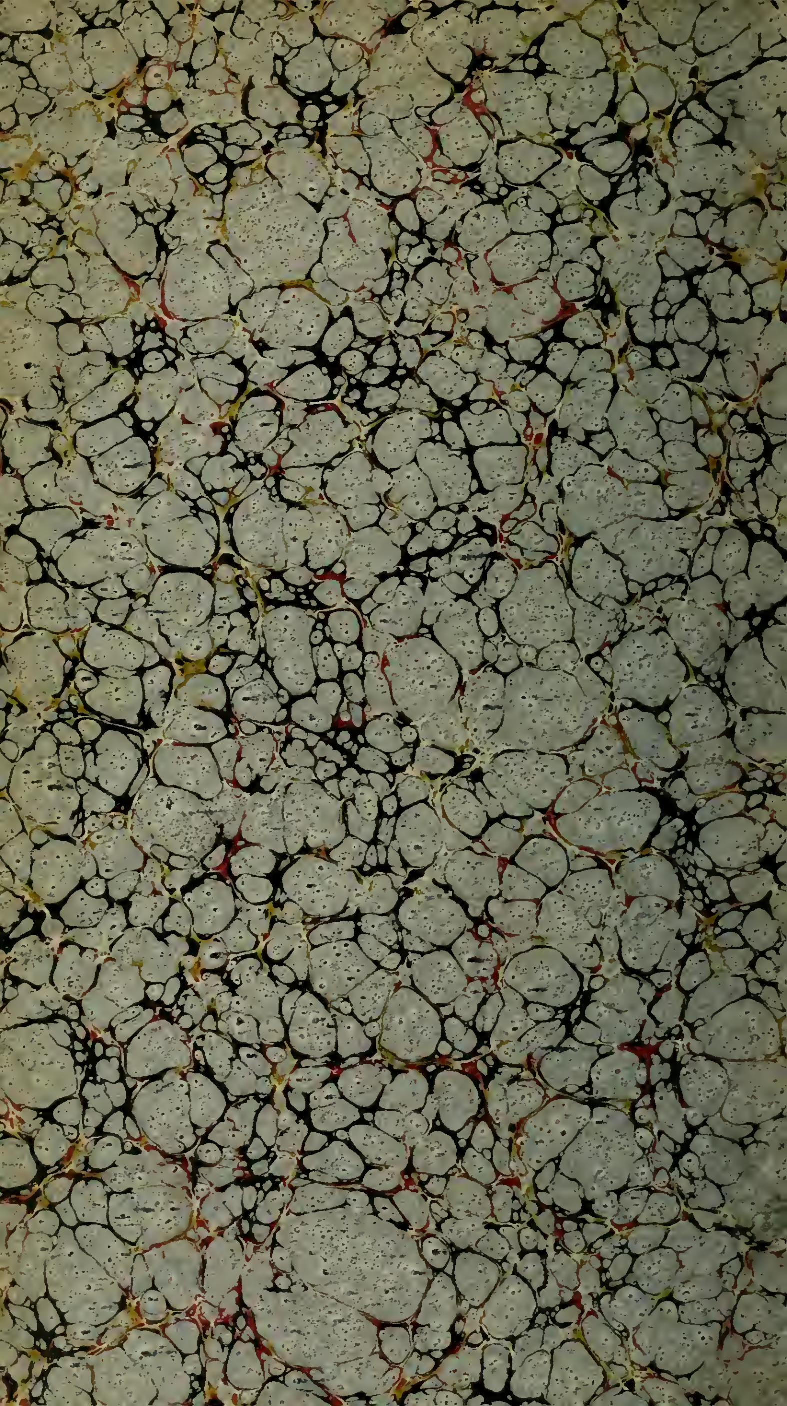
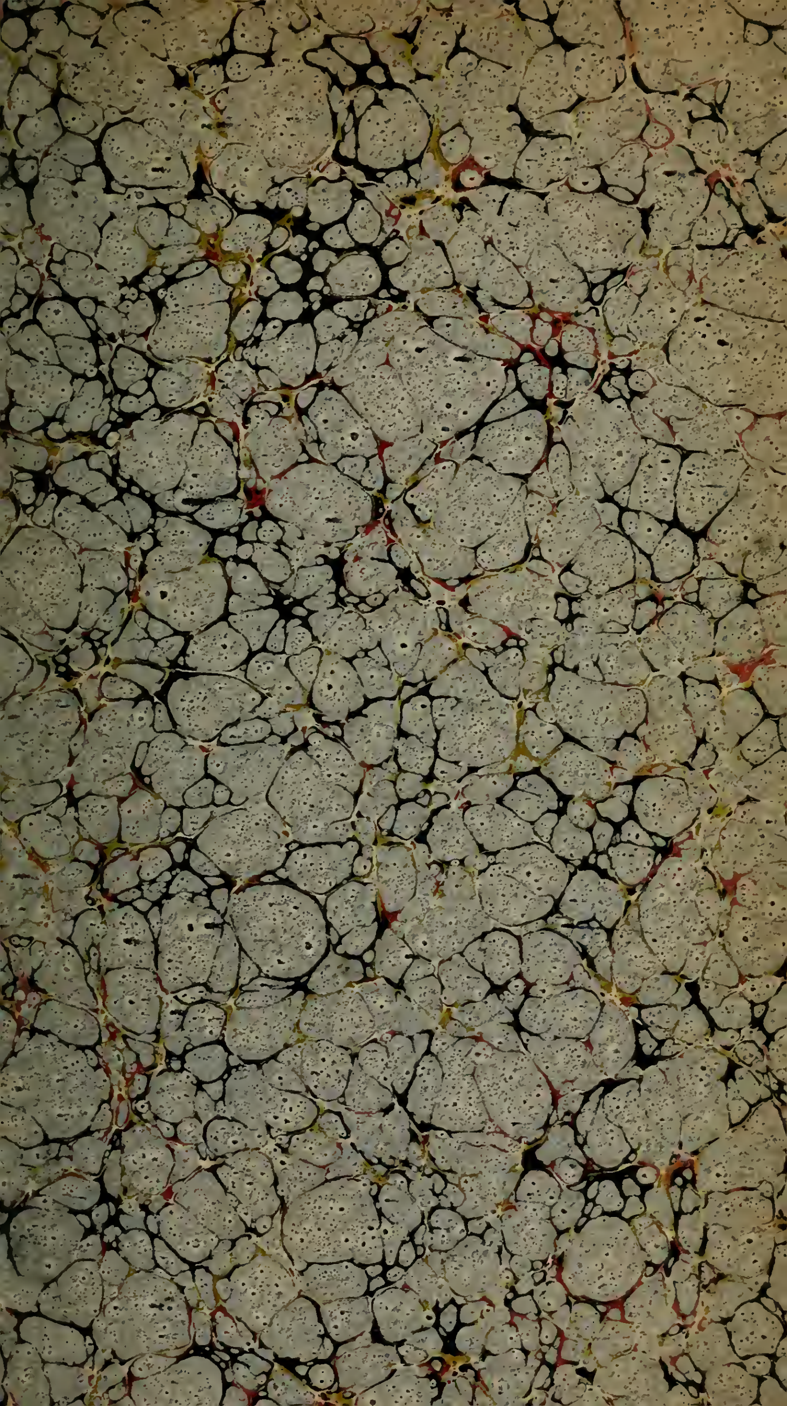








ANNALES

# CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1877

Paris. — Imp. Soussens et Cie, rue de Lille, 51.

# ANNALES CATHOLIQUES

## REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, DE CARACAS,
DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF
**J. CHANTREL**
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

---

TOME QUATRIÈME
**OCTOBRE-DÉCEMBRE**
**1877**

(TOME XXII DE LA COLLECTION)





PARIS
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.



Nous commençons avec ce numéro le tome XXII des *Annales catholiques ;* nous avons donc déjà parcouru une longue carrière, et, nous le disons avec un profond sentiment de reconnaissance, nous avons reçu de tels encouragements du Saint-Siége, de l'Épiscopat, du Clergé et de nos Lecteurs, que le travail ne nous a paru ni long ni pénible : nous sentions bien que nous n'étions pas seuls, et l'union entre les lecteurs et les rédacteurs nous donnait une force qui nous a fait surmonter les plus grandes difficultés.

Dès le premier jour où les *Annales* ont été notre propriété, nous en avons doublé la matière sans augmentation de prix. Quand nous nous sommes décidé, à cause de la gravité des circonstances et sur la demande d'un grand nombre de nos Abonnés, à verser un cautionnement qui nous permettait de traiter librement toutes les questions, nous n'avons fait subir au prix des *Annales* qu'une très-légère augmentation, et, dès le mois de janvier dernier, nous avons largement compensé cette augmentation par l'amélioration de notre papier et par des dispositions typographiques qui nous font donner beaucoup plus de matières qu'auparavant.

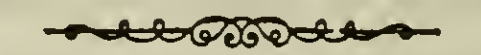
Nous avons dit que nous songions à faire mieux encore ; nous prenons, en effet, nos mesures pour faire droit, à partir de janvier prochain, au plus tard, si nous ne

pouvons le faire auparavant, à des réclamations qui nous ont été souvent adressées. Ce seront là de simples améliorations matérielles, qui ont leur prix, mais nous espérons bien qu'il y en aura d'autres sur lesquelles le temps n'est pas encore venu de nous expliquer.

Prière donc à nos Souscripteurs de nous continuer leur concours : leur nombre, qui n'a cessé de s'accroître, nous a permis de donner aux *Annales* des développements qui en font une revue hebdomadaire d'une véritable importance ; ces développements et les améliorations eussent été plus considérables encore si nous n'avions pas eu à regretter des défections causées par l'amour de la nouveauté et par les promesses de prospectus qui ne se réalisent jamais. Nous comptons sur le concours que nous demandons, et nous croyons y avoir un certain droit.

Nous plantons, nos souscripteurs arrosent ; nous avons la confiance que Dieu daignera donner à notre œuvre l'accroissement désiré.

J. Chantrel.



# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *La question d'Orient :* situation des belligérants; les puissances; jugement de la presse catholique italienne; paroles du Saint-Père. — II. *Les Arméniens :* un nouvel évêque catholique; bref du Saint-Père à Mgr Azarian. — III. *Rome et l'Italie :* députation des médecins catholiques près du Saint-Père; communiqué de l'*Osservatore ;* mort du cardinal Riaro-Sforza. — IV. *France :* le clergé et le Saint-Siége; Adresse envoyée au Saint-Père par les prêtres du diocèse d'Agen; Bref du Saint-Père à l'évêque d'Angers. — V. *États-Unis :* les Sœurs de la Charité de la Bienheureuse-Vierge-Marie; approbation des constitutions; situation morale des États-Unis.

4 octobre 1877.

I

Il n'y a plus qu'une question en France, celle des élections; nous y consacrons plus loin un article spécial qui nons dispense de nous en occuper ici davantage.

Au dehors, la question d'Orient n'avance pas. Après les grands coups portés à Chiptka et à Plevna, les armées ennemies paraissent épuisées et restent dans un repos relatif, que les intempéries de la saison commencent à rendre nécessaire. Dans l'ensemble, la situation des Russes est toujours critique, quoique peut-être moins mauvaise qu'il y a quinze jours. Le moment ne serait-il pas venu pour la diplomatie d'intervenir pour amener la paix? Cela est douteux, parce que la Russie tient à relever son prestige. Cependant, si la Turquie victorieuse et qui a donné des preuves inattendues de vitalité, avait la sagesse d'être très-modérée, de céder, non devant la Russie, mais devant l'Europe toute entière, de promettre des réformes sérieuses avec de sérieuses garanties d'exécution, ne pourrait-on pas ainsi sauver les apparences pour la Russie, qui aurait été battue matériellement, mais qui aurait atteint, sinon le but réel, au moins le but avoué de la guerre? Certainement, mais... il y a l'Allemagne, qui veut peut-être la continuation de la guerre, tout en se déclarant amie de la paix, et qui ne serait sans doute pas fâchée de montrer à la Russie qu'elle ne peut rien sans sa puissante alliée.

Et si l'Allemagne est dans ces dispositions, jusqu'où l'Angleterre poussera-t-elle la patience ? jusqu'à quel point l'Autriche pourra-t-elle rester neutre, ou ne pas s'écarter de l'alliance des trois empereurs ? Terribles questions auxquelles personne n'ose répondre, et qui font de la situation de l'Europe une situation bien précaire !

En attendant, l'opinion publique se retourne vers les Turcs, injustement attaqués, et qui montrent une telle vigueur dans la défense. A Rome, la presse catholique ne craint pas de manifester hautement son opinion à cet égard ; on ne peut s'en étonner, quand on remarque que l'Italie *officielle* est alliée de la Prusse et de la Russie et que les catholiques de l'empire ottoman ont plus à craindre de la Russie que des Turcs. La *Voce della Verità* dit nettement que les sympathies catholiques sont pour les Turcs,

1° Parce que les francs-maçons et les révolutionnaires veulent précisément l'opposé, à savoir que les Turcs soient vaincus et exterminés ;

2° Parce que les Turcs sont chez eux et que les Russes veulent les en chasser ;

3° Parce que les Turcs, bien qu'ils soient restés toujours Turcs, ne sont pas cependant si forts qu'on doive les craindre, ni si pernicieux qu'il faille soulever contre eux une croisade ;

4° Parce que l'on doit toujours entre deux maux inévitables choisir le moindre ; or, c'est un moindre mal de laisser subsister la Turquie que de permettre à la Russie de s'agrandir ; en Turquie, il y a contre les catholiques des orages passagers, des persécutions partielles et dont on finit d'ordinaire par avoir justice ; en Russie, au contraire, la persécution se fait de sang-froid et le seul nom de catholique suffit pour mettre en péril les biens, la liberté, la vie même ;

5° Parce que les Turcs ne prétendent pas enseigner la civilisation à qui que ce soit, tandis que les Russes, qui n'ont pas encore entièrement aboli l'esclavage et qui, considérés dans les masses, sont à demi-barbares, prétendent s'ériger en civilisateurs ; or, cela révolte la conscience universelle, excepté celle des révolutionnaires ;

6° Parce que les Turcs dépendent au fond des puissances chrétiennes qui, par un accord sincère, sont toujours en mesure d'empêcher les abus auxquels ils seraient tentés de se livrer. Si, au contraire, la Russie arrivait à Constantinople, du même coup

l'équilibre européen serait brisé, et nous serions dans l'alternative de voir surgir d'épouvantables complications, ou de subir le joug des deux empires du Nord : le Slave et l'Allemand.

Ainsi, les Russes ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils ne jouissent pas de la sympathie des catholiques. Si, au lieu de vouloir apporter aux autres la civilisation qu'elle n'a pas, la Russie s'était appliquée à de sages réformes, si elle avait enfin assuré à ses sujets catholiques une vraie et légitime liberté, si, en un mot, elle s'était civilisée elle-même, nous n'aurions, nous, enfants de l'Église, aucun motif de lui être hostiles.

Un correspondant du *Courrier de Bruxelles* rapporte, à ce propos, ces paroles de Pie IX s'entretenant naguère de la Russie avec les prélats qui se trouvent auprès de lui : « On nous « accuse, disait-il, de pactiser avec la Turquie et de haïr les « Russes. Mais nous ne haïssons personne ; nous voulons seulement que les Russes et avec eux tous les hérétiques connaissent « et embrassent la vérité. Que si Dieu les châtie en ce moment, « ce doit être pour quelque bon motif, et quant à nous, nous « n'avons qu'à attendre les événements, tels que la Providence « les dispose. » Ces sages paroles prouvent assez que ce n'est pas, de la part du Saint-Siége et des catholiques, un parti pris de refuser leur sympathie à la cause d'égoïsme que soutient la Russie. C'est tout simplement la suite naturelle de cette cause même et des principes de justice qui sont la base de notre foi.

## II

Nous ne quitterons pas Rome et la Turquie sans faire connaître un acte pontifical qui a réjoui les catholiques. Nos lecteurs savent déjà que plusieurs évêques catholiques du rite arménien ont été consacrés le 11/23 septembre, jour de la fête de la Croix selon l'ancien calendrier. Mgr Azarian, vicaire du Patriarche, a reçu du Saint-Père un bref qui lui confère le titre d'archevêque de Nicosie *in partibus*. Voici ce document :

A Notre cher fils Etienne Azarian, prêtre arménien, vicaire de Notre vénérable frère le Patriarche du même rite.

PIE IX, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

La charge de l'apostolat, divinement confiée à Notre humilité, exige que Nous préposions au troupeau chrétien des pasteurs tels, que non-

seulement par la doctrine, mais encore par la pratique des bonnes œuvres, ils puissent conduire le troupeau qui leur est confié aux pâturages salutaires. Tout récemment, en effet, dans la provision de toutes les Églises vacantes et de celles qui le seraient à l'avenir, Nous l'avons réservé à Notre ordonnance et à Notre provision, décrétant dès lors nul et sans effet tout attentat qui serait porté à ce sujet par qui que ce soit et de quelque autorité qu'il provienne sciemment ou non. Or, l'Église archiépiscopale de Nicosie *in partibus infidelium*, à laquelle présidait pendant qu'il était en vie Albertin Bellenghi, d'heureuse mémoire, dernier évêque de cette ville, étant devenue vacante par la mort de ce prélat, comme elle l'est encore à présent, Nous avons pensé, avec le conseil de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, qui sont préposés aux affaires du rite oriental pour la Propagation de la Foi, de vous élire pour gouverner cette Église : vous qui, ayant été élu selon Notre autorisation par Nos vénérables frères le patriarche et les évêques du rite arménien auxiliaire suffragant du même patriarche, avez eu le bon témoignage que vous êtes orné de toutes les qualités requises par les saints canons et êtes digne d'être promu à la dignité épiscopale.

C'est pourquoi, seulement pour cette raison, en vous absolvant et en déclarant que vous êtes absous, si jamais vous les eussiez encourues, de toute espèce de sentences, censures et peines ecclésiastiques d'excommunication et d'interdit, de quelque manière et par quelque autorité qu'elles soient portées, avec le conseil de Nos Vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine, de Notre autorité apostolique Nous vous préposons à la susdite Église archiépiscopale de Nicosie, *in partibus infidelium*, et Nous vous en confions pleinement, dans le domaine spirituel et temporel, le soin, le gouvernement et l'administration. Nous voulons aussi que vous puissiez, de par l'autorité apostolique, recevoir librement et licitement la consécration des mains du susdit Patriarche de Cilicie des Arméniens, Antoine Pierre, ou d'un autre évêque qui serait désigné par lui spécialement, avec la présence de deux autres évêques catholiques, soit du rite arménien, soit, à défaut d'eux, d'un autre rite, qui aient la grâce et la communion avec le Siége apostolique. Nous décrétons en outre et Nous ordonnons rigoureusement, qu'avant de recevoir la consécration vous émettiez la profession de foi catholique selon la formule promulguée pour les Orientaux par ordre d'Urbain VIII, Notre prédécesseur, ainsi que le serment d'obéissance et de fidélité à Nous et à Nos successeurs, entre les mains du susmentionné Patriarche Notre Vénérable Frère. Que si (ce qu'à Dieu ne plaise!) vous présumiez recevoir la consécration épiscopale avant d'émettre la profession de foi et le serment susdits, Nous voulons que par le fait même ledit prélat soit suspens de l'exercice pontifical, et lui comme vous, soyez suspens du gouvernement et de l'administration de vos Églises.

D'ailleurs, Nous vous accordons volontiers que vous ne soyez nullement tenu d'aller résider en personne à la susdite Église, tant qu'elle sera occupée par les infidèles. Nous voulons ces choses, Nous les décrétons et ordonnons, nonobstant toutes dispositions contraires, qui seraient dignes d'une mention spéciale et qui auraient besoin d'une dérogation.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 14 août de l'an 1877, et de Notre Pontificat la 32e année.

*Place du sceau:*

F. Card. Asquinius.

Nous avons à ajouter une nouvelle, c'est que le titulaire du diocèse d'Artuin, Mgr Antoine Haladjian, qui est octogénaire et dont la santé est très-affaiblie, a envoyé au Saint-Père sa démission, qui a été acceptée, de sorte que le synode épiscopal devra s'occuper de lui désigner un successeur.

## III

A Rome, la Révolution continue d'établir d'odieux calculs sur la mort de Pie IX, qu'elle ne cesse d'annoncer, quoique le Saint-Père, grâce à Dieu, se porte bien. Le 25 septembre, jour même où l'on faisait de nouveau courir le bruit de la mort du Pape, Pie IX recevait une députation des médecins catholiques d'Italie. C'est l'*Unità cattolica* de Turin, qui dès le mois de mai dernier, avait pris l'initiative de cette belle démonstration. L'illustre docteur Tancioni se chargea aussitôt de recueillir des adhésions et, le 25, accompagné d'un bon nombre de ses collègues, il a eu la joie de présenter au Saint-Père le volumineux album de ses adhérents, accompagné d'une Adresse où les médecins catholiques déclarent qu'ils veulent combattre autant qu'il est en eux l'incrédulité et l'abject matérialisme.

Le Souverain-Pontife a pris occasion de ces sentiments mêmes pour exhorter l'assistance et tous ceux qu'elle représentait à poursuivre hardiment l'œuvre de réaction entreprise contre le matérialisme que professent tant d'autres médecins lesquels, a dit Pie IX, auraient besoin tous les premiers d'une cure radicale du cerveau. Le Saint-Père a inculqué aussi aux médecins catholiques de ne pas oublier l'âme des malades en même temps qu'ils en soignaient le corps, et à cet effet il leur a surtout recommandé de faciliter à temps la réception des derniers sacrements.

Sur l'ordre du Saint-Père, le communiqué suivant a été envoyé à l'*Osservatore romano* :

Parmi les organes du gouvernement, il en est un qui s'est aperçu du ridicule auquel il exposait sa réputation, en accueillant et en répétant comme nouvelles du Vatican les sottises ou les méchancetés tirées des égouts du libéralisme, et il a pourvu à sa propre dignité en renonçant au triste métier de propagateur de mensonges.

Mais en d'autres feuilles, par exemple, la *Libertà* et l'*Italia,* ce métier a continué, et il ne se passe pas de jour sans que ces deux porte-voix de la révolution modérée n'émaillent leurs colonnes de tels mensonges et de telles indécences à l'égard du Vatican, que l'on ne sait si tout sens moral est étouffé en elles ou si elles se plaisent à obscurcir la pauvre intelligence humaine de leurs lecteurs.

Dans ces derniers jours surtout ces deux feuilles ont voulu se surpasser. Ainsi la *Libertà* du 28, inventant une allocution papale censée communiquée aux cardinaux, et l'*Italia* de la même date imaginant follement une fable au sujet de la nomination de l'Em. cardinal camerlingue de la sainte Église, n'ont pas seulement atteint les limites extrêmes de l'inconvenance, elles ont encore franchi celles de l'absurde.

Décidément, quand on considère les règles de la conduite du libéralisme en ce qui tient à la conscience, à la raison, au sentiment de la dignité humaine, on a de quoi être fier de l'avoir pour adversaire.

Cette note si ferme et si incisive n'empêchera rien. L'*Italie* a publié depuis d'autres nouvelles ridicules; elle prétend lire la correspondance entre le Saint-Siége et les évêques; elle sait les demandes des Ordinaires et les réponses des Congrégations. Elle croit que le Pape est le jouet de ses adversaires ou que ceux-ci le font agir à leur guise. C'est une aberration complète, doublée d'une haine sauvage.

—

Le Sacré-Collége vient d'être éprouvé par un nouveau deuil. Le cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, est mort le 29 septembre. Né à Naples, en 1810, le cardinal Riario-Sforza fut nommé archevêque de cette ville le 24 novembre 1845. Il reçut le chapeau cardinalice l'année suivante.

On n'a pas oublié le rôle joué par le cardinal Riario, à Naples, en 1861. La révolution trouva en lui un adversaire aussi intelligent que décidé. Le courageux archevêque fut condamné à l'exil, et il se retira à Rome auprès du Saint-Père, qui avait déjà offert un asile dans ses Etats à d'autres exilés. Sur les instances des Napolitains, qui réclamaient leur pasteur, le gouvernement italien le

leur rendit au bout de six ans : le retour du cardinal fut un jour de triomphe et de joie. Le cardinal usa de son influence pour apaiser les dissentiments inutiles et pour renouer les rapports nécessaires avec les autorités locales. Sa mort est un grand deuil et une grande perte pour la ville de Naples, et un sujet de douleur pour Pie IX.

IV

Les retraites pastorales qui ont eu lieu dans les divers diocèses de France, ont été l'occasion de nouvelles manifestations de l'attachement du clergé au Saint-Siége. Ainsi les prêtres du diocèse d'Agen ont envoyé cette adresse au Souverain-Pontife :

Très-Saint Père

Les prêtres du diocèse d'Agen, réunis autour de leur évêque pour suivre les exercices de la retraite ecclésiastique, envoyèrent l'année dernière à Votre Sainteté une adresse qui exprimait leur dévouement filial à Votre Auguste Personne et leur ferme adhésion aux doctrines enseignées par le *Syllabus* et par les *Constitutions* du saint concile du Vatican.

Ces mêmes prêtres, assemblés pour le même fait autour de leur prélat, éprouvent à un an de distance le besoin de renouveler, à vos genoux, leur protestation de dévouement et d'adhésion aux doctrines romaines. Quelques uns d'entre eux arrivent à peine de Rome, où leur pieux évêque les avait conduits pour prier au tombeau des Apôtres, pour vénérer la glorieuse couronne d'épines que votre front octogénaire porte avec plus de sérénité que la couronne d'or. Ces pèlerins, au souvenir de votre paternel accueil, de vos bras ouverts aux ennemis comme aux amis, de votre œil si doux au milieu des larmes, de votre verte vieillesse dont l'invincible énergie trompe chaque jour les calculs de vos ennemis, ces pèlerins, dis-je, se sentent pressés de revenir à vos pieds par l'esprit et par le cœur.

D'ailleurs, les périls de l'année dernière ont grandi ; nos alarmes sont plus vives ; voilà pourquoi nous accourons pour vous faire un rempart de notre foi, de notre amour, et, s'il le fallait, de nos poitrines sacerdotales.

Jamais heure plus solennelle n'exista dans l'histoire. Nous voyons se dérouler sous nos yeux les dernières et terribles conséquences de la plus grande hérésie qui fût jamais. Proclamant l'indépendance de l'esprit humain, le rationalisme est arrivé à la négation de toute autorité légitime. Issus de son sein, les utopistes de la Révolution en ont tiré la négation de l'autorité religieuse ; leurs descendants en tirent aujourd'hui la négation de toute autorité politique et morale.

L'Église a toujours répondu à ces négations diverses par les salutaires affirmations de la vraie doctrine.

A cette heure, le mal, arrivé à ses dernières conséquences, fait, pour ainsi dire, la synthèse de toutes ces négations et la jette, comme son arme la plus forte de destruction, au sein de la société épouvantée.

L'Église, qui fut et qui sera toujours le salut du monde, lui répond par la synthèse de toutes les affirmations contraires.

C'est votre voix auguste, ô Saint-Père, qui, au milieu de la tourmente, a dit au monde étonné : Voilà l'écueil.

Blessée au cœur, la Révolution s'est retournée à son tour vers l'Église, vers le pilote infaillible qui dirige sa barque ; et, les désignant tous les deux à la haine des partis déchaînés, elle s'est écrié : Voilà l'ennemi.

Grâce à vous, Saint-Père, grâce à votre vigilance doctrinale, le camp d'Israël et le camp des Philistins sont parfaitement dessinés. Quiconque veut voir sait maintenant où est la vérité, où se trouve le mensonge.

---

Le Saint-Père a envoyé le Bref suivant à Mgr l'évêque d'Angers, à l'occasion du pèlerinage de ses diocésains :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Votre présence à Rome eût été pour les pèlerins de l'Anjou un grand honneur, et pour Nous une grande joie. Mais il nous a été beaucoup plus agréable, Vénérable Frère, de vous voir préférer à vos propres désirs et l'intérêt public et le bien de votre diocèse, sachant qu'il est très-digne d'un évêque de vivre non pour soi, mais pour le service des autres. Qu'un tel dévouement soit apprécié de votre peuple et qu'il vous en sache beaucoup de gré, c'est ce que vous prouve la richesse du présent que vous Nous avez envoyé. Assurément elle montre que la plupart de vos diocésains s'unissent à vous pour Nous témoigner leur zèle et prouver qu'ils sont, dans leur attachement à ce Siége apostolique, animés d'un même respect et d'un même dévouement. Cette union des esprits et des cœurs, qui embellit magnifiquement l'offrande commune, vous rend présent à nos yeux, malgré l'éloignement, Vénérable Frère, ainsi que votre clergé et votre peuple, en même temps que ces démonstrations unanimes font l'éloge de votre unité.

En Nous réjouissant d'un tel spectacle, Nous vous rendons grâces pour vos offices, et Nous prions Dieu qu'il resserre de plus en plus les liens de charité qui vous unissent, qu'il vous comble de ses dons, afin que vous puissiez, d'une manière plus sûre et plus efficace, dans les temps très-difficiles que nous traversons, résister au mal et promouvoir le bien.

En attendant, comme gage des faveurs célestes, Nous vous accor-

dons de tout cœur, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique, ainsi qu'à tout le diocèse confié à vos soins.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 septembre 1877, de notre pontificat la 32ᵉ.

PIE IX, PAPE.

## V

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour terminer cette Chronique, que de reproduire ici presque intégralement une corespondance envoyée de Rome au *Monde,* laquelle donne de très-intéressants détails sur un nouvel Institut, fondé aux États-Unis, et dont les Constitutions viennent d'être approuvées par le Saint-Siége.

L'Institut dont il s'agit est celui des Sœurs de la Charité de la Bienheureuse-Vierge-Marie, dont la maison-mère est située près de Dubuque. Il a été fondé, il y a quarante-quatre ans, par le Rév. Donaghoe. Le but pratique qu'il se propose est l'éducation de la jeunesse. Ce fut l'année dernière seulement, après avoir fait ses preuves et montré le bien qu'il pouvait produire, qu'il fit présenter ses Constitutions à la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour obtenir l'approbation du Saint-Siége.

La cause vient d'être couronnée de succès. Les règles de l'Institut ont été discutées, examinées par la Sacrée-Congrégation de la Propagande avec la sage lenteur qui est à Rome le cachet et la meilleure garantie de toutes les grandes choses. C'est aussi, et en particulier, au zèle infatigable du promoteur de la cause, le Rév. A. Trévis, ancien missionnaire de Dubuque, qu'il faut attribuer le succès dont nous allons parler.

Dès le 11 février dernier, Notre Saint-Père le Pape, informé des procédures relatives à cette cause, ordonnait de rendre, en faveur du pieux Institut, un décret *in laudem,* qui fut expédié en effet, le 21 février, par l'Eᵐᵉ cardinal Franchi, préfet de la Propagande.

Les Constitutions furent renvoyées, en même temps que le décret, à l'adresse de Mgr l'évêque de Dubuque, chargé d'y faire introduire quelques changements, selon les observations qui lui étaient exposées par la Sacrée-Congrégation. Sa Grandeur mit un louable empressement à cette affaire, en confiant aussitôt le soin des modifications susdites aux RR. PP. Jésuites de Chicago, qui, depuis la mort du vénéré T. Donaghoe, sont devenus les vrais directeurs de la nouvelle communauté. Les

Constitutions, ainsi modifiées, revinrent à Rome vers les derniers jours du mois de mai.

Il est d'usage en cour de Rome qu'après un décret *in laudem*, il s'écoule deux ou trois ans avant que l'on s'y occupe de nouveau des règles d'un institut nouveau.

De plus, le Jubilé épiscopal du Saint-Père ayant apporté à la Propagande un surcroît d'occupations, par suite de l'arrivée de nombreux évêques missionnaires, il semblait difficile qu'on procédât alors à un second examen de l'Institut et des Constitutions des Sœurs de la Charité de la Bienheureuse-Vierge-Marie. Néanmoins, ces bonnes Sœurs attachaient un si haut prix à l'approbation positive et solennelle du Pape miraculeux de Marie; elles ont si bien multiplié leurs instances par l'intermédiaire du Révérend Trévis; en même temps leur Institut a été jugé si édifiant, si utile au salut de la jeunesse américaine, que la Propagande, abrégeant cette fois ses lenteurs réglementaires, a voulu se rendre immédiatement aux instances des Sœurs et de leur représentant à Rome. C'est pourquoi, après de nouvelles études et consultations, dans son assemblée générale du 13 août, la Sacrée-Congrégation a résolu d'adresser une supplique au Souverain-Pontife pour qu'il voulût bien accorder l'approbation désirée, en la limitant toutefois à un certain nombre d'années.

Le 2 septembre courant, Sa Sainteté daignait accueillir favorablement cette supplique; et le décret de la plus haute approbation qui soit sur la terre était rendu, le 15 de ce mois, en faveur de l'Institut et des règles des Sœurs de la Charité de la Bienheureuse-Vierge-Marie.

On comprendra mieux encore l'importance de ce décret par le prodigieux développement de l'Institut qu'il concerne. Outre la maison-mère et le noviciat de Saint-Joseph, qu'elles ont près de Dubuque, les Sœurs de la Charité sont à la tête de quatre pensionnats florissants et de plus de vingt écoles paroissiales dans lesquelles elles instruisent au moins douze mille enfants. La Congrégation tout entière se compose d'environ quatre cents religieuses, et cependant elles suffisent à peine à la tâche; on les sollicite de toutes parts d'ouvrir de nouveaux établissements. L'avenir promet une moisson de plus en plus abondante, car les novices se présentent à la maison-mère de Saint-Joseph en nombre plus considérable que jamais. Le récent décret d'approbation rendu par le Saint-Siége arrive à point pour confirmer et accroître ce généreux élan.

Or, pour peu que l'on connaisse l'affreuse décomposition morale et sociale qui se manifeste aux États-Unis de la fière Amérique, on se sent épris d'admiration pour la sollicitude paternelle du Vicaire de Jésus-Christ, qui, du fond de sa captivité, encourage un nouveau bataillon de vierges à propager de plus en plus parmi la jeunesse américaine les bons principes et la saine éducation, seule sauvegarde des générations futures. C'est ainsi qu'en opposant aux écoles athées de la « grande République » leurs nombreuses écoles particulières, confiées aux mains les plus pures, les catholiques remplissent là, comme partout, leur rôle de vrais conservateurs. Peut-être, dans un avenir prochain, apparaîtront-ils comme le rempart le plus solide de la société américaine contre les fureurs sauvages de l'infidélité et de l'hérésie anarchique.

---

## LES ÉLECTIONS

On demande de divers côtés ce qu'il y a à faire dans les circonstances actuelles. Faut-il voter ? pour qui faut-il voter ? nous demande-t-on, car, dans bien des circonscriptions, nous n'avons pas de candidat de nos opinions et de nos convictions ; dans beaucoup même où les candidats nous paraissent moins éloignés de nos idées nous entendons bien de bonnes promesses, mais nous n'osons guère compter sur la fidélité à la parole donnée. Les dernières élections, où l'on a entendu tant de promesses non-réalisées, justifient toutes les défiances.

Nous répondons :

Il faut voter. Quand la question de vie ou de mort se pose pour une nation, s'abstenir, c'est déserter, c'est trahir. Nous ne sommes pas obligés de vaincre, nous sommes obligés de combattre, et une bataille vaillamment soutenue, même quand elle se termine par une défaite, n'est pas aussi désastreuse qu'une lâche désertion : elle inspire le respect à l'ennemi, elle aguerrit, elle prépare des victoires.

Pas d'abstention, et de l'union.

L'union, tout le monde la recommande, le Pape, qui aime la France, nos Évêques, dont le patriotisme ne peut être contesté, et la raison seule suffirait pour cela.

Mais c'est ici qu'interviennent les divisions des partis.

Nous disons encore :

Faisons abstraction de tout esprit de parti ; les élections du 14 octobre sont une bataille livrée, non pour décider de la forme du gouvernement, mais du salut même du pays et de l'existence de la société. Nous ne disons pas, certes, que la forme du gouvernement soit indifférence ici, et nous estimons même que le champ de bataille aurait pu être mieux choisi ; mais s'il est permis de délibérer, de donner des avis et des conseils avant l'action, quand l'action est engagée, tous doivent marcher comme un seul homme. Le gouvernement a posé la question exclusivement sur le terrain de la défense sociale, du maintien de la Constitution telle qu'elle est, et des pouvoirs constitutionnels du Maréchal ; c'est sur ce terrain qu'il faut combattre, sans regarder en arrière, sans trop regarder en avant.

En principe donc, nous croyons qu'il faut voter pour les candidats recommandés par le gouvernement.

A cela, pourtant, nous faisons deux réserves, l'une pour la cause monarchique, la vraie cause nationale que nous soutenons, l'autre pour la cause catholique, sur laquelle nous ne pouvons transiger, parce qu'elle elle est la cause sociale, la cause vitale par excellence.

Sur le premier point, nous regrettons que le gouvernement ait fait au bonapartisme une place qui ne pourra rendre que plus difficile la solution définitive dont la France a un si urgent besoin.

Sur le second point, nous estimons que les catholiques de chaque circonscription électorale ont le droit d'exiger et doivent exiger du candidat officiel qui ne présenterait pas par lui-même les garanties nécessaires, une déclaration d'honneur, de vive voix ou par écrit, selon les circonstances, de défendre contre le radicalisme, à la Chambre, les bases de toute société civilisée, la religion, la famille, la propriété,

et, pour préciser, la liberté de l'enseignement supérieur, l'aumônerie militaire, le budget des cultes, la liberté de l'Église catholique, telle que l'établit chez nous le Concordat.

Il y a là un minimum qu'aucun honnête candidat ne peut rejeter. Nous ne pouvons croire qu'un seul candidat appuyé par le gouvernement refuse de donner aux catholiques ce minimum de garanties ; le refuser, ce serait se déclarer ennemi de l'Église et avouer qu'on ne veut pas la défendre contre les entreprises du radicalisme, et, dans ce cas, nous ne pouvons admettre que l'appui du gouvernement serait continué.

La bataille du 14 octobre sera livrée contre le radicalisme pour la défense de la société ; les conservateurs ne peuvent donner leurs suffrages à ceux qui transigeraient avec l'ennemi.

Telle est donc notre ligne de conduite : nous suivons le Maréchal comme notre chef, nous écartons les traîtres ou les irrésolus, nous réservons l'avenir.

J. Chantrel.

---

Nous avons fait déjà connaître le sentiment et les conseils de nos évêques, et nos lecteurs peuvent voir que nous nous efforçons de suivre ces voix autorisées, qui répètent avec tant de force les enseignements de l'Église et les derniers avis venus du Saint-Siége.

Deux de NN. SS. les évêques viennent encore de s'attirer les colères de la presse radicale et révolutionnaire ; c'est une raison pour que nous fassions connaître les documents qui sont attaqués.

Mgr l'archevêque de Bourges a écrit à son clergé, à la date du 26 septembre, cette courageuse et patriotique circulaire :

Monsieur le curé,

Les prochaines élections ont une importance capitale pour la France et pour l'Église. Tous le sentent: il est inutile d'insister. Si le programme révolutionnaire triomphe, c'en est fait pour

longtemps peut-être de notre pays, de ses destinées, de ses intérêts les plus graves et de nos causes les plus chères ! En pareille circonstance, les catholiques n'ont pas à hésiter ; ils n'ont pas le droit de se désintéresser de cette lutte décisive. On leur a dit déjà bien des fois ce qu'ils avaient à faire, nous n'avons pas à le redire ici. Mais ce que nous devons leur rappeler, parce que peut-être on n'y songe pas assez, c'est qu'outre le devoir d'agir et de rester unis devant le danger commun, ils ont le devoir de prier.

Dieu seul tient entre ses mains les destinées des peuples, ne l'oublions pas !

Par conséquent, prions ! Prions pour la grande cause de l'ordre, à laquelle est attachée le salut du pays ! Prions pour l'union des partis conservateurs, afin qu'ils ne se divisent pas au moment du scrutin ! Prions pour que tous accomplissent courageusement leur devoir. Sachons, au besoin, faire taire momentanément nos préférences personnelles, devant la nécessité suprême de l'union. Puissent les élections prochaines nous donner une Assemblée forte, unie, conservatrice, chrétienne, qui s'occupe avant tout des vrais intérêts de la France, et qui oppose une résistance invincible aux efforts du radicalisme !

A cet effet, monsieur le curé, nous voulons que, durant les trois jours qui précéderont le scrutin, c'est-à-dire les 11, 12 et 13 octobre, un *triduum* soit célébré dans toutes les paroisses de notre diocèse.

Le matin, à la sainte messe, on ajoutera aux oraisons ordinaires les oraisons *de Spiritu sancto*.

Le soir, à l'heure qui paraîtra la plus convenable, aura lieu un salut solennel, dans lequel, outre les prières d'usage, on chantera l'antienne *Da pacem, Domine,* avec l'oraison *Deus a quo sancta,* et, après la bénédiction, l'invocation *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis,* répétée trois fois.

Le Saint-Père a daigné accorder des indulgences spéciales pour tous les fidèles qui participeront à ces *triduum*. Nous faisons imprimer, à la suite de cette circulaire, le rescrit pontifical, afin que vous puissiez en donner connaissance à vos paroissiens.

Agréez, monsieur le curé, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† C.-A., archevêque de Bourges.

Voici le document relatif aux indulgences dont il est parlé ci-dessus :

*Supplique à S. S. le Pape Pie IX.*

Très-Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, François Picard, des Augustins de l'Assomption, expose que l'association de Notre-Dame de Salut, dont il est le directeur, se propose de provoquer ou une neuvaine, ou un *triduum*, à l'occasion des élections qui vont avoir lieu en France.

Il supplie humblement Votre Sainteté d'ouvrir, comme les années précédentes, les trésors de l'Église en faveur des fidèles qui feront au moins cinq fois les exercices de la neuvaine, ou assisteront au *triduum* solennel, et de leur accorder les indulgences suivantes, applicables aux âmes du Purgatoire.

1° 300 jours d'indulgence pour chaque jour de la neuvaine ou *triduum* ;

1° Une indulgence plénière le jour de la communion de clôture, aux conditions ordinaires.

*Quod Deus,* etc.

RESCRIT DE S. S.

Ex audientia XImi Diei septembri 1877.

SSmus Dnus Noster Pius IX, referente me subscripto secretario benigne concessit indulgentiam partialem et plenariam de quibus supra, juxta petita : servatis tamen de more servandis.

FRANCISCUS MERCURELLI,
SSmi Dni Nri, a brevibus ad principes.

---

Mgr l'archevêque de Chambéry a adressé cette circulaire « aux prêtres, aux religieux et aux simples fidèles de son archidiocèse, à l'occasion des élections pour la nouvelle Chambre. »

Nos bien-aimés Coopérateurs,
Nos très-chers Frères.

Vous savez, comme nous, que la Chambre des Députés ayant été dissoute, une nouvelle Chambre est devenue nécessaire, et que la France va redescendre bientôt dans *le champ clos des élections*. Nous nous sommes demandé si, à cette occasion, nous

élèverions la voix. Nous avons hésité un moment, car l'expérience doit nous avoir suffisamment détrompés et instruits; l'illusion n'est plus possible, et tout homme sensé n'ignore pas ce qui lui reste à faire. La lutte est engagée, le péril est commun, il est extrême; le résultat du nouveau scrutin sera probablement décisif. C'est bien *pro aris et focis,* pour nos foyers et pour nos autels, qu'il s'agit de tenter un suprême effort. Mais c'est précisément à cause de la gravité des circonstances, c'est parce qu'il s'agit du salut de la religion et de la société, que nous ne pouvons pas nous taire, surtout en présence des agissements perfides de nos adversaires, en présence de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait, de tout ce qui s'imprime de faux, de déloyal dans le camp ennemi. Pie IX, au reste, nous en donne l'exemple. Laissez-nous donc vous rappeler ici en quelques mots vos principaux devoirs:

1° D'abord, nous regardons comme une obligation sacrée pour tous de *voter* aux élections prochaines. C'est un *droit* reconnu qu'il ne nous est plus permis de négliger et qui est devenu un grand devoir. Donc, plus d'oubli, plus d'abstention; la neutralité est impossible. Que chacun porte courageusement son billet dans l'une qui va s'ouvrir. S'abstenir en pareil cas, ce serait un crime; ce serait faire acte de *mauvais citoyen* et de *mauvais chrétien.* La patrie et l'Église vous conjurent avec larmes de ne pas les abandonner au pouvoir des méchants et d'avoir pitié d'elles.

Entendez-les vous redire cette parole si pleine d'actualité du Fils de Dieu: *Celui qui n'est pas pour moi est contre moi; celui qui n'amasse pas avec moi disperse.* Quand le vaisseau est en détresse, il faut courir à la manœuvre et sauver l'équipage, quelqu'en soit le pavillon. Quand le feu prend et que la flamme menace de tout envahir, il faut se précipiter pour l'éteindre. Celui qui ne fait pas la chaîne est coupable du feu et répond de l'incendie. Donc, *votez et votons tous.*

2° Mais *votons bien.* Or, qu'est-ce que bien voter? Dans le cas présent, c'est voter pour des *conservateurs catholiques.* Ne leur demandez pas autrement quel est leur drapeau, demandez-leur seulement s'ils veulent sauver la France et rendre à notre pays sa prospérité d'autrefois, son antique splendeur; s'ils s'engagent à ne pas persécuter la religion de vos pères, la seule vraie, la seule consolante, celle qui abrita votre berceau, qui a réjoui votre jeunesse, qui fortifie votre âge mûr, qui sanctifiera

vos derniers jours, qui bénira votre tombe et assurera votre éternité.

Votons bien ; les éléments de désordre et d'anarchie ramèneraient le même danger, la même crise ; nous serions rejetés en haute mer, au lieu d'aborder paisiblement au port. Il est temps d'en finir et de mettre un terme à des divisions, à des conflits qui nous ruinent, qui paralysent tout, qui font de nous la risée de l'Europe et le scandale du monde entier.

*Votons bien,* et ne vous laissez pas tromper par des assurances fallacieuses, par des promesses déjà violées. On vous dira peut-être qu'ils sont changés, qu'ils vont se rallier au parti de l'ordre et du pouvoir. Provisoirement, n'en croyez rien ; ils ont juré le contraire. Leur conversion est bien difficile. Ne les jugez pas sur ce qu'ils disent, mais sur ce qu'ils font : on reconnaît l'arbre à *ses fruits.* Les *feuilles* peuvent tromper, ce sont de vaines paroles ; les *fleurs* elles-mêmes font quelquefois illusion : ce sont des émotions passagères, des sentiments quelquefois hypocrites, c'est l'affectation de vertus qu'on n'a pas. Les *fruits,* les fruits seuls doivent être pris en considération : ce sont les œuvres, *a fructibus eorum cognoscetis eos.* Beaucoup viennent à vous sous des vêtements de brebis, mais ils peuvent n'être au fond que des loups ravisseurs. Interrogez donc les actes, je parle surtout des actes publics, et voyez si *la probité,* si *la moralité,* si *l'honneur*, si *le désintéressement,* si *le patriotisme,* si *la crainte de Dieu* font partie de leur programme et sont chez eux à l'ordre du jour ; et puis, la main sur la conscience, décidez-vous et n'oubliez pas que vous rendrez compte un jour au pays et à Dieu du vote que vous aurez émis : *post hoc autem judicium.* Défiez-vous du mensonge qui ne leur coûte rien, de la calomnie que distillent à plaisir leurs lèvres empoisonnées : il est des hommes pour qui tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils arrivent à leurs fins. Croyez-nous, ces prétendus *maçons* et architectes ne sont que de vrais démolisseurs. Nous les avons vus à l'œuvre ; ils ne s'entendent que pour détruire, ils ne savent rien édifier.

Mais, direz-vous peut-être, mais, vous dira-t-on sûrement, si on ne l'a pas déjà fait, les conservateurs que l'on vous recommande sont en majorité des catholiques, tranchons le mot, des *cléricaux.* Ils vont demander le rétablissement du Pape dans ses États, etc... Voter pour eux, c'est voter pour la guerre et s'attirer sur les bras de terribles ennemis. Mensonge ! Ceux qui

parlent ainsi ne croient pas un mot de ce qu'ils disent. C'est tout le contraire qui est la vérité. Mais ils suivent le conseil du patriarche de l'incrédulité, de Voltaire, qui disait : *Mentez, mentez, mes amis, il en reste toujours quelque chose.* Ils savent bien que nous ne voulons pas la guerre, que le Souverain-Pontife ne consentira jamais à être rétabli sur son trône à ce prix. Sans doute, le pouvoir temporel a toujours été jusqu'ici et il paraît encore la meilleure garantie du pouvoir spirituel. L'expérience de ces dernières années surtout en est la preuve la plus convaincante, et l'auguste prisonnier du Vatican se plaint à haute voix de n'être plus libre dans l'administration de l'Église et dans la conduite du troupeau divinement confié à ses soins. Il espère que la Providence viendra à son secours et trouvera le moyen d'assurer d'une manière ou d'une autre son indépendance ; mais il ne veut pas plus que nous de la guerre, elle n'entre pas dans ses vues. Nos armes sont la prière et les gémissements. Le sort de la papauté est entre les mains de Dieu, et nous ne savons qu'une chose, c'est que *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Ainsi, N. T.-C. F., *votez* et *votez bien ;* c'est tout ce que nous vous demandons au nom du Seigneur et de nos plus chers intérêts. De nos jours, c'est la majorité qui fait la loi ; on compte les voix, on ne les pèse plus. Puisque nous sommes incontestablement les plus nombreux, montrons-nous ; votons bien, et nous aurons nécessairement la victoire et la paix.

Si notre parole ne vous suffit pas, écoutez la grande voix de notre Père commun, du Souverain-Pontife : « Il faut choisir pour représentants des hommes qui, avant tout, aient en vue Dieu et son Église, et soient décidés à en défendre les droits ; qui, ensuite, soient déterminés à tenir compte de l'honneur, de la dignité, de la grandeur de la France, des vrais intérêts de la patrie, afin de travailler tous ensemble au bien général. »

Ah ! fasse le Ciel, ajouterons-nous avec le Souverain-Pontife, s'adressant aux pèlerins d'Angers, fasse le Ciel que les votants et *les électeurs,* dépouillés de tout esprit de parti, choisissent des hommes qui, dotés de l'esprit de force et de conseil, puissent conjurer les maux qui menacent la France et la société tout entière ! Fasse le Ciel que les *élus,* vrais représentants de la grande nation, puissent comprimer les ennemis intérieurs qui nous *minent,* et résister aux ennemis extérieurs qui nous *menacent !*

En conséquence, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné ce qui suit :

Art. 1er — Le dimanche qui précédera les élections, on récitera avant toutes les messes basses et on chantera solennellement avant la grand'messe le *Veni Creator* avec les *versets et oraison de Spiritu Sancto,* pour le succès des élections ; le soir, après les vêpres, on psalmodiera le *Miserere,* on chantera trois fois le *Parce Domine,* et trois fois *Refugium peccatorum...*

Art. 2. — Le jour des élections, nous autorisons MM. les curés à fixer la célébration de la messe et des offices à des heures qui permettent à chacun de remplir ses devoirs de citoyen sans manquer aux devoirs de chrétien, en l'annonçant d'avance.

Notre lettre sera lue au prône de la messe principale dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, *sans aucun développement ni commentaire.*

Donné à Chambéry, en la fête de Notre-Dame de la *Merci,* 24e jour du mois de septembre 1877.

PIERRE ANASTASE,
*Archevêque de Chambéry.*

—

Il suffit d'avoir un peu de bonne foi pour reconnaître que l'épiscopat est inspiré par le patriotisme le plus pur et par le zèle pour les intérêts de la religion qui sont les plus vitaux intérêts de la société. Il n'y a point là d'immixtion dans la politique proprement dite ; l'épiscopat ne s'occupe pas de la forme du gouvernement, il n'entre pas dans les questions de personnes, mais il repousse, et c'est son droit comme son devoir, les doctrines anti-religieuses et anti-sociales, et il ne peut qu'exhorter les électeurs à ne pas donner leur suffrage aux hommes qui les professent ou qui ne sont pas résolus à les combattre.

—

Tous les évêques sont d'accord à recommander la prière ; nous ne pouvons pas ici citer tous les actes épiscopaux relatifs aux élections et aux prières pour les élections ; nos lecteurs auront une idée de l'ensemble par les quelques extraits que nous allons mettre sous leurs yeux.

*Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême,* dans un mandement, signale les dangers de l'heure présente, la gravité du mandat que tous ont à remplir, et le devoir des chrétiens de recourir à la prière.

« Peut-être, N. T.-C. F., sourira-t-on de notre appel et de votre piété; l'incrédulité qui voudrait chasser Dieu du monde et lui substituer l'homme, l'homme seul, l'homme partout (car c'est là le dessein sacrilége et le mouvement aveugle des politiques modernes et des multitudes abusées), l'incrédulité, disons-nous, l'a déjà fait ailleurs. Que nous importe ? Vos yeux ne verront de la terre que ses immenses misères et du ciel que ses infinies miséricordes.

« Parlez au Cœur sacré de Jésus, invoquez la Vierge Immaculée qui chérit la France, et nous dit elle-même par ses avances maternelles qu'elle fera tout pour la sauver; recourez aux saints protecteurs de la patrie. »

A la suite de cette lettre pastorale, le prélat prescrit une oraison à la messe, des prières aux saluts, et ajoute, art. 4 du dispositif.

Art. 4. — « L'association de N.-D. de Salut invite à faire partout une neuvaine ou au moins un triduum de prières commençant le 6 octobre, pour finir le 14, neuvaine à laquelle N. S.-P. le Pape a daigné attacher une indulgence. Nous nous associons pleinement à ce vœux et nous publions cette neuvaine en autorisant à la faire publiquement partout où on le croira possible. Nous nous proposons d'envoyer à MM. les curés et aumôniers des feuilles imprimées à distribuer aux fidèles. »

L'exposition du Saint-Sacrement est autorisée toute la journée du 14 octobre.

*Mgr de Séez* prescrit dans une lettre circulaire la neuvaine de prières en développant rapidement le texte : *Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini.* « Le moment est solennel, dit en terminant le prélat, et il ne fut peut-être jamais plus nécessaire de faire à Dieu une amoureuse violence et d'unir tous nos efforts pour attirer sur notre chère patrie une de ces bénédictions qui sauvent, qui guérissent et qui relèvent les nations. »

« En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

*Abrégé du dispositif.* — Du 6 au 14 octobre, neuvaine, oraisons *pro papa et de Spiritu Sancto.* Neuvaine ou triduum de saluts; promulgation du rescrit d'indulgence; invitation au jeûne le vendredi 12.

*Mgr l'archevêque d'Auch,* appelé subitement hors de sa ville archiépiscopale par un incendie terrible qui a détruit un grand

nombre de maisons dans une localité du diocèse, charge M. le chanoine Larrieu d'écrire : « Sa Grandeur veut que je vous dise qu'Elle approuve le projet de neuvaine et de triduum. Elle vous autorise à le dire et Elle fera connaître ces prières à tout le diocèse au moyen de la *Semaine religieuse* reçue par tous les prêtres. MM. les curés seront invités par la *Semaine religieuse* au nom de Monseigneur à les faire dans leurs églises et à demander à leurs paroissiens de les faire dans leurs familles. »

*Évêché d'Arras.* — Mgr Lequette, qui a été de tout temps le patron des prières nationales faites aux moments difficiles pour la France, et qui a daigné les bénir dès le commencement, écrit aujourd'hui :

« J'accorde bien volontiers l'autorisation demandée en faveur des prières que l'Association de N.-D. de Salut se propose de provoquer comme les années précédentes à l'occasion des élections prochaines. J'ai moi-même la pensée d'inviter par une circulaire spéciale mon clergé et mes diocésains à s'unir à cette pieuse croisade de prières. Nous ne saurions trop élever nos mains suppliantes vers le ciel dans les circonstances si graves où nous nous trouvons. *Mittat nobis auxilium de Sancto et de Sion tueatur nos.*

Agréez, etc.

J. B. J. évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

---

Il serait inutile de multiplier ces citations, et la place nous manquerait pour le faire. Mais le devoir des catholiques est nettement tracé : *tous* doivent prier, *tous les électeurs* doivent voter, et voter pour les candidats qui veulent défendre la société, la religion, la famille, la propriété.

Nous ajouterons seulement que l'Association de Notre-Dame de Salut, rue François I^er^, 6, à Paris, fournira tous les renseignements désirables à ceux qui les demanderont, et qu'elle envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande les petits imprimés relatifs à la neuvaine de prières qui précèdera les élections.

---

## LES ÉCOLES SANS RELIGION

L'excellent *Courrier de Bruxelles* nous apporte un document très-important sur la question des écoles sans religion, question qui a été soulevée dans ces dernières années aux États-Unis, et dont la solution n'intéresse pas moins l'Europe que l'Amérique.

Il y a quelque temps déjà, la difficulté qui existe pour le plus grand nombre des paroisses catholiques aux États-Unis d'établir des écoles catholiques avait suscité une controverse animée sur la licéité de la fréquentation des écoles publiques où, d'après la loi, on n'enseigne aucune religion pour ne froisser aucune croyance. Des catholiques soutenaient qu'en aucun cas il n'est permis à des parents catholiques d'envoyer leurs enfants à des écoles purement séculières, et que là où il n'y a pas d'école catholique il vaudrait mieux laisser croître l'enfant dans l'ignorance que d'exposer sa foi dans des établissements dangereux, expressément condamnés par le Saint-Siége. Comme preuve ils citaient les lettres apostoliques du Saint-Père à l'archevêque de Fribourg, en date du 14 juillet 1864, où il est dit que des écoles pareilles dont on a écarté l'autorité de l'Église et l'instruction religieuse ne peuvent en conscience être fréquentées. D'autres, moins attentifs aux enseignements du Siége apostolique, défendaient imprudemment les écoles publiques existantes comme bonnes en elles-mêmes et les meilleures peut-être qu'on pourrait espérer dans un pays dont les citoyens professent des religions si diverses.

La question fut portée devant le Saint-Siége qui, comme toujours, agit avec lenteur, mais avec prudence, et ne parla qu'après avoir pris auprès des évêques tous les renseignements désirables. Enfin, la Sacrée-Congrégation de la Propagande, le 20 juin 1875, s'arrêta à une décision qui, comme il était à prévoir, donne tort aux apologistes des écoles publiques, tout en faisant la part des circonstances contre leurs adversaires absolus. Le 24 novembre suivant, le Saint-Père approuva la solution, et les évêques des États-Unis

reçurent en guise d'instruction la circulaire suivante, qui n'a été que tout récemment communiquée au public par les journaux catholiques allemands. Nous traduisons du *Wahrheit Freund (Ami de la Vérité)* de Cincinnati :

On doit naturellement prendre tout d'abord en considération la nature de l'enseignement de la jeunesse, qui est particulier à ces écoles. Cet enseignement parut déjà lui-même plein de danger à la Congrégation et contraire aux intérêts catholiques.

Vu, en effet, que le système de telles écoles exclut essentiellement tout enseignement religieux, leurs élèves ne peuvent y apprendre les éléments de la foi, ni les commandements de l'Église, et ils sont ainsi privés d'une connaissance qui est nécessaire à l'homme au plus haut degré et sans laquelle personne ne mène une vie chrétienne.

Et la jeunesse reçoit l'enseignement dans ces écoles à partir de l'enfance et, dès l'âge le plus tendre, à cette époque de la vie où la semence de la vertu et du vice jette certainement de profondes racines. C'est un très-grand mal qu'un âge si impressionnable croisse sans religion.

En outre, dans ces écoles qui sont séparées de l'autorité de l'Église, on nomme des maîtres de toutes les sectes, et la loi n'apporte aucune précaution pour les empêcher de corrompre la jeunesse, de sorte qu'il leur est libre d'inoculer à ces tendres esprits des erreurs et même la semence du vice.

Le danger de corruption ressort aussi de la circonstance que dans ces écoles ou au moins dans beaucoup d'entr'elles, les jeunes gens des deux sexes sont réunis pour recevoir l'instruction dans une même classe et qu'ils sont forcés de s'asseoir sur les mêmes bancs, les garçons à côté des filles. Tout ceci montre que les jeunes gens ont malheureusement à craindre ici un danger pour leur foi et pour leurs mœurs.

Là, par conséquent, où ce danger prochain et immédiat de corruption ne peut pas se changer en un danger éloigné, ces écoles ne peuvent être fréquentées en sûreté de conscience. C'est ce que la loi naturelle et la loi divine enseignent l'une et l'autre, et le Saint-Père l'a déclaré aussi en termes clairs, quand il écrivit, le 14 juillet 1864, à feu l'archevêque de Fribourg de la manière suivante :

« Si ce plan souverainement pernicieux de chasser des écoles « l'autorité de l'Église était reçu ou exécuté dans quelque en-

« droit ou pays et si la jeunesse était ainsi malheureusement « exposée à souffrir dans sa foi, en ce cas, l'Église devrait non-« seulement tenter de suprêmes efforts pour faire donner à cette « jeunesse l'instruction et l'éducation chrétiennes nécessaires, « mais elle serait obligée d'avertir les fidèles et de leur déclarer « que de telles écoles, opposées à l'Église, ne peuvent en cons-« cience être fréquentées. »

Ces paroles, qui reposent sur la loi naturelle comme sur la loi divine, établissent un principe général, ont une force générale et se rapportent à tous les endroits où l'on a introduit ce système si hautement pernicieux.

C'est donc le devoir des évêques de défendre leur troupeau par leur énergie et leur activité contre tout danger qui pourrait le menacer de la part des écoles publiques. Tout le monde reconnaît que rien n'est plus indispensable à cette fin que de donner aux catholiques leurs écoles spéciales d'une telle qualité qu'elles ne soient pas inférieures aux écoles publiques. Qu'on s'occupe avec zèle de faire bâtir des écoles catholiques où il n'y en a pas encore et d'agrandir et disposer les écoles déjà existantes afin qu'elles soient au niveau des écoles publiques, tant pour l'instruction que pour la direction. Pour l'exécution de ce plan sacré et nécessaire, les évêques pourraient, quand il leur paraît bon, se servir de membres de congrégations religieuses d'hommes et de femmes. Mais pour que les frais qui sont requis pour une si grande œuvre soient fournis par les fidèles, il faudra absolument leur rappeler, quand l'occasion s'en présentera, tant dans les sermons que dans les conversations particulières, qu'ils négligeraient gravement leur devoir s'ils ne travaillaient pas au soutien des écoles catholiques par tous leurs efforts et par les aumônes nécessaires.

En particulier, il faut rappeler cette obligation aux catholiques qui se distinguent dans le peuple par leurs richesses et leur influence et qui sont membres des Corps législatifs. Et, en effet, dans ces pays, aucune loi civile n'empêche les catholiques de faire élever leurs enfants, s'ils le jugent à propos, en toutes sortes de connaissances et dans la piété dans leurs propres écoles. Les catholiques ont ainsi en leur pouvoir d'écarter simplement le mal dont le système des écoles publiques menace leur religion.

Puissent cependant tous se persuader qu'il est de la plus grande importance non-seulement pour les individus et les familles, mais pour la florissante République américaine elle-même —

elle qui a donné à l'Église de si grandes espérances — que la religion et la piété ne soient point chassées de ses écoles.

Entre temps, il n'échappe pas à la Sacrée-Congrégation que parfois les circonstances sont telles que des parents catholiques peuvent en bonne conscience envoyer leurs enfants aux écoles publiques. Seulement ils ne peuvent le faire que pour des raisons suffisantes : c'est à la conscience et au jugement de l'évêque qu'il appartient de décider si de telles raisons existent en des cas donnés. D'ordinaire — d'après ce qui a été dit plus haut — ce sera un motif suffisant si dans l'endroit il n'y a point d'école catholique ou si celle qui existe n'est pas capable de donner aux enfants une éducation convenable et proportionnée à leur condition. Mais pour que ces écoles publiques puissent être fréquentées sans péché, il sera requis que le danger de perversion (qui existe toujours plus ou moins dans ce système) se change de prochain en danger éloigné. Conséquemment on s'informera toujours tout d'abord si dans les écoles qu'il s'agit de fréquenter, le danger de la perversion est tel qu'on ne peut pas le rendre moins prochain ; si, par exemple, on y pratique ou y enseigne des choses qui sont contraires à la doctrine catholique ou aux bonnes mœurs ou qui ne peuvent s'entendre ou se faire sans détriment pour l'âme ; car un tel danger — c'est évident — doit s'éviter absolument, même au prix de la vie.

En outre, il faut que les enfants, pour qu'ils puissent fréquenter sans péché les écoles publiques, reçoivent, en dehors des heures de classe, d'une manière convenable et soignée l'éducation et l'instruction chrétiennes indispensables.

Les curés et les missionnaires, se souvenant de ce que le concile de Baltimore a sagement commandé sur ce point, feront dilligemment le catéchisme et donneront surtout des explications dogmatiques et morales sur les vérités qui sont attaquées par les sectaires et les incrédules. Ils chercheront avec zèle à fortifier la jeunesse qui est exposée à tant de dangers, tant par la fréquente réception des sacrements que par la dévotion à la sainte Vierge et ils encourageront sans cesse les jeunes gens à s'attacher à leur religion. Les parents eux-mêmes et leurs représentants ne doivent pas manquer, de leur côté, d'avoir l'œil ouvert sur leurs enfants et de les interroger par eux-mêmes ou par leurs représentants sur l'enseignement reçu à l'école. Ils examineront aussi les livres d'école ; s'ils y découvrent quelque chose de dangereux, ils y opposeront l'antidote

opportun. Et ils auront soin d'éloigner leurs enfants de la conversation et de la familiarité de condisciples qui pourraient mettre en danger leur foi ou leurs mœurs.

Les parents qui négligent cette éducation et cette instruction chrétiennes nécessaires, ou qui permettent à leurs enfants la fréquentation d'écoles où la ruine des âmes ne peut être évitée, ou encore qui envoient leurs enfants aux écoles publiques, quoi qu'il existe dans l'endroit une école catholique convenablement dotée ou organisée, et ceux qui aussi peut-être seraient à même de faire élever leurs enfants ailleurs en catholiques, et qui par conséquent n'ont pas de raison suffisante ; ceux enfin qui négligent les précautions par lesquelles le danger de perversion pourrait être éloigné ; — de tels parents, s'ils se montrent opiniâtres, ne peuvent recevoir l'absolution dans le sacrement de pénitence, comme il est évident d'après la morale chrétienne.

---

## LE SCANDALE DES NATIONS LATINES (1)

Depuis plusieurs années on fait valoir contre le catholicisme un argument qui ne manque pas de force auprès des intelligences peu éclairées. Regardez, dit-on, les nations latines, formées par l'Église romaine, nourries de son lait, animées de son esprit, disciplinées par son clergé. Si vous les comparez avec les nations hétérodoxes, vous conclurez tout de suite de la comparaison qu'elles sont le scandale du monde. Les deux péninsules italienne et ibérique, la France et une grande partie de l'Autriche, comparées à l'Allemagne, à la Russie, à l'Angleterre, sont militairement les plus désordonnées, socialement les plus en péril. Et on ajoute : Voilà les fruits du catholicisme.

On en tire tacitement ou expressément ce corollaire que dès lors, pour être fortes et heureuses, les nations doivent se séparer de l'Église romaine et se révolter contre le Christ visible sur la terre, c'est-à-dire le Pape.

On a réfuté cent fois victorieusement ces sophismes, et nous-même nous l'avons fait plusieurs fois dans cette *Revue*. Ce

(1) Nous empruntons au *Courrier de Bruxelles* la traduction de cet excellent article de la *Civiltà cattolica,* qui résout magistralement une question qu'on essaie trop souvent de résoudre au détriment du catholicisme.

raisonnement repose sur trois fausses hypothèses, l'une théologique, l'autre juridique et l'autre, enfin, historique. L'hypothèse théologique, c'est que le catholicisme, ordonné par Dieu pour le salut des individus, a encore pour fin propre et immédiate la fortune temporelle et la puissance des pays qui le suivent : il y sert beaucoup sans doute, mais d'une manière indirecte seulement. L'erreur juridique, c'est que la seule cause vraie de la prospérité temporelle ou de l'adversité des nations est leur fidélité à l'Église ou leur apostasie — et non pas une foule d'autres causes contingentes, accessoires et naturelles qui n'ont aucun rapport avec l'Église. L'erreur historique, c'est que l'antithèse entre les nations catholiques et les hétérodoxes soit de fait ce que l'on affirme, car on peut prouver, en général, que les nations catholiques, non pas toujours et en tout, mais le plus souvent et dans leur ensemble, sont temporellement les plus prospères. Le fondement étant enlevé, le sophisme croule; et l'Église catholique sort du parallèle établi et conduit avec soin, plus justifiée que jamais, comme il arrive toujours.

Mais l'erreur des sectaires ne se tient pas facilement pour battue. Réfutée sous une forme elle se présente sous une autre. Aujourd'hui, on tourne du côté politique et social *le scandale des nations latines,* découvrant un prétexte dans la formidable question d'Orient qui menace de mettre l'Europe en feu. Voyez, disent les ennemis du catholicisme, voyez les pays latins ; il n'y a pas encore un temps bien reculé qu'ils étaient les arbitres du monde civilisé, aujourd'hui ils sont réduits à accepter la loi des pays hérétiques. Tandis que ceux-ci parlent et agissent en grandes puissances, ceux-là se taisent et se déclarent impuissants. La plus grave question de l'ère moderne est sur le point d'être résolue par les armes ; de sa solution dépend l'assiette future de l'Europe, la liberté de la Méditerranée, la prédominance du commerce avec l'Asie, les intérêts politiques et religieux les plus fondamentaux de l'Espagne, de l'Italie, de la France, de l'Autriche. Or, pour la solution de cette question, ces Etats ne peuvent avoir une part prépondérante. Le nœud est tout entier entre les mains de la Russie, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les peuples catholiques sont contraints ou d'assister les bras croisés, ou de concourir comme d'humbles satellites des hérétiques, à la solution de leurs propres affaires. Tel est le dernier effet de l'action catholique sur les pays fidèles à la Papauté : l'anémie et la mort.

Si nous voulions user du langage de la dialectique nous répondrions : Je concède le tout, mais je nie la conséquence. Supposant, en effet, la vérité absolue de tout ce qu'on dit de la puissance des contrées hérétiques et de l'impuissance des nations de race latine et de foi catholique, il ne s'ensuivrait nullement que ce fût le résultat de l'influence de l'Église et de la Papauté sur ces nations. Il ne suffit pas d'affirmer sans preuves. Nous soutenons, nous, que jamais on ne le démontrera parce que c'est indémontrable ; que le contraire est la vérité, c'est-à-dire que si les pays catholiques sont impuissants à l'heure qu'il est, cela vient de ce qu'ils se sont soustraits à la salutaire influence de l'Église ; et que si les pays hétérodoxes sont plus puissants, cela ne vient pas de ce qu'ils se sont soustraits à l'influence de l'Église romaine, mais au contraire, de ce que, dans leur apostasie, ils ont conservé une plus grande somme de cette influence que n'en ont conservé les gouvernements révolutionnaires des nations latines.

Cherchons à établir cette proposition.

## II

L'hétérodoxie, parlant en général, a son germe dans un principe unique et négatif qui peut être défini la *rébellion contre l'autorité surnaturelle de Dieu dans le monde.* Cette autorité se trouve dans l'Église du Christ et s'exerce dans l'Église et par l'Église. L'Église étant le règne du Christ Dieu sauveur parmi les hommes, doit être nécessairement une, comme la fin même de la rédemption est une. L'hérésie, en refusant de se soumettre en partie à cette autorité, la rejette tout entière, car le Christ ne peut être divisé et sa foi amoindrie, et celui qui ne l'admet pas en tout ne l'admet en rien. Dès lors aussi celui qui se refuse à reconnaître l'unité hiérarchique du règne du Christ en Pierre se fait rebelle envers lui, au même chef que celui qui nie la somme des dogmes révélés par lui et enseignés aux fidèles par son Église. Voilà la vérité. Et, de fait, l'Église rejette de son sein le simple schismatique qui nie la divine juridiction du Vicaire du Christ, tout comme l'hérétique qui nie quelqu'un des dogmes divins, ou le rationaliste qui répudie tous les dogmes et se rit de la révélation divine.

Toutefois, l'hétérodoxie a la prétention de demeurer sujette à l'autorité surnaturelle de Dieu et d'appartenir au règne du Christ, le divisant, lui et sa vérité, selon ses propres caprices.

C'est ainsi que nous voyons l'*orthodoxie* grecque schismatique des Moscovites s'attribuer les honneurs et le mérite de la sainte foi de Jésus-Christ, comme se l'attribuent aussi le luthéranisme *officiel* des États protestants de l'Europe septentrionale et l'*Église établie* de l'anglicanisme de Londres. En substance, les pays hétérodoxes ont gardé explicitement une portion plus ou moins grande de la tradition pratique et doctrinale de l'Église catholique de laquelle ils vivent séparés depuis plusieurs siècles, et par cette raison ils n'ont pas tiré du principe de leur apostasie cette fécondité de déduction qui logiquement eût dû les précipiter dans l'abîme du désordre le plus absolu.

Au contraire, les gouvernements révolutionnaires des pays de race latine, nés des sociétés secrètes, étendent leur rébellion à l'autorité non-seulement surnaturelle, mais naturelle de Dieu dans le monde. Tirant les conséquences logiques de leurs principes, ils ont dû étendre la sphère de leur négation de l'autorité divine au delà de la sphère religieuse, et l'introduire dans toutes les appartenances de la société humaine. Aussi la corruption, qu'ils ont propagée soit par la force, soit par la séduction parmi les peuples, a-t-elle été plus rapide, plus profonde et plus délétère que la corruption développée par l'hétérodoxie. En un mot, l'apostasie religieuse sociale de la Révolution comprend une négation des principes bien plus large que l'apostasie religioso-catholique de l'hétérodoxie. De fait, les hétérodoxes retiennent un reste de catholicisme ; les révolutionnaires, eux, ont tout répudié.

III

Pour éviter toute méprise, notons deux points importants :

Le premier, c'est que lorsque nous parlons de *perversion révolutionnaire* dans les pays catholiques, il s'agit surtout, comme nous l'avons dit, de leurs gouvernements. Et lorsque nous parlons de sentiments religieux dans les pays hétérodoxes, cela doit surtout se référer au gros de leurs populations.

Les gouvernements maçonniques qui oppriment les nations latines se sont efforcés d'effectuer et de compléter par des lois insensées et avec des artifices diaboliques, leur séparation sociale de l'Église catholique ; mais ils ne sont pas encore parvenus à conduire cette séparation au-delà des limites de la sphère légale dans laquelle leur action est renfermée ; et même dans ces limites leur succès est imparfait. En réalité, les nations

latines sont universellement demeurées catholiques ; et le plus grand nombre de leurs habitants s'est conservé et se maintient catholique de foi, de pensées, d'esprit et de sentiment. Et sans parler de l'Espagne et de l'Italie, où le catholicisme, sous la tyrannie de la secte qui domine, se manifeste si vigoureux, qui, dans la France même, dans cette France que la Révolution a nourrie depuis bientôt cent ans de son poison le plus meurtrier, n'admirerait la vigueur de la sève catholique qui se déploie avec courage et repousse avec tant de force les assauts de la démagogie cherchant inutilement à la suffoquer ?

Il faut donc, pour rester dans la vérité, forcément établir la distinction entre les partis qui gouvernent les nations latines et les nations considérées en elles-mêmes.

Une distinction de même nature doit être faite en ce qui regarde les pays hétérodoxes. L'esprit religieux qui se rencontre encore dans ces peuples, et surtout dans les campagnes, est le fruit d'un reste de catholicisme qui est demeuré au milieu d'eux, après le naufrage par l'apostasie consommée par leurs princes et leurs gouvernements. Ceux-ci se sont étudiés à sauver ces précieux restes, plus par l'intérêt de l'ordre public et de leur propre sûreté, que par zèle pour la foi chrétienne. Et, bien que par la suite des temps, ces restes de catholicisme se soient amoindris et qu'une bonne portion des individus soient tombés dans le gouffre de l'incrédulité, cependant ils subsistent toujours dans une autre grande partie de la population, de manière que le christianisme hétérodoxe puisse être officiellement pratiqué et reconnu pour la religion d'État des gouvernements.

Le second point à noter c'est que, s'il faut concéder que l'hétérodoxie schismatique et protestante, par les raisons données plus haut, est moins corruptrice que la Révolution, en ce sens qu'elle conserve les principes d'une certaine probité naturelle et d'une certaine religiosité chrétienne, que l'autre détruit ; il faut, d'autre part, absolument nier qu'on puisse la comparer moralement avec le catholicisme, à qui appartient uniquement et en propre la vertu de sanctifier les âmes et de répandre en elles les divines influences de l'Évangile. Il suit de là que si les hétérodoxes honnêtes sont meilleurs que les catholiques *révolutionnaires,* parce qu'ils croient plus et nient moins, les catholiques sincères sont incomparablement au-dessus des protestants même honnêtes, car ils vivent incorporés à la seule vraie Église du Christ, source unique de moralité comme de sainteté surnaturelle.

IV

Ces deux points établis, on voit en quel sens il est vrai que l'apostasie des peuples hétérodoxes séparés de l'Église catholique, et par suite leur rébellion contre le Christ, a été moins étendue dans ses effets que la rébellion tentée par les gouvernements maçonniques. Ces derniers se sont soustraits bien plus que les gouvernements hétérodoxes à la salutaire influence de l'Église. Ceux-ci croient à une Église de Jésus-Christ, ceux-là n'y croient pas ; ceux-ci admettent la révélation d'une somme quelconque de dogmes, et ceux-là rejettent tous les dogmes ; ceux-ci adorent dans le Christ l'Homme-Dieu ; ceux-là voient à peine en lui un homme ; ceux-ci reconnaissent en Dieu la source immuable de l'autorité et l'origine du droit naturel et humain ; ceux-là établissent la source de l'autorité dans la volonté changeante du peuple et l'origine du droit dans la variable contingence de l'utile et du fait. Dès lors, au moment où les gouvernements maçonniques des États latins seraient venus à bout d'achever leur œuvre et de former les nations à leur image, il n'est pas douteux qu'ils donneraient au monde le spectacle d'une anarchie et d'une barbarie sans exemple. Ce qui le prouve, c'est ce qui est arrivé en France à la fin du siècle dernier, et dernièrement à Paris sous la Commune.

De là on voit combien justement nous avions nié la conséquence de l'argument cité plus haut, savoir que les pays hétérodoxes sont plus puissants que les pays latins et catholiques parce que les influences du catholicisme sont funestes à la prospérité politique de ces derniers. Nous avons anéanti la force de ce raisonnement en montrant que les antiques influences sont en général plus efficaces chez les nations hétérodoxes que chez les gouvernements révolutionnaires et corrupteurs des nations latines.

Il reste à étudier cette prépondérance des États hétérodoxes sur les États catholiques dans le confit actuel de la question d'Orient. *(La fin au prochain numéro.)*

---

## L'ORGUE (1)

L'orgue est un instrument si magnifique, non-seulement au point de vue de l'art, mais encore si admirable de combinaisons

(1) Extrait du *Journal officiel*. On nous saura gré de reproduire cet article sur l'instrument religieux par excellence.

mécaniques, il a été l'objet de tant de recherches scientifiques de toutes sortes, qu'il est difficile de n'en pas donner une description sommaire.

Les connaissances du public à son sujet sont peu étendues; plus d'une personne a été surprise, quand elle montait à la tribune de l'orgue, d'y voir cette superposition de claviers, ces nombreux tuyaux et tout un appareil aussi compliqué.

On n'est pas habitué non plus à en distinguer les nuances sonores, variant du timbre lourd et velouté des *bourdons* au timbre mordant du *cromorne*. Notre but est de désagréger un un peu l'impression générale qui résulte de l'audition d'un orgue, et d'en faire apprécier la variété d'effets, d'accents et de timbres divers.

Au XV^e^ siècle, les principaux éléments sonores de l'orgue étaient déjà inventés; il était définitivement consacré comme un des ornements principaux du culte, et beaucoup d'églises en possédaient.

La progression constante de l'art musical, et surtout la connaissance des lois de l'harmonie, contribuèrent aussi à faire découvrir les moyens de réaliser ce que la théorie musicale faisait entrevoir. C'est ainsi qu'à la fin du XV^e^ siècle, vers 1470, un Allemand établi à Venise, nommé Bernhard, inventa le clavier des pédales, qui permet de faire parler les basses de l'orgue avec les pieds, tandis que les mains sont occupées sur les claviers manuels. L'usage où l'on était d'écrire la musique à quatre parties concertantes et quelquefois plus a sans doute amené cette invention, qui devenait de première nécessité pour exécuter une musique de plus en plus compliquée.

C'est aussi à cette époque qu'on commença à désigner les jeux de l'orgue par leurs plus grands tuyaux : le seize-pieds, le huit-pieds, etc.

D'autres jeux portent encore maintenant des noms qui proviennent du même temps, tels que le salicional, le cromorne, le nasard, etc.

Au commencement du XVII^e^ siècle, le mécanisme de l'orgue se compléta par l'invention des registres qui, comme le nom l'indique, régissent chacun des jeux de l'orgue, les font parler ensemble ou séparement et permettent de les combiner entre eux. Ce dernier perfectionnement produisit dans le style de l'orgue la même modification que dans la musique d'orchestre; l'art d'instrumenter la musique d'orgue en combinant les jeux

prit peu à peu une importance qui est devenue capitale maintenant.

L'orgue, en effet, n'est pas un instrument, c'est un rassemblement d'instruments à vent. Ce sont ces instruments particuliers, qu'on appelle des *jeux,* qui font sa richesse et sa puissance.

Un jeu d'orgue est une rangée de tuyaux de même espèce donnant une suite de sons chromatiques et ayant un timbre particulier qui dépend de la façon dont le son est produit dans les tuyaux et de leur forme particulière.

Tous les jeux de l'orgue se divisent en deux espèces : les *jeux à bouche* et les *jeux à anche.*

Les *jeux à bouche,* depuis les plus grands, qu'on voit à l'extérieur du buffet de l'orgue, jusqu'aux plus petits, ont tous la même manière de produire le son.

Comme on a pu l'observer, leur pied se termine en pointe ; c'est par là que l'air s'introduit. A l'endroit où commence le tuyau cylindrique, l'intérieur est bouché par une rondelle de métal qui ne laisse échapper qu'une mince lame d'air entre elle et la paroi du tuyau.

A cette hauteur s'ouvre la fente transversale qui forme la bouche du tuyau, la lame d'air vient en montant se briser contre la lèvre supérieure de la bouche, et là, trouvant une résistance dans la colonne d'air qui est à l'intérieur du tuyau, elle la repousse, puis, à cause de l'élasticité de l'air, elle est repoussée à son tour à l'extérieur du tuyau : ce sont ces alternances périodiques de la lame d'air qui engendrent le son dans les tuyaux à bouche. C'est en somme un flageolet retourné variant depuis trente-deux pieds de haut jusqu'à quelques millimètres, la hauteur de la colonne d'air étant la cause de la gravité ou de l'acuité de sons.

Les *jeux d'anches* sont tout différents. Dans le pied du tuyau se trouve une languette de laiton, qui ne bouche qu'imparfaitement l'entrée de l'air dans le tuyau.

L'air, en voulant passer, force la languette à venir battre contre les bords de l'ouverture ; son élasticité la fait redresser et elle ne livre passage à l'air que d'une façon intermittente et régulièrement périodique ; les vibrations de la languette et celle de la colonne d'air contenue dans le tuyau, donnent un son qui est plus ou moins grave ou aigu, suivant la hauteur du tuyau et la fréquence des battements de la languette. Ces deux modes de production du son, des tuyaux à bouche et des tuyaux à anche,

produisent deux timbres très-différents qui sont les deux couleurs principales des sons de l'orgue.

Le son des tuyaux à bouche est doux, plein, rond et uni; le son des tuyaux à anche, mordant, coloré et grenu, tranche vigoureusement sur les sons des tuyaux à bouche.

Les jeux à bouche se divisent en *jeux de fond* et *jeux de mutation*, lesquels se divisent à leur tour en *jeux simples* et en *jeux composés*.

Les jeux de l'orgue sont ordinairement en étain, en bois ou en *étoffe*, mélange de plomb et d'un peu d'étain.

Les *jeux de fond* sont ouverts ou bouchés; les tuyaux bouchés par le haut ont cette propriété de donner un son qui est à l'octave au dessous de la note qu'ils devraient donner s'ils étaient ouverts. On les appelle *bourdons*. Leur timbre est sombre, lourd et bourdonnant, sans éclat, mais très-favorable aux accords d'accompagnement.

Les jeux à bouche, ouverte ou fermée, portent le nom de leur tuyau le plus bas, et par conséquent le plus long. On dit un jeu de trente-deux pieds, de seize pieds, etc. Le tuyau de trente-deux pieds donne l'*ut* de l'octave au-dessous de l'octave la plus basse du piano. On les nomme *jeux de flûte* parce que leurs timbres se rapprochent de celui de la flûte.

Les jeux de l'orgue portent encore des noms qui sont très-anciens, et qui datent des premiers temps où la facture de cet instrument commença à prendre de l'importance; ce sont, pour les jeux à bouche :

La flûte ouverte de trente-deux pieds, qui a toute l'étendue du clavier; celle de *seize pieds;* le *principal,* de huit pieds, qui est le jeu fondamental de l'orgue à cause de son étendue qui embrasse toute celle des voix et des instruments.

Le *prestant,* quatre pieds *(præstare)*, qui doit son nom à son timbre clair, et à ce que c'est sur lui que s'accordent tous les autres jeux de l'orgue.

La *doublette,* qui sonne à l'octave haut du prestant.

Les *nasards,* qui parlent à la quinte de la flûte de seize pieds et du prestant, donnant aux timbres des jeux auxquels on les associe un certain nasillement très-sensible, surtout dans les orgues anciennes.

Le *salicional,* du latin *salix,* saule, jeu d'étain dont les tuyaux étroits vont en se rétrécissant jusqu'à l'orifice. Son timbre est intermédiaire entre la flûte et le violon. Son nom lui vient des

flûtes champêtres qu'on fait avec l'écorce fraîche d'une branche de saule, et dont il est une imitation.

Au *salicional* se rattachent les jeux qui imitent les instruments à cordes, qui ont aussi des tuyaux étroits. L'Allemagne a beaucoup inventé de ces jeux à bouche. Ce sont le *gemshorn,* (cor de chamois), tuyau très-pointu et pyramidal ; le *nachthorn* (cor de nuit), en étain ; la *gambe,* qui imite le violoncelle, tuyaux ouverts en étain étroits par le haut : le *bœhrflœte* (flûte de roseau) ; *hohlflœte* (flûte creuse), etc., etc.

Le *larigot,* est un jeu aigu qui imite le son d'une petite flûte rustique appelée en vieux français *arigot.*

La classe des *jeux de mutation* est aussi fort curieuse.

Chacun des tuyaux de ces jeux résonne toujours accompagné de plusieurs autres tuyaux qui lui forment un cortége harmonique et dont le nombre varie de trois à sept : la fourniture a chacune de ses notes toujours accompagnée de son octave supérieure, de sa double octave, de sa quinte et quelquefois de sa septième.

Ces jeux sont des imitations du phénomène connu dans la physique sous le nom de sons harmoniques, que font entendre les cordes et les tubes en même temps que le son fondamental. Ils sont d'invention très-ancienne et remontent au XVI<sup>e</sup> siècle au moins.

Ces notes additionnelles sont disposées dans l'orgue de façon à ce que le son fondamental domine toujours; elles ne font que le renforcer, sans quoi elles produiraient dans l'harmonie une intolérable confusion. C'est en raison de la plénitude que ces sons accessoires donnent au son principal, qu'ils ont reçu le nom, peut-être un peu vulgaire mais très-exact de *fourniture.*

Le *cornet* est un jeux très-brillant, timbre de ténor. Il y a cinq tuyaux pour chaque note, cinq tuyaux sur marche, suivant l'expression consacrée. Chaque note est accompagnée de l'octave, la quinte, la double octave et la tierce majeure, supérieure ou dix-septième; les tuyaux sont coniques.

La famille des jeux d'anches a des tuyaux de formes très-diverses.

La *bombarde* est un des plus puissants; c'est une imitation d'une sorte de hautbois, qu'on appelle en allemand *Bombart;* c'est un timbre très-mordant; les basses de ce jeu sont formidables de sonorité et d'éclat; les tuyaux sont coniques.

Le *cromorne* est aussi un jeu d'anches imité d'un ancien haut-

bois recourbé usité au moyen-âge, appelé en allemand *krummhorn* (cor recourbé). Ce mot francisé est donc formé de deux mots allemands. Ses tuyaux sont cylindriques et étroits; son timbre est analogue à celui de la clarinette, mais beaucoup plus incisif et sonnant le creux. C'est un des plus chantants des jeux de l'orgue, et souvent employé.

Le jeu, appelé *voix humaines,* est composé d'anches libres, c'est-à-dire semblables à celles des accordéons. On leur ajoute un court tuyau de métal, mais c'est seulement pour modifier leur timbre et le rapprocher de la voix humaine. Il y a certaines orgues où ce jeu semble prononcer très-distinctement la syllabe *ai* plus ou moins ouverte. On lui donnait autrefois le nom de *chèvre.*

Les *voix humaines* d'un grand orgue sont souvent accompagnées du *tremblant.* Le *tremblant* est une sorte de trappe qu'on fait osciller dans le grand conduit qui amène le vent aux tuyaux. Le chevrotement que le tremblant imprime aux sons de l'orgue rend l'illusion du jeu de la voix humaine beaucoup plus forte; mais on ne peut l'entendre longtemps sans fatigue.

Mentionnons encore l'*unda maris,* ou voix célestes; c'est un jeu à bouche dont chaque note est donnée par deux tuyaux dont l'un est en dissonnance avec l'autre, mais d'un intervalle extrêmement petit.

Quand on le fait entendre avec les autres jeux, il se produit des battements, c'est-à-dire des alternatives de force dans le son qui ressemblent à des ondulations. C'est un jeux d'un timbre très-doux, dont le son a quelque chose de mystique et de féminin.

La *bifara* est aussi un jeu de flûte du même genre, dont chaque tuyau a deux bouches faisant entendre chacune un son très-peu différent au lieu de l'unisson exact.

Il y a encore beaucoup d'autres jeux dont les noms diffèrent plus que les timbres. Ce sont des modifications des précédents.

Ce qui constitue le caractère fondamental de l'orgue, ce sont les *jeux à bouche* ou *jeux de flûte,* ouverts ou bouchés; aussi les a-t-on appelés *jeux de fond.* En effet, il est impossible de s'en passer, ils forment le fond sur lequel se détachent les sons plus mordants des tuyaux à anche, qui sont très-propres à faire entendre un chant seul sur la masse d'accompagnement des jeux à bouche.

Les noms suivants que nous donnons sont là pour montrer la grande diversité de timbres que peut fournir un tuyau. La

*trompette,* le *clairon,* le *violoncelle,* le *kéranlophon,* le *dulciana,* l'*euphone,* le *quinttiton,* la *gambe,* etc., sont des jeux à bouche ou à anches qui n'ont que des nuances très-différentes, mais qui, dans l'ensemble, quand on les fait parler tout à la fois, donnent l'impression d'un plus grand nombre de sons que si c'était le même timbre répété autant de fois.

La *flûte harmonique* est un jeu dont les tuyaux, au lieu de faire entendre le son qui correspond à leur hauteur, donne un des harmoniques de ces tuyaux, soit l'octave supérieure, soit la quinte, suivant qu'on perce un trou à la moitié ou au tiers du tuyau. Il en résulte un son très-pur et très-plein, plus doux que celui que donnerait le tuyau de longueur normale.

Toutes les orgues n'ont pas une aussi grande quantité de jeux. Les petites orgues de salon peuvent n'en avoir qu'une dizaine; l'orgue de l'église Saint-Sulpice, à Paris, construit par M. Cavaillé-Coll, en a cent. Cela ne veut pas dire qu'il y a cent jeux ayant chacun un timbre différent; plusieurs d'entre eux sont doubles, triples et même quadruples. Ainsi, dans l'orgue que nous citons, qui peut être considéré comme un type de l'orgue moderne, il y a trois bourdons, quatre prestants, deux *salicionals,* quatre bombardes, etc.

Sur un instrument pareil, on peut faire entendre des accords chantés par mille ou douze cents tuyaux à la fois, dont les voix diverses, ouvrage de l'industrie humaine, forment un chœur d'une puissance à laquelle on ne peut rien comparer.

---

## MOLIÈRE ET BOURDALOUE

Nous donnons la Préface placée par M. L. Veuillot en tête du beau livre qu'il vient de publier sous ce titre :

Il y a quelques années, je ne sais quel Anglais eut l'idée joviale de faire représenter à Londres une traduction complète du *Tartufe.* La pièce eut le même succès qu'en France, probablement par les mêmes raisons. Toutes les fois que, pour une cause ou pour une autre, les libres-penseurs ont pu ameuter l'opinion contre l'Église, aussitôt, à Paris et dans les provinces, le *Tartufe* reparaît. On le joue, on en fait des éditions populaires avec préface, éclaircissements et vignettes. Dans les derniers temps de Louis-Philippe, le *Tartufe* eut l'honneur d'être, avec

le *Juif-Errant*, l'une des principales réponses de la philosophie officielle aux réclamations des catholiques contre le monopole de l'enseignement. Sous la Restauration, il était l'antidote des Missions. La partie *penseuse* de la bonne bourgeoisie s'entassait au théâtre pour écouter la satire des « dévots » et des « nobles » qui osaient suivre les prédicateurs. Là, les rentiers et les négociants libéraux, leurs commis, leurs filles, leurs épouses, troupe chaste, goûtaient les leçons de la vraie morale, — celle qui n'empêche point de vendre à faux poids.

Je ne doute pas que le traducteur anglais de *Tartufe* n'ait eu la patriotique pensée de donner à son pays une arme de plus contre « l'agression papale. » L'œuvre de Molière dut prouver suffisamment aux enfants spirituels d'Élisabeth que le pape est un chef de bandits ; que le cardinal Wiseman fut un traître ; que les Newman, les Manning, les Faber, tous les nouveaux convertis, voulaient prendre le bien et la femme de leur prochain, crimes jusqu'alors inconnus dans la loyale Angleterre.

En quoi pourrait autrement les intéresser cette prétendue comédie, si longue et si fausse quand le vivant esprit de la langue française n'y est plus ? J'ai vu pour la première fois jouer le *Tartufe* à une époque où, certes, je n'exigeais pas qu'un spectacle fût moral. Mais préservé, grâces à Dieu, de la sotte passion des esprits forts, je me demandais ce qu'ils trouvaient d'amusant à celui-là, et quel intérêt pouvaient prendre des gens de leur mérite aux aventures d'un coquin maladroit comme ce Tartufe, qui manque une entreprise où les moindres bacheliers se tiendraient assurés du succès. Forcer la cassette d'Orgon et fasciner Elmire, la belle affaire ! Le monde est plein d'artistes qui font cela tous les jours, sans eau bénite. Si le personnage était un médecin, un précepteur, un créateur de commandites, un *intime* quelconque, on ne supporterait pas l'invraisemblance et la monotonie de l'histoire.

Tartufe se dit dévot : toute la popularité de l'ouvrage est là. C'est l'agrément qui subjugue le vulgaire. En considération de cet agrément, le petit nombre des bons juges est gagné. Tout passe, tout est bon, tout est vrai, les critiques perdent leur temps. « L'effroi des faux dévots lorsque *Tartufe* parut, dit un commentateur, ne laisse aucun doute sur les vrais rapports qu'il avait avec eux. »

Un de ces « faux dévots » fut Bourdaloue. Il tonna. Sa vertu éloquente échoua comme la raison fine de La Bruyère. « On fait,

s'écriait-il, concevoir d'injustes soupçons de la vraie piété par de malignes interprétations de la fausse. » Honnête homme! C'est par cette raison précisément que le *Tartufe* sera représenté tant qu'il y aura sur la terre une demi-douzaine de comédiens et assez de planches pour dresser des tréteaux. Laissez faire les missionnaires catholiques, qui, malgré les tribunaux des mandarins, le casse-tête des sauvages et les ministres de l'Évangile anglais, portent la vérité chrétienne dans la Chine, dans l'Océanie, dans les sables de l'Afrique, dans les glaces de l'Hudson : qu'ils y détruisent les fétiches et les idoles, qu'ils y créent une société: du sein de ces peuples baptisés par eux et du milieu des écoles fondées au prix de leur sang, surgira quelque bel esprit qui traduira *Tartufe* dans la langue qu'ils auront formée, afin d'armer contre leurs successeurs la main d'un Henri VIII ou d'un Robespierre.

Je ne conteste point la haute littérature qui brille dans le *Tartufe ;* mais le nerf de cette langue, cette clarté, cette verve, il n'y a pas mille Français en France capables d'en jouir véritablement. Que reste-t-il pour les Anglais?

Nos libres-penseurs n'ont pas été moins fiers du triomphe obtenu par Molière chez ce peuple délicat qui apprend le français principalement pour lire Paul de Kock dans l'original. Je me suis laissé impatienter de quelques banalités qui ont été répétées à cette occasion par les journaux les plus graves. Ils ont remarqué que depuis deux cents ans « les dévots » n'ont pu enlever à Molière sa réputation de grand poète et de « grand homme de bien »; car on le loue à ces deux titres. Je sais que les « dévots » (on dit maintenant les *cléricaux*) sont contraints de s'incliner. L'auteur de *Tartufe* ne conservera pas seulement sa réputation de très-grand poète comique, il gardera encore la palme de la vertu. Il y a monument, consécration, apothéose. Tous les ans Molière est couronné sur le théâtre par la main des grâces fardées; on lui décerne des poésies approuvées des distributeurs du prix Montyon; rien n'y fait. Ses admirateurs demeurent aussi peu redoutables pour lui que ses critiques.

Dans le temps à peu près quand l'Angleterre exécutait l'entreprise dont je viens de parler, une femme hardie mettait Molière en mélodrame. Non pas le Molière véritable, tel que le montrent ses œuvres, plus accusatrices encore que le témoignage de ses contemporains; mais le Molière de la légende philosophique, tendre, délicat, même pleureur. A travers les

éloges que cette pièce devait nécessairement recevoir, la conscience des feuilletons a cependant parlé. Elle a laissé deviner que la donnée du mélodrame paraissait ridicule, elle a franchement avoué que les détails étaient incroyables.

Molière étale ses mépris pour Louis XIV, fait la leçon à Condé, se propose l'affranchissement du peuple, prophétise, fouriérise, cabétise, et finit par répandre sa bénédiction sur l'auditoire : en un mot, c'est un quaker. Il a très-bien résisté à cette apologie plus cruelle que toutes les vérités ; il est certainement indestructible. Vienne une occasion, il ne manquera pas de dire son mot contre le *Syllabus*.

A propos de ce travestissement, un écrivain qui passait alors pour avoir des sentiments catholiques, et que l'on s'est naïvement étonné de voir plus tard républicain et libre-penseur comme le pavé de la rue, entreprit non point de venger Molière, mais de rabaisser Bourdaloue. Après quelques sévérités apparentes pour le comédien, dont il confesse que « la vie et les mœurs ne sont pas exactement conformes à tous les principes de la religion, de la famille et de la propriété, » il finit cependant par le mettre au-dessus du religieux que l'aveu unanime de la postérité a placé dans le grand siècle au premier rang des grands caractères. Il conclut que le ferme prédicateur de l'Évangile fut plus courtisan que l'auteur d'*Amphitryon!* Tel est l'art de ces sages. Ils consentent à se priver de glorifier toujours et en tout le vice, mais ils s'interdisent strictement de jamais honorer sans réserve la vertu.

Je ne doute pas que l'homme de lettres qui s'est montré si difficile envers Bourdaloue, ne regarde comme autant de blasphèmes les doutes que j'ai à élever sur la morale personnelle et sur la morale officielle de Molière. Il faut, sans entrer dans le détail, que Molière demeure le plus honnête et même le plus vertueux homme de son temps.

Il y a déjà quelques années, j'ai voulu dire là-dessus mon sentiment, que je croyais appuyé d'assez bonnes autorités. En mon âme et conscience, ayant étudié le personnage, je ne trouvais pas qu'il répondît à l'idée que l'on doit se faire d'un homme de bien. Ce fut une protestation cemme celle de ces pauvres chrétiens des premiers siècles, qui parfois, à leurs risques et périls, au milieu de la foule idolâtre, allaient insulter les idoles en attendant qu'il plût au Dieu caché de susciter une main assez forte pour les jeter bas. Mon travail parut dans

l'*Univers,* et il eut le fruit que je pouvais prévoir. Contester la morale et la moralité de Molière ! Aucun impie de nos jours n'a été plus injurié pour avoir dit ou que Dieu est le Mal, ou que Dieu n'est pas.

J'avoue que cet accueil m'a encouragé. Forcé par le torrent des affaires quotidiennes d'interrompre la démonstration commencée, j'ai toujours eu dessein d'y revenir. J'y reviens aujourd'hui, après avoir étendu aux dimensions d'un volume l'esquisse rapide où j'avais d'abord compté me borner. Molière et le *Tartufe* m'ont conduit à envisager la moralité générale de l'art dramatique. Sur ce sujet, j'ai pu souvent laisser parler des hommes plus dignes que moi d'être écoutés. On entendra Bossuet : il n'a pas dédaigné de réfuter quelques sophismes médiocres, mais travaillés avec beaucoup d'art par Molière lui-même.

Dans mon premier travail, je m'étais contenté de nommer Bourdaloue; dans celui-ci, je m'applique à lui faire la place qu'il mérite, et elle n'est pas inférieure à celle de Molière.

Il existe d'étranges ressemblances et de puissants contrastes entre Molière et Bourdaloue. Nés presque au même moment, élevés par les mêmes maîtres, ils ont parlé aux mêmes hommes et souvent traité les mêmes sujets. Ce sont deux moralistes, deux connaisseurs du cœur humain, deux princes, deux rois de l'éloquence. Après avoir grandement excité l'attention de leurs contemporains, ils sont morts à quelques années l'un de l'autre, en pleine activité, pour ainsi dire les armes à la main, Molière presque sur le théâtre, Bourdaloue en descendant de la chaire; et la cause immédiate de leur mort fut le zèle que chacun d'eux apportait dans l'exercice de sa profession. Voilà les ressemblances. La différence des professions indique le contraste, dont le développement fournit la matière de cette étude. C'est Bourdaloue qui est le moraliste, le citoyen, l'homme de bien. Comme Bossuet, il a combattu Molière, et il nous a donné la plus forte et la meilleure critique du *Tartufe.* Sa vie, si différente de celle de l'auteur comique, parle plus haut encore que son sermon. Présentement il est le vaincu. Sous le règne de Louis-Philippe, lorsque l'on élevait un monument public à Molière, l'idée vint de placer la statue de Bourdaloue sur la fontaine de la place Saint-Sulpice. On objecta que Bourdaloue avait été jésuite, et il n'eut pas de statue.

Au point de vue de la morale et au point de vue des lettres,

la comparaison entre ces deux hommes ne sera pas sans utilité. Il y a là un épisode intéressant de notre histoire littéraire, et cette histoire, pour le dire en passant, sera mal connue tant qu'une plume savante et sincère ne l'aura pas étudiée dans les luttes souvent latentes, mais continuelles, des lettres sacrées et des lettres profanes; combats de l'esprit de l'homme contre l'esprit de Dieu, origine et fond de toutes les choses de ce monde. LOUIS VEUILLOT.

---

## LES OPINIONS LIBRES

Nous avons tout récemment fait connaître une décision du Saint-Siége répondant à un professeur de l'Université catholique de Lille, et nous avons reproduit dans un de nos derniers numéros un article qui montre quelle est la doctrine du Saint-Siége à l'égard des opinions libres et des questions qui n'ont pas été l'objet d'une définition de l'Église. Voici un document qui se produit dans le même sens. C'est une lettre adressée par le cardinal Parocchi, archevêque de Bologne, président honoraire de l'accadémie de Saint-Thomas d'Aquin, au R. P. Carnaldi, de la compagnie de Jésus, vice-président de cette académie. La traduction est de la *Vraie France,* de Lille :

Mon très-révérend Père,

Depuis longtemps déjà je vous dois mes remercîments pour votre opuscule si remarquable ayant pour titre : *La Conciliation de la Foi catholique avec la vraie Science*, et je suis aux regrets d'avoir ajourné au-delà des limites convenables l'accomplissement de ce que je regarde comme un devoir.

Les occupations du saint ministère ne me laissent plus la liberté de m'occuper sérieusement d'études, comme par le passé. Ce qui me console cependant, c'est que ce long retard m'a au moins permis de goûter tout à mon aise un travail qui, en quelques pages, renferme des trésors de science, et de science solide.

Comment ne pas éprouver la plus vive satisfaction à voir avec quelle ardeur vous défendez le système philosophique de saint Thomas, ce système qui obtient de plus en plus l'adhésion des savants les plus recommandables, qui semble si providentiellement ressusci-

ter de nos jours pour contribuer à refaire l'édifice d'une vraie et complète philosophie, en face des ruines du matérialisme moderne ?

Je n'ai pas moins admiré la modération et l'esprit d'équité que vous montrez à l'égard des adversaires de ce système et pour toutes les opinions qui jusqu'à présent ont été libres de se produire dans les écoles catholiques. Je citerai, mon très-révérend Père, vos propres paroles, pace qu'elles expriment parfaitement une pensée très-juste et une attitude très-sage. « Pour ce qui regarde, dites-vous, la conformité des deux points principaux de notre doctrine avec la doctrine même de l'Église, à savoir l'union de l'âme raisonnable avec le corps humain et la théorie de la matière première, nous sommes bien éloignés d'affirmer que la première est tellement l'expression autorisée et authentique de la seconde, que celui qui n'en ferait pas profession devrait être regardé comme un homme vacillant dans la foi (page 24). »

Et plus loin : « Bien que les docteurs catholiques de la plus haute autorité jugent que les deux points de la doctrine recommandée dans le diplôme de notre accadémie sont étroitement liés avec le dogme catholique, d'autres cependant ne regardent pas comme téméraire de ne pas être de l'avis de ces docteurs-là. Pour moi, je ne me crois pas le droit de condamner ces derniers, surtout s'ils n'abandonnent que le second point de notre doctrine, et je serai pleinement satisfait s'il reste bien démontré que la doctrine de saint Thomas d'Aquin, telle quelle est résumée dans notre diplôme et prise dans ses deux points principaux, n'est pas défendue par nous à la légère, par l'entraînement d'un zèle inconsidéré pour une théorie ancienne dans le domaine de la philosophie, mais bien parce qu'il y a dans notre académie un grand centre de doctrine aussi sûre que vénérable (page 25). »

Et comme si ces déclarations aussi claires et aussi explicites ne suffisaient pas, vous vous efforcez, mon très-révérend Père, de dissiper le préjugé de ceux qui croient que les membres de l'académie de Saint-Thomas d'Aquin sont obligés par motif de foi à ne pas suivre les deux systèmes opposés : le système mécanique et le système dynamique. « C'est là, dites-vous, et avec raison, une erreur, une très-grave erreur qui n'a aucun fondement dans les paroles que renferme le diplôme de notre académie (page 26). »

Ne vous contentant pas de cette affirmation, vous avez recours aux arguments de la logique et à la syntaxe grammaticale elle-même, pour démontrer avec la dernière évidence qu'il en est ainsi.

Vous pouvez donc vous féliciter, mon très-révérend Père, d'avoir

par votre opuscule pleinement répondu aux intentions manifestées par le Saint-Père, et lorsque Sa Sainteté loue la doctrine défendue par l'académie de Saint-Thomas et lorsqu'elle laisse en pleine possession de leurs droits les systèmes opposés qui, encore aujourd'hui, sont librement professés dans les écoles catholiques.

Si vous aviez abandonné la défense de la doctrine de saint Thomas d'Aquin, vous auriez, par là-même, déserté une cause que l'autorité pontificale tient en si haute estime, et si vous n'aviez pas respecté la liberté des autres systèmes, vous auriez semblé mettre en suspicion des adversaires qui sont avec nous pour professer les doctrines définies par l'Église ; vous vous seriez éloigné de cette équité dans les jugements et de cette modération dans la polémique qui ont été si chaleureusement recommandées par Benoît XIV et par son immortel successeur, le Pontife régnant, Pie IX.

Je profite de cette occasion si propice, mon très-révérend Père, pour vous encourager à poursuivre vos travaux dans cette académie de Saint-Thomas, qui mérite si bien de la science, et pour vous féliciter et avec vous tous vos collaborateurs de la rédaction de la *Science italienne,* revue dont je m'honore hautement, comme archevêque de cette glorieuse métropole de Bologne et comme membre du tiers-ordre de saint Dominique.

Que le Seigneur, source de toute lumière, assiste Votre Paternité et tous ses coopérateurs dans leur vaillante entreprise pour la restauration du règne de la science catholique, et recevez, mon très-révérend Père, l'assurance de tout mon dévouement.

LUCIDO-MARIA, cardinal PAROCCHI,
Bologne, 4 août 1877. archevêque.

---

## VARIÉTÉS

### L'honnête homme.

Qu'est-ce qu'un honnête homme ?

La question peut au premier abord paraître singulière, mais il ne faut qu'un moment de réflexion pour comprendre que ce terrible point d'interrogation surgit de tous côtés. Tant que la société était régie par des dogmes immuables, par des règles fixes de morale et par l'autorité infaillible de l'interprétation, on a pu ren-

contrer des sophistes de mauvaise foi, des casuistes dévoyés, de faux bonshommes et de faux honnêtes gens. Mais il y avait un critérium admis de tous, une pierre de touche inaltérable à laquelle il était facile de reconnaître toutes les monnaies altérées. Les lois humaines étaient d'accord avec les mœurs et tiraient de leur conformité aux lois divines une force qu'elles ont depuis longtemps commencé à perdre.

Mais aujourd'hui que chaque raison individuelle se croit le droit d'être son propre docteur, confesseur, évêque et pape, il ne peut plus en être de même. La notion de l'honnêteté varie autant qu'il se rencontre de têtes pour l'apprécier et contredit le Code en mille endroits.

Il se prêche impunément tous les jours du haut de cent tribunes et du fond de milliers de journaux des doctrines, des enseignements et des excitations qui discréditent les lois, en sapent les bases et les présentent tantôt comme absurdes et insensées, tantôt comme la simple expression de la volonté des plus forts. On tolère avec complaisance des modes de vivre que la loi condamne et que la vieille morale réprouve, on s'amuse des scandales, et la débauche même trouve grâce aux yeux du monde, dès qu'elle sait garder quelques formes ou exciter l'intérêt par quelque côté dramatique.

Cela s'explique naturellement. Car, si chaque *moi* est juge souverain de sa propre morale et directeur de sa propre conscience, la notion de l'honnêteté n'est plus que relative et les appréciations des faits ne peuvent être qu'individuelles et sans sanction possible contre autrui.

Voici un individu libre-penseur, et plus libre-jouisseur, qui est traduit devant des magistrats imbus également de libre-pensée. Peut-on lui reprocher d'avoir vécu dans le désordre ? Non, car ce prétendu désordre est de l'ordre, au point de vue de sa morale à lui, dont ses juges le reconnaissent maître souverain.

Lui fera-t-on un crime d'avoir volé le bien d'autrui ? Impossible. Il répondra qu'autrui était en *pléthore* et lui en déficit ; qu'il s'est cru non seulement autorisé par sa conscience, mais encore obligé de rétablir l'équilibre ; qu'il n'a pas volé, mais seulement emprunté, et que d'ailleurs il se considérait comme obligé d'obéir à un supérieur, docteur en morale indépendante et proclamé un demi-Dieu par la libre-pensée.

Lui dira-t-on qu'il a falsifié des écritures et des bilans ? mais il fera observer que ses juges prennent leurs bas pour leurs souliers ; que si ces comptes et ces bilans sont faux au point de vue d'autrui,

ils étaient vrais par rapport à lui et que s'étant autorisé d'ailleurs lui même à agir ainsi, il ne peut plus reconnaître à aucun autre libre-penseur ou viveur le droit de le blâmer. D'ailleurs, entre les quelques années durant lesquels il a suivi les impulsions de sa morale indépendante et les quelques mois pendant lesquels ses administrateurs, parfaitement informés, ont gardé le silence, il n'y a qu'une différence de temps et non de faute, si faute il y a.

En somme, on ne voit véritablement pas à quel titre on refuserait d'accepter les *explications* de ce libre-penseur hypothétique. Certes, on peut le condamner. A la force il n'y a pas de résistance. Mais, en dehors de la pleine et entière acceptation du dogme chrétien d'où découle la morale chrétienne, cette condamnation est injuste et prononcée par des libres-penseurs, elle constitue un véritable démenti à leurs principes, une révoltante absurdité. Il est donc nécessaire d'arriver à quelque définition nouvelle de l'honnête homme. — *(Courrier de Bruxelles.)*

---

### L'éducation religieuse.

M. Legouvé, qui ne passe pas pour un *clérical*, a prononcé les paroles suivantes à la distribution des prix de l'école Monge :

Pas d'éducation possible sans idées religieuses. Pour moi, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir, pour un enfant, entre savoir prier et savoir lire, je dirais : Qu'il sache prier ! Car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de Celui d'où émanent toute lumière, toute justice et toute bonté.

Et ailleurs :

Un autre progrès nous appelle.

— Où ?

— Rue de Vaugirard !

— Rue de Vaugirard ?

— Tout au haut de la rue.

— Tout au haut de la rue ? Mais c'est l'établissement des Pères Jésuites ?

— Précisément.

— Vous me menez à l'école du progrès chez les Jésuites ?

— Sans nul doute.

— Eh ! de quel progrès s'agit-il donc ?

— D'un progrès qui n'est qu'une tradition conservée, que le maintien d'un usage d'autrefois ; mais c'est marcher en avant que de reconquérir ce qu'il y avait de bon en arrière ! Or, les écoles de Jésuites sont presque les seules où les élèves jouent et courent comme autrefois. On ne sait plus courir dans nos écoles.

Voilà l'éducation que je voudrais emprunter aux Révérends Pères : l'éducation des jambes ! Il est vrai que leurs élèves ont l'espace, et que les nôtres ne l'ont pas ; mais l'espace n'est pas ce qui vous manque le plus ; vous n'avez pas le feu sacré. A peine arrivés à l'adolescence, vous devenez graves et calmes ; vous vous promenez deux à deux, vous causez deux à deux, sous la surveillance de maîtres vigilants ; chez les Jésuites, les maîtres relèvent leur soutane et courent avec les élèves !

Ne me parlez pas, comme compensation, de la gymnastique ! Je fais grand cas de la gymnastique, mais c'est un exercice, ce n'est pas un jeu. Le jeu ! ce mot-là devrait être inscrit dans le décalogue de l'enfance. C'est le synonyme de santé, de gaieté, voire même de bonté.

---

**Les ignorantins.**

Les grands concours entre les écoles municipales de Paris pour l'obtention des bourses aux écoles supérieures sont terminés. En voici le résultat :

616 élèves de toutes les écoles y ont pris part ; 280 ont été déclarés admissibles. Sur ce nombre, les Frères en ont 197 et les laïques 83.

Sur les 50 premiers, les Frères en ont 29 et les laïques 11, et encore n'ont-ils que les numéros 8, 13, 27, 29, 31, 33, 39, 43, 46, 47, 50. Sur les 100 premiers, les laïques ne comptent que 23 élèves reçus.

Au concours de dessin, les Frères ont les 9 premiers prix sur 10 ; — sur 27 accessits, ils en ont 22, et sur 25 admissibles, 17.

Vraiment, ces Frères ignorantins sont singuliers ; ils ne savent rien, — lisez tous les journaux radicaux, — et ce sont toujours leurs élèves qui sont les plus forts.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

4 octobre.

La bataille entre les baissiers et les haussiers s'est continuée pendant toute la semaine, et, comme il y avait une liquidation de fin de mois à faire, l'action a été très-chaude. Les baissiers avaient pour eux la guerre d'Orient et les élections, avec la coopération des politiques d'opposition dont le plus grand désir serait de voir les fonds baisser afin de pouvoir dire que la politique du gouvernement inquiète l'opinion ; les haussiers étaient soutenus par une longue habitude de la victoire et par la confiance qui persiste malgré tout ce que l'on fait pour l'ébranler. Les baissiers l'ont d'abord emporté, puis les haussiers ont fait un vigoureux effort qui a changé leur demi-déroute, nous ne dirons pas en victoire, mais en un avantage sérieux. Somme toute, la baisse a été enrayée, il y a eu une reprise satisfai-

sante, et les cours des trois principaux fonds d'Etat ont été, hier, en clôture, de 68,90 pour le 3, de 97,75 pour le 4 1/2, et de 104,85 pour le 5, tous trois avec tendance à s'élever.

Nous ne pouvons pas dire que la crise soit passée, nous sommes trop près des élections pour cela ; mais nous croyons que le mal est conjuré, à moins que... mais cela dépend des électeurs et de M. de Bismarck.

---

Un fait qui témoigne, sinon de la stagnation, au moins du ralentissement des affaires, c'est que les recettes des six grands réseaux de nos chemins de fer continuent d'être en diminution. La 36e semaine de l'année perdait 993,000 francs, la 37e perd un peu plus d'un million ; il n'y a que l'Ouest qui soit en légère augmentation de 7,000 francs ; doit-il cela aux voyageurs si nombreux qu'il transporte aux différents bains de mer et qu'il en ramène ? C'est possible.

---

On sait maintenant à peu près à quoi s'en tenir sur la récolte : elle est médiocre, il y aura des prix fermes, de la cherté même sur certains articles ; nous pensons que cette cherté n'atteindra pas de trop fortes proportions. Les vendanges, qui sont très-avancées dans le Midi et qui vont commencer dans le Nord, promettent une assez bonne qualité et une médiocre quantité. L'année, sous ce rapport, paraît devoir être d'une bonne moyenne.

---

L'Académie des sciences vient de recevoir une communication qui est de nature, si les faits communiqués se confirment, à faire le plus grand plaisir aux viticulteurs. M. Marès, correspondant de l'Académie, qui s'est constamment occupé des moyens de détruire le phylloxéra, pense que ce terrible insecte dégénère, et, par conséquent, devient plus facile à combattre.

Ce savant a fait transporter des ceps de vigne dans de grands vases de terre ; ces ceps étaient en très-bon état. Il a infecté quelques-uns d'entre eux avec des phylloxéras, les autres ceps restant comme témoins et entièrement privés d'insectes. Ces végétaux ont été ainsi abandonnés à eux-mêmes pendant plusieurs années. Parmi les ceps placés dans les vases non phylloxérés, un seul a été envahi par des phylloxéras ailés provenant des insectes vivant dans les vases voisins. Tous les autres vases analogues sont restés exempts. Après quatre années d'expériences, tous les vases infectés d'insectes artificiellement et qui avaient montré l'animal vivant, se reproduisant et se multipliant, n'en contenaient plus au bout de ce temps.

La conséquence qui découle de cette épreuve s'accorde avec les idées physiologiques émises par un autre savant, M. Balbiani ; il suppose que le phylloxéra des racines qui se propage sans fécondation nouvelle, va perdant peu à peu sa faculté productrice ; celle-ci finit par disparaître, elle s'use entièrement, si elle n'a pas été régénérée par une fécondation nouvelle, laquelle ne se fait que quand le phylloxéra ailé est sorti de terre et s'est trouvé dans des circonstances favorables. Dans les vases de M. Marès, la fécondité du phylloxéra paraît avoir diminué peu à peu, de manière que les insectes ont fini

par disparaître totalement. Ces faits s'accordent avec ce qui se passe dans les localités où l'on voit des vignes reprendre leur vitalité, après avoir été maltraitées par leur terrible ennemi. La durée de trois à cinq ans serait le temps nécessaire pour amener la destruction de l'insecte.

Ces nouvelles observations sont à enregistrer avec soin, car elles montrent que le phylloxéra aurait pour destinée de disparaître naturellement, en dégénérant progressivement, ce qui semble donner raison à ceux qui prétendent que cet insecte ne sera plus à craindre, avant qu'on ait trouvé le moyen de le détruire. En attendant, on continue à chercher des remèdes pour combattre le fléau, et le ministre de l'agriculture et du commerce a encore écrit à l'Académie une lettre sur l'opportunité qu'il y aurait d'interdire l'importation des pepins américains destinés à devenir des sujets porte-greffes pour les cépages champenois, le jour où le phylloxéra menacerait de faire son apparition.

Le préfet de la Marne demande : 1° s'il n'y a pas à redouter, pour l'avenir du département, la substitution des cépages étrangers aux vrais plants du pays ; 2° si l'introduction des pepins provenant de vignes américaines n'est pas susceptible de déterminer l'invasion du phylloxéra dans le département de la Marne, et s'il ne conviendrait pas de l'interdire. Le ministre, avant de se prononcer sur cette question délicate, désire avoir l'opinion de l'Académie des sciences.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. **Enchiridion ad sacrarum scripturarum cultores accomodatum,** opera et studio Zaphyrini Zitelli-Natali ; Rome, 1877, à l'imprimerie polyglotte de la Propagande ; in-8° de 84 pages.

Voici un Manuel, composé par un savant Prélat de la Propagande, qui sera très-utile à ceux qui ont besoin d'étudier la question religieuse, parce qu'il leur fournira un grand nombre de données. L'indication des titres principaux le prouvera : 1° Principales éditions du texte original de l'Ancien Testament ; — 2° Principales éditions du texte grec du Nouveau Testament ; — 3° Principales versions des Saintes Ecritures ; — 4° Les Bibles polyglottes ; — 5° Liste chronologique des Souverains Pontifes ; — 6° Tableau des conciles généraux ; — 7° Tableau, par siècles, des peuples conquis au christianisme ; — 8° Tableau chronologique, avec indication de leurs écrits, des Pères et des écrivains ecclésiastiques leurs contemporains ; — 9° Tableau chronologique des hérétiques et des schismatiques ; — 10° Principales collections du Droit canonique. L'Enchiridion de Mgr Zitelli-Natali a sa place marquée dans la bibliotèque des séminaires, et dans celle des professeurs et des élèves de ces maisons.

—

2. **Almanach du pèlerin** pour 1878, par J. Gondry du Jardinet ; in-18 de 192 pages ; Paris, rue de Vaugirard, 32.

Calendrier bien complet, très-nombreuses gravures, histoires intéressantes et édifiantes, voilà ce que présente cet *Almanach,*

qui peut être mis entre toutes les mains. Les pèlerins y trouveront, en outre, le tableau des pèlerinages qui pourront se faire en 1878.

—

**3. Les Missions catholiques dans toutes les parties du Monde,** par M. de Montrond ; 1 vol. grand in-8° de 317 pages ; librairie Lefort à Lille et à Paris, 1876 ; — prix : 4 francs.

Quel spectacle plus intéressant et plus digne d'admiration que celui des efforts constants de notre mère la sainte Eglise, pour étendre le règne de Jésus-Christ sur toutes les plages du monde! C'est là l'œuvre sublime des missionnaires de la bonne nouvelle, qui s'accomplit partout, avec l'aide de la prière et de l'aumône des nombreux associés de *la Propagation de la foi.* Qui ne connaît les récits touchants et si instructifs des *Annales de la Propagation de la foi,* précieux recueil qui fait connaître tous les détails de cette œuvre apostolique? Or, c'est un choix d'extraits puisés dans ce recueil que contient ce beau volume.

Après une longue *introduction,* l'auteur divise son travail en six grands chapitres classés sous ces différents titres: *Missions du Levant, Missions de l'Asie, Missions de la Chine, de la Cochinchine et du Tong-king, Missions d'Amérique, Missions d'Océanie, Missions d'Afrique,* et publie une suite d'intéressantes lettres datées de ces divers pays. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage, qui doit inspirer un double amour, celui de la sainte Eglise notre mère, et celui de la France sa fille aînée, qui a l'honneur de fournir le plus grand nombre d'ouvriers apostoliques pour les Missions dans toutes les parties du monde.

—

**4. La nuit de la Saint Jean, nouvelle bretonne,** par Eugène Paris, in-12 de 77 pages; librairie Lefort, à Lille et Paris (1877). — Prix : 60 cent.

Histoire tragique et touchante d'un acte de dévouement filial d'un jeune paysan de Plougastel en Bretagne, qui passe deux années au bagne de Brest, subissant une condamnation injuste plutôt que de dénoncer son père qu'il sait coupable d'un meurtre. Réhabilité enfin et rendu à la liberté, grâce aux courageux et persévérants efforts du recteur de Plougastel et à la déposition de deux témoins, ce bon jeune homme revient dans son village où il épouse, son père étant mort repentant de son crime, sa jeune fiancée Morised, nièce de la victime du vieux Kerdroul. « Les « paysans de Plougastel ne firent « pas rejaillir sur le fils le crime « du père ; ils oublièrent la mau- « vaise action de l'un pour se « souvenir du courage et de la « piété de l'autre. Dieu qui avait « si cruellement éprouvé les « deux époux dès leur début dans « la vie ne cessa de les combler « de bienfaits jusqu'au terme de « leur longue carrière. Aujour- « d'hui ils n'existent plus, mais « leurs enfants continuent à sui- « vre la voie qu'ils leur ont « frayée, et, sur la côte, quand « on parle d'un honnête homme, « on ne manque jamais de s'écrier « qu'il serait digne d'être un « Kerdroul. »

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Li le, 51.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *France.* — Les élections; manifeste et discours de M. Gambetta; la guerre à l'Église; l'union et action. — II. *Affaires d'Orient:* défaites de la Russie; dangers intérieurs qui menacent cette puissance; symptômes d'une coalition; ce que doit être la politique de la France. — III. *Le Saint-Siége:* la santé du Pape; changement de langage du télégraphe; la Rose d'or à Notre-Dame de Lourdes; admirable prière du cardinal Riario-Sforza; funérailles du cardinal.

11 octobre 1877.

I

La question électorale en France domine encore toutes les autres; elle est arrivée à sa période la plus aiguë, et, coup sur coup, un manifeste et un discours de M. Gambetta l'ont replacée sur le vrai terrain que les conservateurs auraient tort de déserter, sur le terrain religieux. Dans son manifeste, M. Gambetta répète bien les deux mots devenus fameux : se soumettre ou se démettre, mais ce sur quoi il compte le plus pour vaincre le Maréchal, c'est sur l'appel qu'il fait à toutes les mauvaises passions et surtout au spectre du cléricalisme, à l'épouvantail du Syllabus. Et c'est la note qu'il accentue le plus dans le discours qu'il vient de prononcer à Belleville, devant ses électeurs du XX^e arrondissement.

Mes chers concitoyens, dit-il en terminant, ce qu'il faut voir en face, c'est cette question, à savoir, que le lendemain du scrutin, le vaincu ne doit pas être seulement tel ou tel parti politique hostile à la République, mais le parti qui mène tous les autres, celui qui les couvre, qui les discipline et les pousse à la lutte, celui que nous avons considéré comme le grand ennemi. Nous avons dit : Le cléricalisme, voilà l'ennemi; il appartient au suffrage universel de déclarer, en appelant le monde à contempler son ouvrage : Le cléricalisme, voilà le vaincu !

Et ces paroles sont accueillies par une explosion d'applaudissements ; ce sont des acclamations et des cris répétés de Vive la République ! Vive Gambetta ! De sorte que les vrais républicains se posent en ennemis déclarés de l'Église, et qu'ils se rangent autour de M. Gambetta parce qu'il se met résolument à leur tête. Dans ces derniers temps, l'étoile de l'ex-dictateur avait extraordinairement pâli ; il retrouve toute sa popularité en excitant les passions antireligieuses et la haine du catholicisme.

Cela le dispense de s'expliquer sur le programme socialiste de Belleville, qu'il a juré d'accomplir; cela le dispense de rendre compte des 249 millions dépensés pendant sa dictature et dont on ne retrouve pas les traces. Il crie : Guerre à la religion ! Avec ce cri, il lève une armée, il n'a pas besoin d'autre justification.

Et c'est dans une telle situation qu'on reproche au clergé de se préoccuper des élections, qu'on reproche à nos évêques d'exhorter à la prière, à l'action, à l'union ! Vraiment les catholiques n'auraient donc plus que le droit de se laisser égorger; il leur serait donc interdit de prier Dieu pour le salut de la religion, de la société et de la patrie; leurs prêtres ne devraient donc plus les éclairer sur ce qui est leur plus impérieux devoir, le devoir d'user de tous leurs droits, de toutes les armes que leur fournit la loi pour défendre ce qu'ils ont de plus cher au monde ! Il en est ainsi pour les ennemis de l'Église : leur amour de la liberté consiste à enlever toute liberté aux autres, à ne laisser vivre que la liberté du mal et de l'erreur; c'est là, du reste, tout le libéralisme.

Dans ce pressant péril, nous ne devons pas déserter le champ de bataille. Nous prierons et nous agirons; nous prierons et nous voterons; nous voterons pour les candidats du Maréchal, quoique tous ne soient pas ceux qui mériteraient le plus notre confiance, parce qu'il s'agit, avant tout, d'écarter les radicaux qui menacent directement notre religion et nos plus précieuses libertés; nous voterons pour ces candidats, quoi qu'aient pu faire, quoi qu'aient pu dire pour refroidir et décourager les cœurs catholiques, tel ministre qui se défend comme d'un crime d'abandonner les principes de 89 et de se soumettre à des influences cléricales, tel autre qui va jusqu'à glorifier l'unité italienne faite au moyen d'odieuses annexions et d'usurpations sacriléges. Ce n'est pas pour le gouvernement qu'il s'agit de voter, c'est

contre la Révolution, c'est contre le socialisme, c'est pour la société, pour la religion, pour la France; ce sont nos propres intérêts que nous avons à défendre, nous n'avons pas à nous occuper des fautes commises par ceux qui nous conduisent à la bataille, et nous devons nous dire qu'il y a sans doute chez eux beaucoup plus d'ignorance et de préjugés que de mauvais vouloir et de mauvaises intentions. L'éducation des plus honnêtes et des plus sincèrement dévoués aux intérêts du pays a pu manquer par bien des points. Aux catholiques, qui possèdent la vérité et les vrais principes sociaux, de les aider dans la lutte qu'ils soutiennent, même avec des défaillances malheureuses.

II

Les ennemis de la religion contemplent avec complaisance, comme l'a fait encore M. Gambetta dans son dernier discours, la persécution à laquelle l'Église est en butte dans le monde presque tout entier, et principalement en Allemagne, où ils admirent, — dans leur singulier patriotisme, — les exploits du prince de Bismark, le plus violent adversaire de la France. Le moment est assez mal choisi de faire leur appel moral à l'étranger persécuteur, et de susciter chez nous des divisions intestines, lorsque la situation politique de l'Europe commande plus que jamais à la France de se recueillir et d'abjurer toute division. La guerre d'Orient vient de mettre à nu l'impuissance de la Russie et le désordre qui règne dans cet empire, qui a tous les vices des empires en décadence. Le prestige militaire de la Russie est perdu, et la nation commence à regarder avec un certain mépris ce colosse au pied d'argile, le czar, qu'elle était habituée à révérer presque comme un dieu. Lorsque la guerre sera terminée, et comment le sera-t-elle? il faudra procéder aux réformes, mais, comme le remarque avec raison un correspondant du *Journal de Bruxelles* très-favorable au gouvernement russe, ces réformes se feront dans de mauvaises conditions, parce que la population sera aigrie et mécontente et que la dynastie aura perdu sa popularité. Il faut ajouter à cela le travail souterrain des sociétés secrètes et des sectes révolutionnaires. On connaît la secte des nihilistes, qui rejettent toute croyance et qui veulent faire table rase de toutes les institutions. La Russie est, en outre, couverte d'un réseau de Loges qui s'étendent même jusqu'en Sibérie. Les francs-maçons de Russie dé-

pendent des Loges écossaises et sont en correspondance régulière et suivie avec Édimbourg, comme les sectes nihilistes et révolutionnaires sont en correspondance avec Genève et Londres. Aussi peut-on se demander si la défaite de la Russie ne produirait que des réformes et si elle n'irait pas jusqu'à produire une révolution qui amènerait la dislocation de cet immense empire.

En attendant, peut-on espérer que la paix se conclura prochainement ? On croit que la Russie la désire, mais elle hésite à faire des démarches qui seraient un aveu de sa défaite. La Porte la désire aussi, mais elle ne veut l'accorder qu'à la condition d'être garantie contre le retour de pareilles agressions et à la condition de conserver son intégrité territoriale. La diplomatie ne paraît pas croire que le moment soit venu d'intervenir ; mais il y a des symptômes qui montrent que les victoires turques pourraient amener des alliances qui sont dans la nature des choses et que la crainte de l'Allemagne empêchait de se conclure. L'Angleterre semble reprendre courage et vouloir travailler à une alliance entre elle, la France et l'Autriche, alliance qui aurait des chances d'imposer la paix ou de contenir les vues ambitieuses de l'Allemagne. Les imaginations, qui vont vite, calculent déjà les éventualités de cette coalition : d'un côté, la Russie que la Turquie suffirait à occuper, l'Italie, que l'Angleterre maintiendrait, l'Autriche, qui détournerait une partie des forces allemandes, et la France, qui n'aurait plus à combattre qu'une partie de ces forces ; de l'autre, l'Allemagne, assez occupée, l'Italie, très-embarrassée, et la Russie, impuissante. On voit qu'il y aurait des chances pour rétablir l'équilibre de l'Europe, si, au bout de cette guerre, la France recouvrait ses provinces perdues, si la Pologne était reconstituée, si l'Autriche reprenait la première place en Allemagne, et si l'Italie, replacée dans ses conditions régulières, obtenait, au moyen d'une espèce de confédération, la seule unité qui lui convienne.

Mais les imaginations vont plus vite que les événements. Nous croyons qu'il ne faut voir dans ces combinaisons que les germes d'idées qui n'obtiendront que plus tard leur réalisation ; nous croyons surtout que la France, tout en réservant l'avenir, fera bien de se défier de rêves trop beaux, de propositions trop séduisantes, et de continuer à travailler à sa réorganisation militaire et politique. La politique de paix est pour le moment une nécessité pour elle ; elle ne doit menacer personne, tout en réservant son droit d'intervenir dans les questions où ses intérêts se trou-

veraient mêlés, et, surtout, avant de se lancer dans une entreprise aussi terrible qu'une guerre générale, elle doit attendre qu'elle ait retrouvé la force que lui donnerait son retour aux institutions qui conviennent à notre caractère national, à nos traditions, à nos besoins. On nous a abandonnés en 1870; nous devons être bien sûrs d'avoir toutes les chances pour nous, avant de nous exposer dans l'intérêt des autres, même quand cet intérêt s'accorde avec le nôtre.

## III

Le Saint-Père qui, placé dans les hauteurs sereines des principes et de la vérité, voit mieux et plus loin que les hommes aveuglés par la poussière des intérêts et des petits événements, le Saint-Père avait presque prophétisé ce qui se passe dans le discours dont nous avons dernièrement rappelé le passage le plus frappant. Il nous recommande la prière et l'union ; nous devons suivre ces conseils venus de si haut, et nous persuader que c'est en les suivant que nous pourrons enfin nous relever.

Nous sommes heureux de dire que la santé si précieuse de Pie IX est toujours bonne. Et, cette fois, nous sommes d'accord avec le télégraphe qui, il y a quelques semaines, le représentait continuellement comme mourant. La vérité est que si le Pape a été un peu éprouvé dans sa santé, il n'a jamais été sérieusement atteint, et qu'il se portait très-bien alors même que le télégraphe le faisait mourir. Maintenant, chaque télégramme arrive avec une bonne nouvelle. Pourquoi ce changement de langage, alors qu'il n'y a pas eu de changement dans la situation du Saint-Père ? Ce sont là les secrets de la Révolution, qui ne perd pas un instant le Pape de vue.

Pie IX, qui aime tout particulièrement la France, a envoyé cette année à Notre-Dame de Lourdes la Rose d'or, qu'il a cessé d'envoyer à des têtes couronnées. C'est le 16 septembre que les pèlerins italiens ont eu le bonheur de voir l'envoyé du Pape remettre cette Rose entre les mains de Mgr Langénieux, archevêque de Reims et ancien évêque de Tarbes, qui remplaçait Mgr Jourdan dans cette circonstance solennelle. Mgr Langénieux a placé sur l'autel la Rose qui consiste en une branche avec du feuillage, des boutons et trois fleurs, dont une plus belle et plus épanouie. Alors l'envoyé du Saint-Père a prononcé en italien ces paroles :

La rose, a-t-il dit, a conquis, par ses formes, son éclat, son parfum, le titre de reine des fleurs. Ainsi, Marie par ses prérogatives et ses vertus, mérita d'être reine de toutes les âmes qui font l'ornement du jardin de l'Église, et d'être invoquée sous le nom de Rose mystique, *Rosa mystica.*

C'est cette souveraineté que le Saint-Père a voulu reconnaître par le don qu'il m'a chargé de vous apporter, comme plusieurs de ses glorieux prédécesseurs le firent, dans la suite des temps, en faveur de quelques illustres sanctuaires.

Mais notre offrande aura une signification de plus. Dans la nature, vous le savez, la rose est le premier sourire du printemps... La rose de Pie IX est l'annonce de la saison nouvelle, le doux avant-coureur du triomphe et de la paix dont nos prières et nos œuvres hâteront certainement la venue.

Mgr Langénieux a gracieusement remercié le Saint-Père, dans la personne de son messager, de cette nouvelle marque de sa dévotion envers Notre-Dame de Lourdes.

---

Nous avons, dans notre dernière Chronique, annoncé la mort du cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples. Nous devons aujourd'hui reproduire la belle prière que le cardinal a prononcée sur son lit de mort, avant de recevoir le saint Viatique ; nos lecteurs en seront édifiés, et les ennemis de notre foi pourront voir comment savent mourir les princes de l'Église :

Quelle a été grande, ô mon Dieu, a dit le cardinal mourant, votre miséricorde envers moi ! Il n'est pas un seul trait de ma vie qui n'ait été contre-signé par un trait spécial de votre miséricorde. Et, bien que ma vie n'ait pas toujours correspondu à vos grâces, vous cependant, mon Dieu, vous n'avez jamais cessé de m'assister de votre bonté ; et maintenant vous mettez le comble à tous ces traits de votre miséricorde en venant en personne me réconforter dans mon passage de ce monde à l'éternité. Je vous en remercie de tout cœur. Mais quelles actions de grâces puis-je vous rendre, moi pauvre pécheur rempli de défauts ? Ah ! mon Dieu, que les anges et les saints vous remercient pour moi, et surtout notre Mère Marie très-sainte et notre illustre protecteur saint Janvier.

Mais en vous recevant au-dedans de moi, en cette occasion, je ne puis m'empêcher, comme cardinal de la sainte Église romaine, de vous recommander cette Mère, qui est aujourd'hui persécutée par tant d'ennemis, ballotée par de si affreuses tempêtes. Vous savez, ô mon Jésus, quel a été toujours mon amour pour l'Église et quelles craintes ont affligé mon cœur à son égard dans ces derniers temps. C'est pourquoi, sur le point de quitter ce monde, je la recommande à vous qui êtes son Époux ; et, avec l'Église, je vous recommande le Pontife

romain, l'angélique Pie IX, auquel j'ai toujours été très-uni et dont j'ai toujours profondément vénéré les suprêmes prérogatives de la primauté et de l'infaillible magistère. Ah! je n'ai rien tant désiré dans ma vie que de voir le triomphe de cette Église et de ce Pontife; mais puisqu'il vous plaît de m'appeler à vous avant que ce triomphe s'accomplisse, je me résigne humblement à votre très-sainte volonté.

Après l'Église universelle, moi, comme archevêque, je vous recommande ce diocèse, oui, je vous le recommande tout entier, ô mon Jésus; mais, d'une manière particulière, je vous recommande son clergé et surtout ce chapitre métropolitain qui a toujours été mon amour, mon aide, mon soutien, ma couronne et dont j'ai constamment admiré l'exact accomplissement des devoirs et l'exercice lumineux des vertus. Maintenez toujours parmi ceux qui le composent l'esprit de charité et de concorde, aidez-les de votre lumière dans le choix de celui qui devra régir temporairement ce diocèse jusqu'à ce que le Pontife romain ait choisi mon successeur. Ah! mon Jésus, que mon successeur soit tel qu'il ne fasse pas sentir à cette Église les conséquences des erreurs que j'ai commises en la gouvernant; mais que plutôt, réparant le mal que j'ai fait, il en procure toujours le plus grand bien. Je veux encore vous faire une prière spéciale pour la jeunesse, aujourd'hui circonvenue par les embûches de vos ennemis; mon Jésus, illuminez-la dans votre miséricorde.

Et maintenant venez, ô mon Jésus, venez à mon âme qui vous désire. Je ne suis pas digne de vous recevoir; mais vous êtes toujours le bon Pasteur qui ne rejette pas la brebis qui retourne à lui, surtout quand il la voit réfugiée sous le manteau de sa Mère. Et moi, je me présente à Vous, précisément sous l'escorte de la miséricorde de Marie et de la protection du martyr saint Janvier. Venez donc, ô Jésus, et venez vite!

Les funérailles de l'éminent archevêque ont été ce qu'elles devaient être, dit l'*Univers*, l'expression splendide et unanime des regrets de toute une population qui pleurait son prélat bien-aimé, et de tout l'épiscopat de la province, qui rendait un dernier témoignage d'honneur à un des plus illustres et des plus dignes princes de l'Eglise.

Quatorze évêques étaient présents. La messe a été dite par le doyen du chapitre et chantée à deux chœurs, sous la direction du célèbre maître Ferdinand Bruno. Toutes les congrégations, tous les ordres religieux, toutes les confréries de la capitale, avec cinq ou six mille personnes de la population, remplissaient l'immense cathédrale de Naples.

Après l'absoute, un cortége magnifique a accompagné le cercueil de Son Éminence à l'église de Santa-Maria-del-Pianto, où les res

tes mortels du cardinal doivent être inhumés derrière le maître-autel.

Le cardinal Riario-Sforza couronnait l'illustration de son nom par les vertus austères du sacerdoce ; et Naples gardera longtemps la mémoire du saint archevêque dont le patrimoine opulent a été consacré au soulagement des malheureux, qui a gouverné pendant trente ans le diocèse, et qui a donné toute sa vie le plus magnifique exemple de dévouement épiscopal et d'attachement à la chaire de saint Pierre. J. CHANTREL.

---

## CONGRÈS CATHOLIQUE ITALIEN

Le quatrième Congrès catholique italien vient de s'ouvrir, le 10 octobre, à Bergame, et prolongera sa séance jusqu'à dimanche prochain, 14 octobre.

On sait comment le troisième Congrès catholique, qui s'était réuni l'année dernière à Bologne, a été subitement et illégalement clôturé par ordre du gouvernement italien, qui aima mieux attenter à la liberté des catholiques que de réprimer une émeute dont il était peut-être complice. Nos frères d'Italie n'ont point pour cela perdu courage ; ils en donnent la preuve aujourd'hui.

Nos félicitations et nos plus fraternelles sympathies à ces catholiques intrépides qui luttent avec tant d'énergie, au-delà des monts, contre les difficultés de toute sorte suscitées à un gouvernement hostile à l'Église et à leur foi !

J. CHANTREL.

---

## LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

Le 15 septembre, l'introduction de la cause de la béatification de la Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure des Ursulines de Québec, a été traitée dans la réunion générale des Éminentissimes cardinaux qui composent la Sacrée-Congrégation des Rites. Ils ont rendu un jugement favorable, comme le prouve le décret que nous reproduisons plus loin.

Jusqu'à ce jour, l'Amérique du Nord ne comptait pas de serviteurs de Dieu qui fussent déclarés Vénérables par le Saint-Siége. C'est la ville de Québec, capitale de la province de même nom, au Canada, qui vient de fournir le premier nom. Cela lui revenait de droit: elle est, en effet, le berceau du catholicisme pour toute cette partie du Nouveau-Monde; et l'année dernière, dans la Bulle qui érige canoniquement l'Université Laval, Pie IX déclara que la ville de Québec doit être regardée comme la métropole de la Religion catholique dans l'Amérique septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses.

Toutefois l'introduction de cette cause de béatification n'intéresse pas moins la France que le Canada: Marie Guyart, en religion Marie de l'Incarnation, est née à Tours en 1599, et ne laissa son pays natal qu'à l'âge de quarante ans.

La Providence plaça cette grande servante de Dieu dans des conditions diverses, mais elle les sanctifia toutes par sa fidèle correspondance aux grâces extraordinaires que le Seigneur lui prodigua. Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, elle offrit l'exemple d'une vierge modeste, humble, amie de la solitude, adonnée à la prière et embrasée d'amour pour Jésus-Christ.

Ce ne fut qu'avec une grande répugnance et pour obéir à ses parents qu'elle s'engagea dans l'état du mariage. Mais, devenue veuve après deux années, elle résolut de se consacrer entièrement au service du Seigneur et entra dans le monastère des Ursulines de Tours en 1631. Dieu lui fit connaître qu'il la voulait au Canada. Bien des obstacles s'oppo-

saient à l'exécution de la volonté divine, mais la servante de Dieu parvint à les surmonter, et, en 1639, elle s'embarquait avec quelques compagnes, affrontait les souffrances et les périls de l'Océan et se rendait dans la Nouvelle-France pour y travailler à l'éducation des jeunes filles, à la conversion des sauvages et pour être, suivant son expression, un petit grain de sable dans les fondements de l'Église du Canada, dont elle entrevoyait la grandeur future. Elle fut la fondatrice et la première supérieure du monastère des Ursulines de Québec où elle passa trente-trois années de sa vie dans les privations, les sacrifices, les tribulations, la pratique constante de toutes les vertus, et mourut le 30 avril 1671.

Le Canada la regarde avec Mgr de Laval, dont elle était contemporaine, comme le fondement solide et le brillant ornement de l'Église de l'Amérique du Nord ; la France a aussi conservé le souvenir de ses vertus. Elle a laissé un grand nombre d'écrits : tous révèlent une âme privilégiée et éclairée des lumières divines. Bossuet l'appelle la Thérèse de la Nouvelle-France ; Fénelon, une lumière du XVIIe siècle ; tous les auteurs ecclésiastiques, une âme héroïque en humilité et en charité. Dans une lettre à Mgr Plessis, évêque de Québec, M. Émery écrivait en parlant d'elle :

C'est une sainte que je vénère bien sincèrement et que je mets dans mon estime à côté de sainte Thérèse. Dans ma dernière retraite, sa vie, ses lettres et ses méditations ont seules fourni la matière de mon oraison et de mes lectures.

Le Père Galifet, jésuite, fait ainsi son éloge :

C'est cette incomparable religieuse, appelée avec raison la Thérèse de notre France, qui, par une vocation toute miraculeuse, remplie de l'esprit apostolique et d'un courage au-dessus de son sexe, passa les mers pour aller travailler en Canada à la conversion et à l'instruction des filles sauvages. Elle fonda pour cette fin, dans ce Nouveau-Monde, un couvent de son Ordre, avec des travaux qui passent les forces d'une femme, et elle persévéra dans cette exercice de zèle jusqu'à sa mort avec une ferveur qui ne se ralentit jamais.

Sa vie fut pleine de merveilles, et par les vertus héroïques qu'elle pratiqua, et par les dons surnaturels dont elle fut com-

blée, et par les faveurs les plus rares du divin Époux, et par les communications ineffables de la divinité, et par l'intelligence infuse des Écritures et des Mystères de la foi, enfin par l'expérience qu'elle eut de tous les états de la vie intérieure qui la rendit dans cette science divine une maîtresse consommée.....

Cette admirable servante de Dieu eut pour le Cœur de Jésus une dévotion extraordinaire, dans un temps où cette dévotion était encore inconnue. Elle n'en pouvait rien avoir appris des hommes. C'est de Dieu même qu'elle l'apprit dans une révélation céleste.

Son œuvre de prédilection, le monastère des Ursulines de Québec, est une des gloires de cette ville et de tout le Canada. Les services qu'il a rendus depuis sa fondation et qu'il rend encore sont innombrables ; les vertus pratiquées p ar la vénérable mère Marie de l'Incarnation y fleurissent sans cesse et se transmettent de génération en génération.

La lettre suivante, adressée au Souverain-Pontife par les chefs et les guerriers de la tribu Huronne, montre que la mémoire de la Mère Marie de l'Incarnation est demeurée en vénération parmi les derniers rejetons de cette nation, qui fut toujours, dans les commencements de la colonie du Canada, l'alliée fidèle des Français.

Très-Saint Père,

Le plus grand de tous les pères après celui qui est aux cieux.

Nous sommes les plus petits de vos enfants ; mais vous êtes le représentant de celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, » et nous venons avec confiance nous prosterner à vos pieds.

Trés-Saint Père,

Nous les chefs et guerriers de la tribu Huronne, t'apportons et te présentons à genoux un parfum précieux, le parfum des vertus de la révérende Mère Marie de l'Incarnation. Ce parfum a été cueilli dans nos cœurs et se compose de nos sentiments de vénération et de reconnaissance.

Veuille le faire monter au ciel, afin que passant dans tes mains il soit plus agréable à Dieu.

La révérende Mère Marie de l'Incarnation nous a appelés du fond de nos bois pour nous apprendre à connaître et à adorer le Vrai Maître de la vie.

Elle a pris dans sa main nos cœurs et les a placés devant l'Éternel comme une corbeille de fruits cueillis par elle.

Par ses soins nous avons appris à être doux : les loups et les ours lui ont léché les mains. Ceux qui ne savaient que rugir dans la colère se sont mis soudain à chanter des hymnes de paix et de reconnaissance.

Nos mères ont baisé les traces de ses pas et elles ont ensuite déposé sur nos fronts une poussière bénie et féconde pour l'Éternité.

De sa main elle a marqué nos cœurs du signe de la foi et la foi est restée gravée dans nos cœurs.

Grâce à elle il nous est donné de lire les lettres qui rappellent ses œuvres de charité et ses bienfaits : nous pourrions remplir bien d'autres livres des témoignages de notre vénération et de notre reconnaissance envers elle.

Elle nous a aimés pour elle-même, autant peut-être qu'elle nous a aimés pour Dieu : elle est deux fois notre mère.

C'est par elle que nous avons brûlé toutes nos forêts sur l'autel de Jésus-Christ et que nous sommes venus vivre au milieu des blancs, des fils d'Ononttuo. Désormais, l'ours, le loup, le chevreuil, le castor et la tortue (1) resteront enchaînés, liés à la pierre du sanctuaire, et trouveront une voix harmonieuse pour célébrer les louanges du Grand-Maître de la vie.

Bien des lunes ont passé depuis cette première aurore de la vraie lumière.

Prosternés à vos pieds, Très-Saint Père, nous demandons votre bénédiction.

(Suivent les signatures de huit chefs et de huit guerriers.)

Voici maintenant le texte du Décret de la Sacrée-Congrégation des rites :

DECRETUM

QUEBECEN. BEATIFICATIONIS ET CANONISATIONIS

Servæ Dei

SORORIS MARIÆ AB INCARNATIONE

Fundatricis monasterii Ursulinarum

IN CIVITATE QUEBECENSI.

Quum Sanctissimus Dominus Noster PIUS Papa IX. nono Kalendas Septembris superioris Anni benigne indul-

(1) Les noms des cinq familles de la tribu.

serit, ut de Dubio Signaturæ Commissionis Introductionis Causæ Servæ Dei Sororis Mariæ ab Incarnatione præfectæ, ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum Ordinaria absque interventu et votorum Consultorum, licet nondum elapso decennio a die præsentationis Processus Ordinarii in Actis Sacrorum Rituum Congregationis, nec ipsius Servæ Dei scriptis perquisitis ac revisis, Emus et Rmus Dnus Cardinalis Aloisius Bilio eidem Sacræ Congregationi Præfectus, loco et vice Emi et Rmi Dni Dominici Bartolini Causæ Relatoris, absentis, ad instantiam Rmi Dni Benjamini Pâquet, Cubicularii Secreti ejusdem Sanctissimi Domini Nostri ac Decani Facultatis Theologicæ in Universitate Catholica Quebecensi, Postulatoris constituti hujus Causæ attentis Postulatoriis Litteris quamplurium Emorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, Revmorum Antistitum, aliorumque Virorum Ecclesiastica et Civili dignitate illustrium, in Ordinariis Sacrorum Rituum Comitiis hodierna die ad Vaticanum coadunatis, sequens Dubium discutiendum proposuit : « *An sit signanda Commissio Introductionis Causæ in casu et ad effectum de quo agitur?* » Et Sacra eadem Congregatio, omnibus maturo examine perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuit : « *Affirmative, seu signandam esse Commissionem si Sanctissimo placuerit.* » Dei 15 septembris 1877.

Facta postmodum de praæmissis ab infrascripto Secretario Sanctissimo Domino Nostro PIO Papæ IX fideli relatione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit ac confirmavit; propriaque manu signavit Commissionem Introductionis Causæ Ven. Servæ Dei Sororis Mariæ ab Incarnatione prædictæ. Die 20 iisdem Mense et Anno.

A. EP. SABINEN. CARD. BILIO S. R. C. PRÆF.

Loco ✝ Sigilli

*Placidus Ralli S. R. C. Secretarius.*

# LES ANCIENS HIBERNIENS

La *Revue catholique* de Louvain donne ces intéressants renseignements sur la célèbre Association dont nous venons de transcrire le titre :

Une association qui cause beaucoup de soucis au clergé, parce qu'elle se compose exclusivement de catholiques, est celle des *Anciens Hiberniens* ou *Ancient Order of Hibernians.* Elle a été fondée d'après ses statuts publics comme une société de secours mutuels, mais ses règles et son esprit en font un corps politique organisé pour la protection universelle des intérêts irlandais en Amérique et pour la revendication des droits nationaux de l'Irlande contre l'Angleterre. Elle s'est promptement répandue par toute l'Amérique anglaise et ses membres se comptent par milliers dans les grandes villes et par centaines dans les autres.

Pour devenir membre de l'ordre des Anciens Hiberniens, il faut être de race irlandaise, jouir d'une bonne réputation et être catholique, non-seulement de nom, mais aussi en pratique. Les statuts requièrent même explicitement, sans se voir toujours pour cela obéis, que toutes les divisions de l'ordre s'approchent au moins une fois l'an, et cela en corps, de la sainte Communion. Les membres se protégeront mutuellement contre toute injustice. On s'obligera au secret autant que les intérêts de la société le demandent.

Ces règles, entendues dans leur sens naturel et surtout d'après la discipline catholique que l'ordre s'engage implicitement à observer, n'ont en elles-mêmes rien de répréhensible. Cependant il est de fait que nulle part le clergé ne favorise les Anciens Hilberniens et n'encourage personne à s'y joindre. En bien des endroits, au contraire, l'ordre a été publiquement réprouvé et condamné, tandis qu'ailleurs on refuse l'absolution à ses membres et qu'il est seulement toléré dans les autres diocèses. Ainsi l'évêque de Providence, il y a quatre ans, l'assimila aux sociétés secrètes dans une lettre pastorale, et dans le diocèse de New-York, les autorités, sans avoir donné de décision solennelle, ont suffisamment fait entendre que les Anciens Hiberniens , s'ils veulent être en paix avec l'Église, doivent renoncer à l'association. Bien des raisons appuient cette opposition.

En premier lieu, les adversaires prétendent que les statuts publics de la société ne sont qu'un leurre destiné à aveugler le vulgaire sur la vraie nature de l'association et qu'il existe des règles secrètes communiquées seulement à certains initiés qui forment ainsi une véritable société secrète tombant sous les condamnations de l'Église. Ces règles constitueraient une conspiration réelle contre les pouvoirs établis et elles seraient appuyées par des serments terribles d'une obéissance absolue aux ordres des chefs. Souvent déjà les autorités de la société auraient promis de faire approuver par les évêques tous leurs statuts sans exception, et jusqu'ici cette promesse ne s'est pas remplie. On trouve donc l'ordre condamnable sur des soupçons très-fondés.

Des événements écœurants sont venus tout récemment donner aux Anciens Hiberniens une position encore plus suspecte. Une association, se prétendant une branche légitime de l'ordre, inaugura, il y a quelques années, un régime d'intimidation et de terreur dans les régions carbonifères de la Pensylvanie. Son nom vulgaire est celui de *Molly-Maguires,* adopté en souvenir d'une vieille femme qui avait été en Irlande la victime d'une de ces évictions de paysans dont on n'a pas d'idée hors de ce malheureux pays. Les Molly-Maguires sont des hommes désespérés comme les « White-boys » et les « Ribbonmen » de l'Irlande, qui, ne sachant attendre de la justice ou de la Providence le redressement de leurs griefs, se liguent contre ceux qu'ils considèrent comme leurs oppresseurs, pour se protéger et se défendre, même par l'incendie et l'assassinat. Dans les pays de mines, les corporations, d'après l'opinion commune, ne songent qu'à s'enrichir sans s'inquiéter des souffrances de leurs employés. Leurs contre-maîtres bien souvent sont des Écossais ou des Gallois qui cherchent fréquemment à satisfaire leurs préjugés nationaux et religieux en faisant peser sur les mineurs irlandais un joug d'oppression qui révolterait des cœurs moins virils que ceux des courageux Hiberniens. De là la facilité avec laquelle les Molly-Maguires se recrutent parmi ces masses souffrantes ; de là les assassinats si fréquents dans les pays de mineurs ; de là ces avis significatifs d'un cercueil accompagné d'une tête de mort qui annonce à l'ennemi désigné qu'il a à déguerpir dans les vingt-quatre heures ou à mourir ; de là enfin les exécutions qui sont venues attrister les amis des Irlandais au mois de juin. Onze Molly-Maguires, les uns certainement coupables, les autres

victimes peut-être des intrigues d'un détectif qui mit trois ans à découvrir et peut-être à exciter les meutriers, payèrent de leur vie leur obéissance aux ordres d'une société maudite. Tous parurent faire une bonne fin et le plus jeune d'entre eux, Kelly, s'écria sur l'échafaud même : « Je ne serais pas ici si j'avais écouté les avertissements de nos évêques et de nos prêtres. »

Les Anciens Hiberniens avaient toujours protesté que les Molly-Maguires n'avaient rien de commun avec leur association. Les condamnés, au contraire, affirmaient qu'ils n'étaient que des membres de l'Ancien Ordre des Hiberniens. Qui croire des deux ? Il y avait certes de fortes raisons pour penser, qu'au moins dans cette partie de la Pensylvanie, les Anciens Hiberniens s'étaient identifiés avec la société meurtrière des Mollys, surtout quand, malgré la demande réitérée de l'Ordinaire, l'ordre ne put ou ne voulut soumettre sa constitution et ses opérations à l'autorité ecclésiastique. Considérant alors les Hiberniens au moins comme une société secrète condamnable, Mgr O'Hara, évêque de Scranton, dans son dernier mandement de carême, lança contre eux la sentence suivante :

Avant de finir notre mandement, nous croyons opportun d'appeler votre attention sur l'accroissement des sociétés secrètes et sur la tendance de plusieurs d'entre vous à former de nouvelles associations, sous l'un ou l'autre prétexte : parfois par des motifs de patriotisme, d'autres fois pour l'amélioration de vos semblables, pour votre protection mutuelle, pour des fins philanthropiques et enfin pour l'avancement des études littéraires parmi la jeunesse, toutes s'obligeant solennellement par serment à un secret absolu excepté envers leurs associés. Vous qui êtes de la famille de la Foi, sachez bien que vous n'êtes pas libres de vous lier à la légère et en aveugles par un serment à de telles associations. Elles sont les créations d'hommes artificieux pour avancer leurs propres intérêts, afin que par elles ils puissent s'enrichir aux dépens de leurs dupes ou qu'ils puissent faire de leurs co-associés les instruments de leurs succès dans le monde politique. Ces sociétés sont établies sur certaines prétendues vertus naturelles. Les membres répudient toutes les obligations qui les lient à l'autorité civile. Ils ne se sentent aucunement obligés d'écouter la voix de l'Église, qui est la colonne et le fondement de la vérité, la mère de tous les fidèles. Nous en mentionnerons une en particulier, l'Ancien ordre des Hiberniens, qui a existé parmi vous depuis plusieurs années.

Quand nous fûmes d'abord informés de son existence, nous étions disposés à la regarder, ainsi que toutes les autres sociétés secrètes, comme condamnée par l'Église et nous avions l'intention de priver

ses membres des bienfaits de la religion. Mais on nous dit, à nous et à plusieurs de nos prêtres, que les différentes branches de cette société dans notre diocèse avaient la plus sincère intention d'effacer de leur constitution les points répréhensibles et de se placer entièrement sous la direction et le gouvernement de l'Église. Avec cette promesse et l'attente d'un changement dans leur constitution, les membres furent admis aux sacrements. Mais récemment on nous a positivement informés qu'aucun changement n'a réellement été fait à la constitution, et que leur organisation et leurs opérations dans leurs réunions sont les mêmes qu'auparavant. Le secret, accompagné d'un serment solennel, est en pleine vigueur. Le règlement supplémentaire qui défend de présenter ou d'adopter aucune résolution sans l'approbation du directeur spirituel légitime a été entièrement mis de côté. En un mot, c'est toujours la même mauvaise société. Nous n'y discernons aucune correction, aucune tendance à redevenir des enfants dociles de l'Église. En conséquence nous sentons que c'est notre devoir de retirer l'indulgence montrée à cette société, et par les présentes nous informons le clergé que ses membres dans ce diocèse, ne peuvent pas être admis aux sacrements, à moins qu'ils ne se séparent de l'ordre dans toute la sincérité de leur cœur.

Nous savons bien qu'il y a dans ce corps bien des personnes respectables qui n'en connaissent pas les intentions dernières, des personnes pleines de foi et prêtes à faire les plus grands sacrifices pour leur religion. Celles-là nous les exhortons et nous les supplions par les entrailles de la miséricorde de Notre-Seigneur, de rester attachées aux enseignements de la foi qu'elles ont sucée avec le lait de leur mère, et de quitter cette société ainsi organisée, parce que ses chefs et ses meneurs ne sont catholiques que de nom. S'ils montrent de l'amour pour la religion, ils le font pour couvrir de ce manteau leurs œuvres ténébreuses.

Nous sommes peinés de devoir recourir à des mesures si sévères, mais nous ne pouvons vous laisser dans le danger de perdre vos âmes immortelles. De telles associations ont été toujours vues avec peine et désapprouvées par l'Église, elle qui vous dit : « Laissez votre lumière luire devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux... ».

† GUILLAUME O'HARA,
évêque de Scranton.

Fête de la Purification de la Sainte-Vierge, 2 février 1877.

Grande fut l'émotion causée dans tout le pays par cette condamnation si explicite. Les Hiberniens sentirent qu'il y allait de leur existence comme association de catholiques. Il fallait, ou bien donner satisfaction aux réclamations légitimes de

l'évêque de Scranton, ou bien s'attendre à être frappés ailleurs de la même peine, et comme la plupart des associés sont des catholiques sincères, ce serait la mort de la société que d'encourir le déplaisir positif de l'Église. Par conséquent les délégués de l'ordre réunis en assemblée générale à New-York, au mois de mars, cherchèrent un accommodement avec l'autorité ecclésiastique. Ils séparèrent eux-mêmes de toute communion avec la société quatre comtés de la Pensylvanie impliqués plus certainement dans les crimes des Molly-Maguires, et adoptèrent en outre l'adresse et les résolutions suivantes :

*Quartier-général de l'Ancien ordre des Hiberniens.*

New-York, 30 mars 1877.

Nous, les représentants de l'Ancien ordre des Hiberniens des différents États, réunis en convention, publions par les présentes l'adresse suivante, afin de mettre l'ordre dans son propre jour devant nos concitoyens des États-Unis :

Attendu que les membres de l'A. O. H. sont associés exclusivement dans le but de cultiver l'amitié, la charité et le secours mutuel, ce qui est entièrement en conformité avec leurs devoirs de catholiques croyants et pratiquants et de citoyens loyaux, pacifiques et obéissants des États-Unis ; et

Attendu que c'est le plus sincère désir des A. O. H de penser, de juger et d'agir d'accord avec les commandements, les doctrines et les pratiques de la sainte Église catholique, ils répudient par conséquent tout principe, toute doctrine et toute pratique en désaccord avec la pleine soumission et le respect qu'ils doivent à leur Mère, la sainte Église ; et ils désavouent, dénoncent, rejettent et refusent de reconnaître toutes les associations, les unions et les individus qui tiennent, avancent ou font quelque chose de contraire à ce que leur Église et leur pays attendent d'eux ; et

Attendu que l'A. O. H. n'est une société ni assermentée ni secrète, excepté en tant que c'est absolument nécessaire pour la défendre contre la fraude et la supercherie ; pour ces raisons :

Il est résolu que nous, les représentants de l'A. O. H. des différents États de l'Union, assemblés en convention, protestons de toutes nos forces, comme bons catholiques, et comme citoyens loyaux des États-Unis, que nous ne voulons pas qu'on nous identifie ou assimile avec des sociétés ou des individus qui tiennent ou défendent des principes en opposition avec cette déclaration solonnelle de notre Ordre, ou qu'on nous fasse responsables des paroles ou des actes de telles sociétés ou individus ;

Résolu que, croyant les principes sur lesquels cette association est

fondée conformes aux règles de l'Église catholique, nous espérons que ceux du clergé qui pourraient se méprendre sur notre position comme catholiques bons et fidèles, voudront soigneusement s'enquérir des dispositions de l'Ordre, de sorte qu'une portion de la société qui est strictement gouvernée par les mêmes principes et les mêmes règles ne soit pas condamnée dans une partie du pays, et reconnue dans une autre ;

Résolu que les considérations et les résolutions présentes qui renferment les pensées, les sentiments et les principes des membres de l'A. O. H. soient imprimées et soient envoyées à tous les Révérendissimes Archevêques et Évêques des États-Unis.

Signé au nom de la Convention, etc.

Si ces dispositions étaient sincèrement mises en pratique, il est hors de doute que la plupart des évêques, vu les circonstances, consentiraient à tolérer l'existence des anciens Hiberniens. Mais on craint toujours de la duplicité dans les chefs de l'ordre, et l'on redoute que tôt ou tard la société, comme la plupart des associations que l'Église elle-même n'a pas créées ou formées, ne tombe dans les griffes de la franc-maçonnerie ou au moins entre les mains des politiciens ou des démagogues révolutionnaires ou socialistes. Ainsi, malgré la bonne volonté de la plupart de ses membres et malgré les protestations de pleine soumission aux autorités ecclésiastiques, l'Ordre des anciens Hiberniens restera un sujet de soupçons et de craintes, et les pasteurs se garderont bien de jamais encourager sa diffusion dans leurs troupeaux.

---

## LA CRISE SOCIALE ET RELIGIEUSE

### I.

Ce n'est pas la France seulement, c'est l'Italie et l'Espagne, c'est l'Allemagne et l'Autriche, c'est l'Europe, et, avec l'Europe, c'est tout le monde civilisé qui traverse, en ce moment, une crise dont l'issue peut être la ruine de la civilisation chrétienne ou la formation d'un monde nouveau.

Ce qui est certain, c'est que le vieux monde ne peut demeurer longtemps dans l'état où l'a réduit ce qu'on nomme la civilisation moderne.

Où en sommes-nous ?

Voilà l'Église catholique attaquée dans l'indépendance de son Chef, dans la liberté de son gouvernement, dans le recrutement de son sacerdoce, dans la formation de la milice religieuse, dans l'enseignement de sa doctrine, dans la possession de son pain quotidien. Ce sont là autant de conditions indispensables de son existence. Il faut donc de deux choses l'une: ou que ces droits soient reconnus, ou que l'Église cesse d'exister. Mais d'une manière ou de l'autre, il faut que la situation actuelle change et que la crise catholique ait une issue.

Ce n'est pas seulement la destinée de l'Église qui est en cause, mais celle de la foi chrétienne et de toute religion. Les ennemis les plus conséquents et les seuls redoutables du catholicisme, sont ceux qui attaquent, au nom d'une prétendue science, toute croyance au monde surnaturel, toute révélation, toute action de Dieu, son existence même; qui ne veulent admettre d'autre réalité que ce qui se voit et se palpe. Voilà la grande hérésie moderne, celle qui se répand avec la plus effrayante rapidité au sein des masses, et qui conquiert, au sein même des classes élevées, tout le terrain que perd la foi inconséquente du protestantisme. L'Église seule, avec ses enseignements précis et son autorité divine, peut opposer une digue à l'invasion de ce torrent. Que cette digue soit renversée, et il ne reste plus aucune croyance dans le monde. La crise religieuse doit donc, nécessairement, avoir la même issue que la crise catholique.

Mais sans religion la société peut-elle subsister ? Si l'on ne reconnaît plus au ciel aucune autorité pour obliger les hommes à respecter les droits sociaux, que reste-t-il, sinon le droit brutal de la force ? Voilà les masses qui ont en main cette force ; qui pourra les empêcher de renverser un état de choses dans lequel elles ne trouvent que privations et fatigues ? La crise sociale peut-elle ne pas aboutir à la destruction de la société le lendemain du jour où la crise religieuse aurait abouti à la destruction du Christianisme ?

La crise politique n'aura-t-elle pas nécessairement la même issue ? Puisque le vieux droit n'a plus aucune force, puisque les traités ont perdu toute leur valeur, puisque la violence, le brigandage ne sont plus simplement tolérés comme des faits irréguliers, mais hautement reconnus comme des droits, la guerre devient l'état normal des peuples ; il n'y a plus d'autre loi internationale que celle du canon ; la société politique n'existe plus ; nous revenons à la barbarie.

Voilà, sous son quadruple aspect, la crise actuelle. La voilà telle qu'elle se révèle à nous, non par des raisonnements subtils, mais par des faits tangibles. Dix fois aveugle est celui qui n'aperçoit pas la connexion nécessaire entre ces quatre ordres de choses. Les lumières du sens commun suffiraient, au besoin, lors même que nous n'aurions pas le témoignage des siècles passés, pour démontrer que les hommes et les peuples ne peuvent être contenus dans la voie du devoir que par une autorité supérieure à l'homme ; que la morale et la société n'ont d'autre fondement solide que la croyance religieuse ; que la seule croyance religieuse capable de dominer aujourd'hui les intelligences est le Christianisme ; et que la seule forme vivante, agissante, militante du Christianisme est l'Église catholique. Il n'y a donc pas à en douter : si l'issue de la crise actuelle était celle qu'espère la secte antichrétienne, si les triomphes qu'elle a déjà remportés, dans presque toutes les contrées du monde, devaient être consommés par la destruction de l'Église, dans l'abîme où s'effondrerait l'édifice construit sur la terre par le Verbe incarné, toutes les croyances religieuses et toutes les institutions sociales seraient englouties en même temps.

Dieu peut-il le permettre ? Oui, s'il a dessein d'en finir avec ce vieux monde, depuis si longtemps rebelle à son amour et arrosé en vain du sang de son Fils. Jésus-Christ a promis d'être avec son Église jusqu'à la fin des siècles, et il s'est engagé à ne pas permettre que les portes de l'enfer prévalent contre elle. Quand donc l'Église semblera avoir été complétement détruite, et quand l'homme du péché aura, en apparence, renversé de fond en comble le royaume de Jésus-Christ, cette défaite temporelle de l'Église sera le prélude de son triomphe éternel et le signe de la fin des temps.

## II.

Mais puisque nous sommes obligés de demander l'avénement du règne de Jésus-Christ sur la terre comme au ciel, nous conjurerons le Dieu infiniment bon, qui aime à faire éclater sa miséricorde dans notre malice, de donner à la crise actuelle une meilleure issue.

Et quelle peut être cette issue ? — A quelle condition les événements dont nous sommes les témoins peuvent-ils aboutir au salut et à la régénération de la société ?

A la condition que les aveugles, qui constituent aujourd'hui

la masse de ce qu'on nomme « le grand parti de l'ordre, » ouvriront les yeux, pour voir ce qui est plus manifeste que la lumière du jour, à savoir la connexion entre les quatre crises que nous venons de signaler.

Oui, tout serait sauvé, si tous les hommes qui désirent rétablir la paix entre les peuples et l'union entre les classes sociales, comprenaient que la religion est le seul lien solide de cette union et l'unique garantie de cette paix; si tous ceux qui déplorent le déclin de la foi tournaient leurs regards vers l'auteur et le consommateur de la vraie foi, Jésus-Christ; si, enfin, tous ceux qui désirent sincèrement le rétablissement du règne de Jésus-Christ, voulaient ce règne tel que Jésus-Christ l'a fondé dans son Église. C'est alors que le parti de l'ordre sera puissant contre le parti du désordre, parce qu'il serait uni et conséquent avec lui-même ; tandis qu'aujourd'hui il se condamne à l'impuissance et à la défaite par ses inconséquences et ses divisions.

Comment s'étonner du triomphe de la Révolution? Elle, au moins, est conséquente. Elle met ses moyens d'accord avec son but, et son action d'accord avec ses principes. Elle ne veut pas de la loi de Dieu, et elle renie toute loi ; repoussant la morale religieuse, elle répudie toute morale qui prétendrait gêner la liberté humaine ; renonçant au bonheur d'une autre vie, elle pousse ses adeptes à se procurer, à tout prix, les jouissances de la vie présente. Tout cela est parfaitement logique et parfaitement compréhensible. Chaque jour il s'imprime, à Paris seulement, un million de feuilles dans lesquelles cette doctrine est prêchée aux masses ; et dans le reste de l'Europe, il s'en imprime probablement cinq à six fois plus. Quel est le pouvoir humain capable de neutraliser l'influence de cette prédication? Il y a, dans le monde, une parole qui aurait ce pouvoir, la parole divine de l'Église ; mais cette parole est étouffée par un grand nombre de ceux que menace la prédication révolutionnaire. Follement inconséquents, ils voudraient empêcher la Révolution de tirer contre eux les conséquences logiques des principes qu'ils posent avec elle. Comme elle, ils repoussent toute autorité supérieure à l'homme, et ils voudraient que les hommes continuassent à obéir. Comme elle, ils renient toute félicité d'outre-tombe, et ils voudraient empêcher les masses qui souffrent de saisir violemment les moyens de jouir ici-bas. Comme elle, ils méconnaissent la force du droit, et ils ne veulent pas se résigner à subir le droit de la force. Par ces contradictions flagrantes, ces soi-

disant adversaires de la Révolution lui prêtent un concours bien plus puissant que ne font, par leurs fureurs, ses adeptes déclarés. C'est à coups d'idées, bien plus qu'à coups de canons, que la Révolution bat en brèche l'édifice social. Ceux-là donc sont ses plus dangereux auxiliaires qui soutiennent ses doctrines en l'aidant à infecter les esprits de ses idées.

Aussi, ne s'y trompe-t-elle pas. Toutes les autres forces lui paraissent d'autant moins redoutables qu'elle compte, avec raison, les mettre à son service aussitôt qu'elle sera parvenue á les vaincre. Il n'est qu'une force qu'elle désespère de voir jamais plier sous son joug ; il n'est qu'un ennemi qu'elle redoute, malgré les défaites qu'elle lui a fait subir, parce qu'un secret pressentiment lui fait comprendre qu'elle finira, tôt ou tard, par être vaincue par lui ; c'est celui que signalait naguère un des chefs les plus influents et l'un des interprètes les plus autorisés de la Révolution cosmopolite : « Le Cléricalisme, disait-il, voilà l'ennemi ! »

Et qu'entendait-il par cléricalisme? Rien n'est plus facile à comprendre. Il suffit de prêter l'oreille aux explications que nous fournissent, chaque jour, les orateurs et les écrivains de la Révolution.

Le cléricalisme c'est le christianisme conséquent, celui qui veut que Jésus-Christ soit le Roi de la société moderne, aussi bien que des gouvernements d'ancien régime ; que les républiques, aussi bien que les monarchies, soient soumises à sa divine souveraineté ; que sa loi domine toutes les autres lois, et que les décrets des parlements soient nuls de plein droit, du moment qu'ils sont en désaccord avec ses préceptes.

Voilà ce que la Révolution redoute, ce qu'elle combat, ce qu'elle prétend détruire sous le nom de Cléricalisme : c'est le Christianisme, qui proclame, soutient et prétend faire prévaloir la royauté individuelle et sociale de Jésus-Christ. L'étiquette est nouvelle, mais la chose est très-ancienne. Le Christianisme entier et intransigeant qu'on poursuit aujourd'hui sous ce nom, n'a cessé d'être, depuis dix-neuf siècles, combattu à outrance par toutes les tyrannies, tandis qu'elles se sont constamment montrées pleines de bienveillance pour les christianismes complaisants qui se montraient disposés à sacrifier les droits souverains de Jésus-Christ.

La Révolution, en dirigeant de ce côté toutes ses attaques, se montre beaucoup plus éclairée que ses adversaires. Ses craintes

devraient leur indiquer le secret de leur force. Si elle redoute uniquement les chrétiens qui confessent hautement la royauté de Jésus-Christ, c'est qu'elle comprend que la proclamation de cette divine royauté est le seul moyen d'en finir avec les bouleversements et les calamités que la proclamation des prétendus droits de l'homme a déchaînés sur le monde. Et, par conséquent, tous ceux qui veulent en finir avec les désastres de la Révolution, n'ont qu'une chose à faire : déployer courageusement le drapeau de la royauté de Jésus-Christ, et se grouper autour de ce drapeau, quelles que soient leurs origines sociales ou politiques. Qu'on nous appelle cléricaux ou qu'on nous donne tout autre nom, peu importe : toute la question est de savoir ce que les noms signifient. Or, la pensée de nos ennemis est ici parfaitement claire. Ce dont ils veulent nous faire rougir, en inventant des noms odieux, est précisément ce qui fait notre gloire et notre force. Disputer sur les mots et feindre de renier les choses, c'est jouer le jeu de nos adversaires et nous donner un air d'hypocrisie qui nous rend méprisables. Il n'y a, dans cette guerre, qu'une tactique, à la fois habile et honorable ; il faut professer hautement la vérité en se moquant des formules sous lesquelles on s'efforce de la voiler. Nous rejetterons ainsi sur nos ennemis la tache d'hypocrisie à l'aide de laquelle ils prétendent nous souiller ; nous en finirons avec nos divisions et nos inconséquences. Dans la royauté de Jésus-Christ, sérieusement proclamée, nous trouvons la négation de tous les principes révolutionnaires et le préservatif contre leurs conséquences. Cette proclamation peut seule mettre fin à la crise sociale et à la crise politique. Jusque-là, nous nous débattrons misérablement ; nous ne lutterons que par des faux-fuyants et des demi-mesures contre l'armée révolutionnaire, qui a pour elle, tout à la fois, la logique et la force. Nous prolongerons la crise, mais nous n'en sortirons pas. Il ne nous sera permis d'en considérer l'heureuse issue comme prochaine que lorsque, en face du parti de la Révolution, il se formera parmi les hommes d'ordre le parti de la royauté de Jésus-Christ.

Demandons au divin Sauveur de se créer lui-même ce parti ; et, si la vue des périls qui nous menacent ne suffit pas pour le constituer, que sa formation soit au moins le fruit des malheurs dont il aurait dû nous préserver.

Henri Ramière, S. J.

# L'UNITÉ ITALIENNE

Tout se rencontre en Italie, excepté l'unité, écrivait, il y a quelques années, un homme d'État célèbre, M. Paul Sauzet, ancien président de la Chambre des députés de France. En dépit des faits ou plutôt des crimes accomplis depuis cette époque et malgré l'installation à Rome des grands pouvoirs du « royaume d'Italie, » cette appréciation du publiciste français n'a pas cessé d'être vraie.

Nous en trouvons, au contraire, la confirmation dans un remarquable article que vient de publier l'*Unità cattolica* et dont nous croyons intéressant d'offrir une analyse au lecteur.

L'homme politique qui étudie avec attention la situation de la péninsule, s'aperçoit bientôt, dit M. l'abbé Margotti, d'un fait de la plus haute importance : c'est que, malgré tant d'efforts déployés pour créer l'unité, les Piémontais sont toujours Piémontais, les Toscans toujours Tocans, les Romains toujours Romains, et les Napolitains et les Siciliens forment une zône méridionale parfaitement distincte. La fameuse phrase : « En Italie, il n'y a que des Italiens, » n'est qu'une phrase comme : l'*Italia farà da se*, l'Italie se lèvera comme un seul homme, tous les Italiens sont prêts à donner leur sang et leur vie commune, » etc., etc. *Verba et voces.* Les anciennes divisions régionaires de la péninsule subsistent toujours et la fractionnent pratiquement, politiquement et financièrement. Le télégraphe et les chemins de fer ont donné à l'Italie une unité officielle, mais l'unité morale y fait complètement défaut.

L'*Unità cattolica* donne de ce jugement une triple démonstration dont voici le canevas :

Le premier argument qu'elle invoque est tiré de la constitution des cabinets italiens. En Angleterre, en France, en Espagne, lorsqu'il s'agit de former un ministère, on ne se préoccupe guère d'en chercher les éléments dans les diverses contrées de chaque pays. Les choix ont lieu d'après les aptitudes et les tendances politiques des hommes d'État et non pas à raison de la région où ils sont nés. En Italie, au contraire, la première condition requise pour constituer un ministère quelque peu viable, c'est d'y faire entrer au moins un Piémontais, un Napolitain, un Lombard, un Sicilien, un Toscan. Depuis 1861, tous les cabinets italiens ont été formés dans ces conditions, bien plus sous l'em-

pire de préoccupations régionales qu'en conformité avec un programme politique bien déterminé.

Qui donc, demande l'*Unità cattolica*, s'aviserait de donner à l'Italie un ministère composé tout entier soit de Piémontais, soit de Napolitains, soit de Lombards ou de Toscans? Celui qui aurait cette extravagante audace, ne verrait certainement pas son œuvre durer plus de trois jours. On verrait plus facilement subsister un ministère qui accouplerait la droite et la gauche, qui réunirait M. Minghetti et M. Nicotera, M. Sella et M. Zanardelli, qu'un cabinet exclusivement composé d'hommes politiques tous nés soit au nord, soit au centre, soit au midi de la Péninsule. Voilà un premier fait qui atteste irrécusablement la constitution artificielle de l'unité italienne.

La division des partis parlementaires en offre une autre preuve. Généralement parlant, les divers groupes de la Chambre se groupent plus régionnairement que politiquement. C'est l'idée régionnaire qui forme le noyau des partis. Nous n'avons une *droite* et une *gauche* que pour la forme et en apparence; en réalité nous avons un parti piémontais, un parti lombard, un parti napolitain, un parti toscan, un parti sicilien, et chacun de ces partis cherche, comme l'on dit, à amener l'eau à son moulin.

Il ne manque à cette énumération qu'un parti romain dont l'absence se fait sentir aussi bien dans le ministère qu'au Parlement. Les cabinets se forment sans qu'on cherche à y faire entrer l'élément romain. Il est indispensable, comme nous l'avons dit, d'y mettre un subalpin, un lombard, et par dessus tout un méridional, mais un Romain, on n'en a cure. Et pourquoi? C'est qu'on reconnaît que Rome est une ville exceptionnelle, bien différente de Turin, de Milan, de Gênes, de Florence et de Naples. Cette ville a bien pu, par la grâce des bombes, livrer au Parlement italien le palais de Monte-Citorio, mais elle n'a pas encore donné et elle ne peut donner ni ministres, ni députés, ni sénateurs romains au « royaume d'Italie. »

En voici un troisième symptôme dont il est impossible de méconnaître la signification. La question d'introduire en Italie le système régional, de la constituer en état fédératif, demeure en permanence à l'ordre du jour des discussions publiques. Alors que tant d'autres sujets effleurent à peine l'épiderme de l'opinion, celui-ci a le privilége d'intéresser et de passionner les masses. On en a encore eu la preuve ces jours derniers, lorsqu'un député de la Vénétie, M. Gabelli, tout en se déclarant

*unitaire,* déclarait impossible la fusion des diverses régions de l'Italie et proclamait la nécessité pour les *septentrionaux* de se liguer contre les *méridionaux.*

M. Gabelli aurait pu parler de tout autre chose que les esprits ne se seraient guère émus. Mais voici qu'à cause de ces simples paroles, son discours fait sensation et produit une véritable tempête dans la presse. Les uns louent le *courage* de l'orateur; les autres lui reprochent d'avoir tenu un langage insensé. Et pourquoi tout ce tapage ? Tout simplement parce que M. Gabelli a exprimé publiquement le sentiment qui est au fond de tous les cœurs, savoir que l'organisation actuelle de l'Italie est une organisation contre nature et qu'il est impossible d'en attendre de bons fruits, soit au point de vue moral, soit au point de vue économique, soit au point de vue politique.

« Somme toute, conclut l'*Unità,* M. Gabelli, enveloppant sa pensée de mille précautions oratoires, a laissé tout simplement entrevoir cet axiome proclamé il y a trente ans par Vincent Gioberti : l'idée de l'unité fédérative de l'Italie est conforme à nos plus antiques traditions, elle sort des entrailles mêmes de notre histoire et elle s'accorde avec le génie, avec les coutumes, et jusqu'avec la configuration géographique de la Péninsule. L'Italie, qui a vu éclore et fleurir la ligue étrusque, la confédération latine, la ligue italique et plus tard les deux ligues lombardes, renferme en son sein tous les éléments d'une organisation fédérale.

« En revanche elle n'a aucun des éléments nécessaires pour former un royaume unique, surtout avec Rome pour capitale. M. le ministre Depretis lui-même, pour ne point parler de plus hauts personnages, n'est à Rome que contraint et forcé, et il s'estime heureux de pouvoir se réfugier dans la ville de Stradella. « Le véritable principe de l'unité italienne, a écrit Gio-
« berti, réside dans les Papes, chefs civils de la Péninsule,
« comme ils sont souverains de Rome, et chefs religieux de l'u-
« nivers. » Cela ne veut pas dire que les successeurs de saint Pierre doivent devenir rois d'Italie ; mais cela signifie que les Italiens ne peuvent s'unir que sous le regard et les auspices de celui qui s'appelle à bon droit leur père.

« Nous terminerons en répétant les paroles que, du haut de sa statue, érigée sur la place du ci-devant Parlement à Turin, Gioberti semble répéter à tous les Italiens : « Le jour où les peuples
« seront disposés à voir dans le Pontife du Vatican, non-seule-

« ment le successeur de Pierre, mais l'héritier de Grégoire VII et « d'Alexandre III, les héros de la patrie, ce jour-là l'Italie régé- « nérée et la chrétienté tout entière ressusciteront à une vie nou- « velle. »

Nous avons cru utile de faire connaître cet article de l'*Unità* : il accuse un mouvement qui peut grandir et dont les résultats peuvent être incalculables. C'est le cas de se rappeler la grande parole de Bossuet : « Le monde s'agite et Dieu le mène. » — (*Bien public* de Gand).

---

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

A ceux qui accusent continuellement l'Église d'être l'ennemie de la science, tous les siècles répondent, et, de nos jours, les efforts que font les catholiques pour conserver ou pour conquérir la liberté d'enseignement, donnent un victorieux démenti. La fondation des nouvelles Universités catholiques devrait faire taire enfin les accusations calomnieuses ; mais les ennemis de l'Église ne cherchent pas la vérité, ils ne veulent que le triomphe de l'erreur et du mal. Nos Universités catholiques de France ne font que s'organiser, et déjà elles donnent de très-satisfaisants résultats. Elles ont, dans un pays voisin, en Belgique, un modèle qui doit nous inspirer les plus belles espérances ; c'est pourquoi, avant de reproduire les programmes des nôtres, qui ne peuvent encore être aussi complets, nous publions celui de l'Université de Louvain pour l'année académique 1877-1878.

### Université de Louvain.

### FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. JUNGMANN. — Secrétaire : M. DUPONT.

H. Feye, prof. ord. JUS PUBLICUM ECCLESIASTICUM, LIBER I DECRETALIUM, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, samedi à 10 heures.

F. Ledoux. prof. ord. DEMONSTRATIO CHRISTIANA, lundi à 11 heures, mardi et vendredi à midi.

T. Lamy, prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. *La Genèse; les actes des Apôtres*. Questions choisies de la grammaire grecque du *Nouveau Testament*, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures. — Cours d'*Hébreu*, lundi et vendredi à 10 heures. — Cours de *Syriaque*, lundi à 9 heures.

E. Reusens, prof. ord. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, aux jours et heures à déterminer.

F. Moulart, prof. ord. *Le droit civil ecclésiastique. De l'administration du temporel du culte*, mardi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

B. Jungmann, prof. ord. *L'Histoire ecclésiastique* du X[e] au XIV[e] siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 11 heures, mercredi à midi et samedi à 9 heures.

L. Rœlants, prof. ord. et Président du collége du Saint-Esprit. La 1° 2dæ de la Somme de saint Thomas, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

A. Dupont, prof. ord. Le traité DE DEO CREATORE, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures.

## FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. DE MONGE. — Secrétaire : M. DESCAMPS.

### *Examen de candidat.*

E. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit, l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel* ou *la Philosophie du Droit*, lundi et mardi de 11 heures à 1 heure.

J. Staedtler, prof. ord. *L'Histoire* et *les Institutes du Droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

### *Premier examen de docteur.*

F. De Monge, prof. ord. *Les Pandectes*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demie, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demie, pendant le second semestre.

E. De Jaer, prof. ord. *Le Code civil*, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie.

C. Périn, prof. ord. *Le Droit public*, mardi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 9 heures et demie.

E. Descamps, prof. ord. *Le Droit administratif*, lundi et

mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

F. Moulart, prof. ord. de la faculté de théologie. *Le Droit civil ecclésiastique. De l'administration du temporel du culte* (cours facultatif), mardi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

*Deuxième examen de docteur.*

L. Mabille, prof. ord. *Le Code civil,* lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. Thonissen, prof. ord. *Le Droit criminel belge*, lundi, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

C. Torné, prof. ord. *Les éléments du Droit commercial,* jeudi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, prof. ord. *Le Code civil*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Les éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile,* mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

F. Moulart, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique. De l'administration du temporel du culte* (cours facultatif), mardi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

*Examens diplomatiques.*

PREMIÈRE ANNÉE.

C. Périn, prof. ord. *Le Droit des gens,* mardi à 11 heures, mercredi et vendredi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

— *Le Droit public, national et étranger,* cours indiqué ci-dessus.

— *L'Économie politique,* cours indiqué ci-dessus.

E. Descamps, prof. ord. *L'introduction historique au cours de Droit civil,* et *le Droit naturel,*, cours indiqués ci-dessus.

DEUXIÈME ANNÉE.

C. Périn, prof. ord. *La continuation du cours de Droit des gens et du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus. — *La Statistique,* aux jours et heures à déterminer.

E. Descamps, prof. ord. *Le droit administratif,* cours indiqué ci-dessus.

C. Torné, prof. ord. *Les éléments du Droit commercial,* cours

indiqué ci-dessus. — *La Législation consulaire,* aux jours et heures à déterminer.

*Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.*

E. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit, l'Introduction historique au cours de Droit civil et la Philosophie du Droit,* cours indiqués ci-dessus.

E. Poullet, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'histoire politique moderne,* mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 à 11 heures, pendant le premier semestre.

*Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.*

C. Périn, prof. ord. *Le Droit public et le Droit des gens,* cours indiqués ci-dessus. — *L'Économie politique,* jeudi et samedi à 9 heures et demie (cours de deux années.)

E. Descamps, prof. ord. *Le Droit administratif,* cours indiqué ci-dessus.

*Examen de Candidat Notaire.*

PREMIÈRE ANNÉE.

J. Ransonnet. prof. extraord. *Les Lois organiques du Notariat,* mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, prof. ord. *Cours spécial de Droit civil,* lundi, mardi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. Descamps, prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit et l'Introduction historique au cours de Droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *Les principes de la Philosophie et les dogmes fondamentaux de la Religion,* lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

DEUXIÈME ANNÉE.

J. Ransonnet, prof. extraord. *Le Droit fiscal,* mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, prof. ord. *Cours spécial de Droit civil,* lundi, mardi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. Descamps, prof. ord. *Le droit naturel,* cours indiqué ci-dessus.

## FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. Ledresseur. — Secrétaire : M. Verriest.

*Premier examen de Candidat.*

E. Masoin, prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *l'Embryologie et la Physiologie comparée*), jeudi, vendredi et samedi à midi.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Anatomie humaine descriptive* (y compris l'*Anatomie des régions*) , mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi, à 9 heures, pendant le premier semestre; les mêmes jours à 7 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, prof. ord. *La Pharmacognosie et les éléments de Pharmacie,* lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. Van Beneden, prof. ord. *Les éléments d'Anatomie comparée,* lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Le professeur d'Anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre.

*Deuxième examen de Candidat.*

E. Masoin, prof. ord. Le cours de *Physiologie,* indiqué ci-dessus.

C. Ledresseur, prof. ord. *L'Anatomie des regions,* samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

G. Verriest, prof. ord. *L'Anatomie de texture,* lundi et samedi à 8 heures, jeudi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

*Dissections* comme plus haut. — *Exercices pratiques de Pysiologie et exercices d'Anatomie microscopique,* aux jours et heures à déterminer.

*Premier examen de Docteur.*

F. Lefebvre, prof. ord. *La Pathologie générale,* mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Thérapeutique générale* y compris la *Pharmacodynamique*, lundi mercredi et vendredi à 10 heures, pour le second semestre.

G. Verriest, prof. ord. *L'Anatomie pathologique*, mardi à 11 heures, jeudi et samedi à 10 heures, vendredi à 7 heures,

pendant le second semestre. — *Exercices d'Anatomie pathologique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hayoit, prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris les *maladies des enfants*, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre ; lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. Craninx, prof. ord. *La Clinique interne et Consultations gratuites* lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre ; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. Michaux, prof. ord. *La Clinique externe et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre ; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

*Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

*Deuxième examen de Docteur.*

E. Hayoit, prof. ord. Le cours de *Pathologie interne*, indiqué ci-dessus.

E. Masoin, prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le premier semestre.

F. Lefebvre, prof. ord. Le cours de *Thérapeutique*, indiqué ci-dessus.

P. Craninx, prof. ord. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. Michaux, prof. ord. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

P. Haan, prof. ord. *La Pathologie chirurgicale*, lundi, mercredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre ; à 7 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord. *L'hygiène publique et privée*, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La Théorie des maladies cutanées et syphilitiques*, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

J. Nuël, prof. ord. *Leçons théoriques et cliniques sur l'Ophthalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophthalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, prof. ord. *La Clinique obstétricale*, etc., aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

*Troisième examen de docteur.*

P. Haan, prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale,* indiqué ci-dessus.

E. Hubert, prof. ord. *La Théorie des Accouchements,* lundi, vendredi et samedi à midi. — *Exercices cliniques d'Obstétrique et Consultations gratuites,* mardi et jeudi à 4 heures. — *La Clinique* et la *Polyclinique obstétricales,* aux jours et heures à déterminer. — Pour la *Polyclinique obstétricale,* M. Ledresseur, suppléant de M. Hubert.

J. Nuël, prof. ord. Le cours d'*Ophthalmologie,* indiqué ci-dessus.

E. Hayoit, prof. ord. *La Médecine légale*, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord. Le cours d'*Hygiène,* indiqué ci-dessus. — *La Théorie des maladies cutanées et syphilitiques,* cours indiqué ci-dessus.

P. Craninx, prof. ord. Le cours de *Clinique interne,* indiqué ci-dessus.

M. Michaux, prof. ord. Le cours de *Clinique externe,* indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, prof. extraord., chef de Clinique chirurgicale. *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi, jeudi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

*Quatrième examen de Docteur.*

P. Craninx, prof. ord. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. Michaux, prof. ord. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, prof. ord. *Exercices cliniques d'Obstétrique,* etc., cours indiqué ci-dessus. — *La Clinique obstétricale* aux jours et heures à déterminer.

J. Nuël, prof. ord. *La Clinique ophthalmologique,* cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, prof. extraord. Le cours de *Médecine opératoire,* indiqué ci-dessus.

E. Masoin, prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales* aux jours et heures à déterminer.

*Examen de Pharmacien.*

C. Blas, prof. ord. *La Pharmacie théorique ; les éléments de*

*Chimie analytique et de Chimie toxicologique,* lundi et mardi de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

G. Bruylants, chargé de cours (suppléant de M. Blas.) *La Pharmacie pratique, les Drogues et les Médicaments en tant que marchandises, les Altérations, les Falsifications et les Doses maxima,* mardi, mercredi et jeudi à 11 heures pendant le second semestre. — *Les Opérations et recherches chimiques, pharmaceutiques, analytiques, toxicologigues et microscopiques,* lundi, mardi et mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, jeudi de 8 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

## FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen: M. Poullet. — Secrétaire: M. Collard.

*Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres*

J. Jacobs, prof. ord. et président du collége du Pape. *La Logique,* jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

— *La Psychologie,* mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures, pendant le second semestre. — *La Psylosophie morale,* vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. Pieraerts, prof. ord. *L'Explication approfondie des Vérités fondamentales de la Religion,* jeudi à dix heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'Explication d'auteurs latins et exercices de traduction,* lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi à 10 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'auteurs grecs,* jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. Mœller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'Antiquité,* lundi à midi, mardi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

L. De Monge, prof. ord. *L'Histoire de la Littérature française,* lundi et samedi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. Alberdingk Thym, prof. ord. *L'Histoire de la Littérature flamande,* lundi et mardi à 11 heures, vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

*Deuxième examen de Candidat en Philosophie et Lettres.*

C. Mœller, prof. ord. *L'Histoire politique du moyen-âge,* mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

E. Poullet, prof. ord. *L'Histoire politique moderne,* mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

— *L'Histoire politique interne de la Belgique,* mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. Willems, prof. ord. et Secrétaire de l'Université *Les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, lundi, mardi, mercredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

C. Pieraerts, prof. ord. *L'explication d'auteurs latins et exercices de traduction,* cours indiqué ci-dessus.

L. De Monge, prof, ord. *L'Histoire de la Littérature française,* cours indiqué ci-dessus.

P. Alberdingk-Thijm, prof. ord. *L'Histoire de la Littérature flamande,* cours indiqué ci-dessus.

*Examen de Candidat en Philosophie et Histoire préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.*

J. Jacobs, prof. ord. et président du collége du Pape. *La Logique, la Psychologie et la Philosophie morale,* cours indiqués ci-dessus.

C. Pieraerts, prof. ord. *Le Cours de Religion*, indiqué ci-dessus.

C. Mœller, prof. ord. *L'Histoire politique de l'Antiquité du Moyen-âge,* cours indiqué ci-dessus.

*Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.*

C. Pieraerts, prof. ord. *L'Explication d'auteurs latins,* lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi à 10 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. Willems, prof. ord. et secrétaire de l'Université. *Exercices philologigues sur la Langue latine,* mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre. — *L'explication d'auteurs grecs*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre. — Les *Éléments de la Grammaire générale et L'Encyclopédie de la Philo*

*logie,* (cours de deux années), vendredi et samedi à 8 heures' pendant le second semestre.

F. Collard, prof. extraord. *Exercices philologiques sur la Langue grecque,* lundi et mardi à 8 heures, pendant le second semestre. — *L'Histoire de la Littérature grecque et celle de la Littérature latine* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 heures, mercredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie ancienne et de la Philosophie moderne,* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

C. Mœller, prof. ord. *Les Antiquités grecques* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 heures, pendant le second semestres

L. De Monge, prof. ord. *L'histoire comparée des Littératures européennes modernes* (cours de deux années), vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. Dupont, prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 11 heures ; samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. De Harlez, prof. ord. *La langue et la littérature sanscrites* (cours facultatif), lundi et mercredi à 4 heures. — *Les langues iraniennes (zend, pehlvi, vieux persan)* samedi à 4 heures.

### ÉCOLE NORMALE

*pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'Enseignement moyen.*

Directeur : M. DE CONINCK, prof. extraord.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

## FACULTÉ DES SCIENCES

Doyen : M. COUSIN. — Secrétaire : M. PONTHIÈRE.

*Examen de Candidat en Sciences naturelles.*

P. Van Beneden, prof. ord. *Les éléments de Zoologie,* lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. Henry, prof. ord. *La Chimie générale,* lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre ; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. Devivier, prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi de 10 à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demie, pendant le second semestre.

P. Martens, prof. ord. *Les éléments de Botanique générale et spéciale,* y compris la *Botanique médicale,* lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à midi et demie, pendant le second semestre.

C. De la Vallée Poussin, prof. ord. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie,* lundi de 8 heures à 9 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. Jacobs, prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Président du collége du Pape. *La Logique*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Psychologie,* mardi, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le second semestre. — *La Philosophie morale*, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. Pieraerts, prof. ord. de la Faculté de Philosophie: Le cours de *Religion,* jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 9 heures pendant le second semestre.

F. Dewalque, prof. ord. *Exercices de chimie pratique :* une séance de 3 heures par semaine, pendant le second semestre, aux jorus et heures à déterminer.

J. Carnoy, prof. ord. Cours de *Microscopie ; Microscopie générale ; Microscopie spéciale, appliquée surtout à l'anatomie végétale,* aux jours et heures à déterminer.

*Examen de candidat en pharmacie.*

L. Henry, prof. ord. Le cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. Devivier, prof. ord. Le cours de *Physique expérimentale* indiqué ci-dessus.

P. Martens, prof. ord. *Les éléments de Botanique générale et spéciale,* y compris *la Botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. De la Vallée Poussin, prof. ord. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie,* cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *Les principes de la Philosophie et les dogmes fondamentaux de la Religion*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. Dewalque, prof. ord. *Exercices de Chimie pratique :* une séance de 3 heures par semaine, pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

*Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.*

PREMIÈRE ANNÉE.

A. Devivier, prof. ord. *La Physique expérimentale,* cours indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure,* jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; *Les compléments d'Algèbre supérieure* et *les éléments de la théorie des Déterminants,* lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

N. Breithof, prof. ord. *La Géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures pendant le premier semestre ; jeudi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Jacobs, prof. ord. de la faculté de philosophie et président du collége du Pape. Les cours de *Logique,* de *Psychologie* et de *Philosophie morale* indiqués ci-dessus.

C. Pieraerts, prof. ord. de la faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

DEUXIÈME ANNÉE.

P. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral,* jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Compléments du cours précédent* et *Éléments du calcul des Variations*, aux jours et heures à déterminer. — *Statistique analytique* et *la Dynamique du point,* mardi, mercredi et jeudi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant, le second semestre.

L. Henry, prof. ord. *Principes généraux de Chimie.* Voir le cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique complète,* jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. De la Vallée Poussin prof. ord. *La Cristallographie.* Voir le cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales.

A. Devivier, prof. ord. *L'Astronomie physique,* vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

*Examen de Docteur en Sciences naturelles.*

P. Van Beneden, prof. ord. *La Zoologie proprement dite,* aux jours et heures à déterminer. — *La Géographie et la Paléontologie animales*, aux jours et heures à déterminer. — *L'Anatomie comparée,* lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

G. Verriest, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie de texture,* lundi et samedi à 8 heures, jeudi à 7 heures et demie, pendant le premier semestre.

E. Masoin, prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie comparée,* jeudi, vendredi et samedi à midi.

J. Carnoy, prof. ord. *La Botanique générale et spéciale,* y compris *la Géographie végétale* et *la Paléontologie végétale;* aux jours et heures à déterminer.

C. De La Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie,* mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Géologie*, lundi et mardi de 8 h. à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Paléontologie stratigraphique,* aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale,* aux jours et heures à déterminer.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

*Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.*

PREMIÈRE ANNÉE.

P. Gilbert, prof. ord. *L'Analyse pure,* aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique analytique des systèmes, l'Hydrostatique et l'Hydrodynamique.* — Cours des Écoles spéciales avec compléments, aux jours et heures à déterminer. — *La Physique mathématique générale,* y compris *la Théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 10 heures.

J. Carnoy, prof. ord. *Le Calcul des probabilités*, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

A. Devivier, prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, samedi de 11 heures à midi et demie.

DEUXIÈME ANNÉE.

P. Gilbert, prof. ord. *Les Compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *Les Théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. Devivier, prof. ord. *La Physique expérimentale approfondie,* aux jours et heures à déterminer.

J. Carnoy, prof. ord. *Les compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *La Géometrie supérieure analytique et synthétique,* aux jours et heures à déterminer.

E. Pasquier, prof. extra ord. *La Mécanique céleste*, aux jours et heures à déterminer.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

PREMIÈRE ANNÉE.

L. Henry, prof. ord. *La Chimie générale, inorganique et organique,* cours indiqué ci-dessus.

A. Devivier, prof. ord. *La Physique expérimentale,* cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu le jeudi et le vendredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. Carnoy, prof. ord. *La Géométrie analytique et l'Algèbre supérieure,* cours indiqués ci-dessus.

N. Breithof, prof. ord. *La Géographie descriptive,* cours indiqué ci-dessus. — *Les Travaux graphiques*, (M. Massalski, prof. agrégé, suppléant), vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et mercredi de 8 heures à 9 h. pendant le second semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *Les principes de la Philosophie et les dogmes fondamentaux de la Religion,* lundi, mardi et samedi à 3 heures pendant le second semestre.

DEUXIÈME ANNÉE.

P. Gilbert, prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral,* cours indiqué ci-dessus. *La Mécanique analytique,* lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. De la Vallée Poussin, prof. ord. *La Minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

C. Blas, prof. ord. *La Chimie analytique (docimasie)*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire (travaux analytiques),* jeudi et vendredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie.

J. Micha, prof. ord. *La Description générale des Machines,* vendredi de 11 heures et demie à 1 heure.

N. Breithof, prof. ord. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la Stéréotomie,* lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques* (M. Massalski, prof. agrégé, suppléant); lundi et mardi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

G. Helleputte, prof. extraord. *La Physique industrielle*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

TROISIÈME ANNÉE.

P. Van Beneden, prof. ord. *Les éléments de la Paléontologie animale,* mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. De la Vallée Poussin, prof. ord. *La Géologie,* lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures pendant le premier semestre.

F. Dewalque, prof. ord. *La chimie industrielle,* mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire,* mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines,* et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de Métallurgie et de Chimie.*

G. Lambert, prof. ord. *L'exploitation des Mines,* jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier

semestre, mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, prof. ord. *Les constructions du génie civil,* mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. — Tous les jeudis après-midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

N. Breithof, prof. ord. *Les Projets et Travaux graphiques,* lundi, mardi, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du semestre, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines,* mardi, vendredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour toutes les sections.*

E. Pasquier, prof. extraord. *La Mécanique appliquée,* vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

G. Helleputte, prof. extraord. *L'Architecture,* vendredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

H. Ponthière, prof. agrégé. *La Métallurgie,* lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

QUATRIÈME ANNÉE.

F. Dewalque, prof. ord. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire,* mardi de 8 heures à 11 heures et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le premier semestre, *pour la section de Métallurgie,* et jusqu'au 1er avril *pour la section de Chimie.*

G. Lambert, prof. ord. *L'exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. Cousin, prof. ord. *Les Constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

J. Micha, prof. ord. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

N. Breithof, prof. ord. *Les Projets et Travaux graphiques,* lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie; mardi de 9 heures à 11 heures et demie; samedi de 9 heures et

demie à 1 heure, pendant le premier semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines;* mardi de 8 heures à 11 heures et demie, vendredi de 3 heures à 6 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil, de la Construction des machines et de la Métallurgie,* du 1er avril jusqu'à la fin du semestre, pour la *section de Chimie.*

G. Helleputte, prof. extraord. *L'Architecture* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

H. Ponthière, prof. agrégé. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

U. Massalski, prof. agrégé. *L'Économie industrielle,* vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE *pour l'admission aux Écoles spéciales.*

Directeur : M. MASSALSKI, prof. agrégé.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

COURS FACULTATIFS

T. Lamy, prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. Les cours d'*Hébreu* et de *Syriaque* indiqués ci-dessus.

E. Reusens, prof. ord. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie,* cours indiqué ci-dessus.

C. De Harlez, prof. ord. *La Langue* et *la Littérature sanscrites,* et *les Langues iraniennes*, cours indiqués ci-dessus.

*Le Recteur de l'Université,*

A.-J. NAMÈCHE.

*Le Secrétaire,* P. G. H. WILLEMS

---

## LE SCANDALE DES NATIONS LATINES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent).

V

Il serait insensé de nier que les trois empires hétérodoxes d'Allemagne, de Russie et d'Angleterre sont, de nos jours,

les plus grandes puissances de l'Europe. Il n'est pas un État catholique qui puisse soutenir la comparaison.

Mais, d'où vient cette supériorité d'un côté et cette infériorité de l'autre ? Disons-le hautement : elle vient de la différence d'organisation intérieure. Les États hétérodoxes, grâce à un reste de catholicisme qui s'est conservé chez eux, jouissent jusqu'à un certain point de cette unité morale et sociale que les pays latins ont perdue par le fait de leurs gouvernements maçonniques, Le principe d'autorité, le respect monarchique, l'affection pour les dynasties, le culte de l'ordre et des traditions sont là plus florissants que dans les États catholiques, dans lesquels la Révolution a coupé jusqu'à la racine le respect de l'autorité, battant en brèche les monarchies légitimes, attisant la haine contre tout pouvoir sacré ou profane, et répandant le mépris sur les nouveaux gouvernements qui se sont succédé les uns aux autres par la trahison et la violence. C'est ainsi qu'on été engendrés la division des esprits, les partis, les sectes ; et c'est par là que l'unité morale et sociale a péri.

Que l'on raisonne tant qu'on voudra, la plaie des nations latines est dans cet affaissement organique produit par le chancre maçonnique de leurs gouvernements. A l'idée de patrie, pour ceux qui gouvernent, a succédé l'idée de parti ; et aux intérêts, au triomphe du parti, sont sacrifiés les plus saints principes et l'honneur même de la patrie. Tout parti arrivé au timon des affaires crie : Je suis légalement la patrie, et il s'efforce de l'être, jusqu'à ce qu'un autre parti, soit par conjuration, soit par force, l'ait renversé.

Ces partis gouvernants, toujours sortis de l'intrigue ou du désordre et souvent de la fange et de mille ignominies, se tiennent appuyés sur les baïonnettes et sur les combinaisons mécaniques qu'on appelle les institutions du pays. Mais ils n'ont pas la confiance des populations, qui les regardent comme les ennemis du repos et du droit commun. Qui, en France, est content du gouvernement qui y domine aujourd'hui (1) ? Et, pour l'Espagne, pour l'Italie, quel lien lie la nation historique et réelle avec ceux qui ont la prétention de la représenter légalement ? Par une conséquence nécessaire, l'autorité proprement dite, cette *majestas imperii*, à qui tout le monde devrait obéissance et respect, à cause de la légitimité de son origine,

(1) A la fin de 1876.

l'équitable exercice de son commandement, la justice et la bonté de nos lois, a entièrement disparu. L'honneur de la vraie autorité a échappé aux gouvernements des peuples latins, en proportion qu'ils reposent sur l'imposture et sur la force.

## VI

Cette désunion des esprits et ce mépris de la puissance publique, causes de la faiblesse de ces États, sont un effet nécessaire du principe de séparation du christianisme que les gouvernements maçonniques se sont étudiés ou s'étudient à appliquer à tous les rouages de la vie sociale. Une fois l'union religieuse rompue, la vigueur de la conscience chrétienne s'éteint, les bases du pouvoir dans un pays sont détruites. Ce mal étant l'effet de ceux qui gouvernent et qui se servent à cette fin de tous les moyens que leur donne un gouvernement régulier, quels principes d'union, de civilisation et de morale peuvent rester saufs ? Petit à petit tout doit se dissoudre et marcher vers ce *magnum chaos* qui est le socialisme.

Chez les nations hétérodoxes, grâce à un reste de catholicisme que leurs gouvernements ont eu soin de conserver par raison d'État, l'union des esprits et le respect pour l'autorité et la hiérarchie sociale n'ont pas souffert le grand détriment que les nations catholiques, gâtées par le règne de la maçonnerie, ont eu à subir. C'est là qu'est le secret de la supériorité de leur politique.

Mais il ne faut pas se faire illusion. La peste maçonnique, qui dissout si cruellement l'organisme social des pays latins, s'est implantée et étendue depuis quelque temps dans les pays hétérodoxes. Ils arrivent à cet égard à l'état des pays catholiques. Cela vient de la faute des gouvernements, qui donnent la main à la Maçonnerie ou en favorisent les aspirations. Quelle différence entre la Russie et l'Allemagne d'aujourd'hui et la Russie et l'Allemagne d'il y a trente ans ! L'ambition de dominer les a conduites à se mettre à la tête des entreprises révolutionnaires maçonniques en Europe, elles qui, auparavant, étaient le boulevard de ce qu'on appelle la Sainte-Alliance ! Et quels sont les fruits de ce revirement ? C'est que la Russie est tombée dans un guêpier de sectes qui la dévorent, et que l'Allemagne, surtout depuis la fondation de son empire antichrétien, est devenue la terre classique du socialisme. Aussi la puissance de ces deux grands États, qui étaient comme les Goliath du monde moderne,

diminue de plus en plus ; et elle se débilite en raison de la faveur qu'eux et leur diplomatie accordent aux principes destructeurs de toute discipline monarchique. L'incrédulité maçonnique et voltairienne prévaut déjà dans les ordres les plus élevés de l'empire russe. En Allemagne, la nouvelle politique irréligieuse de M. de Bismark annule le christianisme chez les protestants. Si les choses continuent ainsi en Russie et en Allemagne, ces États, d'ici à vingt ans, descendront bien plus bas dans l'échelle de la civilisation et de la puissance que les pays latins.

Il n'est pas besoin de s'étendre beaucoup sur le chancre qui ronge la vie sociale de l'Angleterre. Chacun sait que dans ce royaume, le bas peuple, qui y est si nombreux, va perdant la juste notion de la propriété et de la justice, à mesure que la franc-maçonnerie arrache les derniers restes de son antique foi religieuse. Quiconque étudie les bases de cet État, en apparence si prospère, n'hésite pas à conjecturer, qu'à moins de circonstances imprévues, il sera un jour le champ clos d'une des plus terribles révolutions sociales.

Il faut conclure que les trois grands empires hétérodoxes ont aujourd'hui la prépondérance sur les États catholiques, parce que le poison maçonnique n'a pas encore chez eux le développement destructeur de l'unité et de l'organisme social qu'on déplore en ces derniers. Mais c'est là une prépondérance qui diminue tous les jours : d'année en année, il tombent dans une faiblesse qui, pour nous servir d'une expression mathématique, est en raison directe de la facilité avec laquelle le poison maçonnique se propage dans leur sein. Un prochain avenir, et plus prochain peut-être qu'on ne pense, montrera si l'Allemagne, déchristianisée en bonne partie aujourd'hui par M. de Bismark, est devenue plus puissante qu'en 1870 quand, unissant ses forces, elle vainquit la France napoléonienne. On verra alors combien la peste maçonnique de l'impiété, répandue en Allemagne à pleines mains par la presse, a servi à tenir les peuples plus soumis au nouveau trône et les soldats plus dévoués à leur nouveau drapeau.

## VII

Nous admettons sans difficulté aucune que, dans la question actuelle d'Orient, les nations latines, prises chacune en particulier, sont incapables de prendre part avec avantage au conflit. La seule Allemagne suffit pour tenir en respect la France,

de toutes la plus guerrière et la plus redoutée. L'Italie n'étant une puissance que de nom et l'Espagne ne comptant pas dans le concert européen, il est clair que leur épée ne serait pour rien dans la balance de l'équilibre qu'on cherche.

Mais cet état intolérable n'est pas la faute des nations proprement dites, c'est le crime des factions qui en ont déchiré les entrailles et le cœur. Elles se sont rendues maîtresses du pouvoir et, par haine de la foi catholique, unies secrètement, plus ou moins, avec les ennemis jurés de la grandeur des peuples latins, elles ont réduit ces peuples à l'impuissance malheureuse où ils se trouvent abaissés.

Qui oserait dire que la France, l'Italie, alliées à l'Autriche et soutenues par l'Angleterre, n'auraient pas une immense puissance? Mais cette union, cette unité, c'est là ce que les partis qui dominent rejettent avec horreur par cet instinct diabolique qui les porte à vivre rebelles à Jésus-Christ et à son Église. Ils comprennent que le centre naturel de l'union serait le Pape, et ils ne sont pas sans comprendre aussi que fortifiées par la grande force de la Papauté, les nations catholiques seraient invincibles. Ils voient où serait le salut de la patrie; mais *vident meliora, deteriora sequuntur*. Ils préfèrent l'humiliation et la ruine de la patrie à la sainte et filiale humilité de l'aveu de leur erreur, qui serait très-glorieux, même au point de vue humain: L'aveuglement de ces factions homicides des peuples latins est telle, que déjà ils méditent les moyens de faciliter et de hâter la destruction avec les accords les plus perfides et les alliances les plus infâmes. Que Dieu dissipe les mauvais desseins de cette mauvaise race de Caïn et fasse qu'elle trouve un lacet là où elle croit trouver la palme de la victoire!

En résumé, il paraît donc que le prétendu scandale des nations latines, bien étudié dans ses causes et dans sa nature, se convertit, pour qui a le sens chrétien et quelque loyauté, en une chose plus simple et moins merveilleuse. Nous voulons dire qu'il se change en scandale des sociétés maçonniques, bêtes dévorantes auxquelles le Seigneur, dans ses impénétrables jugements, a donné en proie pour un temps les peuples de la catholicité.

---

# LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS

## DANS LES CAMPAGNES

L'heure est venue de propager dans les campagnes, dernier refuge de la paix sociale, l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Dans leur instabilité actuelle, les législations demeurent impuissantes à assurer l'avenir de notre patrie, qui ne peut être sauvée que par le rétablissement de l'*ordre social chrétien*. Mais toute réforme doit commencer dans les mœurs avant de pénétrer dans les institutions, et les mœurs elles-mêmes ne peuvent être modifiées que par la régénération dans la foi des individus et des familles.

C'est par la déclaration et la mise en pratique de ces principes sociaux que l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a tenté, au lendemain de nos désastres, un effort que le secours de Dieu a rendu plus puissant que les obstacles et les impossibilités.

Former des hommes dans toute l'acception chrétienne et virile de ce mot, tel est le but poursuivi par l'Œuvre d'abord, en éveillant dans les classes élevées le sentiment du dévouement envers la classe ouvrière et en pénétrant de leur responsabilité tous ceux que Dieu appelle à exercer dans la hiérarchie sociale une mission d'exemple et de direction ; puis, en agissant par la force de l'*Association*, qui seule peut lutter contre la désagrégation et donner aux bonnes volontés individuelles, encore nombreuses, les moyens de combattre efficacement le mal révolutionnaire.

Comme affirmation pratique de ces principes, l'Œuvre a créé, en l'espace de cinq années, *trois cents Comités* ou Associations des classes élevées, lesquels ont donné naissance à autant de Cercles ou Associations de la classe ouvrière, offrant au premier un terrain constant de dévouement et d'apostolat.

Mais sur ces fondations répandues dans des localités de toute importance, cinquante seulement appartiennent à des communes rurales. Il devait naturellement en être ainsi.

La révolte contre Dieu ayant planté son drapeau dans les villes et particulièrement dans les agglomérations industrielles, les premiers points d'attaque de l'Œuvre se trouvaient forcément désignés d'avance ; et dans l'impossibilité de s'exercer partout à la fois dès

l'origine, la propagande de l'Œuvre se porta moins activement vers les campagnes.

Cependant l'impiété, tout en s'y montrant moins radicale, n'en poursuit pas moins sur ce terrain son action dissolvante, qui menace de tarir les sources de la foi et du patriotisme.

Il appartient aux catholiques militants d'arrêter le mal et de rétablir parmi les ouvriers des champs le règne de la loi de Dieu.

D'ailleurs, l'expérience de cinquante fondations rurales a pleinement réussi, et partout où les autorités naturelles des campagnes ont uni leurs efforts à ceux du clergé pour fonder l'Œuvre, les comités ainsi formés ont rapidement groupé dans des cercles une grande partie de la population ouvrière agricole, et constitué de réels foyers de résistance au mal.

En même temps, sous l'influence de ces principes chrétiens, ces cercles ont contribué à rétablir l'harmonie entre les classes depuis longtemps divisées par l'esprit révolutionnaire.

L'expérience de ces fondations a prouvé encore que l'action sociale de l'Œuvre se fait sentir plus promptement dans les campagnes que dans les villes, et que, là comme partout, sans rien changer à ses principes essentiels, elle peut se plier à toutes les nécessités locales et présenter, sous le même signe de ralliement, les types les plus variés.

Ces résultats peuvent être décuplés, centuplés... et créer ainsi un grand courant d'idées et d'action qui préparera notre salut national.

Pour atteindre ce but, l'Œuvre adresse un appel énergique *aux hommes de bonne volonté* des campagnes.

D'abord au clergé, dont la sympathie augmente chaque jour pour une Œuvre bénie par l'Église, enrichie de nombreuses indulgences et dont Notre Saint-Père le Pape a approuvé, par deux Brefs, le principe, le but et la constitution ; puis à tous ceux qui par leur situation et leurs traditions ont mission de se dévouer à la classe ouvrière et de travailler ainsi au rétablissement de la paix sociale par l'union de tous les hommes en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

—

Les renseignements pour la fondation de l'Œuvre pourront être demandés au Secrétariat de l'Œuvre, rue du Bac, 10, à Paris.

---

# VARIÉTÉS

## La longévité de Pie IX.

Au sujet de la longévité de Pie IX, on trouve dans un livre publié récemment par M. le marquis de Ségur, une anecdote que nous connaissions; mais comme elle n'est sans doute pas connue de tous nos lecteurs, nous croyons devoir la transcrire ici textuellement :

Mgr Bastide me fit connaître Mlle Amélie Léautard, cette sainte fille de Marseille... Cette admirable chrétienne, étant venue à Rome, y fut retenue par un intérêt supérieur et divin... En 1866, elle eut l'inspiration de couronner sa vie par un suprême et héroïque sacrifice. Pie IX était gravement malade. Mlle Léautard résolut de s'offrir en victime à Dieu, en remplacement de son vicaire ; mais, craignant que ce ne fut un acte de présomption, elle voulut en obtenir l'autorisation du Pape lui-même. Quand elle lui eut exposé son sublime désir, Pie IX demeura quelque temps immobile et silencieux ; enfin, comme s'il obéissait à une voix qui lui avait parlé en secret, il posa la main sur la tête de l'héroïne chrétienne et lui dit : « Allez, ma fille, allez, « ma fille, et faites ce que l'Esprit de Dieu vous a suggéré ! »

Le lendemain, Mlle Léautard assista, selon sa coutume, à la première messe à Saint-Pierre ; elle reçut la communion, et, quand elle eut dans le cœur la victime de l'amour, elle offrit sa vie pour le Pape à celui qui avait offert la sienne pour le genre humain. Son vœu était à peine formulé que, saisie d'une douleur terrible et subite, elle tomba à terre en jetant un cri. On appela le médecin, qui déclara que son art était impuissant contre ce mal étrange. Trois jours après, elle expira.

La nouvelle de cette mort miraculeuse fut portée au Vatican. Pie IX la reçut sans témoigner aucune surprise ; mais, levant les yeux au ciel, il murmura d'une voix émue : « *Cosi tosto accettato !* Sitôt accepté ! »

Tel est le récit de M. de Ségur.

---

## Le Pape et les ouvriers.

M. Léon Harmel, qui est bien connu de nos lecteurs, a reçu du Saint-Père le Bref suivant, au sujet du beau livre dont nous avons rendu compte dernièrement :

« A NOTRE CHER FILS LÉON HARMEL, AU VAL-DES-BOIS, PRÈS BAZINCOURT (MARNE),

« PIE IX, PAPE

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu avec grand plaisir, cher fils, votre *Manuel sur la classe ouvrière,* et Nous avons été heureux d'y trouver exposés, pour l'utilité d'un grand nombre, les fruits de votre travail et de votre expérience de chaque jour. Nous vous félicitons d'avoir démontré que le devoir des patrons et des maîtres d'ateliers consiste à veiller au bien spirituel et temporel de leurs subordonnés, et de leur avoir rappelé le compte rigoureux qu'ils rendront un jour au Divin Juge pour ce devoir méconnu; de leur avoir en même temps montré, par vos paroles et par votre exemple, le chemin qu'ils doivent suivre pour triompher des difficultés et pour accomplir heureusement et facilement ces salutaires devoirs.

« Mais Nous vous félicitons encore davantage d'avoir ranimé l'amour de la religion délaissé dans ce pays où vous avez établi votre usine; d'avoir extirpé les vices, uni les esprits divisés, rétabli la concorde et la piété au sein de la famille, et d'avoir ainsi fait connaître la source du vrai bonheur pour les peuples. Vous pouvez, à juste titre, vous réjouir de ce que, par les soins assidus et religieux donnés au peuple, là où à peine dix personnes accomplissaient leur devoir pascal, on voit aujourd'hui des milliers de fidèles se presser chaque année à la table sainte, donnant ainsi, par l'amendement de leurs mœurs, par l'observation de la loi divine et leur mutuelle charité, de dignes fruits de cette piété que vous leur avez inculquée.

« Or, cette charité, en unissant les âmes, a réuni facilement les esprits et les cœurs pour le plus grand bien de la religion et le soutien de tous. Elle a mis dans les associations cette unité d'esprit que constatait naguère un des plus illustres évêques de France, qui en conçut l'espérance d'une restauration religieuse et le désir de voir se propager un aussi noble exemple. Nous souhaitons vivement Nous-même qu'il en soit ainsi pour la plus grande utilité et pour le plus grand bonheur, soit religieux, soit civil, de tous, et Nous attendons cela avec confiance du zèle de ceux qui donnent leurs soins chrétiens avec tant de dévouement aux associations ouvrières.

« En attendant, cher fils, Nous vous donnons avec la plus vive

tendresse, à vous et à tous vos ouvriers, la bénédiction apostolique, présage de la faveur céleste et gage de notre affection paternelle envers vous.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 9 août 1877, la XXXII$^{e}$ année de notre pontificat.

« PIE IX, PAPE. »

---

Nous reprendrons dans notre prochain numéro la suite de l'*Histoire d'un Inconnu* et les Études scientifiques que le D$^{r}$ Derouet publie sous ce titre : *Nos Académies*.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

11 octobre.

Nous sommes trop près d'élections générales d'où peut sortir le salut, mais aussi la ruine de la France, avec une série de bouleversements dont l'Europe elle-même serait ébranlée, pour espérer que les cours de la Bourse soient en hausse marquée. Les bruits pacifiques qui viennent du côté de l'Orient sont aussi trop faibles et trop incertains pour inspirer confiance au monde financier. Dans de telles circonstances, on peut déjà se féliciter de voir que les fonds ont plutôt une tendance à la hausse qu'à la baisse, et que la liquidation de septembre s'est faite dans des conditions favorables aux haussiers.

Nous n'aurons plus que des Bourses d'attente, nous ne pouvons pas avoir autre chose. Vouloir plus, ce serait demander l'impossible. Ce n'est qu'après les élections, — si elles sont bonnes, — que la hausse pourra sérieusement s'accentuer. Tout paraît indiquer que la semaine dans laquelle nous allons entrer sera calme, et nous aimons à espérer que les élections seront, sinon brillantes, au moins supportablement bonnes. Attendons donc encore quelques jours, et jusque là soyons prudents et réservés.

Le 3, le 4 1/2 et le 5 ont clôturé hier, mercredi, aux cours suivants : 68,95, — 97,50, — 105,25.

—

Si la hausse est désirable à la Bourse, elle ne l'est pas dans les prix des denrées alimentaires, pour lesquels le consommateur désire toujours la baisse. Cette baisse, on l'a actuellement sur les blés et les farines, mais, en présence du déficit aujourd'hui certain

de la récolte, c'est une baisse qu'on ne peut s'expliquer que par des manœuvres de spéculateurs dont elle fait les affaires, et qui laisseront ou qui feront élever les cours aussitôt que leur intérêt le demandera. Il est démontré que le déficit est de plusieurs millions d'hectolitres. La baisse anormale que nous signalons n'est donc que le fait de la spéculation, et ne durera que le temps dont les spéculateurs ont besoin pour faire leurs achats plus ou moins réels. Les coalitions habiles et puissantes peuvent opérer pendant quelque temps ces anomalies; mais ces tours de force et d'habileté ne peuvent prévaloir longtemps contre les réalités de la situation, et alors surviennent des réactions qui dépassent parfois le but et qui amènent des désastres. Nous ne saurions donc trop prémunir les commerçants sérieux contre les manœuvres dont nous nous occupons.

—

On se préoccupe avec raison de la triste situation du commerce extérieur de la France, sur laquelle nous avons dernièrement donné des chiffres qui ne sont certes pas réjouissants. Mais, à cet égard, nous sommes complètement de l'avis, d'un de nos confrères, M. René de Lahaye, qui a étudié cette question dans le *Monde*.

L'habitude que nous avons en France, dit M. de Lahaye, de nous plaindre de tout et à propos de tout, souvent sans raison suffisante, nous empêche de nous rendre compte de ce qui se passe à l'étranger. Cette absence de vue générale sur les questions économiques nous amène parfois à regarder comme des maux propres à notre pays ce qui n'est que le résultat d'une crise plus étendue.

L'époque actuelle nous offre un exemple frappant de ce phénomène. Depuis cinq mois, il semble que tout soit changé, et qu'à une situation exceptionnellement prospère ait succédé, sans transition, une situation désastreuse.

Plusieurs fois déjà nous avons eu occasion de réfuter cette assertion, absolument contraire à la vérité. Nous avons démontré que si le commerce et l'industrie sont dans un état de souffrance indéniable, l'origine de cette crise remonte au mois de janvier 1876. L'année 1876, quoique l'on semble l'oublier aujourd'hui, a été exceptionnellement mauvaise, puisqu'elle s'est soldée par une perte de 380 millions pour notre commerce extérieur. A tout prendre même, l'année 1877 s'annonce moins mal que sa devancière, puisqu'au 31 août 1876 le commerce extérieur perdait déjà 205 millions, alors qu'à l'époque correspondante de la présente année notre perte se limite à 166 millions. De plus, la récolte de 1877 est supérieure à celle de 1876, quoiqu'elle ne soit pas brillante, et si la vendange est identique comme quantité, on s'accorde à lui reconnaître une grande supériorité sous le rapport de la qualité ; dans quelques centres viticoles de la Bourgogne, les vignerons comptent sur une qualité égale à celle du fameux vin de la Comète de 1811.

Si nous voulions faire de la situation commerciale présente une arme politique, nous serions donc en droit de dire que la reprise inespérée des affaires après nos désastres de 1870-1871 a été subitement entravée par l'avénement d'une Chambre républicaine. Mais

nous sommes trop jaloux de la vérité pour employer un pareil procédé de discussion. Ce qui est vrai, c'est que si l'état d'inquiétude et de trouble dans lequel vit la France depuis dix-huit mois aggrave le mal que le calme intérieur eût pu atténuer, ce mal provient d'une cause générale de perturbation dont souffrent, comme nous, toutes les autres nations de l'Europe.

Nous conclurons de ces réflexions qu'il faut donc prendre notre mal en patience et travailler à l'atténuer par de bonnes élections, dont l'Europe tout entière se ressentirait d'une façon favorable à la reprise des affaires.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

5. **Dictionnaire universel des littératures**, par G. Vapereau; grand in-8° de 2096 pages; Paris, 1877, chez Hachette et Cie.

On nous demande ce que nous pensons de cet ouvrage, qui vient s'ajouter à la série des grands dictionnaires publiés par la maison Hachette. En deux mots, nous répondons qu'il sera utile à consulter comme les autres; les hommes d'étude et les professeurs aimeront à l'avoir à leur portée. Mais ce n'est point là qu'on trouvera des vues élevées sur l'art et le beau; la littérature profane, très-complète, prend une place qui devient très-étroite pour la littérature religieuse; Voltaire y paraît plus grand que les plus illustres Pères de l'Eglise, et, malgré le soin que l'auteur prend de rester impartial et de ne froisser aucune conviction religieuse, le fond de ses sentiments y apparaît encore assez souvent pour qu'il y ait quelque inconvénient à laisser feuilleter ce dictionnaire par des jeunes gens qui ne sont pas sur leurs gardes. Ainsi, à la page 42, dans l'article de la B. Marguerite-Marie Alacoque, on lit: « Dès lors, ses jours ne furent plus qu'une suite de prophéties, d'extases et de plaisirs ineffables, dont l'un des plus vifs fut de se graver avec un canif le nom de Jésus, en gros caractères, sur la poitrine. » Voilà le ton. Ailleurs, où il s'agit des Evangiles, M. Vapereau ne trouve pas de meilleure autorité que M. Renan et il écrit: « Les formules selon Mathieu, selon Marc, selon Luc, selon Jean, dit M. Renan, n'impliquent pas que, dans la plus vieille opinion, ces récits eussent été écrits d'un bout à l'autre par Mathieu, Marc, etc. Elles signifient seulement que c'étaient là les traditions provenant de chacun de ces apôtres. » Au mot *Bible*, on lit: « Les premiers chrétiens prirent d'abord l'ancien Testament pour base de leur foi. Quand les Pères apostoliques citèrent le texte du nouveau, ils ne

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

firent pas une distinction rigoureuse de ceux qui ont été considérés depuis comme apocryphes. » — Ces citations suffiront. L'esprit de ce dictionnaire nous fait toujours regretter que quelque grande librairie catholique ne se mette pas en mesure de prévenir ces publications, qui s'emparent des bibliothèques et même des maisons d'éducation, et qu'il devient ensuite très-difficile de remplacer, même en faisant mieux. Sans doute, ce sont là des travaux arides, de longue halaine et qui sont très-coûteux à établir; mais les savants catholiques ne manqueraient pas, — surtout depuis que la fondation des Universités les met en évidence, — si quelque grande librairie les entreprenait, et nous nous permettons de demander à la Société générale de Librairie catholique et à son actif et intelligent directeur, si le moment n'est pas venu de prendre une initiative que le succès moral et matériel récompenserait sans aucun doute.

—

6. **Genius Perraz,** par Abel George; in-12 de 82 pages; librairie de Lefort à Lille et à Paris, 1877; — prix : 60 centimes.

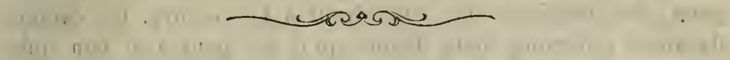
Un peintre distingué sur porcelaine, craint de perdre sa renommée. Ses envois ne sont plus reçus aux expositions. Dans son dépit, il veut renvoyer tous ses élèves, disant *qu'ils lui gâtent la main.* Il lui répugne cependant de renvoyer *Genius Perraz,* le plus habile et le plus aimé auquel il songe même à donner en mariage sa fille Lavinie, jeune artiste qui voyage en ce moment en Italie avec sa tante, sa marraine. Elle mande à son père que son envoi à l'exposition de Milan, œuvre presque entière de *Genius*, a été reçu avec acclamation. Peu de temps après, le même *Genius* est décoré de la légion d'honneur. Nouveaux désirs d'alliance du vieux père. Une chose l'intrigue néanmoins, *Genius* n'a point de fortune, de famille. On ignore son histoire, quelque peu mystérieuse. Il s'occupe d'un jeune enfant avec une tendresse toute paternelle, allant le visiter souvent à Montreuil, à Joinville-le-Pont. Quel est cet enfant? On l'ignore, c'est un secret qui se révèle enfin. *Genius* est un jeune orphelin qui a *vécu sur les ordures* avec son oncle *Piquetout,* le chiffonnier. Un petit vol l'ayant fait conduire dans une maison de correction, il y a été élevé et s'y est très-bien comporté. Or, cet enfant, objet de tous ses soins, est aussi un orphelin, adopté par lui et qu'il élève à ses frais en reconnaissance des bontés qu'on a eues pour lui-même à la colonie de *Petit-Bourg.* Ce jeune enfant se trouve être le propre neveu du vieux peintre. Le mariage se conclut à la satisfaction de tous. Joli petit roman sous une forme familière et pittoresque.

---

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Les élections en France. — Leçon qu'il convient d'en tirer. — L'Église et la Révolution. — La question d'Orient : les alliances ; situation des belligérants. — Santé du Saint-Père. — Audience accordée aux Dames promotrices de l'éducation de la jeunesse pauvre. — Un congrès des vieux-catholiques. — Mort de M. Benezet.

18 octobre 1877.

Les élections sont terminées ; il ne reste plus à connaître que les quatre députés des colonies, et les noms de ceux qu'enverront quatorze circonscriptions dans lesquelles un second scrutin sera nécessaire. On trouvera plus loin la liste des membres de la nouvelle Chambre et l'appréciation des élections. Avant, la prière était un devoir; après, ce devoir paraîtra plus pressant encore. La majorité de la nouvelle Chambre est révolutionnaire et hostile à la religion; quoique un peu moins forte, elle est encore capable d'arrêter tout le bien et de faire beaucoup de mal. Il serait inutile de récriminer. Nous avons, tout en nous rangeant derrière le gouvernement, indiqué les fautes commises et fait nos réserves, tout en faisant céder de justes mécontentements à la nécessité supérieure de la défense sociale. Tout ce que nous désirons maintenant, c'est que le gouvernement ait la force et la volonté de lutter et qu'il comprenne qu'il n'a rien gagné à se défendre avec une si ridicule insistance d'être le gouvernement des curés, comme le faisait M. de Fourtou quelques jours avant le scrutin, en adressant à l'Italie *une* des éloges aussi contraires à la vérité qu'au sentiment des catholiques, comme l'a fait M. Paris au Mont-Cenis, et en désavouant le Syllabus, comme l'a fait M. Decazes dans un dernier appel à ses électeurs de Libourne, qui ne l'ont pas élu.

C'est à l'Église avant tout qu'en veut la Révolution ; tout gouvernement qui prétend combattre la Révolution en abandonnant l'Église et en glorifiant les principes de la Révolution, se résigne d'avance à être vaincu.

Si les élections du 14 octobre 1877 ont pour résultat de faire comprendre cette vérité à quelques hommes aux bonnes intentions, mais aveugles, elles n'auront pas été trop mauvaises : nous périssons par le manque de vérité, nous allons au despotisme révolutionnaire, le pire de tous, parce que nous ne con-

naissons plus la vérité ; si nos défaites nous ouvrent enfin les yeux, nos défaites nous conduiront à la victoire. Et, comme dernière réflexion, nous dirons qu'il est peut-être bon que, après tout ce qui a été fait, la victoire n'ait pas couronné les efforts du gouvernement et des conservateurs qui ne sont que des conservateurs de l'ordre matériel ; on eût cru trop facilement qu'il suffisait d'un peu d'habileté et d'une puissante pression administrative pour assouplir le suffrage universel et le rendre inoffensif ; on n'aurait pas cru que les masses appelées à exercer à certains jours la souveraineté, vont naturellement au mal et à la destruction, si elles ne sont pas religieuses et morales. Les intérêts matériels ne peuvent retenir ces masses qui n'ont rien à perdre ou auxquelles les révolutionnaires font si facilement croire qu'elles ont tout à gagner à l'application des doctrines radicales. Il faut, pour les retenir, des principes supérieurs, le respect de la loi de Dieu, il faut la religion, qui contribue déjà à les rendre plus heureuses dans cette vie et qui leur rend la la résignation facile par les magnifiques espérances d'une autre vie.

—

La question d'Orient n'avance pas. L'Allemagne, qui sent les avantages que la résistance des Turcs donne à la politique anglaise et qui ne peut plus compter sur l'alliance de la Russie, dont la faiblesse devient évidente, craint de voir l'Autriche échapper à la triple alliance des empereurs et cherche ailleurs des forces contre la France, qui paraît toujours être son principal objectif. Afin de retenir l'Autriche, on l'inquiète par l'Italie, et voici que le résultat des élections, en nous livrant aux incertitudes d'une nouvelle crise, nous empêche de recouvrer les forces et de préparer les alliances qui nous seraient si nécessaires. Ce sont les auxiliaires de la politique prussienne qui viennent encore une fois de triompher chez nous ; cela ne nous assure pas la paix, et cela nous laisse certainement dans un isolement dangereux. Nous doutons que l'Angleterre et l'Autriche puissent compter sur un pays qui, du jour au lendemain, est exposé à tomber entre les mains des révolutionnaires et à être livré à l'anarchie. La diplomatie européenne voit donc les difficultés s'augmenter des embarras de notre situation politique.

Les derniers événements ont aussi été moins favorables aux Turcs. Plevna est toujours assiégé, et l'on peut craindre qu'Osman-Pacha ne soit obligé d'abandonner la défense de cette

place, pour éviter de s'y trouver renfermé. En Asie, Mouktar-Pacha, qui avait repris si vigoureusement l'offensive, vient d'éprouver une sanglante défaite qui le force de reculer sur Erzeroum. Le télégraphe annonce bien qu'une nouvelle bataille est engagée, et qu'elle paraît devoir se terminer à l'avantage des Turcs ; mais, là dessus, rien encore de certain. Seulement, la saison s'avance, et l'hiver va forcément mettre fin aux opérations actives dela campagne. On dit même que les maladies éprouvent déjà très-fortement les Russes en Bulgarie. Cette guerre, entreprise dans un intérêt d'humanité, à ceque disaient les Russes, a déjà coûté la vie à plus de deux cent mille hommes; voilà le plus clair résultat d'une agression qui eût pu être évitée, si l'Europe suivait une politique chrétienne et non une politique d'ambition et d'agrandissement.

—

En tournant nos regards vers Rome, où la politique antichrétienne a causé tant de ruines, nous sommes heureux, au moins, d'y voir Pie IX toujours plein de santé et continuant de recevoir les nombreux visiteurs qui se rendent auprès de lui.

L'une des dernières audiences a été accordée aux Dames promotrices de l'éducation de la jeunesse pauvre. D'illustres patriciennes de Rome figuraient dans la nombreuse députation qui s'était rendue auprès du Saint-Père. Le Pape a loué leur zèle et leur a souhaité une moisson abondante et proportionnée aux besoins présents. Puis il les a exhortées surtout à demeurer fortes dans la foi, dans cette foi qui est aujourd'hui combattue avec tant de fureur par les éternels ennemis de la vérité. « Les uns, a dit « Pie IX, la combattent ouvertement et n'en veulent en aucune « façon. D'autres voudraient une foi morte, une foi sans les œu- « vres. Mais la première de ces œuvres est le combat contre les « ennemis de la religion. Il faut les combattre par l'exemple, par « la force de la parole, par la victoire sur nos propres passions. »

Pie IX, qui voit les catholiques italiens combattre avec courage et persévérance contre les entreprises de l'impiété, vient d'avoir un grand sujet de joie dans la réunion du Congrès de Bergame, qui s'est occupé avec un zèle admirable des œuvres les plus nécessaires à notre temps et qui a montré le plus vif attachement aux doctrines du Saint-Siége. On trouvera plus loin la première partie du compte-rendu de ce Congrès.

—

Pendant que les épreuves fortifient le catholicisme, le schisme et l'hérésie s'affaiblissent. Un congrès des *vieux-catholiques*

s'est tenu récemment à Mayence; ce congrès a reçu les adhésions de *l'évêque* Herzog, de Berne, de l'évêque *janséniste* Heykamp, d'Utrecht, de l'évêque *anglican* Lincoln, et du schismatique russe Tatschakof, qui y a assisté comme délégué de l'Association pour le progrès intellectuel, dont l'un des dogmes est l'athéisme. Voilà jusqu'où est descendu le vieux-catholicisme. Les discussions ont été ce qu'on pouvait attendre d'une pareille assemblée. On a crié contre le jésuitisme, on a protesté contre la Bulle pontificale du 20 janvier dernier qui prescrit le serment d'obéissance aux décrets du Concile du Vatican et rappelle le devoir d'enseigner selon la doctrine et l'esprit de l'Église catholique. Cette résolution a été prise: « Le Congrès, dans l'intérêt de la civilisation et reconnaissant la nécessité de l'instruction religieuse comme partie obligatoire du programme scolaire, déclare les exigences exprimées à diverses reprises par les ultramontains relativement à l'école et à la surveillance des maîtres, ainsi qu'à la mission canonique de la Curie, non fondées et pernicieuses pour les intérêts de l'école et de l'État. » Voilà ce qu'a pu produire ce Congrès.

—

Nous ne devons pas terminer cette chronique sans apprendre à nos lecteurs la mort, arrivée le 15 octobre, de M. Etienne Benezet, rédacteur en chef de l'*Echo de la Province*, qui paraît à Toulouse, et le doyen de la presse provinciale. M. Benezet était un royaliste dévoué et un fervent catholique: toute sa vie a été consacrée à la défense des deux causes de la religion et de la royauté, qu'il confondait en une seule cause, celle de la France. La loyauté de son caractère et la franchise de sa polémique le faisaient respecter même de ses adversaires et lui méritaient les plus vives sympathies et les plus chaudes amitiés.

Nous avions, dans ces derniers temps, eu l'occasion de connaître mieux cet homme de foi et d'honneur. M. Benezet dirigeait depuis de longues années la *Chronique religieuse*, revue hebdomadaire; n'y pouvant plus donner ses soins, à cause du mauvais état de sa santé, il nous en remit la direction, en nous permettant de la fondre avec les *Annales catholiques*, si nous y voyions un avantage pour les deux publications. Nous l'avons fait, et nous ne doutons pas que les Abonnés qui nous sont venus par ce moyen, ne se trouvent plus obligés encore que les autres à donner dans leurs prières un souvenir à l'homme de bien, au chrétien fidèle que Dieu vient de rappeler à lui.

J. Chantrel.

## LES ÉLECTIONS

La grande bataille du 14 octobre est terminée : le gouvernement est vaincu, mais les fameux 363, qui devaient revenir à 400, ont perdu une cinquantaine des leurs, et des candidats royalistes, qui sont en même temps catholiques, ont gagné 37 siéges nouveaux, sans perdre un seul des anciens siéges, tandis que les bonapartistes qui, en somme, ont gagné une quinzaine de siéges, ont perdu plusieurs de leurs députés marquants. C'est le centre gauche qui a le plus souffert dans la bataille ; les électeurs républicains ont été droit au radicalisme, les conservateurs ont été à la monarchie.

En dernier résultat, il reste encore une vingtaine de nominations à connaître, dont 4 des colonies et 14 ballotages. La Chambre des députés, qui compte 533 membres, va se trouver composée de 210 à 220 conservateurs, et de 310 à 323 républicains, la plupart radicaux.

C'est une situation qui n'est pas brillante, mais qui n'est pas désespérée.

Le gouvernement, qui a tant tenu à déclarer qu'il ne veut pas être le gouvernement des curés, et qu'il n'est point partisan du Syllabus, reconnaîtra-t-il que ses déclarations ne lui ont servi de rien et que l'appui qu'il a trouvé s'est trouvé surtout chez les catholiques et les royalistes, malgré toutes les fautes commises pour les décourager ? Nous n'osons l'espérer.

Le Maréchal a affirmé que son devoir grandirait avec le péril ; le péril est là, et il est grand. Nous allons voir quelles mesures seront prises pour sauver la société des folies et des violences du suffrage universel.

Quoi qu'il arrive, l'expérience qui se fait devra éclairer les intelligences de bonne foi : il devient de plus en plus évident que le salut ne viendra pas des habiletés de la politique et des combinaisons plus ou moins ingénieuses des constitutions, mais du retour des masses à la religion et de l'adoption franche et courageuse des principes catholiques.

On rougit du Syllabus ; c'est le Syllabus que les événements se chargent de faire triompher.

—

Nous donnons aujourd'hui la liste des candidats élus, en faisant suivre leurs noms des lettres C ou R, selon qu'ils sont du parti gouvernemental ou conservateur, ou du parti républicain ou radical.

**Ain**

Belley. — M. Chaley, R.
Bourg, première circonscription. — M. Tiersot, R.
Deuxième c. — M. Tondu, R.
Gex. — M. Grosgurin, R.
Nantua. — M. Mercier, R.
Trévoux. — M. Germain, R.

**Aisne**

Château-Thierry. — M. de Tillancourt, R.
Laon, première c. — M. Leroux, R.
Deuxième c. — M. Fouquet, R.
Saint-Quentin, première c. — M. Villain, R.
Deuxième c. — M. Malézieux, R.
Soissons. — M. Choron, R.
Vervins, première c. — M. Godelle, C.
Deuxième c. — M. Turquet, R.

**Allier**

Gannat. — M. Bonnaud, R.
La Palisse. — M. Cornil, R.
Montluçon, première c. — M. Chantemille, R.
Deuxième c. — M. Defoulenay, R.
Moulins, première c. — M. Laussédat, R.
Deuxième c. — M. Patissier, R.

**Alpes (Basses-)**

Barcelonnette. — M. Gariel, R.
Castellane. — M. Rabiers de Villars, C.
Digne. — M. Allemand, R.
Forcalquier. — M. Bouteille, R.
Sisteron. — M. Thourel, R.

**Alpes (Hautes-)**

Briançon. — M. Laurençon, C.

Embrun. — M. de Prunières, C.
Gap. — M. Bontoux, C.

### Alpes-Maritimes

Grasse. — M. Chiris, R.
Nice, première c. — M. Borriglione, C.
Deuxième c. — M. Roissard du Bellet, C.
Puget-Theniers. — M. le duc Decazes, C.

### Ardèche

Largentière, première c. — M. Blachère, R.
Deuxième c. — M. Lauriol, C.
Privas, première c. — M. Chalamey, R.
Deuxième c. — M. Gleyzal, R.
Tournon, première c. — M. Seignobos, R.
Deuxième c. — M. Boissy d'Anglas, R.

### Ardennes

Mézières. — M. Gailly, R.
Rethel. — M. Drumel, R.
Rocroy. — M. Neveux, R.
Sedan. — M. Philippoteaux, R.
Vouziers. — M. Péronne, R.

### Ariége

Foix. — M. Anglade, R.
Pamiers. — M. Lasbaysses, R.
Saint-Girons. — Baron de Saint-Paul, C.

### Aube

Arcis-sur-Aube. — M. Tezenas, R.
Bar-sur-Aube. — M. de Roys, R.
Bar-sur-Seine. — M. Rouvre, R.
Nogent-sur-Seine. — M. Casimir Périer, R.
Troyes. — M. Fréminet, R.

### Aude

Carcassonne. — M. Marcou, R.
Castelnaudary. — M. de Lordat, C.
Limoux. — M. Détours, C.
Narbonne. — M. Bonnel, R.

### Aveyron

Espalion. — Ballotage.
Millau. — M. Masse, R.

Rodez, première c. — M. Azemar, C.
Deuxième c. — M. Roques, C.
Saint-Affrique. — M. Barascud, C.
Villefranche, première c. — M. Cibiel, C.
Deuxième. — M. Médal, R.

**Belfort**

Belfort. — M. Keller, C.

**Bouches-du-Rhône**

Aix, première c. — M. Lokroy, R.
Deuxième c. — M. Labadié, R.
Arles. — M. de Cadillan, C.
Marseille, première c. — M. Bouquet, R.
Deuxième c. — M. Raspail, R.
Troisième c. — M. Rouvier, R.
Quatrième c. — M. Bouchet, R.

**Calvados**

Bayeux. — M. Le Provost de Launay, C.
Caen, première c. — M. le général de Vendœuvre, C.
Deuxième c. — Ballotage.
Falaise. — M. le duc d'Harcourt, C.
Lisieux. — M. de Colbert-Laplace, C.
Pont-l'Évêque. — M. de Flandin, C.
Vire. — M. Delafosse, C.

**Cantal**

Aurillac. — M. Bastid, R.
Mauraic. — M. Durieu, R.
Murat. — M. Tessèdre, R.
Saint-Flour. — M. Oudoul, R.

**Charente**

Angoulême, première c. — M. Laroche-Joubert, C.
Deuxième c. — M. Ganivet, C.
Barbezieux. — M. André fils, C.
Cognac. — M. Cunéo d'Ornano, C.
Confolens. — M. Duclos, R.
Ruffec. — M. Gautier, C.

**Charente-Inférieure.**

Jonzac. — M. René Eschassériaux, C.
Marennes. — M. Mestreau, R.
Rochefort. — M. Bethmont, R.

La Rochelle. — M. Fournier, C.
Saintes, première c. — M. le baron Eschassériaux, C.
Deuxième c. — M. Jolibois, C.
Saint-Jean-d'Angély. — M. Roy de Loulay fils, C.

### Cher

Bourges, première c. — M. le prince d'Aremberg, C.
Deuxième c. — M. Boulart, R.
Saint-Amand, première c. — M. Girault, R.
Deuxième c. — Rollet, R.
Sancerre. — M. Mingasson, R.

### Corrèze.

Brive, première c. — M. Lecherbonnier, R.
Deuxième c. — M. Latrade, R.
Tulle, première c. — M. Vacher, R.
Deuxième c. — M. de Chanal, R.
Ussel. — M. Laumont, R.

### Corse.

Ajaccio. — M. Haussmann, C.
Bastia. — M. de Casabianca fils, C.
Calvi. — M. de Padoue, C.
Corté. — M. Gavini, C.
Sartène. — M. Ch. Abbatucci, C.

### Côte-d'Or.

Beaune, première c. — M. Joigneaux, R.
Deuxième c. — M. Sadi-Carnot, R.
Châtillon-sur-Seine. — M. Leroy, R.
Dijon, première c. — M. Dubois, R.
Deuxième c. — M. Levêque, R.
Semur. — M. Hugot, R.

### Côtes-du-Nord.

Dinan, première c. — M. Jérôme-Paul de Champagny, C.
Deuxième c. — M. de Largentaye, C.
Guingamp, première c. — M. le prince de Lucinge, C.
Deuxième c. — M. le duc de Feltre, C.
Lannion, première c. — M. Huon de Penanster, C.
Deuxième c. — M. le Provost de Launay, C.
Loudéac. — M. Veillet, C.
Saint-Brieuc, première c. — M. Garnier-Bodeléac, C.
Deuxième c. — M. de Bélizal, C.

**Creuze.**

Aubusson, première c. — M. Fourot, R.
Deuxième c. — M. de Nalèche, R.
Bourganeuf. — M. Nadaud, R.
Boussac. — M. Parry, R.
Guéret. — M. Moreau, R.

**Deux-Sèvres.**

Niort, première c. — M. Antonin Proust, R.
Deuxième c. — M. Delaporte, R.
Bressuire. — M. de Larochejacquelein, C.
Melle. — M. Girod, R.
Parthenay. — Ballotage.

**Dordogne.**

Bergerac, première c. — Ballotage.
Deuxième c. — M. Thirion-Montauban, C.
Nontron. — M. Sarlande, C.
Périgueux, première c. — M. Maréchal, C.
Deuxième c. — M. Raynaud, C.
Ribérac. — M. de Fourtou, C.
Sarlat, première c. — M. de Bosredon, C.
Deuxième c. — M. Taillefer, C.

**Doubs.**

Baume-les-Dames. — Ballotage
Besançon, première c. — M. Albert Grévy, R.
Deuxième c. — M. Gaudry, R.
Montbéliard. — M. Viette, R.
Pontarlier. — M. Collin, R.

**Drôme.**

Die. — M. Chevandier, R.
Montélimar. — M. Loubet, R.
Nyons. — M. d'Aulan, C.
Valence, première c. — M. Madier de Montjau, R.
Romans. — M. Christophe, R.

**Eure.**

Les Andelys. — M. Louis Passy, C.
Bernay. — M. Janvier de la Motte père, C.
Évreux, première c. — M. Lépouzé, R.
Deuxième c. — M. Papon, R.

Louviers. — M. Develle, R.
Pont-Audemer. — M. d'Osmoy, R.

### Eure-et-Loir.

Chartres, première c. — M. Noël Parfait, R.
Deuxième c. — M. Maunoury, R.
Châteaudun. — M. Dreux, R.
Dreux. — M. Gatineau, R.
Nogent-le-Rotrou. — M. Truelle, R.

### Finistère.

Brest, première c. — M. de Gasté, R.
Deuxième c. — M. Villiers, C.
Troisième c. — M. Louis de Kerjégu, C.
Châteaulin, première c. — M. de Pompéry, R.
Deuxième c. — M. Nédelec, R.
Morlaix, première c. — M. Swiney, R.
Deuxième c. — M. de Kermenguy, C.
Quimper, première c. — M. Hémon, R.
Deuxième c. — M. Arnoult, R.
Quimperlé. — M. Lorois, C.

### Gard.

Alais, première c. — M. Ducamp, R.
Deuxième c. — M. de Valfons, R.
Nîmes, première c. — M. Boyer, C.
Deuxième c. — M. Bousquet, R.
Uzès. — M. L. N. Baragnon, C.
Le Vignan. — M. Pellet, R.

### Gers.

Auch. — M. Peyrusse, C.
Condom. — M. Paul de Cassagnac, C.
Lectoure. — Ballotage.
Lombez. — M. Fauré, C.
Milande. — M. Granier de Cassagnac, C.

### Gironde.

Bazas. — M. Jérôme David, C.
Blaye. — M. Dréolle, C.
Bordeaux, première c. — M. Simiot, R.
Deuxième c. — M. Mie, R.
Troisième c. — M. Dupouy, R.
Quatrième c. — M. de Lur-Saluces, R.

Lesparre. — M. de Bouville, C.
Libourne, première c. — M. Roudier, R.
Deuxième c. — M. Lalanne, R.
La Réole. — M. Robert Mitchell, C.

**Haute-Garonne.**

Muret. — M. Niel, C.
Saint-Gaudens, première c. — M. Lenglé, C.
Deuxième c. — M. Tron, C.
Toulouse, première c. — M. Constans, R.
Deuxième c. — M. Duportal, R.
Troisième c. — M. d'Aygues-Vives, C.
Villefranche. — M. de Lamothe, C.

**Hérault.**

Béziers, première c. — M. Vernhes, R.
Deuxième c. — M. Devès, R.
Lodève. — M. Vitalis, C.
Montpellier, première c. — M. Ménard-Dorian, R.
Deuxième c. — M. Lisbonne, R.
Saint-Pons. — M. Fourcade, C.

**Ille-et-Vilaine.**

Fougères. — M. de la Villegontier, C.
Montfort. — M. Pinault, R.
Redon. — M. Brice, R.
Rennes, première c. — M. Roger-Marvaise, R.
Deuxième c. — M. Martin Feuillet, R.
Saint-Malo, première c. — M. La Chambre, C.
Deuxième c. — M. Rouxin, C.
Vitré. — M. le comte Le Gonidec de Tressan, C.

**Indre.**

Le Blanc. — M. Laurier, C.
Châteauroux, première c. — Ballotage.
Deuxième c. — M. David, R.
La Châtre. — M. de Saint-Martin, C.
Issoudun. — M. Lecomte, R.

**Indre-et-Loire.**

Chinon. — M. Joubert, R.
Loches. — M. Wilson, R.
Tours, première c. — M. Belle, R.
Deuxième c. — M. Quinaud, R.

### Isère.

Grenoble, première c. — M. Bravet, R.
Deuxième c. — M. Paul Anthoard, R.
Troisième c. — M. Paul Breton, R.
Saint-Marcelin, — M. Riondel, R.
La Tour-du-Pin, première c. — M. Raymond, R.
Deuxième c. — M. Marion R.
Vienne, première c. — M. Buyat, R.
Deuxième c. — M. Couturier, R.

### Jura.

Dôle. — M. Jules Grévy, R.
Lons-le-Saulnier. — M. Lelièvre, R.
Poligny. — M. Gagneur, R.
Saint-Claude. — M. Lamy, R.

### Landes.

Dax, première c. — M. de Cardenau, C.
Deuxième c. — M. Boulart, C.
Mont-de-Marsan, première c. — M. de Guilloutet, C.
Deuxième c. — M. Casteignède, C.
Saint-Sever. — M. de Laborde, C.

### Loire.

Montbrison, première c. — M. Chevassieu, R.
Deuxième c. — M. Raymond, R.
Roanne, première c. — M. Cherpin, R.
Deuxième c. — M. Brossard, R.
Saint-Etienne, première c. — M. Bartholon, R.
Deuxième c. — M. Crozet-Fourneyron, R.
Troisième c. — M. Richarme, R.

### Loir-et-Cher.

Blois, première c. — M. Dufay, R.
Deuxième c. — M. Tassin, R.
Romorantin. — M. Léguyon, R.
Vendôme. — M. de Sonier, R.

### Loire (Haute-).

Brioude. — M. Maigne, R.
Le Puy, première c. — M. Guyot-Montpayroux, R.
Deuxième c. — M. Vinay, C.
Issingeaux. — M. Malartre, C.

**Loire-Inférieure.**

Ancenis. — M. Thoinet de la Turmelière, C.
Châteaubriant. — M. Ginoux de Fermon, C.
Nantes, première c. — M. Laisan, R.
Deuxième c. — Ballotage.
Troisième c. — M. de la Biliais, C.
Paimbœuf. — M. de Juigné, C.
Saint-Nazaire, première c. — Ballotage.
Deuxième c. — M. de la Rochette, C.

**Loiret.**

Gien. — M. Devade, R.
Montargis. — M. Cochery, R.
Orléans, première c. — M. Robert de Massy, R.
Deuxième c. — M. Bernier, R.
Pithiviers. — M. Brierre, C.

**Lot.**

Cahors, première c. — M. le comte Murat, C.
Deuxième c. — M. de Valon, C.
Figeac. — M. Teillard, R.
Gourdon. — M. le baron Dufour, R.

**Lot-et-Garonne.**

Agen. — M. Lajoennenque, R.
Marmande. — M. Faye, R.
Nérac. — M. Fallière, R.
Villeneuve. — M. Sarette, C.

**Lozère.**

Florac. — M. Roussel, R.
Marvejols. — M. de Chambrun, C.
Mende. — M. de Monteils, C.

**Maine-et-Loire.**

Angers, première c. — M. de Soland, C.
Deuxième c. — M. Feiré, C.
Baugé. — M. Benoît, R.
Cholet, première c. — M. le comte de Maillé, C.
Deuxième c. — M. le comte de Civrac, C.
Saumur. — M. Berger, C.
Segré. — M. Janvier de la Motte fils, C.

**Manche.**

Avranche, première c. — M. Bouvattier, C.

Deuxième c. — M. Leclerc, C.
Cherbourg. — M. Lavieille, R.
Coutances, première c. — M. Gaslonde, C.
Deuxième c. — M. Savary, R.
Mortain. — M. Legrand, C.
Saint-Lô. — M. Rauline, C.
Valognes. — M. le comte Le Marois, C.

**Marne.**

Châlons-sur-Marne. — M. Faure, R.
Epernay. — M. Blandin, R.
Reims, première c. — M. Leblond, R.
Deuxième c. — M. Rœderer, C.
Saints-Menehould. — M. Margaine, R.
Vitry-le-François. — M. A. Picard, R.

**Marne (Haute-).**

Chaumont. — M. Mettray, R.
Langres. — Ballotage.
Vassy. — M. Danel-Bernardin, R.
Saint-Dizier. —. Danel, R.

**Mayenne.**

Château-Gontier. — M. Ancel, C.
Laval, première c. — M. Servinière, R.
Deuxième c. — M. Eugène Dutreil, C.
Mayenne, première c. — M. Renaud-Morlière, R.
Deuxième c. — M. Bruneau, R.

**Meurthe-et-Moselle.**

Briey. — M. de Ladoucette, C.
Luneville. — M. Cosson, R.
Nancy, première c. — M. Duvau R.
Deuxième c. — M. Merlet, R.
Toul. — M. Petitbien, R.

**Meuse.**

Bar-le-Duc. — M. Grandpierre, R.
Commercy. — M. Liouville, R.
Montmédy. — M. d'Egremont, C.
Verdun. — M. le baron de Klopstein, C.

**Morbihan.**

Lorient, première c. — M. Ratier, R.

Deuxième c. — M. de Perrien C.
Ploërmel. — M. le prince de Léon, C.
Pontivy. — M. le comte de Mun, C.
Vannes, première c. — M. Du Bodan, C.
Deuxième c. — M. Lorois, C.

**Nièvre.**

Château-Chinon. — Ballotage.
Clamecy. — M. Le Peletier d'Aunay, C.
Cosne. — M. de Bourgoin, C.
Nevers, première c. — M. Girerd, R.
Deuxième c. — M. Turigny, R.

**Nord.**

Avesne, première c. — M. Guillemin, R.
Deuxième c. — M. de Marcère, R.
Cambrai, première c. — M. Tellier-Bethune, C.
Deuxième c. — M. Milcent, R.
Douai, première c. — M. Merlin, R.
Deuxième c. — M. Mancion, R.
Dunkerque, première c. — M. Darras, C.
Deuxième c. — M. Joos, C.
Hazebrouck, prem. c. — M. de Lagrange, C.
Deuxième c. — M. Plichon, C.
Lille, première c. — M. Legrand, R.
Deuxième c. — M. Mazure, R.
Troisième c. — M. Scrépel, R.
Quatrième c. — M. des Rotours, C.
Cinquième c. — M. Brame, C.
Sixième c. — M. de Buchy, C.
Valenciennes, première c. — M. L. Legrand, C.
Deuxième c. — M. Léon Renard, C.

**Oise**

Beauvais, première c. — Ballotage.
Deuxième c. — M. Léon Chevreau, C.
Clermont. — M. Labitte, C.
Compiègne. — Ballotage.
Senlis. — M. Frank-Chauveau, R.

**Orne**

Alençon. — M. Grollier, R.
Argentan. — M. le baron de Mackau, C.

Domfront, première c. — M. Christophle, R.
Deuxième c. — M. Gévelot, R.
Mortagne, première c. — M. Dugué de la Fauconnerie, C.
Deuxième c. — M. Bianchi, C.

**Pas-de-Calais**

Arras, première c. — M. Sens, C.
Deuxième c. — M. d'Havrincourt, C.
Béthune, première c. — M. Hermary, C.
Deuxième c. — M. de Clercq, C.
Boulogne, première c. — M. Livois, C.
Deuxième c. — M. Dussaussoy, C.
Montreuil. — M. Hamille, C.
Saint-Omer, première c. — M. Devaux, R.
Deuxième c. — M. Levert, C.
Saint-Pol. — M. de Partz, C.

**Puy-de-Dôme**

Ambert. — M. Coste, R.
Clermont, première c. — M. Bardou, R.
Deuxième c. — M. Talon, R.
Issoire. — M. Girod-Pouzol, R.
Riom, première c. — M. Eugène Rouher, C.
Deuxième c. — M. Roux, R.
Thiers. — M. Duchasseint, R.

**Pyrénées (Basses-)**

Bayonne. — M. Labat, C.
Mauléon. — M. Harispe, C.
Oloron. — M. Lacaze, R.
Orthez. — M. Planté, C.
Pau, première c. — Ballotage.
Deuxième c. — M. d'Ariste, C.

**Pyrénées (Hautes-)**

Argelès. — M. de Breteuil, C.
Bagnères. — M. le baron Larrey, C.
Tarbes, première c. — M. Cazeaux, C.
Deuxième c. — M. Darnaudat, C.

**Pyrénées-Orientales**

Céret. — M. Massol, R.
Perpignan. — M. Escarguel, R.
Prades. — M. de Gelsen, C.

**Rhône**

Lyon, première c. — M. Millaud, R.
Deuxième c. — M. Bonnet-Duverdier, R.
Troisième c. — M. Durand, R.
Quatrième c. — M. Andrieu, R.
Cinquième c. — M. Varambon, R.
Villefranche, première c. — M. Guyot, R.
Deuxième c. — M. Serres, R.

**Haute-Saône**

Gray. — M. Versigny, R.
Lure, première c. — M. Desloye, C.
Deuxième c. — M. Ricot, C.
Vesoul. — M. Noirot, R.

**Saône-et-Loire**

Autun, première c. — M. Galliot, R.
Deuxième c. — M. Reynau, R.
Chalon-sur-Saône. Première c. — M. Roysset, R.
Deuxième c. — M. Daron, R.
Charolles, première c. — M. Boutier de Rochefort, R.
Deuxième c. — M. Sarrien, R.
Louhans. — M. Legerotte, R.
Mâcon, première c. — M. Margue, R.
Deuxième c. — M. de Lacretelle, R.

**Sarthe**

La Flèche, — M. Galpin, R.
Mamers, première c. — M. de la Rochefoucauld, C.
Deuxième c. — M. de Perrochel, C.
Le Mans, première c. — M. Rubillard, R.
Deuxième c. — M. Haentjens, C.
Saint-Calais. — M. Lemonnier, R.

**Savoie.**

Albertville. — M. Blanc, R.
Chambéry, première c. — M. Parent, R.
Deuxième c. — M. Bel, R.
Moutiers. — M. Mayet, R.
Saint-Jean-de-Maurienne. — M. Horteur, R.

**Savoie (Haute).**

Annecy. — M. Jules Philippe, R.
Bonneville. — M. Ducros, R.

Saint-Julien. — M. Dupont, R.
Thonon. — M. Folliet, R.

### Seine.

Paris. — 1er arrondissement, M. Tirard, R. — 2e arrondissement, M. Brelay, R. — 3e arrondissement, M. Spuller, R. — 4e arrondissement, M. Barodet, R. — 5e arrondissement, M. Louis Blanc, R. — 6e arrondissement, M. le colonel Denfert-Rochereau, R. — 7e arrondissement, M. Frébault, R. — 8e arrondissement, M. le vice-amiral Touchard, C. — 9e arrondissement, M. Grévy, R. — 10e arrondissement, M. Brisson (Henri), R. — 11e arrondissement, M. Floquet, R. — 12e arrondissement, M. Greppo, R. — 13e arrondissement, M. Cantagrel, R. — 14e arrondissement, M. Germain Casse, R. — 15e arrondissement, M. Farcy, R. — 16 arrondissement, M. Marmottan, R. — 17e arrondissement, M. Pascal Duprat, R. — 18e arrondissement, M. Clémenceau, R. — 19e arrondissement, M. Gambetta (Léon), R.
Saint-Denis. — Première circonscription. M. Sée (Camille), R. — Deuxième circonscription, M. Bamberger, R. — Troisième circonscription, M. Deschanel, R.
Sceaux. — Première circonscription, M. Raspail (Benjamin), R. — Deuxième circonscription, M. Talandier, R.

### Seine-Inférieure.

Dieppe, première c. — M. Lanel, R.
Deuxième c. — M. Le Bourgeois, C.
Le Havre, première c. — M. Lecesne, R.
Deuxième c. — M. Dubois, C.
Troisième c. — M. du Douët, C.
Neuchâtel. — M. Thiessé, R.
Rouen, première c. — M. Dessaux, R.
Deuxième c. — M. Dautresme, R.
Troisième c. — M. Waddington, R.
Yvetot, première c. — M. Anisson-Duperron, C.
Deuxième c. — M. Savoye, C.

### Seine-et-Marne.

Coulommiers. — M. Plessier, R.
Fontainebleau. — M. Joson, R.
Meaux. — M. Ménier, R.
Melun. — M. de Choiseul, R.
Provins. — M. Salard, R.

### Seine-et-Oise.

Corbeil. — M. Léon Renault, R.
Etampes. — M. Charpentier, R.
Nantes. — M. Lebaudy, R.
Pontoise, première c. — M. Sénard, R.
Deuxième c. — M. Langlois, R.
Rambouillet. — M. Carré, R.
Versailles, première c. — M. Albert Joly, R.
Deuxième c. — M. Journaux, R.
Troisième c. — M. Rameau, R.

### Somme.

Abbeville, première c. — M. Labitte, R.
Deuxième c. — M. de Rainvilliers, C.
Amiens, première c. — M. Goblet, R.
Deuxième c. — M. de Septenville, C.
Doullens. — M. Blin de Bourdon, C.
Montdidier. — M. Jametel, R.
Péronne, première c. — M. Mollien, R.
Deuxième c. — M. Magniez, R.

### Tarn.

Albi. — M. le baron Gorsse, C.
Castres, première c. — M. Combes, C.
Deuxième c. — M. le baron Reille, C.
Gaillac. — M. le baron Decazes, C.
Lavaur. — M. Daguilhon-Pujol, C.

### Tarn-et-Garonne.

Castelsarrazin. — M. Lasserre, R.
Moissac. — M. Trubert, C.
Montauban, première c. — M. Prax-Paris, C.
Deuxième c. — M. de Locqueyssié, C.

### Var.

Brignolles. — M. Dréo, C.
Draguignan. — M. Cotte, R.
Toulon, première c. — Daumas, R.
Deuxième c. — M. Allègre, R.

### Vaucluse.

Apt. — M. Silvestre, C.
Avignon. — M. du Demaine, C.
Carpentras. — M. Barcilon, C.
Orange. — M. de Billiotti, C.

**Vendée.**

Fontenay-le-Comte, première c. — M. Bienvenu, C.
Deuxième c. — M. Alfred Leroux, C.
Roche sur-Yon, première c. — M. de Puyberneau, C.
Deuxième c. — M. Bourgeois, C.
Sables d'Olonne, première c. — M. de la Bassetière, C.
Deuxième c. — M. Baudry-d'Asson, C.

**Vienne.**

Chatellerault. — M. Héraut, R.
Civray. — M. Gusmann-Serph, C.
Loudun. — M. de Soubeyran, C.
Montmorillon. — M. de Beauchamp, C.
Poitiers, première c. — M. Salomon, R.
Deuxième c. — M. Cesbron, C.

**Vienne (Haute-).**

Bellac. — M. Lezaud, C.
Limoges, première c. — M. G. Périn, R.
Deuxième c. — M. Picard, R.
Rochechouart. — M. Codet, R.
Saint-Yrieix, première c. — M. Baury, R.
Deuxième c. — M. St-Marc-Girardin fils.

**Vosges.**

Épinal. — M. Jeanmaire, R.
Mirecourt. — M. Bresson, R.
Neufchâteau. — M. de Pontlevoy, R.
Remiremont. — M. Méline, R.
Saint-Dié. — M. Jules Ferry, R.

**Yonne.**

Auxerre, première c. — M. Lepère, R.
Deuxième c. — M. Paul Bert, R.
Avallon. — M. Mathé, R.
Joigny. — M. Dethou, R.
Sens. — M. Guichard, R.
Tonnerre. — M. Ratier, R.

**Algérie.**

Alger. — M. Gastu, R.
Constantine. — M. Thomson, R.
Oran. — M. Jacques, R.

# UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

## Université de Lille.

L'Université catholique de Lille sera enfin, au mois de novembre, une Université complète.

La Faculté de médecine a été légalement reconnue au mois de juillet ; la Faculté de théologie ouvrira ses cours, avec ceux des autres Facultés, le 6 novembre.

L'Université présentera, par la juxtaposition de ses cinq Facultés, par le nombre, le talent, le dévouement de ses professeurs, par les bibliothèques, les collections et les moyens d'études mis à la disposition des jeunes gens, ainsi que par diverses institutions ouvertes dans l'intérêt de ceux qui suivront les cours, un ensemble qu'il serait difficile de rencontrer même dans les villes où existe depuis des siècles un centre universitaire.

Les parents qui confient leurs enfants à une Université catholique, lui demandent de les former à la science et, en outre, de remplacer auprès d'eux la famille et de les sauvegarder des dangers auxquels ils peuvent être exposés sous le rapport de la foi et des mœurs. Pour atteindre ce dernier but et répondre aux désirs exprimés par un grand nombre de personnes, les organisateurs de l'Université catholique de Lille ont décidé, qu'à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les anciennes Universités catholiques et de ce qui se fait à Louvain et à Angers, ils ouvriront des établissements où devront entrer tous les étudiants qui viendront désormais à l'Université, à moins qu'ils ne puissent résider dans leur famille ou chez de très-proches parents.

Cinq de ces établissements seront ouverts au mois de novembre prochain. Leur direction sera confiée à des religieux ou à des prêtres ayant exercé les fonctions de professeurs dans des établissements d'instruction secondaire ; les jeunes gens pourront ainsi y retrouver ceux qui ont été leurs maîtres, leurs amis, durant leurs premières études.

Le régime de ces établissements se rapprochera, autant

que possible, de celui de la famille ; cependant, tout en laissant aux jeunes gens une liberté suffisante, on exigera, outre l'accomplissement des devoirs religieux, tout ce qui est de nature à garantir une vie régulière et à favoriser le travail ; l'exactitude aux heures des repas, un certain temps de présence obligatoire dans la maison et la rentrée le soir à une heure réglementaire.

Le prix de pension variera, selon les maisons, de 800 à 1,800 fr. Dans ces prix ne seront pas compris l'éclairage et le chauffage de la chambre, le blanchissage et les autres frais accessoires, qui nécessitent une dépense supplémentaire de 150 à 200 fr.

Les étudiants qui se disposent à commencer leurs études à l'Université en novembre prochain, peuvent dès à présent s'adresser au secrétariat, rue Royale, 70, où tous les renseignements désirables leur seront fournis.

Voici le programme de la Faculté de droit pour l'année académique 1877-1878 :

Première année. — *Droit naturel :* M. Rothe, mardi, samedi, neuf heures. — *Droit romain :* M. Ory, mardi, jeudi, samedi, dix heures et demie. — *Droit civil :* M. Delachenal, lundi, mercredi, vendredi, dix heures et demie. — *Droit criminel :* M. Selosse, lundi, mercredi, vendredi, neuf heures.

Deuxième année. — *Droit romain :* M. Arthaud, lundi, mercredi, vendredi, dix heures et demie. — *Droit civil :* M. Lamache, mardi, jeudi, samedi, dix heures et demie. — *Procédure cicile :* M. Vanlaer mardi, jeudi, samedi, neuf heures. — *Droit criminel :* M. Selosse, lundi, mercredi, vendredi, neuf heures.

Troisième année — *Droit canon :* M. l'abbé Pillet, vendredi, neuf heures. — *Droit civil :* M. de Vareilles-Sommières, mardi, jeudi, samedi, neuf heures. — *Droit commercial :* M. Trolley de Prévaux, lundi, mercredi, vendredi, dix heures et demie. — *Droit administratif :* M. Grousseau, mardi, jeudi, samedi, dix heures et demie.

Doctorat. — *Pandectes :* M. Sabaté, jeudi, trois heures. — *Droit des gens :* M. Selosse, mardi, samedi, trois heures. — *Histoire du droit :* M. Rothe, samedi, cinq heures. — *Droit civil approfondi :* M. Delachenal, mardi, cinq heures.

COURS COMPLÉMENTAIRES. — *Economie politique :* M. Groussau, mercredi, huit heures un quart du soir. — *Droit maritime :* M. Trolley de Prévaux, jeudi, cinq heures. — *Enregistrement et notariat :* M. Vanlaer, lundi, cinq heures.

—

**Université de Paris.**

Voici le programme des cours de l'Université catholique de Paris pour l'année académique 1877-1878 :

*Faculté de Droit.*

1re *année.*

Droit romain. — M. Cauvière, docteur en droit, professeur. — Mardi, jeudi, samedi, 8 h. 1/2. Amphithéâtre n° 1.
Code civil. — M. Jamet, docteur en droit, professeur. — Lundi, mercredi, vendredi, 8 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 1.
Leçon supplémentaire. — Mardi, 9 h. 3/4. Amphithéâtre n° 1.
Droit criminel. — M. Merveilleux du Vignaux, vice-doyen, docteur en droit, professeur. — Lundi, mercredi, vendredi, 9 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 2.

*Conférences.*

Droit romain. — M. Guyot, docteur en droit. — Samedi, 9 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 1.
Code civil. — M. Deffis, docteur en droit. — Jeudi, 9 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 1.
Droit criminel. — M. Sagot Lesage, docteur en droit. — Lundi, 4 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 1

—

2e *année.*

Droit romain. — M. Larcher, docteur en droit, chargé du cours. — Lundi, mercredi, vendredi, 8 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 2.
Leçon supplémentaire. — Mercredi une heure. — Amphithéâtre n° 2.
Code civil. — M. Chobert, docteur en droit, professeur. — Mardi, jeudi, samedi, 9 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 2.
Cours complémentaire. — M. Corret, docteur en droit, chargé du cours. — Mercredi, 4 h. 3/4. Amphithéâtre n° 2.
Procédure civile. — M. Delamarre, docteur en droit, professeur. — Mardi, jeudi, samedi, 8 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 2.
Droit criminel. — M. Merveilleux du Vignaux, vice-doyen,

docteur en droit, professeur. — Lundi, mercredi, vendredi, 9 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 2.

*Conférences.*

Code civil. — M. X... — Mardi, 2 h. 1/4. — Amphithéâtre n° 1.

Procédure civile et droit criminel. — M. Sagot Lesage, lundi 4 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 1.

—

3e *année.*

Code civil. — M. Terrat, docteur en droit, professeur. — Mardi, jeudi, samedi, 8 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 3.

Cours complémentaire. — M. Corret, docteur en droit, chargé du cours. Vendredi, 9 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 1.

Droit administratif. — M. G. Alix, docteur en droit, professeur. Mardi, jeudi, samedi, midi 3/4. — Amphithéâtre n° 1.

Leçon supplémentaire. — Lundi, 2 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 1.

Droit commercial. — M. de Sèze, docteur en droit, professeur. — Lundi, mercredi, vendredi, 8 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 3.

Leçon supplémentaire. — Vendredi, 8 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 3.

*Conférences.*

Droit romain. — M. Lescœur, docteur en droit. Lundi, mercredi, vendredi, 1 heure. — Amphithéâtre n° 1.

Droit français et droit commercial. — Les jours et heures seront ultérieurement indiqués.

—

*Doctorat.*

Conférences sur les Pandectes. — M. G. Alix, docteur en droit, professeur. — Jeudi, 3 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 2.

Droit romain approfondi. — M. Lescœur, docteur en droit, chargé du cours. — Mardi, jeudi, samedi, 9 h. 1/2. — Amphithéâtre n° 4.

Droit des gens. — M. Guyot, docteur en droit, professeur. — Jeudi, vendredi, 4 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 2.

Droit coutumier. — M. Connelly (O. ✵), docteur en droit, doyen de la Faculté, professeur. — Lundi, mercredi, 4 h. 3/4. — Amphithéâtre n° 2.

Histoire du droit. — M. Terrat, docteur en droit, professeur. — Samedi, midi 1/2. — Amphithéâtre n° 2.

*Conférences.*

Droit romain. — M. Cauvière, docteur en droit. — Lundi, vendredi 3 h. 1/4. — Amphithéâtre n° 2.

Droit français. MM. Jamet et Corret, docteurs en droit. — Mardi, jeudi, 8 h. 1/2. — Anphithéâtre n° 4.

—

*Faculté des lettres* (1).

Philosophie. — Le R. P. Bayonne, des Frères prêcheurs, professeur. — Vendredi, 4 h. 1/2.

Le professeur traitera du droit naturel.

Histoire de la philosophie. — M. A. Rondelet, docteur ès-lettres, professeur. — Mercredi, 3 1/4.

Pendant le 1er semestre le professeur exposera l'histoire de la philosophie depuis Aristote jusqu'à Jésus-Christ, et pendant le second, depuis Jésus-Christ jusqu'au moyen-âge.

Le lundi, à 10 h. 1/2, le professeur commentera les auteurs philosophiques du programme de licence.

Éloquence latine. — M. A. Nisard, ancien recteur d'Académie, doyen de la faculté, docteur ès-lettres, professeur. — Mardi, 3 h. 1/4.

Le professeur étudiera les historiens de l'antiquité latine.

Poésie latine. — M. Maignen, docteur ès-lettres, professeur. — Lundi, 2 heures ; mardi, 10 h. 1/2.

Le professeur traitera spécialement des poètes du siècle d'Auguste.

Le mardi il expliquera les auteurs du programme de licence, et rendra compte des dissertations latines.

Littérature grecque. — M. Huit, docteur ès-lettres, professeur. — Mardi, 2 heures; jeudi, 10 h. 1/2.

Le mardi, le professeur traitera pendant le 1er semestre de l'éloquence politique et judiciaire à Athènes, et, pendant le second, de l'éloquence chez les Pères de l'Église.

Le jeudi, il expliquera les auteurs grecs du programme de la licence, et rendra compte des thèmes grecs.

Littérature française. — M. l'abbé Demimuid, docteur ès-lettres, professeur. — Mercredi, 2 heures; vendredi, 10 h. 1/2.

(1) Les cours des facultés des lettres et des sciences sont faits en vue de la licence ; pour compléter cette préparation, MM. les professeurs donnent et corrigent des compositions qui ont un rapport immédiat avec l'examen.

Le professeur traitera de la litérature française au XVII[e] siècle. La conférence du vendredi sera consacrée alternativement au commentaire des auteurs portés au programme de la licence ès-lettres et à la correction des dissertations françaises.

Histoire du christianisme. — M. l'abbé Duchesne, docteur ès-lettres, professeur. — Samedi, 2 heures ; mercredi, 10 h. 1/2.

Le professeur étudiera l'histoire intérieure du christianisme depuis les apôtres jusqu'à Constantin.

Le mercredi, conférence d'épigraphie chrétienne.

Histoire. — M. l'abbé Danglard, docteur ès-lettres, professeur. — Vendredi, 2 h. 1/2 ; samedi 10 h. 1/2.

Le vendredi, le professeur traitera de l'histoire des Gaulois.

Le samedi, il s'occupera de l'étude critique des historiens anciens du second ordre et commentera le septième livre de Thucydide.

Sciences géographiques. — M. l'abbé Durand, professeur. Lundi et jeudi à 3 heures 1/4.

Le professeur continuera à s'occuper de l'Asie, qu'il étudiera au point de vue du sol, des races, des religions et du commerce, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes.

—

*Faculté des sciences.*

Algèbre supérieure. — Le R. P. Joubert, docteur ès-sciences, doyen de la Faculté. — Mardi et jeudi, 9 h. 3/4.

Calcul différentiel et intégral. — M. P. Serret, docteur ès-sciences. Mardi et samedi, 10 h. 3/4.

Mécanique rationnelle et appliquée. — M. Dostor, docteur ès-sciences. — Mardi et samedi, 3 heures.

Physique. — M. Branly, docteur ès-sciences. — Jeudi, samedi, 2 heures.

Le professeur, traitera, dans le premier semestre, de l'électricite et de l'acoustique, et, dans le second, de l'optique.

Chimie. — M. G. Lemoine, docteur ès-sciences, ingénieur des ponts et chaussées. — Mercredi, vendredi, 2 h. 1/2.

Le professeur traitera des métalloïdes pendant le premier semestre; pendant le second, de la chimie organique.

Géologie. — M. de Lapparent, ingénienr au corps des mines. — Premier semestre. Lundi. 1 h. 1/2.

Le professeur continuera l'étude des phénomènes actuels et donnera ensuite la description détaillée des étages sédimentaires

Deuxième semestre. Lundi et vendredi, 1 h. 1/2.

Le professeur étudiera la succession des phénomènes éruptifs.

Minéralogie. — M. de Lapparent. — Premier semestre, vendredi, 1 h. 1/2.

Le professeur exposera les principes généraux de la cristallographie. Il traitera ensuite des système cristallins et des caractères des espèces minérales. — Le cours se terminera avec le premier semestre.

Zoologie, anatomie comparée et physiologie. — M. E. Alix, docteur ès-sciences naturelles et en médecine. — Mardi, samedi, 4 h. 1/2.

Le professeur traitera de l'anthropologie.

Botanique. — M. Tison, docteur ès-sciences naturelles et en médecine. — Lundi, jeudi, 4 h.

Premier semestre. Le professeur traitera de l'histologie et de la physiologie végétales. Il fera ensuite l'étude des cryptogames

Deuxième semestre. Le professeur s'occupera de quelques familles de plantes phanérogames.

Préparation à la licence. — Les exercices pratiques auront lieu dans les laboratoires.

1° Pour la physique, le vendredi matin, à 9 heures.
2° Pour la chimie, le mardi, à 1 h. 1/2.
3° Pour la minéralogie, le jeudi, à 9 heures du matin.
4° Pour la zoologie, le jeudi, à 2 heures.
5° Pour la botanique, le mercredi, à midi.

---

**Université d'Angers.**

La Faculté libre de droit d'Angers a publié ce programme pour l'année scolaire 1877-78 (1er semestre).

Le registre des inscriptions sera ouvert le 16 octobre et clos le 15 novembre. — Par exception, les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre seront admis à s'inscrire jusqu'à la fin de ladite session.

Les cours s'ouvriront le mardi 13 novembre.

*Droit naturel,* Mgr Sauvé.

*Droit canonique*, M. l'abbé Pouan, docteur en théologie et en droit canonique.

Première année. — *Code civil,* M. de La Bigne Villeneuve, docteur en droit ; *droit romain,* M. Gavouyère, docteur en droit, doyen ; *droit criminel*, M. Du Rieu de Marsaguet, docteur en droit.

2e année. — *Code civil,* M. Perrin, docteur en droit; *droit romain,* M. Aubry, docteur en droit; *procédure civile,* M. Hervé-Bazin, docteur en droit; *droit criminel*, M. Du Rieu de Marsaguet, docteur en droit.

3e année. — *Code civil*, M. Henry, docteur en droit; *droit commercial,* M. Buston, docteur en droit; *droit administratif*, M. de Richecour, docteur en droit.

Doctorat. — *Pandectes,* M. Aubry, docteur en droit; *droit des gens*, M. Lucas, docteur en droit; *histoire du droit,* M. Hervé-Bazin ; *droit coutumier*, MM. Henry, de La Bigne Villeneuve.

Un décret du 26 avril 1877, applicable aux étudiants qui commenceront leurs études de droit, a compris le droit criminel dans l'enseignement de première année. Les étudiants qui commenceront leur seconde année d'études, restent soumis aux réglements antérieurs, et devront suivre encore les cours de législation criminelle.

Les jeunes gens qui aspirent au brevet de capacité doivent suivre les cours de Code civil (1re et 2e année) ainsi que les cours de procédure et de législation criminelle.

Il sera fait chaque semaine deux conférences préparatoires aux examens pour les étudiants de chaque année.

—

### Université de Toulouse.

Mgr l'archevèque de Toulouse a reçu le Bref suivant du Saint-Père :

PIE IX, PAPE

*Pour perpétuelle mémoire.*

Pieusement et charitablement occupé de la dispensation des célestes trésors de l'Église, afin d'accroître les sentiments religieux dans l'esprit des fidèles et de procurer le salut des âmes ;

Désireux de voir que les Maîtres chargés d'enseigner les lois conformément à l'esprit chrétien dans l'*Athénée catholique* de Toulouse, ainsi que leurs élèves, après avoir été confirmés dans

la science des saints par des secours spirituels, fassent de jour en jour de nouveaux progrès ;

Nous appuyant sur la miséricorde de Dieu tout-puissant et sur l'autorité de saint Pierre et saint Paul, ses apôtres ;

Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, qui sont ou seront directeurs, docteurs, élèves dans ledit *Athénée*, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué d'une manière quelconque à l'établissement de cet *Athénée catholique :*

*Une indulgence plénière* pour l'article de la mort, si, vraiment contrits et s'étant confessés, ils font la sainte communion, ou si, ne pouvant faire ce que dessus, ils ont soin, étant réellement contrits, de prononcer dévotement, sinon de bouche au moins de cœur, le saint Nom de Jésus ;

Également *une indulgence et rémission plénière de tous leurs péchés,* tous les ans, aux mêmes personnes qui, étant contrites, s'étant confessées et ayant communié, visiteront, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du lendemain, leur église paroissiale, les jours des fêtes de saint Saturnin, évêque et martyr, et de saint Thomas d'Aquin, confesseur et docteur de l'Église, et y prieront pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte Mère l'Église.

De plus, Nous octroyons, selon la forme usitée dans l'Église, *deux cents jours d'indulgence* sur les pénitences à eux imposées ou contractées par eux de toute autre manière à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ chargés d'établir ledit *Athénée,* pour toutes les fois qu'ils se réuniront afin de s'occuper de cet établissement, pourvu qu'étant au moins contrits de cœur, ils adressent à Dieu les prières dont il a été parlé plus haut.

Nous accordons enfin que toutes et chacune de ces indulgences, rémissions de péchés et relaxations de peines puissent être appliquées, par mode de suffrage, aux âmes des fidèles de Jésus-Christ qui ont, étant unies à Dieu par la charité, fermé les yeux à la lumière du jour.

Nonobstant toutes dispositions contraires, les Présentes seront valables en tout temps, à perpétuité.

Nous voulons aussi que les Présentes Lettres, ayant été transcrites ou imprimées, et ensuite signées par quelque notaire public et munies du sceau de l'autorité ecclésiastique locale, soient

reçues comme serait reçu l'original lui-même, s'il était exhibé et présenté.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 24 août de l'an 1877, de Notre Pontificat le trente-deuxième.

F. Card. ASQUINI

---

## CONGRÈS CATHOLIQUE ITALIEN

Le Congrès des catholiques d'Italie s'est ouvert, comme nous l'avons annoncé, le 10 octobre, à Bergame, dans l'église intérieure du séminaire diocésain, sous la présidence de Mgr *Speranza,* évêque de Bergame; les bâtiments du séminaire servent aux diverses réunions des sections. Mgr Speranza a célébré la messe, puis, à dix heures, a eu lieu la première séance. Les places d'honneur ont été occupées par Mgr l'évêque de Bergame, par son coadjuteur Mgr *Masetti,* évêque de Tibériade *i. p. i.*, et par la présidence du Congrès, laquelle est composée comme il suit :

Président : M. le baron *d'Ondes Reggio,* de Palerme;

Vice-présidents et secrétaires : MM. le comte *Giuseppe di Belgioioso,* de Milan; le duc *Francesco De Mari,* de Naples; le comte *Almoro Pisani,* de Venise; le duc *Tommaso Scotti,* de Milan; le professeur *Stanislao Schiapparelli*, de Turin; le marquis *Ottavio di Canossa,* de Vérone; l'avocat *Giambattista Paganuzzi,* de Venise; le comte *Giambattista Barca*, de Bergame.

Mgr Masetti a tout d'abord pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux catholiques assemblés, au nombre d'environ quatre cents, et a signalé comme les deux moyens efficaces pour assurer le succès des délibérations, la prière humble et confiante et l'union parfaite des catholiques entre eux et avec le Saint-Siége.

M. Acquaderni, président de la Société de la jeunesse catholique d'Italie et du comité permanent du Congrès, a aussi insisté sur le besoin de l'union :

Nous sommes nombreux, a-t-il dit, mais il faut aussi être

forts. A quoi servirait, en effet, en ce temps de lutte, de savoir qu'il y a en Italie des millions de catholiques, si nous ne parvenons pas à nous serrer en phalanges compactes, à agir d'un commun accord pour apprendre aux ennemis de l'Église que nous avons des droits sacrés et que, bon gré mal gré, il leur faut les respecter? C'est pourquoi, a-t-il ajouté, je recommande à vous tous ici présents de vous faire autant d'apôtres de ce Congrès en prenant dès aujourd'hui le ferme propos de ne rien négliger dans la suite de ce qui pourra assurer l'accomplissement de nos résolutions.

M. le baron d'Ondes Reggio, président du Congrès, a montré à son tour l'importance de la parfaite union que les catholiques doivent avoir avec le vicaire de Jésus-Christ.

C'est, a-t-il dit, le vrai moyen de ne jamais sortir de la bonne voie et de garantir la sûreté et l'efficacité de nos résolutions. Nous devons donc déclarer tout d'abord, comme cela a été fait dans les Congrès précédents, que nous sommes ici et que nous voulons toujours être des catholiques purement et simplement, catholiques sans épithètes, car ce que l'on ajouterait à ce nom, aussi bien que ce que l'on voudrait en retrancher, serait un outrage à notre foi parfaite et complète en elle-même.

M. le baron d'Ondes Reggio a terminé en lisant, au milieu des acclamations de l'assemblée, la formule de profession de foi catholique qu'avaient émise les Congrès précédents.

Alors a été lu le Bref pontifical, en date du 24 septembre, adressé au président et aux conseillers des Congrès catholiques d'Italie, dont le siége est à Bologne. Voici la traduction de cet important document :

« PIE IX, PAPE

« *Aux bien-aimés fils le président et les conseillers du co-*
« *mité permanent des Congrès catholiques d'Italie.*

« Fils bien-aimés, salut et bénédiction apostolique.

« Si, bien des fois déjà, Nous avons loué le zèle qui vous « porte, fils bien-aimés, à vous réunir pour sauvegarder et pro- « mouvoir les intérêts catholiques, par votre aide, par votre « conseil et par votre action, à bien plus forte raison estimons- « nous que vous méritez maintenant ces louanges, soit parce « que vous n'êtes point effrayés de la grandeur de votre tâche

« devenue plus vaste et plus difficile par suite de la condition « de plus en plus affligeante que crée l'accroissement du mal, « soit aussi parce que les délibérations violemment interrompues « ailleurs *(à Bologne)* et qui demandent à être reprises ajoutent « une nouvelle charge à votre labeur. Mais ce qui, par sa pro- « pre nature, rendrait plus compliquées les discussions du « futur Congrès, vous excitera en même temps à de plus vastes « et prudents conseils, à cette parfaite unanimité, sans laquelle « vos forces seraient bien au dessous du besoin présent. Cela « vous excitera aussi à un plus grand zèle dans la multiplication « des Congrès catholiques qui, en vue des conditions toujours « plus tristes de la société religieuse et civile, doivent être plus « fréquents et plus actifs que jamais. Enfin, cela enflammera le « zèle de tous les catholiques, afin que chacun, considérant « comme la sienne propre la cause commune de la religion et de « l'Église, lui consacre virilement ses propres efforts, de plein « accord avec les autres. Au reste, puisque votre fermeté à sou- « tenir les injures, les persécutions, les outrages pour la justice « doit attirer sur vous l'assistance de la grâce céleste, Nous es- « pérons à bon droit que le Seigneur très-clément vous assistera « par sa vertu et par sa lumière, de telle sorte qu'au milieu d'un « si grand nombre de difficultés, vous puissiez voir ce qu'il faut « faire pour conduire à bon terme vos desseins. C'est ce que Nous « implorons pour vous, fils bien-aimés, et pour tout le Congrès « qui va se réunir, tandis que Nous vous accordons du fond de « Notre cœur, à vous et à tout le Congrès la bénédiction aposto- « lique, comme gage de la faveur céleste et comme témoignage « de Notre bienveillance.

« Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 24e jour de sep- « tembre de l'année 1877 et de Notre pontificat la trente- « deuxième.

« PIE IX, Pape. »

L'assemblée, qui par respect pour la parole pontificale, avait écouté debout la lecture du Bref, a voté aussitôt par acclamation la dépêche suivante de remerciement :

*A Sa Sainteté le Pape Pie IX, au Vatican, Rome.*

Animés d'une profonde reconnaissance pour les encouragements que, dans sa paternelle sollicitude, Votre Sainteté a daigné leur prodiguer par un Bref vénéré, les catholiques italiens réunis à Bergame pour leur IVe congrès invoquent l'assistance du Tout-

Puissant ; ils affirment, unis et de plein accord, leur volonté de tout affronter pour se maintenir fidèles à Dieu et à son Vicaire sur la terre, pour soutenir et défendre les droits sacrés de l'Église catholique.

*Signé:* Baron d'Ondes Reggio,
président.

Une autre dépêche a été envoyée, au nom du Congrès, à M. le duc Salviati, l'un des plus illustres patriciens romains, qui a déjà présidé les trois Congrès précédents, et qui n'a pu assister à celui-ci à cause d'une grave maladie dont souffre le plus jeune de ses enfants. Voici le texte de cette dépêche :

Affligé de l'absence de celui qui trois fois déjà l'a présidé avec tant de zèle et d'abnégation, le Congrès s'associe vivement à l'affliction de Votre Excellence, et prie le Seigneur et la Vierge bienheureuse pour la prompte cessation de la cause de la douleur commune.

Deux heures après cette séance d'ouverture ont été constitués les bureaux des cinq sections entre lesquelles se partagaient les travaux du Congrès :

La *première* concerne les œuvres et associations religieuses ; elle a pour président M. le professeur *Giambattista Pagamizzi ;*

La *deuxième* est présidée par M. le comte *Teodoro Ravignani* et a pour objet les œuvres de charité ;

La *troisième*, pour l'instruction et l'éducation, est présidée par Mgr *Luigi Tinti ;*

La *quatrième*, de la presse, a pour président M. le comte *Liberati Tagliaferri,* directeur du *Genio cattolico ;*

La *cinquième* section, de l'art, se subdivise en deux : celle de l'art chrétien proprement dit, laquelle est présidée par M. le professeur *Saccardo ;* celle de la musique sacrée, qui a pour président le maëstro *Amelli.*

Ont envoyé leur adhésion et leurs encouragements au Congrès : les Emes cardinaux Bartolini et Di Canossa, évêque de Vérone ; dix-huit archevêques et évêques d'Italie ; quelques-uns d'entre eux sont arrivés les jours suivants, entre autres les évêques de Ceneda et de Côme. On a

reçu aussi des lettres d'adhésion de la Société des Œuvres ouvrières catholiques de Vierlen, dans la Prusse rhénane ; de l'Association catholique de Saint-Michel, en France ; de la Société des Intérêts catholiques d'Aix, en Provence; de la *Revue des Bibliothèques paroissiales,* d'Avignon ; du journal le *Weekly Register,* de Londres ; des *Annales catholiques,* de Paris, et d'un grand nombre de journaux catholiques de France et de l'étranger.

—

La grande question de la presse a eu l'honneur d'être abordée la première dans les discussions pratiques du congrès de Bergame. Elle a été traitée à fond, dans la séance générale du 11, et avec une parfaite connaissance des obstacles et des remèdes, par M. le chevalier *Sacchetti,* directeur du *Veneto cattolico.* Dans le discours qu'il a prononcé à ce sujet, M. le chevalier Sacchetti a relevé d'abord toute l'importance de la presse catholique et sa haute mission à notre époque.

Aujourd'hui, a-t-il dit, le journaliste catholique doit être un vrai prédicateur, un apologiste de notre religion, un lutteur infatigable contre les ennemis de l'Église. Malheureusement, a-t-il ajouté, c'est un prédicateur auquel il faudrait trois choses pour bien réussir : d'abord, de l'argent ; ensuite de l'argent ; puis encore de l'argent. Mais d'autre part, l'expérience prouve qu'il est assez difficile d'en trouver, surtout pour soutenir les grands journaux quotidiens. Et puis, ce qui est aussi nécessaire que l'argent, ce sont les lecteurs ; car à quoi servirait de prêcher dans le désert ? Or, l'expérience prouve aussi que les journaux révolutionnaires sont beaucoup plus répandus que les journaux catholiques. Ceux-là ont pour eux, il est vrai, le triste avantage de flatter les passions mauvaises ; mais il faut convenir qu'ils savent aussi allécher leur public en traitant à l'occasion la plus propice les questions de sciences et d'art, d'économie, de finances, de guerre. A ce point du vue, ils ont, en général, un avantage qu'il est temps de leur disputer.

Ici se présente un cercle vicieux, a poursuivi l'orateur. Les journaux catholiques disent : Qu'on nous donne des lecteurs, des abonnés et nous saurons nous rendre intéressants. Le public répond : Soyez intéressants et vous trouverez des lecteurs. — Il

s'agit donc de donner aux journaux catholiques tout l'intérêt possible, et cela indépendamment du nombre actuel de leurs lecteurs et du chiffre de leurs ressources. Le problème ainsi posé ne peut être résolu que par le dévouement; il faut que les journaux catholiques voient se former autour d'eux un essaim de collaborateurs gratuits et réellement capables de traiter, chacun dans leur sphère, toutes les questions théoriques ou pratiques qui peuvent intéresser le public.

A cet effet, M. le chevalier Sacchetti a proposé d'inviter les sociétés catholiques, les académies de sciences et de lettres à déléguer elles-mêmes des hommes instruits et en état par leur position de communiquer aux bons journaux le résultat de leurs études.

Cette proposition et d'autres non moins importantes ont été formulées par le président, M. le baron d'Ondes Reggio, dans les quatre points suivants que le Congrès a votés à l'unanimité :

I. Considérant la nécessité de donner aux journaux catholiques une impulsion forte et efficace, afin qu'ils soient tous en état de lutter avec avantage contre la presse libérale ;

Considérant que, pour obtenir ce but, il faut la coopération de tous les catholiques et de leurs associations ;

Le Congrès fait un chaleureux appel aux hommes de science, aux artistes, aux économistes, etc., pour qu'ils veuillent publier dans les bons journaux le fruit de leurs études, soit en ce qui concerne la théorie, soit pour ce qui est de l'application pratique dans l'ordre des intérêts administratifs, financiers, économiques.

En même temps, le Congrès exhorte les comités et les sociétés catholiques à déléguer des personnes sûres pour communiquer aux journaux catholiques des informations et des correspondances, non-seulement sur les nouvelles religieuses et politiques, mais aussi sur toutes celles qui peuvent intéresser et attirer l'attention des populations.

II. Considérant qu'il y a dans plusieurs villes d'Italie des centres d'éducation, des académies scientifiques et littéraires, déjà recommandés par les congrès précédents ;

Considérant que, dans les réunions de ces assemblées, on présente souvent des travaux d'importance qui dorment ensuite inutilement dans les archives académiques ;

Considérant que, bien souvent, quelques-uns de ces travaux se rapportant aux questions du jour, soit municipales, soit générales, pourraient, à la grande utilité du public, être divulgués par le moyen des feuilles catholiques locales,

Le Congrès invite les susdites académies à se proposer autant que possible dans leurs propres études le double but de l'éducation de leurs membres et de la coopération à la bonne presse, moyennant la publication des travaux académiques soit dans la chronique, soit dans les feuilletons des journaux catholiques.

Ici se trouvait un troisième point sur l'abstention de la lecture des mauvais journaux catholiques et sur la manière de répondre aux calomnies de la presse libérale. Mais quelques difficultés ayant été soulevées à ce sujet, la présidence a décidé de renvoyer à une autre séance le vote de cet article, modifié s'il y a lieu.

IV. Le Congrès exhorte les catholiques à se servir, quand l'occasion s'en présente, des typographies catholiques plutôt que de celles où s'impriment des livres et des journaux mauvais, ou qui violent le repos dominical.

Une autre question non moins importante, celle du concours des catholiques d'Italie aux élections municipales, a été traitée ensuite avec beaucoup de doctrine par un ecclésiastique de Milan, D. *Luigi Nicora*. S'appuyant sur le Bref que le Saint-Père adressa l'an dernier au Congrès de Bologne, l'orateur a d'abord recommandé vivement à tous les catholiques de concourir aux élections susdites pour créer, au moins dans les communes, une atmosphère, un ambiant chrétien qui, bon gré mal gré et en attendant mieux, parvienne à atténuer le despotisme du gouvernement politique. L'orateur a examiné ensuite s'il convenait ou non que les catholiques se résignassent à accepter des listes dites *concordate*, combinées de telle sorte qu'ils voteraient tout à la fois pour un certain nombre de candidats de leur choix et pour d'autres du parti libéral. Sur ce point aussi M. l'abbé Nicora s'est basé sur le Bref précité qui, tout en exhortant les catholiques à concourir aux élections administratives, leur recommande vivement de choisir des hommes éprouvés pour leur attachement au Saint-Siége

et en même temps honnêtes et capables de pourvoir aux vrais intérêts des populations. L'orateur a invoqué ensuite le grand principe de la morale chrétienne : *non sunt facienda mala ut eveniant bona,* et cet autre principe qui prescrit, en présence d'un mal inévitable, de se comporter d'une manière passive. D'où il a conclu qu'il faut éviter à tout prix les déplorables alliances avec les libéraux, auxquelles donnerait lieu l'acceptation des listes mixtes.

L'assemblée a bien prouvé par les applaudissements qu'elle a prodigués à l'orateur combien elle réprouve le moindre contact avec la secte libérale. Cependant, eu égard aux conditions où l'Italie se trouve réduite, la présidence du Congrès a jugé qu'il n'était pas de sa compétence de trancher aussitôt la question d'une manière définitive. Il y a, en effet, une hypothèse qui, d'ailleurs, s'est déjà vérifiée. et d'après laquelle il semblerait possible de tolérer l'acceptation des listes mixtes. Ce serait lorsque les candidats d'un parti entaché de libéralisme s'engageraient formellement à respecter les points essentiels d'une sage administration municipale. Dans ce cas, leur promesse les obligerait à soutenir, quel que soit d'ailleurs leur but, les intérêts principaux du programme catholique et en même temps il en résulterait un grand bien et par cette promesse même et par l'élection simultanée d'un certain nombre de candidats catholiques. Le Congrès étudiera de nouveau la question et jugera s'il convient de se prononcer.

Enfin un admirable discours, tout empreint de foi et de piété, a été prononcé dans la même séance par un illustre avocat de Bologne, M. *Casoni,* dont le premier Congrès de Malines avait déjà pu apprécier l'énergique éloquence.

J'ai à vous entretenir, a-t-il dit, d'un grand personnage qui joue un rôle capital dans l'histoire du monde et de l'Église, surtout dans ce XIX^e^ siècle, d'un personnage en un mot à qui Dieu a confié la mission de vaincre Satan et de nous mener à la victoire. Ce personnage, c'est Marie, la mère de Dieu, la reine du ciel, celle que toutes les nations proclament bienheureuse. Ici, l'éminent orateur a montré à grands traits la mission providentielle que Marie accomplit de nos jours. Elle a prodigué ses apparitions et

ses grâces, tantôt pour annoncer les châtiments réservés à nos fautes et nous inviter par là à la pénitence, tantôt pour prédire le triomphe qui suivrait l'expiation et la lutte. La Salette, Lourdes, Marpingen et d'autres sanctuaires prodigieux font de notre siècle le siècle des apparitions et des merveilles de Marie. Ces sanctuaires sont comme autant de points lumineux qui nous révèlent le rôle admirable de salut réservé à la Vierge Immaculée. C'est en effet dans le privilége de son Immaculée Conception que nous apparaît cette sublime mission de salut. Au commencement du monde, lorsque Dieu voulut annoncer la rédemption, il montra la femme privilégiée entre toutes les créatures. De même, dans ce siècle où Satan paraît avoir été déchaîné, où tout proclame que nous avons besoin en quelque sorte d'une application nouvelle du fruit de la rédemption, c'est Marie immaculée qui vient nous délivrer du pouvoir de l'esprit des ténèbres. En apparaissant au milieu de nous et en se disant l'Immaculée-Conception, elle a tout dit, tout expliqué, car elle a révélé sa mission de salut. Il lui appartient d'écraser la tête du serpent, elle qui, par un privilége unique, n'a jamais été assujettie à la domination infernale. Il lui appartient de restaurer dans le monde le règne de Jésus-Christ, elle qui a toujours été, tout entière, l'œuvre par excellence, la possession exclusive de l'amour divin. Ah ! il faut que ce siècle de sensualisme soit vaincu par la plus pure des vierges ; il faut que la *servante du Seigneur* triomphe de l'orgueil et de la rébellion des enfants des hommes. A l'incrédulité qui demande des faits palpables, Marie a opposé réellement des faits visibles et qu'il est impossible de nier : elle a revêtu des formes humaines, elle s'est montrée aux âmes simples ; puis elle a laissé par d'incessants prodiges la trace lumineuse de ses apparitions.

Comme fruit pratique de son discours, l'orateur de Marie — c'est ainsi que l'a appelé le Congrès au milieu d'unanimes applaudissements — a proposé aux catholiques de se dédier pleinement et d'une manière toute spéciale à la bienheureuse Mère de Dieu. Ayons en elle, a-t-il dit, une confiance absolue et que rien n'ébranle jamais. Consacrons-lui tous nos efforts, toutes nos œuvres, si nous voulons avoir une sérieuse garantie de succès. Enfin il a proposé d'accomplir prochainement un grand pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette.

Il est à peine besoin d'ajouter que cette proposition a été

accueillie à l'unanimité et par des acclamations enthousiastes en l'honneur de Marie.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

## NOS ACADÉMIES

### M. Le Verrier.

Je veux profiter de ce que les *Annales catholiques* me rendent enfin la parole pour dire encore un mot de l'illustre astronome que la France vient de perdre. M. Dumas, dans le discours qu'il a prononcé sur sa tombe, et que les *Annales* ont fait connaître, a déjà fait voir que le savant, dans M. Le Verrier, n'avait pas fait disparaître le chrétien. D'autres discours ont encore été prononcés, qui ne sont pas moins honorables pour lui. Je crois qu'il sera bon de reproduire ici une partie du discours de M. Tresca, parlant au nom du conseil scientifique de l'Observatoire.

Le savant directeur du *Nautical Almanac,* dit M. Tresca, qui fut si souvent le collaborateur de Le Verrier, est venu partager notre deuil. Malgré son grand âge, l'astronome royal, l'illustre doyen des astronomes de notre siècle, celui devant le jugement duquel s'inclinait tous les autres, n'a pas voulu que son cœur fut absent. Je suis probablement, écrit-il, le plus vieil ami scientifique de M. Le Verrier. Son nom m'est connu depuis 1832, je crois alors qu'il se rendait compte de mes études des mouvements de la Terre et de Vénus. Par degrés, je l'ai mieux connu, spécialement à la suite de son Mémoire de 1846 (découverte de Neptune). J'ai appris à apprécier non-seulement sa haute valeur intellectuelle et aussi son grand caractère, et c'est une véritable satisfaction pour moi d'avoir possédé sa confiance. Un grand homme n'est plus.....

On l'a présenté comme capricieux et difficile; permettez-moi de vous en faire connaître mon vrai sentiment. Impatient et brusque pendant l'élaboration de ces spéculations élevées dont il ne supportait pas d'être distrait, il était, au contraire, d'un commerce agréable et facile, confiant même dans toutes les autres circonstances de la vie.

La contradiction ouverte de ses opinions ne le heurtait point; il l'acceptait cordialement toutes les fois qu'il était convaincu que la franchise seule y présidait; mais cette naïveté de cœur qui se traduisait parfois en un abandon plein de charmes, il ne fallait pas qu'elle eût quelque raison de se croire inquiète. Le Verrier n'était plus alors

le même homme ; l'abandon faisait place à un éloignement au moins dédaigneux, la confiance à une attitude quelquefois blessante. Il se montrait surtout implacable pour ce qu'il pensait être le faux savoir ou le travail inconscient.

La fin de ce savant qui fut illustre avant l'âge et par laquelle on n'apprendra pas sans émotion, peut-être, que l'étude du ciel et la foi scientifique n'avaient fait que consolider en lui la foi vive du chrétien, c'est là un exemple qui sera donné de bien haut à la conscience publique et à la moralité de notre époque.

MM. Yvon-Villarceau, Faye et Janssen ont également rendu hommage à M. Le Verrier. Le nom de l'astronome français brillera désormais à côté de ceux de Newton, de Clairaut, d'Euler, de Lagrange, de Laplace, et il sera, comme on l'a déjà dit ici, un témoignage de plus en faveur de l'accord de la raison et de la foi.

—

### Les fouilles du Dr Schliemann.

J'ai dit un mot des fouilles pratiquées à Mycènes par le Dr Schliemann, qui paraît avoir le génie des découvertes de ce genre. On avait douté d'abord, mais les découvertes sont si nombreuses et si positives, qu'on est bien obligé de les admettre, et il faut reconnaître qu'elles ont une réelle importance historique, puisqu'elles ont déjà démontré l'exactitude de certains passages des poèmes d'Homère qu'on regardait comme des interpolations et des anachronismes introduits par les scoliastes.

Non-seulement du temps d'Homère (900 ans avant Jésus-Christ), mais 300 ans avant lui, il y avait en orfèvrerie des ciseleurs qui travaillaient l'or et l'argent parfois *habilement mêlés*. Les bijoux des tombeaux de Mycènes ne permettent plus de le contester. Il y en a même, parmi ces bijoux d'un merveilleux travail, qui remontent à une époque peut-être de beaucoup antérieure à la guerre de Troie.

Voici comment s'exprime à cet égard M. le Dr Schliemann dans une lettre écrite d'Argos dans les premiers mois de cette année :

La perfection du dessin, l'exactitude anatomique, la beauté du style dans les bijoux d'or et les pierres gravées, en font un objet d'admiration.

A propos de trente-cinq flèches en obsidienne qu'il a trouvées dans l'un de ces tombeaux, il ajoute :

Rien ne donne plus l'idée de la haute antiquité de ces tombes, que ces flèches de pierre, car l'*Iliade* ne mentionne que des flèches de bronze. Dans ces mêmes tombes devaient se trouver des arcs et des carquois, mais comme ils étaient en bois, ils ont dû périr par l'humidité.

A mon très-grand regret, parmi les milliers de bijoux d'or, je n'ai pas trouvé un seul signe qui puisse ressembler à de l'écriture, et, par conséquent, il paraît certain que ces sépultures appartiennent à une époque qui a précédé l'introduction de l'alphabet phénicien. Si cet alphabet avait été connu, les orfèvres de Mycènes, dont tous les efforts paraissaient tendre à la découverte de quelque ornementation nouvelle, n'auraient pas manqué d'en tirer parti et de nous le montrer.

Une seconde preuve de la très-haute antiquité de ces tombeaux, c'est l'absence de tout vestige de fer ou de verre et de toute poterie faite à la roue. Mais la poterie faite à la main avait atteint un degré de perfection que, dans les âges suivants, la poterie faite à la roue n'a jamais égalé.

De nouvelles explorations du Dr Schliemann sur le mont Saint-Elie, qui domine l'Acropole de Mycènes, ont également amené de très-importantes découvertes et promettent d'en amener encore.

Il s'exprime ainsi à ce sujet dans une autre lettre :

Je gravis les pentes escarpées du mont Saint-Elie (*Agios Elias*), qui s'élève à une hauteur de 2,500 pieds. Il est situé immédiatement au nord de l'Acropole, et est couronné par une chapelle sous le vocable du prophète Elie. Le sommet de la montagne forme un très-petit triangle dont le côté de l'Est a 35 pieds seulement; les deux autres côtés, qui convergent vers l'Ouest, ont cent pieds de long.

Malgré l'exiguité de ces dimensions, ce sommet est entouré de murs cyclopéens qui ont en moyenne 4 pieds 2 pouces d'épaisseur, et de 3 à 6 pieds de hauteur; mais les masses de pierres éparses sur le sol démontrent qu'ils ont été jadis beaucoup plus élevés. L'entrée qui se trouve du côté de l'Est est suivi d'un court passage. Sur la large pierre qui forme le seuil de la porte, on voit encore le trou dans lequel tournait le gond inférieur. De 16 à 53 pieds plus bas, sur les trois côtés par où ce sommet est abordable, se trouvent des murs cyclopéens de 133 à 266 pieds de long sur 5 de large; ils ont encore en moyenne 10 pieds de haut, et paraissent avoir été jadis plus hauts.

Entre les pierres de toutes ces murailles, j'ai pu recueillir un grand nombre de fragments de vases d'un verre léger, faits à la main, portant des ornements noirs que je considère comme aussi anciens que ceux de Tyrinthe et de Mycènes, parce que dans le premier de ces lieux je les ai trouvés sur le sol vierge, ou tout auprès, et dans le second sur le roc vif, dans les enfoncements du passage, et dans les tombes.

De là je conclus que les fortifications du mont Saint-Elie doivent être contemporaines des murailles de ces deux villes, et peuvent même prétendre à une plus haute antiquité. La question est maintenant de savoir dans quel but ces fortifications ont été bâties. La montagne si haute et si escarpée, avec un sommet si étroit et si abrupte, couvert de rochers pointus entre lesquels il est très difficile de circuler, ne peut jamais avoir été habitée par les hommes, surtout parce qu'il n'y a pas d'eau.

Par conséquent la seule explication qu'on puisse assigner à l'origine de ces murailles cyclopéennes, c'est qu'il doit avoir existé sur ce sommet un petit sanctuaire d'une grande sainteté et d'une immense importance religieuse ; probablement nous trouvons dans la dénomination de la chapelle actuelle le nom de la divinité que l'antiquité adorait en ce lieu.

Il existe maintenant, en effet, à l'angle du sud-est du sommet, au seul endroit qui présente une surface plane, un très-petit sanctuaire qui n'a que 23 pieds de long sur 10 de large et qui est dédié au prophète Elie. Les habitants des villages du voisinage ont l'habitude de s'y rendre en pèlerinage dans les temps de grande sécheresse pour demander de la pluie. Il paraît donc que ce lieu même dans l'antiquité a été occupé par un sanctuaire dédié au dieu Soleil, dont le culte était célèbre dans ces contrées. C'est à peine si on fait un changement dans le nom ou dans la prononciation en passant du nom d'*Elios*, soleil, à celui d'*Elias*, le prophète Elie.

En reprenant ses fouilles à Mycènes, M. Schliemann y a encore découvert de très-nombreuses sépultures où les ornements en or et en argent abondent de telle sorte que les squelettes en sont totalement couverts.

Il a constaté dans plusieurs de ces tombeaux des traces évidentes de crémation, toutefois incomplète, puisque les os et les ornements de métaux précieux qui les recouvrent n'ont pas été détruits.

Dans un cinquième tombeau découvert à l'Acropole de Mycènes, le Dr Schliemann a découvert de nouvelles traces de crémation. Il ne s'y trouvait qu'un seul corps. Autour du crâne qui, malheureusement, était trop fragile pour qu'on pût le conserver, était placé un diadème d'or très-orné au milieu duquel on voit deux soleils ; le surplus de la surface est couvert de lignes en spirale. A droite du corps on a trouvé une tête de lance, avec un anneau de chaque côté, deux petites épées de bronze et deux longs couteaux de même métal ; à gauche on a trouvé une coupe en or, avec une seule anse. Avec les épées gisaient çà et là un grand nombre de petits morceaux d'une toile admirablement

tissée qui probablement a recouvert le fourreau de ces armes. Enfin, dans la même tombe, on a encore trouvé deux vases de terre faits à la main, l'un vert et l'autre rouge.

Dans un autre tombeau qui, bien que découvert avec les premiers, n'avait pu encore être visité, on a trouvé trois corps dont l'un d'une taille gigantesque et remarquablement conservé. La figure était couverte d'un lourd masque d'or et les chairs y subsistaient encore. On est parvenu à consolider ce corps en versant dessus de l'alcool mélangé de sandaraque. On espère par ce procédé en obtenir la conservation.

L'abondance de l'or enfoui dans ces tombes, bien que royales, pourrait surprendre, si l'on pense à l'exiguité du domaine de ces couronnes ; mais il faut se souvenir qu'à cette époque l'or n'était pas rare en Grèce, car le Pactole en inondait ces rives avec une étonnante prodigalité. Les habitants de ses rives le déversaient par leur trafic dans les villes maritimes des deux continents et dans les îles intermédiaires. Les dons faits par Crésus, au rapport d'Hérodote, à divers temples, et notamment à celui de Delphes, peuvent donner une idée des quantités considérables du précieux métal dont on disposait alors et antérieurement.

Le cratère d'or pur offert par ce roi de Lydie au dieu de Delphes était d'une contenance équivalant environ à 5 hectolitres de nos mesures.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans ces tombes que l'abondance de l'or, c'est la perfection du travail d'ornementation dans la ciselure et la moulure. Là sont les signes non équivoques d'une civilisation plus perfectionnée qu'on n'eût pu le soupçonner, à cette date lointaine.

Les récentes découvertes faites à Babylone dans les nombreux spécimens d'écriture cunéiforme, concurremment avec celles de ces tombes argiennes, apporteront une lumière aussi nouvelle qu'inattendue sur des temps qu'on pourrait regarder comme anté-historiques, et que, d'ailleurs, nous appelons mythologiques, malgré les indications souvent très-précises d'Hérodote et d'autres historiens de l'antiquité.

Dr Derouet.

---

# JÉSUITES!

Sous ce titre, M. Paul Féval, le célèbre romancier converti, vient de publier un livre que nous avons déjà signalé à nos lecteurs, et dont nous voulons leur donner une idée plus complète, en en publiant deux extraits qui leur montreront combien le livre est actuel et combien la lecture en est intéressante.

## I

La Compagnie de Jésus attire à soi une plus grande part des haines ameutées contre l'Église parce qu'elle bivouaque plus près de l'ennemi, posée comme elle l'est, depuis l'heure de sa naissance, en grand'garde aux avant-postes de l'armée de Dieu ; elle prend le gros lot dans l'héritage légué par la parole même du Christ à sa famille d'apôtres, menace précieuse et terrible promesse (1), parce qu'elle fut instituée expressément pour opposer sa poitrine nue à la révolte enfantée par la double apostasie de Luther et de Calvin, l'un brutal insurgé, l'autre despote, fanatique jusqu'au bûcher : tous deux prophètes et artisans des convulsions qui secouent la terre en nos temps condamnés, comme si la barbarie caduque de la science et de l'intelligence, ivresse des civilisations énervées, devait l'emporter encore en fait de ruines sur la sauvage mais robuste barbarie de nos premiers âges, fléau fécond, au moins, dans son horreur, et d'où jaillit la jeunesse des peuples modernes.

Rien, au contraire, ne peut sortir des négations qui nous entourent. Les déluges d'hommes forts et féroces sous lesquels le Bas-Empire fut enseveli apportaient le chaos, c'est vrai, mais ce chaos était une confusion pleine de sève et de richesse que le christianisme allait animer en l'éclairant ; aujourd'hui, le flux n'apporte rien, sinon le bronze de Prusse et l'or américain, l'égoïsme, le calcul, la fièvre froide et le vide gonflé de haine.

Et c'est quelque chose de lamentable, en vérité, que de voir les peuples vieillards, bardés de mathématiques et blindés de protocoles, préparer avec des prodiges de patience le grand jubilé de la guerre universelle : une mêlée de plusieurs millions

(1) « Heureux serez-vous quand ils vous maudiront et persécuteront et diront toute sorte d'injures et de mensonges contre vous à cause de moi : réjouissez-vous alors et soyez dans l'allégresse parce que votre salaire est riche dans le ciel. »

d'hommes qui s'entre-mitrailleront à la mécanique, selon d'invraisemblables perfectionnements apportés à l'art de massacrer, dans un choc long, large, profond, énorme, où personne n'y verra goutte!

Voilà où aboutit la sagesse sans Dieu. La politique matérialiste, confite en cet axiome des décadences désespérées : « Après moi la fin du monde », n'a plus d'autre expédient que de danser dans le sang à la frontière pour *occuper l'intérieur*. La guerre est un spectacle, l'invasion un commerce.

L'Europe attend, l'Europe frémit : ah! elle est occupée, l'Europe, car, malgré ses épouvantes, il faut bien qu'elle agiote, qu'elle marchande, qu'elle pérore, qu'elle rédige, qu'elle élise, qu'elle déraisonne, tout cela pour vivre; qu'elle s'ennuie et qu'elle s'amuse en regardant fondre les canons.

Quels superbes canons! On a mis dix siècles à les perfectionner et rien de mieux ne sera fait, jamais, sinon l'année prochaine.

Est-ce tout? Non, je viens de vous le dire : les canons joueront le rôle du fameux orgue de Barbarie des *Causes célèbres* qui chantait *Malbrouck* au dehors, pendant qu'on assassinait Fualdès à l'intérieur.

Quels sont donc ces bruits qu'il importe d'étouffer en Europe et en Asie avec le monstrueux orgue de la guerre? Que se passe-t-il à l'intérieur de toutes les grandes maisons qui s'appellent des royaumes, des républiques ou des empires? Qui trompe-t-on?

C'est le secret de l'éternelle comédie que tout le monde sait, mais que tout le monde ignore. Les rois sont bien habiles et les tribuns bien avides : en vérité, l'arme la plus meurtrière, en tout ceci, ce n'est pas le canon.

Mais alors, pourquoi pousser ce cri : *Jésuites!* et que vient faire au milieu de ce cliquetis de guerre ou de révolution un livre qui ne parle ni de l'arme des tribuns, ni de l'arme des soldats?

Regardez mieux, écoutez plus attentivement : au-dessous et au-dessus de ces grossiers fracas, d'autres voix grondent ou s'écrient. Dieu punit, mais ne tuera point avant l'heure finale annoncée, et il y a un empire qui jamais ne périra, celui de la foi : l'Église.

L'Église combattra jusqu'à la fin des temps; son rude et glorieux combat n'aura jamais la victoire complète, mais jamais

elle ne sera vaincue : *Non prævalebunt*. A l'heure où ses ennemis la croiront terrassée, elle se relèvera plus vaillante toujours et toujours plus vivante. Dieu l'a promis, Dieu « souverainement fidèle » à remplir ses promesses.

En sens contraire du mouvement d'impiété et de démence qui agite ce siècle furieusement, un autre mouvement s'accentue. Il ne me convient pas de mesurer ici ni de peser à la légère l'importance de ce mouvement qui, à peine né, prend déjà des proportions si hautes : chacun peut l'apprécier aux colères et aux frayeurs qu'il inspire.

La Compagnie de Jésus, toujours exposée aux premiers coups, a cueilli la primeur des attaques soulevées par ce mouvement; on a repris contre elle les accusations cent fois réfutées et revenant toujours sur l'eau depuis le temps où le Parlement de Paris, si caressant pour l'assassin d'Henri III, érigeait en face du Palais de Justice cette pyramide fameuse qui déclarait les Jésuites convaincus du crime d'assassinat sur la personne d'Henri IV.

Henri IV se portait bien, Dieu merci, et n'était point d'humeur à tolérer ce jeu des austères hypocrites exagérant la montre d'un dévouement qu'ils n'avaient pas pour se faire pardonner de réelles félonies. Il connaissait son Parlement, et il connaissait les Jésuites.

Henri IV se fit l'avocat des Jésuites innocents et le juge de leurs juges criminels qui écoutèrent, l'oreille basse et la pâleur au front, son éloquent plaidoyer suivi de sa verte sentence.

Jamais Henri IV ne fut plus roi que ce jour-là ; jamais il n'éleva plus haut la vigoureuse raison de son langage à la fois si fin, si viril, si net et si français. Pourquoi n'y a-t-il pas au Louvre un tableau immortalisant cette scène caractéristique entre toutes celles qui marquèrent les premiers pas du Béarnais dans son autorité reconquise ? Les fils de Henri IV régnèrent pendant près de deux siècles après sa mort. C'était plus de temps qu'il n'en fallait aux Bourbons pour commander à leurs peintres ordinaires la représentation de ce souverain acte d'équité, si fièrement, si éloquemment accompli, qu'il force depuis trois cents ans l'admiration de tous les historiens, ennemis de Dieu et des rois.

II

Je vais écrire pour ceux qui n'ont pas encore fait leur siége, pour les jeunes gens, pour les gens du monde et aussi pour les

frivoles comme moi, balancés, ainsi que je le fus trop longtemps, dans une irrésolution pleine d'indifférence entre l'erreur qu'ils ne connaissent pas très-bien et la vérité qu'il ne leur importe point de connaître.

Je ne sais pas si je serai lu, mais je l'espère.

Pour quelques-uns, mes mauvais livres d'autrefois serviront de passeport à ce livre d'aujourd'hui, qui sera bon. Chez d'autres, la malveillance éveillera une curiosité, car certaines pauvres petites plumes m'accusent déjà d'avoir risqué une spéculation en revenant à Dieu... Et comme elles ont raison, Seigneur, ces plumettes ! Quelle immense fortune je me suis créée tout d'un coup en m'annihilant sous vos pieds ! Mais je ne veux pas entonner ici le cantique d'actions de grâces qui déborde de mon cœur. Ce serait long et je n'ai plus que quelques lignes pour indiquer le but de mon travail. Je veux seulement dire encore que cette inculpation dirigée contre mon honneur est une aubaine : elle m'amènera des lecteurs.

N'est-ce pas chose piquante, en effet, et amusante que de voir un galant homme se vautrer, sur le tard, tout au fond de l'industrie des hypocrites ? Je compte sur cela, et je me hâte, battant le petit fer de ces petits poignards pendant qu'il est chaud.

Ce livre, à moins que l'exécution n'en trahisse la pensée première, va être le projet largement dessiné de mon grand tableau: *L'Histoire générale des Jésuites,* que j'achèverai si Dieu me prête vie. J'ai besoin d'en fixer à l'avance les lignes principales et d'en régler les perspectives.

Ce sera une simple esquisse, jetée au trait, ou, pour parler sans figure, un résumé rapide, puisque tout tiendra en un volume, mais de cette vue d'ensemble je compte pourtant faire saillir hors de leur plan certains faits principaux : ceux, précisément, qui ont servi surtout de thème aux calomniateurs et qui sont comme la légende de la calomnie.

Le point d'admiration qui marque mon titre est une promesse de donner quelque importance à la perpétuelle injure sous laquelle la haine, depuis trois cents ans, écrase et tue quelquefois la Compagnie de Jésus qui ressuscite toujours ; il m'a paru opportun de choisir, parmi les *crimes* de ces éternels accusés, les plus éclatants pour les exposer sous une forme quasi-dramatique avant de porter le procès tout entier en appel.

Je me souviens d'avoir lu dans Gioberti, triste chrétien et piètre politique, une page écrite avec toute l'emphase d'Italie,

mais éloquente et originalement pensée, où ce mortel ennemi des Jésuites compare ensemble, à la façon de Plutarque, Ignace de Loyola et Jules César. Gioberti donne l'avantage au fondateur de la Compagnie de Jésus sur le fondateur de l'empire universel, tout uniment pour faire mieux ressortir la prétendue décadence des fils d'Ignace, en regard de la décadence trop vraie des héritiers de César.

Je ne dirai rien du parallèle en lui-même : je n'aime ni les anagrammes, ni les acrostiches, ni les parallèles.

César était un puissant soldat ; il passa le Rubicon ; je ne sais pas s'il fonda quelque chose ; Brutus le tua : on a toujours tort d'assassiner César ou toute autre créature humaine. — Mais je sais que Ignace fonda une humble chose gigantesque dès son berceau et qui a grandi à travers le temps au lieu de déchoir.

Je sais que cette chose a conquis à Dieu pour toujours ou transitoirement les Indes, la Chine, l'Amérique, des millions d'âmes, des centaines de millions d'âmes, que l'effort judaïque des protestants et leur propagande commerciale ont replongées au fond de l'erreur, mais non pas toutes.

Je sais que cette chose a été depuis trois siècles et est encore, en dépit de l'effort incessant qui essaie de la briser, le plus puissant des instruments d'éducation.

Je sais que, dès le jour de son origine, cette chose était calomniée comme au temps de Pasquier, comme au temps de Pascal, comme au temps de Voltaire, comme au temps de Gioberti, comme au nôtre et par les mêmes calomniateurs, parce que l'Église de Jésus-Christ suscite autour de sa pérennité des haines implacables, des colères envenimées, toujours les mêmes aussi.

L'Église de Jésus-Christ est une armée « dirigée (1) par un pontife suprême, conduite par ses mille évêques, flanquée de ses cent ordres religieux, parmi lesquels figure au premier rang » cette chose dont nous parlons, la fondation de saint Ignace, la Compagnie qui, « née dans un siècle de luttes, a été plus que toute autre organisée pour le combat.

« La lutte est sa raison d'être, son mérite devant Dieu et sa signification dans l'histoire. »

Quelle lutte ? la lutte de l'autorité contre la révolte, de la li-

(1) Mgr Freppel. *Études religieuses, historiques et littéraires.*

berté contre l'oppression, de l'ordre contre le désordre, du bien contre le mal : la vraie lutte, la grande, la seule.

Je sais d'un autre côté, que cette lutte n'est ni moins générale ni moins désespérée aujourd'hui qu'au XVI[e] siècle. Maintenant comme alors, ce n'est pas seulement l'Église, mais la société tout entière qui est menacée, et certes, s'il fallait aborder la comparaison, nous trouverions notre temps beaucoup plus malade au point de vue religieux, social et politique, que le temps même de Luther et de Calvin.

Je sais que notre pays, à l'époque où nous sommes, a deux besoins pressants, deux besoins de vie et de mort : besoin d'apprendre l'obéissance qui gagne les batailles ; besoin de rapprendre Dieu oublié, qui est la victoire même.

J'ai sous les yeux le livre d'or, où le P. Émile Chauveau dénombre les enfants de l'école Sainte-Geneviève morts à l'ennemi dans nos derniers désastres. Eu égard au nombre total des élèves, le nombre des victimes, des élus plutôt, est vraiment et glorieusement disproportionné. Tout le monde l'a remarqué, et je suis heureux de le remarquer après tout le monde.

On dira : « C'est le hasard. » Non, il n'y a pas de hasard. « Alors, c'est le bonheur... » Ah ! certes, oui ! et la grâce de Dieu, mais soyez assurés que ces bonheurs-là ne sont point de ceux qu'il faille attendre dans son lit. Ils ne viennent qu'aux cœurs qui les cherchent.

Je sais encore que notre pays meurt, il mourra de ces deux maladies : l'absence de religion, l'absence de discipline ; et d'un troisième mal qui tient énergiquement aux deux autres : l'absence de dévouement.

Nous sommes « pratiques » et le dévouement n'est pas une affaire ; nous sommes sceptiques et le dévouement vit de foi ; nous sommes gais, imperturbablement gais, jusqu'au fanatisme de l'ennui, et le dévouement, je vous l'affirme, n'amuserait personne parmi la cohue arlequinée qui exhale la double asphyxie du luxe et de la misère dans l'étouffoir de nos halles à plaisirs.

Je sais tout cela et c'est pour cela que je veux raconter l'histoire de ceux qui vivent de religion par la discipline absolue, dans le dévouement absolu, — essayant de mériter ainsi ce grand bonheur et ce grand honneur de perdre mon nom dans le flot des haines qui passent en hurlant la gloire de ce titre, horreur des ennemis de Dieu parce qu'il contient le nom de Dieu : JÉSUITES !

Paul Féval.

---

# HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

## XXI

### Où l'on parle de Josué et de Galilée.

(Suite.)

Le Curé avait amené son auditoire au point où il voulait le voir. Il n'ignorait pas que l'objection tirée du procès de Galilée est l'une des plus fortes, si ce n'est la plus forte qu'on puisse présenter contre l'infaillibilité du Pape et contre celle de l'Église, sans parler des accusations d'intolérance et de cruauté dont les ennemis de l'Église ne se font pas faute.

Afin d'exciter d'avantage la curiosité et l'attention, et, par conséquent, de graver plus fortement sa réponse dans l'esprit de ses auditeurs, il avait même fait semblant de se trouver un peu embarassé et d'hésiter dans la question. Cela avait rendu plus hardis M. l'instituteur Saitout et M. le docteur Tirsang, et, par conséquent aussi, leur défaite ne devait être que plus sensible et plus éclatante. Il commença par poser quelques questions aux deux savants hommes qui prétendaient l'acculer dans une impasse, afin de préciser bien touts les points et de ne plus laisser d'échappatoires.

— Ainsi, monsieur le Docteur et monsieur le Maître, dit-il, voilà bien tout ce que prouve pour vous l'histoire de Galilée ?

— Oui, monsieur le Curé, dit l'instituteur.

— Oui, monsieur l'Abbé, dit le docteur.

— Premièrement, poursuivit le Curé, la condamnation de Galilée a été un effet de la superstition ?

— Oui, monsieur le Curé (monsieur l'Abbé), répondirent les deux savants.

— Elle prouve qu'il y a contradiction entre la religion et la science ?

— Certainement.

— Elle prouve que la Bible contient des erreurs scientifiques et que par conséquent elle n'est pas inspirée ?

— Certainement.

— Elle prouve que l'Église catholique, enseignant l'inspiration de la Bible, qui s'est trompée, n'est pas non plus infaillible ?

— Cela me paraît évident, dit le docteur tout seul, M. Tirsang n'osant pousser plus loin ses affirmations devant le Curé.

(1) Voir le numéro 296, du 18 août.

— Elle prouve que le Pape, qui a fait déclarer par Galilée que sa doctrine scientifique était contraire à l'Écriture et hérétique, n'est pas infaillible non plus, puisque la doctrine de Galilée a été reconnue vraie ?...

— Mais, dit M. Tirsang, cela n'est pas moins évident.

— Elle prouve enfin que l'Église et le Pape, en permettant maintenant d'enseigner la doctrine de Galilée sur le mouvement de la terre, après l'avoir défendu, ont reconnu leur erreur et déclaré par là même qu'ils ne sont pas infaillibles ?

— Je ne vois pas comment vous pourrez démontrer le contraire, monsieur l'Abbé.

— Eh bien ! je vais essayer.

Il serait difficile de compter les coups de coude et les coups de genoux qui se donnèrent dans l'auditoire à ces paroles du Curé. L'instituteur et le médecin souriaient d'un air de triomphe ; la vive Antoinette pâlissait; Jacques et Mathurin se regardaient sans trop savoir que penser ; la jeunesse, portée depuis quelque temps à l'incrédulité, espérait que le Curé ne se tirerait pas d'affaire aussi facilement qu'il le prétendait ; les vieillards attendaient avec plus de calme, et le bon vieux qui suivait les conférences avec un intérêt tout spécial, hochait la tête d'une façon qui n'annonçait, au contraire, aucune inquiétude.

— D'abord, mes amis, dit le Curé, il faut débarrasser notre route de l'accusation de cruauté et d'intolérance qu'on jette à la face de l'Église à propos de la condamnation de Galilée. M. le Maître nous a fait l'histoire de ce savant, comme on la fait ordinairement, mais non comme elle devrait être faite et comme les hommes sérieux la font maintenant. Que l'Église soit intolérante pour l'erreur religieuse et morale, qu'elle la condamne partout où elle la rencontre, rien de plus juste ; l'intolérance pour l'erreur n'est pas l'intolérance pour les personnes, qui méritent les égards de la charité, excepté quand, étant d'une mauvaise foi reconnue, elles cherchent à répandre leurs erreurs en abusant de l'autorité de leur parole ou de leur position et en égarant ceux qui sont hors d'état de se garder contre leurs mensonges. Dans ce cas, lorsque l'erreur peut être dangereuse pour les individus ou pour la société, je crois que vous serez d'accord avec moi en reconnaissant qu'il est bon de mettre obstacle à sa propagation et de gêner la liberté du mensonge pour protéger la liberté de la vérité. C'est ce que font chez nous les tribunaux à l'égard des journaux qui calomnient ou qui diffament, et nul ne

songe à dire qu'il y a là des actes d'intolérance et des atteintes à la liberté de la presse, telle qu'elle doit être raisonnablement entendue. Ainsi, s'il était constaté que Galilée soutenait des erreurs contraires à la foi et à l'Écriture sainte, l'Église avait le droit, que dis-je? le devoir de condamner ces erreurs, de lui enjoindre de les rétracter et de ne plus les enseigner, et, en usant des lois de l'époque, de le mettre hors d'état de les enseigner publiquement, s'il résistait à l'autorité qui lui commandait de se taire.

Cette question d'erreur viendra tout à l'heure; vidons d'abord celle qui a rapport à la cruauté. On a dit que Galilée avait été mis à la torture, et qu'on lui avait arraché sa rétractation par les tourments; c'est absolument faux. Les pièces du procès de Galilée sont maintenant toutes connues, — après avoir été perdues pendant quelques temps; — il en ressort que la torture n'a pas été appliquée à Galilée, et que, dans les interrogatoires qu'il a subis, il a été traité avec égard et modération.

On a dit que l'illustre astronome avait dû expier dans un cachot sa croyance au mouvement de la terre; c'est encore faux, car la prison qui lui fut d'abord assignée, et dont on lui permit bientôt de sortir, n'était pas autre chose qu'un palais entouré de délicieux jardins, dans lesquels il lui était permis de se promener. C'est lui-même qui le dit dans une lettre qui a été publiée, et dans laquelle il se félicite des égards qu'on a pour lui.

Et cependant, il faut le remarquer, Galilée avait une première fois manqué à la promesse qu'il avait faite d'enseigner le mouvement de la terre autrement que comme une hypothèse scientifique, et, dans les *Dialogues* dont M. le Maître nous a parlé, il parlait d'une façon très-insolente du Pape, qui l'avait pourtant toujours traité avec considération, et de tous ceux qui se montraient contraires à son système. Si le Pape et les cardinaux avaient été vindicatifs, comme on se plait à le dire, ils auraient eu une belle occasion de se venger, puisque, à cette époque, la plupart des savants et des universités tenaient pour le système de Ptolémée, contraire à celui de Galilée, et que, par conséquent, l'opinion publique était pour eux. Malgré cela, ils attendirent des années et des années, ils procédèrent avec la plus grande modération et avec la lenteur qui caractérise les décisions des congrégations romaines, et ils n'usèrent envers

Galilée d'aucun de ces procédés de rigueur que la législation autorisait.

Il n'y a donc eu dans toute cette affaire ni intolérance, ni cruauté, ni superstition; il y a eu examen attentif, prolongé, d'une opinion scientifique, qui paraissait contraire à l'Écriture et au vrai système scientifique, et nous allons voir qu'il n'y a rien eu qui infirme l'inspiration de l'Écriture et l'infaillibilité de l'Église et du Pape.

*(A suivre.)*

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

17 octobre.

La Bourse a salué par une assez forte hausse le résultat des élections; nous devons dire que la confiance des financiers n'est point partagée par les politiques qui voient dans ces élections non le dénouement de la crise, mais le commencement d'une crise plus redoutable que celles que nous avons déjà traversées. Sans doute on a raison de compter sur la fermeté et sur le courage du Maréchal; mais l'on ne voit pas que les hommes qui l'entourent comprennent les vraies conditions du retour à un ordre stable; ce sont des hommes d'expédients plutôt que de principes, et, pour combattre la Révolution, ils ont l'air de croire encore à l'efficacité de compromis avec elle. Cela ne peut être la fin, et si, à force de fermeté et d'habileté, on peut *vivoter* jusqu'en 1880, — ce qui est douteux, — ce sera pour se trouver alors dans une situation beaucoup plus difficile et dangereuse.

Que Dieu protége la France!

Le 3, le 4 1/2 et le 5 0/0 sont restés hier respectivement à 70,12, — 99 et 106,30, ce qui constitue une hausse considérable sur la semaine dernière.

—

Les questions agricoles doivent l'emporter sur les questions financières qui, au fond, dépendent d'elles autant que de la politique. Aussi sommes-nous heureux de voir que l'on songe sérieusement à faire profiter la France des admirables ressources que possède son territoire. Parmi ces ressources, l'eau tient la principale place, et combien ne perdons-nous pas d'eau dans les pays moins favorisés et qui pourraient en avoir! Si la France, si abondamment pourvue de cours d'eau, était convenablement irriguée, elle pourrait nourrir presque le double d'habitants, et, en attendant, combien la vie ne deviendrait-elle pas plus facile et à meilleur marché!

M. Barral vient de publier sur *Les irrigations dans le Vaucluse* un beau volume que les agriculteurs ne sauraient trop méditer. « Les irrigations, y dit-il, assurent la prospérité agricole de toutes les contrées où elles s'établissent ; mais c'est surtout dans le Midi qu'elles produisent une richesse qui demeure à travers les siècles et malgré les bouleversements sociaux. Les canaux d'irrigation sont, parmi les travaux publics exécutés par les nations civilisées, ceux qui se transmettent le plus invariablement utiles à travers les âges. Faire leur histoire, c'est rendre à l'agriculture un des plus grands services qu'elle puisse attendre, parce que c'est donner, par l'exemple du fait, la force de la foi à ceux qui dévouent leur vie à l'exécution d'œuvres nouvelles. La France possède des canaux d'irrigation qui ne sont pas moins importants que les canaux les plus célèbres à l'étrangers, quoique jusqu'à présent on ne les ait pas fait connaître. Les concours d'irrigations, en ayant pour conséquence des études complètes sur la création et l'administration de ces œuvres, remettront notre agriculture à la place qui lui appartient ; elle a dès longtemps compris tout ce que l'on peut obtenir avec de l'eau en abondance ; elle a agi pour que cette eau ne lui fût pas refusée, et ce n'est pas sa faute si tant de fleuves roulent encore inutilement leurs flots vers la mer. »

—

Le ministère de l'agriculture et du commerce vient de faire publier par l'Imprimerie nationale une petite brochure sur le *Doryphora decemlineata*, qui est aussi d'un grand intérêt pour l'agriculture. Cet insecte, qui vient du Colorado, et qui ressemble un peu à nos bêtes-à-bon-Dieu, menace de causer dans les champs de pommes de terre autant de ravages qu'en cause le phylloxera dans les vignobles. La brochure indique les procédés de préservation ou de destruction qui paraissent avoir donné les meilleurs résultats en Amérique. Avec un peu de précaution, et en suivant scrupuleusement les instructions de la notice, il sera possible, sinon d'échapper au fléau, au moins d'en atténuer considérablement les effets destructeurs.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

7. **Histoire anecdotique des fêtes et jeux populaires au moyen-âge**, par Mme Amory de Langerack ; grand in-8° de 334 pages ; éditeur Lefort Lille et Paris ; — prix : 2 fr. 50 cent.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

« Les livres, dit Montesquieu, sont l'expression des mœurs. » On pourrait ajouter à cette phrase si connue, celle-ci : « Les divertissements d'un peuple sont « l'expression de son caractère. » En effet, dit l'auteur de ce livre, depuis les courses des Grecs et les hauts faits du peuple romain, jusqu'aux ébattements pleins de gaîté et de bonhomie de nos naïfs aïeux, depuis le Colysée de Rome jusqu'aux combats de taureaux et jusqu'aux combats de coqs, que les raffinements progressifs de la civilisation moderne n'ont pu extirper des mœurs espagnoles et des mœurs anglaises, on suit aisément le caractère des peuples et des âges dans la simple histoire de leurs fêtes et divertissements, toute l'histoire d'une nation est là. Nulle part elle ne se peint ellemême comme à ces heures de liberté et d'abandon qui n'appartiennent pas à son histoire politique, où elle sent que la postérité n'a pas d'œil sur elle, où elle se livre franchement à sa bonne humeur, à ses joies intimes. Ce sont quelquefois les meilleures heures de l'histoire. Ce sont ces *meilleures heures* d'une histoire trop peu connue, que Mme de Langerack offre à nos souvenirs, dans une série de dixneuf chapitres pleins d'intérêt, autant que d'érudition. Mais, disons-le tout d'abord, le cadre de son livre est beaucoup plus large, plus étendu que son titre ne l'annonce, semble-t-il. Ce ne sont pas seulement quelques anecdotes sur *les fêtes et jeux populaires au moyen-âge*. Depuis les premiers chapitres : *Les jeux et les fêtes publiques chez les peuples anciens, les cirques et les arènes* jusqu'aux derniers : *Le feu de la Saint-Jean, le jeu de paume, les jeux floraux;* chacun d'eux offre un tableau instructif, varié et plein de charme, éclairant une foule de faits curieux, importants, qu'on ignorait, mais dont on apprend avec plaisir, comme en se jouant, l'origine et l'histoire. Ajoutons que le style de cet ouvrage simple et noble, est surtout profondément chrétien. Il mérite d'être recommandé spécialement.

—

8. **Vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation,** *première Supérieure des Ursulines de Québec*, par M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines à Blois; in-8° de 378 pages; chez Mme Vve Casterman à Tournai et à Paris; — prix : 5 francs.

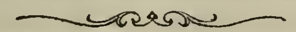
Au moment où l'on s'occupe à Rome de la cause de béatification de la vénérable *Mère Marie de l'Incarnation*, (voir le dernier numéro des *Annales catholiques*), nous aimons à recommander la Vie de cette illustre servante de de Dieu, publiée récemment par M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines à Blois. Ce livre, plein d'intérêt et de charme, est l'une des meilleures biographies qui aient paru dans ces derniers temps.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *France:* les élections passées et prochaines. — II. *Politique générale :* la question d'Orient ; peu de probabilités pacifiques. — III. *Le Saint-Siége :* santé du Pape ; la vénérable Marie de l'Incarnation ; une réponse du Saint-Office sur une question polonaise. — IV. *Questions religieuses :* Congrès catholique allemand ; les *vieux-catholiques* de Genève : — V. *La famine dans l'Inde.* — VI. *Faits divers :* pèlerinage à saint Martin de Tours ; le cardinal Bilio grand pénitencier ; prochains sacres d'évêques ; Mgr Gay ; deux statues de saints à Marvejols ; la croix sur les Alpes.

25 octobre 1877.

I

Rien de changé dans la situation générale : on calcule, à droite et à gauche, les résultats probables des élections du 14 octobre ; les gauches paraissent décidées, — quoiqu'il y ait quelques symptômes d'hésitation, — à pousser les choses à l'extrême ; le Maréchal président de la République ne paraît pas moins décidé à combatre le radicalisme et à maintenir les fonctionnaires qui viennent de lutter avec lui. La résolution du Maréchal est un motif de confiance pour les honnêtes gens, et nous sommes persuadé que la Bourse, qui a accueilli par de la hausse le résultat des élections, se montrerait encore plus rassurée, si l'on était certain que cette résolution est inébranlable. Au reste, l'honneur et le devoir s'accordent pour empêcher le Maréchal de reculer, et l'on sait que le loyal soldat qui est à la tête de l'État ne veut faillir ni à son devoir ni à l'honneur.

C'est devant cette résolution que l'on voit quelques vainqueurs du 14 octobre hésiter à engager les choses trop à fond. Ils ne voudraient pas devenir impossibles, et, pour le cas où le Maréchal triompherait définitivement, ils désireraient bien ne pas se fermer tout accès aux places et au pouvoir. Ceux qui se rendraient le plus volontiers à merci sont les plus purs radicaux. Le radical, qui n'a que des appétits et des ambitions, est naturellement lâche : que lui importerait de mourir pour sa cause, puisque, par sa mort même, il perdrait la raison même de ses

combats contre la société et contre la religion ? Aussi n'est-il hardi et même insolent que lorsqu'il voit qu'on recule devant lui et qu'on a peur. Qu'on avance hardiment, et il recule à son tour, et il est prêt, comme les farouches jacobins de 93, à lécher la main qui le frappe, mais qui lui jette en même temps une pâture à dévorer sous forme de place, d'honneurs et d'argent.

Le radicalisme n'est vraiment à craindre que si l'on a peur ; le gouvernement sera fort, s'il montre bien à ses adversaires qu'il ne lui fera pas de concession et qu'il le combattra à outrance.

Mais le gouvernement montrera-t-il cette énergie ? Là est l'incertitude de la situation, là est le péril. Le gouvernement, malgré la leçon du 14 octobre, croit peut-être encore qu'on peut s'appuyer sur le nombre, sur les principes de 89, sur les doctrines dont le radicalisme ne fait que tirer les conséquences logiques. S'il en est ainsi, attendons-nous à de nouvelles crises et à de prochaines catastrophes.

Nous nous plaisons pourtant à mieux espérer. S'il y a des idées fausses, il y a de bonnes intentions ; s'il y a des actes répréhensibles, il y a des prières, et il y a aussi les violences et les excès de l'ennemi, qui achèveront d'ouvrir tous les yeux et qui forceront à lutter ceux mêmes qui aimeraient le plus à laisser faire et à différer la bataille décisive entre l'ordre et la révolution.

Le second scrutin qui aura lieu dimanche prochain, 21 octobre, pour 14 circonscriptions électorales, montrera si les conservateurs, qui peuvent facilement gagner au moins dix siéges de députés, ont appris à s'unir et à agir. Après cela viendront les élections du 4 novembre pour le renouvellement par tiers des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, élections d'autant plus importantes qu'elles auront leur action sur le renouvellement par tiers des sénateurs départementaux en 1879, et que, précisément, la série sénatoriale qui doit être renouvelée se compose en très-grande majorité, 60 environ sur 75, de sénateurs conservateurs. C'est dire qu'il importe que les hommes d'ordre ne s'endorment pas dans cette occasion. Il est clair, d'ailleurs, que si les élections du 4 novembre marquaient un nouveau pas de retour vers les idées conservatrices, l'effet des élections du 14 octobre s'en trouverait considérablement atténué.

Les élections des conseils généraux et des conseils d'arrondissement seront suivies, le dimanche 11 novembre, ou le dimanche 18, — la date n'est pas encore officiellement fixée, — des élections pour les conseils municipaux. On le voit, les électeurs ont à peine le temps de respirer. Ce n'est pas une raison pour qu'ils n'accomplissent pas leur devoir; ils ne doivent pas oublier qu'en s'abstenant ils assument la responsabilité du mal qui peut résulter de leur abstention.

II

La politique générale se ressent de la situation incertaine où se trouve la France. La défaite des Turcs en Asie avait fait remettre en circulation des bruits de pacification; cette défaite, très-grave en effet, mais compensée par de nouveaux succès en Europe, ne paraît pas avoir produit sur les Turcs le découragement qu'on attendait. Kars est investi, mais, en somme, la campagne d'Arménie n'est pas plus avancée pour les Russes qu'elle ne l'était il y a six mois, et, en Europe, la mauvaise saison les forcera probablement de se retirer derrière le Danude, en conservant seulement, s'ils le peuvent, les communications qui leur permettront de recommencer plutôt la guerre l'année prochaine. Il paraît difficile qu'ils prennent leurs quartiers d'hiver dans la Bulgarie, qui est épuisée, et où, d'ailleurs, il n'est pas probable que les Turcs les laissent tranquilles. Ce qu'il leur aurait fallu, c'est la Roumélie, mais il faudrait, pour s'y établir, repasser les Balkans, et, pour cette année, c'est impossible.

En outre, ni l'un ni l'autre des belligérants ne paraît disposé à faire la paix : la Turquie, parce qu'elle ne veut la faire qu'en conservant son intégrité et en recevant de plus fortes assurances contre la Roumanie et la Serbie; la Russie, parce qu'elle voudrait rétablir le prestige de ses armes, dont la perte la menace d'une révolution intérieure.

III

A Rome, la santé du Saint-Père continue d'être bonne. Nous donnons plus loin des détails sur le Congrès catholique italien; on trouvera également plus loin une protestation du Saint-Siége contre les actes du gouvernement italien qui s'est emparé de plusieurs églises de Rome. Nous donnons ici la traduction du décret de la Congrégation des rites relatif à la béatification de la vénérable Marie de l'Incarnation, décret dont nous avons donné le texte latin dans notre avant-dernier numéro :

*Décret de béatification et de canonisation de la servante de Dieu, sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice d'un couvent d'Ursulines dans la ville de Québec, au diocèse de Québec.*

Notre très Saint-Père le Pape Pie IX ayant daigné accorder, le 9 septembre de l'année dernière, que la question de la signature de la commission chargée d'introduire la cause de la servante de Dieu, sœur Marie de l'Incarnation, fût posée dans la congrégatipn des Rites sacrés en séance ordinaire et sans la participation et le vote des consulteurs, bien qu'il ne se soit pas écoulé dix années depuis le jour de la présentation du procès de l'Ordinaire dans les actes de la congrégation des Rites sacrés, et que les écrits de la dite servante de Dieu n'aient pas été recherchés ni examinés.

L'Eme et Rme cardinal Louis Bilio, préfet de ladite congrégation, au nom et en l'absence de l'Eme Bartolini, rapporteur de la cause, sur l'instance du R. Benjamin Paquet, camérier secret de Sa Sainteté et doyen de la Faculté de théologie à l'université catholique de Québec, désigné comme postulateur de cette cause, vu les lettres postulatoires d'un grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine, de vénérables prélats et d'autres personnages illustres par leurs dignités ecclésiastiques et civiles, a proposé aujourd'hui dans l'assemblée des Rites sacrés, tenue au Vatican, que l'on discutât la question suivante: *La commission d'introduction de la cause, dans le cas et pour l'objet dont il s'agit, doit-elle être signée ?*

La même sacrée congrégation, ayant mûrement examiné toutes choses, ayant entendu le discours et le rapport du R. P. Laurent Salvati, promoteur de la foi, a été d'avis de répondre : *affirmativement, c'est-à-dire que la commission devait être signée, si telle était la volonté du Saint-Père.* Le 15 septembre 1877.

Le secrétaire soussigné ayant fait ensuite de tout ce qui est ci-dessus un rapport fidèle à notre Saint-Père le Pape Pie IX, Sa Sainteté a ratifié et confirmé la sentence de la sacrée congrégation, et de sa propre main il a signé la commission d'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu, ladite sœur Marie de l'Incarnation.

Le 20 septembre 1877.

† A. év. de Sabine, card. BILIO, préfet.

Placide RALLI, secrétaire.

Le *Monde* vient de publier un autre document, celui-ci de la Congrégation de l'Inquisition, qui s'occupe de toutes les questions relatives à la foi, dont l'importance n'a pas besoin d'être relevée, au moment où la Russie persécute de plus en plus violemment les catholiques de l'empire. Le gouvernement russe, poursuivant son système d'assimilation, au mépris des habitudes et de la conscience des populations catholiques, avait

prétendu, de sa propre autorité, imposer au clergé et aux fidèles catholiques la substitution de la langue russe dans l'usage du rituel, de la prédication et du culte dit *supplémentaire,* qui se fait en langue vulgaire, en remplacement des langues polonaise, ruthène, lithuanienne et autres, en usage depuis des siècles et approuvées, à la demande de l'Épiscopat, par le Saint-Siége. Ne pouvant obtenir cette substitution de la part des populations, le gouvernement avait demandé au Saint-Siége de l'autoriser ou de déclarer que cette substitution était licite ; mais le Saint-Siége refusa, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de dire que l'autorisation était accordée et d'employer la force contre ceux qui ne le croyaient pas.

Le clergé fidèle et le peuple recoururent au Saint-Siége, demandant une solution à ces deux questions : 1° Est-il licite de substituer, sans l'autorisation du Saint-Siége, la langue russe à la langue polonaise, usitée de temps immémorial dans le culte divin appelé *supplémentaire ?* 2° Le Saint-Siége a-t-il toléré ou déclaré tolérable cette substitution ? Le Saint-Office a répondu *négativement* à ces deux questions. Voici le texte de la supplique et de la réponse de la Congrégation romaine.

Beatissime Pater,

Fautores schismatis ex aliquot annis omni contentione inducere conantur linguam Russiacam in publicum cultum divinum Ecclesiarum catholicarum ritus latini in Provinciis Poloniæ, Lituaniæ aliisque Imperio Russiaco subditis. Innovatio autem hactenus quidem in eo consistit, quod in illis partibus Sacræ Liturgiæ et administrationis sacramentorum, quæ cultus suppletorius appellatæ ex immemorabili consuetudine hucusque peragebantur lingua Polonica, nunc pro Polonica iidem schismatis Fautores substituere conantur linguam Russiacam non sine gravi catholicæ fidei discrimine ac maxima fidelium perturbatione et offensione.

In hisce angustiis plures Sacerdotes ac laici Ecclesiæ Catholicæ filii, ut suæ aliorumque plurimorum conscientiæ consulerent ad S. Apostolicam Sedem confugerunt, ab ea opem ac lumen impetraturi. Unice ergo ad Sanctæ Religionis catholiquæ quam a majoribus acceperunt conservationem, et ad conscientiarum securitatem, iidem Sacerdotes ac fideles humillime imploraverunt declarationem sequentium quæstionum :

1. Utrum in cultu divino *suppletorio* quem dicunt, pro lingua Polonica, quæ ex immemorabili consuetudine in usu est absque S. Sedis auctoritate substituere linguam Russiacam licitum sit?

2. Utrum Sancta Sedes hujusmodi substitutionem linguæ Russiacæ tolleraverit vel tollerare censenda sit?

Feria IV. die 11. Julii 1877.

In Congregatione Generali S. Romanæ et Universalis Inquisitionis habita coram Emis ac Rmis DD. S. R. E. Cardinalibus Generalibus Inquisitoribus, propositis suprascriptis dubiis iidem Emi ac Rmi DD. decreverunt — Ad primum et secundum — Negative.

(L. S.)

A. JACOBINI
*Assessor S. O.*

J. PELAMI
*S. Rom. et Univ. Inquis. Notarius.*

IV

L'Allemagne vient aussi d'avoir son Congrès catholique, le vingt-cinquième, qui s'est assemblé à Wurtzbourg, sous la présidence du baron Félix de Loë. Voici les résolutions générales qui ont été prises dans le Congrès:

I. Le 25e congrès catholique regarde comme son premier devoir de proclamer hautement la fidélité inébranlable avec laquelle l'Allemagne catholique est attachée au Saint-Siége apostolique.

II. Il constate avec une satisfaction joyeuse que toutes les pratiques de ruse et de force brutale mises en œuvre pour ébranler dans sa fidélité le peuple catholique allemand sont restées stériles et infructueuses. Il exprime en même temps l'espoir que le même peuple persévérera dans cette voie et continuera à supporter les épreuves dont on l'accable.

II. Le Congrès catholique regrette profondément de voir tant de diocèses privés de leurs pasteurs et de l'influence salutaire des corporations religieuses. Il acclame vivement Nos Seigneurs les évêques, le clergé et les communautés d'avoir si glorieusement manifesté leur fidélité à notre foi, malgré la persécution et les graves épreuves dont ils ont été l'objet. Il recommande en même temps à la charité du peuple catholique toutes les victimes de cette fidélité.

III. Le congrès catholique reconnaît que la question scolaire, notamment celle des écoles primaires, est la plus importante du moment. Il proclame de nouveau le droit inaliénable de l'Eglise et de tous les catholiques de maintenir les écoles confessionnelles.

Il proteste au nom des parents catholiques contre le monopole scolaire que l'État s'est arrogé. Il déclare surtout :

*a*) Qu'aucun instituteur ne saurait donner l'instruction religieuse, sans avoir préalablement obtenu la *missio canonica*.

*b*) Que l'on ne saurait forcer les parents à faire participer leurs enfants à une instruction religieuse donnée par des personnes non munies de la *missio canonica*.

*c*) Qu'il est du devoir des parents d'empêcher leurs enfants d'assister

à toute instruction religieuse donnée par des personnes sans *missio cànonica.*

IV. Le congrès catholique engage les catholiques allemands à persévérer dans le combat entrepris pour l'Église contre l'omnipotence de l'État et pour la défense de l'autorité sacrée que l'Église doit exercer sur la société en vertu de l'ordre de son divin fondateur.

V. Le congrès catholique reconnaît dans les éternelles vérités de notre foi la première règle de toutes les affaires de la vie publique.

En disant un mot, il y a huit jours, du congrès des *vieux-catholiques* qui s'est tenu à Mayence, nous faisions remarquer l'impuissance de la nouvelle secte ; il existe un document qui montre mieux que tous les commentaires où en est la secte en Suisse ; c'est une circulaire envoyée par le conseil supérieur de Genève à la trentaine de renégats qui composent le clergé de l'Église dite *catholique nationale genevoise.* Voici cette circulaire :

Messieurs et chers collaborateurs,

Le conseil supérieur, institué par la loi de 1873 pour veiller aux intérêts religieux de l'Église catholique de Genève, estime qu'il est de son devoir de ne laisser passer aucune occasion de faire ententre sa voix à messieurs les ecclésiastiques lorsque les circonstances l'exigent.

Or, la nécessité de remplir ce devoir lui paraît évidente aujourd'hui, à la suite de graves communications qui lui ont été faites dans une séance à huis-clos, communications desquelles il résulte que des plaintes réitérées et reconnues fondées ont été portées contre quelques ecclésiastiques relativement à leur peu de régularité à commencer les offices religieux aux heures fixées, — à la rareté de leurs visites pastorales, — à l'abandon des malades et des familles dans le deuil et la souffrance. En outre, des personnes graves et zélées ont exprimé le vif regret que des prêtres aient nanti le public des divergences qui ont pu naître au sein du clergé et même qu'ils se soient oubliés au point de répandre des bruits qui, vrais ou faux, portaient atteinte à la réputation de leurs confrères.

C'est sans doute à ces causes qu'il faut attribuer un certain malaise dans l'ensemble de nos églises et un certain relâchement dans la vie religieuse de quelques paroisses.

Ce relâchement ne saurait être nié, puisqu'il s'est traduit, au dehors, par une diminution sensible dans le nombre des personnes qui assistent au culte et dans la liste des enfants qui fréquentent l'enseignement organisé par le conseil supérieur.

Du reste, la statistique relevée par monsieur l'évêque, relativement à l'administration des sacrements, dans un rapport présenté au dernier synode sur notre situation religieuse, est un témoin irrécusable

de la vérité de nos assertions, et nous inspire le vœu que désormais le canton de Genève occupe un rang plus honorable dans cette statistique paroissiale.

Un tel état de choses ne pourrait durer plus longtemps sans compromettre l'honneur et la dignité de notre œuvre, et sans en arrêter l'élan et la propagation...

Ainsi délibéré par le conseil supérieur dans sa séance du 10 août 1877.

Le vice-président, *Signé :* A. PACHEROT. — Le secrétaire, *Signé :* J. PELLETIER.

N'est-il pas vrai que tout commentaire serait superflu ?

## V.

Nous avons reçu la lettre suivante qu'on nous prie de communiquer aux lecteurs des *Annales catholiques :*

De notre monastère du Mans, 1877.

Monsieur Émile Clarisse à Saint-Omer,

Je reçois des lettres de l'Inde qui sont consolantes et émouvantes à la fois ; la famine redouble d'intensité, et des villages entiers de païens viennent demander le baptême qui leur ouvrira le Ciel, en échange de cette vie périssable qui leur échappe. Cela dure depuis bientôt un an. Mgr Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, a épuisé les ressources de la Mission, il s'est endetté après avoir tout vendu, et il a été obligé d'arrêter le zèle de ses missionnaires en leur enjoignant de ne plus admettre de catéchumènes, jusqu'à ce que des offrandes soient venues d'Europe. On a donc attendu pendant quelques semaines, puis des aumônes sont venues, on a repris la belle œuvre. Les Missionnaires ont déjà baptisé plus de six mille personnes, ils ont trois mille catéchumènes ; tout récemment ils en ont régénéré quatorze cents. Mais pour instruire ces pauvres gens, il faut les nourrir, les instruire et les loger pendant six semaines environ, et cela fait une dépense de dix francs par personne. *Avec dix francs on peut envoyer une âme au Ciel*, car la plupart mourront de faim ; les aumônes sont épuisées, et on va être obligé de les laisser s'éteindre dans les souffrances sans avoir pu les régénérer. Quelle douleur pour une âme d'apôtre ! — A mon grand regret il ne m'est plus possible de m'occuper de votre chère œuvre des pauvres prêtres polonais mourant de faim et de froid en Sibérie, je suis surchargée de besogne.

Veuillez croire à ma parfaite considération, Monsieur,

Sœur N. de la Visitation Sainte-Marie au Mans. (1)

(1) Les lecteurs des *Annales* sont priés d'adresser les *moindres offrandes* pour favoriser l'œuvre de nos chers Catéchumènes Indiens à Madame la Supérieure de la Visitation Sainte-Marie au Mans (Sarthe) ou à M. Emile Clarisse propriétaire, zélateur de l'œuvre de l'Apostolat, rue de Calais, 21, à Saint-Omer, (Pas-de-Calais).

Les récits les plus navrants nous viennent en effet de l'Inde, où sévit une horrible famine que les trésors de l'Angleterre ne parviennent pas à conjurer; l'Inde française souffre comme l'Inde anglaise. Il y a là des souffrances indicibles à soulager, des milliers d'hommes à sauver de la mort ou à envoyer au ciel. Nous savons qu'il suffit d'indiquer une telle situation pour émouvoir les cœurs chrétiens. Nous remettrons les offrandes de ceux de nos lecteurs qui nous les enverraient directement, au journal l'*Univers*, qui a ouvert, ainsi que plusieurs autres journaux, une souscription à cet effet.

VI

Quelques faits divers pour terminer.

Le P. Delpeuch, Oblat de Marie Immaculée et directeur du pèlerinage supérieur des Chapelains de Saint-Martin, à Tours, nous a adressé la communication suivante, relative au pèlerinage national au tombeau de Saint-Martin :

Comme l'année dernière, avec l'autorisation et les encouragements de Mgr l'archevêque de Tours, nous appelons auprès du tombeau du thaumaturge des Gaules tous les fidèles, et spécialement les comités catholiques de la France et les paroisses placées sous le patronage de saint Martin. Plus de quatre-vingts cardinaux, archevêques et évêques, ont donné leur approbation à la renaissance du culte du saint que nous pouvons saluer et invoquer, entre tous, comme le fondateur et le père de la nationalité française et le plus grand apôtre de notre patrie. Cette approbation est encore rehaussée par celle du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui accorde à perpétuité une indulgence plénière pour la solennité de saint Martin et pour tous les jours de l'octave. Nos fêtes se célébreront pendant que les plus graves intérêts de la religion et de la patrie seront discutés dans nos grandes Assemblées politiques : tous les motifs se réunissent pour faire un devoir aux catholiques fervents de visiter le tombeau du thaumaturge que la France n'a jamais invoqué en vain.

Nous conjurons les rédacteurs des *Semaines religieuses* et des journaux catholiques, ainsi que les membres des comités de pèlerinages, de donner la plus grande publicité aux conditions que les Compagnies de chemins de fer ont bien voulu nous accorder. Les Compagnies d'Orléans et de la Vendée accordent une réduction de 50 0/0, c'est-à-dire la demi-place à l'aller et au retour pour tout groupe *de quarante pèlerins au moins*, voyageant sous un chef qui devra prendre et payer au guichet de la gare de départ la totalité des billets nécessaires audit groupe.

Cette concession est accordée pendant toute la période du 3 au 19 novembre.

Nous demanderons, s'il y a lieu, les mêmes conditions aux autres Compagnies. Nous prions, pour cela, les fidèles désireux de faire le pèlerinage de nous prévenir assez tôt.

Pour tous autres renseignements, s'adresser aux Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée, chapelains de Saint-Martin, place Saint-Venant, 5, à Tours.

—

Des raisons de santé ayant obligé le cardinal Panebianco à résigner ses fonctions de grand pénitencier, le Saint-Père, par billet de la secrétairerie d'État, a daigné conférer cette charge importante au cardinal Louis Bilio, lequel est remplacé comme préfet de la Congrégation des Rites par le cardinal Martinelli.

—

Les évêques français préconisés le 21 septembre dernier seront sacrés à la fin de ce mois ou au commencement de novembre, dès que leurs bulles seront enregistrées au Conseil d'État.

Mgr Goux, évêque élu de Versailles, sera sacré, dans son église de Saint-Sernin de Toulouse, par Mgr Desprez.

Mgr Caraguel, évêque élu de Perpignan, recevra la consécration des mains de Mgr Ramadié, dans la cathédrale d'Albi.

Mgr Lelong, évêque de Nevers, sera sacré à Autun par Mgr Perraud.

Mgr Baduel, évêque de Saint-Flóur, sera sacré, dans son église de Villefranche de l'Aveyron, par Mgr Bourret.

Mgr de La Foata, évêque d'Ajaccio, recevra la consécration des mains de S. Em. Mgr le cardinal Guibert, dans la chapelle des Lazaristes, à Paris.

S. Em. le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes, sacrera dans sa métropole son auxiliaire, Mgr de Forges.

Mgr Bouange, évêque de Langres, doit se faire sacrer dans son église de Saint-Géraud d'Aurillac.

Mgr Catteau, évêque de Luçon, a choisi pour son sacre la cathédrale de son futur diocèse.

—

M. l'abbé Gay, vicaire général de Poitiers, vient d'être nommé par le Pape évêque *in partibus,* sur la demande de Mgr Pie. Le nouveau prélat, sans avoir le titre de coadjuteur ni d'auxiliaire, se trouvera associé au ministère pastoral de l'éminent évêque de Poitiers. Mgr Gay était digne de cette faveur par sa piété, ses beaux

ouvrages, et ses travaux dans la congrégation chargée de préparer le Concile.

—

On s'occupe en ce moment, à Marvejols, d'ériger deux nouvelles statues, dues à la piété des fidèles. Ces deux statues représentent : l'une, le bienheureux Urbain V, abbé de Saint-Victor, de Marseille, dont Mgr Place aura eu la gloire de faire reconnaître le culte, et à qui le diocèse de Mende s'honore d'avoir donné le jour; et l'autre, saint Hilaire, évêque du même diocèse, et l'un des successeurs du grand saint Privat.

—

Une des cimes les plus élevées et les plus escarpées de nos Alpes vient de recevoir un digne couronnement : sur le pic sud des Grandes-Rousses, au milieu des glaces éternelles, à 3,475 mètres d'altitude, s'élève maintenant le glorieux signe de notre rédemption. M. l'archiprêtre du Bourg-d'Oisans et M. le curé d'Oz ont eu la belle pensée de placer une croix sur ce gigantesque piédestal, et le 27 août, accompagné de plusieurs ecclésiastiques et de quelques guides, M. Billon procédait à la plantation et à la bénédiction de cette croix gigantesque.

—

Nous aurions à écrire ici plusieurs pages de nécrologie, tant les morts se suivent rapidement dans l'épiscopat, comme dans le Sacré-Collége, qui vient encore de perdre le cardinal Capalti. Nous sommes obligés de les réserver à un prochain numéro.

J. Chantrel.

---

## UNE PROTESTATION DU SAINT-SIÉGE

Dans ces derniers temps, la liberté spirituelle de l'Église a été violée de la manière la plus odieuse à Rome. Des attentats inouïs, dépassant en audace sacrilége tout ce qui s'était vu jusque là dans la capitale du monde chrétien, y ont été commis naguère par les satellites du gouvernement subalpin contre les églises. Le bruit s'était répandu aussitôt que le Saint-Siége allait protester énergiquement contre des faits qui foulaient si indignement aux pieds l'engagement par excellence que les conquérants de Rome avaient pris de ne jamais porter la main sur le pouvoir spirituel.

Ce bruit était fondé. Par ordre du Saint-Père, Son Eminence le cardinal Simeoni a adressé à tous les membres du corps diplomatique, accrédité auprès de la cour du Vatican, une note qui signale et qui flétrit les crimes récents, commis par les envahisseurs de Rome contre la religion, contre l'histoire et contre l'art.

Nous reproduisons ce grave document dont les accusations irréfutables démontrent à la dernière évidence, comme le dit fort bien le *Courrier de Bruxelles,* bien qu'il n'en soit hélas ! plus besoin, de quel mélange de mauvaise foi et d'hypocrisie insigne est pétrie la politique de l'*Andremo al fondo.*

C'est le *Bien public*, de Gand, qui a le premier publié ce grave document dont il serait superflu de faire ressortir l'importance.

## CIRCULAIRE

ADRESSÉE AU CORPS DIPLOMATIQUE ACCRÉDITÉ AUPRÈS DU SAINT-SIÉGE.

De la résidence du Vatican, le 23 août 1877.

Après que, dans sa mémorable allocution du 12 mars de la présente année, le Saint-Père eut déploré avec des accents qui trouvèrent un si puissant écho dans tous les cœurs catholiques, les attaques innombrables dirigées depuis l'époque de l'invasion de Rome contre l'Église et contre son pouvoir, — on devait espérer que ceux qui gouvernent actuellement auraient épargné de nouvelles afflictions au vénérable Pontife.

Mais, tout au contraire, ceux-ci ont persévéré dans leur attitude hostile ; et en ces derniers jours, par des actes d'ailleurs illégaux autant qu'injustes et sacriléges, ils ont abreuvé d'amertume le cœur de Sa Sainteté, blessant du même coup les sentiments religieux des Romains, et perpétré la destruction de divers monuments historiques et artistiques.

Les actes auxquels il est fait ici allusion, sont : la clôture des églises de Saint-Antoine Abbé, sur l'Esquilin, de Sainte-Marthe sur la place du Collége romain, et la prise de possession de l'Oratoire annexé à l'église de Sainte-Marie de la Scala.

On compte transformer la première église en hôpital, la seconde en caserne et l'Oratoire en gymnase.

Les moyens mis en œuvre pour une telle entreprise, ont été des plus sommaires et des plus despotiques.

En ce qui concerne l'église de Saint-Antoine, qui sert de succursale à la paroisse de Sainte-Marie-Majeure, le 6 de ce mois on avertit de vive voix le curé que l'édifice serait occupé le lendemain; puis, quelques heures après, on lui annonça par écrit que l'ordre était suspendu; enfin, dans la matinée du 13, malgré ses protestations, et bien que le Très-Saint-Sacrement se trouvât encore dans l'église, on mit les scellés sur les portes.

Pour l'église de Sainte-Marthe, on usa de moins de procédés encore. Dans la même journée du 13, quelques membres de la Junte liquidatrice s'y présentèrent, sans se faire annoncer, défendirent au seul gardien séculier présent d'appeler le supérieur ecclésiastique, et, alors que personne n'était là pour faire entendre une légitime protestation, ils mirent les scellés sur les portes intérieures, et s'étant fait délivrer les clefs par le gardien, fermèrent aussi la porte extérieure.

Quant à l'Oratoire de la Scala, après un avis préalable donné verbalement par le secrétaire de ladite Junte au supérieur de l'église, la Junte elle-même prit possession de ce lieu saint dans la matinée du 4 courant, par un simple procès-verbal, et au moyen d'un autre procès-verbal, elle en fit cession au Municipe de Rome, représenté par un employé municipal.

Ainsi s'est accomplie cette triple occupation sacrilége.

Pour la justifier on ne peut alléguer non-seulement aucun titre juridique, mais pas même une apparence de légalité. Ce n'est pas seulement le droit divin et ecclésiastique qui la condamne, ce sont jusqu'aux dispositions mêmes de la loi civile. Et, en effet, l'art. 18 de la loi du 7 juillet 1866 sur les corporations religieuses, porte la disposition suivante, « Sont exemptés de la dévolution au domaine et de la conversion, 1° les édifices à l'usage du culte, qui garderont cette destination, en même temps que les tableaux, les statues, les meubles et les ornements sacrés qui s'y trouvent. »

Conformément à cette loi, à l'époque de la prise de possession des monastères de Saint-Antoine, de Sainte-Marthe et de la Scala, on avait conservé leurs églises et leurs oratoires respectifs à l'usage auquel ils servaient. Il serait donc impossible d'expliquer pourquoi le ministère s'empare aujourd'hui, en dépit de la loi, d'immeubles qui n'ont jamais été dévolus au Domaine.

Dans le procès-verbal de la prise de possession de Saint-Antoine, on allègue pour prétexte l'expropriation du monastère, advenue par suite du décret royal du 18 août 1871, promulgué, ce dernier, en vertu de la loi du 3 février de la même année sur le transfert du siége du gouvernement à Rome. Mais il est facile de comprendre qu'on ne peut prononcer le mot d'expropriation quand il n'a pas été question d'une indemnité équivalente à l'objet exproprié. Or, ceci est certain, jamais le Gouvernement n'a déterminé ni payé un prix quelconque pour la susdite église, au lieu qu'il en a été ainsi pour le monastère exproprié.

En faveur des deux autres occupations, on ne peut pas même se prévaloir de ce futile prétexte. Dès lors il est aisé de se figurer quelle est la juste indignation du Saint-Père, voyant des lieux si vénérables livrés à des usages profanes!

Le curé de Sainte-Marie-Majeure exerçait toutes ses fonctions dans l'église de Saint-Antoine; les paroissiens y étaient confirmés, et y recevaient les autres Sacrements; on y expliquait l'Évangile, on y enseignait le catéchisme; et même dans ces derniers temps, l'église avait été affectée à l'usage des malades de l'hôpital et des sœurs infirmières qui les soignent. Ajoutez à cela que Saint-Antoine est une église monumentale, dont la façade est la seule qu'il y ait à Rome de son époque et de son style; que la tribune en est décorée d'une des meilleures œuvres d'Odazzi; que les murs latéraux et les deux chapelles situées aux côtés du maître-autel sont décorés de peintures estimées de Pierre Parrocel, et que la chapelle de Saint-Antoine est d'une remarquable architecture. Outre deux mosaïques antiques, uniques dans leur genre, on y admire encore les peintures de Nicolas Ciccignani, dit le Pomarancio, et les miracles du Saint représentés sur les murs par J.-B. Lombardelli, dit de la Marca.

De son côté, l'église de Sainte-Marthe se recommande par sa valeur artistique. Chaque jour on y célèbre plusieurs messes; on y fait les fêtes propres de l'Église; les grandes solennités s'y accomplissent avec pompe; enfin elle dessert une nombreuse confrérie ou association d'artistes.

Quant à l'oratoire de la Scala, dont le municipe voudrait changer la destination en celle qui a été dite plus haut, il sert également aux pratiques du culte qu'y accomplissent les élèves des écoles du soir du Transtévère, ainsi que diverses autres confréries.

Enfin, si, pour justifier de tels attentats, on s'avisait d'alléguer le spécieux prétexte de l'utilité ou de la nécessité publique, il suffirait de faire remarquer que le moindre sentiment de respect pour les lieux saints aurait induit tout autre pouvoir à affecter les susdites églises à des usages différents de ceux auxquels on les veut destiner. Auprès de Sainte-Marthe, comme auprès de Saint-Antoine, il y a des emplacements beaucoup plus étendus, et dont on pourrait se servir avec plus d'économie et d'avantage, ponr agrandir soit la caserne, soit l'hôpital.

C'est donc uniquement le mépris que fait le gouvernement des églises catholiques, qui le porte à occuper illégalement et sans nécessité deux des meilleures d'entre elles, en même temps qu'il accorde toutes ses faveurs aux temples protestants. De ceux-ci, il s'en éléve en grand nombre dans les quartiers les plus populeux de Rome, sans que les vaudois, ni les baptistes, ni d'autres aient à craindre de les voir dévolus au Domaine ou expropriés.

Tout esprit clairvoyant peu induire de ces faits quel sort serait réservé aux églises de Rome dans un avenir plus ou moins lointain, si l'état des choses actuel devait malheureusement se perpétuer. Dès aujourd'hui se révèle le plan coupable que l'on se promet d'exécuter petit à petit, et qui est d'enlever au culte public non-seulement les églises de Couvents, de Monastéres, de Confréries, etc. ; mais encore plusieurs des églises paroissiales, de façon à diminuer arbitrairement le nombre des paroisses. Ce plan a commencé à être exécuté lorsqu'on a démoli les églises de Saint-Caïus, de Sainte-Thérèse et autres. Il se poursuit aujourd'hui à l'aide de ces récentes occupations.

Le cardinal secrétaire d'État soussigné ne peut se dispenser de dénoncer officiellement ces faits regrettables à Votre Excellence, afin qu'elle daigne les porter à la connaissance de son gouvernement comme un commentaire significatif de la prétention toujours affichée d'avoir, par l'invasion de Rome, dépouillé uniquement le Souverain-Pontife de son domaine temporel, tout en laissant intactes son autorité spirituelle et sa juridiction sur les personnes et les choses sacrées.

Le soussigné saisit avec empressement cette nouvelle occasion de renouveler à Votre Excellence l'expression de sa considération distinguée.

(Signé) JEAN Card. SIMEONI.

Cette lettre, datée du 23 août et livrée seulement aujourd'hui à la publicité, n'a rien perdu de son douloureux intérêt. L'état de choses qu'elle dénonce n'a pas changé, les progrès de l'œuvre révolutionnaire qu'elle signale sont au nombre de ces faits que la Révolution appelle faits accomplis, entendant par là dire quelle ne veut point les réparer. Comment répareraít-on le mal qu'on a fait par amour du mal? Les catholiques n'attendent point de réparation de ce côté-là. Mais ils aiment que la vérité soit connue, que les mensonges soient dissipés, que le monde ne soit plus trompé sur la situation faite à Pie IX et à l'Église.

La Révolution, qui est la grande école du mépris, méprise jusqu'aux lois qu'elle-même a faites. Ce que dénonce aujourd'hui le Cardinal secrétaire d'État, c'est la violation des lois qu'elle-même a fabriquées pour fournir aux puissances un prétexte de la laisser consommer ses attentats.

Voulant tromper le monde sur ses desseins, elle a dit : Je veux enlever au Pape un pouvoir temporel qui ne convient pas à son caractère; faisant cela, je le décharge plutôt que je ne le dépouille; je ne lui enlève que ce pouvoir temporel, je lui laisse la pleine indépendance de son autorité spirituelle. Et, pour convaincre la chrétienté que tels étaient bien ses desseins, elle a fabriqué des lois pleines de promesses, mais de promesses mensongères, comme les esprits attentifs ont pu le reconnaître dès le premier jour, et comme les *faits accomplis* doivent le prouver aujourd'hui à ceux qui avaient montré d'abord le plus de confiance.

Avant même de s'être emparée de Rome par l'attentat du 20 septembre 1870, la Révolution, qui affectait déjà de ne jamais nommer Rome que Rome-capitale, avait pris l'engagement de respecter le caractère religieux de toutes les villes de l'Italie. La loi du 7 juillet 1866 exceptait (art. 18) de la dévolution à l'État « les édifices à l'usage du culte, qui garderaient cette destination. » Si les édifices consacrés au culte pouvaient être dévolus à l'État, l'exercice du culte serait aboli de fait. La Révolution pourrait bien être intéressée à prolonger ses mensonges et à supporter quelque temps encore l'exercice du culte, mais le culte ne serait

plus que précaire et incertain, il n'aurait plus que des jours de grâce. Et quelle grâce! La grâce de la Révolution.

Mais la Révolution ne fait pas de grâce au culte catholique. Violant la loi qu'elle a faite, elle s'empare à Rome des édifices consacrés au culte, et elle en bannit aussitôt le culte. Elle fait de l'un de ces édifices paroissiaux un hôpital, d'un autre une caserne, d'un troisième un gymnase.

Ce droit révolutionnaire du plus fort qui vient d'être essayé contre quelques édifices paroissiaux, peut être exercé demain, — et il le sera, — contre d'autres édifices voués au culte. L'église de Saint-Antoine-Abbé, dont le gouvernement de Victor-Emmanuel vient de s'emparer en violation de sa propre loi, était une annexe de Sainte-Sainte-Marie-Majeure; les enfants de la paroisse y recevaient l'instruction religieuse, les paroissiens y recevaient la confirmation et les autres sacrements. L'article 18 de la loi du 7 juillet 1866 qui a si mal protégé l'annexe, protégera-t-il mieux la basilique de Sainte-Marie-Majeure où Pie IX a dès longtemps préparé son tombeau? Protégera-t-il mieux Saint-Pierre? Protégera-t-il mieux Saint-Jean-de-Latran, *l'église mère et maîtresse de toutes les églises de l'univers?* C'est donc toute la chrétienté qui est menacée par les *faits accomplis* à Rome.

Elle n'est pas seulement menacée, elle est déjà frappée dans la personne de Pie IX, de son Chef à qui est faite une si étrange situation. Je ne parle pas de la captivité : pour bien des gens les chaînes de fer ne sont pas seulement le signe, mais la condition nécessaire de la captivité, et Pie IX, qui ne peut pas sortir du Vatican, n'y porte pas de chaînes de fer. Mais, dans cette ville qui est son siége et où il demeure prisonnier, il voit son autorité, son autorité spirituelle, méprisée comme ne le serait jamais celle d'un Évêque en aucun pays, en aucun temps, à moins que ce fût en un temps de persécution ouverte. L'État ne mettrait pas la main sur une église pour la convertir en caserne ou en gymnase sans consulter au moins l'Évêque. On ne fermerait pas un lycée sans l'avis du recteur d'académie. Les égards

qu'on ne manquerait pas d'avoir pour un recteur, on ne les a pas pour le Vicaire de Jésus-Christ.

Pie IX n'est plus le Roi des États romains, et les puissances paraissent en avoir pris leur parti. Mais il est traité comme n'étant plus le Chef de l'Église romaine : les puissances en prendront aussi bien leur parti. Dès 1859, au début de cette entreprise de Napoléon III, les catholiques avaient montré que les attaques dirigées en apparence contre le seul pouvoir temporel ne l'étaient pas moins, en réalité, contre le pouvoir spirituel du Vicaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire contre le pouvoir de Jésus-Christ lui-même. Les politiques intéressés à ne point voir ont détourné les yeux. Vont-ils maintenant se boucher les oreilles pour ne pas entendre les faits dénoncés par le ministre de Pie IX?

Mais la circulaire a déjà deux mois de date. Qui donc a ouï parler, depuis deux mois, de réclamations, même les plus timides, adressées à ce gouvernement qui, se moquant de ses propres lois, prend les églises où l'on catéchisait les enfants et où l'on évangélisait le peuple ?

En d'autres temps, la France aurait élevé ses protestations, et ses protestations auraient été entendues. Sans qu'elle eût besoin de faire bouger un soldat, elle aurait obtenu justice pour ces enfants et pour ce peuple qui n'ont plus leurs églises, justice pour le Souverain-Pontife, justice pour la chrétienté... Mais la France, épuisée par l'essai de tant de gouvernements révolutionnaires, n'est plus la France. M. le duc Decazes, je n'en doute pas, n'a donné aucune suite à la circulaire du Cardinal secrétaire d'État. Mais, s'il eût réclamé, le ministre de Victor-Emmanuel lui aurait-il seulement fait l'honneur de lui accuser réception de sa lettre? — *(Étoile d'Angers.)*

Alex. de Saint-Albin.

---

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

### Université d'Angers.

Notre Saint-Père le Pape a érigé canoniquement l'Université catholique d'Angers par Lettres apostoliques datées

du XIX des calendes de septembre, 6 août 1877. Voici la traduction de la Bulle d'institution :

PIE, ÉVÈQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

*Ad perpetuam rei memoriam.*

Parmi les nombreuses sollicitudes du Ministère Apostolique, fut toujours placée au premier rang la bonne éducation de la jeunesse, de laquelle découle en grande partie la prospérité future tant de l'Église que de la societé civile. D'un côté, en effet, les germes salutaires de sagesse et de vertu déposés dans l'âme impressionnable des adolescents préparent une génération fertile en fruits de probité et de saine doctrine, et, d'autre part, que peut-on espérer de cette malheureuse jeunesse dont l'esprit a été corrompu par une mauvaise éducation et qui est semblable à une plante pourrie dans sa racine, sinon une fatale moisson d'affections déréglées et de mœurs asservies aux plaisirs, nourries par l'enflure d'une science audacieuse et vaine ?

C'est pourquoi, dans leur paternelle sollicitude, les Pontifes romains n'ont jamais épargné aucun effort pour diriger et affermir dans les voies de la vérité et du bien les pas chancelants du premier âge. Non-seulement à Rome et en Italie, mais dans le monde entier, ils ont établi des Colléges, des Communautés, des Gymnases, des Académies et des Universités ; ils les ont splendidement dotés, pourvus des lois les plus sages et comblés de priviléges ; ils ont excité, par toutes sortes d'honneurs et de récompenses, et les maîtres et les disciples à l'étude de la sagesse, veillant surtout à ce que la piété fût inculquée dans les âmes en même temps que la connaissance des Lettres, et que l'honnêteté et la religion fussent unies à la science.

Mais après que l'enseignement des sciences eut été soustrait à l'active vigilance de l'Église, non-seulement on commença à négliger et à fausser l'étude sérieuse des principes fondamentaux des connaissances humaines au sujet des lois éternelles du juste, de l'immortalité de l'âme, de l'existence de Dieu et de ses attributs ; mais, ce que nous ne pouvons rappeler sans une profonde douleur, les enfants et les jeunes hommes, qui avaient reçu des lèvres maternelles l'aliment de la céleste doctrine, furent livrés à des maîtres impies qui écartèrent toute idée des choses divines, habituèrent ces esprits si malléables au mépris de toute autorité et les enchaînèrent par les séductions du plai-

sir. Que dirons-nous encore ? Jusque dans les chaires publiques, on en vint à professer devant les jeunes chrétiens des doctrines si monstrueuses que les philosophes païens eux-mêmes en auraient rougi.

Les parents chrétiens, dans l'incapacité de contenir ce déluge de maux, déploraient amèrement les périls auxquels étaient exposées la foi et la religion de leurs enfants, biens qu'ils placent au-dessus de la vie de ces mêmes enfants, dans le degré où l'âme l'emporte sur le corps, et le bonheur éternel de l'homme sur les biens fragiles et passagers de ce monde. Aussi, du moment que des lois nouvelles eurent rendu à la France une certaine liberté de ce qu'on appelle l'enseignement supérieur, sans perdre de temps, les catholiques, fils de cette illustre nation, obéissant avec joie à l'appel de leurs évêques, s'empressèrent d'apporter les subsides nécessaires pour fonder des Écoles et des Universités, dans lesquelles la sainteté de la doctrine et la pureté de la foi répondissent au nom de catholique dont elles sont revêtues.

Il n'y a pas encore un an que l'Université de Lille a été canoniquement instituée, et voici que Nos Vénérables Frères Godefroy Brossais Saint-Marc, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire, archevêque de Rennes; Charles Collet, archevêque de Tours ; Casimir-Alexis Wicart, ancien évêque de Laval; Nicolas-Joseph Dabert, évêque de Périgueux ; Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers ; Hector-Albert d'Outremont, évêque du Mans ; Alexandre-Léopold Sebaux, évêque d'Angoulême ; Jules-François Lecoq, évêque de Luçon ; Jules-Denys Le Hardy du Marais, évêque de Laval, Nous ont respectueusement supplié de vouloir bien ériger dans la ville d'Angers, si brillante par l'affluence des visiteurs, l'aménité des mœurs et la culture des sciences, une autre Université semblable, où les jeunes gens de leurs diocèses et des diocèses voisins pourraient se former à la vertu et puiser à la source immaculée des salutaires doctrines. Ils Nous ont représenté les travaux et les soins assidus qu'ils se sont imposés pour fonder cette œuvre nouvelle et la développer, les aumônes volontaires et abondantes des fidèles du diocèse pour le même objet, l'existence de bâtiments appropriés et munis de tous les instruments nécessaires à l'enseignement des sciences, le talent remarquable des professeurs, et enfin l'espoir qu'ils nourrissent que la nouvelle école rivalisera, par la rectitude et

l'éclat de la doctrine, avec l'antique Université d'Angers, l'une des plus célèbres de France.

Pour atteindre ce but éminent et garantir la pureté de doctrine, non-seulement dans le présent mais dans l'avenir, au milieu des écueils multipliés de l'erreur et des embûches de l'impiété, ils n'ont eu rien plus à cœur que de soumettre très-spécialement la nouvelle institution au Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre et maître infaillible de la vérité, et de faire en sorte qu'elle se tienne toujours intimement unie avec cette sainte Église romaine « que l'on doit consulter, à titre de mère « et maîtresse de toutes les Églises, chargée de leur donner la « nourriture et l'enseignement, sur les obscurités et les doutes « qui touchent à la teneur de foi ou aux dogmes de la piété, et « dont les salutaires avertissements doivent être suivis (1). »

Nous donc, prenant occasion de ce qui s'est fait jusqu'ici d'espérer que cette œuvre sera prochainement conduite à son couronnement et qu'elle servira à établir, dans l'occident de la France, l'éducation et l'enseignement chrétien, Nous approuvons d'abord la fin que se propose le nouvel Institut, l'amour pour la foi catholique, l'étroite union avec le Siége apostolique, dont ses lois et ses fondateurs se montrent pénétrés, et Nous accordons des éloges mérités aux prélats nommés plus haut, et spécialement à Nos très-chers Frères le cardinal Brossais Saint-Marc, l'archevêque de Tours et l'évêque d'Angers, qui ont travaillé avec tant de zèle à la fondation et au développement de cette œuvre excellente. Nous déclarons ensuite dignes de Notre bienveillance et de Notre faveur tous ceux, clercs ou laïques, quels que soient le sexe, la condition et la fortune, qui, répondant à l'appel des évêques, ont travaillé ou travailleront, de leurs œuvres, de leurs conseils et de leurs dons magnifiques et spontanés, à cette fondation, et Nous les exhortons dans le Seigneur à s'employer tous selon leurs forces à lui procurer la perfection et la stabilité.

Accueillant donc avec bienveillance les prières de Nos frères déjà nommés, dans l'intention de pourvoir au bien de cette portion choisie du troupeau du Christ, après avoir aussi entendu l'avis de Nos Vénérables Frères les cardinaux de la S. E. R. préposés à la surveillance des Études, usant de la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous instituons, érigeons et confir-

(1). Hincmar, archevêque de Reims. — Préface du livre *De divortio Lotharii et Theutbergæ*.

mons une Université catholique à Angers, en France, dans laquelle seront enseignées la sainte Théologie, la Jurisprudence, la Médecine, les Lettres et les Sciences physiques et mathématiques, et Nous la décorons de tous les priviléges, libertés et honneurs qui sont conférés d'ordinaire aux principales Universités.

Nous voulons qu'à cette même Université préside toujours, comme tenant à cet effet la place de Notre Personne, un Chancelier, qui doit être nommé par Nous et par Nos Successeurs, et pour cette fois Nous avons préposé à cette charge, par Nos Lettres en forme de Bref, N. C. F. Charles-Emile Freppel, évêque d'Angers, l'éminent promoteur de cette œuvre, attribuant à lui et à tous ceux qui lui succéderont tous les droits et prééminences attachés à la susdite fonction, et particulièrement la haute inspection sur la discipline et les doctrines à enseigner, ainsi que la faculté de conférer les grades académiques, non-seulement du Baccalauréat et de la Licence, mais encore du Doctorat, pour toutes les sciences sus-indiquées, en se conformant aux lois de l'Université et aux décrets de la Sacrée-Congrégation des Études. Nous décrétons, en outre, que ces grades académiques auront la même valeur que s'ils étaient conférés dans les plus célèbres Universités, instituées et fondées par les Pontifes romains, et que le Recteur, les professeurs, les employés et les élèves de l'Université d'Angers jouiront et profiteront des mêmes honneurs et prérogatives qui appartiennent à ces célèbres Universités.

Nous voulons que ces Présentes Lettres, avec tout leur contenu, lors même que des personnes, ayant intérêt ou prétendant avoir intérêt à intervenir, n'auraient pas été appelées et entendues et n'auraient pas acquiescé à ce qu'elles renferment, ne puissent, en aucun temps, sous prétexte d'altération par voie de suppression ou de surcharge, de nullité, de vice d'intention de Notre part, ou de tout autre défaut substantiel, être accusées, attaquées ou détruites de quelque manière, ni subir d'une façon quelconque, rétractation, suspension, restriction, limite ou dérogation en quoi que ce soit ; que l'on ne puisse pas réclamer contre elles de restitution *in integrum*, de droit de parole ni aucune autre réparation de droit, de fait ou de justice ; mais que toujours, et en tout temps, elles possèdent et gardent valeur, force et efficace ; qu'elles soient inviolablement observées par tout ceux à qui il appartient ou appartiendra en quel-

que façon, et qu'elles servent à perpétuité à ladite Université, érigée comme il vient d'être énoncé, et aux personnes qui en font et feront partie.

A cela, que tout juge ordinaire ou délégué, même cardinal de la Sainte-Église romaine, se conforme, dans ses considérants, à l'exclusion pour tous et un chacun de toute autre façon de juger et d'interpréter, qu'il juge et définisse ainsi, et si quelqu'un, en vertu de quelque autorité que ce soit, se permettait sciemment ou par ignorance d'y déroger, Nous déclarons son acte nul et de nul effet.

Nonobstant les règles *De jure quæsito non tollendo,* et les autres règles suivies par Nous et par la Chancellerie apostolique, les statuts et coutumes, les priviléges, indults et concessions de ladite Université; lors même qu'ils seraient dignes d'une mention expresse, spéciale et individuelle, à tous et à chacun, et dans la totalité de leur teneur, ayant les Présentes pour enregistrées, Nous dérogeons, en ce qui regarde l'effet des choses susdites, d'une façon plénière et absolue, spécialement et expressément, ainsi qu'à tout ce qui pourrait encore y contredire.

Nous voulons en outre que les copies, même imprimées, des Présentes, signées cependant de la main de quelque notaire public et munies du sceau d'un Dignitaire ecclésiastique, aient la même autorité que les Présentes mêmes, si elles étaient produites ou montrées.

Que personne au monde ne se permette donc de déchirer cette page de Notre institution, création, confirmation, réserve, concession, délégation, dérogation et volonté, ni ne se montre assez téméraire pour y contredire. Si quelqu'un avait l'audace de le faire, qu'il sache bien qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses Bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur 1877, le XIX des calendes de septembre, de Notre pontificat la XXXII[e] année.

F. CARD. ASQUINI.
C. GORI, sous-dataire.

*Visa.*

*De Curia,* J. DES VICOMTES D'AQUILÉE.

Place du sceau.

J. CUGNONI,
Greffier à la Secrétairerie des Brefs.

---

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, le programme des cours de la Faculté de droit d'Angers ; voici le programme de la Faculté des lettres, dont l'ouverture est fixée, comme pour la précédente, au *mardi 13 novembre.*

**Cours de philosophie.** — M. Léon Boré, docteur ès-lettres. — Lundi à 1 heure. — Introduction à l'histoire de la Philosophie.

M. l'abbé Bourquart, licencié ès-lettres. — Mardi à 4 heures et demie. — Commentaire de saint Thomas sur le traité de l'âme d'Aristode. Réfutation des fausses théories sur la connaissance.

Idem. — Samedi à 8 heures du matin. — Explication des auteurs de philosophie exigés pour la licence.

**Cours d'histoire.** — M. l'abbé Bellanger, docteur ès-lettres. — Vendredi à 2 heures et demie. — Institutions de la France au moyen-âge.

Mgr de Kernaeret. — Lundi à 8 heures du soir. — Les premiers monuments de l'histoire.

**Cours de littérature grecque.** — Le R. P. Verdière, docteur ès-lettres. — Lundi à 2 heures. — Saint Basile ; ses œuvres oratoires.

M. l'abbé Pasquier, licencié ès-lettres. — Lundi à 8 heures du matin. — Éloquence grecque : les Orateurs antiques.

Idem. — Vendredi à 8 heures du matin. — Explication des auteurs grecs exigés pour la licence.

**Cours de littérature latine.** — M. l'abbé Martin, docteur ès-lettres. — Mercredi à 2 heures et demie. — La poésie latine, de Térence à Virgile.

Idem. — Mardi à 8 heures du matin. — Explication des auteurs latins exigés pour la licence.

**Cours de littérature française.** — M. Talbert, docteur ès-lettres. — Samedi à 8 heures du soir. — Epopées françaises.

Idem. — Samedi à 4 heures et demie. — Phonétique du français. — La langue française au XI^e^ siècle.

**Cours de littératures étrangères.** — M. Léon Boré, docteur ès-lettres. — Vendredi à 8 heures du soir. — Le mouvement littéraire dans l'Allemagne catholique au XIX^e^ siècle.

**Cours de littérature orientale.** — M. Théodore Pavie. — Mercredi à 1 heure et demie. — Littérature des Aryens dans ses rapports avec celle des autres peuples de l'Orient.

**Cours de grammaire comparée.** — M. Bennchet. — Jeudi à 4 heures et demie. — Étude comparative des principaux idiomes de la famille indo-européenne.

**Cours d'esthétique et d'histoire de l'art.** — M. Loir-Mongazon, licencié ès-lettres. — Mercredi à 8 heures du soir. — Histoire de la sculpture. — Sculpture antique.

Les cours du matin auront plus spécialement pour objet la préparation à la licence ès-lettres. A l'explication des auteurs, MM. les professeurs joindront le compte-rendu des compositions.

Les étudiants en droit et les candidats inscrits pour la licence ès-lettres et ès-sciences seront admis aux cours sur la présentation de leurs cartes.

En outre, il pourra être délivré au secrétariat de la Faculté des lettres, moyennant une rétribution de 20 fr., des cartes d'admission qui donneront le droit d'assister à tous les cours.

## Université de Toulouse.

La Faculté libre de droit de Toulouse, complètement et largement organisée, commencera ses cours le 15 novembre prochain. Les registres d'inscription seront ouverts pendant les quinze premiers jours du mois. Les étudiants qui doivent subir les examens du baccalauréat dans la session de novembre, seront admis à prendre leurs inscriptions jusqu'à la fin de la session.

L'Université catholique de Toulouse, qui va être solennellement inaugurée dans quelques jours, arrive en France la dernière, mais prête à remplir vaillamment sa tâche. Sa fondation a été accompagnée de circonstances si manifestement providentielles, qu'il serait difficile de n'y point voir une garantie nouvelle de ses hautes destinées.

A peine les quatorze évêques fondateurs eurent-ils jugé le moment opportun, que les catholiques du Sud-Ouest, sous l'impulsion et la direction de leurs pasteurs, se mirent à l'œuvre. Les comités diocésains s'organisèrent; l'Association

des pères de famille s'étendit de toutes parts, et quelques mois ont suffi pour obtenir un capital de plus de deux millions, avant même que tous les diocèses unis aient pu prendre part à l'œuvre commune.

Indépendamment de cette première souscription, qui semble promettre plus encore qu'elle n'a donné, les évêques fondateurs ont mis toute leur sollicitude à préparer des revenus annuels pour assurer, avec les rétributions scolaires, l'avenir de l'Université naissante.

Ces succès rapides, inespérés, le caractère vraiment populaire des adhésions, les sacrifices héroïques du clergé, la générosité de nombreux diocèses, déjà chargés de tant d'œuvres, ont excité à plusieurs reprises l'admiration de la presse religieuse, habituée pourtant, en France, aux miracles du dévouement catholique.

De nouveaux diocèses, naguère rattachés ou sur le point de se rattacher à l'Université toulousaine, vont encore ajouter à ses forces et à ses espérances, en augmentant le nombre de ses protecteurs.

La Providence ne s'est pas manifestée avec moins d'éclat lorsqu'il s'est agi d'organiser l'enseignement, de choisir le personnel des professeurs.

Le conseil des évêques avait décidé que la Faculté de droit serait fondée la première. L'étude du droit a toujours été en grand honneur à Toulouse. Depuis déjà plusieurs années, son académie de législation, unique en France, a su faire revivre les savantes traditions universitaires et parlementaires de l'antique cité. Cette académie, la magistrature et le barreau ont fourni à la nouvelle Faculté de droit plusieurs de leurs membres les plus distingués. Autour de ce noyau de professeurs expérimentés, joignant à la science théorique du droit une pratique sûre et longuement éprouvée, sont venus se grouper les jeunes docteurs sortis victorieux des brillants concours que l'Université de Toulouse a récemment inaugurés.

Deux chaires importantes, — de droit naturel et de droit canonique, — ajoutées à celles qui sont officiellement établies dans les Facultés de l'État, combleront une lacune

de l'enseignement supérieur. Elles seront occupées par deux éminents religieux de la Compagnie de Jésus, l'un philosophe, publiciste et professeur, aussi expérimenté qu'estimé, qui, avant d'être célèbre par son *Apostolat de la prière et de la presse,* par le renom de ses œuvres et de ses controverses, avait enseigné avec distinction, tantôt en France, tantôt en Angleterre, cette philosophie du droit dont il va reprendre, en pleine maturité, la savante exposition; l'autre, très-versé dans l'étude de la législation canonique, et depuis longtemps exercé à communiquer par la parole et par ses écrits cette science trop ignorée.

Enfin, pour montrer, dès le début, l'importance, au point de vue religieux et doctrinal, des Universités catholiques dans les temps présents, pour préserver et pour rasséréner la foi des jeunes gens et des hommes du monde, des conférences apologétiques sur les harmonies de la foi chrétienne avec les dernières évolutions des sciences naturelles et des sciences historiques seront confiées à des professeurs qui ont déjà fait leurs preuves dans ce genre de haut enseignement. Ces cours, professés par deux chanoines du diocèse, mainteneurs des jeux-floraux, avec une autorité certifiée par leur talent bien connu et par leurs grades universitaires, serviront de pierre d'attente aux diverses Facultés de théologie, des lettres, des sciences, qui doivent être successivement et incessamment organisées.

Les fondateurs de l'Université, en s'efforçant d'atteindre les résultats les plus avantageux sous le rapport matériel et scientifique, ne se sont pas moins préoccupés, on le comprend bien, de la discipline chrétienne, de la préservation et de la conservation des jeunes gens confiés à leur garde. Très-prochainement, et probablement même cette année, des *internats* seront établis dans les conditions qui paraîtront les meilleures. Des guides sûrs et de vrais amis seront donnés aux jeunes internes. En un mot, pour répondre à la sollicitude des familles chrétiennes, il n'y aura ni une mesure négligée, ni un moment perdu.

—

Le Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, M. S. Vidal, a fait publier l'avis suivant :

Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de la Faculté, rue de la Fonderie, 3, le 25 octobre courant, et clos le 15 novembre prochain.

Les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre seront admis à s'inscrire jusqu'à la fin de cette session.

Les cours ouvriront le vendredi, 16 novembre.

*Jours et heures des cours :*

Philosophie du Droit, le R. P. Ramière, de la Compagnie de Jésus.

Droit canonique, le R. P. Desjardins, de la Compagnie de Jésus.

1re année. Code civil, M. Saturnin Vidal, doyen. — Droit romain, M. Sabaté. — Droit criminel, M. Salvagnac.

2e année. Code civil, M. Bézy. — Procédure civile, M. Boutan. — Droit romain, M. Salivas. — Économie politique, M. de Peyralade.

3e année. Code civil, M. Passama. — Droit commercial, M. Albert. — Droit administratif, M. Touzaud.

4e année. Doctorat. Droit des gens, M. Dourdin. Histoire du droit et droit coutumier, M. Estève. Pandectes, M. Sabaté.

Il est fait, chaque semaine, deux conférences préparatoires aux examens pour les étudiants de chaque année. Ces conférences auront lieu sous la direction de MM. de Peyralade, Dourdin et Pandelé, professeurs suppléants.

Des conférences d'apologétique chrétienne seront faites pour les étudiants de la Faculté par MM. les abbés Duilhé de Saint-Projet et Lézat. Une affiche ultérieure fera connaître les jours et les heures de leurs cours.

Un décret du 26 mars 1877, applicable aux étudiants qui commenceront leurs études de droit, a compris l'enseignement du droit criminel dans les cours de première année. Les étudiants qui commenceront leur deuxième année d'études restent soumis aux règlements antérieurs, et devront, par conséquent, comme les étudiants de première année, suivre le cours de droit criminel.

Le cours de philosophie du droit est obligatoire pour les élèves de première année.

Les jeunes gens qui aspirent au brevet de capacité devront

suivre les cours de Code civil, première et deuxième années, ainsi que les cours de procédure civile et de législation criminelle.

Pour être admis à prendre sa première inscription, chaque étudiant devra produire :

1. Son acte de naissance; 2. son diplôme de bachelier ès-lettres ou le certificat d'admission à ce grade; 3. s'il est mineur, le consentement de son père, de sa mère ou de son tuteur.

Pour prendre les inscriptions de deuxième, troisième ou quatrième année, chaque étudiant devra justifier, en outre : 1. Qu'il a pris, soit devant une des Facultés de l'État, soit devant une Faculté libre, les inscriptions antérieures; 2. qu'il a subi devant une de ces Facultés les examens exigés par le règlement des Facultés de l'État pour être admis aux cours de deuxième, troisième ou quatrième année.

Il devra produire aussi un certificat de bonne conduite et d'assiduité.

---

## LE DEVOIR ÉLECTORAL.

Le R. P. Simplicien de la Nativité, franciscain italien, vient de publier, à propos des élections municipales, auxquelles le Saint-Père appelle les catholiques italiens à participer, un travail qui est une véritable consultation sur le devoir qu'ont les électeurs de voter. Ce travail est intitulé : *Un caso morale circa le elezioni amministrative in Italia,* cas de morale sur les élections administratives (municipales) en Italie. Les considérations que fait valoir le docte franciscain peuvent s'appliquer d'une manière générale aux élections qui ont lieu dans tous les pays où elles font partie des institutions. C'est pourquoi, sans nous prononcer absolument sur la valeur de la thèse, nous la mettons sous les yeux de nos lecteurs, telle qu'elle a été analysée par un correspondant de l'*Univers*.

—

Le Saint-Père, docteur souverain de l'Église, bénissant les travaux et les conclusions des congrès catholiques de Venise et de Florence, a approuvé et énergiquement recommandé le con-

cours des catholiques. Dans plusieurs discours adressés aux foules qui lui rendent hommage, il a insisté sur ce sujet, et sa parole : *Agissez ! Agissez !* est devenue célèbre.

En vue des circonstances graves où nous nous trouvons, il semble utile de proposer aux théologiens les trois questions suivantes :

I. — *Dans ces circonstances est-il permis à un catholique de refuser son concours aux élections municipales soit comme électeur soit comme candidat ?*

II. — *Si l'abstention n'est pas permise, y a-t-il faute grave à s'abstenir sciemment ?*

III. — *Et, étant donné qu'il y a faute, les abstentionnistes sont-ils moralement responsables de toutes les conséquences de la durée de l'état actuel moral, religieux ou financier ?*

Que les théologiens en décident. Quant à nous, nous donnerons notre avis, avec la conviction d'être utile.

Mais avant d'en venir à la solution, nous traiterons d'abord en deux mots la question préjudicielle, c'est-à-dire si le concours est permis.

Dès le commencement de la Révolution, les abstentionnistes ont proclamé que le refus du concours, même aux élections administratives, était un devoir strict. Mais dix-sept ans d'expérience, les décisions de deux congrès catholiques présidés par des évêques, et surtout la sanction suprême du Saint-Père, ont surabondamment prouvé l'erreur de ces abstentionnistes.

Cela établi, passons aux trois questions ci-dessus énoncées.

I

*Est-il permis à un catholique de s'abstenir aujourd'hui des élections municipales ?*

La loi naturelle proclame hautement :

1° *Deus colendus ;* 2° *Parentes honorandi ;* 3° *Quod tibi non vis fieri alteri ne feceris ;* 4° *Proles educanda.*

Or, cette loi de nature peut-elle admettre l'abstention quand il est évident que cette abstention favorise le maintien au gouvernement de la ville d'hommes hostiles à la religion, au culte dû à Dieu et à la morale ; qui s'emparent de l'enfance pour l'élever dans les principes antichrétiens et lui faire perdre le respect de Dieu et des parents, qui oppriment le peuple sous le double fardeau de la corruption et des impôts, etc. ? Le païen Solon voulait que tout citoyen refusant de prendre part à la

chose publique fût exilé, parce que si les bons s'abstiennent, le pouvoir tombe aux mains des méchants.

La loi divine, du moins, permet-elle l'abstention dans les circonstances actuelles ? Pour prouver le contraire, il suffit de dire qu'elle est le développement de la loi naturelle. De même que celle-ci et plus que celle-ci, elle commande l'adoration et le respect de Dieu et de son saint nom, la sanctification des fêtes, l'amour du prochain. Il est donc évident qu'elle s'oppose également à l'abstention.

Mais la loi de l'Église ne saurait être en contradiction avec la loi naturelle et avec la loi divine. C'est l'Église surtout que les libéraux s'efforcent à détruire, par la raison incontestable qu'elle combat leurs fausses doctrines et condamne leurs abus.

D'où il suit que l'abstention a contre elle, et la loi naturelle, et la loi divine, et la loi de l'Église.

Le devoir des citoyens, enfin, prescrit leur concours au bien de la ville. Le peuple d'une ville est une grande famille, où les plus probes et les plus habiles sont appelés à administrer paternellement la chose commune. Pour cela, l'antiquité donna le nom de pères conscrits aux premiers citoyens et régla l'intervention des autres dans les comices.

## II

*L'abstention n'étant pas permise, y a-t-il faute grave à s'abstenir ?*

Une faute peut être théologique et juridique. D'après saint Augustin, la première est une transgression de la loi consistant en une parole, en un fait, ou même en une idée contraire à la loi éternelle de Dieu ; la seconde est une omission du devoir dans un contrat. L'une et l'autre peuvent être graves ou légères, selon la matière et les circonstances. La faute a lieu par action ou par omission, suivant que l'on transgresse un précepte positif ou négatif.

Cela posé, voyons s'il y a faute théologique dans l'abstention.

De tout ce qui a été dit précédemment, il ressort évidemment que l'abstention n'est tolérée ni par la loi de nature, ni par la loi divine, ni par la loi ecclésiastique, en sorte qu'elle constitue un fait contre la loi éternelle de Dieu, l'action et l'omission se rapportant à un même principe. D'où l'on doit conclure, avec saint Augustin et avec la morale, que la faute est théologique.

Objectera-t-on qu'aucun précepte spécial de la loi ne com-

mandant le concours aux élections, l'abstention ne peut pas être appelée transgressive de la loi, et que partant il n'y a pas faute théologique?

Il faut distinguer. Aucun précepte spécial ne commande ce concours explicitement, d'accord. Mais implicitement nous le nions. Comme la loi divine ne prescrit point la forme des gouvernements civils dans les États, et comme l'Église reconnaît toutes les formes de gouvernement que se donnent ces États, — à la condition bien entendu qu'elles ne soient pas en opposition avec les devoirs de la justice, — il ne peut y avoir explicitement un précepte à l'égard de telle ou telle forme de gouvernement ; mais implicitement il y a non-seulement un précepte qui commande le concours, mais la loi tout entière consistant dans le *bonum præcipiens et malum fieri prohibens.*

Les préceptes de la loi divine sont au nombre de dix, et ces dix préceptes se ramènent à deux : Aimer Dieu, aimer le prochain. Or, combien de préceptes implicites ne sont-ils pas renfermés dans ces deux préceptes? Combien de conséquences prochaines et éloignées ne découlent-elles pas des dix préceptes explicites, dont toute transgression est une faute théologique? Donc si l'abstention s'oppose implicitement à toute la loi, elle est une faute théologique.

Mais voyons si elle n'est pas en même temps une faute juridique. Nous avons dit que la faute juridique consiste en l'omission d'un devoir dans un contrat. Tout individu d'une ville ou d'une commune est uni à ses concitoyens par des liens de société parfaite, et a par là même des droits à exercer et des devoirs à remplir. Il est libre sans doute de rester dans cette société et d'en sortir pour aller ailleurs. Mais en y restant il fait un pacte ou un contrat avec elle. Celle-ci lui confère des droits, et par son autorité les lui garantit. En retour, il lui promet son œuvre et son concours à la prospérité commune. Et le devoir de l'individu est si grave, que la société venant à être attaquée par des ennemis intérieurs, il faut qu'il la défende au péril même de la vie ; d'où naît le droit de la guerre pour la défense de la patrie et du foyer, et d'où nous concluons que l'abstention étant une violation du contrat social, elle constitue une faute juridique.

Examinons enfin si la faute est grave.

La gravité d'une faute vient de la gravité de la matière, du plein consentement et de la mûre observation *(avvertenza)*. Que l'abstention soit grave, très-grave même, on ne saurait le

contester. Elle coopère à la transgression de toutes les lois. On ne peut douter du plein consentement, parce qu'elle est volontaire. Quant à la mûre observation, elle peut regarder l'acte humain et la moralité de l'acte. Vouloir séparer l'acte de la moralité de l'acte est contre la théologie morale, parce que tout homme doué de raison est responsable de la moralité de son acte. Les électeurs adultes, et partant doués de raison, sont tous à même d'observer l'acte et la moralité de l'acte de l'abstention, et ils ne peuvent ignorer que l'abstention portant en elle-même toutes les conditions requises pour constituer une faute grave, ils pèchent grièvement en s'abstenant.

L'auteur passe ensuite en revue les circonstances qui peuvent excuser ou diminuer la faute : l'ignorance inévitable, la violence ou la pression extérieure, la peur. Mais je ne suivrai point dans ces considérations inutiles, je l'espère, à des cœurs français.

Après avoir résumé toutes ses preuves et conclu à la gravité de la faute de l'abstention, il passe à la troisième question, qu'il traite en peu de mots.

III

*Étant donné qu'il y a faute, les abstentionnistes sont-ils moralement responsables de toutes les conséquences de la durée de l'état actuel, moral, religieux et financier ?*

La réponse à cette troisième question ressort directement des réponses faites aux deux questions précédentes. C'est un axiome de philosophie morale que celui qui est cause de la cause est aussi cause du dommage causé : *Chi è causa della causa è causa insieme del causato.*

Or, les abstentionnistes sont cause de l'élévation des libéraux au pouvoir ; donc, ils sont cause de toutes les conséquences du fait. Ils sont cause de toutes les lois et ordonnances iniques que promulguent ces libéraux, de la dilapidation des deniers publics et de la méchante administration, de la ruine de l'Église, des familles et des propriétés ; ils sont cause de tous ces maux horribles ; ils sont responsables devant Dieu et devant leur patrie, parce qu'ils pouvaient tout empêcher et substituer le bien au mal, la justice et l'ordre à l'injustice et à la dilapidation.

Enfin, comme il a été démontré que rien ne saurait excuser en eux la faute théologique et juridique, il s'ensuit qu'ils ont l'obligation de réparer les dommages que leur faute a causés à l'Église, à la patrie, à la famille, à la société entière.

---

## LA PROPAGANDE DES JOURNAUX.

On nous écrit du Hâvre :

La presse est une arme dont le parti conservateur ne sait point user. Il s'en sert la veille des élections seulement, alors que ses adversaires ne la laissent pas un seul instant reposer dans le fourreau.

Autant vaudrait croire qu'une poignée de bon grain peut, comme par enchantement, transformer un champ livré toute l'année aux ronces, aux épines et aux chardons.

Ce n'est pas vingt-quatre heures avant l'ouverture du scrutin que la bonne presse saurait arrêter les ravages de ce cancer hideux qui s'appelle la déformation de la conscience publique.

Le mal des âmes est assez grand pour que le remède soit constamment mis en usage, puisque si la guérison s'opère partiellement, la cause même de la maladie ne cesse pas d'agir.

Il faudrait que les bons journaux, ceux qui défendent la société et les bases essentielles de l'ordre public, fussent soutenus, répandus, patronnés par des *Comités permanents de propagande*, soit à Paris, soit dans les provinces.

Il y a dans l'organisation des *Comités de propagande* tout un apostolat nouveau digne du zèle des cœurs dévoués et de l'attention des capitaux vraiment intelligents.

Une foule de questions et de réformes de détail s'imposeraient à l'attention de ces *comités de propagande*, et l'on doit faire des vœux ardents afin que *l'Œuvre de Saint-Paul*, dont M. le chanoine Schorderet a pris l'initiative, donne enfin l'impulsion à ces comités.

Le grand fléau du jour, c'est le mauvais journal. La France se meurt d'une pléthore de noir d'imprimerie. « La Presse peut toujours tuer, dit M. Crétineau-Joly, dans « son ouvrage l'*Église romaine en face de la Révolu-* « *tion,* mais il ne lui sera jamais donné de faire vivre. »

Pourquoi donc ?

Sans doute, pour arriver à son but la bonne presse a plus

d'efforts à faire que la mauvaise presse, puisque cette dernière sacrifie le bon sens aux passions, tandis que l'autre, au contraire, sacrifie les passions au bon sens, à la justice et à la raison.

Or, comme l'a dit notre immortel fabuliste :

> L'homme est de glace aux vérités,
> Il est de feu pour les mensonges.

Donc, en présence d'un mauvais journal, créons-en deux qui soient bons.

« Tout obéit à l'argent. »

Au lieu d'appliquer uniquement leurs capitaux à des entreprises d'intérêt matériel, les conservateurs devraient songer enfin à la mise en œuvre de ce levier moral immense : la presse chrétienne à bon marché.

Il est absolument indispensable, aujourd'hui, de créer des Comités de propagande pour la bonne presse. Un de mes amis et moi nous avons fait un appel de ce genre. Nous n'étions que deux et cependant nous avons pu, pendant la période électorale, répandre environ 40 numéros de la *France nouvelle* par jour. Si au lieu d'être deux, nous eussions été vingt ou trente et que notre léger capital, dû à quelques souscriptions bienveillantes, eût eu un peu plus de consistance, au lieu de 40 numéros, nous aurions propagé 400 numéros par jour. Et si un, deux, trois, dix, vingt autres groupes, nous avaient imités, répétant la même tentative en faveur de plusieurs autres journaux recommandables, qui sait si la Révolution aurait eu au Hâvre l'attristant triomphe sur lequel je n'ose insister.

Dieu bénit les efforts de ceux qui travaillent. Aidons-nous et le Ciel nous aidera !

Nous ne faisons rien, nous conservateurs, pour la propagation des bons journaux en comparaison des efforts de nos adversaires qui, eux, ne cessent de patronner leurs gazettes par tous les moyens imaginables.

Encore une fois, la presse est une arme dont nous ne savons point user.

Trop souvent même, loin d'encourager leurs journaux, les

conservateurs achètent par curiosité les feuilles de la Révolution, au risque d'empoisonner leurs familles par des lectures détestables et malsaines. L'argent du parti de l'ordre abonde ainsi dans les coffres du parti de la Révolution.

N'est-ce pas pitoyable?

Que les conservateurs se rappellent donc le mot de l'Écriture: « Tout royaume divisé contre lui-même périt, » et qu'ils cessent de travailler ainsi pour leurs adversaires.

Il est temps d'en finir avec ce vilain jeu qui peut mettre en péril l'ordre et la prospérité de la France.

EDOUARD ALEXANDRE.

---

## CONGRÈS CATHOLIQUE ITALIEN.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

La séance du vendredi, 12 octobre, a été consacrée à la grande question ouvrière et encore à la question de la presse. Celle-ci a été traitée au point de vue de l'abstention des mauvaises lectures de la part des catholiques. Le rapporteur, M. l'abbé Massara, rédacteur de l'*Osservatore cattolico*, de Milan, a eu à ce sujet une inspiration très-heureuse. Il a proposé de fonder une société formelle d'abstention, sur le modèle de la société analogue de tempérance qui a été instituée en Angleterre par le P. Mathieu, dans le but de réprimer l'abus des liqueurs enivrantes. M. l'abbé Massara a proposé de donner pour protecteur à la nouvelle société d'abstention le saint que l'Église invoque contre les maladies épidémiques, saint Roch. Voici les statuts très-brefs de cette société, tels que le Congrès les a approuvés :

*Œuvre de Saint-Roch contre la peste des mauvaises lectures.*

1° Tout le monde peut faire partie de l'œuvre de Saint-Roch contre la peste des mauvaises lectures.

2° Les congrégations et les associations catholiques sont exhortées à y faire inscrire leurs membres.

3° La formule d'inscription est arrêtée comme il suit:

« Je promets de m'abstenir de la lecture des journaux mauvais « et libéraux et de toute publication irréligieuse et immorale, « sauf le cas où cela serait requis par une nécessité que recon- « naîtrait l'autorité ecclésiastique. »

4° A tous les membres sera distribué un diplôme d'inscription avec l'image du saint protecteur et l'oraison jaculatoire suivante : « Par l'intercession de saint Roch, délivrez-nous, Seigneur, de « la peste des mauvaises lectures. »

La question ouvrière, quant à son état présent, à ses menaces pour l'avenir et aux remèdes efficaces qu'il faut appliquer, a été traitée avec autant de science historique que de sens pratique par M. le marquis Sassoli-Tomba, de Bologne. Il suffira de citer les conclusions suivantes de son discours pour apprécier toute la compétence de l'orateur en pareille matière. Ces conclusions, adoptées d'ailleurs par l'assemblée, offrent un vrai programme réparateur dont le but est d'enlever au travail le caractère matériel et bestial qui l'a avili, pour lui rendre celui qui seul peut l'ennoblir : le caractère chrétien basé sur la corporation. Voici le texte de ces importantes conclusions :

Le IV^e^ Congrès catholique italien déclare :

1° Que seulement le développement des mœurs chrétiennes, modérant d'une part chez les patrons un coupable égoïsme et leur inspirant des sentiments de respect et d'amour, en quelque sorte paternel, vis-à-vis des ouvriers, et, d'autre part, inspirant à ceux-ci l'esprit de résignation et de sacrifice, — peut corriger d'une manière satisfaisante et efficace la scission que l'on déplore aujourd'hui presque partout entre les patrons et les ouvriers ;

2° Le Congrès reconnaît qu'il est nécessaire d'organiser des associations libres et chrétiennes qui rendent à la famille ouvrière les bienfaits des anciennes corporations, attendu qu'il résulte évidemment de l'histoire des classes ouvrières et des expériences récentes faites surtout en France que la meilleure organisation du travail est précisément celle de la corporation, non pas appuyée sur des lois coactives, mais soutenue par le concours spontané des patrons et des ouvriers ;

Attendu qu'il est indubitable, de par le témoignage de l'histoire, que les pieuses confréries d'ouvriers surgies au XIII^e^ siècle furent, par leur esprit religieux et tant qu'elles conservèrent

leur caractère natif, l'origine et, pendant de longs siècles, la force de cohésion et la défense de nos antiques maîtrises, arts, etc., le Congrès fait des vœux pour que, aux corporations ouvrières qui se constitueront, soient toujours ajoutées de pieuses unions ou confréries qui, par les liens suaves de la religion, fassent régner la paix entre les patrons et les ouvriers;

4° Le Congrès est d'avis que, au patronat légal, lequel comprenait un ensemble d'obligations positives entre les patrons, les ouvriers et les apprentis, on puisse substituer un patronat volontaire, librement accepté, qui renoue des rapports directs et affectueux entre les patrons et les ouvriers. En France, en effet, et d'autres pays manufacturiers, les syndicats d'ouvriers qui sont le plus recommandables par leur accord dans les conditions actuelles du travail ne manifestent pas d'autres exigences. Les droits et les faveurs que ces syndicats réclament peuvent être aujourd'hui garantis par le bon vouloir sous le régime moderne de la liberté industrielle, de même qu'autrefois ils l'étaient légalement par les statuts de nos antiques maîtrises et corporations;

5° Le Congrès fait des vœux pour que les chefs de grands établissements, qui ont dans leurs mains tous les éléments constitutifs d'une corporation, exercent leur paternité sociale de manière à coordonner ces éléments et à développer dans toute la famille ouvrière l'esprit de fraternité et les habitudes d'assistance réciproque. Ils pourront se servir à cet effet du secours des Instituts religieux de charité.

6° Toutes les institutions proposées par la science économique comme aptes à sauvegarder les vrais intérêts des ouvriers et en tant qu'elles sont basées sur la religion, la justice, la moralité, la sage prudence, sont vivement recommandées par le congrès, car les catholiques doivent avoir à cœur de revendiquer à l'Église le grand principe de la réciprocité qu'elle a toujours proclamé et heureusement réalisé et qui, fécondé par l'esprit de charité, donnera des fruits salutaires ;

7° Le Congrès exhorte les associations et les comités catholiques d'Italie à appliquer tout leur zèle pour inspirer et favoriser, surtout dans les centres manufacturiers, cette union fraternelle entre la famille ouvrière et les classes dirigeantes, laquelle union constitue la corporation chrétienne ;

8° Le Congrès reconnaît qu'il est conforme à la justice que la personnalité juridique soit accordée aux corporations et associations ouvrières chrétiennes, sans qu'on leur impose des condi-

tions qui entraveraient ou rendraient difficile leur développement moral et religieux ;

9° Pour détruire les préjugés qui peuvent faire obstacle à la reconstitution des corporations, le Congrès exhorte à répandre par tous les moyens de la publicité les vraies notions historiques sur les institutions ouvrières des Arts et Métiers, qui ont eu de longs siècles d'existence et de prospérité ;

10° En répandant ces utiles notions et en rappelant à la vie les corporations, les catholiques ne prétendent pas rétablir la partie des anciens statuts qui, par hasard, aurait pu enchaîner l'activité de l'ouvrier. Si nous faisons appel au régime chrétien du travail, c'est uniquement pour faire renaître dans nos mœurs l'esprit de réciprocité et de solidarité que nous inspire la charité fraternelle, du mieux qu'il est possible dans les conditions nouvelles de la société.

—

Nous donnons maintenant les différentes autres résolutions du Congrès :

*Cercles d'ouvriers.*

Le congrès exhorte vivement les associations catholiques et les catholiques des classes aisées à constituer des comités, lesquels s'occupent de recueillir les moyens de fonder des cercles d'ouvriers, d'en accroître le nombre et de les développer là où ils existent déjà, afin que les ouvriers puissent s'y réunir au moins dans l'après-midi des jours de fêtes pour passer ce temps en d'honnêtes récréations ou pour y recevoir une instruction opportune sur les choses de la religion. On peut prendre pour modèles à cet effet les règlements de Turin et de Bergame.

*L'enseignement catholique.*

Le quatrième congrès catholique italien :

1° Proclame de nouveau et très-énergiquement la nécessité absolue de la liberté de l'enseignement catholique. Il conjure en même temps les pères de famille catholiques de la péninsule à travailler pour obtenir cette liberté de la manière le plus efficace et comme ils le feraient pour un intérêt capital de la famille et de la patrie ;

2° Il prie les membres du Congrès qui ne l'auraient pas encore fait de signer aussitôt la pétition au Parlement, laquelle a été déjà préparée, de même qu'on a pris les moyens de la faire signer par le plus grand nombre possible de catholiques ;

3° Il loue hautement la ligue *Daniel O'Connell,* fondée pour la liberté de l'enseignement, et il forme les vœux les plus sincères pour que le nombre des associés de la ligue s'accroisse de jour en jour, en même temps que les moyens et l'efficacité de l'action.

*Moyens de combattre le monopole de l'enseignement en Italie.*

1° Le congrès fait le plus chaleureux appel à tous les catholiques d'Italie, pour que, avec leurs ressources financières ou par la plume, ou au moins par l'autorité de leur parole, ils suscitent et soutiennent dans toutes les parties de l'Italie des publications populaires dans lesquelles il soit démontré jusqu'à l'évidence et sous toutes les formes que l'État est incompétent en matière de doctrine, et que le droit d'enseigner appartient à l'Église et à la famille. Il est surtout important que l'on enregistre dans ce genre de publications chacune des erreurs enseignées dans les universités, dans les lycées et dans les gymnases; que l'on y signale aussi l'insuffisance des textes, des méthodes, des professeurs, les résultats des examens et que l'on compare tout cela avec ce qui se passe dans les instituts religieux.

2° Le congrès excite vivement les pères de famille à accomplir avec diligence leur devoir strict de surveillance sur l'enseignement et l'éducation que leurs fils reçoivent; il excite aussi la *Ligue O'Connell* à multiplier et à raffermir les centres d'information et d'action.

3° Le congrès déplore que beaucoup de pères de famille catholiques, pour des raisons sans valeur ou assurément au-dessous de l'importance de la chose, ne veuillent pas profiter pour l'instruction élémentaire et secondaire de leurs enfants des instituts épiscopaux ou sincèrement catholiques, et qu'en outre, ils ne tiennent aucun compte de leur droit reconnu et dit d'instruction paternelle.

4° Il exhorte vivement les pères de famille à s'associer pour ouvrir des maisons nouvelles d'éducation et d'instruction basées sur les bons principes.

5° Le congrès espère avec fondement que les municipes catholiques déjà élus et ceux que l'on pourra élire à l'avenir consacreront tous leurs soins pour que les écoles élémentaires et les gymnases soient confiés à des personnes sûres sous le rapport de la foi et de la morale; il espère de même que les catholiques des classes aisées considéreront comme le meilleur acte de bienfaisance, celui qui a pour but de fournir largement aux enfants les moyens

d'accomplir la loi récente sur l'instruction obligatoire, sans qu'ils soient exposés aux périls d'écoles peu sûres ou mauvaises.

*Diplômes pour l'enseignement.*

Le congrès invite la ligue Daniel O'Connell à instituer dans le plus bref délai une œuvre spéciale d'assistance morale et matérielle en faveur des jeunes gens catholiques auxquels manqueraient les moyens de s'instruire et de se préparer à recevoir le diplôme d'enseignement.

Une œuvre, enfin, a coordonné toutes les autres et assuré leur exécution : c'est l'œuvre des comités paroissiaux, diocésains et régionaux unis entre eux et rattachés à un comité central : le comité permanent des congrès catholiques d'Italie, dont le siége est à Bologne et qui reçoit ses inspirations de Rome.

Là est le secret d'une vaste et active organisation de la société catholique. Si, dans chacune des 25,000 paroisses d'Italie, dix ou cinq personnes seulement de bonne volonté se groupent autour de leur curé pour agir de concert avec lui, pour mettre en exécution les résolutions du Congrès, pour promouvoir toutes les œuvres de restauration chrétienne, voilà aussitôt une armée de cent à deux cent mille catholiques résolus et sûrs de leur fait; car le comité paroissial est rattaché au diocésain, celui-ci au régional, et, tous ensemble, ils reçoivent une même impulsion du comité central.

—

Voilà l'œuvre du Congrès; on a vu aussi quel en a été l'esprit, qu'une correspondance adressée, en date du 15 octobre, au *Courrier de Bruxelles,* a fait parfaitement ressortir ; nous la reproduisons ici presque tout entière en terminant ce compte-rendu du quatrième congrès catholique italien :

Le Congrès de Bergame n'a pas été seulement fécond par les œuvres qu'il a proposées et promues. Il marquera aussi dans les fastes du mouvement catholique par sa fermeté et son courage dans la proclamation des grands principes de notre foi. Vous connaissez déjà la déclaration très-nette de catholicisme qui fut

émise dès la première séance par tous les membres du Congrès. Or, une déclaration semblable et très-solennelle s'est produite le dernier jour du Congrès, en ce sens que le catholicisme libéral y a été ouvertement réprouvé. Ce jour-là, l'illustre président, M. le baron Vitto d'Ondes Reggio, a prononcé contre le libéralisme dit catholique un discours de haute doctrine, qui a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Il a poussé les catholiques libéraux jusque dans leurs derniers retranchements et là il a montré qu'ils n'ont d'autre issue que le schisme ou l'inconséquence. Heureusement pour eux, a-t-il ajouté, ils préfèrent être illogiques et s'arrêter aux premiers corollaires de leurs idées. Dans tout les cas, et s'ils se montrent assez habiles pour éviter l'hérésie manifeste, il n'en sont pas moins coupables de haute rébellion envers la suprême autorité du Vicaire de Jésus-Christ. En effet, a poursuivi l'orateur, ils se résignent, parce que c'est absolument nécessaire, aux décisions du Pontife Romain, si même ils n'entreprennent pas de discuter ces décisions pour juger de leur caractère dogmatique ; mais ils se soustraient à l'autorité pontificale quant au reste. Ils méprisent son pouvoir de juridiction ou, du moins, il n'en tiennent pas compte comme il le devraient. Ils s'attaquent à ses dispositions disciplinaires ou ne les observent pas. Enfin ils méconnaissent sa suprême judicature dans les questions politico-religieuses. Ils veulent l'État, non-seulement distinct, mais séparé, indépendant de l'Église, et même au-dessus de l'Église. Ici l'éminent orateur a montré le vrai caractère du catholique libéral ; il est insaisissable et indéfinissable ; il voit un sens caché et faux dans les propositions les plus claires et, souvent, si on lui donne à choisir entre deux propositions contradictoires, il se déclare à la fois pour l'une et pour l'autre.

En Italie, les catholiques libéraux sont pour les *faits accomplis*. Ils voudraient la *conciliation,* car il y va, disent-ils, de l'intérêt de l'Eglise, et puis ils ajoutent que le pouvoir temporel n'est pas un dogme de foi. Ils répètent la même chose pour bien d'autres vérités qui ne sont pas des dogmes, comme si la vérité, quel que soit le cachet d'autorité qui la confirme et la proclame, ne devait pas *toujours* être reconnue et professée. Revenant à l'acceptation des faits accomplis, M. le baron d'Ondes Reggio a démontré combien est absurde le principe sur lequel on fait reposer cette acceptation. Pourquoi donc ferait-on

le sacrifice des droits imprescriptibles du Saint-Siége? Parce que, répondent les catholiques libéraux, la situation créée à l'Église en Italie devient trop insupportable à force de se prolonger. Ainsi cette question si grave devient pour eux une question de plus et de moins. S'ils avaient su que l'oppression du Saint-Siége ne devait durer que peu de temps, si aujourd'hui même ils savaient qu'elle doit bientôt cesser, assurément ils ne voudraient pas de la conciliation. Mais parce que la Providence ne leur a pas révélé son heure et ses desseins, parce qu'ils voient que la situation se prolonge, ils voudraient se rendre et consacrer, de guerre lasse, tous les attentats commis par les pires ennemis de l'Eglise, dont ils deviennent de la sorte les amis et les défenseurs.

Enfin, comme fruit pratique de son admirable discours, M. le baron d'Ondes Reggio a exhorté les catholiques d'Italie à ne jamais s'engager dans le labyrinthe des contradictions libérales, mais, au contraire, à agir avec Pie IX, comme si la victoire ne devait dépendre que de nos efforts, et en même temps, à mettre toute notre confiance en Dieu, qui seul peut couronner nos efforts pour la victoire.

---

## LA FOI DE NOS MARINS

La lettre suivante a été écrite au lazaret de Toulon, le 30 septembre dernier, par une personne de notre connaissance, que nous pourrions nommer; elle fait trop d'honneur à la foi de nos marins pour que nos lecteurs ne nous sachent pas gré d'en enrichir les *Annales catholiques*.

Lazaret de Toulon, 30 septembre.

Mon cher ami,

Nous voici enfin en rade de Toulon, après soixante-quatre jours d'une bien pénible traversée. Les journaux vous ont appris les épreuves par lesquelles nous venons de passer, mais je suis certain que vous me saurez gré de vous donner des détails qui toucheront votre excellent cœur.

Pendant les trois semaines que nous passâmes en rade de Saïgon, la santé générale du bord ne laissa rien à désirer. Partie de Saïgon, dans la matinée du 20 juillet, avec son chargement

habituel de malades, convalescents et passagers, la *Corrèze* perdait le lendemain un lieutenant d'infanterie de marine, subitement emporté par le choléra. Ce cas resterait-il isolé, ou bien ne devait-on pas craindre qu'il ne fût suivi de plusieurs autres? Hélas! le doute ne fut pas longtemps permis, car quelques jours plus tard nous étions en pleine épidémie. Ni les soins les plus dévoués, ni les précautions les plus minutieuses, ni les mesures préventives les plus énergiques ne purent enrayer le fléau, qui continua ses ravages jusqu'au 25 août, époque à laquelle il disparut subitement, sans cause apparente, absolument comme il avait commencé. Cette épidémie a produit des effets d'autant plus désastreux que son influence s'est fait sentir même sur les dyssentériques, en ce sens que, pour plusieurs d'entre eux, la mort a été occasionnée et, pour un plus grand nombre, hâtée par le contre-coup qu'ils ont éprouvé.

Mis en quarantaine à Singapour, puis à Aden, nous fûmes condamnés à Suez, par la commission sanitaire internationale, à retourner sur nos pas et à nous rendre à Djébel-Thor, point de la côte à 120 milles de Suez, au pied du Mont-Sinaï. Nous dûmes purger là une quarantaine de seize jours avant d'obtenir la permission de passer le canal. Ce retard fut une de nos grandes épreuves. Se voir aux portes de la Méditerranée, c'est-à-dire à quelques jours de France, et rebrousser chemin! retourner dans la mer Rouge, avec la perspective d'y passer un temps illimité, sous un soleil brûlant et sans autre distraction que la vue des sables et d'un désert sans limites, quelle déception pour des hommes tous plus ou moins fatigués après un long séjour en Cochinchine, mais tous également impatients d'arriver au but! Quelle affliction surtout pour de pauvres malades persuadés que ce contre-temps est leur arrêt de mort! Ces douleurs se sentent mieux qu'elles ne s'expriment.

Enfin nous pûmes passer le canal, et dans la nuit du 21 au 22 courant, nous mouillions heureusement sur rade de Toulon; avec quelle joie... je vous le laisse à penser. Mais, hélas! cette traversée coûtait cher : la pauvre *Corrèze* était décimée... Nous avions jeté soixante-quatre hommes à la mer!

Si, dans un pareil désastre, il est une consolation, c'est de penser que ces hommes sont morts dans les sentiments les plus chrétiens. Dans un certain nombre de cas, la mort fut presque foudroyante : ainsi, par exemple, un homme parfaitement po-

tant ayant fait son service à bord jusqu'à dix heures du matin, entre à ce moment à l'hôpital et meurt dans la soirée; c'était sans contredit un des hommes les plus robustes du bord. Un autre, en pleine santé, se rend à l'hôpital pour faire visite à l'un de ses camarades : tout à coup il se sent mal à l'aise, se couche sur le lit de ce camarade et y meurt dans l'espace de quelques heures. Dans presque tous les cas la mort se produisit rapidement, et malgré cela j'eus la consolation de recevoir la confession de tous nos malades sans exception et d'administrer à soixante-trois sur soixante-quatre le sacrement de l'extrême-onction.

Du reste, c'est justice de le proclamer, l'exercice de mon ministère était singulièrement facilité par les excellentes dispositions de ceux auxquels il s'adressait, et dont un très-grand nombre avaient rempli leurs devoirs religieux avant de quitter Saïgon. A ce propos laissez-moi vous faire cette remarque, c'est un de mes grands étonnements que la jeunesse française : si souvent mal élevée, si mal conseillée, si tristement travaillée par la presse irréligieuse et les conversations impies, soit cependant si chrétienne et donne, à l'occasion, de si touchants exemples de religion et de foi.

Ah! sans doute, elle cède trop souvent à l'entraînement des passions et à la contagion de l'exemple; mais en face de la mort, surtout quand la mort se présente de cette façon, les préjugés disparaissent, le respect humain s'évanouit; seuls les enseignements religieux de la première enfance restent debout avec le souvenir des parents et la volonté de bien finir. Alors le Français apparaît tel qu'il est, c'est-à-dire essentiellement religieux. Il peut vivre avec le péché, mais il veut mourir avec la religion : je n'en veux pour preuve que ces soixante-quatre hommes qui ont reçu la mort avec le calme et la pieuse résignation qui conviennent si bien au soldat et au matelot chrétiens.

Il est assez de mode de dire que les derniers sacrements effrayent et que nos hommes les reçoivent seulement à la dernière extrémité. Ceci n'est pas exact, et j'affirme que loin de repousser les sacrements, nos malades les appelaient, à tel point que j'ai dû refuser à plusieurs non dangereusement atteints, et qui cependant le sollicitaient, le sacrement d'extrême-onction. Plusieurs de ces hommes sont morts comme je voudrais mourir. Beaucoup me demandaient de prier pour eux, de dire la sainte messe à leur intention, de leur apporter des médailles : quelques-

uns ont fait des vœux, et si ces actes pouvaient trouver place dans une lettre, je vous citerais des actes de religion devant lesquels vous ne seriez maître ni de votre admiration ni de vos larmes.

Un jeune matelot ayant reçu très-probablement une éducation religieuse et sachant à peu près répondre aux prières des derniers sacrements, très-malade lui-même, mais pas assez cependant pour ne pas se lever, s'était volontairement constitué mon servant et remplaçait l'infirmier dans cet office toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Il poussait même le zèle, sans aucune demande de ma part, jusqu'à me signaler ceux de ses camarades qu'il croyait dangereusement malades. Hélas! le jour vint où cet enfant fut lui-même à la dernière extrémité : continuant jusqu'au bout ce qu'il pouvait garder de son rôle, il répondit lui-même aux prières; puis, entre ses mains déjà glacées par les sueurs de l'agonie, il prit ma main, la baisa, me remercia de ce que je venais de faire pour lui, et mourut comme meurent les saints.

Un autre, originaire du Berri, consacre à sa famille sa dernière pensée; il me recommande d'écrire à sa vieille mère qu'il est mort comme elle lui avait fait promettre de mourir, c'est-à-dire en chrétien; puis, les mains jointes, les yeux au ciel, il expire en répétant deux fois avec un de ces accents qui ne s'oublient pas quand on a eu la douleur de les entendre : Oh! mes pauvres parents!

Un médecin auxiliaire de la marine, voyant qu'il n'y a plus à espérer dans le secours des hommes, fait vœu de réparer les erreurs de la première partie de son existence en consacrant à Dieu la seconde, dans la vie sacerdotale, s'il recouvre la santé. Un jour il me demande les conditions requises pour entrer dans le sacerdoce; puis avec un sentiment admirable d'humilité : Croyez-vous, me dit-il, qu'on veuille de moi dans un séminaire? Dieu fit mieux; il l'appela à lui; il l'aura reçu, j'espère, dans son paradis, car il mourut peu de jours après m'avoir confié son désir et son âme, purifiée par la souffrance si noblement supportée, doit être aujourd'hui au lieu du repos et de la paix.

Ah! mon cher ami, ces faits sont simples, et cependant j'en suis ému jusqu'aux larmes en vous les racontant. C'est qu'on n'a pas vécu deux mois dans la batterie d'un bâtiment de guerre remplie de 200 malades, au milieu de toutes les émotions, de toutes les agonies, de toutes les douleurs, sans qu'il en reste au cœur un souvenir ineffaçable et une tristesse que le temps ne

saurait adoucir. Dans de nombreuses circonstances, j'ai vu la mort de bien près; plus d'une fois j'assistai aux scènes de la guerre, et plus souvent encore aux scènes non moins lugubres de nos hôpitaux; mais jamais, non jamais, je vous assure, je ne fus si profondément remué qu'au milieu de ces malades simples et doux, terrassés du jour au lendemain par un mal inconnu que rien n'annonçait, que rien ne pouvait combattre, et mourant avec le calme et la paix de l'enfant au berceau.

Navré et heureux tout à la fois du spectacle que j'avais sous les yeux, souvent j'ai béni Dieu du bien qu'il m'accordait de faire, et plus que jamais j'ai la conviction que toute entrave apportée à l'exercice libre, plein et entier de la religion au milieu des troupes, est un crime, au premier chef, de lèse-nation et de lèse-humanité.

Que vous dirais-je encore, si ce n'est que je n'ai pas eu affaire à des ingrats, car estimant beaucoup trop haut ce que j'ai fait pour eux, malades et bien portants m'ont témoigné en toutes circonstances une reconnaissance à laquelle je ne prétendais pas, et m'ont donné de leur affection sympathique des preuves qui resteront certainement au nombre de mes meilleurs souvenirs.

La veille de l'arrivée à Toulon, il fut célébré, à l'intention de tous les hommes décédés pendant la traversée, une messe solennelle des morts à laquelle l'état-major et les officiers passagers tinrent à honneur d'assister, jaloux de donner cette preuve de souvenir à nos défunts, de témoigner leur sympathie aux malheureux parents absents et de remplir envers la grande famille maritime, si éprouvée, ce devoir de délicatesse, de bienséance et de religion.

Dès notre arrivée en rade de Toulon, les malades, au nombre de 140 environ, ont été dirigés sur le lazaret, où je suis avec eux, pour y purger une quarantaine de huit jours. Nous avons là des hommes très-fatigués, mais depuis plus d'un mois il ne reste plus au milieu de nous la moindre trace du choléra.

Croyez, mon cher ami, à tous mes meilleurs sentiments.

---

# HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

## XXI

### Où l'on parle de Josué et de Galilée.

(Suite.)

Le Curé continua :

— M. le Docteur et M. le Maître disent que la condamnation de Galilée prouve qu'il y a contradiction entre la religion et la science, que la Bible contient des erreurs scientifiques et que par conséquent elle n'est pas inspirée.

Nous avons déjà eu occasion, dans nos entretiens précédents, de dire qu'il ne peut y avoir contradiction entre les deux livres que le bon Dieu a mis sous nos yeux : le livre de la Nature et le livre de la Révélation, mais que nous ne savons pas toujours bien les lire. Dieu a laissé aux hommes le soin de déchiffrer le livre de la Nature, mais il a confié à l'Église le soin de lire et de nous dire comment il faut lire le livre de la Révélation. La lecture du premier livre, en effet, est affaire de curiosité, la lecture du second est affaire de salut. Que la terre tourne autour du soleil ou que le soleil tourne autour de la terre, il est clair que cela ne change en rien notre vie, et que cela importe peu à notre salut, à notre bonheur éternel, tandis qu'il importe beaucoup à ce bonheur que nous ne nous trompions pas sur les commandements de Dieu, sur nos devoirs et sur les vérités d'où découlent ces devoirs. Dieu, infiniment sage et infiniment bon, laisse donc à notre liberté et à notre intelligence de lire le premier livre, il a constitué une Société infaillible pour que nous ne nous égarions pas dans la lecture du second.

Mais il y a des points de contact entre les deux. Nous sommes sûrs d'avance qu'ils s'accordent ; nous ne voyons pas toujours leur accord. Dans ce cas, comme il y a en présence notre raison privée, notre science bornée, qui est toujours faillible, les faits ne le montrent que trop, ainsi que les systèmes des savants qui se détruisent les uns par les autres, — et la raison divine, l'autorité de cette Société, de l'Église que Dieu a établie pour empêcher l'erreur de prévaloir en ce qui concerne les vérités nécessaires au salut, il est de toute raison de se soumettre, dans les questions douteuses ou mixtes, à l'autorité de l'Église, lorsqu'elle se prononce formellement.

(1) Voir le numéro précédent.

C'est ainsi, par exemple, que si un savant prétendait conclure des phénomènes de la nature que le monde est éternel, l'Église le condamnerait justement, parce que c'est une vérité révélée que le monde a été créé et que Dieu seul est éternel; c'est ainsi encore que si un autre savant prétendait que la Rédemption n'a pu s'accomplir sur la terre, parce que la terre n'est qu'une petite planète en comparaison des autres, et qu'elle n'occupe pas le centre du monde, l'Église le condamnerait avec non moins de justice, parce qu'il s'agit d'un fait relatif au salut, et non d'un fait purement scientifique et qu'il n'est pas du ressort de la science.

L'Église est infaillible dans ses décisions en tout ce qui concerne les vérités révélées et la morale, en tout ce qui est relatif à notre salut, elle l'est également dans la décision des questions qui, sans être exclusivement du domaine de la morale et du salut, s'y trouvent plus ou moins directement impliquées; voilà notre foi, et c'est cela qu'il faudrait prouver faux, c'est là-dessus qu'il faudrait trouver l'Église en défaut, pour prononcer qu'on a tort de la croire infaillible.

Eh bien! appliquons cela à l'affaire de Galilée.

Le point capital de la doctrine scientifique de Galilée, point établi comme une hypothèse scientifique trois quarts de siècle avant lui par le chanoine Copernic, qui n'avait été ni condamné ni inquiété, c'est que la terre tourne autour du soleil, centre de notre monde de planètes, et non le soleil autour de la terre, comme on est porté à le croire en s'en rapportant au témoignage des sens.

Y a-t-il un seul endroit de l'Écriture sainte où le contraire soit avancé? Nous avons vu que non, à propos de la question de Josué. L'Écriture sainte n'a prétendu en rien trancher cette question. Ce n'est donc pas de la question des mouvements de la terre et du soleil qu'on pourrait inférer que l'Écriture sainte s'est trompée, qu'elle n'est pas inspirée, et que l'Église se trompe en enseignant qu'elle est inspirée.

D'autre part, l'Église n'allait-elle pas au-delà de son droit en s'occupant, comme elle l'a fait, du système de Galilée, puisqu'il est reconnu aujourd'hui que la foi n'a rien à voir dans ce système?

Ici je vous demande votre attention.

C'est vrai, il n'importe pas à la foi, il n'importe pas au salut que la terre tourne ou ne tourne pas autour du soleil et réci-

proquement, mais, à l'époque où Galilée enseignait son système et à la façon dont il l'enseignait, la question avait une importance vraiment religieuse. A cette époque là, il se faisait un grand mouvement dans les esprits, et beaucoup s'efforçaient, — comme on l'a fait encore depuis, comme on le fait encore de nos jours, — de tourner contre la religion les découvertes de la science. L'Église, qui place le salut, c'est-à-dire le bonheur éternel des hommes, bien au-dessus de l'intérêt purement scientifique, — et il me semble qu'elle n'a pas tort, — l'Église avait donc raison de surveiller ce mouvement scientifique. Les esprits, déjà portés à la révolte par le protestantisme, pouvaient facilement se laisser égarer par des découvertes auxquelles on donnait une plus grande portée qu'elles n'en avaient, et ceux mêmes qui voulaient rester fidèles se trouvaient ébranlés et troublés par les nouveautés qui se présentaient à chaque instant.

Au milieu de ce mouvement apparaît Galilée, qui fait de merveilleuses découvertes, qui reprend le système de Copernic, et qui ne se contente pas de le donner comme une hypothèse plus commode pour les calculs astronomiques, mais comme l'expression même de la vérité et comme le système même de l'Écriture sainte. Par cette dernière prétention, il allait évidemment trop loin, puisque l'Écriture n'enseigne aucun système astronomique, et, de plus, il troublait d'une façon dangereuse les esprits accoutumés, — sans que l'Église se fût jamais prononcée à cet égard, — à regarder la terre comme le centre du monde, et à penser que le système de Ptolémée était l'expression même de la vérité et de l'enseignement de l'Écriture.

Galilée commettait donc une grave imprudence au point de vue religieux, parce qu'en ébranlant la croyance des simples sur un point, il risquait d'ébranler leur foi. Aussi se contenta-t-on d'abord de lui enjoindre de garder le silence et de ne présenter son système que comme une hypothèse ; c'était une mesure de prudence prise dans l'intérêt des âmes, non un obstacle mis devant le développement de la science, et c'est bien ainsi que le pape Urbain VIII, qui aimait Galilée, lui avait présenté la question dans une conversation particulière, en lui parlant, non de l'impossibilité de son système, mais des *difficultés* du sujet. C'est-à-dire que, vu l'état des esprits et la science de l'époque, il paraissait *difficile* de concilier l'Écriture avec le nouveau système ; c'était une difficulté que les progrès de la science et de nouvelles études feraient sans doute disparaître, — ce qui est

arrivé, — mais qui existaient réellement et dont devait tenir compte un savant chrétien, un savant désireux de ne pas troubler les esprits d'une manière dangereuse pour la foi.

La défense d'enseigner le nouveau système était donc une mesure de prudence prise dans l'intérêt de la foi. Cela est si vrai que, dix-huit ans seulement après la condamnation solennelle de Galilée, en 1651, une consultation ayant été faite à Rome pour résoudre divers cas de conscience relatifs à cette condamnation, le censeur romain répondit : « La Congrégation n'a pas prononcé sur la *doctrine,* elle n'a que prohibé des actes. »

Nous savons comment Galilée se soumit à la première défense qui lui avait été faite. Il se tut, mais de mauvaise grâce, et il finit par publier, en surprenant une permission, ses fameux *Dialogues* où, sous prétexte d'exposer le pour et le contre sur les deux systèmes astronomiques, il donnait les meilleurs arguments en faveur du système de Copernic et ne prêtait qu'une défense pitoyable à celui qui soutenait l'ancien système de Ptolémée. De là, un nouveau procès. Galilée fut appelé à Rome, on le traita avec égard, on l'interrogea et on finit par lui faire rétracter son système comme hérétique et contraire à l'Écriture sainte.

D'après ce que nous venons de voir, la Congrégation romaine, la Congrégation de l'Inquisition, qui est chargée d'examiner les questions relatives à la foi, et qu'on appelle ordinairement le Saint-Office, ne prétendait cependant pas trancher une question de doctrine; mais je ne fais pas difficulté de reconnaître que, dans la formule de rétractation imposée à Galilée, elle allait sans doute au-delà du but qu'elle se proposait, et s'exposait au reproche d'avoir tranché une question scientifique qui n'était pas de sa compétence.

— Ah ! monsieur le Curé, s'écria M. Tirsang, j'ai votre propre aveu que le Saint-Office s'est trompé, par conséquent que le Pape, par l'autorité duquel il agissait, n'est pas infaillible, ni l'Église non plus, et voilà que tout s'écroule, comme je le disais bien.

— Pas si vite, pas si vite, monsieur le Docteur. Je vous attendais-là, et je compte assez sur votre bonne foi pour être sûr que tout à l'heure nous allons être d'accord.

Savez-vous ce que c'est que l'infaillibilité du Pape, que l'infaillibilité de l'Église ?

Nous autres, catholiques, on nous accuse d'abjurer notre rai-

son devant l'autorité d'un homme ou d'une réunion d'hommes, et d'être ainsi disposés à regarder comme blanc ce qui est noir, noir ce qui est blanc, et à accepter tout ce qu'il plaira à l'Église et au Pape de nous faire croire. Il est facile de plaisanter à ce sujet; le malheur est que la plaisanterie tombe à faux, parce que nous sommes beaucoup plus difficiles que cela et que nous n'accordons pas aussi aveuglément notre foi que ceux qui se moquent de nous ne l'accordent au premier venu qui a la réputation d'un savant ou qui est simplement un beau parleur.

L'infaillibilité de l'Église et l'infaillibilité du Pape sont une même chose; ce sur quoi le Pape est infaillible est aussi ce sur quoi l'Église, c'est-à-dire les évêques unis au Pape, est infaillible. Or, voici comment le Concile du Vatican a tout récemment défini, c'est-à-dire bien précisé en quoi consiste l'infaillibilité du Pape; je lis : « Le Pontife romain, lorsqu'il parle *excathe-*
« *dra,* c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et
« docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême auto-
« rité apostolique, *il définit qu'une doctrine sur la foi et les*
« *mœurs doit être crue par l'Église universelle,* jouit pleine-
« ment, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la
« personne du Bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le
« divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en dé-
« finissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs. »

Ainsi, vous le voyez, monsieur le Docteur, l'infaillibilité du Pape et l'infaillibilité de l'Église concernent les mêmes objets, la foi et les mœurs ; cette infaillibilité, nous ne la reconnaissons pas aux Congrégations romaines, qui sont des conseils dont le Pape s'entoure, et dont l'autorité est souverainement respectable, puisqu'elle est une délégation de celle du Pape, mais dont les décisions ne doivent être regardées comme infaillibles que lorsque le Pape les fait siennes et les propose solennellement, *ex cathedra,* à la croyance de l'Église universelle.

Or, que voyons-nous dans l'affaire de Galilée ?

Premièrement, une mesure de prudence prise par la Congrégation du Saint-Office ;

Deuxièmement, une décision spéciale, sur un point spécial, et dépassant, par sa partie purement scientifique, la compétence de ce tribunal.

Pour que cette décision compromît l'infaillibilité de l'Église ou du Pape, il faudrait : 1° Que le Pape l'eût faite sienne, et il est prouvé qu'il ne l'a pas même revêtue de sa signature; 2° Que comme

Pasteur et Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il eût défini ou que la terre tourne autour du soleil, ou que croire le contraire est une hérésie, ou que l'Écriture sainte enseigne formellement que le soleil tourne autour de la terre et que cela doit être cru par l'Église universelle.

Y a-t-il rien de tout cela dans l'affaire de Galilée? Non, n'est-ce pas?

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ayant attendu quelques instants pour voir si M. Tirsang ferait encore quelques objections, et voyant qu'il gardait le silence, le curé ajouta :

— Je suis donc en droit de conclure qu'il n'y a rien dans l'histoire de Galilée, pas plus que dans l'histoire de Josué, qui ébranle l'infaillibilité de l'Église et du Pape, qui mette en cause l'inspiration des Écritures, et qui prouve que l'Église ait eu besoin de changer son enseignement pour s'adapter aux progrès de la raison et de la science.

Sur quoi, mes chers amis, je vous conseille, — car il se fait tard, et je vous demande pardon de vous avoir retenus si longtemps, — je vous conseille de regagner chacun votre logis, et, après souper, de dormir bien tranquilles sans craindre de tomber en bas de vos lits, parce que la terre tourne sur elle-même en même temps qu'elle tourne autour du soleil. Et à dimanche prochain ! Je compte sur vous.

*(La suite au prochain numéro.)* ***

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

25 octobre.

Le monde financier ne veut décidément pas s'alarmer du résultat des élections ; sa confiance persiste, et voilà que le 3, le 4 1/2 et le 5, qui étaient, avant les élections, respectivement à 69,35, — 98,50 et 105,60, étaient, à la Bourse d'hier, à 70,25, — 98,75 et 106,65. Ce n'est pas certainement une hausse telle qu'on l'aurait eue si les élections eussent été franchement conservatrices, mais on pouvait s'attendre à une baisse prononcée, et l'on a une hausse modérée. Cela montre, au moins, que le monde financier, qui n'aime pas les changements brusques de politique, parce qu'il a toujours peur qu'ils tournent mal, croit à la continuation d'un *statu quo* tolérable ; il croit qu'il sera trouvé un *modus vivendi* entre le gouver-

nement conservateur et la Chambre radicale, et que celle-ci finira par se montrer moins intraitable qu'elle n'en a l'air.

Nous ne souhaitons pas la guerre entre les trois grands pouvoirs de l'Etat, mais nous avons peine à croire à la paix, et nous estimons que la prudence est toujours de mise. Il est certain que la hausse ne pourrait tenir devant un événement d'une réelle gravité ; cet événement peut se présenter, il est sage de s'abstenir en prévision d'une fin de mois assez tourmentée.

—

Les affaires sont calmes sur les marchés à céréales. Les blés de semence donnent seuls lieu à des affaires assez suivies; les blés marchands ne varient pas sensiblement; mais la tendance est plutôt à la hausse qu'à la baisse, ce qui est la conséquence du déficit constaté de la récolte. Les apports des cultivateurs vont devenir plus abondants ; l'époque du paiement des fermages de la Saint-Martin approche et il faut faire de l'argent, comme on dit. Cette nécessité pourra empêcher la hausse de se produire trop vite, mais il faudrait se défier d'une baisse que rien ne justifie.

Les derniers beaux jours ont été favorables à la betterave, qui s'est admirablement trouvée du temps chaud et sec, de sorte que sa maturation, favorisée en outre par la fraîcheur des nuits, s'est, dit le *Journal des fabricants de sucre*, accomplie dans des conditions fort rares. Pour ne pas remonter trop loin, dit ce journal, les années 1867 et 1870 ont seules réalisé des conditions météorologiques analogues, qui ont eu pour effet d'assurer la bonne qualité de la racine saccharifère, dont on se loue également cette année. Quel que soit le temps qu'il fasse désormais, cette qualité est acquise, et l'on peut compter sur un rendement satisfaisant.

Les vendanges s'achèvent ; tout le monde n'est pas également content, l'année sera moyenne. On a une récolte ordinaire dans les crus fins du Médoc, deux tiers de récolte dans les autres vignobles de la Gironde, et l'on s'accorde à dire que la qualité sera supérieure à celle de l'année dernière. Dans la Saintonge, on estime la récolte à la moitié d'une bonne année. En Champagne, le beau temps a réparé une partie du mal dont on se plaignait, et l'on compte aussi sur une qualité supérieure à celle de l'année dernière. Bonne récolte dans la Loire, le pays nantais et sur les côtes saumuroises ; moyenne en Bourgogne, où il y a de grandes variétés dans le résultat.

Somme toute, on n'a pas une bonne année, mais une année supportable.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

9. **Religion, Poésie, Philosophie,** recueil dédié aux jeunes filles, par Mme C. L. R. ; in-18 de 136 pages ; Paris, 1878, chez divers libraires.

Voici un petit livre où il n'y a

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

que de bonnes et excellentes choses, puisque c'est un choix de citations de nos poètes, — avec des notices biographiques et littéraires, — sur les vérités les plus élevées de la religion et de la philosophie. Racine, Jean-Baptiste Rousseau, Delille, Victor Hugo, Alexandre Guiraud, Turquety, Musset lui-même et Voltaire, viennent tour à tour rendre hommage à ces vérités, avec les Pères de l'Eglise et nos autres grands écrivains, Massillon, Bossuet, Frayssinous, Chateaubriant etc. Nous regrettons seulement que l'ordre suivi par l'auteur ne soit pas mieux marqué, ce qui jette un peu de confusion dans l'esprit, et que la ponctuation, trop négligée, rende quelquefois la phrase d'une lecture difficile. Mais n'est-on pas heureux de n'avoir que de pareilles fautes à signaler, quand tant d'autres livres présentent des pensées et des images qui peuvent faire une si funeste impression sur l'esprit des jeunes lecteurs?

—

10. **Rosaire du Sacré-Cœur de Jésus** sous la bénédiction du vénérable M. Vianney, curé d'Ars. — Feuilles volantes de 4 pages.

Nous avons reçu ces quatre pages, que nous aurons suffisamment recommandées à l'attention de nos lecteurs en disant que le Rosaire du Sacré-Cœur a reçu les hautes approbations du cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et la suivante de Mgr Briey, évêque de Saint-Dié: « Ayant examiné la méthode proposée pour réciter le Rosaire du Sacré-Cœur de Jésus, méthode qui, dès l'année 1852, fut accueillie avec joie et bénie par le vénérable M. Vianney, curé d'Ars, nous déclarons que cette formule de prière nous paraît extrêmement propre à honorer et à faire goûter les mystères du Sacré-Cœur de Jésus, et nous en recommandons très-volontiers la pratique à toutes les âmes désireuses de puiser la grâce à la source même de toute piété et de toute charité. » Le dépôt de ces imprimés est chez M. Perrodin, avenue de l'archevêché, 1, à Lyon, et à la Providence, à Ars (Ain), 25 centimes la dizaine, franco.

—

11. **Petit traité sur le mot bête** et de l'influence maligne que cette épithète injurieuse a généralement sur l'esprit de l'homme, suivi d'une comédie en 4 actes et en prose; in-12 de 52 pages; Paris, 1876, typographie Lahure; — prix: 60 centimes

Très-bonnes réflexions sur la facilité vraiment coupable avec laquelle on prodigue le mot *bête*, et petit drame qui explique la morale de ces réflexions; nous le trouvons un peu trop sérieux, le dialogue n'est pas assez animé, et plusieurs des personnages *sermonnent* trop. Du reste, pensées justes, sentiments religieux, excellente morale.

—

12. **L'enlèvement de Céline,** suivi de **Un monde dans un presse-papier,** et d'autres histoires, par Mme Badère; in-18 de 216 pages; Paris, 1877, chez E. Dentu

Nouvelles gracieuses et, — au fond, — d'une morale honnête; mais, si elles peuvent distraire un moment des personnes d'un certain âge, nous ne les trouvons pas propres à être mises entre les mains de la jeunesse.

—

13. **Le Roi,** par M. Armand Fresneau, ancien député; in-8° de 32 pages; Paris, 1877, chez Théodore Olmer.

Pensées élevées, conclusion favorable à la monarchie traditionnelle, voilà cette brochure, dont les dernières lignes indiquent complètement la pensée de l'auteur, qui mérite d'être écouté avec attention: « Si, dit-il, contrairement à toutes les prévisions humaines, *il* venait à ne pas régner, on dirait de lui, comme nous l'avons entendu dire mille fois à ses ennemis même: « Noble

« Prince, mais qui avait placé le « but trop haut; trop grand lui-« même pour son époque. » Mais il règnera, et le sentiment qui éclatera sur son passage le jour de son couronnement, pourra se traduire ainsi : « Ame vraiment « royale qui comprenait, malgré « l'apparence contraire, tout ce « qu'on pouvait attendre de la « France, de même que Napo-« léon III avait compris tout ce « qu'on pouvait y oser. »

—

14. **N'abdique pas!** par A. Carvin, homme du peuple; in-8 de 20 pages; Paris, 1877, chez l'auteur, rue Tiquetonne, 22; — prix : 50 centimes.

Cette brochure se compose de quelques pages en prose, où l'auteur montre que le comte de Chambord ne doit pas abdiquer, et de quelques pages en vers, dialogue chanté entre la France, le Génie de la France, l'Homme du peuple et le Peuple, tendant au même but. On ne peut qu'applaudir aux nobles sentiments exprimés par l'auteur.

—

15. **Indulgences apostoliques** ou Indulgences applicables aux vivants et aux défunts, que le Saint-Père Pie IX attache aux rosaires, chapelets, croix, médailles, crucifix, statuettes bénits par lui ou par ceux qui en ont obtenu le pouvoir; approuvé par l'autorité compétente; in-32 de VI-80 pages; Rome, 1877, Libraria di Roma, piazza delle Stimmate, 23, et Paris, chez Lecoffre; — édition polyglotte, 5 fr. la douzaine, 40 fr. le cent.; 25 centimes l'exemplaire, 30 centimes franco.

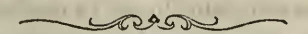
L'édition polyglotte de ce trecueil, dont l'utilité est évidente, renferme, en plus de l'*Italien*, du *Français*, de l'*Espagnol*, de l'*Allemand* et de l'*Anglais*, le texte *Latin* qui est officiel avec l'*Italien*; deux textes publiés lors de l'avénement de Sa Sainteté Pie IX au Suprême Pontificat et reproduits fidèlement. Les autres quatre textes sont pareillement la reproduction exacte et fidèle des passages des différentes Versions de la *Raccolta di Orazioni e Pie Opere colle Indulgenze*, concernant les *Indulgences Apostoliques*, etc., approuvées par la Sacrée Congrégation des Indulgences et Saintes Reliques. Les nombreux pèlerins qui arrivent de tous les points de la catholicité à l'occasion du *Jubilé Pontifical* de Sa Sainteté Pie IX, nous adressent en leur nom et au nom de ceux qui les ont délégués, une foule de questions par rapport à l'origine de la *Bénédiction pontificale*, à ces divers objets, les *Faveurs spirituelles* dont elle les enrichit et *Celles* des *Rosaires*, *Chapelets* et *Croix* de Terre-Sainte. Ils n'ont qu'à se procurer les Opuscules isolés ou l'édition polyglotte montrant l'extension toujours croissante de l'Eglise catholique, qui leur sont signalés; ils y trouveront une réponse précise, catégorique et *officielle* à leur louable et pieux désir.

---

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le second tour de scrutin pour les élections en France. — Résultat général des élections. — Ce qu'on doit attendre. — Autres élections. — Guerre et rumeurs pacifiques. — Bonne santé de Pie IX. — Audiences pontificales. — Le cardinal Nina. — Saint François de Sales, patron des journalistes. — Mort de l'archevêque de Munich. — Sacre de Mgr Le Berre. — Les Ursulines et le roi de Hanovre.

31 octobre 1877.

Le second scrutin, celui du 28 octobre, a complété les élections du 14. En voici le résultat :

Dans l'*Aveyron* (Espalion) M. Baduel d'Oustrac, conservateur, élu.
Dans le *Calvados* (2e circ. de Caen), M. Joret-Desclozières cons. élu.
Dans le *Cantal* (Mauriac), M. Escourbaniès, cons. élu.
Dans la *Dordogne* (1re cir. de Bergerac), M. Garrigat, radical, élu.
Dans le *Doubs* (Baume-les-Dames), M. Estignard, cons. élu.
Dans le *Gers* (Lectoure), M. de La Grange, cons. élu.
Dans l'*Ille-et-Vilaine* (2e circ. de Saint-Malo), M. Rouxin, cons. élu.
Dans l'*Indre* (1e cir. Châteauroux), M. Charlemagne, cons. élu.
Dans la *Loire-Inférieure* (2e circ. de Nantes), M. Gaudin, cons. élu. (1er circ. de Saint-Nazaire), M. Fidèle Simon, rad. élu.
Dans la *Haute-Marne* (Langres), M. Bizot de Fonteny, rad. élu.
Dans la *Nièvre* (Château-Chinon), M. le comte d'Espeuilles, cons. élu.
Dans l'*Oise* (Compiègne), M. de Cossé-Brissac, cons. élu.
Dans les *Basses-Pyrénées* (1re circ. de Pau), M. de Luppé, cons. élu.
Dans les *Deux-Sèvres* (Parthenay), M. Gaune, rad. élu.

En résumé, 11 conservateurs et 4 radicaux ont été élus; mais il importe de remarquer que, dans les trois circonscriptions de Mauriac, de Lectoure et de Saint-Malo, les candidats radicaux ne se sont pas présentés, parce que MM. Durieu, Descamps et Durand prétendent avoir été élus le 14 octobre, les commissions de recensement ayant eu tort, selon eux, d'annuler des bulletins qui ont paru à ces commissions être entachés de fraude électorale. Il y aura donc, pour ces *trois* circonscriptions, *six* députés qui se présenteront à la Chambre; il n'est pas douteux que la majorité radicale ne rejette les trois conservateurs et n'admette les trois radicaux. Pour la circonscription de Beauvais (Oise), où l'on avait cru qu'il y aurait lieu à un second tour de scrutin, la commission de recensement a regardé comme élu le candidat radical, M. Levavasseur.

Il ne resterait plus ainsi à connaître que les élections des quatre circonscriptions coloniales, élections dont le résultat ne pourra être connu que dans quelques semaines. On estime généralement que toutes seront radicales, à l'exception d'une, peut-être.

On peut donc établir ainsi le bilan des élections générales :

Sur 533 députés, 321 radicaux, 212 conservateurs.

Si l'on ne compte pas les 3 conservateurs dont les siéges sont disputés par des radicaux, il y a 324 radicaux contre 209 conservateurs; si les élections coloniales donnent 1 conservateur, le chiffre définitif sera 323 radicaux contre 210 conservateurs. Mais, après les invalidations que la majorité se propose de faire sur la plus grande échelle, combien restera-t-il de conservateurs? Peut-être 180, peut-être moins encore, car M. Gambetta voudrait retrouver au moins le nombre 363, si ce n'est le nombre 400, qu'il se vantait d'obtenir.

Jusqu'à quel point la minorité conservatrice se laissera-t-elle faire? Les députés conservateurs, en se regardant comme solidaires les uns des autres, pourraient beaucoup gêner la manœuvre radicale; s'ils se retiraient tous, les 321 se trouveraient fort embarrassés, et, comme il y a bien des irrégularités à signaler dans leur élection, il y aurait sans doute lieu à de nouvelles élections générales.

Le moment de la réunion des Chambres approche, ce n'est plus guère le moment de faire des conjectures. Les uns disent que le gouvernement faiblira, les autres qu'il restera fermement résolu à combattre les radicaux. Nous savons où est le devoir

et l'honneur, le devoir de sauver la France, l'honneur qui consiste à garder sa parole et à ne pas manquer à ceux qui ont cru à cette parole pour combattre ; mais nous ignorons si le devoir et l'honneur ne céderont pas devant des compromissions qui rouvriraient la marche vers l'abîme. Nous espérons mieux, cependant, parce qu'il y a des hommes, des noms et des paroles qu'on ne doit point soupçonner, et dont on ne peut douter que sur des preuves évidentes.

Les élections générales terminées pour la Chambre des députés, nous nous retrouvons en présence d'autres élections, celles qui doivent renouveler pour un tiers les conseils généraux et les conseils d'arrondissement ; puis viendront probablement, — quoiqu'elles puissent être légalement retardées jusqu'en 1879, — les élections pour le renouvellement des conseils municipaux. Élections sur élections, on n'en sort pas : c'est là l'un des avantages de la souveraineté donnée à la loi du nombre. Et cela produit vraiment de beaux résultats !

Quoiqu'il en soit, le devoir est là. La loi peut être mauvaise, c'est une raison de plus pour que les honnêtes gens travaillent à la rendre moins dangereuse, en en usant dans l'intérêt du bien. C'est pourquoi nous ne cessons de répéter : Pas d'abstention ; le devoir électoral est l'un des plus pressants qui s'imposent à la conscience dans les circonstances actuelles. Faisons ce que devons, et advienne que pourra ! dit l'adage ; nous ne l'acceptons qu'en partie, car nous sommes convaincus que si tous ou la majorité des honnêtes gens faisaient leur devoir, ce qui adviendrait serait le secours de Dieu et le salut.

—

Pas de nouvelles de l'extérieur. La guerre continue avec des alternatives diverses entre la Russie et la Turquie. La Russie est moins humiliée, mais la Turquie est loin d'être vaincue. Les événements prouvent que si le gouvernement ottoman était déplorable et profondément pourri, le peuple musulman conservait encore une vigueur qui étonne le monde, mais à laquelle on devait s'attendre, en remarquant que ce peuple, si mal gouverné, conservait un grand attachement et une admirable fidélité à sa religion.

Quelques bruits pacifiques continuent de circuler. On dit que la Russie et la Turquie cherchent à s'entendre directement ; on donne même les articles d'un traité qui serait discuté en ce

moment entre les belligérants. Tout cela est encore trop incertain pour qu'on puisse y attacher une sérieuse importance.

—

Les nouvelles du Saint-Père sont toujours très-bonnes. Ce qui prouve que Pie IX conserve sa merveilleuse vigueur, ce sont les audiences qu'il continue de donner aux nombreux visiteurs qui sollicitent cette faveur. Le dimanche, 21 octobre, il recevait les jeunes filles de la paroisse de la Madeleine, faisant partie de la Congrégation de la sainte Vierge, et à l'adresse qu'elles lui présentaient, il répondait en parlant de Marie comme seul il sait le faire. Il a parlé du mystérieux enfantement qui s'accomplit au pied de la croix, alors que la plus sainte, la plus affligée des femmes devint notre mère à tous. Il a dit encore que par la douleur de cet enfantement, Marie nous avait obtenu de trouver en elle toutes les consolations dont nous avons besoin. Et, ici, le Saint-Père a montré que notre confiance en Marie doit être d'autant plus grande que plus terribles et plus longues sont les épreuves actuelles. On sentait bien qu'il parlait de l'abondance du cœur : aussi l'émotion dont il était lui-même animé a gagné l'assistance entière.

Le lendemain, une autre audience générale a été accordée à plus de cent étrangers, Français pour la plupart. Le Saint-Père leur a adressé un discours sur le détachement des choses de ce monde.

Enfin, des audiences privées sont accordées chaque jour. M. le marquis de Courcival, du Mans, a été reçu avec cinq personnes de sa famille. Un célèbre prédicateur du diocèse de Bordeaux, M. l'abbé Campana, a été également reçu en audience privée. Le Saint-Père lui a accordé une bénédiction spéciale pour les œuvres auxquelles il se dévoue.

La haute charge de préfet de la Sacrée-Congrégation des Études, demeurée vacante par la suite de la mort de l'Em. cardinal Capalti, vient d'être confiée par le Souverain-Pontife à S. Em. le cardinal Nina. Selon l'usage, cette nomination a été notifiée au nouveau titulaire par un billet de la Secrétairerie d'État, en date du 21 octobre.

—

L'*Unità cattolica* de Turin, bientôt suivie par la presse catholique italienne, a pris l'initiative d'une prière adressée au Pape pour qu'il donne comme patron à la presse du monde entier saint François de Sales. Le grand apôtre de Genève, du

Chablais et du Faucigny, infatigable dans ses luttes contre l'erreur, mais si doux envers les personnes, est certainement le plus parfait modèle qui puisse être proposé au journaliste chrétien. La proposition de l'*Unità cattolica* a été l'objet d'une chaleureuse adhésion de la part du récent congrès de Bergame.

—

Mgr Scherr, archevêque de Munich, vient de mourir.

Le sacre de Mgr Le Berre, évêque d'Archis *in partibus* et vicaire apostolique des Deux-Guinées, a eu lieu à Paris le 28 octobre, dans la chapelle de la maison-mère de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, rue Lhomond. Le prélat consécrateur était Mgr Meglia, archevêque de Damas *in partibus* et nonce apostolique, assisté de NN. SS. Bécel, évêques de Vannes, ancien condisciple de Mgr Le Berre, et Duboin, évêque de Raphané *in partibus* et vicaire apostolique de la Sénégambie.

—

Le roi George de Hanovre, qui est protestant, et qui a été dépouillé de ses États par la Prusse, en 1866, a adressé au duc de Norfolk la lettre suivante pour l'intéresser en faveur des religieuses Ursulines expulsées du Hanovre et réfugiées en Angleterre :

Biarritz, mardi, 9 octobre 1877.

Mon cher duc,

Connaissant l'ardente charité dont vous êtes animé à l'égard de tous les malheureux, je n'hésite pas à placer sous vos yeux les documents suivants ; ils ne vous diront que trop bien la malheureuse histoire des personnes que je vous recommande. En cherchant à exciter votre sympathie envers des malheureuses exilées et à leur procurer votre puissant appui, je n'obéis pas seulement à un instinct de charité, mais aussi je désire venir en aide, autant qu'il est en moi, à de loyales et dévouées Hanovriennes.

Leurs désirs se bornent à obtenir, en Angleterre, des élèves assez nombreuses pour gagner de quoi subvenir à leurs besoins dans cette crise pénible ; je suis certain que personne ne peut les aider, en cette circonstance, autant que vous-même.

Je connais personnellement le système d'éducation des religieuses Ursulines ; il est universellement approuvé par les protestants comme par les catholiques. Je les considère elles-mêmes comme des institutrices très-capables, et beaucoup de dames qui ont été élevées par elles en Hanovre sont, sur ce point, de mon avis.

L'accent du Hanovre est de beaucoup le meilleur ; cette réputation est bien acquise dans toutes nos écoles ; quand on désire

apprendre la langue allemande, il est naturel de recourir à ses sources les plus pures.

Je reste, mon cher duc, le plus sincèrement, Votre

GEORGES, *roi*.

Cet acte du roi de Hanovre ne lui fait pas moins d'honneur qu'aux Ursulines; il montre ce que sont les victimes de M. de Bismark et du *Kulturkampf*, et ce qu'on peut attendre de ce prétendu *combat pour la civilisation*.

J. CHANTREL.

---

## LA QUESTION D'ORIENT

### ET LES LIEUX SAINTS

On s'est bien souvent étonné, dans le camp radical et parmi ceux qui ont l'habitude de juger les choses à la légère, de ce que les catholiques, loin d'être favorables à la Russie, puissance chrétienne, semblent plutôt former des vœux pour le triomphe des musulmans.

Les ennemis de l'Église n'ont pas manqué de profiter de cette attitude bienveillante du catholicisme à l'égard des adeptes du Coran pour lancer contre l'Église les accusations les plus sottes et pour insinuer dans l'esprit des ignorants et des imbéciles, dont le nombre n'est malheureusement que trop considérable, l'idée fausse que c'est une question purement temporelle et politique qui divise la Russie et le Saint-Siège, et que le Pape. pour soutenir ses prétentions autoritaires et ambitieuses, ne serait disposé à rien moins qu'à appeler à son secours les disciples de Mahomet et à faire alliance avec les ennemis les plus déclarés du catholicisme.

Ces calomnies sont tellement absurdes, que, si nous vivions à une époque où les charlatans politiques ne fussent pas écoutés, nous croirions inutile d'insister là-dessus et de défendre la cause de l'Église, dont les actions droites et les intentions pures sont connues de tous les hommes de bonne foi.

Mais malheureusement nous vivons dans un siècle où un écrivassier quelconque, improvisé docteur *de omni re scibili et de quibusdam aliis*, peut, à son aise, promener chaque jour son orgueilleuse ignorance à travers les colonnes d'un grand journal

que les ennemis de l'Église s'empressent de colporter dans toute l'Europe. Nous sommes forcés de disputer, chaque jour, pied à pied, le terrain de la vérité, de la justice et du droit à ces charlatans déguisés en savants qui fondent leur spéculation quotidienne sur l'ignorance des masses, sur les préjugés qui dominent malheureusement trop souvent dans les classes élevées de notre société moderne.

L'étude suivante servira à démontrer la droiture et l'honnêteté des intentions des catholiques et les raisons sérieuses qui les disposent aujourd'hui plutôt en faveur des Turcs que des Russes.

## I

La question religieuse est le but avoué de la présente guerre. C'est la cause principale du conflit oriental. La Russie n'a pas passé le Pruth pour s'annexer deux ou trois provinces de la Turquie. L'annexion pourrait bien être la conséquence d'une campagne heureuse, mais là n'est pas le but, ou du moins le seul but d'une puissance comme la Russie, qui se lance, avec mille sacrifices, malgré des obstacles sans nombre, dans une lutte aussi grave.

Le but de la Russie est complexe.

D'un côté, elle rêve la domination universelle ou plutôt la prépondérance en Europe. Or, de grandes annexions, ainsi que la possession de Constantinople, seraient certainement de nature à lui obtenir ce résultat si convoité et qui a formé pour ainsi dire la préoccupation constante de tous les czars qui se sont succédés sur le trône de Pierre le Grand depuis Catherine II jusqu'à nos jours.

Mais, pendant que la Russie a les yeux fixés sur ce mirage enchanteur, elle n'oublie pas non plus qu'elle a une double mission politique et religieuse, et, pendant qu'elle lance ses armées à la conquête de la Bulgarie et de l'Arménie, d'un autre côté, elle prépare ses plans, elle organise des forces d'un autre genre pour faire une campagne religieuse après la campagne militaire.

En Russie, plus que partout ailleurs, le pope et le soldat sont toujours l'un à côté de l'autre, et tandis que le second s'avance, le premier profite de ses conquêtes et de son sabre pour imposer la foi schismatique aux populations conquises.

*En Russie il n'y a pas, à proprement parler, de liberté religieuse*. Le czar, autocrate politique du pays, en est aussi le maître

absolu au point de vue religieux. Le czar, c'est le pape de la nation russe, comme l'évêque de Rome est notre pape à nous, avec cette simple différence que, tandis que le chef de l'Église catholique n'a à son service que la force morale et l'influence d'une institution divine dix-huit fois séculaire consacrée par le sang de plusieurs millions de martyrs, le pape des schismatiques, le czar, a à ses ordres un million et demi de baïonnettes prêtes à défendre et même à imposer la foi religieuse de la grande Russie.

Nous ne croyons pas qu'il puisse se trouver en Europe un écrivain sérieux, un publiciste autorisé qui ose contredire ce que nous affirmons là.

Les faits, et des faits malheureusement trop récents, ne prouvent que trop la vérité de ce que nous venons de dire.

En fait de liberté religieuse, il est évident qu'en Russie il n'y en a cent fois moins que partout ailleurs, moins qu'en Turquie, moins peut-être qu'au Japon.

Et, en effet, quel est en Europe celui qui a oublié la russification violente des Grecs-unis des provinces polonaises ?

Qui a oublié la proscription des archevêques, des évêques, de milliers de prêtres coupables seulement d'être restés fidèles à leur devoir, à leur foi ?

Peut-on regarder comme un détail sans importance le fait de la défense absolue imposée aux évêques de communiquer avec Rome ?

Peut-on ne pas tenir compte des milliers de Polonais qui subissent le plus affreux despotisme religieux aussi bien que politique, et auxquels la Russie impose le schisme à coups de sabre et de knout et en remplaçant les prêtres latins par des popes de la religion du czar ?

Tout cela est écrit dans le livre de l'impartiale histoire. C'est une page bien sombre dans les annales russes, mais ce n'est pas notre faute à nous si elle existe.

De pareilles choses n'arrivent pas en Turquie.

Quel est l'acte de violence que la Turquie moderne a exercé pour imposer sa foi musulmane aux chrétiens, aux catholiques, ou pour faire apostasier qui que ce soit ?

C'est pourquoi il ne doit pas être bien étonnant de voir le Pape assez peu contrarié par les défaites que les Turcs viennent d'infliger aux schismatiques de Saint-Pétersbourg.

Mais, outre cela, il y a une autre question bien grave qui

oblige le Saint-Siége à une grande réserve vis-à-vis de la Russie.

L'Orient a toujours été un vaste champ de bataille où la lutte religieuse n'a jamais cessé de régner avec une vigueur peu commune.

Les premières hérésies, les premiers conciles, le schisme d'Orient, les croisades, la lutte plusieurs fois séculaire pour la possession du tombeau du Christ et des sanctuaires de la Palestine, si chers au cœur de tout véritable chrétien, tout cela a donné à l'Orient une grande importance dans l'histoire religieuse du monde.

Le catholicisme a porté la civilisation dans ces contrées lointaines; le schisme y a conduit l'abaissement d'abord, l'oppression musulmane ensuite. Le Bas-Empire et la prise de Constantinople par Mahomet II sont les conséquences légitimes du second.

La domination turque a aboli le pouvoir politique des schismatiques. Elle n'a ni étouffé leurs aspirations ni exclu à tout jamais leur influence.

Tant que la Turquie a été forte et puissante, les schismatiques ont courbé la tête. Mais, du jour où la puissance ottomane a commencé à faiblir, l'influence des sectes et des communautés religieuses de l'Orient a pris un essor qui était depuis longtemps inconnu.

Les intérêts catholiques en Orient ont donc subi le sort que les événements politiques ont créé aux communautés religieuses de ces lointaines régions; aussi ne sera-t-il pas inutile que nous nous arrêtions quelque peu à en expliquer la situation passée et présente, et que nous montrions les conséquences possibles d'une victoire finale de la Russie en Orient.

Le but de cette étude n'est autre que de faire comprendre la gravité des intérêts qui sont engagés dans la présente lutte et des conséquences que produirait une catastrophe de l'empire ottoman en faveur du césarisme politique et religieux des Russes. Ce qui se passerait à Jérusalem et dans tout l'Orient doit fixer les regards des catholiques et justifier l'attitude présente du Saint-Siége vis-à-vis de la Russie.— (*Défense.*)

JOSEPH GRABINSKI.

*(A suivre.)*

---

## LIBÉRALISME ET CLÉRICALISME (1)

Le Rédacteur en chef de l'*Univers* vient de publier un volume de petite dimension qui promène le fer chaud sur la plaie la plus enracinée de notre époque: l'*hypocrisie*. Il l'a peinte avec une vigueur toute chrétienne, et sa verve satirique en a profité pour renverser une idole trop longtemps caressée, et pour réhabiliter dans la république des lettres une gloire française trop sévèrement appréciée. Comme l'œuvre de M. Louis Veuillot est encore plus doctrinale que littéraire, nous ne pouvons ni ne devons la dédaigner. Elle entre merveilleusement dans le cadre de nos études.

« *Molière* et *Bourdaloue* sont deux moralistes ; » ainsi commençait sa leçon un professeur de faculté, il y a vingt-cinq ans, dans une ville de province; nous n'indiquerons ni la nationalité ni le nom du bonhomme. L'époux des demoiselles Béjart, mère et fille, moraliste ! Il est vrai que le professeur sexagénaire subissait l'humeur acariâtre de sa cuisinière !

Quoi qu'il en soit, M. Veuillot a voulu étudier de près cette fausse divinité du XVII[e] siècle, échappée de la maison paternelle pour embrasser la carrière d'histrion, commençant une liaison de débauche à un âge où les passions sont en germe, se mariant à quarante-deux ans avec la fille probable de sa maîtresse, et traînant la plus triste des existences dans le plus misérable intérieur qu'un misanthrope puisse rêver. Molière parvint jusqu'à la célébrité. Elle lui est restée fidèle. Foules et esprits lettrés n'ont pas révisé le verdict, bien plus ils sont disposés à couvrir de fleurs cette statue. Il y a usurpation, s'écrie M. Veuillot.

Voyons ses raisons :

Sans Louis XIV, le prétendu génie de Molière est resté dans l'ombre, et Louis XIV s'est rapetissé en encourageant

(1) A propos de *Molière et Bourdaloue*, par Louis Veuillot, Paris, 1877, chez V. Palmé.

le comique, car il a protégé le chantre de ses royales adultères et le censeur des honnêtes gens de son siècle. Voilà la thèse. Elle est hardie, se serait écrié M. Planche, elle est inopportune, murmureraient Sainte-Beuve et son École, elle nous paraît inattaquable, et nous regrettons que M. de Pontmartin n'y ait pas songé (1). Peut-être dépassait-elle ses connaissances théologiques.

Molière est célèbre par le *Tartufe* et le *Misanthrope*. Le *Tartufe* est une mauvaise action, le *Misanthrope* est un portrait invraisemblable et enfiélé. Et pourquoi cela? le voici :

Au XVII^e^ siècle, sous le règne du grand Roi, la Cour et la ville — histoire toujours ancienne et toujours nouvelle — se partageaient en deux camps : ceux qui se respectent et ceux qui obéissent à leurs passions. Louis XIV, à l'apogée de sa puissance, écouta la volupté. Elle l'enchaîna longtemps à son char. La première complice de ces royaaux déportements fut Mlle de La Valière, qui expia ses fautes. Après elle, vint l'altière Montespan, et enfin Mlle de Fontanges, sans parler des plus obscures. Il fallut légitimer ces scandales. Molière s'en chargea, moyennant la protectiou du grand Roi. C'est alors que furent composés la *Princesse d'Élide* et *Les plaisirs de l'Ile enchantée,* qui glorifiaient l'adultère et l'amour libre, sous forme allégorique. Ces audaces littéraires qui en provoquaient d'autres moins platoniques, firent murmurer d'honnêtes personnages de la Cour. Pour leur fermer la bouche, et provoquer leur disgrâce qui ne se fit guère attendre, Molière, habile courtisan, composa le *Tartufe,* rôle d'hypocrite invraisemblable, qui porta coup, en décriant la vraie piété, celle qui ne transige jamais. Alors Molière fut royalement récompensé. Il devint le favori du grand roi ; personne ne put impunément censurer le cynique histrion. Ayant le Roi pour lui, il eut les courtisans qui, hélas ! trop souvent imitaient les débordements du maître. Et les hommes de lettres firent chorus. M. Louis Veuil-

(1) M. de Pommartin s'est fait le champion de Molière dans la *azette de France* (N. de la R.)

lot a eu mille fois raison de flétrir cette lamentable orgie de l'admiration déplacée. Les plus honnêtes gens aujourd'hui déplorent d'une manière bruyante le naufrage de la royauté dans une mer de sang, et cette impitoyable fatalité qui marque au front le plus débonnaire de nos rois, la plus charmante de nos reines, le plus innocent de nos fils de France, pour les livrer au couperet de la guillotine, ou aux férocités du cordonnier Simon : terribles mystères de la réversibilité des fautes, qui étend aux races la responsabilité des égarements ! Quoi qu'il en soit, dépouillons avec M. Veuillot le *Tartufe* de ses vêtements de parade.

Le *Tartufe* de Molière est un hypocrite d'un genre particulier au XIX^e^ siècle ; nous appellerions ce drôle un agent libéral destiné à décrier les cléricaux. Il a tous les vices et toutes les lâchetés d'un courtisan ; dans l'esprit de Molière c'est un instrument destiné à décrier la piété, la vertu, la morale ; en le dessinant, l'historien célèbre se proposait de faire pièce au duc de Montausier et au duc et à la duchesse de Navailles. Molière, enrôlé dans la Bohême littéraire depuis son départ de la maison paternelle, a travaillé, à l'insu de Louis XIV, pour la démocratie libre penseuse. En un mot, cette création est un coup de stylet à l'adresse des honnêtes gens. L'hypocrite, le vrai hypocrite n'aurait nullement excité l'admiration des grands seigneurs débauchés et désœuvrés, s'il n'avait pas été un masque. Bourdaloue, lui aussi, a peint l'hypocrite, le débauché, mais jamais la courtisanesque tolérance n'a fait choper sa parole. On a pu être mécontent de ses reproches importuns ; mais personne n'a songé à l'accuser de lâcheté. Il s'est attaqué au Roi-Soleil, à ses coupables amours, à ses courtisans éhontés, sans se préoccuper de la disgrâce qui pourrait suivre. Voilà l'intolérance du clérical en face de la complaisance du libéral. Que l'on compare. Tandis que Molière est bourrelé de la pensée que même en haut lieu il n'est considéré que comme un histrion de haute volée, l'humble Jésuite n'a qu'un mobile : faire son devoir à Versailles et à son confessionnal, prêcher l'Évangile aux grands et aux peuple, n'épargner aucune infamie. C'est pourquoi le pre-

mier est resté le type du moraliste de la chaire, et le second, malgré son génie littéraire, n'a pu se dépouiller de la triste gloire de passer pour un moraliste des planches. Représailles légitimes de la Providence, qui marque au front les contempteurs de la Vérité. Autres représailles de la Providence. En créant le *Misanthrope,* Molière a fait une fausse création, son intérieur domestique en est cause, son *misanthrope,* qu'il voulait draper dans le manteau d'un honnête homme, est tout simplement un mauvais coucheur hypocrite qui passe pour ce qu'il n'est pas, qui a plus de tenue que ce qui l'entoure, mais peut-être n'en vaut pas mieux. C'est un être répugnant, que les cléricaux repoussent, et que le clan libéral peut revendiquer. Pourvu que le public ne le sache pas, et qu'il puisse passer pour le bourru bienfaisant et le citoyen incorruptible, il ne sera pas insensible aux avances des coulisses, et au moment même où il envoie promener *Célimène,* qui nous dit qu'il n'est pas moqué, battu et trompé par une créature de la rue? L'amitié des femmes Béjart n'est pas un présent du ciel, mais une punition de la Providence.

Nous n'avons pas voulu faire une seule citation du livre de M. Louis Veuillot, nous voulons qu'on l'étudie, mais il nous reste une morale à tirer, morale adaptée à nos misères présentes.

Dans un des derniers numéros de *la Croix* (1), nous avons esquissé *la prudence libérale:* elle a procréé le *Tartufe* moderne. Étudions aujourd'hui ce produit malfaisant. C'est lui qui commande la chasse aux cléricaux ; son domicile est au *Journal des Débats,* à *la France,* au *Dix-Neuvième Siècle;* il s'appelle Girardin, About, Sarcey, Pressensé, et Scherer. Hier, il s'appelait M. Thiers. *Le Figaro* lui fait toujours bon accueil ; partout où il passe, il laisse quelques débris de sa moralité. Le souverain des mœurs faciles l'attire particulièrement à Compiègne ; personnifié dans Mérimée et dans About, le Tartufe misanthrope

(1) Excellent journal belge qui ne connaît ni les transactions ni les compromis (N. de la R.).

racontait brutalement ses contes aussi gras que ceux de La Fontaine. Il soigne la forme, recherche l'esprit, fuit la morale, et poursuit le catholicisme. Cette politique le pousse au Sénat, témoins Sainte-Beuve qui en fut, et Girardin, qui allait en être, lorsque l'Empire s'est effondré. Rien n'est plus curieux que la mobilité de ses convictions politiques. Thiers est mort républicain, après avoir servi la monarchie illégitime de juillet. Girardin soutient avec férocité le radicalisme, lui qui avait été nommé sénateur au mois d'août 1870. On connaît les coquetteries de Sainte-Beuve sous le second Empire, coquetteries qui se terminèrent par la plus plate soumission. Viollet-Leduc, l'artiste démocrate, était des soirées de Compiègne; About aussi était chargé de faire rire Leurs Majestés. L'énumération serait longue; on peut la terminer par le trop célèbre Guyot-Montpayroux, nommé sous le dernier Empire à un poste de confiance à la dernière Exposition universelle et qui depuis est un des plus acharnés démocrates que la Commune puisse rêver.

Voilà le type de Tarfuse présenté par son côté le plus hideux. Tous ces hommes sans générosité, sans vertus, sans courage, personnifient le libéralisme avec toutes ses nuances et ses bassesses. Ils n'ont qu'une passion : c'est le culte de leur triste personne; qu'une haine, la haine des cléricaux qui valent mieux qu'eux. En résumé, ils sont bavards, et ils sont lâches. Tandis que les cléricaux iront se faire tuer à Loigny, entourant le drapeau du Sacré-Cœur, les tartufes dépeints plus haut fomenteront la Révolution qui leur donnera des portefeuilles, des honneurs, et des élus. Nous trouvons dans l'Evangile de saint Mathieu, chapitre XXII, la confirmation du livre de M. Veuillot, et c'est par là que nous terminerons cette étude :

Les pharisiens, dit l'Evangéliste, envoyèrent à Jésus-Christ leurs disciples avec les hérodiens pour lui dire : « Maître, nous savons que Vous êtes vrai et que Vous nous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que Vous ne considérez point la personne des hommes. Dites-nous donc ce qui Vous semble : Est-il permis de payer le tribut à César ou non ? Mais Jésus connaissant leur malice, dit :

« Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ? Montrez-moi la monnaie « du Tribut. » Et ils lui présentèrent un denier. Jésus leur dit: « De qui est cette image et cette inscription ? » Ils répondirent: « De César. » Alors Jésus leur dit : « Rendez donc à César ce « qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Ce qu'ayant entendu, ils furent saisis d'admiration et se retirèrent.

On peut affirmer que ces tartufes ne passeront jamais dans le camp des cléricaux.

Vicomte G. DE CHAULNES.

---

## L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE

Nous avons reçu d'un département du Midi une lettre dont l'auteur nous paraît écrire avec une bonne foi et un amour de la vérité qui nous a profondément touché; mais elle témoigne en même temps de préjugés qui nous affligent. L'état de l'âme qui s'y trouve décrit est sans doute celui de plusieurs autres âmes; c'est pourquoi nous croyons devoir la reproduire tout entière, avec l'espérance que la courte réponse que nous y faisons suffira pour porter la lumière dans ces âmes, auxquelles il manque un peu de docilité et d'humilité pour voir la vérité telle qu'elle est, dans son éclat et dans sa simplicité.

Voici la lettre qu'on nous a écrite; l'auteur nous donne son nom et ne nous dit pas de le supprimer, mais nous ne voyons aucune utilité à le publier; nous n'y changeons rien, nous contentant d'en numéroter les divers paragraphes.

Monsieur le Directeur,

1. Lecteur assidu et entièrement sympathique de votre estimable et très-utile journal, une chose me frappe principalement, et cette chose est du domaine religieux, qui m'intéresse par dessus tout. J'ai lu depuis longtemps avec une certaine surprise l'assurance avec laquelle vous proclamez votre foi au nouveau dogme du Vatican, votre foi à l'infaillibilité du Pape, votre foi à la primauté des Papes sur les évêques réunis. Vous en parlez comme de prérogatives papales déjà séculaires et dont vous ne

sentez même pas le besoin d'expliquer à vos lecteurs la raison d'être, tant la chose coule comme de source pour vous.

2. Savez-vous, Monsieur, pourquoi je me sens ainsi ému par la fréquente rencontre d'une foi aussi ferme, chez un chrétien étranger au sacerdoce? C'est que cette foi se trouve en contradiction formelle avec mes propres convictions; c'est que cette foi me fait presque douter, non pas de la sincérité, mais de la légitimité de mes convictions. Je me dis à moi-même. Voilà un chrétien tout aussi sincère que toi, qui veut sauver son âme comme tu veux sauver la tienne; voilà un chrétien beaucoup plus éclairé que toi, un chrétien vivant d'ailleurs au foyer des lumières de toute nature. Ce chrétien pense et croit absolument le contraire de ce que tu penses et de ce que tu crois; ne devrais-tu pas demander à ce chrétien quels sont les motifs déterminants de sa foi? Étant chrétien, il est nécessairement charitable, tu peux tout espérer de lui. L'acte de charité que je viens vous demander vous prendra peu de temps, vu la grande facilité avec laquelle vous exprimez toutes vos pensées. Je viens donc apprendre de vous, Monsieur, d'abord sur quel fondement vous avez établi votre ferme foi aux nouveautés qui nous sont imposées, et ensuite ce que vous pensez de mes propres convictions que je vais tâcher de vous faire connaître.

3. Le nouveau dogme du Vatican impose aux chrétiens deux articles de foi bien distincts : l'infaillibilité des Papes et leur primauté sur les évêques réunis. Je ne crois pas à l'infaillibilité des Papes, parce que je crois à un autre article de foi qui ne date pas de six ou sept ans seulement, mais qui est de toute éternité, puisqu'il tient à la nature même de Dieu, et qui nous oblige de croire que Dieu seul est infaillible, comme Dieu seul est tout-puissant, comme Dieu seul est infini dans toutes ses perfections. La conséquence rigoureuse de ce dernier article de foi est qu'aucun autre être que Dieu ne peut être infaillible. L'infaillibilité des Papes est donc, à mes yeux, une vraie impiété égalant à Dieu une succession de misérables créatures, de créatures criminelles par cela même qu'elles consentiraient à s'égaler à Dieu, en se disant infaillibles comme Dieu. L'infaillibilité des Papes est encore une impiété, toujours à mes yeux, en ce que, augmentant le nombre des êtres infaillibles, elle enlève à Dieu la prérogative essentielle d'être le seul être infaillible possible. Cette croyance à l'infaillibilité des Papes a pour effet inévitable d'anéantir Dieu pour celui qui en est dominé, car Dieu,

pour rester Dieu aux yeux de ses créatures, ne peut cesser de jouir de toutes ses divines prérogatives, ne peut cesser d'être pour elles le seul être exceptionnel en tout : il ne l'est plus pour celui qui lui donne en chacun des Papes successifs un égal en infaillibilité; il n'est donc plus Dieu pour lui. Ne pouvant donc croire en même temps en Dieu et à l'infaillibilité d'un autre être que Dieu, car Dieu seul est infaillible, je renonce à croire à l'infaillibilité d'un être humain quelconque, et je continue à réciter mon *Credo* comme je le récite depuis soixante-dix ans, comme je le récitais à l'âge de huit ans, grâces aux soins de ma mère chrétienne.

4. Je ne crois pas à la primauté des Papes sur les évêques réunis, parce que les évêques réunis sont pour moi cette Église enseignante, cette Église infaillible instituée par Jésus-Christ pour être son organe jusqu'à la fin des siècles, pour être cette Église infaillible en laquelle tout chrétien catholique est obligé de croire sous peine d'être déchu de sa qualité de chrétien catholique et privé des avantages spirituels et éternels qui y sont attachés. C'est, en effet, aux évêques réunis en son nom dans tous les temps et dans tous les lieux, que Jésus-Christ a dit, en parlant à ses onze disciples réunis autour de lui au moment de son Ascension : « Et voici, je suis toujours avec vous jusqu'à la fin du monde. » (S. Matth. Chap. XXVIII, v. XX.) Et encore en S. Mathieu, Chap. XV, v. XXIII : « Car, là où il y en a deux ou trois assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Les évêques réunis au nom de Jésus-Christ ont donc toujours été considérés comme ayant Jésus-Christ au milieu d'eux. L'antiquité catholique leur a donné le nom d'Église infaillible, d'organe de Jésus-Christ, parce qu'elle les a toujours considérés comme directement inspirés par Jésus-Christ. Les décrets des évêques réunis ont toujours été acceptés et obéis comme les décrets mêmes de Jésus-Christ. Ils ont toujours eu dans l'Église universelle une autorité qui leur était propre et spéciale, témoins les six commandements de l'Église que les vrais chrétiens catholiques observent encore à l'égal des commandements de Dieu.

5. Voilà, Monsieur, vous le savez aussi bien que moi, voilà où en était encore de sa croyance la chrétienté catholique, lorsque est advenue l'œuvre du Vatican, décrétant l'infaillibilité des papes, première impiété que j'ai prouvée plus haut ; décrétant la primauté des papes sur les évêques réunis, deuxième impiété plus criminelle encore que la première, car l'infailli-

bilité des Papes ne fait qu'égaler les Papes à Dieu ; leur primauté sur les évêques réunis les établit au-dessus de Dieu représenté sur la terre par les évêques réunis. Vainement Dieu voudra faire parvenir quelqu'une de ses vérités éternelles par la voie ordinaire de l'Église infaillible, de son organe les évêques réunis, cette vérité se heurtant tout d'abord contre la nouvelle primauté des Papes, n'arrivera à sa destination, n'aura d'autorité dans l'Église universelle que par l'autorisation expresse du Pape régnant, le Pape dominant, et Dieu en sous-ordre, et Dieu se résignant ! Ainsi l'a voulu le Concile du Vatican.

6. Pie IX, non content de dominer ses semblables, a voulu encore dominer son Dieu, en mettant à son gré le *veto* sur les volontés de Dieu. Qui donc aurait jamais imaginé un aussi impie renversement des rapports obligés des créatures envers leur Créateur ? Il fallait l'orgueilleux génie de Pie IX pour l'inventer, il fallait l'aplatissement moral, la perte de tout sens religieux de la part des évêques de la majorité pour l'accomplir, ce renversement complet de la divine économie de notre sainte religion qui, restée divine jusqu'à nous par le lien divin de l'Église infaillible, se trouve, par sa satanique primauté des papes, transformée en une religion purement humaine dont les caprices des papes *infaillibles* seront toute la loi.

7. Voilà l'œuvre du Vatican, monsieur ; c'est ce concile qui a définitivement exclu Jésus-Christ de toute participation à la direction spirituelle de notre sainte religion pour la remettre, cette religion autrefois divine, à la discrétion des papes. Notre vrai Dieu n'est plus notre Dieu, monsieur ; le pape est notre seul Dieu. Voilà le sujet de mes vives et incessantes lamentations depuis le 18 juillet 1870. O la terrible date pour la France et pour la chrétienté ! Oh ! oui, monsieur, vous avez à faire un grand acte de charité en faveur de votre pauvre abonné pour le mettre dans la voie qui paraît être votre bonheur.

Agréez, etc.

---

Nous allons tâcher de montrer son erreur à l'excellent vieillard qui nous écrit ; puisqu'il cherche la lumière, il est de bonne foi, et c'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas plus qu'il ne convient aux deux derniers paragraphes de sa lettre, qui sentent un peu trop la passion. La lumière nous paraît si vive et si éclatante, la question nous paraît si

simple, qu'il nous semble bien difficile que notre estimable correspondant ne retrouve pas cette tranquille possession de la vérité qui fait le bonheur et la force du catholique.

1. Il est très-vrai que nous croyons à la primauté et à l'infaillibilité du Pape, telles que le concile du Vatican les a définies ; nous avions cette foi avant le concile du Vatican, les décisions du concile n'ont fait que la confirmer, et nous ajoutons que notre foi, avant ces décisions, s'appuyait sur l'étude de l'histoire de l'Église qui nous a montré la primauté et l'infaillibilité des Pontifes romains s'exerçant de toute antiquité, acceptées implicitement ou explicitement par les conciles œcuméniques, enseignées par tous les théologiens, à l'exception des théologiens dits gallicans, qui ne datent que du dix-septième siècle, et, naturellement, à l'exception de tous les hérétiques qui rejettent ces deux prérogatives du Saint-Siége, par lesquelles ils sont condamnés. On peut soulever quelques difficultés, citer, par exemple, le concile de Constance et certains faits de l'histoire de l'Église qu'on n'a pas manqué de rappeler à l'occasion du Concile; mais les faits ont été expliqués, les difficultés ont été résolues, et il en reste que toujours tout s'est passé dans l'Église comme si la primauté et l'infaillibilité avaient été définies dès l'abord comme elles l'ont été en 1870 ; bien plus, c'est l'Église gallicane elle-même, et ce sont des évêques gallicans qui ont eu recours à cette primauté et à cette infaillibilité pour combattre l'hérésie, comme cela est arrivé à l'occasion du jansénisme et de la constitution civile du clergé. Il nous semble qu'il y a là un ensemble de faits et de témoignages qui doit donner à réfléchir à tout esprit sérieux.

Il y a quelque chose qui n'est pas moins frappant : c'est que tous ceux qui ont nié la primauté du Pape sont tombés dans le schisme et dans l'hérésie, et que l'infirme minorité de ceux qui ont nié l'infaillibilité pontificale à la façon des théologiens gallicans, n'ont échappé à l'hérésie formelle qu'à force de subtilités et d'heureuses inconséquences.

2. Notre honorable correspondant a raison : le spectacle d'une foi sincère et ferme doit faire impression sur les esprits de bonne foi qui ont des doutes ; nous lui ferons remarquer

que nous ne sommes pas seul, que tout l'épiscopat catholique professe la même foi que nous, que l'immense majorité du clergé est avec les évêques, que les quelques prêtres défectionnaires ne montrent pas en général, des vertus qui attirent à leur croyance, enfin que, parmi les catholiques, ce sont les plus belles intelligences, les philosophes les plus profonds, les savants les plus illustres que l'on voit humblement et sincèrement soumis à la doctrine du concile du Vatican.

Maintenant, avant d'aller plus loin, nous dirons à notre honorable correspondant que c'est lui-même qui nous fournit, dans sa lettre, le moyen de lui dire sur quel fondement nous appuyons notre foi, non pas « aux nouveautés qui nous sont imposées, » mais aux vérités anciennes que les définitions du Vatican viennent de mettre dans leur vrai jour. Il croit à l'infaillibilité de l'Église enseignante, représentée par les évêques réunis ou dispersés ; il croit, — et il a raison de le croire, — que Jésus-Christ, qui a établi l'Église et qui lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, ne peut permettre que cette Église enseigne l'erreur dans les questions de foi et de morale. Or, qu'est-il arrivé en 1870 et depuis ? c'est qu'un concile œcuménique a été assemblé, c'est que ce concile a compté plus d'évêques présents qu'aucun autre concile, c'est que, à ce concile, aucun évêque, — qu'on le remarque bien, — aucun évêque ne s'est élevé contre la primauté ou l'infaillibilité du Pape, mais seulement contre l'opportunité d'une définition ; c'est que, enfin, après le concile, la minorité même des opportunistes a reconnu, professé et enseigné les décisions du Concile. Notre correspondant a tort de parler de servilité et de despotisme ; l'histoire du Concile du Vatican montre qu'il n'y a eu ni l'un ni l'autre, et comme, en dernier résultat, c'est tout l'épiscopat catholique qui professe la même foi, il faudrait, en bonne logique, conclure que Jésus-Christ a abandonné son Église, que l'Église n'est pas infaillible, qu'il n'y a plus d'Église. Il nous semble qu'une telle conclusion doit paraître plus injurieuse à Dieu que ce que notre

correspondant voit d'injurieux pour Dieu dans l'infaillibilité pontificale.

Mais voyons les raisons qu'apporte cet honorable correspondant.

3. Dieu seul est infaillible, nous dit-il, par conséquent aucun autre être ne peut posséder l'infaillibilité ; l'infaillibilité des Papes est donc une impiété, parce qu'elle égale un homme à Dieu, parce qu'elle enlève à Dieu la prérogative essentielle d'être le seul infaillible possible et l'anéantit ainsi pour le nouvel infaillible. — Deux observations nous semblent devoir éclairer là-dessus l'âme troublée de notre correspondant.

D'abord, il croit à l'infaillibilité de l'Église, il y croit sans que cela lui paraisse une impiété contre Dieu, une usurpation sur l'infaillibilité divine; or, l'infaillibilité du Pape n'est pas autre chose que l'infaillibilité de l'Église ; le Pape n'est infaillible que là où l'Église elle-même l'est, et comme l'Église, en vertu de la promesse de Jésus-Christ et grâce à l'assistance divine. Si l'infaillibilité de l'Église est admissible sans impiété, sans contradiction avec l'infaillibilité divine, celle du Pape l'est également.

Ensuite, qu'est-ce que c'est donc que cette infaillibilité du Pape? Qu'est-ce donc que nous devons croire à cet égard ? Notre correspondant ne la confond-il pas, comme tant d'autres, avec l'impeccabilité, avec la toute-science, avec l'impossibilité de se tromper dans les choses qui ne regardent ni la foi, ni les mœurs, avec l'infaillibilité, enfin, de la personne privée ? Voici ce que le concile du Vatican a défini à cet égard : « Le Pontife romain, lorsqu'il parle « *ex cathedra,* c'est-à-dire lorsque, *remplissant la charge* « *de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu* « *de sa suprême autorité apostolique,* il définit qu'une « doctrine sur la *foi* ou les *mœurs* doit être crue *par* « *l'Église universelle,* jouit pleinement, *par l'assistance* « *divine* qui lui a été promise dans la personne du bien- « heureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin « Rédempteur *a voulu que son Église fût pourvue* en « définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs; et,

« par conséquent, de telles définitions du Pontife romain « sont irréformables d'elles-mêmes, et non en vertu du « consentement de l'Église. »

Voilà le dogme de l'infaillibilité pontificale. De bonne foi, fait-il de l'homme un Dieu ? Dieu seul reste absolument infaillible, mais il veut que le chef de l'Église instituée par lui ne puisse défaillir lorsqu'il s'adresse solennellement à l'Église universelle en sa qualité de pasteur et docteur universel, et qu'il définit ce qui doit être cru par tous concernant la foi et les mœurs ; y a-t-il rien là de déraisonnable ? Dieu ne devait-il pas cette assistance au chef de son Église ? N'y aurait-il pas de trop grandes facilités données à l'hérésie, s'il fallait attendre la réunion des évêques, souvent impossible, ou leur accord, qui, précisément, dans le cas d'un évêque hérétique ou schismatique, peut manquer et a souvent manqué ? S'il faut que la majorité soit constatée, comment les fidèles la constateront-ils ? Mais le Pape parle, et aussitôt toutes les consciences sont éclairées.

Dira-t-on que le dogme de l'infaillibilité pontificale est nouveau ? Comme dogme *défini*, oui ; comme vérité reconnue, non. L'infaillibilité n'est-elle pas établie par ces paroles de Jésus-Christ à Pierre : *J'ai prié pour que ta foi ne défaille pas ;... confirme tes frères .... Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Et, ne voyons-nous pas, à travers les siècles, cette vérité reconnue et proclamée ? Ce sont les Pères qui disent que lorsque Rome a parlé, toute cause est finie ; ce sont les Conciles qui déclarent que Dieu a parlé par la bouche de Pierre, lorsque le Pontife de Rome a parlé. « Dans le Siége apostolique, dit le 4e concile de Constantinople, la religion catholique a toujours été conservée immaculée et la sainte doctrine toujours enseignée. » Au 2e concile de Lyon, les Grecs, revenus à l'unité, professent que « lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par le jugement du Pontife romain. « Enfin, le concile de Florence définit que « le Pontife romain a le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle. »

Voilà la doctrine qui a traversé les siècles, et les faits sont d'accord avec elle : il n'y a pas d'exemple qu'un Pape ait donné des définitions erronées dans la foi et les mœurs ; il n'y a pas d'exemple qu'une définition pontificale n'ait pas été acceptée dans l'Église avec soumission, et que ceux qui l'ont rejetée n'aient pas fini par être considérés par tous les catholiques comme des hérétiques retranchés de l'Église. En tout, les faits sont d'accord avec la doctrine ; c'est, sous ce rapport, un merveilleux spectacle que l'Église présente depuis dix-huit siècles, et la démonstration la plus éclatante de la vérité du dogme défini par le concile du Vatican. Est-ce que notre honorable correspondant ne reconnaîtrait pas qu'il y a là un fondement solide, un fondement inébranlable pour notre foi à l'infaillibilité pontificale, telle qu'elle a été définie, telle qu'elle doit être entendue ?

4. Cela fait, tout le reste est facile. La primauté du Pape sur les évêques découle des paroles de Jésus-Christ citées plus haut, elle a été reconnue à travers tous les siècles et par tous les conciles, c'est elle qui a sauvé et qui maintient l'unité de l'Église. Quant à la primauté du Pape sur les évêques réunis, elle est celle de la tête sur les membres, sans quoi il n'y aurait pas d'unité. En fait, jamais les évêques réunis légitimement, en concile régulier, n'ont été en désaccord avec le Pape sur la foi et les mœurs, et ce sont eux qui ont unanimement acclamé, dans ces solennelles circonstances, les définitions des Papes. « Les évêques réunis au nom de Jésus-Christ, dit notre correspondant, ont toujours été considérés comme ayant Jésus-Christ au milieu d'eux ; l'antiquité catholique leur a donné le nom d'Église infaillible, d'organe de Jésus-Christ, parce qu'elle les a toujours considérés comme directement inspirés par Jésus-Christ. » Nous croyons qu'il fait ici confusion et que ses souvenirs le trompent. D'abord cette inspiration directe dont il parle est une exagération ; les évêques réunis ont l'assistance divine, qui les préserve de l'erreur, ils n'ont pas cette inspiration directe qui serait une nouvelle révélation. Ensuite, l'histoire de l'Église nous présente plus d'une réunion d'évêques qui n'a été qu'un conciliabule irrégulier, à laquelle l'Église n'a re-

connu aucune autorité, et ce sont précisément les réunions qui n'avaient pas reçu l'approbation des Pontifes romains ou qui ont été condamnées par eux. Preuve que la primauté pontificale s'est toujours exercée et a toujours été reconnue, comme, en effet, elle est nécessaire pour préserver l'unité. Sans doute les évêques ont une grande autorité dans l'Église ; les Papes ne l'ont jamais contestée, le concile du Vatican l'a reconnue et affirmée ; mais cela n'est pas en contradiction avec la primauté, et c'est l'histoire, comme la raison, qui nous montre que les évêques qui ont eu le plus d'autorité sur leur troupeau, et de force pour résister aux prétentions injustes des puissances séculières, sont ceux qui se sont le plus fermement appuyés sur cette primauté.

5. Notre correspondant reconnaître donc, nous l'espérons, qu'il n'y a ni impiété, ni nouveauté dans les décrets du Vatican, et que Dieu n'est pas plus gêné par l'infaillibilité du Pape que par l'infaillibilité de l'Église.

6. Il reconnaîtra également que le concile du Vatican n'a en rien décrété que « les caprices des papes *infaillibles* seront toute la loi, » car la définition de l'infaillibilité pontificale restreint plutôt qu'elle ne l'étend le domaine de cette infaillibilité, et il regrettera, nous en sommes sûr, de s'être emporté à parler de « l'orgueilleux génie de Pie IX, » le Pontife saint, doux et humble dont le monde entier, même non catholique, admire les attrayantes vertus, et de « l'aplatissement moral, » de « la perte de tout sens religieux » de la part de ces évêques de la majorité qui présentent au monde un épiscopat plus admirable que jamais et dont la fermeté, le courage, la science et la vertu sont l'ornement des pays qui les possèdent.

7. En étudiant mieux, sans préjugés, l'œuvre du Vatican, il reconnaîtra que l'Église n'a pas plus été remise à la discrétion des Papes qu'elle ne l'est depuis dix-huit siècles ; il reconnaîtra que Dieu n'a pas abandonné son Église, mais qu'il lui a au contraire donné une nouvelle force pour traverser les terribles épreuves des temps présents, pour maintenir son unité, la pureté de la foi et l'intégrité de la morale, au milieu des divisions politiques et sociales, de

la licence accordée aux plus perverses doctrines et de la prédication universelle du matérialisme et de l'athéisme.

Heureux serons-nous, si les quelques réflexions que nous soumettons à son attention, à son bon sens et à sa bonne foi, contribuent à jeter dans son âme une lumière qu'il acquerra bien plus sûrement encore par une humble et confiante prière et par une filiale docilité aux enseignements de cette Église qui est toujours celle de sa chrétienne mère et du *Credo* chanté par ses pères !

J. Chantrel.

---

## LES CAUSES FINALES

La question des *causes finales* est regardée en général comme étant du domaine de la philosophie ; cependant, elle vient d'être l'objet d'une longue et importante étude au point de vue de la méthode purement scientifique, dans un travail d'une haute portée que M. Paul Janet a lu à l'Institut. Sous ce rapport, elle rentre, par conséquent, dans notre programme, c'est pourquoi nous allons en dire quelques mots. Cette question est une de celles qui, de tous temps, ont été étudiées par les philosophes et les savants de premier ordre et qui semblent presque délaissées, même par les investigateurs les plus hardis, tant on est convaincu qu'il n'y a plus rien à dire à leur égard qui, déjà, n'ait été dit. Aussi, est-on d'autant plus surpris et heureux quand une lumière imprévue vient les éclairer d'un nouveau jour, tel que le fait le travail du savant académicien qui va nous occuper. Nous ne pouvons ici qu'indiquer très-succinctement le plan, la méthode suivie et quelques-uns des résultats obtenus, et pour ne défigurer que le moins possible la pensée de l'auteur, autant que faire se pourra, nous lui laisserons la parole.

### I

M. Paul Janet établit d'abord d'une manière irréfragable ce résultat que l'esprit exige impérieusement, nécessairement une cause, non-seulement pour expliquer les phénomènes, mais aussi pour expliquer l'*ordre* des phénomènes : « Lorsque l'on dit point de phénomène sans cause, dit-il, on n'épuise pas la vertu

du principe de causalité ; car l'ordre des phénomènes n'est pas un phénomène : cet ordre n'est saisi que par l'esprit, c'est un rapport intelligible entre les phénomènes et dont cependant nous cherchons l'explication tout aussi bien que des phénomènes mêmes. » L'accord invisible des phénomènes doit lui-même être expliqué comme chaque phénomène visible pris séparément ; cette coordination est un effet qui doit avoir sa cause. La suite de ce travail nous fait voir en effet, avec la dernière évidence, qu'il serait moins absurde d'admettre des effets sans cause que des coordinations de phénomènes sans cause.

M. Paul Janet va plus loin dans l'étude des rapports : Quand, dit-il, une combinaison de phénomènes, pour être comprise, n'a besoin que d'être rapportée à ses conditions antécédentes, il n'y a rien là autre chose que le rapport de la cause à l'effet ; mais quand la combinaison, pour devenir intelligible, doit se rapporter non-seulement à ses causes antérieures, mais à ses effets futurs, le simple rapport de cause à effet ne suffit plus et se transforme en rapport de *moyen à but*. L'estomac, par exemple, qui digère la viande ne se digère pas lui-même ; le suc gastrique qui attaque et dissout tous les aliments, ne dissout pas cet organe qui est cependant de même nature, et cela parce que ses parois intérieures sont enduites d'un vernis particulier qui les rend inattaquables à l'action de ce suc. Voici ce que dit à ce sujet M. Cl. Bernard : « Si le suc gastrique ne digère pas les parois de l'estomac vivant, c'est que pendant la vie, il est impossible que la pepsine soit absorbée. La présence de l'épithélium sur la muqueuse stomacale notamment oppose un obstacle complet à l'absorption... L'épithélium, espèce de mucus gluant qui tapisse la paroi interne de ce viscère, enferme donc le suc gastrique comme dans un vase aussi imperméable que s'il était de porcelaine. » (Leçon de physiologie, t. II.)

Comment, ajoute M. Paul Janet, se refuser à admettre que la production de ce vernis a un rapport déterminé et rigoureusement calculé avec le phénomène futur que devait produire l'estomac ? Dire qu'un tel rapport n'existe pas et est le résultat d'une pure coïncidence, c'est admettre que pendant que certaines causes physiques produisaient la substance appelée estomac, d'autres causes, sans aucun accord avec les précédentes, produisaient la substance appelée *épithélium*, qui se trouve être précisément la condition *sine qua non* de la fonction digestive. Ces deux séries de causes travaillant dans la nuit, sans aucun

rapport entre elles ni avec le futur, finissent cependant par s'accorder entre elles, et par leur accord, rendent possible le phénomène futur qui ne le serait pas sans cela. N'est-ce pas renoncer au principe de causalité, que de ne voir là qu'une coïncidence fortuite, et le résultat de certaines chances heureuses ?

L'auteur cite de nombreux exemples des plus intéressants et des plus convainquants que nous regrettons de ne pouvoir même mentionner, et fait voir combien est juste le rapprochement ingénieux qui a été fait entre les procédés des causes finales et l'analyse des géomètres. Il résulte de son exposition aussi logique que savante, que le critérium cherché de la cause finale se trouve dans la concordance du présent avec le futur, dans la détermination de l'un par l'autre. Il n'a pas de peine à établir que ce qui se présente d'abord comme un simple *effet* prend ensuite le caractère de *but* en raison du nombre et de la complexité des raisons qui l'ont rendu possible : « Nous ne partons pas de l'idée de but, dit-il, pour en conclure que les combinaisons qui y conduisent sont des moyens, mais ces combinaisons, au contraire, ne nous paraissent intelligibles qu'à titre de moyens, et c'est pourquoi l'effet devient un but. Nous partons d'un *point fixe,* qui nous est donné dans l'expérience comme un effet ; mais cet effet n'étant possible que par une masse incalculable de *rencontres*, c'est cet accord entre tant de rencontres et un certain effet qui constitue précisément la preuve de la finalité. »

Des faits importants peuvent rendre sensible la force de cette doctrine ; par exemple, l'œil humain avec son résultat final, la vision. La rétine ou matière nerveuse sensible à la lumière est susceptible de recevoir une image comme une plaque photographique ; si l'on supposait que ce rapport de la rétine à la lumière est un simple rapport de cause à effet, il faudrait admettre un milliard de combinaisons, toutes plus surprenantes les unes que les autres, car il faudrait que des causes inconnues aient construit une machine qui concentre les rayons lumineux sur le point sensible où ils sont susceptibles de se peindre, et de produire une impression ; il faudrait admettre qu'un nombre infini de causes travaillant à l'aveugle et sans s'entendre soient arrivées à rencontrer la combinaison favorable qui permet à la rétine de manifester ses propriétés. Une telle rencontre sera évidemment fortuite, c'est-à-dire sans cause, si l'on n'admet pas qu'elle est produite précisément *pour* que cette manifestation ait lieu. Ainsi ce que nous ne considérions d'abord que comme

un effet, devient pour nous un but. Après avoir exposé cet exemple avec détail, M. Paul Janet ajoute: « On le voit, nous ne partons pas du tout de l'hypothèse que la vision est un but : car c'est ce que nous voulons démontrer; nous ne partons pas davantage de l'appropriation des moyens au but, car s'il n'y a pas de but il n'y a pas d'appropriation, et ce serait encore là un cercle vicieux : nous partons d'un effet comme effet; puis, remarquant qu'un tel effet n'a été possible que si des milliers de causes se sont *accordées* pour le produire, nous voyons dans cet accord le criterium qui transforme l'effet en *but* et les causes en *moyens*.

Par de nombreux exemples analogues, il fait voir ce que l'on doit entendre par la détermination du présent par le futur : en étudiant les conditions de la production de certains phénomènes, on trouve qu'il faut pour les produire un nombre incalculable de coïncidences, toutes aboutissant précisément au même résultat ; c'est là ce qui doit être appelé la concordance des phénomènes avec le futur. Comment tant de causes diverses viendraient-elles converger vers un même point, s'il n'y avait quelque cause qui les dirigeât vers ce point ? Telle est la suite d'idées en vertu de laquelle le résultat devient but. Si la raison regarde comme absurde le contraire de cette proposition : nul effet sans cause, l'absurdité paraîtrait encore plus monstrueuse si l'on n'admettait aucune cause au concours, à la coordination de tant de causes diverses vers un même point. Nulle part l'harmonie préétablie dont il est ici question, ne se manisfeste d'une manière plus étonnante qu'entre l'œil et la lumière ; il est facile à chacun de s'en convaincre:

« Dans la construction de cet organe, dit Trendelenburg, cité par M. Paul Janet, ou bien il faut admettre que la lumière a triomphé de la matière et l'a façonnée, ou bien c'est la matière qui elle-même est devenue la maîtresse de la lumière. C'est du moins ce qui devrait résulter de la loi des causes efficientes ; mais ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses n'a lieu en réalité. Aucun regard de la lumière ne tombe dans les profondeurs secrètes du sein maternel, où l'œil est fabriqué. Encore moins la matière inerte, qui n'est rien sans l'énergie de la lumière, pourrait-elle être capable de la comprendre ! Cependant la lumière et l'œil sont faits l'un pour l'autre, et dans le miracle de l'œil réside la conscience enveloppée de la lumière. La cause motrice avec son développement nécessaire est ici employée à

un service plus élevé. Le but commande le tout et veille à l'exécution des parties ; et c'est à l'aide du but que l'œil devient la lumière du corps. »

II

M. Paul Janet passe ensuite en revue les diverses objections que l'on peut faire à cette solution ; il fait voir que, bien comprises, elles en sont de nouvelles preuves et qu'elles viennent ainsi fortifier sa thèse. Muller nous apprend que dans la structure des organes du mouvement les lois de la mécanique ne sont pas bien observées : « Quelque diversement que les leviers soient appliqués sur les animaux, dit-il, *ils le sont presque toujours d'une manière désavantageuse ;* car les muscles exercent généralement sur eux une action fort oblique, outre que l'insertion est fréquemment trop rapprochée du point d'appui. » Voilà qui semble pécher contre la concordance des causes. Mais Muller donne immédiatement l'explication de cette anomalie apparente qui se trouve, en définitive, tout à fait conforme au principe : « Des considérations d'un ordre majeur, dit-il, ont condamné cette disposition, dont la beauté des formes n'est pas le but unique. Si la nature avait disposé les leviers de tous les membres de la manière la plus favorable, il serait résulté de là que le corps aurait une forme complexe, anguleuse, gênante, et que, malgré les précautions prises en apparence pour utiliser la force, la dépense, sous ce rapport, eût été plus considérable, en dernière analyse, à cause de la multiplication des obstacles au concours harmonique des actions. »

On le voit, la violation apparente de la règle n'en est que la confirmation. Prenons un autre exemple non moins remarquable, celui de la merveilleuse structure de l'œil, qui est l'argument classique des partisans des causes finales. M. Helmotz a démontré que cet organe présente une foule d'imperfections et de défauts, mais il se trouve que par une réflexion plus attentive, ces imperfections et ces défauts deviennent de vraies qualités et une juste application de la règle. C'est ce qu'explique très-bien M. Helmotz lui-même; l'œil n'a pas pour fonction de faire des expériences délicates, comme celles que nous faisons avec nos machines, mais tout simplement de nous servir dans la vie pratique : « L'appropriation de l'œil à son but, dit M. Helmotz, existe de la manière plus parfaite et se révèle même dans la limite donnée à ses défauts: *un homme raisonnable n eprendra*

*pas un rasoir pour fendre des bûches ;* de même, tout raffinement inutile dans l'usage optique de l'œil, aurait rendu cet organe plus délicat et plus lent dans son application. » Nous regrettons d'être obligé d'abréger les démonstrations si intéressantes apportées à l'appui de la thèse dont nous parlons.

## III

Le mode de raisonnement développé par M. Paul Janet, et qu'il considère comme la preuve des causes finales, s'applique d'une manière bien plus saisissante encore lorsque l'on passe de l'*appropriation* des organes à leur *corrélation*. Il faut prendre dans chaque fonction un point fixe, dit-il, qui est l'acte essentiel de la fonction, et considérer cet acte simplement comme un résultat; alors, on voit bientôt que pour rendre ce résultat possible, il a fallu un si grand nombre de rencontres, que ces rencontres ne peuvent s'expliquer si ce résultat n'est pas un but.

Cet argument prend une bien autre évidence encore lorsque l'on compare non plus les divers facteurs d'un même organe ou d'une même fonction seulement, mais aussi la concordance des divers organes et des diverses fonctions : « En effet, dit M. Paul Janet, il suffit alors de prendre un de ces organes avec sa fonction, et de considérer cette fonction comme un simple résultat, par exemple, le poumon et la respiration. On se demandera alors comment cette fonction est possible, et on verra qu'elle suppose nécessairement une autre fonction, par exemple, le cœur et la circulation. Or, que ces deux organes et ces deux fonctions (hypothétiquement nécessaires l'une à l'autre), se soient rencontrées ensemble, c'est ce qui est impossible sans miracle, si une cause commune, capable de saisir le rapport des deux faits, ne les a pas liés l'un à l'autre, c'est-à-dire ne les a pas faits l'un pour l'autre. »

M. Paul Janet pousse cette démonstration jusqu'au dernier retranchement; il fait voir l'appui qu'elle reçoit des faits que comprend la loi célèbre dite *des corrélations organiques*, et que Cuvier résumait en ces termes : « Tout être organisé forme un ensemble, un système clos, dont les parties se correspondent mutuellement et concourent à une même action définitive par une réaction réciproque. » C'est la même idée que Kant exprimait de son côté par cette belle définition : « L'être organisé, est l'être où tout est réciproquement but et moyen. » D'ailleurs,

l'univers tout entier, l'univers dans son ensemble est-il autre chose que le résultat d'une harmonie de but et de moyens? M. Paul Janet passe ensuite en revue les faits les plus généraux signalés par Cuvier, qui ont servi de base à l'anatomie comparée et qui viennent si bien se placer à l'appui de sa démonstration.

« Pour expliquer sans cause finale ces innombrables corrélations, ajoute-t-il, il faut supposer que tandis que les causes physiques agissent d'une part pour produire certains organes, d'autres causes se trouvent produire en même temps d'autres organes en corrélations nécessaires avec les premiers. Comment deux systèmes de causes agissant ainsi séparément et à l'aveugle ont-elles pu se rencontrer d'une manière si étonnante dans leur action commune ? » Ces innombrables harmonies de moyens coordonnés révèlent nécessairement une cause intelligente, tandis que certains effets peuvent ne nous révéler que des causes aveugles; il est donc bien évident, pour peu qu'on y réfléchisse, qu'il serait moins absurde d'admettre en général des effets sans cause, que des coordinations de moyens sans cause, ou ce qui revient au même, que de rejeter les causes finales.

M. Paul Janet ne se contente pas des preuves que nous venons d'indiquer : « Enfin, dit-il, de tous les faits de coordination, il n'en est pas de plus remarquable, de plus complexe, de plus accablant pour les partisans exclusifs des causes physiques que l'existence des sexes, c'est-à-dire des moyens employés par la nature pour la perpétuité des espèces. » Il écrit sur ce sujet de magnifiques pages, mais nous sommes obligé de nous arrêter. Nous n'avons fait ici que résumer bien superficiellement le Mémoire lu à l'Académie par M. Paul Janet, Mémoire qui n'est lui-même qu'un résumé d'un ouvrage considérable qu'il vient de publier sur ce sujet, et dans lequel, à notre avis, la question des causes finales est résolue une fois pour toutes.

L'éminent académicien a fait concourir à sa thèse avec une logique implacable, des faits choisis tirés de toutes les sciences : mathématique, astronomie, physique, chimie, histoire naturelle, etc., rien n'a été omis, aucune recherche, aucune difficulté ne l'a arrêté; d'une question philosophique il en a fait une question purement scientifique; nous n'avons pu, dans cette esquisse générale que défigurer son œuvre, mais le lecteur se dédommagera dans la lecture de l'importante monographie qui vient de paraître, et qui est une bonne fortune pour les intelligences d'élite

qui se plaisent dans l'étude et la contemplation de ces hautes questions.

J. RAMBOSSON.

---

# LES DOMINICAINS D'ARCUEIL

## SOUS LA COMMUNE.

Au moment où les ennemis de la religion et de la société essayent de ramener les jours lugubres de la Terreur et de la Commune, M. Maxime du Camp, qui n'est pas un clérical, publie dans la *Revue des Deux-Mondes,* très-éloignée aussi d'être cléricale, une série d'études sur les événements de 1871, dont la leçon se tire d'elle-même. Nous détachons de ces études les pages relatives au massacre des Dominicains d'Arcueil.

L'objectif principal, dit M. du Camp, était l'école d'Albert-le-Grand, fondée par les Dominicains dans le 13e arrondissement, non loin du fort de Bicêtre et de la redoute des Hautes-Bruyères. La maison des Dominicains d'Arcueil, comme on l'appelait ordinairement, était là dans un mauvais voisinage, car elle confinait aux postes avancés, où l'insurrection avait organisé de sérieux ouvrages de résistance. Pendant le siége, l'école avait été convertie en ambulance, et cette destination lui fut conservée sous la Commune. Certes, les Dominicains ne pouvaient servir ni aimer un prétendu gouvernement qui transformait les églises en clubs, interdisait l'exercice du culte et faisait incarcérer les prêtres ; mais, autant par esprit de charité que par intérêt de conservation personnelle, ils recueillaient les fédérés blessés et les soignaient avec dévouement sans leur demander compte de leurs croyances et de leur impiété. Ils purent se figurer pendant longtemps qu'ils seraient respectés, que l'on continuerait à utiliser leurs services, et que leur maison serait protégée par la croix de Genève. Jusqu'aux avant-derniers jours de la Commune, ils n'eurent guère à supporter que des insultes; on les appelait vieilles soutanes, marchands de bêtises et autres aménités qu'ils faisaient semblant de ne pas entendre. Dans le quartier, la maison passait pour riche. On parlait volontiers de trésors que l'on y cachait

et de l'esprit réactionnaire qui en animait les habitants. Les Dominicains laissaient dire, faisaient la sourde oreille, ne se montraient en public que le plus rarement possible, et s'en fiaient à la grâce de Dieu.

Serizier, un des chefs de la Commune, avait établi son quartier général dans le château du marquis de la Place, contigu à l'école d'Albert-le-Grand ; il était là, entouré du 101e bataillon. Des fenêtres du salon qu'il occupait, voyant la maison et le jardin des Dominicains, il disait à ses amis et surtout à son confident Louis Boin, corroyeur comme lui et surnommé Bobèche :

« — Tous ces curés-là ne sont bons qu'à être rôtis !

Bobèche opinait du bonnet :

« — Oui, répondait-il, ils abrutissent les populations !

Il est à remarquer que ce lieu commun est incessamment répété par des brutes absolument bêtes et tout à fait ignorantes ; l'alcool leur suffit cependant, et la religion n'y est pour rien ! La prise du fort d'Issy par l'armée française aggrava singulièrement la position déjà fort mauvaise des Dominicains. Les fédérés ayant été forcés d'évacuer les défenses complémentaires du fort se retirèrent vers Arcueil et Cachan, de sorte que toute la 13e légion vint camper aux environs de l'école. Les Pères faisaient contre fortune bon cœur ; mais ils commençaient à comprendre que leur ambulance ne leur servirait pas toujours de sauvegarde.

Le 17 mai, le feu prit dans la toiture du château de la Place ; les Dominicains retroussèrent vaillamment leur robe et s'employèrent si bien qu'ils maîtrisèrent vite ce commencement d'incendie. Ils furent mandés auprès de Serizier. S'attendant à être félicités sur leur belle conduite, ils ne furent pas peu surpris de s'entendre traiter de mouchards et de sergents de ville déguisés. Leur étonnement redoubla lorsque Serizier prit la peine de leur expliquer et de leur démontrer qu'ils avaient eux-mêmes mis le feu au toit de son quartier général, et que cet incendie était un signal donné aux Versaillais. Ils protestèrent, ce qui était parfaitement inutile, et se retirèrent assez troublés, car Serizier leur avait dit : « Nous en finirons bientôt avec tous les calotins. »

Ce fut très-probablement ce corroyeur qui provoqua l'ordre d'arrestation de tous les Dominicains, dont Léo Meillet, commandant du fort de Bicêtre depuis le 8 mai, reçut communication le 19. Pour accomplir cette périlleuse expédition, il ne fallut

pas moins de deux bataillons de fédérés, le 101e dirigé par Serizier, le 120e venant derrière Léo Meillet, accompagné d'un certain Lucipia, qu'il appelait « son juge d'instruction ». Serizier fit quelque stratégie ; il disposa sa troupe de façon à envelopper toutes les dépendances de l'école d'Albert-le-Grand. La place étant investie, Léo Meillet s'y précipita valeureusement à la tête du 120e bataillon et s'empara sans lutte trop meurtrière du P. Captier, prieur, qui se promenait dans la cour avec un de ses élèves. On lui ordonna d'appeler immédiatement tous les Pères et tous les employés de la maison. Le Père Captier dit à l'élève Laperrière de sonner la cloche ; l'enfant obéit. Lucipia, en magistrat avisé, s'aperçut tout de suite que cette sonnerie était encore un signal convenu avec les Versaillais ; il se jeta sur l'enfant et lui cria :

« — Si tu n'étais pas si jeune, je te ferais fusiller.

On réunit tout le personnel dans la cour ; les Sœurs de charité et les enfants furent conduits directement à Saint-Lazare ; vingt-trois Pères dominicains et deux enfants d'une quinzaine d'années furent entourés par les fédérés et emmenés. Le P. Captier, faisant valoir sa qualité de prieur et la responsabilité qui lui incombait, obtint d'apposer les scellés sur les portes extérieures de la maison ; on le laissa faire sans difficulté, car on savait que la précaution serait illusoire.

A sept heures du soir, les Dominicains, auxquels nul outrage ne fut épargné pendant la route, arrivèrent au fort de Bicêtre. Ils restèrent là, dans le préau, tassés les uns contre les autres comme des moutons effarés, debout sous des averses intermittentes, examinés ainsi que des bêtes curieuses par des gardes nationaux qui venaient les regarder sous le nez. On les fouilla ; il faut croire que l'on mit quelque soin dans cette opération, car on enleva jusqu'à une balle élastique, trouvée dans la poche d'un des enfants. A une heure du matin, on les poussa tous dans une casemate où ils purent s'étendre par terre et appuyer leur tête contre la muraille en pierres meulières. Dès le lendemain matin, le prieur et le P. Cotrault, procureur, demandent avec autant d'énergie que de naïveté à être interrogés ; ils veulent savoir pourquoi ils sont détenus, enfermés dans une citadelle, traités comme des prisonniers de guerre ; on leur répond : « Ça ne vous regarde pas, » et lorsqu'ils insistent, on leur chante des couplets si particulièrement grivois, qu'ils sont obligés de se boucher les oreilles. Le 21 mai enfin, on conduit le

P. Captier devant un tribunal composé du seul Lucipia. A toutes les questions qui lui sont adressées, celui-ci répond d'un ton goguenard : « Mais de quoi vous tourmentez-vous ? Vous n'êtes pas accusés, la justice a des formalités auxquelles nous sommes contraints de nous soumettre ; vous avez vu l'incendie, le prétendu incendie du château de la Place, vous savez parfaitement que c'était un signal destiné aux Versaillais ; nous vous gardons simplement comme témoins, afin que vous puissiez déposer lorsque nous instruirons l'affaire. »

Ces formalités de justice paraissaient étranges aux Dominicains, qui ne cessaient de réclamer leur liberté. Léo Meillet se déclarait impuissant à la leur rendre ; il disait qu'il n'avait agi qu'en vertu d'ordres supérieurs expédiés par le comité du salut public. On était sans doute fatigué des réclamations que les Pères adressaient aux gens qui les gardaient et l'on voulut mater leur résistance, car on les laissa deux jours entiers, le 22 et le 23 mai, sans nourriture. Pendant qu'on les faisait un peu mourir de faim au fond de leur casemate, on procédait dans l'école d'Albert-le-Grand à ce que les euphémismes de la Commune appelaient une perquisition et que tous les honnêtes gens nomment un vol avec effraction. Les scellés sont brisés, ce qui était facile ; les portes sont enfoncées, ce qui était naturel ; tous les objets de quelque valeur sont enlevés, ce qui était logique. Il ne fallut pas moins de douze prolonges d'artillerie et de huit voitures réquisitionnées pour emporter les meubles, le linge et le reste ; 15,000 ou 16,000 francs, représentés par des obligations de chemins de fer et constituant toutes les économies de deux domestiques attachés à la maison, furent déclarés « biens nationaux » et passèrent dans des poches où on ne les a jamais retrouvés. Après cette perquisition, l'école devait être incendiée, mais elle fut sauvée par ses caves qui étaient assez bien garnies ; les fédérés n'eurent garde de ne pas les visiter : ils y burent et restèrent vautrés les uns à côté des autres. Lorsqu'ils parlèrent de « flamber la cambuse, » un sous-lieutenant appelé Quesnot, qui avait été nommé gardien des scellés, déclara que le fort de Bicêtre se réservait de démolir l'établissement à coups de canon. Ils acceptèrent heureusement ce mensonge pour parole de vérité, et l'école d'Albert-le-Grand ne fut point brûlée

Le lendemain Léo Meillet et les officiers commençaient à ne plus se trouver en sûreté au fort de Bicêtre.

L'armée approchait, et la situation pouvait devenir périlleuse; ils résolurent d'évacuer et de se replier sur Paris, où de nombreuses barricades bien munies d'artillerie permettaient de continuer la résistance et où les rues enchevêtrées des quartiers excentriques promettaient une fuite presque assurée. On procéda donc au départ, qui se fit d'une façon un peu précipitée, mais on n'oublia pas le butin recueilli la veille sur l'ennemi dans la maison des Dominicains. Toutes les voitures disponibles furent employées à le charier vers Paris. L'évacuation fut tellement rapide que l'on abandonna les captifs dans leur casemate; ils eurent un moment d'espoir et s'imaginaient que « Versailles » arriverait à temps pour les délivrer. Ils avaient compté sans Serizier qui pensait à eux et le leur prouva. Un détachement du 185e bataillon vint les chercher et les emmena. Les deux enfants et deux domestiques belges, ayant démontré leur nationalité étrangère, avaient été relaxés ; un père Rousselin, grâce à des habits laïques qu'il avait revêtus avant l'arrestation, put s'évader entre le fort de Bicêtre et le mur d'enceinte. Les otages tous reconnaissables à leur ample robe noire et blanche, étaient donc au nombre de vingt lorsqu'ils pénétrèrent dans la barrière de Fontainebleau.

A travers les huées, les injures, les imprécations de la foule, ils arrivèrent place d'Italie — que l'on appelait alors la place du général Duval. — L'armée française, arrêtée pendant toute la journée de la veille par l'artillerie fédérée de la Butte-aux-Cailles qui bat Montrouge, n'a pu franchir les ravins de la Bièvre que dans la matinée du 25 mai ; elle vient d'installer, derrière le chemin de fer de Sceaux, une batterie dont les projectiles ricochent jusque sur la place d'Italie. La mairie du XIIIe arrondissement n'est plus tenable, on emmène les Dominicains, mais pas avant qu'ils aient vu fusiller sous leurs propres yeux un homme accusé de connivence avec les Versaillais. On les conduit presque au pas de course, avenue d'Italie, n° 38, à la geôle disciplinaire du secteur ; lorsque, embarrassés dans les plis de leurs vêtements, ils ne marchaient pas assez vite, on leur donnait des coups de crosse en disant, par allusion à leur costume noir et blanc : « Hue donc, la pie ! » Ils furent écroués dans la prison. Là, Serizier les tenait en main ; il était le maître de leur sort. Dès la veille, en prévision de l'événement qu'il avait préparé, voulant avoir dans sa geôle un homme sur le dévouement duquel il pût compter, il y avait nommé comme

gardien chef son ami Louis Boin, c'est-à-dire Bobèche. La prison était pleine ; Bobèche, fatigué d'avoir écrit vingt noms à la suite les uns des autres, avait été boire un « canon » pour reprendre des forces.

En son absence, des fédérés vinrent à la prison disciplinaire demander les Dominicains pour aider à faire des barricades. Un gardien nommé Bertrand, qui suppléait Bobèche et qui conservait encore quelque respect pour le caractère religieux, ne put se résoudre à envoyer les prêtres travailler à pareille besogne ; il osa prendre sur lui de mal interpréter l'ordre admis et de livrer à leur place quatorze gardes nationaux emprisonnés pour irrégularité dans le service. Bobèche ne tarda pas à revenir ; il était furieux contre Bertrand qu'il accusait de faire verser le sang des patriotes et de ménager celui des curés. Il ordonna d'aller chercher les calotins. Bertrand refusa d'obéir à une injonction verbale, il voulut dégager sa responsabilité, exigea un ordre écrit et un reçu. Bobèche fut obligé de céder, il écrivit : « Je soussigné délégué comme gardien chef par le colonel Serizier à la maison disciplinaire de la 13e légion prends sur moi responsabilité d'envoyer pour travailler aux barricades, d'après les ordres que j'en ai reçus, les vingt prisonniers écroués sous les numéros 98 à 116 : Boin, Paris, 25 mai 1871. » Bertrand alors ouvrit la porte de la geôle, et Bobèche cria :

« — Allons, vieilles soutanes, levez-vous et arrivez à la barricade.

Les Dominicains se présentèrent dans l'avenue, ils aperçurent le détachement du 101e ayant à sa tête Serizier.

Cette fois les Dominicains se crurent perdus : ils se trompaient, leur agonie devait se prolonger encore. Le procureur, le P. Cotrault, arrivé sur le seuil de la prison, s'arrêta et dit :

« — Nous n'irons pas plus loin, nous sommes des hommes de paix, notre religion nous défend de verser le sang, nous ne pouvons nous battre ; nous n'irons pas à la barricade ; mais nous sommes infirmiers, et jusque sous les balles nous irons chercher vos blessés et nous les soignerons. »

On allait probablement passer outre et les forcer à marcher, mais il y eut hésitation dans le détachement des fédérés. Serizier sans doute eut peur de n'être pas suivi ; il dit alors au P. Cotrault :

« — Vous promettez de soigner nos blessés ?

« — Oui, nous le promettons, répondit le procureur, et du reste, vous savez que nous l'avons toujours fait ! »

Serizier fit un signe à Bobêche, qui réintégra les Dominicains dans la geôle. Ils ne se faisaient plus d'illusion, ils sentaient bien que le moment de répit qu'ils venaient d'obtenir ne serait pas de longue durée ; ils se mirent en prières et se confessèrent les uns les autres.

Peut-être auraient-ils été sauvés, si Serizier n'eût appris des nouvelles qui l'exaspérèrent. Des hommes venant du quartier des Écoles racontaient que le Panthéon, la grande citadelle de l'insurrection, avait été pris par les Versaillais avant que l'on ait eu le temps de le faire sauter, — que Millière avait été fusillé, et que les troupes françaises occupaient la prison de la Santé. Le cercle qui bientôt allait enfermer les fédérés du XIIIe arrondissement se resserrait de plus en plus : fallait-il fuir ? fallait-il résister encore ? Bien des gardes nationaux s'esquivèrent. Serizier se démenait et criait :

« — Il faut tout brûler !

Il entra chez un marchand de vin et but coup sur coup plusieurs verres d'eau-de-vie. Sa nature de loup-cervier, excitée par l'alcool, par la défaite, par la bataille, par la vue du sang qui rougissait les pavés, apparut dans toute sa hideur.

« — Ah ! c'est comme ça, disait-il en frappant du poing sur le comptoir d'étain; eh bien! il faut que tout le monde crève!

Il se jeta dans l'avenue :

« — Allons! allons! des hommes de bonne volonté pour casser la tête aux curés!

Quelques fédérés accoururent; à la tête de la bande, on vit se présenter deux femmes; l'une d'elles dit à Serizier :

« — Mets donc mon fusil au cran de repos, *j'ai* pas la force.

Là, comme dans toutes les tueries de la dernière heure, les femmes donnèrent l'exemple. Pendant ces tièdes journées de mai, au renouveau, la femme exerça une influence extraordinaire. Fière de son uniforme, de son fusil, elle surpassa l'homme en bravades extravagantes, lui fit honte de ne pas savoir assez bien tuer et l'entraîna à d'épouvantables crimes dont son tempérament nerveux la rendait peut-être irresponsable : énergie factice et morbide qui se brisait parfois tout à coup ; celles qui avaient été les plus violentes, les plus intrépides, qui derrière les barricades avaient fait des prodiges de courage, lorsqu'elles se voyaient face à face avec un de nos soldats armés, se laissaient tomber, et, les mains jointes, criaient : « Ne me tue pas ! »

Serizier félicita les deux « héroïnes, » ramassa ses fédérés,

les étagea le long de l'avenue d'Italie, auprès de la prison disciplinaire, fit venir son ami Bobèche et causa quelque temps avec lui. Il était alors environ quatre heures, tout l'horizon occidental de Paris disparaissait derrière la fumée des incendies, partout la canonnade était si brutale que la terre tremblait; la ville entière n'était qu'un horrible champ de bataille.

« — Y êtes-vous ? s'écria Serizier.

Une des femmes armées placées à ses côtés, répondit :

« — Oui, pas un n'échappera !

Le groupe de ces assassins faisait face à la porte de la maison disciplinaire. Bobèche, qui tenait à la main son fils âgé de six ans, — il faut commencer l'éducation des enfants de bonne heure, — pénétra dans la geôle et, ouvrant la porte de la chambrée, il cria avec un gros blasphème :

« — Allons ! les calotins, arrivez, et sauvez-vous, il n'est que temps.

Les Dominicains se levèrent ; un d'eux, se tournant vers les autres détenus, leur dit :

« — Priez pour nous !

Ils s'assemblèrent près de l'issue donnant sur l'avenue d'Italie. Bobèche sortit sur le trottoir, ayant toujours son fils auprès de lui : il s'adressa aux Pères de Saint-Dominique et leur cria :

« — Sortez l'un après l'autre !

Le premier qui s'avança fut le P. Cotrault ; il n'avait pas fait trois pas qu'il était frappé d'une balle ; il leva les bras vers le ciel, dit : « Est-il possible ? » et tomba.

Le P. Captier se tourna vers ses compagnons, et d'une voix très-douce, mais très-ferme :

« — Allons, mes enfants ! pour le bon Dieu !

Tous à la suite s'élancèrent en courant à travers la fusillade.

Une des femmes, la plus jeune, s'était jetée au milieu de la chaussée, au risque de recevoir des coups de fusil ; elle chargeait et déchargeait son chassepot, criant :

« — Ah ! les lâches, ils se sauvent !

Ce ne fut pas une boucherie, ce fut une chasse. Le pauvre gibier humain se hâtait, se cachait derrière les arbres, courait le long des maisons : aux fenêtres, des femmes applaudissaient ; sur les trottoirs, des hommes montraient le poing à ces malheureux ; tout le monde riait. Quelques-uns des plus alertes, plus favorisés du sort que les autres, purent se précipiter dans les rues latérales et échapper à la fusillade. Douze Dominicains

furent abattus presque devant la chapelle Bréa ; un d'eux, secoué par un mouvement spasmodique, agita la tête. Serizier cria :

« — Tirez, mais tirez donc, ce gueux-là grouille encore ! »

On se hâta de lui obéir ; le cadavre reçut trente et un coups de fusil.....

MAXIME DU CAMP.

---

## HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

### XXII

**Où l'on voit ce qui se passa entre deux conférences.**

La conférence sur Josué et sur Galilée produisit une grande impression sur l'auditoire du Curé ; dans la paroisse, on ne parlait plus que de ces conférences, on commençait à en parler dans les paroisses voisines, et l'on voyait deux camps se dessiner très-nettement.

D'un côté, il y avait ce qu'on appelle les braves gens, qui sont naturellement amis de l'ordre, et qui, en même temps, sont amis de la religion, même quand ils n'en usent que très-modérément, au baptême, à la première communion, au mariage et à l'enterrement, avec l'assistance à la messe les jours de grande fête et dans des circonstances extraordinaires. De l'autre, il y avait les piliers de cabaret, qui ne sont tenus par personne en grande estime, mais qui en imposent aux faibles, qui tiennent le haut de la conversation et qui, souvent, entraînent les autres à leur suite.

On n'entendait plus parler que de Syllabus et de religion, les uns tenant pour le Curé, lės autres contre. Mais, de l'aveu de tous, le Curé était fort, très-fort, car il avait joliment rivé leur clou à M. Tirsang et à M. Saitout, les deux plus fortes têtes de la commune de F... et des environs.

— Il n'en est que plus dangereux, disaient les uns.

— Oh ! c'est un brave homme, disaient les autres.

— Oui, il est très-malin, reprenaient les premiers, et il fait son bon homme pour mieux arriver à ses fins.

— Que peut-on lui reprocher ? demandaient les seconds.

— Suffit, suffit, on s'entend, disaient les premiers en hochant la tête d'une façon qui veut paraître très-profonde, et qui n'est souvent

(1) Suite. Voir le numéro précédent.

qu'une manière de se tirer d'embarras quand on ne trouve aucune bonne raison.

En général, la culture était pour le curé, mais l'industrie se prononçait contre.

Toujours l'antagonisme entre le clocher et la cheminée de l'usine, celui-là, que le paysan aime à contempler à travers les ombres de ses champs, pendant ses durs labeurs, et qui lui annonce de sa grande et forte voix les trois principales divisions du jour, le commencement des travaux, le repas de midi et la fin du travail du soir, comme il célèbre le baptême de ses enfants, les mariages et les fêtes, et sait prendre une voix lugubre pour gémir sur les morts ; — celle-ci, que l'ouvrier voit sans plaisir, mais qu'on lui a fait regarder comme le symbole du progrès et le signe du triomphe de la science sur la religion.

Cet antagonisme est-il justifié ? Pas du tout, car il n'y a pas de contradiction entre l'Église, qui élève l'âme vers Dieu, et l'usine où s'accomplit la partie la plus rigoureuse de la loi du travail qui, lui aussi, doit élever à Dieu et être comme la prière du repentir et de la virile volonté, et plus le travail est dur, plus, par sa nature, il absorbe l'homme dans les préoccupations matérielles, plus il est bon que l'Église vienne offrir à son tour et le repos du corps et les pensées qui relèvent l'âme et l'ennoblissent. Sans l'Église, l'usine n'est plus qu'un lieu de torture et de désespoir ; avec l'Église, avec les sublimes enseignements qu'elle fait entendre, avec les délicieuses émotions qu'elle procure, avec la force qu'elle donne à la volonté, avec sa notion si juste et si élevée du travail, l'usine elle-même se transforme, et l'on voit le front de l'ouvrier chrétien s'illuminer de rayons d'espérance et de joie, qui annoncent un cœur ferme et tranquille, un cœur reconnaissant et heureux.

Pendant que les esprits se partageaient en deux camps sur la question du Syllabus et du curé, il y avait trois hommes dont la haine contre la religion prenait un caractère de plus en plus violent. M. Saitout était profondément humilié de se voir battu publiquement devant des paysans grossiers, — c'étaient ses expressions, — qu'il méprisait comme des bêtes brutes, lui l'homme supérieur, tout en acceptant parfaitement leur argent et leurs petits cadeaux. M. Tirsang était furieux. Il avait cru, non pas qu'il viendrait à bout d'avoir le dernier mot avec le curé, — ces gens-là ont réplique à tout, se disait-il, — mais il s'était promis de l'embarrasser fortement et de faire briller son propre esprit et ses connaissances devant cette clientèle de paysans qu'il ne méprisait pas moins que

M. Saitout, tout en calculant comme l'instituteur combien il pourait en tirer de sang et d'argent. La conférence où il avait espérer s'élever si haut dans l'estime de ses clients avait tourné à sa confusion, et il sentait d'autant plus vivement la honte de sa défaite, que le Curé avait usé de plus de déférence et de courtoisie à son égard.

Pas n'est besoin de nommer le troisième personnage à qui les conférences du Curé déplaisaient fort : M. Poussaboire voyait sa clientèle diminuer de dimanche en dimanche et ses tonneaux ne finissaient plus de se vider..

— Ça va mal, se disait-il en grommelant et se morfondant tout seul devant la grande table de la principale pièce de son auberge. Ça va mal... D'ailleurs ces calotins n'en font jamais d'autres. Avec eux, pas de commerce possible, plus d'affaires... Oui, j'aurais cru M. Tirsang plus fort que ça. Et M. Saitout !... Ah ! il paraît qu'il ne sait pas aussi bien répondre au curé que lever le coude, ici, quand on lui paye une bouteille... Tout ça, c'est de la bêtise, et j'enreviens à mon principe. Ça n'est pas des raisonnements qu'il faut pour abattre la religion et remettre les curés à leur place, c'est des plaisirs, morbleu ! c'est des fêtes, des danses, des chansons et tout le tremblement. La bouteille, voilà le meilleur raisonnement. Je l'avais dit à M. Tirsang. Il n'a pas voulu m'écouter. Le voilà bien avancé, maintenant..... C'est égal, il est bigrement en colère, à cette heure. Il faudra profiter de ça... Allons, allons, Poussaboire, tout n'est pas désespéré. Voilà qu'on commence à s'agiter dans nos pays. Ce curé est un trouble-fête, il met la division partout, il devient l'ennemi de la tranquillité publique... Ha, ha, ha, j'ai mon idée, ça ira bien.

Et, en disant ces mots, M. Poussaboire se mit à pousser des ha, ha, ha, des hi, hi, hi, qui étaient chez lui l'expression d'une joie portée à son plus haut degré. Sa large face rouge s'empourprait de plus en plus, et la proéminence de son ventre se livrait à des mouvements de va et vient qui lui donnaient l'apparence d'une grosse outre se gonflant et se dégonflant alternativement.

M. Poussaboire avait trouvé le joint, comme il disait ; il avait son affaire, il savait comment il pourrait se débarrasser du curé qui lui enlevait les buveurs.

Au reste, quand il parlait de la colère de M. Tirsang, qu'il avait vu la veille au sortir de la conférence, le digne M. Poussaboire ne se doutait guère du degré auquel elle était parvenue.

C'est qu'il ne savait pas encore ce qui était arrivé au malheureux

médecin, qui venait d'être appelé chez M. le Maire pour une légère indisposition de Mme la Mairesse.

C'était la première fois que M. Tirsang était appelé comme médecin chez le considérable client à qui il n'avait, jusque-là, que rendu quelques visites de politesse. Être appelé comme médecin, c'était là un événement d'une extraordinaire importance pour lui. La colère qu'il ressentait contre le Curé, un sentiment plus doux qui l'attirait vers la maison du Maire, allaient peut-être trouver le moyen de se concilier. Il fallait de l'adresse et de l'habileté; M. Tirsang s'en jugeait abondamment pourvu. Il fit sa toilette avec soin, donna à sa cravate la tournure irréprochable qu'y donne un gandin de Paris, et le cœur un peu plus agité qu'à l'ordinaire, mais tout plein d'espérance, il se rendit chez M. le Maire.

*(La suite au prochain numéro.)* ***

---

## VARIÉTÉS

### Le Christ de Calvi.

On nous écrit de Calvi (Corse) :

Je vous serais très-reconnaissant si vous vouliez accorder la publicité de votre excellente feuille à une découverte que je viens de faire dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Calvi, ancienne cathédrale de l'évêché de Sagone, dont le siége a été illustré par deux cardinaux.

De temps immémorial, la population de cette ville autrefois florissante, et qui traitait d'égal à égal avec la république de Gênes dès le XIIIe siècle, entourait d'un respect instinctif, en quelque sorte, une image du Christ qui n'est exposée qu'une fois l'an, le Vendredi-Saint, à sa vénération.

Toujours ce Christ avait fait l'admiration des artistes et des hommes de goût, mais jamais on n'en avait recherché l'origine. C'est tout dernièrement qu'en voulant nettoyer les creux de la sculpture de la poussière qui s'y était accumulée avec le temps, j'ai pu remarquer sur un pan de la ceinture dissimulé derrière la croix la signature suivante qui est évidemment celle de l'artiste Jacobus A. S. Je me trouvais donc en présence d'un chef-d'œuvre de Sansovino, de ce sculpteur dont M. Quatremère de Quincy a pu dire qu'il n'a été guère surpassé que par l'incomparable Michel-Ange son contemporain.

L'inscription, en effet, ne pouvait être lue qu'ainsi : *Jacobus*

*a Sansovino,* et peut-être mieux : *Jacobus Andreæ Sansovini ;* car aucun artiste n'ignore que Jacopo Sansovino a emprunté ce nom à Andrea Contucci de Monte Sansovino, son maître. La lettre *a* qui se trouve entre le mot Jacobus écrit en toutes lettres et l'initiale *S,* serait donc ou la préposition latine *a* marquant d'après l'usage le nom de lieu, ou l'initiale du nom patronymique *Andreæ,* marque touchante de la reconnaissance de Sansovino envers son maître et qui nous expliquerait encore comment on a pu parfois confondre les œuvres du maître avec celles de l'élève. Quoi qu'il en soit, la découverte de cette signature venait confirmer l'opinion d'un artiste distingué admis plusieurs fois au salon, qui, en voyant ce chef-d'œuvre quelques mois auparavant, avait cru y reconnaître le ciseau de Sansovino.

On sait que Jacopo Sansovino a exécuté de nombreux ouvrages dans l'église patriarcale de Saint-Marc à Venise, entre autres, les quatre Évangélistes qui ornent le maître-autel, et les portes en bronze de la sacristie représentant la mort et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans le palais des Doges de cette même ville ses deux statues colossales de Mars et de Neptunes, et les magnifiques décorations exécutées sous ses ordres, ont donné leur nom à l'Escalier des Géants et à l'Escalier d'or.

Le Christ de Calvi, formé, à l'exception des bras, d'un seul morceau d'ivoire, a 40 centimètres environ de hauteur. Il représente le Divin Crucifié expirant, et à propos de cet ouvrage il ne paraît pas téméraire d'affirmer de Sansovino ce qui a été dit à propos de ses œuvres d'architecture, « qu'aucun artiste n'a eu plus que lui de grâce dans le style, de correction dans les détails, de noblesse dans l'invention. » C'est le sentiment de tous les artistes et de tous les amateurs qui l'ont admiré depuis que le nom de Sansovino est venu lui ajouter un nouveau prix, et entre autres de M. Louis Bergamini, artiste en orfévrerie et mosaïque qui a travaillé pendant 10 ans dans les ateliers du Vatican.

La présence de ce chef-d'œuvre dans l'ancienne cathédrale de Calvi s'explique assez facilement. A l'époque où Sansovino remplissait Venise de ses chefs-d'œuvres, trois enfants de Calvi, Mignara, Battaglini et Mattei s'illustraient au service de cette République, un autre, Giacomo della Fica, commandait les milices de Florence, cette reine des arts ; le P. Giovanni Mattei, général des ordres de Saint-François, était envoyé successivement par le Souverain-Pontife Paul III comme Nonce apostolique aux cours de Portugal et de France, et la mort seule

l'empêchait de revêtir la pourpre Romaine que le Pape lui destinait; enfin, Vincentelli, lui aussi enfant de Calvi, et l'homme le plus riche de l'Europe de son temps, rendait des services aux finances de Philippe II en Espagne, après l'avoir servi sur les champs de bataille. Est-ce donc à Vincentelli et à sa fortune que l'Église de Calvi doit ce cadeau au milieu de tant d'autres qu'elle en a reçus? Ou bien l'a-t-elle reçu du général des Franciscains ou de quelqu'un de ces guerriers qui entrant dans l'atelier de Sansovino a pensé à la vieille cathédrale où il avait reçu le baptême? C'est le cas de dire qu'on n'a que l'embarras du choix. Quoi qu'il en soit, le monde artistique se réjouira de cette découverte qui prouve une fois de plus que si la religion enfante des chefs-d'œuvres, nul mieux que l'Église ne sait les conserver.

L'abbé Peretti.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

31 octobre.

Si l'on n'avait consulté que le cours des rentes jusqu'à ces jours derniers, on aurait pu croire que le monde financier se désintéressait absolument de la politique, ou qu'il ne voyait dans les embarras du gouvernement qu'un motif de confiance. On montait, montait toujours, et le 3, le 4 1/2, le 5 atteignaient respectivement les cours de 71, de 99,50 et de 107. Les vendeurs avaient beau faire ; ils avaient beau parler des élections passées, des orages qui allaient gronder à la réunion des Chambres, de la crise ministérielle, gouvernementale, sociale, rien n'y faisait, et les acheteurs s'obstinaient à acheter. A la fin, pourtant, les intrépides haussiers ont, sinon lâché pied, au moins légèrement fléchi, et la bourse d'hier a laissé les fonds d'Etat dont nous venons de parler respectivement à 70,40, — 98 et 106,75. Ce n'est qu'un moment de lassitude, qui permettra aux malheureux baissiers de traverser plus facilement la liquidation de la fin du mois. Après cela, nous verrons. Nous avons dimanche prochain les élections pour les conseils généraux, le mercredi suivant, la réunion des Chambres. Nous allons entrer dans les réalités de la crise ; nous pourrons bientôt en apprécier la gravité et les dangers; le monde financier va subir une sérieuse épreuve.

—

Il n'y a plus à revenir sur le déficit de la récolte en céréales. Ce qu'il suffira de constater aujourd'hui, c'est que la situation faite par les pluies qui sont survenues vont sans doute faire hausser les prix qui se maintenaient jusqu'ici dans des cours relativement bas, eu égard au déficit reconnu. La meûnerie, qui s'abstenait d'acheter,

parce que la sécheresse, qui diminuait les cours d'eau, laissait beaucoup de moulins en inactivité, va pouvoir moudre et, par conséquent, être obligée d'acheter, ce qui fera hausser les prix. Les semailles, que la sécheresse retardait aussi, vont se faire, et ce sera une nouvelle diminution sur le stock général. Les dernières ventes ont procuré aux cultivateurs, aux fermiers, l'argent dont ils ont besoin ; ils vont eux-mêmes tenir leurs prix avec plus de fermeté, toutes circonstances qui vont changer l'aspect du marché.

—

Les résultats de la vendange sont maintenant connus. La récolte de 1877, dit un de nos confrères, sera classée parmi celles qu'on appelle vulgairement les récoltes jalouses : dans certains endroits, on a récolté un peu moins que l'année dernière ; dans d'autres, un peu plus ; les mêmes différences s'observent pour la qualité que pour la quantité, ici meilleure, là inférieure.

En Touraine, on a un cinquième de plus que ce qu'on attendait et une qualité meilleure ; en Bourgogne, même surprise agréable pour la qualité ; la côte de Nuits a été particulièrement favorisée sous ce rapport.

—

La situation commerciale ne s'améliore pas jusqu'ici. On a les tableaux comparatifs du commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de 1876 et de 1877 ; c'est toujours à peu près la même chose, et ce n'est pas satisfaisant. D'après les tableaux des douanes, le mouvement du commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de l'année en cours a été de 5,321,450,000 fr., dont 2,745,650,000 à l'importation, et 2 milliards 575,800,000 fr. seulement à l'exportation. Rapprochés des résultats correspondants de l'année 1876, ces chiffres accusent une diminution de 160 millions dans les entrées, de 114 millions dans les sorties, d'où une réduction générale de 274 millions dans l'ensemble des transactions extérieures

Une pareille situation n'est certes pas favorable, mais elle n'est pas non plus aussi mauvaise que certains journaux se plaisent à le dire. La perte des trois premiers trimestres de 1877 est de 169 millions 1/2, celle des trois premiers trimestres de 1876 atteignait bien près de 316 millions, et s'est élevée au 31 décembre à 380 millions.

A moins donc de complications intérieures graves, le solde de l'exercice 1877 se montrera moins défavorable que celui de la campagne de 1876. On compte sur l'Exposition universelle pour se relever un peu ; nous désirons que cette espérance se réalise.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

16. **Précis historique et chronologique de la littérature française** depuis ses origines jusqu'à nos jours, par Alfred Bougeault, 7e édition, in-12 de VIII-448 pages ; Paris, chez Ch. Delagrave ; — prix : 3 fr. 50 c.

L'auteur de cet ouvrage s'est proposé de mettre la littérature française à la portée des jeunes

intelligences et de leur en montrer, dans l'ordre historique d'un court récit, le développement et les phases diverses, depuis la formation de la langue jusqu'aux temps modernes et contemporains. Il l'a fait, nous nous plaisons à le reconnaître, dans un esprit religieux, et n'a pas manqué, dans l'occasion, de prémunir la jeunesse contre le danger de certaines lectures et contre les écarts de certains systèmes. Nous voudrions cependant qu'un ouvrage de cette nature, destiné à l'usage des classes, eût donné un peu plus d'espace à notre littérature classique, et, à une époque où la question religieuse se mêle à tout, nous estimons qu'il serait non moins convenable d'accorder une étude plus complète à nos grands écrivains catholiques contemporains. L'auteur blâme ce qui est blâmable, il ne nous paraît pas toujours le faire avec la vigueur, avec l'indignation qui conviennent dans certaines circonstances : ainsi, pour citer quelques exemples, nous le trouvons trop indulgent pour les *Provinciales* de Pascal, que les ennemis de la religion ne cessent d'invoquer comme une autorité, et pour les *Lettres persanes* de Montesquieu, où il ne signale guère qu'une ingénieuse satire, là où il faudrait énergiquement réprouver l'esprit d'impiété et des pages honteusement immorales. Il y a donc, dans le livre de M. Bougeault, qui nous satisfait dans l'ensemble et dans son esprit général, des défectuosités qu'il serait facile de faire disparaître, et sur lesquelles nous sommes convaincu que l'auteur sera d'accord avec nous.

—

17. **Les plaintes des défunts** détenus dans les flammes du purgatoire à leurs amis sur la terre, et pieuse commémoration des morts, traduit du B. Jean Gerson, par Jean Darche, 2e édition; in-12 de XII-66 pages; Paris, 1878, chez H. Allard, rue de l'Abbaye, 13.

Un livre qui se recommande du nom de Gerson ne peut qu'être bien accueilli. M. Darche a fait précéder sa traduction d'une préface intéressante sur le cimetière des Innocents et sur la Danse macabre; il l'a fait suivre d'un petit *mois des morts*, d'un petit office des morts et d'une *semaine des morts* qui seront utiles à la piété. Son livre vient donc fort à propos à cette époque de l'année.

—

18. **Le Livre unique des fidèles,** par l'abbé Peyre; in-24 de VIII-868 pages très-compactes; Paris, 1877, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; — prix : 5 francs, et franco par la poste, 5 fr. 50.

Il n'est pas toujours facile aux fidèles de se procurer les livres indispensables à la pratique de la religion. C'est pour parer à cet inconvénient que M. l'abbé Peyre a voulu rassembler en un *Livre unique* ce qu'il y a de plus important à connaître et à pratiquer. Il présente donc, en un volume portatif, l'ensemble des vérités de la religion et des préceptes de la morale, avec les principales observances liturgiques de l'Eglise. Dans la première partie, il traite de la sanctification de la journée en général; dans la seconde, de la sanctification de la semaine; dans la troisième, de la sanctification de l'année (propre du temps, propre des saints, dévotion de chaque mois, mois de Marie, pratiques annuelles); dans la quatrième, de la sanctification de la vie (pratique des vertus théologales et morales, administration et réception des sacrements); dans la cinquième, de la sanctification de la mort (la bonne mort, prières pour les morts, sépulture des défunts, vêpres et messes des morts). C'est une grande *Journée du chrétien*, très-complète, très-bien ordonnée, et qui renferme bien des notions que l'on trouverait difficilement dans un grand nombre de livres. Nous croyons que le *Livre unique*, une fois qu'il sera

connu, sera apprécié des fidèles et se trouvera bientôt dans des milliers de mains.

—

19. **Dictionnaire de la Bible**, ou Explication de tous les noms propres historiques et géographiques de l'ancien et du nouveau Testament, par E. Spol, de la Bibliothèque nationale ; in-18 jésus VIII-226 pages à deux colonnes; Paris, 1877, chez Gaume et Cie, rue de l'Abbaye, 3 ; — prix : 4 fr.

Le but de cet ouvrage est de donner une explication substantielle de tous les noms historiques et géographiques contenus dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Tout en s'efforçant d'être plus complet que ses devanciers quant à la nomenclature, l'auteur se montre très-bref en ce qui concerne les noms généralement connus. Il insiste de préférence sur les noms peu connus ou omis dans les dictionnaires antérieurs. Pour faciliter les recherches, il a classé les mots d'après leur orthographe vulgaire, et les a toujours fait suivre de leur prononciation hébraïque, aussi fidèlement qu'elle peut être rendue en lettres latines. Il y a ajouté la transcription grecque des Septante et indiqué avec soin les passages du Livre sacré dans lesquels sont cités les noms faisant l'objet de chacun des articles de ce dictionnaire. On peut affirmer que ces références sont rigoureusement exactes. En un mot, M. Spol s'est efforcé de faire de ce livre un manuel qui, par son peu de volume, soit d'un usage commode et que la modicité de son prix mette à la portée de toutes les personnes ayant des recherches à faire dans les saintes Ecritures.

—

20. **Traité de l'administration temporelle** des Associations religieuses et des Fabriques paroissiales, par G. Calmette, 2e édition, in-12 de XVI-412 pages; Paris, 1877, chez Gaume et Ce; — prix: 4 francs.

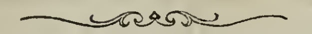
L'auteur de ce livre, qui est secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, avait été destitué par le ministère de M. Jules Simon; il a été réintégré dans ses fonctions par le ministère qui a suivi l'acte du 16 mai. C'est pendant l'intervalle de sa destitution et de sa réintégration qu'il a mis à profit ses loisirs pour revoir avec soin et compléter le *Traité* qu'il avait publié, il y a une vingtaine d'années, et qui avait été accueilli avec faveur par l'épiscopat. Pour en augmenter l'utilité, il y a joint un résumé de la législation et de la jurisprudence applicables à l'administration des fabriques paroissiales. Il s'est surtout appliqué, comme il convient dans un ouvrage de cette nature, à exposer avec simplicité et à résoudre, au point de vue pratique, les questions que les administrateurs des associations religieuses et les conseils de fabrique sont tous les jours appelés à régler. Il a pu, pour cela, se servir de la longue expérience que lui ont donnée ses fonctions successives de chef de division, de conseiller de préfecture, de sous-préfet et de secrétaire général de préfecture. Le *Traité* de M. Calmette est un véritable Manuel que les curés de paroisse, les membres des fabriques et les membres des associations religieuses pourront toujours consulter avec profit.

---

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## LA SITUATION.

7 novembre 1877.

Les Chambres viennent de se réunir : ce n'est pas la fin, c'est le commencement d'une crise qui n'est pas seulement ministérielle, mais gouvernementale, mais sociale.

Les élections du 14 octobre ont été une bataille indécise : les conservateurs n'ont pas pu conquérir la majorité dans la Chambre des députés, mais ils ont enlevé à l'ennemi un certain nombre de positions, de sorte qu'on peut dire que s'ils ont été repoussés de la place, ils ont cependant emporté quelques ouvrages avancés.

Les élections du 28 octobre, en majorité favorables aux conservateurs, ont ajouté quelque chose à ce succès partiel.

La situation n'était donc pas très-brillante, mais elle n'était pas désespérée. Pourquoi les conseils de défaillance, de concessions, de compromis, de transactions se sont-ils fait entendre ? Pourquoi a-t-on parlé de démission des ministres, de ministère d'affaires et même de ministère de centre gauche ? Tous ces bruits, toutes les allées et venues des personnages politiques, et l'incertitude que cela jetait dans les esprits, n'ont pas peu contribué à répandre le découragement partout. On a senti que le nerf manquait en haut, et les élections pour les conseils départementaux se sont faites à l'avantage du radicalisme. L'avantage remporté est peu considérable, mais il existe, et on pouvait l'avoir dans un autre sens.

Est-on enfin au bout de ce système d'hésitations et de tâtonnements ?

Le maréchal de Mac-Mahon, qui n'a pas dit son dernier

mot, et qui nous fait savoir aujourd'hui par le *Journal officiel* qu'il a « demandé à ses ministres de retirer les démissions qu'ils avaient déposées entre ses mains, » va-t-il résolument soutenir la lutte pour la défense de la société ?

Il a dit qu'il irait « jusqu'au bout » dans cette lutte contre le radicalisme ; nous espérons qu'aller jusqu'au bout, ce ne sera pas rester en chemin.

Il a dit qu'il « n'obéirait pas aux sommations de la démagogie ; » ces sommations se font entendre de plus en plus audacieuses et insolentes ; nous espérons que l'attitude du gouvernement ne tardera pas à leur imposer silence.

Il a dit que si le pays, égaré, ne lui envoyait pas une majorité décidée à l'aider dans la lutte contre le radicalisme, son « devoir grandirait avec le péril. »

La fermeté doit aussi grandir avec le devoir ; nous espérons que le Maréchal fermera l'oreille aux conseils de défaillance qui lui sont donnés et qu'inspire le libéralisme.

Il a dit qu'en France et en Europe, « personne ne doutait de sa parole. » C'est vrai, et c'est pourquoi les conservateurs se sont résolument rangés derrière lui et se sont compromis avec lui. S'il les abandonnait maintenant, qui ne serait autorisé à douter de sa parole ? Et c'est pourquoi, aussi, nous espérons, parce que sa parole est celle d'un honnête homme, d'un intrépide soldat, d'un Maréchal de France, d'un sincère chrétien.

Il y a d'ailleurs des leçons qui ne doivent pas être perdues pour les gouvernements et les chefs d'État.

Les concessions de Louis XVI ont été jusqu'au bonnet rouge, et cela ne l'a pas sauvé de l'échafaud.

Charles X, après s'être avancé sans avoir assez assuré ses positions, a retiré les Ordonnances de Juillet, qui étaient devenues nécessaires pour préserver le pays des excès révolutionnaires ; ce retrait n'a pas sauvé son trône, pour le grand malheur de la France et de l'Europe ; en résistant jusqu'au bout, comme cela était, sinon facile, au moins possible, il nous eût épargné les révolutions suivantes et les difficultés contre lesquelles nous nous débattons.

Louis-Philippe, dans une position moins solide, parce

qu'il doutait lui-même, et avec raison, de la légitimité de son pouvoir, aurait victorieusement résisté, s'il n'avait pas cru devoir reculer devant les exigences révolutionnaires, et il nous a légué les journées de juin, l'empire et tous les désastres qui ont suivi.

C'est une belle chose d'être désintéressé, de ne pas tenir au pouvoir ; mais être à la tête d'un État, c'est avoir la charge de défendre la société contre ses ennemis et de sauvegarder tous les intérêts légitimes ; ce n'est pas seulement un honneur, c'est un devoir, et si l'on peut renoncer à un droit, on ne peut abdiquer un devoir.

Louis XVI s'est illustré par un glorieux martyre, mais que de victimes n'a-t-il pas entraînées avec lui ! En résistant, il les eût sauvées. Son devoir n'était pas seulement de s'offrir en holocauste pour son peuple, son devoir était de combattre énergiquement les ennemis de son peuple, les ennemis de la religion et de la société.

Qu'on nous permette de dire ici toute notre pensée, qui est celle aussi d'une personne considérable entièrement dévouée à la royauté : Louis XVI est un martyr ; par sa mort, il a glorieusement expié bien des faiblesses, il a réparé bien des hontes et des crimes ; mais, roi, il avait autre chose à faire de se laisser conduire à l'échafaud, il avait le devoir de résister, de lutter, de rejeter tout ce que sa conscience lui disait de rejeter, de songer que sa cause n'était pas sa cause, mais la cause de tout un peuple, et qu'il valait mieux frapper quelques factieux et quelques scélérats, que d'exposer ce peuple à tous les malheurs et à tous les désordres de l'irréligion et de la licence, et c'est pourquoi, croyons-nous, Louis XVI, *martyr*, ne sera pas *canonisé*.

Il en a assez fait pour son salut, il n'en a pas assez fait pour le salut de son peuple. Il a été sublime de résignation et de grandeur morale, il a été faible dans l'accomplissement de son devoir royal.

La situation est aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Louis XVI : que les leçons du siècle dernier ne soient pas perdues ! J. CHANTREL.

**Diocèse de Tarbes**

Mgr l'Évêque de Tarbes nous a fait remettre la lettre suivante qu'il a adressée à M. le vicaire administrateur de la paroisse de Lourdes :

Monsieur le Vicaire,

La ligne de conduite que vous avez à suivre, comme administrateur de la paroisse de Lourdes, pendant la vacance de la cure, vous a déjà été tracée. Néanmoins, pour aller au-devant de certaines éventualités qui menacent de se produire, Nous croyons devoir préciser davantage les recommandations qui vous ont été faites.

Vous n'avez à vous occuper que de l'administration spirituelle de la paroisse dont vous êtes provisoirement chargé. Toute affaire relative à la nouvelle église en construction doit vous rester étrangère.

Nous vous enjoignons de décliner tout rapport avec le journal hebdomadaire qui se publie à Lourdes sous ce titre : *L'Écho des Pèlerins*. Nous aurons peut-être à revenir sur cette publication, mais en attendant qu'on nous y oblige, Nous devons vous déclarer que Nous désapprouvons et blâmons formellement l'esprit, les tendances, la rédaction si peu chrétienne de cette feuille, et l'attitude plus qu'étrange de ceux qui l'inspirent. Nous ne saurions permettre que des Religieux inoffensifs, irréprochables de tout point, et dignes par leurs vertus et leurs travaux de l'estime universelle, soient périodiquement voués à la déconsidération, dans un but trop facile à saisir, par l'organe de publicité que nous vous signalons.

Nous n'autorisons, à la crypte de la nouvelle église, comme au-dessus de cette construction, ni cérémonies religieuses, ni symboles, ni dispositions locales qui seraient contraires aux prescriptions de l'Église en semblable circonstance.

Nous ne permettons pas non plus, dans les lieux qui viennent d'être indiqués, la célébration des saints mystères.

Nous interdisons encore toute manifestation collective ayant le caractère d'un culte religieux, dont le tombeau de Mgr Peyramale serait l'objet, comme processions, pèlerinages.

Il serait à souhaiter qu'à Lourdes on se préoccupât, avant tout, des dettes si considérables que, par un excès de zèle et de confiance, et pour une œuvre d'un intérêt purement paroissial,

Mgr Peyramale a contractées, à notre insu et en son nom personnel. Il y a là une question qui devrait évidemment primer toutes les autres.

Nous ne sommes pour rien dans le choix du lieu de sépulture de l'ancien curé de Lourdes. Sera-t-il bien convenable d'appeler plus tard des ouvriers à exécuter leurs travaux sur des restes mortels qui ne devraient être entourés que de silence et de respect? N'aurait-il pas mieux valu attendre l'achèvement de l'édifice?

Nous connaissons assez, Monsieur le vicaire, votre esprit de foi et de soumission, pour avoir la certitude que vous mettrez tous vos soins à faire observer les prescriptions que nous venons de vous indiquer.

Agréez, Monsieur le vicaire, l'assurance de Nos sentiments bien affectueusement dévoués en Notre-Seigneur.

Tarbes, le 12 octobre 1877.

✠ CÉSAR-VICTOR, évêque de Tarbes.

---

## Diocèse de Nevers.

MM. les Vicaires généraux du diocèse de Nevers on adressé au clergé et aux fidèles, à l'occasion de la prise de possession de Mgr Lelong, une circulaire dans laquelle se trouve un document pontifical intéressant.

Qu'il nous soit permis, nos très-chers Frères, d'emprunter ici les paroles que le grand Apôtre adressait à ses chers Corinthiens et de vous dire : Béni soit Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation: *Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et totius consolationis.* Il nous console dans toutes nos tribulations, afin que nous puissions consoler nous-mêmes ceux dont le cœur est brisé par la douleur: *Qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt.*

Après avoir frappé, Dieu a voulu étendre sur nos plaies un baume adoucissant et salutaire. Sa miséricordieuse Providence tenait en réserve celui qui devait sécher nos larmes; nous retrouverons en lui le souvenir du pontife qu'une affectueuse reconnaissance fera toujours revivre dans nos cœurs.

Mgr Étienne-Antoine-Alfred LELONG, en attendant la céré-

monie de son sacre qui aura lieu le 21 novembre, fête de la Présentation de la très-sainte Vierge, dans l'église cathédrale de Saint-Lazare d'Autun, avait à cœur de s'attacher définitivement à l'Église de Nevers, en prenant par procureur possession de l'antique siége jadis occupé par saint Eulade et par tant d'autres saints Pontifes. Cette prise de possession a eu lieu le dimanche 28 octobre, fête des apôtres saint Simon et saint Jude, après la lecture des bulles apostoliques, proclamées du haut de la chaire de la cathédrale. Cette lecture, faite dans la langue de l'Église, eût été une lettre morte pour la plus grande partie des auditeurs ; aussi avons-nous jugé convenable de donner la traduction des paroles adressées spécialement aux fidèles du diocèse par le Père des pères, expression familière à un de nos plus illustres évêques, Mgr Sorbin. Nous croyons devoir la reproduire, afin que tous puissent en goûter les sages recommandations :

« PIE, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Nos chers fils, le peuple de la ville et du diocèse de Nevers, salut et bénédiction apostolique.

« Aujourd'hui, après avoir pris l'avis de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, Nous avons, par Notre autorité apostolique, nommé à l'Église épiscopale de Nevers, dont le siége est vacant, Notre cher fils Étienne-Antoine-Alfred Lelong, élu évêque de Nevers, dont la personne, ainsi que l'exigeaient ses mérites, a été agréée par Nous et par Nos vénérables fréres, les cardinaux de la sainte Église romaine ; Nous l'instituons évêque et pasteur de cette Église de Nevers ; Nous lui conférons, comme il est dit plus au long dans Nos lettres écrites d'autre part, tout pouvoir de gouverner et d'administrer cette même Église, tant pour le spirituel que pour le temporel. C'est pourquoi Nous vous avertissons tous et, vous exhortant, Nous vous demandons instamment, par ces lettres apostoliques, d'accueillir avec empressement, comme père et pasteur de vos âmes, ledit Étienne-Antoine-Alfred, élu évêque, de le traiter avec tous les honneurs qui lui sont dus et d'obtempérer humblement à ses ordres et à ses avertissements salutaires, de sorte que vous vous réjouissiez tous d'avoir trouvé, lui, Étienne-Antoine-Alfred, en vous, des fils dévoués, et vous, en lui, un père plein de bienveillance.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le onzième jour des calendes d'octobre (21 septembre), l'an 1877 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, et de notre pontificat le trente-deuxième. »

Aussitôt après la cérémonie, un télégramme annonçait à notre nouveau prélat que la mission du vicaire capitulaire et de son assesseur avait cessé, et deux heures plus tard, par un autre télégramme parti d'Autun, Mgr Lelong annonçait qu'il les nommait ses vicaires généraux et leur accordait tous les pouvoirs ordinaires dont ils avaient joui sous son prédécesseur. Le lendemain, une lettre plus explicite confirmait la dépêche de la veille et établissait la nouvelle administration.

Les fonctions de vicaire capitulaire, N. T.-C. F., ne sont pas toujours exemptes de difficultés; elles sont parfois plus ardues et plus nombreuses que sous l'administration épiscopale; mais Dieu a eu pitié de notre faiblesse, et le bon esprit qui distingue le clergé du diocèse de Nevers nous a allégé le fardeau qui nous était imposé. Nous ne saurions trop témoigner, dans cette circonstance, notre reconnaissance à nos vénérés confrères.

Au nom de Mgr Étienne-Antoine-Alfred LELONG, et conformément à ses intentions, le saint nom de Dieu invoqué,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ART. I. — A l'avenir, tous les prêtres du diocèse et ceux des diocèses étrangers qui y célébreraient la sainte messe devront faire mention au canon de la messe du nouvel évêque diocésain et prier PRO ANTISTITE NOSTRO STEPHANO.

ART. II. — On continuera jusqu'au jour du sacre de réciter à la messe les oraisons *de Spiritu Sancto*.

ART. III. — Le dimanche 18 novembre, on chantera le *Veni Creator* avant la messe paroissiale dans toutes les églises du diocèse, et le soir, après les vêpres, aura lieu un salut solennel suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

ART. IV. — A l'avenir, toutes lettres sous bandes devront être adressées *à Monseigneur l'Évêque de Nevers, à Nevers*.

Nous ferons connaître plus tard, en temps opportun, par la *Semaine religieuse* et les feuilles publiques, le jour de l'arrivée à Nevers de notre nouvel évêque.

C'est encore en son nom et d'après sa recommandation spéciale que Nous rappelons à la charité du clergé et des fidèles du diocèse la souscription ouverte à la chancellerie en faveur des infortunés Indiens décimés par une épouvantable famine.

ART. V. — Et sera Notre présente lettre-circulaire lue dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Nevers, sous Nos seings, le sceau des armes de l'évêché et le contre-seing du secrétaire général, le jour de la fête de tous les Saints, 1er novembre 1877.

CROSNIER, *prot. ap., vic. général;*
E. DUBARBIER, *vic. général.*

---

## UN ÉVÊQUE

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, est aujourd'hui âgé de soixante-dix-huit ans; voilà trente-cinq ans qu'il soutient le rude fardeau de l'épiscopat, avec quel zèle et quel succès, avec quelle grâce charmante et quelle douce paternité! c'est tout son diocèse qui peut en rendre témoignage, et des rapports où l'affection filiale se mêle à la plus respectueuse vénération, nous permettent de nous joindre à ce témoignage. Avant d'être évêque, Mgr Gignoux était, depuis de longues années déjà, Supérieur du grand séminaire de Beauvais, de sorte qu'il a parfaitement le droit de dire qu'il a consacré plus d'un demi-siècle, toute son existence sacerdotale, à ce diocèse dont il a élevé et ordonné presque tous les prêtres.

Aujourd'hui, le vieil évêque sent, non pas son zèle faiblir, mais ses forces le trahir, et il vient de demander au Saint-Père un auxiliaire, qu'il a tout naturellement et très-heureusement trouvé près de lui dans un Vicaire général qui partage ses travaux depuis trente-quatre ans, Mgr Obré, protonotaire apostolique, un homme de zèle aussi et de vertu, à qui sa modestie a fait refuser l'évêché de Nancy, mais qui accepte l'épiscopat pour consacrer ses dernières années au diocèse dont Mgr Gignoux reste le premier pasteur.

Nous ne connaissons rien de plus touchant que la Lettre pastorale par laquelle Mgr Gignoux annonce à ses diocésains la nomination de son auxiliaire; il y a là une page digne des plus beaux temps de l'Église; on ne peut la lire sans être ému, et l'affectueuse vénération pour le vieil évêque s'accroît de la sublimité des sentiments qu'il exprime avec une simplicité qui montre à quel point les vertus de résignation et de sacrifice lui sont familières. Nous insérons ce document

vraiment épiscopal dans ces *Annales catholiques,* dont il ne sera pas l'un des moindres ornements.

J. CHANTREL.

## LETTRE PASTORALE

*de Mgr l'Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, annonçant la nomination de* Mgr OBRÉ, *Protonotaire apostolique, Vicaire général, comme Évêque* IN PARTIBUS INFIDELIUM, *auxiliaire du Diocèse de Beauvais.*

Beauvais, le 24 octobre 1877.

Chers Coopérateurs et bien-aimés Diocésains,

Nous devons porter à votre connaissance des faits très-importants pour le diocèse de Beauvais, que Dieu a daigné confier à notre sollicitude pastorale, et auquel, depuis plus d'un demi-siècle, nous sommes heureux de consacrer notre existence.

Après nous avoir accordé une santé vraiment exceptionnelle qui nous a permis, pendant trente-cinq années d'épiscopat, de nous livrer à toutes les fatigues d'un ministère laborieux, il a plu au Seigneur de nous éprouver, surtout depuis plusieurs mois, par une faiblesse générale. Nous avons lieu de craindre, à l'âge où nous sommes parvenu, que nos forces physiques, notablement diminuées, ne nous permettent plus certaines fonctions extérieures, telles que les visites pastorales et les ordinations, les consécrations d'églises et d'autels, ainsi que les offices pontificaux.

Cette épreuve a été sans doute bien adoucie par les témoignages d'affection que nous avons reçu de la part de nos bons prêtres et d'un grand nombre de pieux fidèles, mais elle impose à notre cœur d'Évêque de douloureux sacrifices. Comment, en effet, pourrions-nous renoncer, sans une pénible émotion, à ces visites multipliées des paroisses où nous trouvions tant et de si douces consolations? Comment oublier cet élan des populations chrétiennes empressées autour de leur premier Pasteur, et ces réunions de prêtres que nous considérons tous comme nos fils bien-aimés? Comment ne pas regretter ces ordinations si pleines d'espérance, ces offices solennels célébrés dans notre cathédrale et dans les églises et chapelles de notre diocèse, ces cérémonies saintes où notre piété trouvait un aliment, et dont le souvenir ne saurait s'effacer? Combien nous aurions été heureux de pouvoir continuer ce ministère actif! Dieu en a disposé autrement.

Nous nous inclinons, avec la soumission d'un fils, devant les desseins de sa Providence sur nous.

Lorsque nous eûmes constaté que malgré les soins les plus assidus de la science et de l'affection, notre état ne s'améliorait pas, nous avons compris qu'il fallait ou nous démettre de notre charge épiscopale, ou nous associer un ami qui vînt au secours de notre faiblesse, et nous remplaçât dans les fonctions du ministère extérieur. Cet auxiliaire n'était pas difficile à trouver. Nous avons, en effet, près de nous un vicaire général qui, depuis trente-quatre ans, nous seconde dans l'administration du diocèse avec un talent remarquable et un dévouement de toutes les heures, un ami du Clergé, entouré par tous de respect et d'affection. Vous avez nommé Mgr Obré, protonotaire apostolique. Il a déjà, vous le savez, refusé l'honneur de l'épiscopat, quand le gouvernement de l'empereur le nomma, il y a dix-huit ans, au siége de Nancy ; mais aujourd'hui que nous lui demandons un service il est prêt à renoncer au repos que son âge pouvait lui faire désirer, et à accepter un fardeau dont vous vous efforcerez d'alléger le poids par votre respectueuse déférence.

En conséquence, après nous être entendu avec le Gouvernement, nous avons adressé au Souverain-Pontife, la lettre dont nous vous donnons la traduction :

« Beauvais, le 9 octobre 1877.

« Très-Saint Père,

« Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je viens solliciter avec confiance, de votre paternelle bonté, une grâce importante.

« Placé, il y a trente-cinq ans, par le Saint-Siége, malgré mon indignité, à la tête du diocèse de Beauvais, je l'ai toujours aimé comme une épouse chérie, et durant le cours de ma longue administration, je crois n'avoir jamais eu en vue que de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Aujourd'hui, parvenu à l'âge de soixante dix-huit ans, assailli par les infirmités, sentant décroître mes forces, mais ayant conservé, par la grâce de Dieu, la pleine jouissance de mes facultés, je sens le besoin d'associer à ma vieillesse un Évêque auxiliaire. Je puis toujours, en effet, gouverner mon diocèse, mais il m'est devenu impossible de visiter les paroisses, d'administrer le sacrement de Confirmation et de faire des Ordinations. J'ose à peine espérer qu'il me soit donné un jour de pouvoir reprendre ce ministère extérieur.

« Dans cet état de choses, j'ai craint qu'il ne fût pas conforme à la volonté de Dieu de me démettre de ma charge épiscopale, surtout lorsque les temps sont si mauvais, et qu'il me reste encore des forces. Il m'a semblé que la nomination d'un évêque-auxiliaire, avec un titre *in partibus infidelium,* résoudrait toutes les difficultés, sans apporter de changement notable dans l'administration diocésaine.

« Qu'il me soit donc permis, Très-Saint Père, de proposer à l'approbation de Votre Sainteté un homme d'une vertu éminente et d'une prudence éprouvée. C'est Monseigneur Thierry-Claude Obré, Protonotaire apostolique, et mon Vicaire général depuis trente-quatre ans. Après avoir refusé l'évêché de Nancy, que le gouvernement de l'empereur lui avait proposé, il m'a constamment aidé, avec un zèle infatigable, dans la bonne administration du diocèse.

« Mgr Obré, bien qu'âgé de 71 ans, jouit d'une verte vieillesse qui lui permet, pendant un bon nombre d'années encore, de rendre au Diocèse d'utiles services. Il consentirait, s'il plaisait ainsi à Votre Sainteté, à accepter un siége *in partibus infidelium ;* mais à cause de son grand âge, bien loin de désirer un évêché en France, il refuserait cette dignité si elle lui était offerte. Tenu par le clergé en haute estime, il est entouré de la considération de tous les fidèles, et tout le monde, j'en suis sûr, applaudira à sa promotion.

« Enfin, le gouvernement a donné son assentiment à cet arrangement, comme le prouve la lettre que j'ai reçue de M. le ministre des cultes.

« J'ose donc espérer que Votre Sainteté daignera agréer la requête d'un Évêque avancé en âge, qui s'est dépensé toute sa vie pour le diocèse de Bauvais, et qu'elle consentira à nommer évêque-auxiliaire, avec un titre *in partibus,* Mgr Obré, protonotaire apostolique et vicaire-général.

« De Votre Sainteté,
le très-humble,
très-dévoué et très-aimant fils en N.-S.
« † JOSEPH-ARMAND,
« *Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.* »

Son excellence Mgr le Nonce apostolique a bien voulu se charger de transmettre cette lettre et notre demande à Rome, en les appuyant de sa haute influence, et aujourd'hui nous avons reçu de lui la lettre suivante :

« *Paris, le* 23 *octobre* 1877.

« MONSEIGNEUR,

« Ayant fait parvenir au Saint-Père la lettre que Votre Grandeur a jointe à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, je m'empresse de vous faire savoir que Sa Sainteté a daigné agréer votre demande et m'a fait donner les ordres nécessaires pour procéder aux informations canoniques de Mgr Obré.

« Mon auditeur va écrire à votre Vicaire général pour lui demander les documents opportuns et la désignation de deux ecclésiastiques pour témoigner des qualités du candidat.

« L'Auxiliaire que la bienveillance du Saint-Père accorde à Votre Grandeur vous permettra, Monseigneur, de continuer à rester au milieu de vos bons Diocésains que vous aimez et qui, depuis tant d'années, ont appris à vous aimer comme le meilleur des Pères, et à vous vénérer comme le plus dévoué des Pontifes.

« Veuillez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux.

« ✝ PIERRE, *Archevêque de Damas,*
*Nonce apostolique.* »

Prochainement donc, et aussitôt que notre Saint-Père le Pape aura préconisé Mgr Obré comme évêque *in partibus infidelium*, vous apprendrez la nouvelle de son sacre, et nous vous engagerons à vous rendre à cette auguste cérémonie. En attendant que l'époque vous en soit notifiée, vous solliciterez par vos plus ferventes prières, pour notre cher et digne Auxiliaire, les dons de l'Esprit-Saint, afin qu'il remplisse la charge épiscopale pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Cette nomination ne changera rien à l'administration de notre Diocèse. Mgr Obré restera investi des fonctions de Vicaire général, mais votre vieil Évêque sera suppléé dans le ministère extérieur, que ses forces ne lui permettent plus d'exercer, par un Prélat que vous considérerez comme un autre lui-même.

Déjà Mgr l'Évêque d'Amiens a bien voulu nous venir en aide, cet automne, en visitant, à notre place, le canton de Songeons et la maison centrale de détention de Clermont. Il a partout été reçu comme nous l'aurions été nous-même : nous vous en adressons tous nos remerciements. Le vénérable Prélat garde de cet accueil un souvenir qu'il veut bien appeler agréable.

Avons-nous besoin de vous dire, en terminant, chers Diocésains, que si votre Évêque ne peut plus, comme par le passé, parcourir vos paroisses et bénir vos demeures, son cœur n'en sera pas moins avec chacun de vous pour attirer sur vos âmes le bonheur d'ici-bas et les grâces du Ciel. Il vous accompagnera, bien-aimés Coopérateurs et fils en Jésus-Christ, dans le laborieux ministère auxquel vous vous consacrez avec un zèle si soutenu; il sera toujours heureux de vous accueillir avec l'affection d'un père, lorsque vous viendrez près de lui consoler sa vieillesse et lui raconter vos travaux, vos luttes, vos succès dans la conquête des âmes qu'il vous a données à sauver.

Recevez, chers Coopérateurs et chers Diocésains, la nouvelle expression de nos sentiments bien paternels en N.-S. J.-C.

† JOSEPH-ARMAND, *Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.*

---

## LA QUESTION D'ORIENT ET LES LIEUX SAINTS

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

### IV

Mais, dira-t-on, êtes-vous bien sûr de ce que vous affirmez ? Pouvez-vous soutenir, avec des preuves sérieuses à la main, que la Russie ne tend à rien moins qu'à s'emparer des Lieux saints de la Palestine et à en chasser les catholiques? Nous répondrons à ces questions en faisant un résumé précis et clair de l'histoire des usurpations shismatiques en Terre Sainte, et en montrant par des faits positifs l'influence que la Russie a exercée en Palestine, ces derniers temps.

Autrefois, comme nous l'avons dit plus haut, les Latins seuls avaient le droit de desservir la basilique du Saint-Sépulcre à Jérusalem et de célébrer les offices divins dans les principaux sanctuaires de la Palestine.

Les choses allèrent de ce train tant que la France, gouvernée par la monarchie traditionnelle, ne fut pas bouleversée par les entreprises des révolutionnaires et des athées.

La France, comme puissance protectrice des intérêts catholiques en Orient, sut, jusqu'en 1790, défendre les droits de l'Église contre les prétentions des schismatiques, auxquels la Russie ne pouvait prêter alors qu'un faible secours.

Gardiens du Saint-Sépulcre de Jérusalem et des autres sanctuaires de la Palestine, les fils de François d'Assises conservaient alors comme aujourd'hui ce dépôt sacré à la vénération du monde catholique avec ce dévouement austère et inaltérable qui distingue les hommes qui vouent leur vie et tout ce qu'ils ont de plus cher en ce monde à la défense d'une noble et sainte cause.

Tout allait bien alors, parce que la France veillait prés du tombeau du Christ, comme pour dire aux sectaires du schisme et de l'hérésie : « Voici la maison de Dieu ; c'est la maison de la prière et du dévouement ; vous n'en ferez pas un marché ou un champ de luttes et de haine. » Mais la France ne fut pas toujours fidèle à sa mission. Hélas ! l'histoire enregistre avec regret les dates funestes de 1792, de 1793 et les jours bien tristes pour cette noble patrie de Charlemagne et de saint Louis où la Terreur et le Directoire déshonoraient par leurs crimes et leurs usurpations sans cesse renouvelés le nom et la renommée de la fille aînée de l'Église.

Le cœur de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens était affligé par ces actes d'impiété que l'on commettait en France. Les autels étaient renversés, l'Église dépouillée de tout, les prêtres et les évêques emprisonnés ou massacrés, le Saint-Père spolié, traîné loin du tombeau de Pierre et contraint de mourir sur la terre étrangère au milieu des blasphèmes et de la joie de ses ennemis. La France reniait tout son passé.

Pendant ce temps, les schismatiques d'Orient ne manquèrent pas de profiter de l'excellente occasion qui se présentait à eux, et ils organisèrent un complot dont le but était de chasser les catholiques des sanctuaires de la Palestine en profitant de l'impiété qui régnait alors en souveraine en France, et privait du secours du bras séculier les communautés latines de l'Orient.

La Turquie, attaquée en Égypte par le Directoire, ne manqua pas d'appuyer les prétentions schismatiques dans l'espoir de gagner les sympathies de la Russie, dont la puissance augmentait chaque jour.

Le complot une fois organisé, on le mit à exécution une nuit, vers 1800. La coupole de la basilique du Saint-Sépulcre fut incendiée. Les Latins, manquant d'argent pour la reconstruire, à cause des événements de France, furent devancés par la Russie, qui se chargea des réparations nécessaires pourvu que l'on accordât aux Grecs et aux Arméniens schismatiques les mêmes

droits qu'aux Latins de célébrer les offices divins sur le tombeau même du Christ.

La Porte, ne rencontrant aucune objection chez les révolutionnaires qui dominaient alors en France, et pressée de plaire à la Russie, pour que celle-ci la défendît contre le général Bonaparte, la Porte donna son consentement au projet schismatique, et dès lors le catholicisme a commencé à perdre du terrain soit à Jérusalem, soit à Bethléem.

C'est donc de 1800 que date la première intervention de la Russie dans les affaires des Lieux saints. Depuis, elle n'a pas cessé un seul instant d'y protéger les intérêts du schisme, tandis que la France, hélas ! n'a pas toujours été à la hauteur de sa mission de puissance protectrice des catholiques d'Orient. Les révolutions successives qui ont affligé cette nation, lui ont fait négliger les intérêts qu'elle devait défendre en Palestine.

C'est là, en peu de mots, l'histoire de ce qui s'est passé en Orient depuis la Révolution française jusqu'au lendemain de la triste journée de Sedan.

La présence permanente des schismatiques et des Latins dans la basilique du Saint-Sépulcre étant la cause de luttes et de désordres très-graves, la Porte ottomane jugea à propos de confier la surveillance du tombeau de Jésus-Christ à quelques familles arabes de Jérusalem, musulmanes de religion !

Le tombeau du Christ fut donc mis, grâce aux prétentions et aux usurpations des chrétiens schismatiques, sous la garde du cimeterre des fils de Mahomet !

Mais cette surveillance turque, tout en empêchant les luttes armées qui avaient lieu souvent, ne fut pas et n'est pas suffisante pour résister efficacement aux empiétements audacieux et continuels des Grecs.

Ceux-ci, usant des richesses immenses qu'ils peuvent accumuler grâce à la simonie, n'ont pas cessé de donner d'abondants *baksich* (présents) aux ministres et aux pachas turcs, et, avec ce noble système, ils ont obtenu de la Porte ottomane la sanction de leurs diverses usurpations à Jérusalem et à Bethléem.

Au Saint-Sépulcre, ils se sont emparés du chœur principal de la Basilique, de la partie la plus importante du Calvaire et d'autres endroits de l'église. Qu'il me suffise de dire que l'endroit même où fut plantée la sainte Croix sur laquelle s'accomplit le sacrifice sublime de notre rédemption appartient aujourd'hui aux Grecs schismatiques !

A Bethléem, les usurpations de ceux-ci ne sont pas moins graves. La basilique de Sainte-Hélène nous a été enlevée par les schismatiques, qui ont aussi mis la main sur la meilleure partie de cette grotte, où est né le Rédempteur du monde !

Ainsi, l'endroit où Notre-Seigneur Jésus-Christ est né, comme celui où il est mort, est aujourd'hui entre les mains des ennemis de son Vicaire. *Proh dolor !...*

Plus d'une fois les murs vénérables des sanctuaires de la Palestine ont été les témoins des luttes les plus acharnées. Plus d'une fois le sang a coulé là où devraient régner la prière, la concorde et la paix. Les schismatiques ont, naguère encore, attaqué les catholiques dans la grotte même de Bethléem, et ce lieu de recueillement a été transformé en un champ de bataille sanglant.

La situation est des plus tristes pour les catholiques, ayant affaire à des pachas turcs qui se laissent gagner à force d'argent et approuvent les usurpations les plus flagrantes. Mais la Turquie ne peut pas toujours éviter de respecter la voix de la France qui, malgré ses égarements, rappelle aujourd'hui encore la Porte à l'accomplissement de ses devoirs envers les catholiques.

Nous avons donc encore dans la France, grâce à la situation de l'empire ottoman, une garantie assez sérieuse contre de plus graves empiétements de la part du schisme, dont les tendances avouées sont pour l'expulsion absolue des catholiques des sanctuaires de la Palestine et pour la destruction de tout vestige d'influence latine en Orient.

En serait-il de même avec une Russie puissante et victorieuse, maîtresse de Constantinople et alliée de la Prusse ? Cela n'est pas probable.

La Russie a un but bien arrêté en Palestine comme ailleurs. Elle a fondé à Jérusalem d'immenses établissements nationaux, elle y possède une vaste église avec une nombreuse communauté religieuse, présidée par un archimandrite. Dans les principales localités de la Palestine et de l'Orient, elle a fondé des hospices où l'on héberge les pèlerins russes et où la Russie a placé des agents actifs et habiles qui lui préparent le terrain pour l'avenir.

Tout est organisé de telle sorte qu'un changement politique transformerait immédiatement ces établissements nationaux, ces humbles hospices de pèlerins, en autant de centres politiques et religieux pour la conquête des sanctuaires de la Palestine au

profit du schisme russe et pour la russification des catholiques du Levant.

Et que l'on remarque ici que nous n'avons pas dit au profit du schisme en général, mais bien au profit du schisme *russe*, car la Russie ne serait pas contente de supplanter le catholicisme en Palestine : elle veut chasser aussi des sanctuaires de la Terre Sainte les autres schismatiques et les y remplacer, ou du moins les mettre sous sa dépendance directe. Telles sont ses intentions presque avouées et qu'elle a cherché plus d'une fois à mettre à exécution. Naguère encore elle prétendait avoir le droit de faire intervenir son clergé dans la basilique du Saint-Sépulcre au même titre que les Arméniens et les Grecs schismatiques ; elle a même essayé de s'emparer de ce droit par surprise, et, sans l'aide que les Turcs ont prêtée aux Grecs en cette occasion, l'Église russe se serait déjà faufilée dans la sainte basilique.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que si les Russes ont essayé de pénétrer dans le Saint-Sépulcre et sur le Calvaire, sous le gouvernement des sultans de Constantinople, ils y entreront en maîtres le jour où ils auront supplanté en Orient le padischah ottoman.

Ce jour-là, le schisme grec perdra le dernier vestige de cette prétendue autonomie à laquelle il tient tant aujourd'hui encore. La Russie commandera en maîtresse partout en Orient, et le czar, assis sur son trône étincelant d'or et de pierreries, pourra dire, en regardant tout autour de lui ses fidèles sujets moscovites, slaves et orientaux : « Je suis le maître et le pape de tout ce monde-là ; l'Église orthodoxe, c'est moi. »

Comme Louis XIV résumait en lui l'idée de l'État, de même le czar pourra, à juste titre, concentrer en sa personne une Église entière, où l'ignorance a tué toute noble initiative et où la foi dans les choses surnaturelles a été depuis longtemps supplantée par l'adoration de la force et par le servilisme envers le pouvoir.

Quant aux catholiques, le czar saura bien les dominer et les anéantir, fort de son auréole de conquérant et de la protection efficace que lui accordera la Prusse.

JOSEPH GRABINSKI.

---

## L'AFFAIRE DU P. CURCI

On fait beaucoup de bruit depuis quinze jours, sur une affaire qu'on cherche à tourner en scandale, et qui ne montre, en résumé, qu'une de ces défaillances sur lesquelles les amis de l'Église peuvent gémir, mais sans avoir à s'en préoccuper davantage.

Il s'agit d'un Jésuite, qui a été longtemps l'un des collaborateurs de la *Civiltà cattolica,* esprit élevé et profond, mais entier et orgueilleux, qui vient d'être victime de son entêtement et qui doit être bien affligé de la joie qu'il cause aux ennemis de la religion. Le libéralisme a été l'une des causes de sa chute ; il a cru aux promesses de certains députés catholiques libéraux, et n'a pas voulu comprendre que le libéralisme et la vérité sont deux choses incompatibles.

Tout de suite après 1870, raconte un correspondant de l'*Union,* le P. Curci manifesta les idées les plus hardies sur la situation générale de l'Église et en particulier sur la condition créée au Saint-Siége par la chute du pouvoir temporel. Se plaçant à un point de vue non-seulement pessimiste, mais faux, il déclarait que le mal était à la racine, qu'il fallait réformer avant tout les mœurs de la société chrétienne, enfin, qu'il était inutile de songer avant longtemps au triomphe de l'Église et à une probabilité quelconque de rétablissement du pouvoir temporel. Il allait même plus loin, et ajoutait que, humainement parlant, le pouvoir temporel ne serait plus jamais rétabli comme auparavant. Sur ce, il proposait des moyens d'action dont la hardiesse correspondait à ses idées théoriques. Toutes ces idées, le P. Curci les avait délayées dans plusieurs de ses ouvrages et surtout dans la préface, devenue célèbre, de son commentaire sur les quatre Évangiles.

Justement alarmés des conséquences de ces pernicieuses et désespérantes doctrines, les supérieurs invitèrent le P. Curci à ne plus s'occuper en public, soit dans ses sermons, soit dans ses écrits, des questions scabreuses dans lesquelles il s'était lancé. Le P. Curci promit de se taire,

mais, entraîné par la nature même de son esprit sur la pente fatale qui l'a conduit au précipice, il résolut d'exposer directement ses idées au Pape, et écrivit au Saint-Père une lettre très-peu respectueuse dans la forme et fort mauvaise dans le fond. Cette lettre, écrite en 1875, devait rester secrète. Malheureusement elle est devenue publique et a été communiquée par une main déloyale à la *Rivista Europea* et à la *Gazzetta d'Italia* de Florence. Dans cette lettre, le P. Curci exposait la meilleure manière, à son point de vue, de garantir l'indépendance du Saint-Siége, préconisant la conciliation avec le roi Victor-Emmanuel sur le domaine des faits accomplis. Cette publicité donnée à la lettre du P. Curci a été très-regrettable, car alors il a fallu inviter le malheureux Père dévoyé à faire amende honorable, à promettre explicitement et publiquement qu'il ne s'occuperait plus, ni dans ses sermons, ni dans ses écrits, de la question du pouvoir temporel et des autres qui s'y rattachent, et qu'il rétractait tout ce qu'il avait pu dire de moins respectueux et de moins vrai sur ce sujet.

Le P. Curci, après quelques hésitations, avait enfin accepté cela et s'était même engagé à faire paraître une formule de désaveu dans le sens sus-indiqué et comme appendice d'un ouvrage qui vient en effet de paraître sous le titre de *Commentaires du Livre de Tobie*. Mais tout en faisant ces promesses, il parlait à tout venant, dans ses entretiens particuliers, de ces questions qui étaient devenues son idée fixe. Doué d'un esprit communicatif et persuasif au suprême degré, abondant comme tous les Napolitains, sa petite chambre était devenue une sorte de chaire du haut de laquelle il débitait tout ce qu'il pensait sur la question du pouvoir temporel et sur les autres qui le préoccupaient. En fait, la promesse de ne plus parler en public de ces questions était éludée, puisqu'il recevait sans cesse des sénateurs, des députés, des gens du monde et qu'il ne manquait jamais l'occasion de revenir sur son thème favori. On a alors exigé de lui la promesse qu'il ne parlerait plus des questions susdites, même dans ses entretiens particuliers. Le P. Curci a longtemps hésité.

En même temps il communiquait avec un laisser-aller surprenant, à tous les reporters qui se présentaient à lui, les différentes phases de ces négociations, et c'est ainsi que tous les journaux libéraux ont pu écrire là-dessus beaucoup de choses vraies, tout en y joignant leurs commentaires enfiélés, trop heureux de pouvoir crier contre le Pape et l'Église et de célébrer la chute d'un grand esprit, tout en prétendant l'exalter et le féliciter. En même temps, tous les organes de la Révolution et de la libre-pensée ont publié la lettre du P. Curci au Saint-Père, qui était passée presque inaperçue la première fois, et qui a été vendue à des milliers d'exemplaires et même distribuée gratis dans les cafés, cabarets et ailleurs.

Les journaux libéraux prétendaient que le P. Curci avait été expulsé de la Compagnie de Jésus, les catholiques le niaient. Sur ce, le P. Curci part pour Florence, et les bons déjà se réjouissaient, car on espérait que le malheureux Père allait faire amende honorable entre les mains du général et vivre dans la retraite et le recueillement. Mais, à peine arrivé à Florence, il a écrit à l'*Armonia*, journal catholique entaché de libéralisme, la lettre suivante :

Puisqu'un grand nombre de gens en ont parlé, et non sans de graves inexactitudes, je juge à propos qu'on sache directement par moi un fait très-grave qui me concerne.

Après en avoir fait partie pendant plus de cinquante et un ans, je me vois maintenant séparé par les autorités légitimes de la Compagnie de Jésus, à laquelle je reste toutefois très-uni, comme je l'ai toujours été, d'esprit et de cœur. Cela est pour moi, surtout au déclin de ma vie, un très-grand malheur ; mais je puise une consolation dans la certitude de n'avoir commis aucune offense envers Dieu, comme l'ont déclaré tout récemment à Rome de pieux et doctes religieux.

En attendant, il me serait très-agréable que tous ceux qui me connaissent, et surtout ceux qui me veulent un peu de bien, suspendissent leur jugement sur cette affaire pendant quelques mois (il sera toujours temps de se scandaliser), jusqu'à ce que j'aie publié un écrit où seront mentionnées les causes de ce fait, qui n'a que peu ou rien de commun avec d'autres faits semblables.

J'ai la confiance que cet écrit me mettra à même de rendre à la sainte Église et à ma patrie un service que je ne pourrais en aucune façon leur rendre dans les circonstances actuelles.

En tout cas, j'ai la ferme intention de me maintenir, avec la grâce divine, plus que par le passé très-soumis à la suprême autorité ecclésiastique. Si j'ai, contre ma volonté, manqué à cette soumission, au fond ou dans la forme, j'entends que tout ce que j'ai fait soit considéré, en ce qui dépend de moi, comme corrigé ou annulé.

Je prie les journaux qui ont parlé de moi et de mes affaires de reproduire cette *déclaration ;* et, si c'était possible, je les prierais aussi de ne pas s'en occuper autrement, au moins pour le moment.

Florence, 21 octobre 1877.

C.-M. Curci, prêtre.

Les journaux catholiques avaient soutenu que le P. Curci n'avait pas été expulsé de la Compagnie de Jésus, ce qui était vrai ; mais cette lettre paraissait leur donner tort. Alors le Supérieur général de la Compagnie jugea à propos de leur communiquer la lettre qu'il avait écrite au P. Curci trois jours avant la note communiquée au journal de Florence :

Fiesole, 22 octobre 1877.

Révérend Père en Jésus-Christ.

P. C. *(Pax Christi.)*

J'ai reçu la lettre de Votre Révérence, dans laquelle vous m'exposez votre désir d'être détaché par moi de la Compagnie de Jésus.

C'est toujours pour moi un acte douloureux d'avoir à rompre le lien sacré qui unit un membre à notre Compagnie ; mais, dans le cas présent, un tel acte afflige mon cœur plus qu'il n'est possible de l'exprimer.

Votre Révérence s'est mise dans l'esprit, il y a déjà quelque temps, certaines opinions qu'il lui plaisait d'appeler politiques, mais qui, en réalité, regardent les très-saints intérêts de l'Église et la façon de la gouverner dans les circonstances présentes ; et, pour soutenir ces opinions, vous n'avez pas craint de vous ériger témérairement juge de ceux que le Seigneur a établis pour diriger son Église. Contre la volonté de

vos supérieurs, vous avez voulu persister à soutenir, et, ce qui est pire, à insinuer et à répandre de vive voix et par écrit telles de vos idées qui étaient une grave offense pour le Vicaire de Jésus-Christ et un scandale pour les fidèles.

Après avoir averti mainte et mainte fois Votre Révérence de vive voix et par lettres, mais toujours inutilement quant au résultat, voyant en dernier lieu ses maximes et ses principes publiés et discutés dans les feuilles publiques de toute nuance, et reconnaissant l'obligation qui m'incombe de donner satisfaction au Saint-Père, d'effacer ou de diminuer le scandale des fidèles, et de démontrer publiquement que notre Compagnie, qui professe, selon l'esprit de son institution, une vénération absolue et une pleine soumission pour le Saint-Siége, non-seulement n'admet pas, mais réprouve et rejette toutes ces opinions répandues par un de ses membres, j'ai cru de mon devoir d'ordonner à Votre Révérence de les rétracter et de les réprouver publiquement. Or, Votre Révérence, au lieu d'obéir, comme elle en a fait vœu à Dieu et aux supérieurs de l'Ordre, me demande d'être plutôt détachée de la Compagnie.

Considérant que Votre Révérence a vécu 51 ans dans la Compagnie, qu'elle y a reçu son éducation littéraire et religieuse, que par ses rares talents elle a rendu à la religion en général, et à notre Compagnie en particulier, de signalés services, et qu'elle pourrait en rendre encore si elle voulait suivre la voie de l'obéissance prescrite par notre institut, et la voyant déterminée à abandonner l'Ordre plutôt que de renoncer à ses étranges idées, je ne puis qu'être profondément affligé de sa demande de renvoi.

Mais du moment que vous refusez de vous soumettre à l'obéissance, que vous déclarez ne vouloir plus recevoir d'ordres de moi et que *semel et iterum* vous m'avez demandé de *rompre le fil léger (spezzare il tenue filo)* qui vous rattache encore à la Compagnie, il ne me reste que la triste nécessité de faire selon votre désir et d'accorder, au nom de Dieu, et avec l'autorité de Sa Sainteté, le renvoi demandé.

En accomplissant cet acte douloureux, je prie le Seigneur que Votre Révérence, à l'heure de la mort, puisse trouver le repos de la conscience et la paix pour l'éternité, que Dieu veuille lui accorder.

De Votre Révérence, le serviteur en Jésus-Christ.

Pierre Beckx,
P. Général de la Compagnie de Jésus.

*Au R. P. Charles Curci, S.-J. — Rome.*

Il est donc bien clair que c'est le P. Curci qui a mieux aimé quitter la Compagnie de Jésus que de reconnaître ses erreurs ; sa lettre à l'*Armonia* montre qu'il a lui-même rompu le faible lien qui l'attachait encore à la Compagnie.

Voilà toute l'affaire du P. Curci : c'est une chute de plus qu'il y a à déplorer ; nous nous plaisons à espérer qu'elle n'est pas sans retour, mais, quoi qu'il arrive, elle ne saurait effrayer les catholiques, qui ont toujours vu tourner les scandales à la honte des défectionnaires et à la glorification de la vérité.

---

## LE ROSAIRE VIVANT.

Un Bref apostolique a institué le Maître général des Frères Prêcheurs Directeur général du Rosaire vivant. Voici la traduction de ce Bref, qui intéresse un grand nombre d'âmes pieuses, et dont l'original est conservé dans les archives du couvent des Dominicains de Lyon :

### PIE IX, PAPE

#### POUR MÉMOIRE PERPÉTUELLE.

L'Ordre illustre des Frères Prêcheurs ayant possédé, même en France, par un privilége héréditaire que le Saint-Siége a plusieurs fois confirmé, le droit de propager la pieuse dévotion établie sous le nom de Rosaire pour honorer la très-sainte Vierge, et d'ériger les Associations du Rosaire, il arrive aujourd'hui que les Provinciaux des trois Provinces dominicaines actuellement existantes en France demandent avec instance que leur Ordre soit remis en possession de ce droit qui lui appartient.

Ce fut par la piété et les soins de Marie Jaricot (de pieuse mémoire) que naquit à Lyon l'association appelée du *Rosaire vivant,* dont les membres, distribués par quinzaines, tirent au sort, chaque mois, un des quinze Mystères du Rosaire, sur lequel ils doivent méditer, en récitant, chacun des trente jours du mois, une dizaine d'*Ave Maria ;* puis, au commencement du mois suivant, ils font un nouveau tirage au sort des quinze Mystères. Cette association, comptant déjà un bon nombre de membres, fut louée et enrichie d'Indulgences par Notre prédécesseur

Grégoire XVI d'heureuse mémoire, qui lui donna pour *Protecteur* l'éminentissime Cardinal Aloysius Lambruschini, alors Nonce du Saint-Siége en France, et pour *Directeur suprême* M. Béthemps, chanoine de l'église métropolitaine de Lyon, avec pouvoir d'instituer, dans les divers diocèses, des Directeurs locaux pour le *Rosaire vivant*, et d'établir des Zélateurs pour chacune des sections qui le composent. Or, les deux personnes à qui le Saint-Siége avait confié, comme nous venons de l'expliquer, le patronage et le gouvernement de l'Association, étant mortes depuis longtemps, et d'un autre côté, la famille des FF. Prêcheurs ayant été rétablie en France, où elle compte trois Provinces, nos chers fils les Supérieurs de ces Provinces, voyant le *Rosaire vivant* privé de sa constitution et de son organisation primitive, non sans péril pour le gain des Indulgences dont il jouit, demandent avec instance que Nous voulions bien, par Notre autorité, confier la direction suprême du *Rosaire vivant* au Maître Général de leur Ordre, et le gouvernement avec le soin de chacune de ses divisions, aux Directeurs des Confréries du Saint-Rosaire qui sont érigées en divers lieux.

Voulant donc nous rendre à ces désirs, et donner des marques particulières de notre bienveillance à tous et à chacun de ceux que nos présentes lettres favorisent, nous les absolvons, à cet effet seulement, et les déclarons absous de toute excommunication ou interdit et de toutes autres sentences ecclésiastiques, censures et peines quelconques, qu'ils pourraient avoir encourues; et par notre autorité apostolique, nous confions, à perpétuité, la charge de Directeur suprême du *Rosaire vivant* à notre cher fils le Maître Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs; pareillement, par Notre autorité, et pour toujours, Nous commettons le gouvernement et le soin des associations ou sociétés particulières du *Rosaire vivant* aux Supérieurs ou Directeurs des Confréries du Saint-Rosaire qui sont établies dans chaque lieu.

Ordonnant que nos présentes lettres soient et demeurent fermes, valides et efficaces, qu'elles obtiennent leurs effets pleins et entiers, de toute manière et en tout point, en faveur de ceux qui sont nommés ci-dessus : voulant qu'il soit ainsi jugé et défini par tous les juges ordinaires ou délégués, et même par les auditeurs des causes du Palais Apostolique, par les Nonces du Saint-Siége, par les Cardinaux Légats même *à latere*, et par tous autres personnages qui sont ou seront revêtus de quelque dignité ou puissance que ce soit : leur enlevant, à tous et à cha-

cun, tout pouvoir de juger ou interpréter d'une autre manière : et déclarant nul et de nulle valeur tout ce que, sciemment ou par ignorance, qui que ce soit aurait eu l'audace de faire en sens contraire, par quelque autorité que ce fût.

Nonobstant la règle de notre Chancellerie apostolique *de jure quæsito non tollendo ;* nonobstant toutes les autres choses contraires, même dignes d'une mention ou dérogation spéciale et individuelle.

Nous voulons de plus que les exemplaires des présentes lettres, soit copiés, soit imprimés (pourvu qu'ils soient signés par un notaire public, et portent le sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique), obtiennent entièrement toute la foi qui serait due aux présentes lettres si leur texte original était présenté.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le dix-septième jour d'août 1877, l'année trente-deuxième de notre Pontificat.

Loc. ✝ Sig. F. Cardinal ASQUINI.

---

## APPARITIONS DE LA SAINTE VIERGE.

Nous savons combien il faut être réservé dans le récit des faits qui appartiènnent ou qui paraissent appartenir à l'ordre surnaturel. Cependant, avant que l'autorité ecclésiastique se soit prononcée, si elle juge à propos de se prononcer, les fidèles ont un certain droit à savoir ce qui se passe, surtout quand les faits sont attestés par des témoins graves et sérieux et qu'ils excitent une émotion qui soulève la foule et qui prend les proportions d'un événement considérable. C'est pourquoi nous reproduisons la correspondance suivante adressée de Cracovie à l'*Univers,* à la date du 16 octobre, sur les apparitions de Gierczwald, auxquelles faisait dernièrement allusion un orateur du congrès de Bergame, M. l'avocat Casoni :

Le jour de la Nativité de la sainte Vierge, quand plus de cent mille pèlerins de la Galicie étaient réunis dans le village de Starawics, non loin des Carpathes, pour assister au couronnement d'une image miraculeuse de la Mère de Dieu, à l'autre extrémité de l'ancienne Pologne, vers la Baltique, dans le vil-

lage de Gierczwald (en allemand Diettrichswalden), il y avait également une immense réunion de pèlerins polonais ; mais ceux-là n'étaient pas attirés dans cette localité, dont la plupart, il y a peu de temps encore, ignoraient l'existence, par l'éclat d'une imposante cérémonie religieuse. Ils y étaient venus pour être témoins d'un miracle. Était-ce bien un miracle, ou n'était-ce qu'un de ces rares phénomènes que la science est impuissante à expliquer, mais qui n'ont rien de surnaturel ? L'Église n'a pas encore résolu définitivement cette question, et, en attendant son verdict, je raconterai simplement les faits tels qu'ils ont été rapportés au journal le *Czas* de Cracovie par des témoins oculaires.

Gierczwald, où ces faits se pont passés, est un petit village de la Prusse occidentale, situé à une lieue du chemin de fer de Thorn à Alstein ; ses habitants sont exclusivement Polonais et catholiques et ils y ont une église paroissiale. Une jeune fille de ce village, âgée de quatorze ans, nommée Augustine Szafrynska, modeste, timide, d'une intelligence assez bornée, se préparait à sa première communion. Elle n'apprenait qu'avec peine, et la veille de l'examen qu'elle devait passer elle pria Dieu avec ferveur de lui venir en aide. L'examen lui réussit au delà de ses espérances, et, en revenant le soir à la maison avec sa mère, c'était le 27 juin, elle lui racontait, avec une joie enfantine, les péripéties qu'elle venait de traverser, lorsque tout d'un coup elle s'arrêta stupéfaite, et, montrant de la main un érable sous le presbytère, elle s'écria : « Voyez-vous donc, ma mère, cette « clarté éblouissante sur l'érable ! et cette personne au milieu « de la clarté ! Ah ! c'est la Sainte-Vierge ! » La mère, qui n'apercevait rien du tout, traita la vision de la jeune fille de lubie et voulut la contraindre à la suivre. Mais celle-ci résistait, disant qu'elle voulait absolument prier sous l'érable. Sur ces entrefaites passe le curé, qui, ayant appris de quoi il s'agissait, dit à Augustine de s'agenouiller et de réciter un *Ave Maria*. Au milieu de sa prière, la jeune fille s'interrompit en s'écriant : « Ah ! monsieur le Curé, la clarté est encore plus lumineuse, « de plus en plus lumineuse ! » Un instant après elle dit : « Voilà un ange qui a paru, et la sainte Vierge remonte au « ciel avec lui... Elle a disparu. »

Le lendemain, une autre petite paysanne, Barbette Samulowska, âgée de douze ans, eut au même endroit la même vision, qui se reproduisit pendant plus de quinze jours pour elles

deux seulement. Elles étaient extrêmement étonnées que personne autre ne vît cette rayonnante apparition et n'entendît ni les questions qu'elles s'étaient enhardies à lui adresser ni les réponses qu'elle leur donnait. Elles disaient que la Sainte-Vierge leur apparaissait sur le fond de verdure de l'érable, tantôt seule, tantôt avec l'Enfant divin dans ses bras et entouré d'un cortége d'anges, qu'elle était habillée de blanc, avait des cheveux blonds, longs et pendants sur ses épaules, que sa figure et ses mains répandaient une lumière éclatante et qu'elle leur avait dit, en répondant à leurs questions, qu'elle était Marie conçue sans péché, qu'elle leur apparaîtrait encore pendant deux mois, au même lieu, et que tout ce qu'elle voulait d'elles, c'est qu'elles récitent en sa présence le rosaire. Questionnée si elle daignera faire des miracles, elle ne répondit rien.

Au bout de quinze jours, deux personnes plus âgées déclarèrent successivement qu'elles voyaient la sainte Vierge en même temps que les deux petites filles; l'une était Catherine Wierzorkowna, une fille de vingt ans; l'autre Élisabeth Bylitewska, veuve de cinquante ans, très-pauvre, et qui passait sa vie en prières. Toutes les quatre se réunissaient sous l'érable et attendaient en priant la miraculeuse apparition, qui depuis ce temps se produisait trois fois par jour, pendant huit à dix minutes, tandis qu'elle ne se produisait aux deux petites filles qu'une fois par jour, mais pendant une demi-heure environ. Ces femmes et ces petites filles affirmaient unanimement qu'elles conversaient avec la sainte Vierge. Elles lui adressaient des questions que leur dictaient les prêtres présents à ces scènes mystérieuses et en obtenaient des réponses qui n'ont pas été divulguées, probablement pour ne pas fournir un prétexte à la justice prussienne d'intervenir dans cette affaire.

La nouvelle de ces faits inexplicables se répandit avec une rapidité électrique parmi le peuple des campagnes de la Prusse occidentale, du grand-duché de Posen, de la Silésie, des provinces limitrophes du royaume de Pologne, et même jusqu'au fond de la Lithuanie, et dès le mois de juillet les pèlerins commencèrent à affluer dans le village de Gierczwald. On y vit arriver d'abord des bandes de deux cents, de trois cents personnes, puis au mois d'août c'étaient des milliers, dix, quinze, vingt mille personnes; enfin, le jour de la Nativité de la Vierge, on en compta, comme je l'ai dit au commencement de cette lettre, plus de cinquante mille, sans qu'on ait pu savoir comment cette

marée toujours montante de pèlerins sans passeports a traversé la frontière russo-prussienne, si bien gardée des deux côtés, et comment elle a appris la situation exacte du petit village de Gierczwald, ignorée jusqu'à cette époque à quelques lieues de distance. Il y a là, on peut le dire, un second miracle.

Aussitôt que l'évêque de Warnvic (Ermeland en allemand), Mgr Krementz, au diocèse duquel appartient ce village, eut connaissance de ce qui s'y passait, il demanda des informations précises, puis vint lui-même sur les lieux, assista à l'extase des femmes, leur dicta plusieurs questions qu'elles devaient faire à la sainte Vierge, et, considérant les faits comme dignes du plus sérieux examen, il envoya à Gierczwald, après son retour à Frauenbourg, une commission spéciale, avec l'abbé Hipler, régent du séminaire de Frauenbourg en tête, pour procéder à de rigoureuses investigations. Il adjoignit à cette commission un médecin, le docteur Dietrich. Un autre médecin, le docteur Sontag, venu de son propre chef à Gierczwald, eut toute la latitude nécessaire pour faire de son côté les expériences nécessaires afin d'éclaircir le mystère qui l'avait attiré dans ces lieux.

L'examen auquel se livrèrent prêtres et médecins en commun eut pour premier résultat la certitude pour tous que les quatre femmes étaient, pendant tout le temps que duraient leurs visions, dans un état d'insensibilité complète, comme isolées du monde réel, symptôme caractéristique de l'extase. On leur enfonçait des aiguilles dans les chairs, on leur tordait les membres, on les pinçait avec des tenailles de fer et on ne pouvait provoquer chez elles le moindre signe de douleur. On leur mettait le doigt sur l'iris, on la frottait même sans leur faire cligner des yeux. Leur vie était pour ainsi dire absorbée par l'apparition qu'elles voyaient avec les yeux de l'âme, et de quelque côté qu'on leur tournât la tête, leur regard morne restait toujours fixé sur l'érable, et leurs physionomies conservaient invariablement l'expression d'un ravissement céleste.

A côté de cette insensibilité, un autre fait a éclaté aux yeux des investigateurs : c'est l'identité et la simultanéité de la vision chez les quatre femmes sans que l'une eût pu influer sur l'autre d'une manière appréciable pour la science. On les séparait en effet par des espèces de paravents très-épais, et cependant elles tombaient au même moment dans l'extase, et pendant l'extase elles accomplissaient, comme mues par un seul ressort,

les mêmes mouvements du corps, attestant l'identité des impressions de l'âme chez toutes les quatre. Ainsi, le premier mouvement qu'elles accomplissaient, à peine tombées dans l'extase, était de se prosterner comme en témoignage d'une vénération muette, ce qui indiquait qu'à ce moment la sainte Vierge leur apparaissait; puis elles relevaient le haut du corps et le penchaient un peu en arrière en restant agenouillées. Quelques instants après elles se prosternaient une seconde fois et restaient plus longtemps dans cette attitude : c'était le signe que la Mère de Dieu les bénissait. Enfin elles se prosternaient une troisième fois quand elle les quittait et revenaient immédiatement après à l'état normal.

Lorsque les pèlerins commencèrent à affluer par milliers à Gierczwald, comme un très-petit nombre seulement pouvait voir les mouvements des quatre femmes, une sonnette d'église les indiquait à la foule, qui se prosternait à l'instar de ces femmes.

Le jour de la Nativité de la sainte Vierge, la sonnette ne suffisait plus ; il a fallu se servir pour le même effet d'une trompette, et la foule immense qui remplissait le cimetière, les rues du village et les champs d'alentour, offrait un spectacle unique dans ce temps, cependant si fécond en miracles. Tous ces pauvres gens, venus des différentes contrées de l'ancienne Pologne, pour la plupart à pied, par un temps affreux, trempés jusqu'aux os, couverts de boue, n'ayant d'autre gîte, pour la nuit, que la terre humide, semblaient ne pas s'apercevoir des peines auxquelles ils s'étaient exposés ; ils priaient du matin au soir, et pendant les grandes scènes des visions des quatre femmes, lorsque la trompette leur annonçait que la Vierge leur avait apparu, ils se prosternaient, eux aussi, daus un état voisin de l'extase.

Ce jour, outre les trois visions ordinaires, les quatre femmes en eurent une encore, dont les effets seront décisifs dans la question de savoir si la sainte Vierge leur apparaissait réellement ou si ce n'étaient que des illusions d'hallucinées. Elles avaient demandé une fois à la sainte Vierge, sur l'insinuation des prêtres, de bénir une source qui jaillit à une petite distance de l'église, pour qu'elle procure la guérison aux malades : la sainte Vierge ne leur avait rien répondu. Elles réitérèrent leur prière le jour de la Nativité pendant leur vision de midi, et cette fois la Vierge leur promit d'accomplir leur vœu. Elle leur

dit qu'elle viendrait à sept heures du soir à la source, mais elle exigeait qu'il n'y eût de présent en cet endroit à ce moment que les quatre femmes et les prêtres. A six heures et demie, les femmes se rendirent furtivement à la source, vingt prêtres les suivirent, et, à l'heure indiquée, pendant qu'on récitait la litanie de Lorette, les femmes se prosternèrent subitement, plongées dans l'extase, et restèrent dans cet état pendant que les prêtres chantaient le *Salve Regina* et l'hymne *Sanctissima ;* ce ne fut que lorsqu'ils entonnèrent le *Magnificat* qu'elles revinrent à la vie réelle. Interrogées immédiatement par l'abbé Hipler, elles racontèrent unanimement ce qui suit :

La sainte Vierge leur a apparu, au moment même où on sonnait l'angelus... elle était telle qu'elle s'était toujours montrée à elles, mais elle était seule et s'élevait à trois pieds environ au-dessus de la source entre les deux rangs des personnes agenouillées. Elle bénit la source de sa main droite et prononça ces paroles : « Maintenant les malades peuvent puiser à cette source et ils seront guéris. » — Elle ajouta qu'elle apparaîtrait encore aux quatre femmes dans quelques instants, c'est-à-dire à 8 heures, comme les jours précédents, et elle annonça qu'elles la verront encore bientôt, au moment de l'inauguration de la statue qu'on devait élever en son honneur sous l'érable, puis l'année prochaine trois fois, le 2 et le 15 août et le 8 septembre.

Cependant la foule était persuadée que son apparition le soir du même jour serait la dernière et voulut lui faire un adieu solennel.

A sept heures et demie, l'érable, les arbres environnant la ville entière et tous les chemins qui y conduisaient étaient illuminés de lampions omnicolores, et cinquante mille cierges brillaient dans les mains d'autant de pèlerins. Le curé proclama d'une voix solennelle ce qui venait de se passer, c'est-à-dire la bénédiction de la source par la sainte Vierge, et toutes les promesses qu'elle avait faites.

Il avait à peine fini que la trompette annonça l'apparition de la Vierge. Cette fois, un profond recueillement de la foule se mêlait au sentiment de tristesse ineffable, qui éclata en gémissements, lamentations et sanglots, lorsque la trompette, sonnant pour la troisième fois, avertit la foule que la sainte Vierge avait disparu, car on croyait, comme je viens de le dire, que c'était pour ne plus reparaître. On entendait surtout les paysans de la Pologne russe criant avec un accent de désespoir : « Que ferons-

nous maintenant, pauvres orphelins, puisque la sainte Vierge, notre Reine, nous a abandonnés ? »

Elle a reparu, cependant, aux yeux des quatre femmes, selon sa promesse, à l'inauguration de la statue, et elle a promis que la statue sera miraculeuse.

Maintenant c'est à la source et à la statue de témoigner si la main de la Mère de Dieu a passé réellement sur elles. Or, on affirme qu'il y a eu déjà plusieurs guérisons miraculeuses opérées par la vertu de la source de Gierczwald. On les enregistre et on les publiera avec toutes les garanties désirables de certitude. Mais il paraît qu'au Vatican on ne doute plus de la réalité de ces nouveaux miracles, ajoutés à tant d'autres qui signalent cette époque de persécutions du catholicisme, comme pour montrer que Dieu est toujours avec son Église sur la terre. On écrit en effet de Rome, sans que je puisse garantir l'exactitude du fait, que le Saint-Père, après avoir lu le rapport détaillé de tout ce qui est arrivé à Gierczwald, a dit : « Maintenant les « Polonais peuvent s'écrier comme sainte Élisabeth : *Comment « se fait-il que la Mère de mon Seigneur vient à moi ?* »

---

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

### L'Enseignement scientifique à l'université catholique de Paris.

La faculté des sciences de l'université catholique comptera, dans peu de jours, deux années d'existence. Dans ce court intervalle, on a pu, non-seulement improviser tout ce qui était légalement nécessaire aux besoins de l'enseignement, mais constituer un centre d'instruction scientifique pourvu d'un outillage qui, dans son ensemble, n'a rien à envier à aucun établissement similaire. C'est ce qu'un coup d'œil jeté sur les diverses branches de la faculté nous permettra d'établir.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des sciences mathématiques, dont les besoins se réduisent en général à une salle de cours. Disons seulement que les noms du R. P. Joubert et de MM. Paul Serret et Dostor répondent de la hauteur à laquelle l'enseignement est maintenu.

Le cabinet de physique a été l'objet de soins tout spéciaux. Le professeur, M. Branly, a fait de cette création son œuvre

de tous les jours, et l'administration de la faculté lui a libéralement accordé tous les fonds nécessaires pour l'acquisition des appareils de la physique moderne; quelques-uns de ces appareils sont nouveaux et ont été construits tout exprès, sur les données du professeur, pour l'université catholique. Dans une série de salles où l'on a tiré le meilleur parti possible des locaux existants, sont installés les instruments qui permettent de répéter les expériences relatives à la chaleur, à la lumière, à l'électricité, au magnétisme. Il n'est pas une seule des manipulations délicates de la physique, à commencer par les classiques expériences de M. Regnault, à laquelle les candidats à la licence et au doctorat ne puissent s'exercer. L'amphithéâtre a été disposé comme il convenait pour que toutes les expériences pussent être faites au cours, dans lequel il est fait, en outre, un fréquent usage des projections lumineuses. Un répétiteur spécial vient en aide au professeur pour la préparation des aspirants à la licence.

La chimie possède des laboratoires parfaitement outillés, où le gaz et l'eau sont partout à la disposition des opérateurs et où il est possible d'occuper en même temps un grand nombre d'élèves ; quatre cabinets spéciaux, avec appareils perfectionnés, sont organisés en vue des recherches originales conduisant au doctorat. Le professeur, M. Lemoine, a constitué en outre une collection de produits chimiques et métallurgiques qui commence à acquérir une certaine importance. Dans l'amphithéâtre, qui est spécial au cours de chimie, les principales expériences sont exécutées sous les yeux des élèves. Un préparateur et un répétiteur s'occupent avec M. Lemoine des candidats au grade de licencié.

L'année dernière la zoologie et la géologie avaient, pour leurs collections réunies, une même salle, et l'amphithéâtre de physique servait pour toutes les sciences naturelles, y compris la botanique. Aujourd'hui, grâce à des installations nouvelles, auxquelles le vice-recteur, M. l'abbé Conil, a tenu à honneur de présider lui-même, non-seulement les collections sont distinctes et dotées d'espaces suffisants, mais la zoologie et la botanique ont un amphithéâtre spécial, à portée du cabinet de dissection.

Le matériel de la zoologie est installé dans deux salles ; chaque jour de nouveaux dons viennent compléter la collection de conchyliologie. Un cabinet de dissection est mis à la disposition des élèves, et chaque semaine, sons la direction du

professeur, M. le docteur Alix, on y exécute les travaux spécifiés par le programme de la licence.

La botanique est dès à présent en possession d'un riche herbier, renfermant plus de quinze mille plantes, et d'un jardin botanique spacieux que le professeur, M. le docteur Tison, a fait installer dans les jardins de l'École des Carmes. Une salle d'expériences, pourvue des microscopes et autres objets nécessaires, réunit chaque semaine les élèves désireux de s'initier à la physiologie végétale.

La minéralogie et la géologie, dont l'enseignement est confié à M. de Lapparent, ont déjà des collections très-étendues et qui proviennent entièrement de dons.

A la minéralogie sont affectées des vitrines à plat, reposant contre les murs d'une grande salle, et où les principales espèces minérales sont représentées par plus de douze cents échantillons. Des vitrines semblables renferment la collection des roches éruptives et métamorphiques, où l'on s'est attaché à réunir tous les types essentiels.

Trente-trois tables-vitrines, couvrant une superficie horizontale de quarante-trois mètres carrés, sont consacrées à l'exposition des fossiles, rangés par terrains en ordre ascendant, depuis les algues du terrain antésilurien jusqu'aux ossements du renne quaternaire. Dans chaque terrain, on a distingué les types régionaux, en sorte que les séries exposées ne renferment que des faunes parfaitement homogènes.

Le nombre des cartons d'espèces fossiles (chacun contenant plusieurs échantillons), déjà en vue dans les vitrines, dépasse le chiffre de cinq mille; parmi les pièces exposées, il en est qui méritent une attention particulière, par exemple la série silurienne de Bohême donnée par M. Barrande, la collection tertiaire donnée par M. de Raincourt et tout ce qui provient de la collection Arnould. Citons encore les ossements de mammifères des gypses d'Apt, les plantes fossiles de Lodève et de Sézanne, les dicérates jurassiques, les fossiles daniens du Cotentin, la série silurienne de Normandie, etc. Au-dessous des vitrines sont huit cents tiroirs, dont une partie vient de recevoir tout récemment, en attendant son installation dans les vitrines, la collection de feu M. l'abbé Berthon, généreusement donnée par son neveu, M. l'abbé Jourdan.

Le travail accompli depuis deux années dans cette collection a pu être considérable, grâce au concours empressé

que le professeur a trouvé chez plusieurs de ses amis. Souvent son cabinet a été transformé en un véritable atelier, où des savants distingués ne craignaient pas de prendre le tablier et le burin, pour dégager et déterminer les fossiles. L'administration n'a jamais négligé non plus de provoquer tous les dons qui pouvaient accroître la valeur de la collection. Assurément, la galerie géologique de l'université catholique n'a pas la prétention de rivaliser au moindre degré avec les admirables richesses que renferment le Muséum et l'École des mines; mais on peut dire, sans exagération, qu'aucune faculté de l'État n'a encore pu mettre à la disposition de ses élèves une série de fossiles aussi complète et aussi facile à consulter.

Comme annexe de cette collection, on peut voir, dans une petite salle au rez-de-chaussée de l'Université, les squelettes d'hommes fossiles des grottes de Menton, ainsi que les brèches à ossements provenant des cavernes de Gibraltar.

Enfin la bibliothèque de l'Université, où les élèves sont admis toute la journée, reçoit chaque jour de nouveaux accroissements. Après les bibliothèques de MM. Thulasne et Payen, des dons importants ont été faits par la famille Sainte-Claire Deville et par M. l'abbé Jourdan. On a pris soin, en outre, d'abonner l'université aux principales publications scientifiques étrangères, telles que les *Annales de Poggendorff*, l'*American Journal*, le *Neues Jahrbuch*, etc.

On voit par cet exposé que rien n'a été négligé pour faire de l'Université catholique de Paris un établissement scientifique de premier ordre. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le concours de tous les catholiques ne fasse pas défaut à l'œuvre entreprise et que le zèle déployé par les professeurs trouve une juste récompense dans l'empressement du public chrétien à venir profiter d'un outillage scientifique aussi perfectionné. — (*Univers*).

---

## COMITÉ CATHOLIQUE DU NORD

Le Comité catholique du Nord et du Pas-de-Calais tiendra son Assemblée générale les 22, 23, 24 et 25 novembre 1877; voici le programme des travaux de l'Assemblée :

PREMIÈRE SECTION. — ŒUVRES DE FOI ET DE PRIÈRE

*Œuvre du Très-Saint-Sacrement.*

Confréries paroissiales. Moyen de les développer.

Œuvre du Saint-Viatique pour écarter des mourants les mauvaises influences et préparer matériellement leur demeure à la visite du Dieu de l'Eucharistie.

Examen des résultats obtenus et des efforts à faire pour rendre l'adoration diocésaine vraiment perpétuelle, c'est-à-dire *diurne et nocturne,* par l'organisation de veillées dans les églises et chapelles des deux diocèses.

Œuvres spéciales d'adoration nocturne.

Étude des moyens à employer, avec l'approbation et sous la direction du clergé, pour étendre le règne eucharistique de Notre-Seigneur Jésus-Christ : l'adoration quotidienne, la visite au Très-Saint Sacrement, les hommages extérieurs, les œuvres de zèle, etc.

Œuvre des messes réparatrices.

Propagande pour la publication intitulée *Le Très-Saint-Sacrement,* revue des œuvres eucharistiques.

Manuel des adorations nocturnes.

*Pèlerinages.*

Désignation du pèlerinage régional à organiser en 1878.

Concours à donner à un pèlerinage national.

Moyens à employer pour remettre en honneur les pèlerinages locaux, que l'indifférence et le respect humain ont fait tomber en désuétude : notices à publier, missions à soutenir, etc.

Pèlerinage à Rome et à Jérusalem.

Observations pratiques sur les pèlerinages accomplis pendant l'année écoulée.

*Œuvre du dimanche.*

Propagation de l'Œuvre dominicale de France.

Examen des résultats obtenus et des efforts à faire dans les diverses professions pour obtenir le repos du dimanche : études des notaires, entreprises de travaux, transports de marchandises, fermeture des gares, clauses à insérer dans les contrats, etc.

Législation.

*Œuvres pontificales.*

Denier de Saint-Pierre. — Adresses et députations au Souverain-Pontife. — Les zouaves pontificaux. — Étude et propaga-

tion des enseignements pontificaux. Le journal la *Croix*. — Œuvre des vieux papiers.

*Œuvres diverses.*

Fondation de messes dans le voisinage des gares. — Apostolat de la prière. — Œuvres de prière, pour soutenir l'action catholique. — Les tiers-ordres. — Le rosaire. — Vœu national au Sacré-Cœur. — Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques. — Associations pour l'assistance aux funérailles des pauvres. — Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance aux offices religieux. — Œuvre de Saint-François-de-Sales. — Œuvre de Terre-Sainte.

2e SECTION. — ENSEIGNEMENT, PROPAGANDE ET ART CHRÉTIEN

*Enseignement supérieur.* — L'université de Lille. — Propagande en faveur de cet établissement, au double point de vue du recrutement des élèves et de la création des ressources. Fondation de bourses.

*Enseignement secondaire.* — Liberté des programmes; baccalauréats, bourses.

*Enseignement professionnel.* — Ecole d'arts et métiers.

*Enseignement primaire.*

Moyens de sauvegarder les droits et de dévolopper l'action des congrégations enseignantes; encouragements à donner à leurs noviciats.

Amélioration de l'enseignement dans les écoles laïques.

Bons d'école.

Écoles normales catholiques.

*Propagande catholique.* — Société de Saint-Charles-Borromée pour la propagation des bonnes publications et la destruction des mauvaises ; correspondants à lui créer.

Société bibliographique.

Colportage catholique.

Bibliothèques paroissiales.

Encouragements et concours à donner aux journaux catholiques ; correspondants à leur créer.

Journal hebdomadaire.

Association catholique pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts.

Conférences littéraires, scientifiques, etc.

*Art chrétien.* — Recherche et conservation des objets d'art religieux. Imagerie religieuse. Musique religieuse.

École catholique des beaux arts.

Sociétés de Saint-Jean ; écoles de Saint-Luc.

Des mesures à proposer pour réaliser les vœux émis dans les congrès précédents, relativement aux musées publics et à l'interdiction des exhibitions artistiques d'un caractère immoral.

Réforme de la littérature de l'enfance.

### 3e SECTION. ŒUVRES OUVRIÈRES ET CHARITABLES ; ŒUVRES MILITAIRES.

*Œuvres ouvrières et charitables.*

Organisation chrétienne de l'usine.

Examen des conditions morales de l'industrie, soit à la ville, soit à la campagne, et des moyens à prendre pour les améliorer.

La corporation chrétienne ; son application aux conditions actuelles du travail.

Associations de patrons chrétiens.

Examen de la législation sur le travail des enfants et des filles dans les manufactures.

Congrégations religieuses vouées à la surveillance des ateliers.

Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Patronages.

Sociétés de Saint-Joseph.

Cercles catholiques d'ouvriers. Conférences publiques aux ouvriers.

Œuvres pour les campagnes. Sociétés de propriétaires sous le patronage de saint Michel.

Tours. — Crèches. — Enfants trouvés. — Orphelinats. — Maisons de famille. — Œuvres de persévérance. — Sociétés chrétiennes de secours mutuels. — Secrétariats des pauvres. — Œuvres hospitalières.

Statistiques des Œuvres. Annuaires.

Les questions relatives à l'organisation chrétienne de l'usine et à la corporation seront traitées plus particulièrement, le vendredi 23, afin de donner des facilités aux industriels qui ne pourraient rester à Lille pendant toute la durée de l'assemblée générale.

*Œuvres militaires.*

Aumônerie militaire et œuvres annexes.

Mesures à prendre pour mettre les jeunes gens qui se rendent sous les drapeaux en rapport avec les Œuvres militaires.

Œuvres de N.-D. des soldats.

Œuvres de prières en faveur des soldats morts pour la patrie.

Des séances spéciales se tiendront en dehors des commissions sus-indiquées, pour traiter les questions d'organisation des comités catholiques.

Les membres du congrès pourront présenter des travaux ou faire des communications sur toutes les œuvres qui se rattachent à l'une des parties du programme, sans même qu'elles y soient expressément indiquées, en s'entendant préalablement avec le président de la section.

Toutes les communications ou demandes de renseignements relatives au congrès doivent être adressées au secrétariat général, rue Négrier, 31.

*Instaurare omnia in Christo.*

---

## LE MARIAGE CIVIL.

Une intéressante polémique vient de surgir entre la *République française* de M. Gambetta et l'*Univers*, au sujet de la question du mariage civil ; voici l'article de l'*Univers* :

La *Petite République française* dénonce une croisade de la jeunesse catholique contre le mariage civil. C'est, paraît-il, dans un journal de Dijon que la *Petite République* a puisé ces horribles renseignements, et voici en quels termes elle exprime la stupeur où cette révélation la jette :

Lecteur, qui que vous soyez, vous nous connaissez assez pour être sûr que nous ne vous trompons pas, que ce que nous allons vous dire est la pure vérité, que nous ne l'avons pas imaginé, que nous l'avons lu vingt ou trente fois avant d'en croire nos yeux, que, même l'ayant lu et relu, nous en doutons encore, et n'oserions le reproduire si cela n'était imprimé en toutes lettres dans un journal français, ou soi-disant tel, dans un journal qui ne date pas d'avant la Révolution, mais qui s'imprime de nos jours, en l'année 1877, à Dijon, dans la Côte-d'Or, qui s'appelle le *Catholique*, qui a des lecteurs, et peut-être même des abonnés, puisqu'il existe et qu'il en est à son trente-quatrième numéro.

Ainsi prévenu, le lecteur doit s'attendre à la publication de

quelque affreux secret. Il ne se trompe pas, car, après avoir annoncé qu'il s'agit d'une association de jeunes filles « bien pensantes, » contre le mariage civil, la *Petite République* en vient à citer le texte même de ces engagements, que voici :

Art. premier. — Nous ne nous présenterons jamais le même jour à l'hôtel de ville et à l'église ; il y aura toujours un intervalle d'au moins vingt-quatre heures. En nous voyant rentrer de la maison commune à la maison paternelle, on comprendra que nous nous regardons comme nous appartenant encore.

Art. 2. — Notre comparution à l'hôtel de ville se fera, sans aucun apparat, au jour que nous aurons fixé, et, si l'on nous laisse libres de choisir notre heure, nous choisirons toujours celle où nous pourrons être le moins remarquées du public.

Notre mise sera aussi simple que possible, telle qu'elle est pour la sortie ou la visite la plus ordinaire : nos robes blanches, nos voiles, nos bijoux, nos fleurs, nos couronnes, nos chevaux et nos voitures, si nous en avons, rien ne paraîtra ce jour-là.

Art. 3. — Personne ne nous accompagnera à l'hôtel de ville, si ce n'est nos parents et les quatre témoins exigés par la loi ; encore devront-ils n'y arriver que successivement.

Les autres personnes de la noce s'interdiront d'y paraître.

Art. 4. — Lorsque le maire se mettra à nous débiter le chapitre du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux, nous lui ferons comprendre par notre attitude que c'est peine perdue, notre catéchisme nous ayant tout dit depuis longtemps et mieux.

Art. 5. — A sa question : Si nous avons l'intention de prendre pour époux le jeune homme qui sera à nos côtés, nous lui répondrons *oui;* mais quand, s'érigeant en faux pontife, il s'avisera de nous dire : *Vous êtes unis par le mariage,* nous nous contenterons de sourire, si nous sommes timides, et, si nous le sommes moins, nous lui répondrons : « Vous vous trompez, nous le serons demain, » pour ne pas lui dire crûment qu'il ment au Saint-Esprit.

On peut critiquer, si l'on veut, la rédaction des engagements ci-dessus ; mais la pensée qui les a dictés est incontestablement digne d'éloges puisqu'elle est tout ensemble un hommage à la foi catholique et un témoignage public en faveur de la morale que les jeunes associées, dont il s'agit, ne séparent pas de la religion, qui en est la base. Grâce à Dieu, et malgré tous les efforts de la propagande libre-penseuse, les jeunes filles sont encore nombreuses en France — on pourrait même dire qu'elles restent la presque totalité — qui n'estiment pas que la cérémonie civile fasse d'elles des épouses et qui savent fort bien que ce titre ne leur appartient qu'en vertu du sacrement.

Au contraire, elles savent à merveile que le mariage dit civil n'aurait d'autre effet, s'il restait isolé, que d'en faire de viles concubines, et l'on s'étonne que leur pudeur se révolte ! Et c'est cette protestation si naturelle qui arrache à la feuille radicale les exclamations indignées et grotesques à la fois dont elle assourdit son public ! Soyons justes, pourtant, et donnons un bon point à la *Petite République*. Dans l'excès de sa colère et de son trouble, sait-on à quel conseil elle s'arrête pour répondre comme il faut à la coalition des jeunes filles « bien pensantes ? »

Puisque ces demoiselles, dit-elle, rougissent des lois de leur pays ; puisqu'elles ont horreur de l'écharpe municipale et du code civil, nous leur conseillons, nous, d'aller jusqu'au bout et de se marier simplement à l'église.

A la bonne heure ! Et voilà du moins une solution à laquelle il nous a été aisé d'applaudir ! Oui, la *Petite République française* a raison, et c'est bien à cette décision que l'on doit aboutir logiquement ; aussi nous supposons que la *Petite République* va s'empresser d'agir auprès de M. Gambetta, son patron, pour faciliter la pratique de cette solution, car elle ne peut ignorer que, dans l'état actuel, se marier simplement à l'église n'est pas permis aux catholiques. Il s'ensuit que la *Petite République* s'engage dès à présent à réclamer avec nous la suppression des pénalités portées contre le prêtre qui marie des époux lorsque ceux-ci n'ont pas, au préalable, paradé devant le maire en écharpe. Nous en prenons acte.

---

## HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

### XXII

**Où l'on voit se qui se passa entre deux conférences.**

(Suite.)

Arrivé devant la porte de M. le Maire, une porte à deux battants dans laquelle en était pratiquée une plus petite pour les entrées ordinaires, M. Tirsang, qui ne manquait pourtant ni de

(1) Suite. V. le numéro précédent.

sang froid ni de suffisance, sentit son cœur battre avec plus de rapidité. Sa visite allait peut-être décider de son avenir. M. le Maire ne le voyait pas avec déplaisance, quoiqu'il restât avec lui dans les termes d'une politesse froide et réservée; Mme la Mairesse l'avait toujours tenu à distance, et il avait vu échouer auprès d'elle les banalités complimenteuses qu'il avait rapportées de Paris; quant à Mademoiselle, c'était à peine s'il avait pu entendre le son de sa voix, tant avait été brefs et bas les quelques mots qu'elle n'avait pu se dispenser de répondre à ses politesses.

— En somme, se disait-il un jour qu'il calculait ses chances d'établissement, le père ne m'est pas hostile, mais ce n'est pas encore un allié; la mère est défiante et pourrait facilement devenir une ennemie; la fille suivra, si la mère vient de mon côté, mais je dois m'avouer qu'il y a du chemin à faire. Je crois bien que la dévotion est cause de l'éloignement de la mère; je ne suis pas un pilier d'église et je ne me sens pas de vocation pour cette fonction. La fille sort à peine du couvent, où les nonnes lui ont farci la tête de toutes leurs sottes imaginations; mais le temps effacera ces impressions, et la vieille dévote finira, j'espère, par ennuyer la jeune demoiselle, qui doit aimer à rire et à danser. Il faut de l'adresse, beaucoup d'adresse, j'en ai; il faudra peut-être de la patience, j'en aurai; un physique agréable ne peut pas nuire en pareille circonstance, et je n'étais pas le plus vilain garçon de l'École de médecine.

C'est ainsi que M. Tirsang s'encourageait dans son entreprise, lorsque quelques idées de découragement se glissaient dans son esprit. De songer à faire cet établissement sérieux, de se préparer une de ces *vie à deux* où l'on met en commun les soucis, les peines et les plaisirs, comme les croyances et les plus nobles sentiments, et de se préoccuper d'élever plus tard ses enfants dans la crainte de Dieu, le respect des parents, l'amour des pauvres et les vertus du citoyen et du chrétien, c'étaient là des pensées qui ne lui venaient pas même à l'esprit. Chez ce jeune homme, doué de belles qualités et d'une vive intelligence, la science matérialiste avait étouffé les plus généreux sentiments; il ne s'était pas livré au désordre comme tant d'autres jeunes gens dont Paris dévore les plus aimables vertus, mais il ne s'était pas non plus abstenu de tous ces plaisirs corrupteurs que la Babylone moderne offre en si grand nombre, et son cœur s'était desséché. Le mariage n'était plus pour lui l'union

des cœurs et des âmes et ce sublime sacrement qui crée la famille humaine à l'image de la Trinité divine, ce n'était qu'un établissement, un moyen d'arriver plus vite à la fortune, de se faire une position, d'augmenter son influence, en un mot, de faire son chemin. Ce n'était pas la main d'une jeune fille parée des vertus chrétiennes, bien élevée, douce à la fois et sérieuse, qu'il recherchait, c'était sa fortune et l'influence que pourrait lui donner la position de son père. Et si, parfois, par un reste d'une première éducation et de bon naturel, il se sentait attiré par la beauté que relevait la vertu, il rejetait bien vite loin de lui cette *niaiserie,* comme il disait, et se reprochait un entraînement qui pouvait déranger ses calculs.

Être appelé auprès de Mme la Mairesse indisposée était donc un grand événement pour M. Tirsang. Il leva le marteau de la porte, et frappa. Les aboiements d'un chien répondirent, puis une bonne arriva et ouvrit, en faisant taire les cris du chien, et, avec la politesse empressée des domestiques pour un personnage important, l'introduisit dans un petit salon, où elle le laissa pour aller prévenir Madame.

Il paraît que Madame n'était pas très-pressée de recevoir le médecin, ou que n'étant pas assez souffrante pour mettre l'étiquette de côté, elle tenait à faire un peu de toilette avant de se trouver devant lui, car on laissa M. Tirsang attendre un assez long temps. D'abord il prit son mal en patience, puis il s'irrita d'un retard qui finissait par lui sembler peu poli. M. le Maire ou sa demoiselle auraient bien pu lui tenir compagnie en attendant que la malade fut prête à le recevoir. Il s'était pressé de venir, on ne se pressait guère de l'accueillir. Sans doute M. le Maire était absent pour le moment, et la fille restait auprès de sa mère. Cette réflexion le calma. Mais, plus l'attente se prolongeait, plus il sentait s'en aller la résolution avec laquelle il était entré. Il s'était proposé d'être très-aimable, cela va sans dire, et aussi de se présenter en homme sérieux et en savant médecin. Il avait même préparé ses salutations et les premières phrases qu'il devait débiter. L'attente dérangeait tous ses calculs. Il se sentait de plus en plus embarrassé ; il lui semblait que cet embarras serait visible, et cela le troublait d'avance. S'il n'était venu qu'en médecin, il aurait conservé tout son calme ; lui se croyait un prétendant, et il s'attendait à être dévisagé avec une attention qui lui enlèverait tous ses moyens.

C'est une terrible chose que l'attente, elle use les plus fiers

courages. On arrive avec des résolutions bien arrêtées, on va parler clairement et nettement et emporter la place d'assaut. Mais, précisément, l'ennemi ne se présente pas. On entend des allées et venues. On voit entrer et sortir les gens. Est-ce votre tour d'entrer ? Non, pas encore. On va vous appeler, non, c'est une autre personne qui est introduite. Et vos résolutions tombent. Vos nerfs, excités, se relâchent. Votre cœur, qui a palpité chaque fois que vous comptiez être introduit, est fatigué. Quand l'audience arrive, vous n'êtes plus le même homme, vous ne savez plus que dire, et l'irritation intérieure contre vous-même augmentant votre trouble, vous perdez les trois quarts de vos moyens. Vous vouliez être hardi, vous êtes embarassé et timide ; vous vouliez parler nettement, vous n'émettez que des phrases incompréhensibles, et vous sortez vaincu d'une entrevue qui devait être pour vous une victoire. Oh ! que les ministres et les grands personnages connaissent bien l'avantage que leur donne une longue attente sur les solliciteurs et sur ceux qui viendraient se plaindre à eux de quelque injustice ! Mais n'abusent-ils pas trop de cet avantage ?

La femme de M. le maire de F... n'avait sans doute pas fait toutes ces réflexions ; ce n'était point par calcul qu'elle faisait attendre M. Tirsang ; mais il faut dire aussi que la répugnance qu'elle éprouvait pour lui, sans peut-être s'en rendre compte, ne la poussait pas à hâter les petits préparatifs de toilette qu'elle faisait pour paraître devant lui.

A la fin, M. Tirsang entendit s'ouvrir une porte au-dessus du salon où il se trouvait ; puis, à la marche, il reconnut qu'une femme descendait l'escalier assez prestement pour qu'il pût croire que c'était la jeune fille.

La porte du salon s'ouvre. Ce n'était pas la fille de M. le Maire, c'était Mme la Mairesse elle-même, un peu pâle, mais ne portant sur la figure aucun signe inquiétant.

— M. le Docteur, lui dit-elle sans s'arrêter aux politesses d'usage et sans lui laisser le temps de lui présenter ses respectueux hommages, comme il se mettait en mesure de le faire, M. le Docteur, je suis vraiment fâchée de vous avoir dérangé pour si peu de chose, pour un simple bobo.

— Madame...

— Mais mon mari et ma fille ont absolument voulu vous faire appeler, comme s'il s'agissait d'une maladie sérieuse.

— Madame, j'espère...

— Oh ! je vous assure que c'est fort peu de chose, une migraine un peu plus forte qu'à l'ordinaire, une digestion un peu difficile ; je me sens déjà beaucoup mieux.

— Madame, je serai heureux d'achever par mes soins...

— Oh ! ce n'est rien Docteur, ce n'est absolument rien. J'ai consenti à vous voir pour les tranquilliser ; mais je sais ce qu'il me faut : un peu de diète, un peu de repos, et il n'y paraîtra plus.

— Madame, la diète, le repos...

— Ce sont deux grands médecins, n'est-ce pas, Docteur ?

— Deux excellents médecins, Madame, et il y en a un troisième...

— Bah ! lequel, donc ? Vous, Docteur, sans doute, dit la dame en riant avec amabilité.

— Oh ! Madame, vous me faites trop d'honneur de me placer immédiatement après la diète et le repos.

— Quel est donc votre troisième médecin ?

— L'exercice, Madame, la promenade.

— Parfait, parfait, Docteur, et je vois avec plaisir que vous ne nous faites pas courir chez le pharmacien, à tout propos, comme tant de vos estimables confrères.

— Le pharmacien n'est pas toujours inutile, mais il est très-vrai qu'on peut souvent s'en passer...

— Comme du médecin ? dit la dame en riant.

— Oh ! Madame, dit M. Tirsang, enchanté d'une bonne humour qui lui paraissait due à l'attitude habile qu'il avait su prendre, Madame, vous n'exigerez pas que je fasse un pareil aveu.

— Non, Docteur, non ; mais puisque vous trouvez que je peux me passer du pharmacien, et que, pour le moment, je n'ai qu'à suivre les ordonnances des trois médecins que vous venez de me nommer, la diète, le repos et la promenade, m'excuserez-vous si je pousse l'indiscrétion jusqu'à vous demander quelques renseignements sur une affaire qui fait en ce moment beaucoup de bruit dans la commune, et que vous devez connaître mieux que toute autre personne?

M. Tirsang pâlit. Sans trop savoir encore quel pouvait être l'objet de l'interrogatoire qu'il allait subir, il pressentit qu'il y aurait là pour lui quelque chose d'embarrassant.

— Madame, dit-il en balbutiant, je suis à votre entière disposition.

— C'est que j'entends parler de conférences...

— Aie! nous y voilà, dit intérieurement M. Tirsang.

*(La suite au prochain numéro.)* ***

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

8 novembre.

On a beau vouloir ne pas s'inquiéter des préoccupations politiques, il arrive un moment où il faut en tenir compte, et c'est ce qui est advenu à la Bourse d'avant-hier où, après une liquidation de fin de mois assez pénible, les fonds ont tout à coup baissé d'un franc sur la nouvelle que le Maréchal allait donner sa démission. La nouvelle était fausse, tout à fait fausse, mais on voyait tant d'hésitations, on entendait parler de tant de négociations, de transactions et de concessions, qu'elle n'était pas invraisemblable. Par ce qui est arrivé sur un faux bruit, l'on peut juger de ce qui arriverait si la démission était réellement donnée et si le gouvernement devenait le très-humble serviteur du radicalisme.

A la Bourse d'hier, on était un peu revenu de la panique de la veille; il y avait eu d'ailleurs des ventes si précipitées, que les ordres d'achat étaient venus, et les achats ont légèrement relevé les cours, qui sont restés respectivement pour le 3, le 4 1/2 et le 5 0/0, à 70, 25, — 98 et 105, 20. On ne peut guère attendre autre chose pour le reste de la semaine. Quelque hâte que l'on mette des deux côtés à engager la grande bataille, il y a des lenteurs parlementaires qu'on ne peut éviter. La vérification des pouvoirs demandera nécessairement plusieurs jours; il n'est pas possible que le choc puisse avoir lieu avant lundi prochain.

Hier, les deux Chambres se sont réunies: tout s'est passé dans le plus grand calme au Sénat, où il semble qu'on va se donner le temps de voir venir les choses. En attendant, l'on a fixé au jeudi 15 l'élection des quatre sénateurs inamovibles qui sont à nommer; ce sera une occasion d'augmenter la majorité conservatrice, occasion qui ne sera pas perdue, il faut l'espérer. A la Chambre des députés, que le vieux Raspail devait présider par bénéfice d'âge, c'est M. Desseaux, un membre de la gauche, qui a présidé, parce qu'on a persuadé au vieux révolutionnaire d'être malade, dans la crainte qu'il ne mît tout de suite le feu aux poudres. Le discours de M. Desseaux a été très-républicain, et les gauches l'ont vivement applaudi. On a crié Vive la République! et Vive la paix! Si tout cela était sincère, il n'y aurait rien d'effrayant dans la manifestation, car tout le monde sait que le gouvernement veut la paix et est plus capable de la faire respecter que les radicaux; mais tout le monde sait aussi que les cris de Vive la République! marquent l'arrière-pensée de renverser le Maréchal, et cela est moins rassurant.

On avait parlé d'un Message présidentiel qui n'est pas venu. Le gouvernement veut sans doute voir venir les choses. Il se tient sur la défensive ; ce n'est pas une mauvaise tactique, s'il se prépare en même temps à prendre une offensive vigoureuse aussitôt que l'ennemi lui en fournira l'occasion.

Quoi qu'il en soit, nous ne voyons pas que les débats parlementaires doivent être de sitôt capables de ranimer les affaires. Il est à craindre qu'on n'ait pas pour la fin de l'année ce qu'on appelle la trêve des confiseurs, et que la grande trêve de l'Exposition elle-même soit troublée par des craintes qui arrêteraient l'essor de l'industrie et du commerce.

Cependant, on se prépare avec activité à la grande solennité industrielle. Les travaux du Champ-de-Mars sont assez avancés pour que tout soit prêt à l'époque fixée ; les diverses nations, à l'exception, bien entendu, de l'Allemagne, prennent leurs dispositions pour avoir leur part à ce concours extraordinaire ; hier même, le télégraphe, en apportant le discours du Président des Etats-Unis, nous a appris que cette grande nation industrielle viendrait réclamer sa place au milieu des autres. Il va donc y avoir, par le fait seul de l'Exposition universelle, un mouvement d'affaires qui pourra s'étendre de proche en proche. Mais si les fondements mêmes de la société continuent d'être attaqués avec la même audace et la même impunité, si la Révolution n'abdique pas et que rien ne vienne assurer la sécurité du lendemain, le mouvement ne sera qu'à la surface : le moment d'excitation passé, tout retombera dans le marasme, et il ne restera de l'Exposition universelle de 1878 que le souvenir de fêtes et de plaisirs, avec de nouveaux progrès de la corruption des mœurs et de l'esprit public.

De quelque côté qu'on se tourne, les perspectives sont peu agréables. Il devient de plus en plus clair qu'il ne peut y avoir de bonnes affaires sans de bonne politique, et qu'il n'y a pas de bonne politique sans l'adoption résolue des principes religieux et moraux qui sont la base de toute société bien organisée et solidement assise.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

21. **Les Almanachs pour 1878 :** l'*Atelier*, 25 centimes ; — le *Laboureur*, 35 centimes ; — le *Coin du feu*, 50 centimes ; — en vente à Paris, rue Furstenberg, 6 ; fortes réductions lorsqu'ils sont pris en nombre.

L'Almanach est le livre de tous ; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée ; l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes. Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière. Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs *du Laboureur*, *de l'Atelier* et *du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie des et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

—

22. **Almanach illustré des familles,** 18e édition : chez Lefort, Lille et Paris (1878) ; — prix : 25 centimes.

Nous sommes à peine aux premiers jours de novembre et déjà les pluies d'almanachs pour l'année prochaine ont devancé presque la chute des feuilles. Nous aimons à signaler, comme toujours, l'un des plus intéressants et des plus utiles, l'*Almanach illustré des familles* publié par l'estimable libraire M. Lefort. Commencé par une charmante histoire de Mgr de Ségur : le *captif*, le *berger* et le *bonheur*, et par l'*Histoire d'un soldat* du général Ambert, il est suivi d'un article *Nos évêques pendant la guerre*, merveilleusement choisi pour démontrer plus clairement que le jour la fausseté de cette malheureuse parole prononcée dans une assemblée française : *Le Cléricalisme, voilà l'ennemi !* Ne serait-il pas plus juste de dire : *Nos évêques, voilà nos meilleurs amis !* Mais on oublie trop facilement ces choses. Ils ne les ont point oubliées ces cinquante pauvres habitants d'un village près d'Orléans, qui, la veille du jour où ils devaient être fusillés, virent s'ouvrir leur prison et un général prussien leur dire : « Vous avez mérité la mort, la justice militaire vous a condamnés ; mais je vous fais grâce, seulement, n'oubliez jamais que vous devez la vie à votre évêque ! »

—

23. **Les soirées du vieux manoir** *ou l'ascendant des bons exemples*, par M. de Hausselain ; in-12 de 136 pages ; éditeur Lefort à Lille et Paris (1876). Prix : 1 fr. 25.

Deux jeunes sœurs, élèves du couvent du Sacré-Cœur, passent leurs vacances au vieux manoir de Kerseur, en Bretagne, chez leur vieille tante Mlle de Kerseur, en attendant qu'elles aillent rejoindre leurs chers parents à Oran, dans l'Algérie. Cette digne femme, désireuse d'amuser ses nièces par d'intéressants récits, qui portent avec eux une instruction utile, leur raconte le soir de charmantes histoires, puisées dans ses souvenirs de famille et de jeunesse, rapportées par elles à une jeune amie, en ce moment à Luchon dans les Pyrénées. Rien de touchant comme ces histoires qui sont autant de petits romans, un peu longs peut-être, mais qui respirent tous un délicieux parfum de vertu et de dévouement. Ainsi se déroulent : *La piété filiale récompensée ; Une victime de la médisance ; l'histoire de Suzette ; Alfrédine ou force et résignation ; la petite Louison*, enfin, autant de récits divers pleins de grâce et de naturel où brille surtout, comme l'annonce le titre, *l'ascendant des bons exemples*.

Nous recommandons ce charmant petit volume, qui s'adresse spécialement aux jeunes filles. Elles y trouveront dans une lecture agréable les plus utiles leçons.

—

24. **Les aventures de l'Eveillé,** ou le *Petit fugitif*, suivies de la *Closerie des Bruyères*, par Eugène Paris, in-12 de 162 pages; Lille et Paris, 1877, chez Lefort; — prix : 1 fr. 25 c.

Deux histoires bretonnes : l'une nous montre un jeune garçon, taquin, indocile, mutin, insupportable enfin; son père l'ayant menacé de le mettre au collége, il s'échappe la nuit de la maison paternelle, s'égare dans un bois, où vient à passer une voiture de *saltimbanques*. Le pauvre enfant cédant aux belles promesses de *Bobèche* le maître, s'engage dans la troupe nomade et devient *saltimbanque lui-même*. Là les coups de cravache ne lui sont point épargnés, il souffre tout ce que l'on peut souffrir, jusqu'à ce qu'enfin s'évadant de cette véritable galère, avec le jeune l'*Endormi*, son compagnon, il revient chez ses parents, heureux de le revoir. Nous le retrouvons plus tard, corrigé et puni, travaillant avec courage pour se faire recevoir à l'école navale de Brest. Le courageux dévouement d'un jeune garçon breton pour sauver la vie au noble comte de Kerglas, que deux misérables bandits ont tenté d'assassiner, la nuit, dans une lande de Bretagne; le dévouement non moins moins héroïque pour arracher à la mort son vieux père et sa jeune fiancée, sur le point de périr dans l'incendie que ces deux scélérats avaient allumé à la *Closerie des Bruyères*, forment les principaux traits du petit drame breton joint à la fin de ce volume. Il se termine par la généreuse gratitude du comte. « Il fit rebâtir la *Closerie des Bruyères*, la fournit des bestiaux et des instruments nécessaires à une grande exploitation rurale, et le jour même du mariage de l'heureux Guillaume avec la belle Annuick Malgorn, il lui remit un contrat assurant aux deux époux la pleine et entière propriété de la Closerie et de ses dépendances. »

Deux jolies histoires bretonnes offertes à la jeunesse.

—

**Cours complet et détaillé de Catéchèses** pour l'instruction des petits enfants, traduit de l'allemand par l'abbé J. Gapp, docteur en théol.; ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Rottenbourg et de Strasbourg; — 2 vol. in-12 de 300 pages chacun; prix : 5 fr., net : 3 francs.

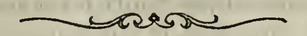
Une méthode élémentaire nous manquait jusqu'ici pour servir de guide aux catéchistes et leur enseigner la marche à suivre pour donner aux enfants de sept à dix ans l'intelligence des vérités religieuses et le goût de la piété : cette lacune sera désormais comblée. Voici, en effet, un livre dans lequel MM. les Curés et aumôniers, MM. les Instituteurs chrétiens apprendront cet art si difficile de toucher et d'impressionner les jeunes âmes, de leur inculquer les premières connaissances de la religion comme aussi les premiers germes de la vraie piété.

Le langage que l'on parle aux petits enfants doit être aussi net, aussi simple, aussi clair que possible. Tout le monde en convient, et la règle est facile à donner. Mais que de difficultés à vaincre dans l'exécution! L'auteur des Catéchèses a su admirablement trouver le secret de cette parole simple et naïve, douce, forte et imagée, qui captive l'imagination et le cœur des enfants.

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

15 novembre 1877.

I. La situation en France : ouverture des Chambres ; séances du Sénat. — II. Chambre des députés : première séance ; deuxième et troisième séances, les validations ; quatrième séance, constitution du bureau. — III. Séance du 12 novembre : proposition Leblond relative au règlement ; proposition Albert Grévy, pour une commission d'enquête. — IV. Séance du 13 novembre : adoption de la proposition Leblond ; discussion de la proposition Grévy ; MM. Baragnon et Léon Renaud. — V. Séance du 14 novembre : discours de M. de Fourtou et de M. Jules Ferry. — La situation en Orient.

I

Il n'y a plus qu'une préoccupation en France : les débats parlementaires, et les choses marchent si vite, qu'on se demande si l'on n'est pas déjà en pleine révolution. La majorité de la Chambre des députés, impatiente de renverser le gouvernement, n'a pu attendre que la vérification des pouvoirs fut terminée : elle a frappé tout de suite. Devant cette attaque soudaine, mais non imprévue, tout le monde a senti qu'il y avait autre chose en question qu'un ministère. Il s'agit du gouvernement tout entier, du Maréchal, de la Constitution, de la société. Les cris sauvages qui se font entendre dans la presse, les rugissements des révolutionnaires qui se trouvent au-delà de nos frontières, à Genève, à Bruxelles, à Londres, les convoitises qui ne se déguisent plus à la Chambre, la formation d'un Comité de dix-huit membres des gauches, Comité qui est le germe d'un Comité du salut public, tout annonce que la lutte va être décisive. Le moment des défaillances est passé. Il faut vaincre pour vivre, ou mourir. Le ministère semble avoir enfin compris la situation. Après avoir accumulé les fautes pendant la période électorale, il commence à voir que le parlementarisme seul n'est pas capable de conjurer une crise sociale, que la loi du nombre n'est qu'un principe de dissolution, et que le Syllabus, — qu'il a eu

la faiblesse de renier, — peut avoir du bon. Allons, si quelques yeux s'ouvrent, tout n'aura pas été perdu. Des intelligences éclairées sauront mieux parer les coups; comme le courage ne manque pas, les coups dirigés contre les ennemis de la société le seront d'une main plus sûre, et l'on pourra espérer encore un répit qui permettra d'arriver enfin au relèvement.

Le jour de l'ouverture des Chambres, au Sénat et chez les Députés, le mercredi 7 novembre, jour de pluie et de boue trop en rapport avec la besogne qui allait recommencer, tout s'est passé conformément aux us et coutumes des séances de rentrée. Au Sénat, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président, a fait la petite allocution d'usage, et M. de Lareinty, estimant avec raison qu'il n'y a pas de temps à perdre, a proposé de mettre à l'ordre du jour de la séance du 15 novembre, la nomination des quatre sénateurs inamovibles qui doivent remplacer les quatre sénateurs défunts. Ces quatre sénateurs appartenaient à la gauche, c'est une excellente occasion de fortifier la majorité conservatrice du Sénat. Les groupes conservateurs se sont entendus pour nommer MM. Chabaud-Latour (constitutionnel ou orléaniste), Lucien Brun (royaliste), Grandperret (bonapartiste), et de Greffulhe (constitutionnel). La mort de M. le marquis de Franclieu, arrivée avant-hier soir, 13 novembre, amènera bientôt une nouvelle élection. Nous devons, en passant, saluer cette tombe qui s'ouvre pour l'un des hommes les plus fermes dans ses convictions de catholique et de royaliste, et qui s'était fait respecter de tous, amis et adversaires, dans l'Assemblée nationale et dans le Sénat, par la noblesse et la franchise de son caractère. Après la proposition de M. de Lareinty, le Sénat a repris le cours de ses travaux, en décidant, le lendemain, qu'il ne siégerait pas avant le 14 novembre, et il y a eu, en effet, hier, une courte séance abrégée par le désir qu'avaient les sénateurs d'assister à la séance de la Chambre des députés.

Disons, ici, pour n'avoir pas à y revenir, que les dispositions de la majorité sénatoriale ont donné pendant quelques jours de vives inquiétudes. Le groupe des constitutionnels, toujours décidé à soutenir le Maréchal, était hostile aux ministres ; en abandonnant ceux-ci, il découvrait le maréchal, qui ne pourrait résister s'il n'avait pas l'appui du Sénat. Les violences de la Chambre des députés ont raffermi les bonnes dispositions de ce groupe. Les constitutionnels reconnaissent que la question agitée va bien au delà des personnes. On peut regretter les fautes

commises par les ministres, mais comme il importe que ceux-ci restent, au moins pendant quelque temps, il ne faut plus faire attention aux personnes, il ne faut voir que les nécessités de la situation actuelle. Or, ce qui est nécessaire, c'est la défense résolue du pouvoir exécutif, et, pour cela, il faudra peut-être aller jusqu'à une nouvelle dissolution de la Chambre. Il est certain que si le Maréchal le demandait et qu'on le lui refusât, il ne lui resterait plus qu'à se retirer ou à faire un coup d'État. Le coup d'État, il ne veut pas le faire; sa retraite serait le signal d'une effroyable anarchie. Les différents groupes conservateurs du Sénat, comme les groupes conservateurs de la Chambre, ont assuré le Maréchal de leur résolution de le soutenir, et le Maréchal se montre décidé à la lutte pour la société. Ce sont là les dernières ressources contre la Révolution, espérons qu'elles seront suffisantes.

II

La première séance de la Chambre des députés a été relativement calme, quoiqu'on ait pu, dès lors, pressentir les orages qui allaient suivre. M. Raspail devait la présider, comme doyen d'âge. On a craint des imprudences, et l'on a obtenu de lui qu'il serait indisposé le jour de la rentrée des Chambres. Il a été remplacé par M. Desseaux, député de Rouen, et républicain, qui a profité de la circonstance pour jeter la première menace au Maréchal. « Nous saurons, a-t-il dit, protéger nos institutions contre toutes les atteintes, *de quelque part qu'elles viennent.* » On l'a compris, et la majorité l'a vivement applaudi. Puis M. Jules Grévy, le successeur désigné de M. Thiers, a été élu président provisoire par 290 voix ; puis ont été nommés vice-présidents provisoires M. Rameau et M. Lepère ; on a fait le tirage au sort des bureaux, et l'on a décidé que, le lendemain, commencerait le travail des vérifications de pouvoirs.

Dès ce premier pas, le 8 novembre, on a pu voir ce que voulait la majorité : valider d'abord toutes les élections républicaines, faire attendre les autres et en invalider un grand nombre, sous prétexte de candidature officielle. On était pressé. Il y eut séance de jour et séance de nuit, et l'on valida plus de 100 élections, dont une seule conservatrice, celle de l'amiral Touchard, député du 8e arrondissement de Paris. Il s'en était présenté une, celle de M. Roques, de Rodez, contre laquelle ne s'élevait aucune protestation; mais c'était une candidature officielle : la

majorité a décidé qu'il fallait la laisser en suspens, jusqu'à ce qu'on ait tranché la question de cette sorte de candidatures.

La séance du vendredi 9 a continué les validations républicaines, et avec une telle rapidité, que M. Grévy, constatant que plus de la moitié des membres de la Chambre, — dont un ou deux conservateurs, — étaient validés, a fait mettre à l'ordre du jour du lendemain la constitution du bureau définitif. Les ministres étaient présents, prêts à répondre aux attaques ; mais il n'y eut rien. On savait que le premier grand coup ne serait probablement frappé que le lundi suivant : ainsi l'avait décidé M. Gambetta, d'accord avec le Comité des dix-huit, qui gardait le plus grand secret sur ses délibérations.

Le samedi 10, séance de scrutins. Comme il est convenu que M. Jules Grévy sera nommé président définitif, c'est M. Rameau qui préside. On scrutine pour le président : M. Jules Grévy obtient 299 voix sur 460 votants, — il y a 159 bulletins blancs; — il est proclamé président. On scrutine pour la nomination de quatre vice-présidents; obtiennent : M. Lepère, 294 voix ; M. Rameau, 292; M. Bethmont, 291; M. le comte de Durfort de Civrac, 178; M. le duc de Padoue, 160. Les gauches n'ont pu se résigner à voter pour un membre de la droite. MM. Lepère, Rameau et Bethmont ont seuls la majorité suffisante, il manque un vice-président. Un second scrutin a lieu à l'effet de le nommer; et M. Durfort de Civrac est enfin élu, mais à une très-faible majorité. Avant de connaître le résultat de ce second scrutin, on a scrutiné pour la nomination de huit secrétaires; six sont nommés au premier tour, MM. Sadi Carnot, Chiris, Lamy, Savary, Clémenceau, Rouvier, tous républicains; les gauches n'admettent aucun membre des droites. Cependant, le lundi suivant, un second tour de scrutin a fait arriver MM. Le Gonidec de Tressan et le prince de Léon. Encore un scrutin pour la nomination des questeurs : MM. Gailly, le colonel Denfert-Rochereau et Margaine sont nommés.

III

Nous sommes au lundi 12 novembre, la grande bataille commence.

D'abord une escarmouche.

M. Leblond, un des magistrats du 4 septembre, monte à la tribune, et d'une voix mélancolique, qu'il s'efforce de rendre terrible, il dit qu'il vient déposer sur le bureau de la Chambre

une proposition de résolution relative à des modifications à apporter au règlement. Il s'agit de reprendre d'anciennes peines édictées contre les députés qui troublent les délibérations de la Chambre et de mettre entre les mains du président le moyen de réprimer plus fort et plus vite les interrupteurs et les insulteurs. Voici la proposition de M. Leblond :

Art. 1er. — Le chapitre 13 du règlement de 1876 est abrogé. Il est remplacé par le chapitre 13 du règlement de l'Assemblée nationale du 13 février 1871.

Art. 2. — Toutefois les articles 115, 119 et 120 dudit règlement sont modifiés ainsi qu'il suit:

Art. 115. — Est rappelé à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, tout député qui, dans la même séance, aura encouru un premier rappel à l'ordre.

Art. 119. — La censure est prononcée contre...... 4° tout député qui aura adressé à un ou plusieurs de ses collègues ou à un membre du gouvernement des injures, provocations ou menaces.

Art. 120. — La censure avec exclusion temporaire du lieu des séances est prononcée contre tout membre : 1° Qui aura résisté à la censure simple ; 2° Qui aura, en séance publique, fait appel à la violence, provoqué à la guerre civile ou à la violation des lois constitutionnelles ; 3° Qui se sera rendu coupable d'outrages envers l'Assemblée ou envers son président ; 4° Qui se sera rendu coupable d'outrages envers le Président de la République, le Sénat ou le Gouvernement.

M. Leblond demande l'urgence, la Chambre déclare l'urgence, car la majorité est pressée d'étouffer la voix de la minorité.

Mais voici qui est bien plus sérieux : M. Albert Grévy, frère du président de la Chambre, lit le projet de résolution suivant, pour lequel il demande également l'urgence :

Considérant que les élections des 14 et 28 octobre ont été faites dans des conditions qui imposent à la Chambre des députés, protectrice du suffrage universel dont elle est issue, un devoir exceptionnel ;

Que la campagne au cours de laquelle, pendant cinq mois, toutes les lois ont été violées pour exercer sur les élections une pression illégitime, a été couronnée par le scandale de la candidature officielle s'étalant sous une forme et se manifestant par des procédés qui ont révolté la conscience publique ;

Que les moyens mis en œuvre pour essayer de dénaturer l'expression de la volonté nationale, indépendamment de l'effet qu'ils peuvent avoir sur la validité des élections au profit desquelles ils ont été employés, sont de nature à engager, à des titres divers, et sous diverses formes la responsabilité de leurs auteurs *quels qu'ils soient,* et qu'il importe, pour que les responsabilités se dégagent et deviennent

effectives, que tous les faits criminels ou délictueux soient recueillis et présentés dans un tableau d'ensemble qui permette à la Chambre de formuler avec précision les résolutions qu'elle croira devoir prendre pour en assurer la répression et en prévenir le retour;

Considérant que le devoir pour la Chambre des députés de veiller au respect et à la défense du suffrage universel est d'autant plus étroit que ceux qui ont prétendu vouloir le consulter, n'ayant pu dénaturer son verdict, affectent aujourd'hui de n'en tenir aucun compte et se mettent à l'état de rébellion contre la souveraineté nationale;

La Chambre adopte la résolution suivante :

Article premier. — Une commission de 33 membres, nommée dans les bureaux, sera chargée de faire une enquête parlementaire sur les actes qui, depuis le 16 mai, ont eu pour but d'exercer sur les élections une pression illégale.

Art. 2. — A cet effet, la commission, indépendamment des enquêtes particulières qu'elle croirait devoir faire dans les départements, pourra, soit par le renvoi qui lui en serait fait par la Chambre, au cours de la vérification des pouvoirs, soit d'office, se faire remettre tous les dossiers des 14 et 28 octobre. — Elle est investie, pour remplir sa mission, des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent aux commissions d'enquête parlementaire.

Art. 3. — Elle déposera le plus tôt possible un rapport dans lequel, après avoir constaté tous les faits de nature à engager, n'importe à quel titre, la responsabilité de leurs auteurs, *quels qu'ils soient*, elle proposera à la Chambre la résolution que ces faits lui paraîtront comporter.

Un membre de la droite s'écrie : « C'est la loi des suspects. » Ces deux mots caractérisent parfaitement le projet de résolution, cette grande machine de guerre inventée par les Dix-Huit, et démasquée par M. Albert Grévy.

M. le duc de Broglie, président du Conseil, est monté aussitôt à la tribune, et a fait cette déclaration vivement applaudie par toutes les droites :

Le Gouvernement aussi, messieurs, demande l'urgence sur cette proposition d'enquête. Le Gouvernement est aussi pressé que la Chambre de voir le jour se faire sur les accusations injustes et violentes dont il a été l'objet pendant cinq mois.

Le Gouvernement appelle la lumière aussi ardemment, aussi avidement que vous; il ne s'opposera donc en aucune façon à la déclaration d'urgence. Quand viendra le moment de discuter, le Gouvernement réclamera peut-être des juges plus impartiaux que ceux qu'on lui offre.

Il ira au-devant de la discussion plus rapidement qu'autrefois les

hommes qui avaient pris le pouvoir sans aucun mandat n'ont été au-devant de la lumière qu'on voulait faire sur leurs actes.

Il appréciera aussi l'étrange théorie constitutionnelle qui vient d'être apportée à cette tribune, théorie en vertu de laquelle, dans un Gouvernement partagé en trois pouvoirs, il y en aurait un qui se permettrait de traiter de rebelles les deux autres, dès qu'ils ne se soumettraient pas immédiatement à sa volonté.

Voilà, messieurs, les points sur lesquels le Gouvernement appelle, avec autant d'ardeur que vous, la lumière et le jugement du pays; nous aussi nous demandons la déclaration d'urgence.

C'était net et ferme. Le gouvernement, en acceptant résolûment la lutte, se relevait. Il n'était plus question de démission du ministère, c'étaient les gauches qui imposaient aux ministres le devoir d'honneur de rester jusqu'à la fin même de cette enquête qui peut durer des mois.

La séance fut suspendue pour la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de M. Grévy. On s'attendait à de violents débats pour la reprise de la séance, mais tout fut remis au lendemain. Les gauches, dans leur précipitation, venaient, du reste, de commettre une lourde faute. Elles prenaient l'offensive en menaçant le Maréchal lui-même, ce qui est inconstitutionnel, et en provoquant une mesure outrepassant les pouvoirs de la Chambre, autre acte inconstitutionnel; c'était rallier autour du gouvernement les sénateurs irrésolus qui, dès-lors, ne pouvaient plus hésiter.

## IV

La séance du mardi, 13 novembre, fut très-agitée, M. Roger-Marvaise fit le rapport sur la proposition Leblond, dont M. Paul de Cassagnac et M. Robert Mitchell firent justice en en montrant le ridicule, l'odieux et la puérilité; mais la proposition n'en fut pas moins votée par 304 voix, c'est-à-dire par toutes les gauches.

M. Leblond était chargé de rapporter la proposition Grévy. Il répéta, d'une voix qui se faisait difficilement entendre, ce que M. Grévy avait dit la veille. Puis, sur la demande des impatients, on passa immédiatement à la discussion.

M. Baragnon, député de Nîmes, prit la parole. On peut dire qu'après son discours, il ne restait plus rien de la proposition. Ce que vous voulez faire est illégal, dit-il, car, si vous avez le droit d'établir une enquête pour vous assurer de faits relatifs à

une élection, vous n'avez pas le droit d'établir une enquête pour toute la France ; pour cela, il faudrait une loi, et, pour une loi, il faut, outre votre consentement, celui du Sénat et la promulgation faite par le pouvoir exécutif. Les citoyens ne seront donc pas obligés d'obéir aux commissaires chargés de l'enquête, et, « au nom des principes que votre résolution aura violés, je les invite à vous désobéir. » Tout citoyen, tout fonctionnaire, tout employé doit obéissance à la loi, mais quand la loi n'existe pas, il n'y a pas d'obéissance. « Ne croyez pas cependant, dit M. Baragnon en terminant son éloquent discours, ne croyez pas que, vous demandant le respect de cette Constitution à l'abri de laquelle nous vivons, je craigne grand'chose de votre part. Elle est à l'abri de vos attaques, d'abord parce qu'il existe une autre Assemblée à laquelle vous ne pouvez pas toucher et qui connaît ses devoirs, et puis parce que, à côté de ces deux Assemblées, il y a un chef du pouvoir exécutif qui a promis de faire respecter la Constitution et qui, pour la faire respecter, a, — vous le savez bien, mais on ne saurait trop le redire, — non seulement le droit mais la force ! »

M. Léon Renauld, ce préfet de police du 24 mai qui s'est tourné contre le Maréchal, coupable de ne l'avoir pas fait ministre, essaya en vain de détruire la forte argumentation de M. Baragnon ; c'était la rhétorique opposée à la logique, la rhétorique devait être vaincue. Aussi, M. Renauld, abandonnant la défense de la légalité de la résolution proposée, se mit-il vite à attaquer. Il sait parler, il pose bien, et il veut être ministre. Mais il est long, très-long et il finit par fatiguer. Nous nous demandons toujours comment cet homme intelligent, ami des princes d'Orléans, aux manières élégantes, peut estimer des applaudissements qui lui viennent des radicaux qu'il a si vivement dénoncés quand il était préfet de police, et comment il ne comprend pas que ces hommes qui l'applaudissent, parce qu'il a déserté la cause de l'ordre, le mettraient bien vite de côté s'ils parvenaient à renverser le gouvernement. L'ambition explique bien des choses, hélas ! parce qu'elle est cause des plus incurables aveuglements. M. Léon Renauld, lui aussi, a voulu jouer de la corde cléricale ; il a prétendu que le clergé s'était abusivement occupé des élections, comme s'il ne savait pas bien que les prêtres, qui sont électeurs, ont le droit, comme citoyens, de s'en occuper, que ses amis d'aujourd'hui, les radicaux, menacent assez la religion, pour que le clergé essaye de se défendre, et, enfin, que

demander des prières, comme l'ont fait les évêques, d'enseigner le devoir électoral et proclamer qu'il faut voter pour les plus dignes, pour les amis de l'ordre et de la religion, ce n'est pas prendre parti pour une forme de gouvernement, mais pour la société elle-même !

V

La séance du 13 novembre avait été tumultueuse et agitée ; celle du 14 ne fut qu'une tempête continue, et elle ne put terminer la bataille. M. de Fourtou défendit la candidature officielle en elle-même et montra que personne n'en avait plus usé et plus violemment abusé que ses adversaires lorsqu'ils étaient au pouvoir. Mais qu'est-ce que cela fait à ces hommes de se contredire ? M. Jules Ferry parla ensuite avec l'emphase qu'on lui connaît et avec une violence qui le fit rappeler à l'ordre. Ce fut surtout le spectre clérical qu'il agita. Aujourd'hui, on attend un discours de M. de Broglie, peut-être un autre de M. Gambetta. L'heure où nous mettons sous presse ne nous permet pas d'en dire davantage. Sans doute la discussion se terminera aujourd'hui, et nous ne doutons pas que la résolution d'enquête ne soit votée. Après, on verra ce que fera le Gouvernement : le temps des paroles sera bien passé, il faudra des actes ; si nous nous en rapportons à ce qu'on dit de l'Elysée, le Maréchal est résolu, la majorité du Sénat ne l'est pas moins : veuille Dieu inspirer à nos hommes d'État l'énergie nécessaire et leur donner les lumières dont ils ont besoin !

En Orient, la situation des Turcs s'aggrave, et la paix ne paraît pas venir ; on doit s'attendre à de prochains et décisifs événements.

M. Godin, radical, a été nommé député dans notre colonie de l'Inde. On n'a pas encore de nouvelles des autres élections.

J. Chantrel.

---

# LES LOIS DE MAI EN PRUSSE

Une assemblée populaire s'est tenue, il y a quelques semaines, à Dortmund, en Westphalie. Cette assemblée, composée de plusieurs milliers de catholiques et présidée par M. Schulte, curé d'Erwitte (diocèse de Paderborn,) a voté la pétition suivante pour l'abolition des lois oppressives connues sous le nom de *lois de mai :*

L'assemblée convoquée à ce jour, composée de catholiques du duché de la Marche, a chargé les soussignés de soumettre à la haute Chambre des représentants la pétition suivante :

Lorsque les premières propositions des nouvelles lois politico-religieuses eurent été présentées aux Chambres du Landtag prussien, les évêques catholiques du pays donnérent, en date du 10 janvier 1873, la déclaration suivante au ministère de l'État: « Les évêques prussiens auraient dû au moins s'attendre à ce que l'occasion leur fût donnée de pouvoir dire leur pensée sur des projets de loi si importants, qui se rapportent à l'Église catholique, et faire valoir les principes catholiques. Ils auraient été en état d'accepter quelques-unes des définitions des susdites lois, sans enfreindre leur devoir; pour quelques autres, il aurait été peut-être possible d'obtenir un concordat avec le Saint-Siége. Or, comme ces projets de loi, qui atteignent la vie intime de l'Église, ont été donnés exclusivement par le gouvernement royal, sans entente ni négociation préalable avec les organes légitimes ecclésiastiques, il ne reste plus à ces derniers qu'à protester formellement et solennellement. » En terminant leur Mémoire, les évêques déclarèrent encore littéralement : « Nous prions de ne pas nous imposer de vive force des lois dont l'observation est, pour tout évêque, incompatible avec les devoirs d'état qu'il a juré de remplir, et qui est pour lui, aussi bien que pour tout prêtre et pour tout catholique, moralement impossible, étant en contradiction avec la conscience, et leur exécution forcée devant répandre des malheurs indicibles sur notre peuple catholique fidèle et sur notre chère patrie. »

Les évêques ont d'autre part déclaré aux deux Chambres du *Landtag* : « Si les propositions en question venaient à être acceptées, pas un chrétien catholique, moins encore un prêtre ou un évêque, ne pourraient les reconnaître, ni s'y soumettre sans léser grièvement sa foi. »

Depuis l'émanation des soi-disant *lois de mai,* les évêques n'ont pas changé de vue sur leur compte; mais, au contraire, le chef de l'Église catholique a ratifié simplement leur jugement. Les pénalités et les souffrances de tout genre auxquelles les évêques et les prêtres se sont assujettis, doivent servir de preuve inéluctable que dans les principes qu'ils ont suivis relativement aux lois de mai, ils n'ont fait que remplir rigoureusement les devoirs dictés par leur conscience.

Il est vrai que les défenseurs de ces lois prétendaient que n la vie de la foi ni celle de la grâce ne seraient empêchées. Néanmoins le *contenu* des lois démontre déjà que cette assertion est erronée; car on défend comme punissables des actes purement ecclésiastiques et appartenant au ministère sacré. L'*exécution* des lois a ensuite prouvé à satiété que la vie de la foi et de la grâce des chrétiens catholiques romains n'est pas seulement menacée, mais qu'elle doit être pour la durée complétement anéantie.

La population catholique de la Prusse a rempli fidèlement ses devoirs de citoyens, aussi bien en temps de paix qu'aux jours difficiles de la guerre. Pas l'ombre d'un reproche ne peut l'atteindre. Les catholiques ne réclament pas pour cela une reconnaissance ni une récompense particulière; ils savent qu'ils ont fait simplement leur devoir, juste en conformité avec les préceptes de l'Église à laquelle ils appartiennent.

Mais il est une chose que les citoyens catholiques de l'État osent exiger en toutes circonstances: c'est qu'on ne fasse pas de lois pour l'État qui empêchent le libre mouvement de l'Église, qui rendent difficile et en bien des cas même impossible l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Nous ne pouvons trouver dans ces exigences modérées que les conditions les plus ordinaires de la liberté de conscience que déjà le droit naturel réclame *aussi pour les catholiques,* tout comme elles sont garanties par les promesses du roi de Prusse, par la constitution et les lois de la monarchie prussienne.

L'Église catholique enseigne et nous croyons que le ministère confié par le Fils de Dieu fait Homme à ses apôtres est continué avec toutes les attributions qui résultent de cette investiture par les évêques et les prêtres dans leur soumission au Chef de l'Église, qui est le Pape. C'est à eux que les fidèles doivent s'adresser, c'est uniquement de leurs mains qu'ils peu-

vent recevoir les moyens de salut, sans lesquels ils se voient hors d'état d'obtenir le salut éternel.

Le divin Fondateur de l'Église n'a en aucune manière rendu dépendant de la permission du pouvoir séculier l'accomplissement de la charge qu'il a donnée à ses apôtres, et partant à son Église. Aussi les apôtres ont-ils rempli leur mission, sans se préoccuper de l'opposition des potentats séculiers. Que s'ils y avaient eu égard, les actes des apôtres nous le disent, l'Évangile n'aurait pas été annoncé.

Par suite des lois de mai, notre évêque a été exilé de son diocèse : le gouvernement du diocèse tel qu'il doit être d'après la volonté de Jésus-Christ a été dissous. Les séminaires pour l'éducation du clergé sont déserts. La disette de prêtres devient de plus en plus pressante ; déjà dans beaucoup de paroisses de notre diocèse il n'y a plus de prêtres. En conséquence, l'évangile n'y est plus prêché, les sacrements n'y sont plus distribués.

Le saint sacrifice de la messe n'est plus célébré dans ces paroisses, veuves de leurs pasteurs ; elles sont donc privées tout fait de la célébration du service divin dominical ; le centre de toute la vie religieuse a été ravi à ces catholiques devenus orphelins dans toute la force du mot. Ils ne peuvent plus jouir de l'enseignement, de l'appui, de la consolation spirituelle ; et cependant le Sauveur des hommes a voulu leur accorder, à eux aussi, toutes ces grâces par l'Église catholique. Aux malades et aux mourants l'exhortation spirituelle fait défaut à l'heure la plus difficile de la vie ; ils doivent mourir sans les consolations de la religion ; ils doivent être enterrés sans la bénédiction de l'Église.

Il n'y a pas jusqu'aux âmes du purgatoire qui ne doivent souffrir des suites des lois de mai ; les saints sacrifices que les proches ont fondés pour leurs parents défunts ne peuvent plus être célébrés dans les paroisses privées de leur pasteur. Les catholiques espèrent pouvoir abandonner au jugement de la haute Chambre, si pareille situation correspond encore aux premières conditions fondamentales de la liberté de conscience. Nous tenons aussi pour superflu d'exposer combien cette situation doit exercer une action dissolvante sur tous les terrains de la vie publique.

Le sens moral du peuple ne peut pas être lésé plus profondément que par les pénalités sans nombre prononcées sous l'application des lois de mai. Des prêtres sont traités et punis comme

des criminels de bas étage pour avoir prêché, sans s'assurer que le président en chef de la province n'entend pas remontrer contre leur activité dans le saint ministère ; on les punit parce qu'ils ont administré le baptême, dit la messe, entendu des confessions et pardonné les péchés, parce qu'ils ont porté le viatique aux moribonds ou enterré des morts.

Les catholiques prussiens avaient pu croire jusque-là que ces actes jouissaient de la protection du pouvoir. Si même ils ne peuvent plus garder cette conviction dans la même extension qu'autrefois, ils ne peuvent non plus comprendre comment ces actes sacramentels peuvent léser ou menacer en quoi que ce soit le moindre intérêt de l'État. Il nous reste absolument incompréhensible comment l'administration des sacrements et l'exécution d'actes de bénédiction ecclésiastique aient pu devenir l'objet de vindicte juridique, nonobstant que ces actes n'ont d'autre but que de servir d'intermédiaire aux grâces divines. Des actes qui poursuivent entièrement des fins surnaturelles appartiennent indubitablement à la vie intime de l'Église ; chaque empêchement qu'on y met doit, pour cela même, être considéré comme une lésion grave de la liberté de conscience.

Il nous reste encore à réfuter l'objection que la loi reconnaît aux catholiques le droit d'élire eux-mêmes les prêtres pour l'exercice du ministère. Nous répondons simplement à cela que la constitution fondamentale donnée par Dieu lui-même nous *interdit* de faire usage de cette permission. Mais il est incompatible avec les principes de la liberté de conscience de nous mettre des entraves dans notre vie de foi et de grâce, et cela pour la raison que nous réprouvons de nous aider nous-mêmes, tout en nous privant en même temps de la communion de la vie de l'Église, comme l'enseigne la foi de cette même Église. Pour ces raisons, nous croyons suffisamment motivée la proposition :

Veuille la haute Chambre des représentants introduire des mesures qui soient propres à abolir les rapports oppressifs que nous venons de signaler, et à ramener une situation normale sur le terrain politico-religieux, telle qu'elle a existé avant la législation de mai.

Ont signé au nom et sur l'ordre de l'assemblée populaire.

*(Suivent les signatures du président et des membres du bureau.)*

---

## LE DEVOIR ÉLECTORAL

Nous nous sommes occupés plus d'une fois, surtout dans le courant de septembre et d'octobre, du devoir qu'ont les électeurs de voter et de la responsabilité qu'ils encourent par leur abstention. Voici un grave document épiscopal qui nous vient d'Amérique, et qui confirme ce que nous avons dit sur ce devoir, et sur l'obligation non moins pressante de ne voter que pour des hommes digne de la confiance des catholiques :

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec,

*Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de ladite province, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.*

La gravité des événements qui se sont succédé depuis les dernières élections générales, les difficultés nombreuses et diverses auxquelles ils ont donné lieu, nous font un devoir de vous rappeler brièvement, nos très-chers frères, les principes et les règles de conduite qui vous ont été données jusqu'à présent dans nos conciles, nos circulaires et nos pastorales, et notamment dans celle du 22 septembre 1865.

Le neuvième décret du quatrième concile, en 1868, expose en ces termes vos obligations comme électeurs : « Que les pasteurs « instruisent avec soin les fidèles sur leurs devoirs dans les « élections; qu'ils leur inculquent fortement que la même loi « qui confère aux citoyens le droit de suffrage, leur impose en « même temps la grave obligation de donner ce suffrage quand « c'est nécessaire, et cela toujours suivant leur conscience, sous « le regard de Dieu et pour le plus grand bien de la religion et « de la patrie : qu'en conséquence, les électeurs sont toujours « obligés en conscience devant Dieu, de donner leur suffrage « au candidat qu'ils jugent être véritablement honnête et capa- « ble de bien s'acquitter de la charge si importante qui lui est « confiée, savoir de veiller au bien de la religion et de l'État et « de travailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder. »

Les Pères du même concile s'élèvent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. « Que les prêtres, ministres du

« Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand « renversement de tous les principes de la religion et de la « morale, contre une prévarication aussi criminelle et aussi « funeste. »

En 1873 nous avons jugé qu'il était nécessaire de vous prémunir contre les dangers des doctrines *catholico-libérales*. Pour cela notre cinquième concile, employant les propres expressions du Souverain-Pontife, vous a fait connaître les caractères et les suites funestes de cette grande erreur des temps modernes.

Enfin notre pastorale du 22 septembre 1876, a exposé plus au long les mêmes enseignements, et vous a mis de nouveau en garde contre le péril. Cette pastorale, déposée par l'un de nous aux pieds du Souverain-Pontife, nous a valu les éloges et les encouragements de l'immortel Pie IX.

Malheureusement et contre notre intention, quelques-uns ont cru voir dans ce document un abandon de la région des principes pour descendre sur le terrain des personnes et des partis politiques. Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Église, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique et sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est encore notre intention.

En cela nous suivons l'exemple du Saint-Siége qui, en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun acte pontifical condamnant un parti politique quelconque ; toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable se rapportent seulement aux *catholiques libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de nous. A l'exemple du Souverain-Pontife et suivant la sage prescription de notre quatrième concile, nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent.

En portant ce jugement sur le prochain, efforcez-vous toujours, N. T.-C. F., de pratiquer cette modération et cette justice avec lesquelles vous voulez vous-mêmes être jugés par les hommes et surtout par le Juge souverain des vivants et des morts. Tout en prenant aux questions politiques de votre patrie l'intérêt qu'elles méritent, tout en essayant d'apprécier à leur juste va-

leur les personnes, les actes et les choses, soyez toujours inquiets pour vous-mêmes, de peur que les affaires du temps qui passe avec la rapidité de l'éclair, ne vous fassent oublier l'unique chose nécessaire, c'est-à-dire cette éternité qui ne passe point et qui est votre fin dernière.

La prière qui nous fait approcher du trône de la miséricorde avec confiance et humilité nous obtiendra infailliblement à tous cette crainte salutaire avec laquelle nous devons, à chaque instant de notre vie, travailler à notre salut. Ce commerce intime avec le Dieu de toute charité et de la paix véritable, donnera à vos âmes ce calme dont elles ont besoin en tout temps, mais surtout dans les circonstances solennelles et si importantes, où vous êtes appelés à exercer le grand et noble droit de suffrage. Puisez donc souvent à cette source intarissable de grâces et de bénédictions même temporelles, et le Dieu de paix et de miséricorde sera avec vous dans le temps et dans l'éternité. *Amen.*

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le onze octobre mil huit cent soixante-dix-sept.

† E.-A., archev. de Québec;
† L.-F., év. des Trois-Rivières;
† Jean, év. de S. G. de Rimouski;
† Edouard-Chs., év. de Montréal;
† Antoine, év. de Sherbrooke;
† J.-Thomas, év. d'Ottawa;
† L.-Z., év. de Saint-Hyacinthe.

Par Mes Seigneurs,

C.-A. Collet, prêtre, secrétaire.

---

## CE QU'EST UNE ÉGLISE

Mgr Mermillod vient de prononcer, à la cérémonie de la consécration d'une nouvelle église à Lyon, l'église de la Rédemption, un discours dont nous extrayons le passage suivant :

L'église, c'est la maison des espérances. Comme nous avons besoin de sentir au-dessus de nous un avenir meilleur ! A travers ses luttes et ses alarmes, l'humanité attend par delà le tombeau l'aurore qui se lèvera, elle attend un jour de justice, de joie et de vision divine. L'Église, c'est la porte du ciel, c'est le vestibule de l'Éternité, et quand le pauvre travailleur vient sous ses voûtes sacrées, lorsqu'il entend les harmonies de l'Église, les fumées de l'industrie disparaissent ; c'est un écho des harmonies du ciel ; son cœur monte, son âme s'élève... Permettez-moi ici de vous rappeler un trait.

Un pauvre Irlandais, dont la nation était depuis longtemps persécutée, était tenté de maudire la Providence. Sa femme le mène à l'église et lui dit : « Ils peuvent nous chasser de notre cabane, ils ne peuvent pas nous chasser du ciel. » Au pauvre qui n'a pas même un grain de sable, il reste un asile de la vie, de l'honneur et de la liberté de son âme. Il lui reste le pain du tabernacle, il lui reste les grandes espérances du ciel. Si vous enlevez au peuple ses espérances, que lui donnerez-vous ? les convoitises d'un jour. Les révolutions qui semblent le servir l'abaissent toujours et le laissent dans l'accablement. Les révolutions ressemblent à ces torrents qui ne laissent après eux qu'un lit fangeux où disparaît la fécondité des campagnes.

L'église, la maison des espérances, est aussi la maison de tous, oui, de tous. Oh ! laissez-moi m'adresser à vous, pauvres de mon Dieu ! si quelquefois, au spectacle de votre misère, votre œil s'arrête sur les excès du luxe, si, tentés de jeter des regards de convoitise jalouse, vous venez dans cette enceinte, vous aurez sous vos yeux ces vitraux qui vous parleront du travailleur de Nazareth. Quand ces murailles seront revêtues de peintures, vous les entendrez vous adresser des paroles consolatrices, et vous direz : « Si rien dans ce monde ne me reste, j'ai encore la maison de Dieu. »

C'est un grand travail social que de faire des églises. Trop longtemps on a bâti des salles de théâtre et des salles de plaisir. On voulait faire un peuple comme celui de l'empire romain, qui ne demandait plus que du pain et des plaisirs, et qui fit dire à cet homme illustre des temps antiques s'adressant à Rome : « O ville vénale, qui n'attends plus qu'un acheteur ! »

Rien de vénal comme les peuples qui ne veulent rien sinon du pain et des plaisirs qui avilissent. Pour vous, vous venez à des fêtes qui relèvent l'âme et l'agrandissent.

C'est un grand spectacle quand une nation bâtit des églises, c'est un signe d'espérance pour le peuple qui les élève. Au milieu de l'anxiété avec laquelle la France interroge l'avenir, j'ose vous dire : Ayez confiance, car des églises s'élèvent partout. Sur les hauteurs de Montmartre on bâtit un temple au Sacré-Cœur. C'est un cri de pitié et de repentir que ces murailles portent jusqu'à Dieu pour lui demander paix et bénediction. Ce cri s'élèvera vers le Cœur de Jésus-Christ, ce même Cœur que vous aussi vous invoquerez plus spécialement dans cette église qui porte le vocable de la Rédemption.

Et à côté de ces églises qui s'élèvent, ces universités catholiques qui se fondent, ces pèlerinages, ces dévoûments aux pauvres, ces hommes de foi, ces femmes de cœur qui vont aux fêtes de l'immolation. Voilà, si je ne me trompe, bien des signes d'espérance. Laissez-moi saluer ici au-dessus de votre église comme un arc-en-ciel qui pronostique le relèvement de votre patrie française. Il en est d'elle comme de l'Église, il semble qu'elle soit vaincue partout, il semble que nous sommes délaissés, qu'on veuille nous mettre hors de la liberté et du soleil. Mais qu'importe ? Il semble que nous périssons, parce que notre chef paraît au déclin de sa vie ; mais nous ne sommes pas de ceux qui meurent.

Il y a dix-neuf siècles, un ange chantait sur le tombeau de notre Maître un cantique que l'on peut répéter encore aujourd'hui : « N'ayez pas peur, *Surrexit*, *non est hic.* » Jésus-Christ n'est plus là, il est ressuscité.

Depuis dix-neuf siècles on nous met dans le tombeau et nous ressuscitons. On y a mis Grégoire VII et Pie VI, et sur leur sépulcre l'ange a redit ce cantique de résurrection.

Pie IX peut mourir demain ou Dieu peut lui donner encore de longues et glorieuses années ; mais à sa mort l'ange chantera :

Il est ressuscité ; il y aura toujours un Souverain-Pontife dans l'Église, et l'Église vivra toujours puissante comme jamais par son clergé et par le peuple qui comprend tôt ou tard qu'elle est son amie, sa bienfaitrice et sa providence.

Que me reste-il à dire ? C'est une prière. Seigneur Jésus ! Dieu rédempteur, vous serez glorifié dans cette enceinte dont vous avez pris possession ce matin, *Conserva, Domine, hanc domum impollutam.* Gardez-la toujours. Que des enfants viennent recevoir ici avec le baptême la vie de la grâce, qu'ils

conservent leur innocence ou la retrouvent bientôt s'ils ont le malheur de la perdre.

Quand de jeunes époux viendront recevoir la bénédiction nuptiale, qu'ils y trouvent la joie et qu'elle les inonde ; que les enfants qui y feront leur première communion en gardent le pieux souvenir; que les mères viennent y puiser la joie et l'espérance; que les cœurs blessés s'y relèvent; que les consciences y rencontrent la paix et la force, et que les morts qu'on apportera un instant sur ces dalles, qu'on saluera d'une dernière prière, partent de cette enceinte pour monter dans les hauteurs du ciel! Mon Dieu! j'étais, il y a vingt ans, dans une église dont j'ai prêché la bénédiction, et maintenant elle est profanée. Mon Dieu! gardez ces murailles dans la pureté et l'honneur. C'est la liberté d'un peuple et la gloire d'une cité.

MGR MERMILLOD.

---

## CATHOLICISME ET SOCIALISME.

Nous venons d'écrire les deux termes où doivent aboutir les sociétés: si elles ne reviennent pas au catholicisme, elles tombent dans le socialisme, et le socialisme, il vient de dire au Congrès de Gand, il dit dans tous ses manifestes ce qu'il est, ce qu'il veut faire. En un mot, il est la destruction de la société, au nom du bonheur social, comme le libéralisme est la destruction de la liberté, au nom même de la liberté. Il y en a encore qui cherchent à s'abuser. Parce qu'ils entendent débiter des insanités dans les congrès socialistes, parce qu'ils voient prôner des utopies irréalisables, ils croient que le socialisme est un vain fantôme: erreur déplorable, qui augmente le danger. Sans doute le socialisme est irréalisable, mais, depuis que la doctrine catholique a perdu son empire sur les masses, il y a des millions d'hommes qui veulent le réaliser, qui ne voient pas d'autre moyen d'arriver à un bonheur qu'ils ne placent plus dans une autre vie, et, pour le réaliser, ils sont prêts à se livrer aux plus odieux, aux plus sanglants excès. Les jours de la Commune ne sont

pas si éloignés; les bruits de guerre sociale qui deviennent de plus en plus intenses, prouvent que l'heure de la lutte approche. Qu'on y songe; bientôt il sera trop tard, comme le fait justement remarquer le *Bien public* de Gand, à qui nous laissons la parole dans la suite de cet article.

Pendant, dit cet excellent journal, que les partis bourgeois se disputent la prépondérance politique, et que les radicaux crient sur tous les tons: Le cléricalisme, voilà l'ennemi! — les socialistes se comptent, s'organisent, multiplient les cortéges, les meetings, les excitations de la presse, et poussent contre « une société infectée de misère et de catholicisme » des hurlements féroces qui révèlent l'attente d'une prochaine curée.

N'est-ce pas le comble de la déraison que de détourner les yeux de ces signes du temps? N'est-ce pas se montrer tout à la fois insouciant et coupable que de laisser le peuple s'enivrer à pleines coupes du vin de la révolte et de l'impiété, de rire de cette monstrueuse ivresse et de traiter de farceurs inoffensifs ceux qui parlent de prendre des otages jusque sur le trône et qui remplacent les hymnes nationaux par le *Ça ira* et par les *litanies du Pétrole?* Il y a plus: lorsque des faits patents, publics, indéniables, attestent que ce mouvement n'est pas local et isolé, lorsque nous voyons figurer au Congrès socialiste de Gand plus de quarante sociétés affiliées à l'*Internationale,* quand on y entend des délégués de Suisse, d'Angleterre, de France et d'Italie, et que le chef du socialisme germanique vient y apporter des conseils et préparer l'action commune, ne vous semble-t-il pas qu'il y a là de quoi s'émouvoir et de quoi songer à l'avenir? Il est vrai que cette misérable et niaise insouciance de la question sociale, est dans les traditions du libéralisme. « Le libéralisme — et c'est là son erreur fondamentale, dit Donoso Cortès, — n'attache d'importance qu'aux questions de gouvernement; or, comparées aux questions sociales et religieuses, elles n'en ont véritablement aucune. Et voilà pourquoi le libéralisme est toujours et partout complètement éclipsé dès qu'apparaissent sur la scène les catholiques et les socialistes, posant au monde leurs redoutables problèmes

et le sommant de choisir entre leurs solutions contradictoires (1). »

Ce n'est pas une raison toutefois pour que ceux qui s'intéressent à l'avenir de la société, se laissent gagner par la contagion de l'exemple et pour qu'ils rendent par leur inaction, la cause de la défense sociale victime de l'impuissance politique du libéralisme.

Que ceux qui n'ont rien à répondre aux revendications du socialisme ou qui ne savent leur opposer que des banalités dérisoires gardent le silence de la stérilité, de l'égoïsme et de la peur, soit ! Il est peut-être bon que les camps se tranchent, que la situation se dessine et qu'en face des négations radicales, il ne reste debout que les affirmations souveraines de la vérité. Dans tous les cas, c'est à cette extrémité que nous entraîne la logique des principes et des événements. Tous les palliatifs et tous les expédients sont inutiles, toutes les combinaisons de l'économie politique avortent misérablement, l'heure des solutions a sonné. « Je « le dirai sans détour, écrivait déjà Balmès en 1842 : si l'on « bannit du monde les principes moraux, si l'on veut fonder « exclusivement sur l'intérêt le respect dû à la propriété, « les paroles adressées au pauvre ne sont qu'une imposture : « il est faux que son intérêt privé soit d'accord avec l'inté« rêt du riche. »

Et Lamennais, serrant encore davantage le redoutable problème des inégalités sociales, avait dit avant lui :

« Il n'existe aujourd'hui dans la société que deux forces : une force de conservation dont le christianisme est le principe et dont l'Église est le centre ; une force de destruction qui pénètre tout pour tout dissoudre, les doctrines, les institutions, le pouvoir même. La plupart des gouvernements sont placés entre ces deux forces pour les combattre toutes deux. Ils combattent l'Église parce qu'ils tiennent obstinément à un système d'indépendance absolue qui, en abolissant la notion du droit, ébranle partout la souverai-

(1) *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.* Livre II. p. 285.

neté dans ses fondements ; ils se défendent comme ils peuvent, avec de la police et des baïonnettes, contre la force révolutionnaire qui tourne contre eux leurs propres maximes. S'ils ne sortent pas, et bien vite, de cette position, leur ruine est certaine ; car il est évident qu'aucun pouvoir ne saurait subsister qu'en s'appuyant sur les forces de la société. On ne règne pas longtemps lorsqu'on ne veut régner que par soi. Jamais l'homme ne subit volontairement le joug de l'homme. Il faut que la puissance descende de plus haut, de Celui qui a dit : *Per me reges regnant.* On peut donc le prédire avec assurance, si les gouvernements ne s'unissent pas étroitement à l'Église, il ne restera pas en Europe un trône debout. Quand viendra *le souffle des tempêtes* dont parle l'Esprit de Dieu, ils seront emportés *comme la paille sèche et comme la poussière.* La Révolution annonce ouvertement leur chute, et à cet égard elle ne se trompe point ; mais en quoi elle se trompe stupidement, c'est de penser qu'elle établira d'autres gouvernements à la place de ceux qu'elle aura renversés, et qu'avec des doctrines toutes destructives, elle créera quelque chose de stable, un ordre social nouveau. Son unique création sera l'anarchie, et le fruit de ses œuvres des pleurs et du sang (1). »

Cette page date de 1826. Les événements et les révolutions lui ont donné depuis lors une clarté révélatrice qu'elle n'avait pas à cette époque. Aujourd'hui encore, il nous semble difficile de dire rien de plus vrai, de plus profond, de plus éloquent sur l'avenir de la société contemporaine, sur les redoutables périls qui la menacent, sur l'unique ancre de salut qui lui reste.

Un autre écrivain, Châteaubriand, après avoir, dans sa carrière tourmentée, trop souvent attaché sa barque aux rivages de l'erreur, revient, lui aussi, au déclin de sa carrière, à l'Église en qui il aperçoit la suprême ressource de nos sociétés malades : « Je ne trouve, dit-il, dans son tes-« tament politique et religieux, je ne trouve de solution à

(1) *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil. — Conclusion.*

« l'avenir que dans le Christianisme et dans le Christia-
« nisme catholique ! »

Mais qui ne le sait? Le Christianisme n'est pas un concept philosophique, une pure théorie, un système abstrait, c'est une réalité, une loi vivante qui s'empare de l'homme tout entier pour gouverner sa vie, qui pénètre aussi la société pour devenir sa lumière, son essence et la base de sa civilisation. Et ce fait dérive de la nature même de l'homme et de la société. L'un et l'autre ont des devoirs envers la vérité et, selon qu'ils négligent ces devoirs ou qu'ils s'en acquittent, ils déchoient ou ils s'élèvent dans l'ordre moral, ils pèchent ou ils se sanctifient. C'est en s'inspirant de cette grande idée que le R. P. Gratry, trop peu sévère néanmoins pour les erreurs modernes, a écrit cette grande parole : « Depuis 1789, la société contemporaine est en état de péché mortel. »

Oui, nous avons socialement apostasié l'Évangile, nous avons trahi nos devoirs publics envers la vérité, et toutes nos révolutions, toutes nos incertitudes, tous nos périls sont la conséquence et le châtiment de cette prévarication ! Malheur, disait Joseph de Maistre, aux nations qui ont laissé pourrir la vérité en elles ! Nous avons fait pis que cela, nous l'avons extirpée comme un chancre de nos institutions et de nos lois. Dieu ne serait pas Dieu, car il ne serait plus juste, s'il laissait impuni ce mépris de ses dons et cet outrage à sa majesté souveraine.

Aussi où en sommes-nous ? Les vérités ont diminué parmi les hommes et nous voyons, sous nos yeux, saper par une propagande abominable non-seulement les principes de l'ordre religieux mais les bases de l'ordre naturel et de la société. Dieu, la famille, la propriété, l'autorité sont devenus le point de mire des attaques les plus violentes et les plus épouvantables. Et le pouvoir social ne s'émeut point, il se confine dans son incompétence et dans sa neutralité, il laisse passer la liberté de tout dire, en attendant qu'il devienne lui-même la victime de la liberté de tout faire ! Le ministère social de la *protection du bien* a fait place à cette étrange et coupable défaillance de l'autorité que l'*Univers*

nommait si justement, il y a quelques jours, le *respect du mal.* Et pendant ce temps la haine des classes qui ne gouvernent pas contre les classes qui gouvernent va s'accentuant tous les jours, les séparations se creusent, les fossés deviennent des abîmes et l'on entrevoit le jour où, comme le disait le député Liebknecht, « les fusils et les canons partiront tout seuls ! »

Eh bien ! en face de ces périls, au seuil d'un avenir chargé de si formidables orages, lorsque la cause du mal apparaît patente, le bon sens, la prudence, la prévoyance, les événements mêmes ne nous crient-ils pas de recourir au seul remède efficace, éprouvé, proportionné à la gravité et à l'étendue de la paix ?

Ce remède c'est le catholicisme, et nous défions la science, la philosophie, la politique de nous en indiquer un autre qui puisse seulement lui être comparé. Seul, le catholicisme atteint la Révolution, non-seulement dans ses manifestations extérieures, mais dans son véritable siége, c'est-à-dire dans les profondeurs de l'âme humaine. Les socialistes le savent bien et c'est pourquoi ils réservent à l'Église catholique des invectives de choix. On l'a entendu au Congrès de Gand : « Les libéraux peuvent plier et nous les ferons plier ; les prêtres, eux, ne plieront jamais. »

Oui, vous avez raison, fils de Brutus, les prêtres ne plieront pas, car ils sont inflexibles comme la vérité dont ils sont les serviteurs et les organes ! Vous pourrez les traîner sur la claie des persécutions, mais vous n'arracherez pas une page de leur Évangile, vous ne supprimerez pas un article de leur Credo. De leurs tombes mêmes une voix sortira pour faire vibrer dans les consciences fidèles les commandements de Dieu et pour condamner vos injustices et vos crimes !...

Nous ne savons quel avenir la Providence réserve à la société européenne. A consulter certains signes du temps, l'incurable folie des gouvernements et la fébrile agitation des peuples, il faudrait s'attendre à de terribles convulsions et à de profonds déchirements. Mais, d'autre part, nous voyons la Papauté, fidèle à sa mission, montrer aux sociétés

comme aux hommes la voie, la vérité et la vie et leur rappeler précisément ces *devoirs publics envers Dieu,* dont l'abandon est devenu, depuis près d'un siècle, la cause de tant de malheurs et de tant de ruines. Voilà pourquoi la société moderne peut se sauver si tant est qu'elle veuille se sauver ! Mais si, pour son malheur et pour le nôtre, elle ne le voulait pas, si elle s'éprenait follement du mal qui la fait mourir, si elle avait l'obstination de l'apostasie, si elle était possédée de la satanique frénésie du mal, la justice de Dieu aurait son cours et le châtiment s'appesantirait sur les nations coupables ! On peut déjà voir que les bourreaux ne sont pas loin, et lorsque leur œuvre sera terminée, ils se chargeront bien aussi de se châtier eux-mêmes. Ces corrections mutuelles sont dans les traditions révolutionnaires. Mais alors même il ne faudrait pas désespérer ! On a vu sombrer et périr des civilisations plus brillantes que la nôtre et on a vu aussi, sur les ruines de ces civilisations, l'Église planter une croix et, autour de cette croix, fonder une civilisation nouvelle. Ce qu'elle a pu, elle le peut encore, et si Dieu la destine à cette mission, elle n'aura pas besoin de remonter bien loin dans ses archives pour trouver dans l'Encyclique et le *Syllabus* de Pie IX la charte libératrice des peuples repentants.

---

## LE DROIT ET LE NOMBRE

Le nombre est-il la source de tous les droits dans l'ordre social? On le croirait à entendre nos modernes philosophes. Comme le dit excellemment un de nos confrères, M. Desbons : « Le nombre dans l'ordre social est devenu un principe absolu, la source d'où découle tout droit, l'artisan de tout pouvoir, l'arbitre souverain du monde. On en fait une divinité. »

Il ne nous est pas permis, à nous catholiques, d'offrir notre encens à la nouvelle idole. Il nous faut des principes et pas seulement des chiffres.

Nous avons pour nous guider, en cela comme dans tout le reste, la grande voix de la Papauté.

Or, Rome a parlé. La force brutale du nombre n'a pas été

moins condamnée que la séparation de l'Église et de l'État. Le Souverain-Pontife, dans l'allocution *Maxima quidem*, du 7 juin 1862, a frappé cette proposition : « L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles ! » Voici la même proposition dans son texte latin, qui est le texte officiel : *Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa*. Cette condamnation a été consignée plus tard dans le *Syllabus*.

Donc, pour nous chrétiens, point de doute, le nombre ne saurait être la source exclusive, le principe absolu du droit et du pouvoir. Dans la loi implacable et l'aveugle déification du nombre, il y a une erreur doctrinale de premier ordre. Quand il s'agit de doctrine, la conscience chrétienne ne transige jamais.

Cela posé, parlons un peu du crédit que l'on donne, dans l'ordre social, à la puissance des chiffres.

Nous nous mettons à l'écart de la politique, pour ne nous attacher qu'à la doctrine qui intéresse l'ordre moral et les consciences. Nous n'en voulons pas aux institutions, nous n'en voulons qu'à l'erreur qui les tue.

Je le sais, on peut accorder au peuple une part légitime dans la collation et l'origine du pouvoir, pourvu toutefois que l'on subordonne cette part à la souveraineté de Dieu, source de tout droit, principe de toute autorité. Même en lui faisant cette part aussi grande que le permet la philosophie, même avec la souveraineté plus ou moins adoucie du peuple, la théorie du nombre est absurde.

Le nombre est quelque chose d'essentiellement mobile, de capricieux et d'instable. Les chiffres se déplacent si aisément ! Le droit, au contraire, est de sa nature permanent et durable.

Le nombre est un fait contingent, transitoire, que le caprice, la passion et l'intrigue modifient à l'infini. Mais le pouvoir a besoin avant tout de fixité et d'invariabilité. Dans l'ordre social comme dans l'ordre moral, il faut une base immuable. Les chiffres ne nous donnent qu'un terrain mouvant sur lequel nous élevons à peine l'édifice d'un jour. Un pouvoir, un droit, une société ne se créent pas par un coup de main et en un jour. Les grandes institutions se font avec les siècles et non par des soubresauts. C'est pour cela que les sociétés vraiment fortes, vraiment fécondes ont suivi une marche régulière, persévérante, et n'ont pas connu les surprises du nombre. Notre France n'a eu ses siècles de gloire, de grandeur et de puissance que parce

qu'elle s'est appuyée sur les principes qui donnent la stabilité, et non sur les chiffres, qui l'eussent ruinée. Supposez-lui la théorie et la pratique du scrutin, il y a plus de 1200 ans qu'elle ne serait plus. Avec le nombre, point de stabilité; sans la stabilité point de droit. Avec le nombre, point de force morale, et sans la force morale, point d'autorité. Avec le nombre, point de principes, et sans les principes, point de société. J'ajoute : avec le nombre, point de vérité et d'honnêteté. Pourquoi? la raison en est facile à saisir.

Pour que le nombre ait une valeur, il faut qu'il exprime le sentiment vrai, et non fictif d'une nation. Or, qu'est-ce que le nombre? Un composé de chiffres (il s'agit toujours de l'ordre social) que l'intrigue produit souvent, que le hasard entasse toujours et dont la plupart, quoiqu'on en dise, égalent: zéro!

J'admets que dans les circonstances critiques, solennelles et de salut public, le nombre dans son ensemble *peut* signifier quelque chose. C'est un moyen de sauvetage qui, dans un siècle troublé comme le nôtre, peut avoir *exceptionnellement* son utilité.

Alors ce n'est plus le nombre, c'est le patriotisme, le bon sens public, au besoin la peur qui se réveillent. C'est là l'exception; nous cherchons la règle. Or, comme principe, le nombre ne peut rien, ne dit rien. Il est sans intelligence : les gens d'esprit et tout le monde, on le sait bien, cela fait deux, *puisque le nombre des sots est infini,* au dire de l'Écriture.

Il est sans consistance; ne suffit-il pas d'y changer quelques chiffres, au besoin de retrancher ou d'ajouter une unité?

Sans désintéressement, sans patriotisme et sans vérité: on connaît les ambitions et les corruptions des faux patriotes qui pénètrent jusque dans les machines électorales.

Il est enfin sans valeur morale. Est-ce que les principes éternels du droit naturel peuvent s'accommoder des élasticités et des oppositions capricieuses des chiffres? La morale n'a jamais été plébiscitaire. L'histoire a enregistré des plébiscites d'une immoralité monstrueuse. N'est-ce pas la multitude juive, abusée par les pharisiens, qui a préféré Barabbas à Jésus et a crié : *Qu'il soit crucifié!* Et cependant cette même multitude criait cinq jours auparavant : *Hosannah au Fils de David!* Ce drame lugubre s'est renouvelé souvent, et de nos jours même nous voyons les peuples donner leurs votes à des hommes sans principes, sans foi, sans mœurs et les refuser aux plus honorables citoyens. Tant il est facile de tromper les masses!

Les Pharisiens persuadèrent au peuple que Jésus était un séducteur, un blasphémateur, un ennemi de la nation, et le peuple trompé vota pour Barabbas, *le voleur et l'homicide : non hunc sed Barabbam*, contre Jésus, le *Sauveur du monde*... De même aujourd'hui on fait croire à la multitude que les amis de la religion, seuls capables de régénérer la France, ne rêvent que la domination théocratique, l'asservissement universel, le rétablissement de la dîme, et mille autres mensonges semblables. Et alors le peuple répudie, et même, dans un moment de délire, il crucifie, il tue ses sauveurs, et il élève à la souveraineté ses corrupteurs. Voilà ce qui est arrivé maintes fois dans le passé, voilà ce qui nous attend dans l'avenir, si le bon sens ne vient point à triompher dans la crise formidable que nous allons traverser.

S'il ne faut pour apprécier les hommes et les choses que des chiffres, la vérité peut devenir mensonge, le plus lâche passera pour un foudre de guerre, le plus sot aura de l'esprit, et le plus fier coquin ne tardera pas à s'appeler : *sauveur de la patrie!*

Concluons : au seul point de vue de la raison, la théorie du nombre, dans l'ordre social, est une insanité et une absurdité, et le Saint-Siége, en flétrissant cette source nouvelle du pouvoir, a plus fait pour le salut de la société que ne le feront tous les philosophes, tous les politiques et tous les législateurs ensemble. — (*Semaine religieuse* de Laval.)

---

## L'ŒUVRE DOMINICALE

Le sol tremble sous nos pas, les souffles précurseurs de la tempête traversent les airs, et de quelque côté que nous portions nos regards, nous découvrons les sinistres présages de catastrophes. Les gens du monde, effrayés, s'écrient : « Dieu seul peut nous sauver ! » Cela suffit-il ? Non ! nous qui sommes les fils du Christ, fixons nos yeux sur lui. Suivons la voie qu'il nous a tracée pour opérer la rédemption du monde. Prions, réparons, agissons, et du sein de ces ténèbres apparentes surgira le signe du salut. De ces ruines Dieu fera sortir la vie...

Telle est la *Réparation* et telle est *l'œuvre capitale* que notre grande Association dominicale de France s'efforce d'accomplir.

Au blasphème national, à la négation de Dieu, suite de l'oubli universel du dimanche, nous opposons notre grande croisade de prières, si confiante et si fidèle, nos six cent mille communions par mois, et, par mois toujours, nos millions de chapelets, nos cent cinquante mille messes réparatrices, etc, etc.

A la profanation du jour de Dieu nous opposons des dévouements sublimes et des efforts si efficaces pour obtenir notre retour à son observation, qu'un pieux évêque nous disait dernièrement que, tandis qu'il y a trois ans presque tous les magasins s'ouvraient dans sa ville épiscopale le dimanche matin, il n'en avait rencontré que trois ouverts le dimanche précédent.

La France, nous a dit le Très-Saint Père Pie IX, a rompu avec Dieu par l'apostasie universelle du jour qui lui est consacré. Réparer ce crime national, capital, rappeler le peuple au culte de Dieu en le ramenant à l'église paroissiale, telle est, dit toujours Pie IX, l'œuvre nécessaire, capitale, qui seule puisse en ce moment obtenir le salut de la France !...

Si notre société chrétienne disparaissait dans l'abîme creusé par nos crimes, que deviendraient ces œuvres, que deviendraient les plus belles créations du catholicisme, nos universités à peines écloses, comme nos splendides monuments religieux, nos œuvres ouvrières, comme nos magnifiques couvents, asiles de la prière, de la pénitence, souvent de l'instruction la plus éclairée ? Tout ce que nous aimons serait balayé par le torrent débordé, qui amoncellerait les ruines sur notre patrie.

Il y a quelques années, vivait au Carmel de Tours une nommée Marie de Saint-Pierrre. Plus d'une fois, dit-on, Notre-Seigneur lui communiqua ses desseins miséricordieux.

Nous lisons dans le manuel de l'archiconfrérie de Saint-Dizier que, le 24 novembre 1845, Notre-Seigneur lui dit : « Le « *saint nom de Dieu blasphémé* et *le dimanche profané* mettent le comble à la mesure d'iniquités. Les péchés ont monté « jusqu'au trône de Dieu et provoquent sa colère, qui se répan- « dra si l'on n'apaise sa justice. Dans aucun temps les crimes « n'ont monté si haut ; je désire, mais d'un vif désir, qu'il se « forme une association bien approuvée et bien autorisée pour « honorer le nom de mon Père ! »

Le 7 décembre, la servante de Dieu disait à Notre-Seigneur: « Permettez-moi de vous demander une chose : Si on fait cette « réparation que vous désirez, pardonnerez-vous encore à la

« France ? » — « Je lui pardonnerai encore une fois. Mais « comme ce péché s'étend dans toute la France, il faut que « cette *Réparation* soit publique et s'étende dans toutes les « villes. Malheur à celles qui ne feront pas cette réparation... ! »

En même temps que la Mère Marie de Saint-Pierre, vivait à Tours un pieux laïque dont les vertus et les prières tendaient par leur nature à produire le mouvement réparateur dont nous sommes témoins. Dans son oratoire était exposée une image de la sainte Face que la Mère de Saint-Pierre lui avait donnée comme l'emblème de la réparation. Les malades affluaient devant cette sainte Face, et un grand nombre de guérisons extraordinaires eurent lieu dans cet oratoire, mais toute tentative de réparation publique s'éteignait comme une flamme sans aliment.

La Mère de Saint-Pierre mourut sans l'avoir vue, mais on lit dans le manuel de l'archiconfrérie réparatrice qu'à ses derniers moments, cédant à une sorte d'inspiration prophétique, elle s'écria :

« On se refuse à faire la *Réparation,* Jésus va envoyer sa « Mère pour la demander elle-même ! »

Peu après la Mère de Dieu apparaissait à la Salette et y demandait la réconciliation de la France avec Dieu par la *Réparation du blasphème et de la violation du dimanche !*

Afin de répondre à son appel, plusieurs archiconfrerie réparatrices furent fondées, celles de Saint-Dizier, de Grenoble, du Puy. Pour satisfaire à la dévotion non moins réparatrice appliquée à la sainte Face de Notre-Seigneur, il a été récemment établi à Tours une confrérie affiliée à celle de Saint-Dizier, ayant le même but, mais se spécifiant par le moyen qui lui est plus particulier, le culte de la sainte Face.

Toutes ces ferventes asssciations luttent de zèle pour apaiser la justice de Dieu par leurs prières et leur esprit de sacrifice. A l'*Œuvre dominicale de France* d'y joindre l'action réparatrice. Complétons toutes ces excellentes œuvres de prière par nos efforts à ramener notre patrie au respect pratique du jour de Dieu. « *Priez et agissez,* » répète souvent notre vénéré Pie IX...

Redoublons nos efforts, étendons notre Œuvre à toutes les villes de France, rendons universelle cette chère Œuvre dominicale, complément de la *Réparation nationale* que veut Jésus, qu'a demandée Marie à la Salette, et espérons ! Si la tempête

mugit au loin, est-ce que parmi les frémissements pieux qui font tressaillir la France catholique, nous ne sentons pas passer le souffle vivificateur de Dieu ? Ces frémissements ne sont-ils pas eux-mêmes l'imperceptible bruissement de la germination d'un monde nouveau, préparé par ces grandes expiations catholiques ? Les ténèbres s'épaississent vainement autour de nous, à l'horizon percent déjà les premières lueurs de l'aurore. C'est Marie qui nous les envoie, gage d'espérance qui ne nous trompera pas !

L. DE CISSEY.

---

## NOS ACADÉMIES

Les cinq Académies qui composent l'Institut de France se sont réunies, le 25 octobre dernier, sous la présidence de M. Caro, directeur de l'Académie française, qui était assisté de MM. Ravaisson, Péligot, François et Vuitry, délégués des Académies des Inscriptions et belles-lettres, des Sciences, des Beaux-Arts et des Sciences morales et politiques.

La séance a été ouverte par le discours du directeur actuel des cinq Académies de l'Institut, M. Caro, puis a eu lieu la lecture du rapport sur le concours de 1877, pour le prix de linguistique, fondé par M. Volney.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1877, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr. à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Sept concurrents ont adressé des ouvrages ou des manuscrits pour ce concours.

La commission, après avoir examiné ces ouvrages, a décerné le prix à M. *Guyard*, et elle a accordé deux médailles d'or de 300 fr. chacune, l'une à M. *Liebich*, l'autre à M. *Frédérich Schon*.

La séance s'est continuée par la lecture d'une étude sur la *Richesse et le Christianisme dans l'âge des persécutions*, par M. Edm. Le Blant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Faye, de l'Académie des sciences, a lu ensuite son travail sur l'*Influence prétendue de la lune sur le temps;* et M. Gruyer,

de l'Académie des beaux-arts, a donné lecture de son étude sur les *Portraits de la Fornarina par Raphaël.*

M. Geffroy, de l'Académie des sciences morales et politiques, a clos cette intéressante séance en communiquant son rapport sur le *Quatrième Centenaire de l'Université d'Upsal,* qui vient d'être solennellement célébré en Suède.

Nous ne pouvons donner ici les discours qui ont été prononcés, mais nous donnerons des extraits importants des trois qui doivent le plus intéresser nos lecteurs, ceux de MM. Caro, Faye et Le Blant.

—

M. Caro a ouvert la séance. Après avoir fait l'éloge de la statue de la *Jeunesse,* par M. Chapu, à qui l'Institut a accordé le prix biennal dont il dispose, il a passé en revue les pertes faites depuis un an par nos Académies. Les beaux-arts ont perdu M. *Perraud,* sculpteur, un fils de vigneron du Jura, et l'auteur de deux œuvres classiques, le *Faune* et le *Désespoir;* les sciences morales et politiques regrettent M. *Cauchy*, « le parfait honnête homme, le type du savant chrétien, » dit M. Caro; elles regrettent aussi M. *Lélut*, physiologiste attaché à la section de philosophie, et dont M. Caro a ainsi caractérisé la science matérialiste :

« Aliéniste philosophe, dit-il, il s'est occupé, non sans quelque esprit de système, de recherches curieuses sur les analogies de la folie et de la raison. Je dois même dire que ces analogies ne laissent pas d'être, sous sa plume, assez inquiétantes pour la pauvre espèce humaine, et surtout pour les grands hommes. Socrate avec son démon familier, Pascal avec son amulette durent comparaître devant ce redoutable inquisiteur qui les renvoya bien et dûment convaincus d'un commencement de folie. M. Lélut préparait ainsi les esprits au système qui a paru de nos jours, et d'après lequel les inspirations qui nous semblent les plus sublimes pourraient bien n'être qu'une forme d'excitation cérébrale et le génie une névrose ; et, cependant, malgré l'horreur de ces révélations médicales, M. Lélut et ses successeurs n'ont pu encore nous dégoûter du génie, tant est grande la force des préjugés ! Nous nous surprenons même à souhaiter qu'une pareille maladie s'enracine et se multiplie parmi nous. Heureuses les nations chez lesquelles cette contagion se répandrait, chez lesquelles se produiraient beaucoup de ces grands penseurs, dussent les Socrates et les Pascals de

l'avenir être hallucinés comme l'un et visionnaires comme l'autre ! »

L'Académie française a perdu *Autran*, le chantre de la *Fille d'Eschyle ;* l'Académie des sciences a perdu *Le Verrier*.

« A côté du poète, le savant, dit M. Caro ; la mort aime ces contrastes. Il y a un mois à peine, après une longue maladie, M. Le Verrier s'éteignait laissant après lui un nom que connaît la science, aussi loin qu'elle est allée, aux extrémités du monde. « Il appartenait, comme on l'a si bien dit sur sa tombe (1), à « cette grande famille des Copernic, des Kepler, des Laplace, « qui, depuis plus de trois siècles, s'appliquent à découvrir les « lois du système du monde et à nous en faire comprendre la « beauté. »

« En vérité, quand un tel homme disparaît d'au milieu de nous, on peut dire sans exagération que l'œuvre de Dieu perd un grand témoin. Il ne m'appartient pas, et je n'essayerai pas d'analyser cette puissance d'abstraction extraordinaire, cette faculté unique pour les calculs de la mécanique céleste, cette supériorité d'intelligence spéciale qui avait marqué dès longtemps la place de M. Le Verrier à ce poste d'observation des phénomènes célestes, où ses qualités étaient de telle nature qu'elles effaçaient tout le reste, même ses défauts, et réduisaient au silence les oppositions les plus légitimes soulevées contre cette dictature du ciel, aussi ombrageuse que celles de la terre. — D'autres ont raconté déjà, comme il convient, cette vie scientifique et les résultats qu'elle a donnés : les bornes du monde solaire reculées pour notre esprit, les tables des grandes planètes construites, l'organisation puissante qui a doté la France d'un système d'avertissement de tempêtes. Je ne veux, à ce propos, rappeler qu'un trait, parce qu'il appartient à nos annales académiques. C'est le 1er janvier 1847, on s'en souvient, que la planète qui portait la fortune scientifique de M. Le Verrier, apparut au point précis du ciel que le calcul lui avait assigné longtemps avant qu'elle fût découverte, quand elle n'était encore qu'un objet idéal, conçu par l'analyse, invisible à l'œil humain.

« Quelques jours après, le 7 janvier, l'Académie française recevait le successeur de M. Royer-Collard, et, ce que l'on a oublié, c'est que le triomphe magnifique de la théorie et du calcul trouva ce jour-là, à l'Académie française, un interprète

(1) M. Dumas.

inattendu, digne d'un tel sujet. Le nouvel académicien modifia hardiment son discours en l'honneur de ce grand événement astronomique, et il ajouta de verve à l'œuvre déjà imprimée ces dernières paroles qui enlevèrent l'auditoire : « Je rends hommage à la sagacité patente qui, s'armant des instruments admirables que l'art prête à nos organes, aperçoit laborieusement des phénomènes cachés au vulgaire... mais j'admire davantage encore celui qui, seulement appuyé de quelques observations variables, projette sur la nuit de l'inconnu la lumière d'une induction hardie, et sans autre instrument que cette analyse merveilleuse, œuvre directe et abstraite de la raison, devine au sein de l'invisible un monde nouveau, le constate sans l'observer, le démontre sans le connaître, le prédit en quelque sorte, dédaignant de le découvrir, retrouve la création dans sa pensée et semble à la fois agrandir le ciel et l'esprit humain. » — Celui qui louait ainsi M. Le Verrier était M. Charles de Rémusat. »

Ce nom de l'ami de M. Thiers, à qui l'intelligente population de Paris avait préféré M. Barodet, en 1873, amenait naturellement l'orateur à parler de M. Thiers lui-même, qui appartenait à deux classes de l'Institut, l'Académie française et les Sciences morales et politiques. C'était là que l'auditoire attendait M. Caro. L'éloge a été brillant, mais non sans quelques réserves, comme celle-ci, qui se cache sous l'éloge : « De là des sacrifices auxquels l'orateur se résignait, une certaine défiance du style sublime et de l'éloquence continue, l'insistance et les retours sur la vérité démontrée, des négligences même qui ne lui déplaisaient pas si elles servaient à ses fins ; en toute chose la ténacité souple et déliée d'un esprit résolu à vaincre, épuisant la résistance par la variété des attaques et considérant la parole humaine non pas tant comme un art qui doit charmer les hommes que comme le moyen d'imprimer en eux sa pensée ou sa volonté, c'est-à-dire encore et toujours un moyen d'agir. »

On ne pouvait critiquer plus académiquement la vulgarité du style de M. Thiers. Mais M. Caro ne voulait pas faire un portrait complet, il ne le pouvait pas; nous lui savons gré de s'être principalement attaché à montrer que M. Thiers était spiritualiste; nous citons tout ce passage qui a terminé le discours :

« Je ne prétends pas, dit M. Caro, tracer un portrait dans le cadre restreint qui m'est fixé ; ce portrait vous sera fait plus

tard, ici même, dans les larges proportions qui conviennent à un pareil modèle. J'aurais voulu seulement mesurer d'un regard, si cela eût été possible, l'étendue de cette intelligence, une des plus vastes que la nature ait produites. Permettez-moi d'exprimer un regret que vous partagerez tous, je n'en doute pas : c'est que dans cette vie si pleine d'œuvres et d'actes, il reste une lacune que M. Thiers avait l'ambition de remplir, qu'il avait déjà remplie pour une grande part et que notre orgueil, notre joie eût été de voir comblée par lui.

Dans les intervalles du pouvoir, ce puissant esprit qui avait gouverné l'État méditait une œuvre suprême à laquelle venaient aboutir toutes ses études scientifiques, toute son expérience de la vie, où devait se manifester dans le plus grand des sujets cette raison qui était le bon sens même à sa plus haute puissance, cette raison où tout était lumière et force. Quelle œuvre c'eût été, messieurs, que ce dernier livre où M. Thiers devait passer en revue l'Homme, ses origines et son histoire, la Nature et les méthodes à l'aide desquelles la science l'étudie, la Terre enfin où l'homme développe sa vie laborieuse et devient l'ouvrier de sa destinée ! Tout cela pour nous conduire au problème fondamental, à la grande énigme qu'il abordait avec la double autorité d'un esprit qui s'est exercé dans toutes les sciences et d'un homme d'action que nul ne pourrait accuser d'être un rêveur. Ses conclusions, il les laissait pressentir dans tous ses entretiens. Il osait croire aux causes finales et il le disait, il se déclarait hautement spiritualiste ; il avait les convictions les plus fermes, les mieux raisonnées sur le principe du monde et le gouvernement de l'univers. Il admettait un ordre providentiel où il n'y a pas de place pour l'inutile, où tout a sa raison et son but, où chaque être conspire à une fin divine par l'action des lois nécessaires dans le monde physique, par un libre concours dans le monde moral, et transportant d'une façon piquante dans cet ordre d'idées le langage de la vie parlementaire :

« Je suis, disait-il, je serai toujours le ministériel de la Pro-
« vidence » (1) ; c'était un pouvoir auquel il s'engageait à ne jamais faire d'opposition.

« Pendant qu'il était livré à la préparation de cette œuvre, je l'entendis un jour raconter ses voyages d'exploration dans les

(1) Conversation avec M. Barthélemy Saint-Hilaire.

régions nouvelles de la science. Avec quel feu, je m'en souviens, il décrivait ses découvertes et peignait à notre imagination ses joies scientifiques ! Ce jour-là, M. Pasteur l'avait initié à ces admirables expériences par lesquelles le savant chimiste analyse lee germes de vie flottant dans l'atmosphère et en suit l'évolution à travers la multitude des organismes inférieurs. La veille, dans une de ces nuits laborieuses qu'ils passaient ensemble à l'Observatoire, M. Le Verrier avait expliqué à son illustre ami le mécanisme du grand télescope dont il avait à cœur de doter l'astronomie de son pays. En nous racontant les spectacles dont il avait été le témoin et les choses plus grandes encore qu'il pressentait, M. Thiers s'animait; il se représentait lui-même allant de l'Observatoire, d'où son regard et sa pensée plongeaient dans les profondeurs du ciel, à ce laboratoire célèbre de l'Ecole normale, où le microscope pénètre si loin dans les mystères de la vie naissante :

« En vérité, nous disait-il, avec de tels instruments, si puis- « sants et si délicats, avec le génie de l'observation pour guide, « chaque jour la science fait un grand pas vers l'inconnu. Il « semble que le savant soit placé comme sur un double promon- « toire qui s'avance vers les deux infinis. »

« M. Thiers, avant de mourir, a pu faire son testament politique. Déplorons que le temps lui ait manqué pour faire ce testament philosophique, dont il reste du moins, avec de nombreux fragments, un fidèle souvenir dans la mémoire de ses amis. Par là il aurait porté un grand témoignage devant l'esprit humain; il aurait rendu à la France, qui croyait en lui, un service suprême en l'éclairant sur ces hautes questions, qu'il avait méditées avec ardeur; c'eût été en même temps rendre un dernier hommage à la Vérité (1), qui a été le culte de sa vie et dont il a voulu que le nom fût inscrit sur son tombeau. »

---

Le discours de M. Le Blant sur la *Richesse et le Christianisme à l'âge des persécutions*, est une œuvre remarquable d'érudition, mais qui ne répond pas complétement à son titre. L'auteur semble croire et vouloir prouver que la doctrine évangélique de la pauvreté volontaire a subi comme deux phases, l'une d'exagération et l'autre d'atténuation, qu'elle a d'abord été

(1) *Patriam dilexit, Veritatem coluit.*
Epitaphe choisie par M. Thiers.

affirmée par les premiers Pères de l'Église avec tant de force, qu'ils semblent croire que la richesse est un obstacle insurmontable au salut, et que ce n'est que plus tard, avec Clément d'Alexandrie et Origène, que les riches retrouvent leur droit au ciel et sont défendus par l'Église, qui condamne dans un concile, en 415, cette proposition : « Les riches ne peuvent être sauvés s'ils ne renoncent à leurs biens » — « Comment, ajoute M. Le Blant, comment a pu s'accomplir cette évolution singulière? Comment, *à l'ordre du Seigneur,* en est-on venu à substituer une règle moins rigoureuse ? »

M. Le Blant se met dans l'embarras bien volontairement, dit avec raison un de nos confrères, et imagine des questions difficiles, au risque de n'y répondre pas. Il n'y a jamais eu, dans la doctrine catholique, l' « évolution singulière » qu'il entreprend d'expliquer; aucune vérité n'a été diminuée par l'Église, aucun *ordre du Seigneur* n'a été adouci en conseil. Dans quel endroit de l'Évangile a-t-on trouvé que la possession des richesse était une faute, et qu'il était obligatoire de s'en dépouiller? Le passage célèbre que cite M. Le Blant, et où il est dit : « Vends tout ce que tu possèdes et donnes-en le prix aux pauvres », est loin de contenir un *ordre,* car il est immédiatement précédé de ces autres paroles : *Si tu veux être parfait.*

Ce n'est donc qu'aux âmes appelées à des devoirs héroïques que le sacrifice total et immédiat des biens terrestres est conseillé. Mais il n'est pas nécessaire au salut, car le Seigneur dit encore au même endroit de l'Évangile : « Si tu veux entrer dans la vie éternelle, observe les commandements », c'est-à-dire le Décalogue, qui ne prescrit point l'abandon de ses biens, et qui prescrit aux autres de les respecter.

Il n'y a dans l'Évangile aucun *ordre* de pauvreté absolue ; il n'y en a pas davantage dans les premiers monuments de la tradition, malgré les textes que cite M. Le Blant. Il est exact cependant que les premiers prédicateurs de l'Évangile ont particulièrement insisté sur les points les plus difficiles de la morale évangélique et les plus répugnants à la nature ; mais c'est là, comme le reconnaît du reste M. Le Blant, une preuve évidente de leur courage *inspiré* et de la divinité de la religion qu'ils faisaient embrasser. Le monde était tombé dans l'égoïsme le plus féroce et le plus bestial. Pour l'en tirer, les Apôtres ont fait un effort qui menait au sacrifice absolu; mais, entre les orgies de Trimalcion, où se mourait l'humanité, et les expia-

tions de la Thébaïde, où elle devait se régénérer, entre les écuries d'Augias et le sanctuaire de l'Ange, il y a un milieu qui s'appelle *le Monde* dans le langage de l'Église, où les Apôtres et les Pères permettaient aux nouveaux convertis de s'arrêter et où ils les aidaient à rester debout.

Du reste, les exhortations enflammées à l'esprit de sacrifice qui est le fond même du christianisme n'ont pas cessé avec les temps apostoliques : elles se sont renouvelées toutes les fois que des besoins plus grands de la part des pauvres ou des scandales de la part des riches rendaient nécessaire un rappel vigoureux à la charité chrétienne. « Il ne s'agit plus de savoir, dit Bossuet à Louis XIV, où s'arrête le devoir de la charité ; les misères du pauvre sont aujourd'hui si grandes, qu'on est coupable de sa mort si on ne l'assiste pas. » Nous pouvons ajouter ici que, dans l'état actuel de notre société, ce devoir de la charité devient de plus en plus pressant, et que c'est par un dévoûment absolu, corps et biens, du riche, qu'elle pourra être régénérée et sauvée.

M. Le Blant comprendra ces observations faites en faveur de l'invariabilité du dogme et de l'enseignement catholiques ; pour nous, nous nous plaisons à citer les belles paroles qui terminent son étude.

« J'ai parlé, dit-il, je parlerai ailleurs des obstacles qu'en même temps que les supplices, les païens s'efforçaient d'opposer à l'ardeur des conversions. Celui que je viens de dire, et qui tenait en dehors de l'Église les classes élevées de la société antique, était peut-être l'un des plus difficiles à briser. Les hommes ne l'avaient pas créé et il résultait à la fois de sentiments complexes de notre nature : l'instinct de la possession, le respect humain, l'orgueil de caste. Mais l'heure fatale était venue pour le vieux monde, et le formidable appareil des défenses, qui semblaient le faire inexpugnable, devait s'écrouler pièce à pièce devant le flot montant de la foi nouvelle. »

—

Nous remettons à huit jours le discours de M. Faye, qui a été une attaque à fond contre l'influence de la lune sur le temps, attaque très-spirituelle et très-savante, mais devant laquelle il nous semble que la presse a trop facilement reculé. Il y a des préjugés populaires qui sont des *préjugés,* parce qu'ils s'appuient sur de faux raisonnements, mais qui ne sont pas toujours des *erreurs,* parce qu'ils viennent à la suite

d'observations irréfléchies ou inconscientes qu'il n'est pas philosophique de rejeter *a priori*. Le philosophe recherche la cause de ces préjugés, qui reposent très-souvent sur quelque chose de réel, et, dans cette recherche, il est parfois récompensé par des découvertes non moins précieuses qu'inattendues.

Dr DEROUET.

---

## MONSEIGNEUR BATAILLON

Nous n'avons guère fait qu'annoncer la mort de ce grand évêque missionnaire, qui a mérité d'être appelé l'apôtre de l'Océanie et qui fut le premier Vicaire apostolique de l'Océanie centrale. Nous avions l'honneur de le compter parmi les abonnés des *Annales catholiques* et nous lui devions une notice plus complète ; nous la trouvons dans l'*Echo de Fourvière*, dont nous n'avons qu'à reproduire ici d'abord une notice biographique, ensuite une lettre des plus édifiantes écrite par le P. Ollivaux à Mgr Elloy, évêque de Tipasa, à Apia (Samos).

### Notice biographique.

Mgr Pierre Bataillon naquit, le 6 janvier 1810, à Saint-Cyr-les-Vignes, au diocèse de Lyon. Après son ordination au sacerdoce et une année de vicariat à Saint-Laurent-de-Chamousset, le jeune prêtre vint s'adjoindre aux premiers religieux de la Société de Marie. Grégoire XVI avait approuvé, le 29 avril 1836, la Société de Marie et venait de lui confier une immense mission dans l'Océanie occidentale.

Le P. Bataillon fut un des vingt-un premiers maristes qui firent leur profession, le 24 septembre 1836, et élurent le même jour le T.-R. P. Colin pour leur supérieur général. Quatre d'entre eux, les PP. Chanel, Bret, Servant et Bataillon, le plus jeune, s'embarquèrent au Havre, le 24 décembre de la même année, sous la conduite de Mgr l'évêque de Maronée. Le P. Bret mourut trois mois plus tard, pendant la traversée ; le P. Chanel recevait la couronne du martyre à Futuna, le 28 avril 1841 ; le P. Servant vint à son tour terminer paisiblement sa vie, dans la même île, le 8 janvier 1860.

Cette courageuse troupe de missionnaire arriva en face de

Wallis le 1er novembre 1837. Le P. Bataillon accepta cette île inconnue pour se dévouer à sa conversion. Après bien des épreuves et des dangers, le zèle du missionnaire fut couronné de succès consolants. D'ailleurs, comme les rapports de ces îles avec la Nouvelle-Zélande étaient trop difficiles, on crut nécessaire de grouper en une mission séparée les îles du centre. Le Saint-Siége érigea, le 23 août 1842, l'Océanie centrale en vicariat apostolique. Le même jour, le P. Bataillon fut nommé évêque d'Enos et chargé de ce nouveau vicariat. Il n'apprit sa nomination que par l'arrivée à Wallis de Mgr l'évêque d'Amata, qui lui conféra la consécration épiscopale le 3 décembre 1843.

Mgr Bataillon conduisit l'année suivante deux missionnaires à Lakemba, île de l'archipel de Fidji; en 1845, il en envoyait d'autres s'établir dans celui de Samoa. En 1846, deux nouveaux missionnaires occupaient l'île de Rotuma. D'autres s'étaient établis en Nouvelle-Calédonie dès la fin de 1843. Le vicariat de l'Océanie centrale s'étendit de l'équateur au tropique du Capricorne, et comptait quarante degrés en longitude; évidemment il ne pouvait être visité et dirigé utilement par un seul évêque. Aussi la S. C. de la Propagande, en 1847, fit de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, un nouveau vicariat. En 1863, l'archipel de Fidji a été érigé en préfecture apostolique.

Mgr Bataillon, dont le zèle n'avait point tenu compte des fatigues et des privations, fut forcé de revenir en France, en 1856, soit à cause de sa santé gravement altérée, soit dans l'intérêt de sa mission. Après deux années pendant lesquelles le prélat avait obtenu des secours très-considérables, il retourna vers sa chère mission : le nombre de ses prêtres était plus que doublé.

Sur sa demande, Pie IX, en 1863, daigna lui accorder pour coadjuteur le R. P. Louis Elloy. Mgr Bataillon le sacra évêque de Tipasa, le 20 novembre 1864, à Apia, dans l'archipel de Samoa. Comme dans ces missions les voyages sont pénibles et coûteux, que d'ailleurs les occasions sont rares, Mgr l'évêque d'Enos remit plus tard à son coadjuteur le soin de l'archipel de Samoa, se réservant les autres îles de son vicariat.

Nous terminons ce rapide aperçu en reproduisant quelques lignes d'une circulaire que le T.-R. P. supérieur général adressait, le 9 février 1874, aux missionnaires de l'Océanie :

« Mgr Bataillon est, sinon le doyen des vicaires apostoliques, « au moins un des plus anciens. Voilà plus de trente ans qu'il

« travaille, comme évêque, à défricher les îles de l'Océanie cen-
« trale, pour y implanter le christianisme. Il y a deux ans, nous
« avons vu ce vénérable vieillard venir du bout du monde, mal-
« gré son âge et les fatigues d'un si long voyage, faire sa visite
« *ad limina Apostolorum* et rendre compte de sa mission au
« Souverain-Pontife. Il n'a demandé à Sa Sainteté qu'une faveur
« avec sa bénédiction apostolique, c'était de retourner au plus
« tôt dans son vicariat. Il aurait pu cependant, à juste titre,
« prendre un repos bien mérité par tant d'années de travaux;
« mais il ne pouvait se résigner à vivre loin de son troupeau,
« loin de cette Wallis bien-aimée, toute convertie par ses soins,
« et qui est aujourd'hui sa joie et sa couronne. Il est donc
« reparti pour consacrer les dernières années de sa vie à ses
« néophytes, pour mourir et reposer au milieu d'eux. »

Ses vœux si souvent manifestés ont reçu leur accomplissement.

## Lettre du Père Ollivaux.

Uvéa (Wallis), le 16 avril 1877.

Monseigneur,

Je n'ai tant tardé à écrire à Votre Grandeur que faute d'occasion. Nous avons aujourd'hui une bien douloureuse nouvelle à vous annoncer : notre vénéré et bien-aimé évêque, Mgr Bataillon, a rendu sa belle âme à Dieu, le mercredi 11 avril, après une maladie de quelques semaines. Votre Grandeur voudra bien me permettre de lui donner quelques détails sur la maladie, la mort et les funérailles de Mgr l'évêque d'Enos, vicaire apostolique de l'Océanie centrale.

Le vénérable prélat avait bénit, le 2 janvier dernier, la première pierre d'une église qu'il faisait construire à Lano, pour l'usage de nos deux grandes écoles centrales. Cette église, en forme de croix latine, bâtie en belles pierres de granit, a déjà atteint plus de la moitié de sa hauteur. Toute l'île travaillait à cette construction importante et les travaux étaient poussés avec une grande ardeur. Monseigneur ne quittait guère le chantier; là, sous un soleil brûlant, il était actif et présidait à tout comme aux jours de sa vigoureuse jeunesse. Nous remarquâmes avec inquiétude qu'en quelques semaines une profonde altération s'était opérée dans ses traits: une grave maladie parut imminente; en effet, la dyssenterie ne tarda pas à se déclarer.

Étant allé à Lano, le 1er mars, je fus effrayé de la pâleur et de la faiblesse de Monseigneur. Je le conjurai instamment de quitter, pour un temps, le lieu des travaux, de venir prendre quelques jours de repos à l'autre extrémité de l'île, dans sa chère paroisse de Saint-Joseph. Les PP. Bouzigue et Jouny se joignirent à mes ardentes prières, et, le soir même, j'avais le bonheur d'amener à Mua notre bien-aimé évêque.

Au bout de quelques jours, il éprouva un mieux sensible et se crut même en convalescence. Il lui fallait un repos complet; malheureusement, Mgr d'Enos, emporté par son zèle, mit en train lui-même la construction d'une école, dont nous avions un grand besoin, il est vrai : jamais il n'a su se ménager. Aussi, malgré mes plus vives instances, Sa Grandeur repartit pour Lano, le samedi 10 mars. Chemin faisant, Elle se décida à passer le dimanche à Notre-Dame de Matautu, et y prêcha. Sa voix, m'a dit un indigène, avait la sonorité d'autrefois. Dès le lendemain, notre zélé et vénéré Père dirigeait de nouveau les travaux de l'église ; mais hélas ! il allait succomber bientôt à tant de fatigues.

Le dimanche 18 mars, à l'issue des vêpres, on vint m'annoncer qu'il revenait à Mua bien fatigué. Je m'empressai de courir à sa rencontre : à sa seule vue je compris quel malheur nous menaçait. « Mon cher Père, me dit le prélat, je viens passer dans votre paroisse la belle fête de saint Joseph ; j'espère beaucoup en sa protection. » Le lendemain je l'assistais à la sainte messe. A peine avait-il prononcé les premiers versets du psaume *Judica me,* qu'il me dit : « Père, vite, une chaise. » Bientôt un vomissement eut lieu. La crise passée, croyant que Sa Grandeur n'aurait pas la force de célébrer les saints mystères, je La priai de me laisser lui ôter les ornements sacrés. — « Vous voulez « donc, me dit-Elle, que je sois privé du bonheur de dire la sainte « messe, le jour de la fête de saint Joseph ? Laissez-moi d'abord « le prier, puis nous verrons. » — Au bout d'un quart d'heure, Monseigneur se crut assez fort pour célébrer. Il parvint, non sans peine, à achever le saint sacrifice ; il dut même réciter assis le dernier évangile. Depuis ce jour, Mgr l'évêque d'Enos n'a pas eu la consolation de monter de nouveau au saint autel.

Les PP. Bouzigue et Jouny, que j'avais fait prévenir aussitôt après la messe, s'empressèrent de se rendre à Mua. Nous étions tous également effrayés de la faiblesse de Monseigneur : les remèdes s'étant trouvés impuissants à arrêter le mal, nous ne

pouvions plus espérer un heureux dénouement. Le lundi saint, le prélat avait eu une faiblesse vers 11 heures du matin ; nous crûmes prudent de l'inviter à recevoir les derniers sacrements. Nous parlions de l'administrer pendant la nuit, sous prétexte de ne pas effrayer la population. « Oh ! pas du tout, reprit-il, « vous m'administrerez en plein jour, à l'église, et, autant que « possible, devant toute la population. » Son âme était parfaitement calme et sereine, et il nous vit plongés dans la douleur. Je ne saurais vous dire, Monseigneur, quels furent alors l'entrain aimable et la gaieté du saint évêque. Il voulut prendre avec nous sa récréation comme de coutume. « Ah ! voyez-vous, « mes chers Pères, nous disait-il, il n'est pas défendu de se ré-« créer, même en face de la mort. C'est la vie entière qui doit « être une préparation à notre dernier passage. J'aime ce saint « qui, interrogé sur ce qu'il ferait s'il savait devoir bientôt mou-« rir, répondit qu'il continuerait paisiblement l'action commen-« cée. » Vers le soir du même jour, il nous dit de nouveau : « J'aurais bien désiré ne recevoir le saint Viatique que le jeudi « saint. C'est l'anniversaire du plus beau jour de ma vie, du jour « de ma première communion. Malgré mes nombreux voyages « sur mer, le bon Dieu m'a toujours fait la grâce de renouveler « ma première communion le jeudi saint. J'aurais donc désiré « recevoir ma dernière communion ce même jour ; mais puisque « vous avez des craintes, eh bien ! je vous obéirai ; vous m'ad-« ministrerez les derniers sacrements demain matin. »

Le lendemain donc, 27 mars, on se prépara à cette triste cérémonie. Mgr Bataillon était seul calme et sans tristesse. Comme je l'aidais à s'habiller : « Allons, Père Ollivaux, me dit-il « en souriant, arrangez-moi bien ; faites que je sois *beau ;* c'est « un grand jour pour moi. Il y a des jours solennels dans la « vie ; celui-ci est un de mes plus grands jours, c'est le jour de « ma dernière communion. On va m'administrer ; faites-moi « donc *beau !* » — Les préparatifs terminés, on porta Monseigneur à l'église, sur un fauteuil, à son trône : après avoir entendu la sainte messe, il reçut avec la plus grande édification les derniers sacrements des mains du P. Bouzigue, son confesseur.

Au moment où celui-ci allait commencer l'administration, Mgr d'Enos lui dit : « Faites bien les cérémonies. Faites-les « lentement et avec exactitude ; sinon, cher Père, je me fâcherai « contre vous. » Après chaque onction, le pieux prélat répétait

cinq ou six fois : *amen! amen!* Après avoir reçu l'Extrême-Onction, il voulut qu'on lui appliquât, à l'église, l'indulgence de la bonne mort. Lorsque, la cérémonie terminée, on reporta Monseigneur au presbytère, il traversa la foule de ses enfants rassemblés ; il les bénissait en pleurant. Il croyait, sans doute, que c'était pour la dernière fois. Arrivé à la maison, il s'appliqua à nous réconforter par la sérénité de son âme et ses bonnes paroles. Que nous étions tristes !

Tous les chefs de l'île sont venus à Saint-Joseph pour veiller Monseigneur et lui donner des témoignages de leur piété filiale. A chacun il avait une bonne parole à dire : « Mes enfants, fai-« sons le *fakalogo* au bon Dieu, c'est-à-dire soyons soumis à « sa sainte volonté. J'attends mon heure. Que sa sainte volonté « soit faite ! »

La reine Amélia a séjourné à Mua pendant toute la maladie de notre bien-aimé évêque, lui prodiguant tous les soins qui étaient au pouvoir des habitants. Sœur Marie-Rose est aussi restée constamment à Mua, afin de préparer elle-même les remèdes que l'on jugeait plus convenables pour la guérison de notre vénéré malade. Pendant toute sa maladie, les quatre églises de l'île ont vu tous les habitants se succéder sans interruption les uns aux autres. Les uns faisaient le chemin de la croix, les autres récitaient le saint Rosaire, afin d'obtenir de la miséricorde divine la conservation des jours de celui qui aimait à s'appeler le Père des Uvéens.

Le jour où Mgr l'évêque d'Enos avait été administré, je me souvins qu'à mon départ de Lyon j'avais reçu un flacon d'eau de Lourdes et un autre d'eau de la Salette : je me hâtai de les lui remettre comme un puissant remède. Monseigneur but quelque peu de l'un et de l'autre avec une grande foi et une tendre confiance en la protection de la sainte Vierge. Un mieux sensible se fit sentir aussitôt; nous crûmes tous à une guérison miraculeuse. « La sainte Vierge m'a guéri, disait Mgr Batail-« lon; ma gorge, mon estomac, mes entrailles sont en bon état. « Je suis sauvé. Je crois que je vais guérir. » De fait, il parut si bien en convalescence que, le saint jour de Pâques, Sa Grandeur se rendit à l'église, assista à la grand'messe, adressa quelques paroles aux fidèles émus d'attendrissement, et leur donna sa bénédiction solennelle. Le mieux continua; l'appétit et le sommeil revinrent. La reine, les chefs, toute la population de l'île se livra avec nous à une grande joie. En réjouissance de

cette guérison inespérée, la paroisse de Saint-Joseph fit un *katoaga* (1) extraordinaire; elle offrit 200 porcs, 2,000 ignames et les plus beaux *kava* du pays.

Une seule chose tempérait légèrement notre joie et nous laissait une inquiétude vague; c'était la faiblesse de Monseigneur. Quoique l'appétit et le sommeil fussent bons, il ne pouvait que difficilement faire usage de ses jambes. Il semble que le bon Dieu ait voulut lui cacher le moment de sa mort. Plusieurs fois pendant le cours de sa maladie, le saint évêque m'a dit qu'il avait toujours redouté la mort et les jugements de Dieu; « mais « j'espère, ajoutait-il, que le bon Dieu saura bien arranger cette « affaire-là. » Il a manifesté également cette crainte et cette espérance à mes confrères. Uue fois il ajouta ces paroles : « J'ai « la confiance, j'ai même la certitude morale que je ferai une « bonne mort; le bon Dieu me donnera une place dans son « paradis. Oui! j'ai toujours entendu dire que les Maristes « mouraient bien. Cependant, comme j'irai en purgatoire, « pour y expier mes impatiences, je vous supplie de prier « beaucoup et de faire prier pour moi. » — Le même jour, Sa Grandeur nous demanda pardon de toutes les peines qu'Elle prétendait nous avoir faites.

Ainsi nous pensions que Monseigneur était entré en convalescence. Le 4 avril, il retourna à Lano en embarcation. On savait que les promenades sur mer lui avaient toujours été très-salutaires; on organisa donc des *folau,* ou promenades, aux îlots des récifs. Le matin, on partait en nombreuse compagnie pour un des îlots de Hihifo, et, le soir, on revenait coucher à Lano. Mgr Bataillon mettait de l'entrain dans ces *folau* par sa douce gaieté et d'aimables plaisanteries: à la lettre il réjouissait le cœur de tous ses enfants. Pour lui, pendant ces promenades, il ne cessait de répéter ces paroles: Que le bon Dieu est bon! Que le bon Dieu est bon!

Le mardi, Sa Grandeur se sentit plus faible que d'habitude; nous l'attribuâmes au dernier *folau,* où il s'était imposé plus de fatigue que nous n'aurions voulu. Elle nous dit: « Si le bon Dieu veut me donner une couronne et une tombe, je suis tout prêt. » J'étais loin de penser toutefois que le vénérable

(1) Le *katoaga* est une fête à laquelle tous les habitants sont convoqués. On présente au chef que l'on veut honorer, des vivres en quantité; puis on les partage entre tous les invités, et l'on fait ensuite un festin homérique.

évêque fût à la veille de sa mort. Aussi lui demandai-je la permission de revenir, le soir même, à Mua, pour porter la sainte communion aux malades et aux infirmes, et faire la classe aux enfants. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque, le lendemain matin, un messager vint en toute hâte m'avertir que Monseigneur était au plus mal! Je sautai à cheval. Au moment où je partais, arrivait un autre messager pour me dire de faire toute diligence, que notre Père était à ses derniers moments. Mon cheval fut lancé au grandissime galop; sur la route je rencontrais émissaire sur émissaire, me disant de me hâter si je voulais voir encore une fois Monseigneur vivant. J'eus bientôt franchi les trois lieues qui me séparaient de Lano.

La nuit avait été mauvaise. Vers minuit, le cher évêque appela près de lui les PP. Bouzigue et Jouny. Il parlait difficilement; il leur dit seulement qu'il souffrait beaucoup, qu'il désirait mourir, et il leur recommanda d'envoyer me chercher. Je trouvai Monseigneur couché sous une tente que l'on avait fait dresser dans la cour de l'établissement. Toute la population était réunie autour du vénérable mourant: il avait les yeux fermés, sa respiration était très-oppressée. Dès le matin le P. Bouzigue avait fait porter Mgr d'Enos dans la chapelle des sœurs; il lui avait donné la sainte communion en viatique et lui avait renouvelé l'Extrême-Onction. Un instant après, notre évêque bien-aimé était tombé dans un assoupissement profond; l'agonie commença bientôt.

Tous les trois nous récitions ensemble les prières des agonisants; de leur côté, les élèves du collége et les pensionnaires, des sœurs disaient alternativement le chapelet. Pendant qu'il était en parfaite santé, Monseigneur nous avait maintes fois recommandé d'asperger souvent son lit d'eau bénite et de lui faire baiser fréquemment son crucifix, lorsqu'il serait en agonie: nous remplissions tour à tour ce devoir de piété filiale auprès de notre Père mourant. Le P. Bouzigue lui donna une dernière absolution et lui appliqua l'indulgence plénière. Vers une heure de l'après-midi, les soupirs devinrent plus longs et plus rares; quelques minutes plus tard, pendant que nous invoquions tous les trois à haute voix les saints noms de Jésus, de Marie, de Joseph, notre évêque et vénéré Père rendait doucement sa belle âme à son Créateur.

Le prélat défunt fut revêtu de ses ornements pontificaux, et

ainsi paré, son corps fut d'abord exposé dans la chapelle des sœurs. Vers le soir, il fut transféré dans l'église de Notre-Dame à Matautu; les fidèles de cette paroisse et ceux de Hihifo y passèrent la nuit en prières. D'heure en heure chaque village, en signe de deuil, faisait entendre une détonation de coups de fusil. Mgr Bataillon nous avait fait connaître sa volonté expresse d'être enterré à Mua, dans l'église de Saint-Joseph. N'est-ce pas là qu'il avait tant travaillé et souffert pour la conversion de l'île? N'est-ce pas là qu'il avait reçu la consécration épiscopale, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui notre belle église? Pendant la nuit elle fut tendue de noir, j'improvisai un catafalque, tandis que nos meilleurs ouvriers creusaient et préparaient un tombeau. Quoique le temps fût bien court, ils ont pu se procurer de fort belles pierres et faire un caveau bien convenable.

Le lendemain jeudi, 12 avril, le cortége funèbre arrivait à Mua vers huit heures du matin. Sur l'invitation du P. Bouzigue, je chantai la grand'messe. Après l'absoute solennelle, il fallut, malgré notre immense douleur, nous séparer des restes vénérés de notre saint évêque. Le corps de Mgr Bataillon, revêtu de ses ornements pontificaux, fut placé dans un cercueil que la reine Amélia voulut orner de nattes fines. Son tombeau est dans le sanctuaire, à l'endroit même où le prélat avait son trône. Heureux les habitants de Mua dans le malheur de cette île! Ils possèdent, comme un précieux trésor, le corps de l'apôtre de l'Océanie centrale. Nous avons tous l'espérance que ce corps béni sera pour Wallis une sauvegarde contre les ennemis de la mission.

Je n'ai pas besoin, Monseigneur, de dire à Votre Grandeur que la douleur de nos Uvéens est immense: ils ont perdu celui qui les a arrachés au joug de Satan, qui, depuis quarante ans, était pour eux le meilleur des pères. Nous avons eu à relever leur courage en leur prêchant qu'il n'est pas mort tout entier, que son âme est vivante, qu'au séjour de la béatitude elle prie Dieu pour eux. Nous les avons néanmoins exhortés à prier beaucoup pour leur père, selon les fréquentes recommandations qu'il nous avait faites à ce sujet. Depuis sa mort, des milliers et des milliers de chemins de croix ont été faits pour le repos de son âme, en public ou en particulier; des milliers et des milliers de chapelets ont été dits à la même intention par nos bons Uvéens. Par esprit d'obéissance à leur évêque défunt,

ils ont repris, dès le lendemain de ses funérailles, les travaux de construction de la nouvelle église ; ils se montrent en quelque sorte plus dévoués que de son vivant.

Une des grandes consolations de nos chers Uvéens, Monseigneur, c'est que vous êtes appelé à remplacer le Père bien-aimé qu'ils ont perdu. Votre Grandeur leur a prouvé de maintes manières que vous succéderiez non moins à l'affection qu'à l'autorité de Mgr l'évêque d'Énos.

Alfred OLLIVAUX, S. M.

---

## HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

### XXII

### Où l'on voit ce qui se passa entre deux conférences.

(Suite.)

Madame la Mairesse continua :

— J'entends parler de conférences qui se tiennent à l'école et dans lesquelles M. le Curé s'efforce de montrer à nos braves gens du village que le Syllabus n'est pas le monstre qu'on se figure et que certains journaux et certains lecteurs de journaux font si horrible et si menaçant.

M. Tirsang rougissait comme sous l'action d'une fièvre ardente ; mais il continuait de se taire.

— Est-ce que vous avez aussi entendu parler de ces conférences, Docteur ? poursuivit la dame.

— Mais, oui, Madame ; il paraît que le Curé a beaucoup d'auditeurs.

— J'ai entendu dire que M. Saitout, notre savant instituteur, qui n'est pas, je crois, clérical, quoiqu'il chante à l'église, s'était fait remettre assez proprement en place par M. le Curé.

— Madame, dit le médecin qui se trouvait sur des charbons ardents, la version qu'on vous a faite n'est peut-être pas absolument exacte ; j'ai entendu raconter les choses autrement.

— Ah ! et que savez-vous donc là-dessus, Docteur ?

— Je vous avouerai, Madame, que je suis peu au courant de ces choses. M. Saitout est un excellent homme, très-instruit et

(1) Suite. V. le numéro précédent.

qui a peut-être des idées un peu... comment dirai-je cela?... un peu hardies pour sa position, mais je ne crois pas qu'il se serait exposé, devant les paysans, à passer pour un incrédule et à se faire remettre en place par son pasteur.

— Eh bien ! Docteur, que pensez-vous de tout cela ?

— Je ne saurais trop vous dire, Madame, car vous pensez bien que, par profession, je n'ai pas à me mêler des opinions qui peuvent diviser la commune. Je dois être le médecin de tous ; les questions religieuses ne me regardent pas.

— Il me semble pourtant, Docteur, que ces questions intéressent tout le monde, et ce n'est pas un esprit distingué comme le vôtre qui peut se désintéresser de ces sujets qui concernent la destinée humaine en cette vie et dans l'autre.

M. Tirsang ne savait plus trop comment prendre l'espèce d'interrogatoire qu'on lui faisait subir. Si ce n'eût été Madame la Mairesse, et les vues qu'il avait sur sa fille, il l'eût bien, — selon une expression qu'il lui était familière, — envoyée promener au diable; mais il fallait ménager une si haute puissance. D'un autre côté, il se trouvait très-embarrassé, parce qu'il ne savait pas si la dame connaissait sa défaite de la veille et sa présence à la Conférence, et comme ses premières réponses n'avaient pas été absolument franches, il craignait à tout moment de se compromettre soit par des aveux soit par un silence qui jetteraient un mauvais jour sur son caractère.

Il en était là, lorsque la jeune fille, après avoir frappé trois ou quatre coups précipités à la porte du salon, entra comme la foudre, toute joyeuse et animée :

— Maman, maman, M. le Docteur va pouvoir nous renseigner complètement.

— Comment, petite folle, qui ne te donnes pas même la peine de saluer M. Tirsang.

— Pardon, Monsieur, dit la jeune fille en rougissant, mais sans montrer beaucoup d'embarras.

— Mademoiselle, vous êtes....

— C'est que je ne pensais qu'à la nouvelle et aux renseignements que vous pourriez nous donner.

— Mademoiselle, si je peux....

— Certainement, vous le pouvez, Monsieur.

— Voyons, dit la mère, sans tant de façons, mets-nous donc au courant de ton histoire.

— Voilà, mère. Quand vous êtes descendue, je me suis mise

à la fenêtre, que je me suis permis d'ouvrir pour renouveler l'air, pendant que vous étiez avec M. le Docteur. Tout juste, Antoinette passait.— Bonjour, Antoinette.— Bonjour, Mam'selle. — Je n'ai jamais pu lui faire dire Mademoiselle. — Eh bien! quoi de nouveau? — Ah! Mam'selle, du nouveau, il y en a, depuis la messe d'hier où j'ai eu l'honneur de saluer Mam'selle. — Quoi donc? —Ah! nous avons eu une fameuse conférence, et M. Tirsang...

La jeune fille s'arrêta, craignant d'aller trop loin.

— Eh bien! M. Tirsang, dit la mère.

— Mais je crains de faire de la peine à Monsieur. Il ne faut pourtant pas en vouloir à Antoinette. Elle est vive, et elle dit tout ce qui lui passe par la tête, sans que cela doive tirer à conséquence.

— Mademoiselle, vous pouvez tout dire, remarqua M. Tirsang, et, passant par votre bouche...

— Oh! Monsieur, en passant par ma bouche, cela ne changera rien à la chose. Puisque vous m'y autorisez, je dirai donc que, d'après Antoinette, M. le Docteur, qui voulait parler contre la religion, a été arrangé par M. le Curé de la belle façon. N'est-ce pas, Monsieur, qu'Antoinette n'a rien compris à ce qui s'est passé?

— Mais, dit Mme la Mairesse, vous assistiez donc à la conférence d'hier, Docteur? Pourquoi ne me le disiez-vous pas?

— Madame, si vous me l'aviez demandé...

— Il faut donc vous arracher les renseignements les uns après les autres?

— Madame....

— Non, mère, si vous me permettez de dire ma façon de penser, M. Tirsang a fait des objections, comme on nous en faisait faire au catéchisme, M. le Curé y a répondu, et Mlle Antoinette a cru que M. Tirsang était battu, tandis que ce n'était qu'une manière de rendre la conférence plus intéressante. N'est-ce pas, Monsieur, que c'est bien ainsi que les choses se sont passées?

Terrible question pour le médecin! S'il donnait raison à la jeune fille, il mentait et se doutait bien qu'il ne serait pas cru, ce qui n'avancerait pas du tout ses affaires; s'il la contredisait et avouait qu'il avait fait des objections parce que, en effet, il était incrédule, cela les avançait encore moins.

Il était furieux, et il n'osait se livrer à sa colère.

La pendule, qui sonna en ce moment, vint mettre fin à son supplice.

— Déjà, dit-il tout haut. Mesdames, excusez-moi, j'ai un malade qui m'attend depuis une demi-heure au moins. Je vois avec plaisir que Madame n'a pas besoin de mes soins, et les roses qui relèvent le teint de Mademoiselle me prouvent bien qu'elle n'a aucun besoin du médecin. Si vous êtes assez aimable pour cela, Madame, j'aurai l'honneur de reprendre cette conversation avec vous ; mais, pour le moment, vous ne voudriez pas me faire manquer aux devoirs de ma profession.

— Il ne faut manquer à aucun devoir, docteur, dit gravement la dame.

Et, d'un geste gracieux et avec une salutation aussi froide que polie, elle le congédia, pendant que la jeune fille, après avoir fait une révérence où l'on n'aurait pu trop démêler le respect de la moquerie, remontait vivement dans la chambre de sa mère.

— Au diable les dévotes ! murmura M. Tirsang aussitôt que la porte se fut refermée sur lui. Je crois bien qu'elles se moquent de moi, et qu'on n'a prétexté une indisposition que pour m'attirer dans ce guet-apens... Je me vengerai.

Voilà dans quelles dispositions d'esprit était M. Tirsang, pendant que M. Poussaboire songeait de son côté à se venger d'un curé qui avait l'irrémissible tort de lui enlever ses pratiques.

*(A suivre.)* ***

---

# VARIÉTÉS

## Avis au clergé.

La note suivante, communiquée aux journaux par l'archevêché de Paris, est un avis de plus qui doit mettre en garde le clergé et les catholiques contre des entreprises formées par des inconnus.

Des circulaires ont été adressées au clergé, aux communautés religieuses et aux fabriques des paroisses par une agence qui s'intitule : *Comptoir Notre-Dame des Victoires*. On ne comprend pas bien pourquoi une entreprise industrielle prend un titre d'un caractère tout religieux. Cela nous oblige à déclarer que soit la paroisse, soit l'archiconfrérie de *Notre-Dame-des-Victoires* sont complètement étrangères à un tel établissement. Nous ajoutons que l'autorité diocésaine n'a

jamais donné aucune approbation ni aucun encouragement à cette entreprise. Le nom de trois prêtres figure parmi les membres du comité de surveillance : l'un de ces prêtres n'est pas du diocèse de Paris et réside fort loin de la capitale ; les deux autres, qui habitent Paris, interrogés par leurs supérieurs ecclésiastiques, ont répondu qu'on avait mis leurs noms sur le prospectus sans leur assentiment et sans les avertir. L'un d'eux a cru devoir réclamer contre un tel procédé par la voie de la police.

Nous croyons devoir donner ces renseignements au public ecclésiastique, afin que la responsabilité de l'entreprise dont il s'agit reste tout entière à ceux qui l'ont fondée.

—

## Le duc d'Aoste.

Le bruit s'est répandu dernièrement que le duc d'Aoste, l'ex-roi Amédée 1er d'Espagne, était dans l'intention d'entrer dans les Ordres sacrés, et même, selon quelques-uns, de se faire trappiste. Voici ce qu'on écrit de Rome au *Monde*, à ce sujet :

« Il est certain que le prince Amédée, duc d'Aoste, ancien roi d'Espagne, mène à Turin, surtout depuis la mort de sa pieuse épouse, la princesse de la Cisterna, une vie retirée et très-chrétienne, qui perpétue les glorieuses traditions de ses ancêtres. Mais il est également certain qu'il n'a jamais eu, ou, du moins, manifesté l'intention d'entrer dans les ordres.

« Le Saint-Père, interrogé à ce sujet dans une des conversations semi-publiques qui mettent fin d'ordinaire aux occupations de la matinée, a répondu dans le sens que je viens d'indiquer. « Je sais, « a dit Pie IX, que le prince Amédée est très-pieux, qu'il a adopté « des habitudes franchement chrétiennes, qu'il fréquente les églises « et s'approche souvent des sacrements. Je puis même ajouter, « ainsi qu'il me l'a écrit lui-même à l'occasion de mon jubilé épis« copal, qu'il serait tout disposé à renoncer à son apanage comme « prince du sang, si cela était nécessaire pour conserver ses senti« ments de piété et son dévouement au Saint-Siége. Mais j'ignore « complétement la résolution qu'on lui prête d'entrer dans les « ordres ou de se faire religieux. »

« Un archevêque italien et un cardinal, tous deux en état de connaître la vérité sur ce point, ont répondu dans le même sens.

« Or, ceux qui avaient répandu le bruit contraire disaient que le Pape pourvoirait à l'éducation des fils du prince Amédée. Si donc le Pape déclare qu'il ne sait rien de tout cela, c'est que réellement la chose est sans fondement.

« Tout ce qu'il y a de vrai, je le répète, c'est la piété exemplaire du prince et le soin spécial qu'il apporte à l'éducation chrétienne de ses enfants. Il s'est établi dans sa « chère » ville de Turin; mais il n'y habite pas le palais royal. Il préfère demeurer dans le palais de sa défunte épouse, dont il vénère justement la mémoire, car c'est elle qui eut le bonheur de l'affermir dans la pratique de la vertu.

« Ainsi, Dieu a voulu nous ménager ce grand exemple pour montrer que, même au plus fort de la corruption révolutionnaire, on peut garder sa foi. Peut-être l'ancien roi d'Espagne est-il réservé à exercer une grande influence sur les destinées futures de l'Italie. »

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

15 novembre.

Il faudrait que les hommes d'affaires eussent autour de la poitrine cette cuirasse d'airain dont parle le poète latin, *robur et æs triplex circa pectus*, pour ne pas être ébranlés par la gravité de la situation politique. On baisse donc, mais si peu, qu'on se demande quelle main puissante soutient le marché financier, et d'où peut venir cette confiance persistante qui empêche un effondrement de se produire, et qui, à un jour de baisse fait succéder un jour de hausse. L'abondance de l'argent ne peut pas tout expliquer. Est-ce donc spéculation sur une vaste échelle? Est-ce aveuglement?

La tenue actuelle des rentes étonne tout le monde, car nul n'est sûr du lendemain. Un de nos confrères en finance essaie de s'en rendre compte. La rente française, dit-il, depuis les grands emprunts, est démocratisée dans une proportion considérable. Il s'est passé sur cette propriété mobilière quelque chose d'analogue à ce qui s'est produit sur la propriété foncière; il y a eu division et division parcellaire, et la fortune publique s'est en partie immobilisée sous cette forme.

Dans les périodes les plus agitées, les plus sérieusement inquiétantes, du mouvement politique, les grandes propriétés, les gros portefeuilles peuvent difficilement trouver acquéreurs, mais la propriété fractionnée ne cherche même pas à se vendre et par cela même se déprécie moins. C'est ce qui maintenant arrive pour la Rente française, et c'est ce qui explique qu'aujourd'hui on offre peu les fonds publics au comptant.

Il faudrait une crise de très-longue durée pour ébranler la confiance des établissements qui détiennent un gros stock de Rentes, ou une agitation assez tumultueuse pour que l'argent fût réclamé à leurs guichets, et qu'ils fussent ainsi forcés à une liquidation ou partielle ou totale.

Dieu merci ! Nous n'en sommes pas là, dit encore notre confrère, et quelques esprits chagrins peuvent seuls craindre une pareille péripétie. On peut avoir peur un jour, on peut alors assister, nous l'avons dit, a un mouvement de panique désordonnée, mais le lendemain, on reconnaîtra que l'ordre dans la rue ne sera plus désormais troublée et tout sera bien vite effacé. Telle est l'idée générale qui domine à la Bourse de Paris. La spéculation court des dangers, elle le sait, mais elle a compris qu'ils sont tous momentanés, et, en résumé, elle néglige les incidents pour ne voir que les résultats.

Ainsi raisonne notre confrère : nous donnons son raisonnement pour ce qu'il vaut, en faisant remarquer qu'à la veille de chaque révolution l'on s'est toujours ainsi rassuré en croyant que tout s'arrangerait, et nous recommandons la prudence. Nous ne voudrions pas dire que la révolution est certaine; mais des troubles sont possibles, et nous ne voyons guère comment on pourra sortir de l'impasse où l'on se trouve sans des événements qui effrayeront fort l'argent.

A la Bourse d'hier, 14, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 70,35, à 98,50, et à 105,40.

—

Un temps propice favorise actuellement les travaux agricoles. Les pluies ont suffisamment humecté le sol pour qu'on puisse procéder aux semailles; la douceur de la température a accéléré la levée des grains déjà semés, et, après quelques jours de bourrasques, le calme revenu avec le beau temps permet d'activer les derniers travaux. Les cultivateurs, dit le *Journal d'Agriculture pratique*, ne pourraient souhaiter de meilleures conditions.

Sur les marchés, les cours du blé tendent à se raffermir. Les farines de consommation sont en baisse. Les seigles sont peu recherchés. On constate des prix très-fermes pour les avoines, surtout pour les avoines de belle qualité. La tendance est toujours à la baisse pour les plantes fourragères. On signale une baisse légère sur certaines sortes de légumes secs, comme les haricots flageolets, les haricots de pays, les Liancourt, etc. La pomme de terre s'exporte sur une grande échelle; le retour du temps doux a donné une grande impulsion à ces expéditions. L'huile de colza et l'huile de lin sont en baisse. Les alcools faiblissent également. Quant au marché des sucres, ferme, il y a une dizaine de jours, il est devenu plus faible sous l'influence des offres nombreuses des fabricants et du ralentissement de l'exportation. La fabrication se poursuit, du reste, avec activité et avec une grande facilité par suite de la propreté de la plante et de la bonne qualité des jus, qui fournissent un sucre pur et abondant.

—

Nous avions signalé un déficit général dans les recettes des chemins de fer. La semaine dernière, on remarquait une légère amélioration, qui s'est encore accentuée dans les derniers jours, où l'on a pu constater un léger excédant sur les résultats de la semaine correspondante de 1876. Les lignes de Lyon gagnent 34,000 francs, celles

du Nord 172,000, et celles du Midi 77,000. L'Ouest est stationnaire; les lignes de l'Est et l'Orléans sont en baisse sur l'année dernière.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

26. **Sainte Jeanne-Françoise de Chantal,** sa vie et ses Œuvres; tomes III et IV, Ier et IIe de sa correspondance; 2 beaux volumes in-8° cavalier; Paris, 1877, chez Plon et Cie; — prix de chaque volume: 8 francs.

Les lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal couronnent le monument que les mains filiales des Religieuses de la Visitation d'Annecy élèvent à la gloire de leur immortelle fondatrice. *La Vie et les Œuvres diverses* de la Sainte qui ont déjà paru et dont nous avons rendu compte, préparent à sa Correspondance une faveur qui sera pleinement justifiée. Ces lettres ne diffèrent des Entretiens que par la forme: on y entend sainte Chantal avec cette profondeur de pensées, ce bon sens pratique que nous lui connaissons, expliquer toutes les difficultés, résoudre tous les doutes, soutenir toutes les défaillances, consoler toutes les douleurs. C'est dire que ses Lettres seront utiles à chacun, quels que soient son âge ou sa position. — Avec ce langage ferme et assuré que donne l'expérience, la bienheureuse Fondatrice rappellera à la femme du monde, à la mère de famille, et sa dignité et son devoir. Sur un ton plus persuasif encore, elle dépeint à l'âme religieuse les ineffables joies du sacrifice. —La partie historique de cette Correspondance est de nature à intéresser le lecteur quel qu'il soit. On y voit sainte Chantal entretenir des rapports épistolaires avec des princes et des princesses, des évêques, des magistrats. — Il n'est pas moins intéressant d'entendre l'infatigable Religieuse raconter elle-même les travaux sans nombre que lui coûte la fondation des monastères qu'elle sème sur ses pas. Souvent encore, elle se peint tout entière dans ses Lettres, elle se montre au lecteur comme dans un miroir; c'est une histoire intime de son âme qu'elle nous a laissée: nous pouvons la suivre presque pas à pas dans l'élaboration progressive des plus hautes vertus, et dans leur exercice continuel au milieu des plus grandes épreuves. — Des notes courtes et substantielles font connaître les principaux personnages dont il est question dans cette Correspondance, et aident à suivre le fil de l'histoire des premiers temps de la Visitation. Ces notices montrent, groupées autour de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, une foule d'âmes héroïques par leur caractère et leurs vertus, et bien dignes de composer la génération spirituelle de celle qui est demeurée, dans l'Eglise et la société, comme le type achevé de la *femme forte*. Nous félicitons pour notre part les éditeurs du soin qu'ils ont mis à l'exécution matérielle de ce bel ouvrage; mais on sait que c'est là un compliment qu'ils méritent pour presque tous les livres qu'ils publient.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.,

—

27. **Almanach historique et patriotique** pour 1878; in-24 de 144 pages, à la librairie de la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35; — prix : 30 centimes, *franco* 40 centimes.

Encore un bon almanach parfaitement recommandable. Qu'on lise, par exemple, ces *éphémérides révolutionnaires* qui y occupent une large place, et l'on éprouvera une patriotique indignation en voyant la Révolution humilier la Royauté dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, décapiter Louis XVI le 21 janvier 1793, lever le drapeau de l'émeute le 14 juillet 1789, tolérer le pillage des boutiques le 25 février 1793, donner à la Convention le spectacle d'une complète anarchie, supprimer les académies le 8 août 1793, se livrer à des saturnales telles que la fête de la Raison, laisser en 1800 la France sans moyens de communication, sans commerce, avec les quatre cinquièmes des routes dans un état de dégradation presque absolu, massacrer le général de Bréa lors de l'insurrection de juin 1848, préluder à la Commune le 18 mars 1871 par l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. — Tournez la page, voici, dans les *éphémérides historiques*, les glorieux souvenirs de la France chrétienne et monarchique : saint Pothin et ses compagnons versent sur le vieux sol gaulois un sang fécond, Clovis reçoit le baptême des mains de saint Remy, Roland meurt en héros dans les gorges de Roncevaux, saint Louis montre à Mansoura ce que c'est qu'un roi très-chrétien; Jeanne d'Arc déploie à Reims, au sacre de Charles VII, l'étendard qui, après avoir été à la peine, avait bien le droit d'être à l'honneur; François Ier perd tout à Pavie, sauf l'honneur; François de Guise défend Metz en héros et force l'empereur Charles-Quint à lever le siége; Henri IV montre à Ivry à tous les vrais Français le chemin de la victoire et de l'honneur; Fontenoy et Eylau ajoutent deux grandes pages aux fastes militaires de la France... J'en passe et des meilleurs. — Puis à côté des éphémérides, vous trouverez une *Revue des faits de l'année*, montrant la Révolution à l'œuvre dans le présent, une *Année agricole*, où tout ce qui concerne l'agriculture est soigneusement passé en revue, enfin neuf pages d'*Anecdotes* ayant toutes le caractère historique et patriotique qui distingue l'almanach.

Si l'on ajoute que des illustrations, empruntées souvent à des gravures du temps, accompagnent les deux séries d'*Ephémérides*, on aura ce nous semble fourni la preuve que l'*Almanach* que nous annonçons a un caractère original, une utilité propre, et qu'il est de ceux qui peuvent le mieux servir à faire aimer la France et haïr la Révolution, sa plus mortelle ennemie.

—

28. **Histoires curieuses et édifiantes,** *tirées des meilleurs auteurs avec des réflexions sur les différents sujets*, par l'abbé Baudeant; in-12 de 162 pages; éditeur Lefort à Lille et Paris, 1876. Prix : 1 fr. 25.

Ces histoires, au nombre d'une centaine environ, sont tirées pour la plupart de l'histoire ecclésiastique, non pas toutes cependant, il en est de très-peu connues, et qui méritent de l'être davantage. Elles sont toutes, en effet, *curieuses* et *édifiantes*. Les réflexions morales ajoutées à la fin de chacune d'elles sont parfaitement choisies pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse.

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La santé du Pape. — La crise gouvernementale en France : antagonisme entre le Sénat et la Chambre des députés ; vote de l'enquête par la Chambre ; vote d'un ordre du jour du Sénat ; déclaration de la Chambre. — La guerre d'Orient : prise de Kars, situation de Plevna.

22 novembre 1877.

Toute l'histoire de la semaine se résume, à l'intérieur, dans la crise gouvernementale que nous traversons, au dehors, dans la guerre d'Orient et les questions qui s'y rattachent ; ajoutons tout de suite, pour répondre aux inquiétudes que suscitent les propagateurs de nouvelles alarmantes, que la santé de Notre Saint-Père le Pape, sans être aussi bonne que les catholiques pourraient le désirer, continue d'être satisfaisante et permet au Pape de donner à ceux qui viennent le visiter ces audiences d'où les fidèles sortent toujours consolés et fortifiés.

—

La séance du 14 novembre à la Chambre des députés a été ce qu'on attendait. M. le duc de Broglie y a prononcé un de ses plus beaux discours, un de ces discours qui restent comme des monuments d'éloquence parlementaire, — on le trouvera plus loin, — mais qui ne désarment pas les adversaires, dont le parti est pris, et qui laissent toujours la situation dans le même état. Ce n'est pas le parlementarisme qui nous sauvera, et il nous semble que les plus habiles parlementaires doivent commencer à reconnaître qu'il n'est pas facile de se passer des principes.

M. Gambetta a répondu à M. de Broglie : c'était la violence, et, parfois, la grossièreté du langage, — non sans quelque éloquence, — succédant au langage élégant et correct.

Après quoi, il ne restait plus qu'à voter, et le résultat du vote ne pouvait être douteux. La résolution proposée par M. Albert Grévy est votée par 320 voix contre 204, sur 524 votants. L'enquête est donc décidée.

Le lendemain 15, les membres de la commission d'enquête ont été nommés dans les bureaux ; ce sont :

1e bureau : MM. Goblet, Mercier, Le Cherbonnier.

2e MM. Savary, Allain-Targé, Bernard Lavergne.

3e MM. Albert Grévy, Lisbonne, Laisant.
4e MM. Floquet, Jozon, Léon Renault.
5e MM. Lelièvre, Crozet-Fourneyron, Fréminet.
6e MM. Ménard, Brisson, Jean-Casimir Perier.
7e MM. Varambon, de Lur-Saluces, général de Chanal.
8e MM. Vilain, Louis Blanc, Jules Ferry.
9e MM. Faye, Girerd, Spuller.
10e MM. Robert de Massy, Millaud, Turquet.
11e MM. A. Christophe, Albert Joly, Georges Perin.

Pas un seul député de la droite !

Le même jour, le Sénat s'occupait de l'élection do quatre sénateurs inamovibles. Ont été nommés MM. le général de Chabeau-Latour (centre droit), H. de Greffulhe (centre droit), Lucien Brun (droite), et Grandperret (bonapartiste) ; mais on s'est aperçu d'une erreur dont la rectification, retirant une voix à M. Grandperret, qui n'avait eu que tout juste la majorité absolue, a fait remettre à huit jours le scrutin pour cette élection.

Il y aura deux autres élections d'inamovibles à faire un peu plus tard, par suite de la mort de M. de Franclieu, et de celle de M. Lanfrey, qui vient de mourir à Pau, à l'âge de 49 ans. M. Lanfrey appartenait à la gauche du Sénat. Comme politique, il s'était d'abord acquis de la réputation par un livre dans lequel il s'efforçait de détruire la légende napoléonienne ; au point de vue religieux, il était du parti de la libre pensée.

Le 17, la lutte commence au Sénat par le dépôt que fait M. Audren de Kerdrel d'une demande d'interpellation ainsi conçue : « J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat une demande d'interpellation au gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre au sujet de l'enquête ordonné par la Chambre des députés. » Le gouvernement accepte cette interpellation dont la discussion est remise au lundi suivant.

En attendant, la Chambre des députés procède à la vérification des pouvoirs des députés élus : elle valide tout ce qui est gauche, valide quelques députés de la droite, mais s'arrête, lorsqu'on arrive à M. le baron Reille, sous-secrétaire d'État, qui a obtenu 8,000 voix de majorité et dont l'élection n'a soulevé aucune protestation, mais... qui est un candidat officiel par excellence.

—

C'est au Sénat que se porte tout l'intérêt le lundi, 20 novembre. Les trois sénateurs inamovibles nommés le 15 sont d'abord

proclamés. Puis M. de Kerdrel monte à la tribune pour proposer cet ordre du jour : « Le Sénat, prenant acte des déclarations « du gouvernement, et résolu, conformément aux principes con- « servateurs qu'il a toujours soutenus, à ne laisser porter aucune « atteinte aux prérogatives qui appartiennent à chacun des pou- « voirs publics, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour était aussi modéré que possible, mais, venant à la suite du vote de l'enquête, il était évident que c'était un blâme pour la Chambre. La gauche demande d'abord la question préalable, qui est repoussée par 155 voix contre 130, sur 285 votants.

Alors M. de Kerdrel développe son ordre du jour, que M. de Broglie appuie par un discours aussi modéré de forme qu'agressif, au fond, contre la Chambre des députés. M. Laboulaye, un honnête homme fourvoyé à gauche, répond en faisant des théories à perte de vue sur les trois pouvoirs; M. Dufaure, qui est vigoureusement applaudi par toutes les gauches, — quelle leçon pour lui! — appuie M. Laboulaye, et conjure du reste les deux Chambres de se mettre d'accord et de s'occuper enfin des affaires du pays.

La discussion épuisée, l'ordre du jour pur et simple, demandé par la gauche, est repoussé par 153 voix contre 136, sur 289 votants.

L'ordre du jour de M. de Kerdrel est accepté par 142 voix contre 138, ce qui serait une triste victoire pour le gouvernement, si, le lendemain, n'arrivait une rectification qui établit que l'ordre du jour a eu 22 voix de majorité, ce qui est tout différent.

---

Là-dessus grande colère parmi les gauches de la Chambre qui, dès le lendemain, 21 novembre, répondent par la déclaration suivante que M. Bethmont lit, au moment où revient la discussion sur l'élection de M. le baron Reille :

En présence des doctrines énoncées hier à la tribune du Sénat par M. le président du conseil, la Chambre, résolue à repousser tout empiètement sur ses attributions et à maintenir l'intégrité de ses résolutions et de ses prérogatives, ajourne l'examen de l'élection de M. le baron Reille jusqu'au jour où la commission d'enquête aura terminé ses opérations sur les élections du département du Tarn et entendu les fonctionnaires et agents de l'autorité de l'arrondissement de Castres où M. le baron Reille, sous-secrétaire d'État du cabinet du 16 mai, a été candidat officiel.

Toutes les gauches applaudissent à cette déclaration rédigée par le Comité des Dix-Huit, le futur Comité de salut public, et

l'on ajourne M. le baron Reille à la majorité de 297 voix contre 208, sur 505 votants.

Ce n'est pas tout, la Chambre déclare que la séance va être levée, et qu'elle ne se réunira plus que le jeudi 23 novembre, attendant qu'il y ait un nouveau ministère.

Il faut dire, en effet, qu'après la séance sénatoriale de lundi, le ministère, trouvant qu'il en a assez fait, a encore une fois offert sa démission au Maréchal, qui l'a définitivement acceptée. On espérait voir aujourd'hui à l'*Officiel* la liste des nouveaux ministres : rien. On fait courir à ce sujet bien des bruits, on met bien des noms en avant; rien ne sera sûr que lorsque l'*Officiel* aura parlé. Mais il paraît que la formation d'un nouveau cabinet est difficile ; peu d'hommes se soucient d'arriver au pouvoir dans des circonstances si critiques.

Ah! comme les hommes *habiles* qui ont empêché, en 1873, une restauration monarchique que tout le monde attendait, et à laquelle se résignaient les partis contraires, doivent trouver qu'ils ont fait de belle besogne !

---

En Orient, la situation devient de plus en plus grave pour les Turcs. En Arménie, l'importante ville de Kars vient d'être prise par les Russes, qui menacent maintenant Erzeroum.

En Bulgarie, Osman-Pacha est toujours dans Plewna, mais sa position devient de moins en moins tenable. Il pourrait sans doute encore sortir de cette place, où il s'est si vaillamment défendu, mais il paraît qu'il lui serait difficile de le faire en emportant avec lui les munitions et l'artillerie, qui retarderaient la marche de ses troupes. S'il abondonne Plewna en y laissant toutes ses ressources militaires, ce sera un grave échec; s'il essaye de les sauver, il compromet le salut de son armée, et risque un échec encore plus grave. La nécessité où il est de sortir de Plewna n'est plus douteuse; si Méhémet-Ali peut venir à son secours et protéger sa retraite, il pourra sauver à la fois son armée et ses munitions; mais là est la question.

Le Monténégro a aussi repris vivement la campagne. Les dernières dépêches présentent les Monténégrins comme s'avançant en Albanie, brûlant toutes les maisons turques, et même beaucoup de maisons catholiques, après les avoir pillées. C'est une guerre sauvage. En voyant, du reste, que les catholiques ne sont pas plus épargnés que les musulmans, l'on peut pressentir le sort que le triomphe de la Russie ferait aux catholiques.

J. CHANTREL.

---

## DISCOURS DE M. DE BROGLIE.

Il nous serait impossible de reproduire tous les discours prononcés dans la mémorable discussion sur l'enquête parlementaire ; nous en avons d'ailleurs donné une idée suffisante, mais nous croyons devoir publier presque tout entier le discours du président du Conseil, qui a résumé toute la question avec non moins d'ampleur que d'autorité, et qui restera comme un remarquable monument d'éloquence parlementaire. Le voici, d'après le compte-rendu *in extenso* du *Journal officiel :*

Messieurs,

Je demanderai à la Chambre la permission de ne pas suivre dans tous ses développements le dernier orateur qui a pris la parole ; je lui demanderai également la permission de ne pas imiter la véhémence passionnée avec laquelle il a déroulé son argumentation ; plus de calme est nécessaire à la situtaion de dépositaires du pouvoir que nous avons encore, à la situation d'accusés que vous nous ferez peut-être demain.

Je voudrais d'abord bien nettement établir, comme l'a fait hier M. le ministre de l'intérieur, la situation véritable du Cabinet qui est sur ces bancs. Auxiliaires et conseillers de M. le maréchal de Mac-Mahon pendant la lutte électorale, quand cette lutte a été terminée, nous lui avons offert nos démissions ; il nous a priés de les reprendre pour venir débattre nos actes devant vous, et pour répondre aux attaques que ces actes avaient suscitées. Dans ces conditions, le maintien au pouvoir était pour nous une affaire de devoir et d'honneur. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ceux qui ne le comprennent pas et qui nous le reprochent se font de l'honneur et du devoir une autre idée que la nôtre. (Très-bien ! très-bien ! à droite)

Nous n'aurions pas voulu paraître reculer devant le débat et, pour beaucoup d'entre nous, aller chercher, dans une enceinte voisine et privilégiée, le moyen de fuir les regards et les attaques de ceux que nous avions rencontrés dans l'arène électorale. (Assentiment à droite.)

Quand ce double devoir sera rempli, que fera M. le Président de la République ? Je l'ignore, et ne veux lui enlever en rien sa liberté d'action. Vous avez entendu depuis deux jours qu'on lui proposait, suivant la règle parlementaire, de prendre un ministère dans la majorité de cette Assemblée. Il y a un moyen simple de savoir si ce conseil est pour lui praticable.

La majorité de cette Assemblée, trouvant apparemment que nous nous attardions sur les bancs du ministère, a fait elle-même, en réalité, son cabinet : c'est la commission des dix-huit dont l'enquête que nous

discutons est le premier acte exécutif. (Très-bien! sur quelques bancs à droite.) Elle l'a constituée d'après les règles les plus strictes du gouvernement parlementaire en faisant une part à toutes les nuances de cette majorité. Si l'on peut dire à M. le Président de la République que les hommes qui forment cette commission sont pleinement unis de vues entre eux sur tous les points; que l'honorable M. Léon Renault, par exemple, et l'honorable M. Louis Blanc, s'entendent parfaitement sur tous les points... (Très-bien! très-bien! à droite); qu'ils peuvent siéger ensemble dans le même conseil, en donnant la même direction à la politique, comme cela se passe dans les pays voisins quand un parti arrive au pouvoir; si on peut lui dire cela, la voie parlementaire est libre devant lui, et on peut lui conseiller de s'y engager. (Approbation sur les mêmes bancs.)

Mais si, au contraire, cette majorité est formée d'hommes qui, unis seulement pour livrer l'assaut au pouvoir, n'ont pas une vue pareille, pas un sentiment commun; qui, s'ils étaient réunis demain, ensemble dans un conseil, ne s'entendraient pas sur le premier acte à accomplir, sur la question de savoir, par exemple, s'il faut ouvrir ou fermer les portes de la patrie aux réfugiés de la Commune (Très-bien! sur quelques bancs à droite); s'il y a divergence entre eux au fond comme dans la forme; si, dans la lutte électorale, ils n'ont pu se présenter qu'en dissimulant leurs programmes et en prenant un nom qui ne leur convient plus aujourd'hui, — car ils ne sont pas 363; — s'il en est ainsi, la boussole parlementaire est singulièrement indécise et on peut excuser M. le Président de la République de chercher ailleurs ses inspirations. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements à droite.)

Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit, c'est l'affaire de M. le Président de la République et non pas la nôtre.

Nous avons à discuter le projet d'enquête qui vous est soumis. J'ai dit, en paraissant pour la première fois à cette tribune, que j'acceptais volontiers la discussion.

J'ai donc besoin de faire comprendre pourquoi je n'accepte pas l'enquête que vous proposez à la Chambre. (Très-bien! à droite.)

J'accepte volontiers la discussion sous deux formes:

D'abord la discussion légale dans l'arène parlementaire, comme nous l'avons ici depuis deux jours. J'accepterais aussi le débat sur le banc des accusés avec la protection de la justice. (Vive approbation à droite.)

Je n'accepte pas un terme moyen, un intermédiaire bâtard, où je ne retrouve ni la loyauté du combat ni les garanties de la justice régulière. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Soyez de bonne foi, ce que vous nous proposez c'est la préface d'une mise en accusation du ministère; pourquoi s'arrêter à cette préface et ne pas passer tout de suite au livre lui-même? (Très-bien! à droite.) Pourquoi? Vous le savez: la mise en accusation, c'est l'enquête

confiée à d'autres juges que les accusateurs. (C'est cela! — Très-bien! à droite.)

*M. Gambetta.* — C'est une erreur. Je demande la parole.

*M. le président du conseil.* — C'est un principe de droit criminel que ce n'est pas celui qui accuse qui fait l'information ; la part serait trop belle pour l'accusateur.

Est-ce cela dont vous ne voulez pas? Est-ce le corps qui ferait l'enquête à votre place dont vous suspectez les sentiments?

Voulez-vous commencer par une enquête faite entre vous, par vos amis, par les témoins que vous choisirez? Voulez-vous commencer par réunir des faits que personne ne contrôlera et qui élèveraient devant les yeux du public une nuée si épaisse d'erreurs et de calomnies, qu'ensuite la vérité elle-même et la justice auraient peine à percer? (Très-bien! à droite.) Est-ce cela que vous voulez? Prenez garde, le terrain de la justice politique est singulièrement glissant, et le moindre faux pas entraîne une déviation rapide et précipite au fond de l'abîme. (Très-bien! à droite.) Après avoir récusé le Sénat pour l'enquête, parce que vous suspectez l'esprit qu'il y portera, demain vous le récuserez pour le jugement, parce que vous vous méfierez aussi de l'esprit qui dictera sa sentence. (Marques d'approbation à droite.)

Et ainsi vous arriverez, comme cela est arrivé souvent aux précédentes Assemblées révolutionnaires, à cette monstrueuse confusion de la justice et de la politique; vous arriverez à ces proscriptions déguisées sous le nom de jugements qui ont déshonoré tant de vos prédécesseurs.

J'invite notre nouveau comité de salut public à bien réfléchir à cette conséquence. (Applaudissements à droite.)

Nous repoussons encore l'enquête parce que, tant que nous sommes dépositaires du pouvoir, nous sommes responsables du repos public. Je ne connais rien qui mette le repos public plus en péril que l'expédition semi-politique, semi-judiciaire que vous méditez. Au lendemain d'une crise électorale violente, quand toutes les passions sont encore excitées, quand de toutes parts il y a échange de récriminations et de haines, aller ouvrir dans chaque localité une enquête partiale dont le caractère est déterminé d'avance par les considérants que vous mettez à votre décret... (Très-bien! très-bien! à droite), une enquête qui appellera un certain nombre de témoins devant un certain nombre de juges, sûrs d'avance d'être en sympathie les uns avec les autres: une enquête de cette nature n'est propre, sachez-le bien, qu'à partager les habitants des moindres communes de France en deux catégories: les délateurs et les suspects. (Applaudissements à droite.)

Si vous voulez perpétuer la discorde civile, et, pour des jours d'orage qui peuvent s'élever, préparer dans chaque village une Com-

mune ou une Terreur, c'est ainsi qu'il faut vous y prendre. (Très-bien ! à droite.) Tant que nous serons au gouvernement, vous n'aurez, pour un pareil projet, aucun concours ni du gouvernement ni de ses agents. (Applaudissements à droite.) Et, quand des successeurs nous auront remplacés, ils feront comme nous s'ils ont le moindre sentiment des droits de l'autorité, le moindre souci du repos public. (Applaudissements à droite.)

Enfin, est-ce que vous ne sentez pas que nous ne pouvons pas accepter pour juges des adversaires tels que vous, des adversaires qui diffèrent, non pas sur certains points particuliers, mais sur la manière générale d'envisager la société française et la conduite qu'il faut tenir à son égard ?

*M. Gambetta.* — Parfaitement.

*M. le président du conseil.* — Je dirai très-naturellement et très-franchement quelle est cette différence ; je le dirai moins pour vous, messieurs, que je n'ai pas l'espoir de persuader, que pour le pays, qui nous écoute et qui a besoin de voir clair au fond de toutes nos consciences (Très-bien ! à droite.)

A entendre les discours qu'on nous a tenus depuis deux jours, il semble qu'il n'y a en France aucune autre question que des questions de partis ou de forme de gouvernement politique, de monarchie ou de république à détruire ou à fonder, de gouvernement parlementaire à établir avec plus ou moins d'étendue et de sincérité. Nous pensons, nous, sans mépriser ces questions, sans les traiter plus légèrement qu'il ne convient, qu'il y a dans notre société française des questions à la fois plus hautes et qui touchent à de plus grandes profondeurs, aux fondements mêmes de la société. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Applaudissements sur divers bancs.)

Il ne s'agit pas seulement pour nous de savoir si la France sera monarchie ou république — malgré l'importance de la question, et comme cette question est jugée aujourd'hui, elle a moins d'intérêt encore aujourd'hui qu'hier ; — mais il s'agit de savoir si elle repoussera ou subira le joug de l'esprit révolutionnaire et radical... (Très-bien ! à droite), qui sape toutes nos grandes institutions nationales et qui ébranle les fondements mêmes de la société.

Nous sommes, nous, persuadés qu'il y a en France comme en Europe un esprit et un parti révolutionnaires puissants, toujours debout, toujours à l'œuvre alors même que leur œuvre se dissimule sous des apparences de modération et de calme. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Cet esprit révolutionnaire qui a couvert autrefois la France de ruines et de sang n'est pas devenu moins dangereux parce qu'il affecte aujourd'hui les allures d'un dogmatisme savant, et que l'expérience lui a appris à préférer aux épreuves douteuses de la force, les

victoires du scrutin obtenues de l'égarement des électeurs par le mensonge et la calomnie. (Applaudissements prolongés à droite.)

Je sais, messieurs, que, quand je parle de l'esprit révolutionnaire ou radical, pour beaucoup de personnes aujourd'hui, c'est un vain mot dont je me sers et un prétexte à l'abri duquel je veux déguiser ma pensée, une pensée d'ambition. Je sais qu'il est de mode de dire que le radicalisme n'est qu'un fantôme et la crainte du radicalisme une chimère ou un prétexte.

Ce n'était pas tout à fait ainsi, il y a quelques années, quand l'honorable M. Jules Favre, par exemple, écrivait à ses ambassadeurs, dont j'étais l'un, pour leur demander d'engager l'Europe entière à contracter une nouvelle Sainte-Alliance afin de s'opposer au progrès de l'Association internationale.

Ce n'était pas tout à fait ainsi quand, du haut de la tribune, le 23 mai 1873, l'honorable M. Dufaure, en me répondant, disait que les doctrines radicales seraient la liberté du mal et la fin de toute société régulière, et qu'il demandait la fondation de la République précisément pour être mieux en mesure de combattre le radicalisme.

Je vois tous les jours, j'en conviens, cette crainte du radicalisme diminuer; je vois s'accroître tous les jours le nombre de ceux qui croient et qui disent que le radicalisme n'est qu'un mot, et la crainte du radicalisme qu'un prétexte. Je vois même, à cet égard, des conversions très-inattendues, par exemple celle de l'honorable M. Léon Renault qui, comme mon préfet de police légué par M. Thiers, et comme chef de la direction de la sûreté générale que je lui avais confiée, n'avait jamais assez de menées révolutionnaires à me signaler et assez de sévérités à demander contre elles... (Très-bien! très-bien! et vifs applaudissements à droite.)

*M. Léon Renault.* — Je demande la parole.

*M. le président du conseil.* — ... Avec un zèle dont j'étais souvent obligé de modérer l'ardeur, et qui vient aujourd'hui briguer les faveurs de ceux dont il demandait autrefois le châtiment. (Bravo à droite.)

Je constate le progrès qu'a fait l'idée que le radicalisme n'est qu'une apparence; je désespère donc de vous convaincre du contraire mais, comme vous devez désespérer aussi de changer notre conviction sur ce point, nous ferons mieux d'en prendre réciproquement notre parti, et, pour la politesse du débat, de faire semblant, si nous pouvons, de croire à notre sincérité mutuelle.

Cette différence de points de vue, je la retrouve dans toutes les questions qui ont été portées à cette tribune. Elle explique tous les griefs qu'on a élevés contre nous et que je demande la permission de passer rapidement en revue, en y opposant point pour point les griefs qu'à mon tour j'ai à élever contre mes adversaires.

C'est là, en premier lieu, l'explication de ce qu'on a appelé le

scandale de nos alliances; de ces listes, soit de fonctionnaires, soit de candidats que nous avons pris dans tous les partis politiques, souvent parmi les hommes hostiles autrefois aux institutions républicaines, qui ne les ont acceptées aujourd'hui que par respect pour les lois du pays, sans leur jurer une fidélité indéfinie, sans promettre une foi éternelle à une Constitution qui n'a pas elle-même décrété son éternité. Il est parfaitement simple que, préoccupés avant tout de ces questions sociales, qui ne sont rien pour vous, nous passions plus légèrement que vous sur les dissidences politiques de toute nature.

De votre côté, il est tout simple que vous, préoccupés avant tout des questions politiques, qui au fond se résument toutes pour vous en une seule, la défense de la forme républicaine, vous teniez moins de compte des différences qui vous séparent sur les questions sociales.

Il est naturel que vous admettiez pour vos alliés tous les républicains, quels qu'ils soient, depuis l'honorable M. de Marcère jusqu'à l'honorable M. Louis Blanc, et qui sait? peut-être les républicains plus hardis encore que la Conciergerie va vous rendre, quand vous aurez décrété leur liberté. (Applaudissements à droite.)

Il est parfaitement naturel que nous passions sur la question politique pour la défense sociale que nous croyons urgente, et que vous passiez sur la question sociale pour la défense de la République que vous croyez menacée. Chacun est dans son rôle; chacun cherche les alliés qui conviennent à sa façon de voir. Seulement le pays qui nous regarde et l'histoire qui nous jugera, dira un jour laquelle de ces deux sortes d'alliances a mérité le nom de scandaleuse. (Nouveaux applaudissements à droite.)

J'attribue encore à la même diversité de points de vue le différend qui s'élève entre nous sur le rôle politique qu'a pu jouer dans la dernière crise la personne de M. le Président de la République. Nous sommes accusés de lui avoir fait jouer un rôle différent de celui que la Constitution lui assigne et de lui avoir fait prendre une part directe et personnelle dans la lutte électorale.

Qu'il me soit permis, avant de toucher le fond même de la question, de m'étonner un peu de trouver les républicains de profession et d'ancienne date si délicats sur la participation du chef de l'État aux luttes politiques et sur son apparition dans l'arène des partis. S'il y a une idée qui soit étrangère, je dirai presque contraire à la forme républicaine, c'est l'idée d'un chef d'État irresponsable et inviolable, dominant tous les partis. C'est une idée qui ne serait jamais née du régime républicain. Il a fallu la monarchie pour l'inventer. Elle n'est tout à fait applicable qu'avec un chef d'État qui ne doit rien qu'à sa naissance, qui n'a rien reçu, et n'a rien à attendre d'aucun parti, qui n'a de compte à rendre à personne de l'emploi qu'il fait de son pouvoir. (Approbation à droite.)

Au contraire, dans toutes les Républiques que nous avons connues avant celle qui nous régit aujourd'hui, le chef de l'État élu par un parti en est ouvertement le chef et le représentant. Nous avons, par exemple, dans nos murs, à Paris, à l'heure qu'il est, le dernier président des États-Unis, l'illustre général Grant. Il a été huit ans président de la Confédération, et, pendant ces huit ans, il n'a jamais cessé d'être considéré comme le chef et le représentant du grand parti qui a accompli l'abolition de l'esclavage. (Assentiment à droite.)

*Un membre à gauche.* — C'est une erreur !

*M. le président du conseil.* — C'est le propre de l'élection de porter au pouvoir un homme qui partage les sentiments, les idées, les principes du parti qui l'a élu et qui l'élit précisément pour trouver en lui la garantie de ses sentiments et de ses principes. (Très-bien ! à droite.)

Nous faisons la première épreuve qui ait été tentée dans le monde d'une République avec un chef inviolable et irresponsable à sa tête; on n'en trouverait pas un autre exemple, car en réalité cela est contraire au fond et à l'idée même de la République.

J'ai pourtant voté cet article de la Constitution ; je l'ai voté et je m'en applaudis, parce que je pense que cet emprunt fait à la monarchie constitutionnelle est utile pour éviter la secousse de changements de pouvoir trop fréquents.

Mais on me permettra de rappeler qu'à l'Assemblée nationale, au moment de discuter la fondation de la République, avant que l'article même fût en discussion, j'ai appelé l'attention de l'Assemblée sur les difficultés de son application.

Dans cette séance dont l'honorable M. Léon Renault a bien voulu rappeler un des incidents, où l'on discutait la proposition de fondation de la République, j'expliquais combien il était difficile à un chef élu par un parti et sortant des rangs de ce parti, combien il lui était difficile, le jour où il serait au pouvoir, de rompre avec ses amis de la veille, avec ses principes de la veille, d'arracher ses idées de son cerveau, et son cœur de sa poitrine. (Très-bien ! à droite.) J'expliquais cela et je le disais même avec des paroles qui, si je les prononçais aujourd'hui, paraîtraient ne pas manquer d'à-propos. « Demandez, disais-je, à l'honorable M. Grévy et à l'honorable M. Gambetta, s'ils fondaient la République, et s'ils arrivaient à la présidence, demandez-leur s'ils renonceraient à servir les intérêts de leur conviction et de leur parti. » Ce sont les propres termes qu'on peut trouver dans le *Journal officiel* du 22 juillet 1874.

J'avertissais ainsi l'Assemblée nationale combien l'emprunt qu'on faisait à la monarchie constitutionnelle pour le transporter dans la République était difficile à naturaliser sur ce nouveau sol ! combien ce ressort aurait de peine à jouer avec la précision et la correction qu'il avait dans la monarchie constitutionnelle ! Et, en faisant l'appli-

cation à M. le maréchal de Mac-Mahon, je disais qu'élu par toutes les forces conservatrices réunies, pour faire tête et face au radicalisme, il ne fallait pas compter qu'on le trouvât jamais dans une alliance quelconque contraire aux principes qui avaient présidé à son élection.

Vous voyez que je prenais mes précautions et que je ne parle pas aujourd'hui pour le besoin de la cause.

Eh bien! messieurs, ce que je disais alors est précisément ce qui est arrivé. Tant qu'il ne s'est agi que de différents politiques entre les partis, je ne crois pas qu'on ait trouvé un chef d'Etat plus conciliant, plus large, plus tolérant que M. le maréchal de Mac-Mahon. Je ne sais qui nous aurons pour lui succéder, car il arrivera un jour où il quittera la présidence de la République; mais je doute qu'un président quelconque apporte un esprit plus tolérant, plus conciliant dans le choix de ses ministres.

Pendant dix-huit mois, M. le maréchal de Mac-Mahon n'a eu pour ministres que des gens qui avaient combattu son pouvoir et quelquefois outragé sa personne. (Très-bien! à droite.) Je doute que d'autres présidents de la République, d'une autre opinion, élus comme lui pour sept ans, usent de la même tolérance; qu'élus pour sept ans par les opinions républicaines, si le suffrage universel, par un de ces revirements qui lui arrivent quelquefois, leur envoie une Chambre conservatrice, ils consentent à donner le pouvoir à qui?... à quelques-uns de ceux qui figurent sur ces bancs. (L'orateur désigne la droite.) J'en doute. C'est pourtant là ce qu'a fait M. le maréchal de Mac-Mahon pendant quinze mois.

Il ne s'est arrêté que le jour où il a pensé qu'on l'entraînait sur la pente du radicalisme; c'est ce jour-là qu'il s'est arrêté, c'est ce jour-là qu'il a fait l'acte du 16 Mai et qu'il a averti la France. Il a usé, ce jour-là, de son droit parfaitement constitutionnel, car il y a là un droit qui, dans tout gouvernement parlementaire, ne peut appartenir qu'au chef du gouvernement lui-même, celui de changer ses ministres. Il est impossible de rendre responsables de l'exercice de ce droit les ministres qu'il renvoie, pas plus que les ministres qu'il appelle. C'est donc essentiellement un acte personnel. Le Maréchal a fait un acte parfaitement constitutionnel; il a pleinement usé de son droit en avertissant la France de sa parfaite résolution de ne jamais traiter avec le radicalisme.

Tous les actes qui ont été faits depuis, nous en prenons la responsabilité tout entière; celui-là seulement est à son compte. Tous les autres, nous en prenons la responsabilité, et tous les genres de responsabilités : la responsabilité morale devant l'histoire, la responsabilité politique devant les pouvoirs publics; nous en prenons la responsabilité pénale, s'il le faut, puisque vous voulez nous en effrayer; nous la prenons, quel que soit le sens des mots énigmati-

ques de vos considérants, quel que soit le sens de votre audacieux « quels qu'ils soient ». (Applaudissements à droite.)

Nous la prenons tout entière ; nous en déchargeons le maréchal de Mac-Mahon. La seule chose à laquelle nous ayons tenu, ç'a été de laisser en quelque sorte à nos paroles le son de sa voix, pour bien imprimer dans la pensée du pays la certitude que l'acte du 16 Mai avait été personnel et qu'il voulait dire : M. le maréchal de Mac-Mahon n'aura jamais de paix et encore moins de collaboration avec le radicalisme. (Applaudissements à droite).

Et maintenant, avons-nous mis dans sa bouche de paroles inconstitutionnelles? Qu'avons-nous dit? Qu'il protégerait ses fonctionnaires. Est-ce que la nomination des fonctionnaires ne lui appartient pas par la Constitution? Qu'il défendrait les intérêts conservateurs avec l'appui du Sénat? Est-ce que le Sénat n'a pas été précisément constitué pour défendre les intérêts conservateurs, quand ils pourraient être menacés par la Chambre populaire? Qu'il ne se démettrait pas? Est-ce que vous avez le droit de proclamer sa déchéance? Où sont donc nos crimes et nos attentats contre la Constitution ?

Quand donc avons-nous tenu un langage inconstitutionnel? Avons-nous rien dit qui ressemble à ce que nous entendons ici depuis deux jours? Avons-nous bravé la Constitution comme le font ceux qui, à toute heure, nous menacent de refuser l'impôt, si le gouvernement ne se conforme pas en tout à leur fantaisie politique, c'est-à-dire qui veulent transformer cette Chambre, par un moyen indirect, en une Assemblée souveraine, réduisant tous les autres pouvoirs en servitude? Avons-nous rien dit qui ressemble à la menace qu'on a fait entendre hier encore, lorsque, discutant les limites du droit de dissolution du Président, on a fait une hypothèse dont je ne veux pas m'occuper parce que l'extrémité qui la justifierait en rendrait seul le débat nécessaire, l'hypothèse d'une nouvelle dissolution? N'a-t-on pas fait d'avance, pour ce cas, un véritable appel à l'insurrection ? (C'est vrai ! c'est vrai ! Très-bien ! à droite.)

En fait d'outrage à la loi et à la Constitution, avons-nous rien dit, rien fait de pareil ?

Vous l'avez entendu, messieurs, cet appel : il retentit encore à vos oreilles. On nous a dit : Prenez garde à vous ! Et moi je réponds à ceux qui nous donnent cet avertissement charitable : Prenez garde à vous-mêmes, si vous tentez jamais de recourir à l'exercice de la force brutale et populaire, parce que de deux choses l'une : ou la répression vous brisera, ou, si vous avez le malheur de réussir, vous vous rappellerez par votre propre expérience que les 31 octobre et les 18 Mars ne sont pas loin des 4 Septembre et que les premières victimes des mouvements populaires sont toujours ceux qui les ont provoqués. (Applaudissements et bravos à droite.)

Je poursuis l'examen des griefs qu'on nous oppose et des griefs que nous avons nous-mêmes à faire valoir.

Je ferai remarquer que, parmi les reproches qu'on a faits à la suite de ce projet d'enquête si impartial, où, avant d'avoir examiné aucun fait, entendu aucun témoin, on déclare que toutes les lois ont été violées ; je ferai remarquer, dis-je, que l'on n'a pas pu alléguer un seul fait d'illégalité proprement dite (C'est vrai ! c'est vrai ! à droite) ; mais enfin, je poursuis et j'arrive aux faits qu'on appelle de pression administrative. Je ne puis entrer dans les détails ; mon honorable collègue M. le ministre de l'intérieur s'est acquitté de cette tâche avec supériorité. Aussi, parmi ces faits, il en est un seul, un principal auquel je m'attacherai : c'est l'action du gouvernement sur les fonctionnaires, et des fonctionnaires à leur tour sur les populations, en d'autres termes, l'action du gouvernement sur les fonctionnaires ou par les fonctionnaires.

Eh bien, là, je retrouve encore la profonde différence qui nous sépare. Nous n'avons fait, nous, suivant moi, que réclamer l'exécution rigoureuse des droits d'un gouvernement régulier, tandis que nous avons en face de nous les menées et les pratiques d'un gouvernement révolutionnaire.

Voici la règle que nous avons appliquée à nos fonctionnaires et que j'ai appliquée, moi, aux fonctionnaires amovibles qui dépendaient de mon département : nous leur avons laissé, pour leur vote personnel, leur pleine liberté ; nous ne leur avons demandé aucun concours actif pour les candidats du gouvernement. (Rumeurs à gauche. — C'est vrai ! c'est vrai ! à droite.)

Messieurs, je vous prie de croire que nous n'avons pas été de ces ministres du 4 Septembre qui révoquaient sans savoir pourquoi, comme vous l'avez vu hier ; il n'est pas une révocation que je n'aie examinée, et sur laquelle je ne sois prêt à répondre si j'étais interrogé.

Je suis certain de n'avoir pas fait une révocation avec la pensée de peser sur la conscience d'un fonctionnaire, ou de lui demander un concours actif qu'il refusait. Je n'ai frappé que les fonctionnaires qui se mettaient en avant avec une hostilité déclarée contre le gouvernement. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Encore un coup, j'accepterai l'interpellation sur tous les faits individuels ; qu'on choisisse, je les connais tous ; je suis certain de n'avoir voulu réprimer que cela seul : l'hostilité déclarée des fonctionnaires contre le gouvernement. (C'est vrai ! Très-bien ! à droite.)

On a surtout parlé des juges de paix. Eh bien, il y avait une circulaire de mon prédécesseur, l'honorable M. Dufaure, qui interdisait aux juges de paix tous rapports avec l'administration et toute ingérence dans la politique. Je trouvais cette circulaire en elle-même excessive. Je crois qu'interdire aux juges de paix tous rapports avec l'adminis-

tration, c'est méconnaître leur caractère, qui est moitié administratif, moitié judiciaire.

*Un membre.* — C'est pour cela qu'ils sont amovibles.

*M. le président du conseil.* — Parfaitement! Ils ne sont amovibles qu'à cause de cela; si leurs fonctions étaient purement judiciaires, ils seraient inamovibles.

Je crois donc que cette circulaire méconnaissait la réalité des faits et qu'elle était excessive dans ses termes.

On m'a demandé de la rapporter. Je m'y suis absolument refusé. Je l'ai maintenue; mais en revanche, j'ai demandé qu'elle fût appliquée pour nous, en notre faveur, aux juges de paix qui se mêlaient de politique contre nous. (Applaudissements à droite.)

C'était bien le moins.

Voilà quelle a été notre règle. Voilà la seule pression qui ait été exercée sur les fonctionnaires; je crois qu'elle est parfaitement légitime. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Il est clair, en effet, qu'un fonctionnaire qui se mêle de propagande électorale exerce sur les électeurs une influence qui ne vient pas seulement de son caractère personnel, mais des fonctions qu'il occupe. Il est clair qu'un percepteur exercera sur les contribuables, et un juge de paix sur les justiciables une influence qui naît de leurs fonctions mêmes. Or, si c'est la fonction qui donne l'influence et que la fonction émane du gouvernement, aucun gouvernement n'est obligé d'être assez désintéressé, disons le mot, d'être assez dupe pour laisser tourner contre lui l'influence qui émane de lui-même. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Eh bien, pendant que nous suivions cette règle de conduite, quelle était celle de l'opposition? Je vais vous le dire. Il y avait deux manières d'intimider les fonctionnaires. Il y avait une machine à double ressort qu'on faisait jouer suivant les circonstances. Aux fonctionnaires indécis on disait : « Le gouvernement actuel ne peut durer. Si vous vous compromettez en sa faveur, si vous obéissez aux ordres qu'on vous donne, quand nous reviendrons au pouvoir, on usera de représailles envers vous; dans trois mois, dans six mois, quand nous aurons le pouvoir, vous serez révoqués. »

*A droite.* — C'est cela! — C'est très-vrai!

*M. le président du conseil.* — On les menaçait de révocation future et prochaine; en fait de moyen d'intimidation, cela valait bien la révocation immédiate.

Puis, quand ce premier moyen ne réussissait pas, on en avait un autre en réserve.

Il y avait, vous le savez, avant 1870, cet article fameux d'une ancienne Constitution qui garantissait tous les fonctionnaires contre toute poursuite devant les tribunaux. Cet article a disparu depuis 1870. Eh bien, parce que cet article n'existe plus, on en a conclu que

tous les fonctionnaires devaient désormais se faire juges eux-mêmes de la légalité des ordres qu'on leur donnait, sous peine, en cas d'erreur ou d'excès de pouvoir, d'être cités et rendus responsables, dans leurs personnes, du tort qui pourrait en résulter.

On a ainsi cité de simples gendarmes, d'humbles commissaires de police devant la justice, sous prétexte qu'ils avaient exécuté un ordre illégal, et on a inquiété par là tous les fonctionnaires, même les plus humbles, non-seulement on les a inquiétés sur le maintien de leur emploi, mais on les a menacés dans leur fortune privée, presque dans leur liberté personnelle. Voilà la belle théorie et l'ingénieuse pratique que nous avons due à ce fameux comité des jurisconsultes. (Rires à droite.)

Je me demande s'il est possible de gouverner avec une théorie et une pratique pareilles, s'il y a un gouvernement possible quand, à tous les degrés de la hiérarchie administrative, tous les agents de l'autorité ont le droit de mettre en question l'ordre qu'ils reçoivent, d'établir une délibération pour savoir si cet ordre est légal ou non, et, dans le cas où ils se trompent, sont exposés à souffrir de leur erreur dans leur fortune ou dans leur liberté. Quel gendarme osera arrêter un malfaiteur, quel commissaire de police osera dissiper un attroupement si, dans le cas où le mandat aura été irrégulièrement donné ou la sommation irrégulièrement commandée, ils peuvent être personnellement tenus pour répondre de l'erreur? Je demande si ce n'est pas le renversement de toute autorité et de toute société régulière. Voilà pourtant ce qui a été exécuté et non sans succès, uniquement pour intimider les fonctionnaires, par les gens qui se plaignent de la pression administrative.

Passons encore et arrivons à un grief à propos duquel, en vérité, ma surprise a dépassé toutes les limites. Il paraît que ce sont les républicains, je veux dire nos adversaires, qui ont été calomniés; ce sont nos adversaires qui prennent exclusivement et veulent garder pour eux le nom de républicains.

*M. Gambetta.* — On ne dit que ce qu'on pense.

*M. le président du conseil.* — Il paraît que nous, nous avons échappé à la calomnie! Il paraît que le parti conservateur, dans tous ses membres, et en particulier les ministres, ont été épargnés, et que ce sont nos adversaires qui ont été victimes d'odieuses imputations!

J'avoue que, pour ma part, je ne m'étais pas douté d'un pareil fait, en parcourant la nuée de brochures, de journaux et de pamphlets de toute sorte dans lesquels l'honneur de mes collègues et le mien, non pas seulement l'honneur politique, mais l'honneur de la vie privée, était livré à des imputations outragentes, sans nom, et en voyant ces calomnies atteindre jusqu'au chef de l'État et jusqu'à la dignité de son foyer domestique. Je ne m'attendais pas qu'on nous dirait que

c'était nous qui méritions le titre de calomniateurs. (Vives marques d'adhésion à droite.)

Eh bien, je ne sais pas de quelles calomnies nos adversaires ont été victimes. Je demande s'il y en a de pareilles aux deux que je vais rappeler, et qui n'ont épargné aucun de nous, l'une que l'honorable M. Jules Ferry lui-même n'a pas osé redire à cette tribune, l'autre qu'il a aggravée en essayant de la justifier.

Y a-t-il, je le demande, un collége électoral, y a-t-il une commune de France où le candidat conservateur n'ait été accusé en propres termes de vouloir rétablir la dîme, la corvée, les droits féodaux, souvent l'inquisition et les billets de confession obligatoires?...

*M. Paul de Cassagnac.* — Et les biens nationaux !

*M. le président du conseil.* — ... Et d'exiger la restitution des biens nationaux.

Il n'y a pas un collége électoral où cela n'ait été dit, pas même le collége de l'honorable M. Léon Renault lui-même. On a affiché dans une commune qu'un jeune candidat, fils d'un de nos anciens amis communs, voulait rétablir les billets de confession, et la commune entière, bien disposée du reste, a voté contre lui.

Tout cela a été imprimé et affiché.

*M. Léon Renault.* — C'est absolument inexact ! (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

*M. le président du conseil.* — C'est parfaitement exact.

Je ne dis pas, veuillez le remarquer, que M. Léon Renault a été l'auteur de la calomnie, je dis que la calomnie a été affichée dans un village de Seine-et-Oise.

*M. Léon Renault*, se levant avec vivacité. — Contre-signée par moi?... (Exclamations à droite.)

*M. le président du conseil.* — Non, monsieur ! (Ah ! ah ! à gauche.)

*M. Léon Renault.* — Eh bien, alors ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

*M. Dautresme et plusieurs membres.* — Montrez l'affiche !

*M. le président.* — Messieurs, veuillez laisser parler l'orateur !

*M Cochery.* — Cela démontre la nécessité de l'enquête !

*M. le président du conseil.* — J'avais pris la précaution de dire, auparavant, que je n'accusais pas l'honorable M. Léon Renault d'être l'auteur de cette affiche. (Interruptions à gauche.)

Qu'est-ce que je veux prouver? C'est que nous avons été calomniés. Par qui? il importe peu! (Rires ironiques à gauche. — Très-bien! très-bien ! à droite.)

*M. Paul de Cassagnac.* — Ce n'est pas par nous en tout cas !

*Un membre à gauche.* — C'est vous qui avez calomnié.

*M. le président du conseil.* — Apparemment ce n'était pas un ami du concurrent de M. Renault qui avait fait apposer l'affiche. (Très-bien ! très-bien ! et rires à droite.)

*A gauche.* — Qui sait?

*M. le président du conseil.* — Cela a été dans tous les colléges, sans exception ; partout on a parlé de dîme, de droits féodaux... (Interruptions à gauche.)

*A droite.* — Oui ! oui ! partout !

*M. le président du conseil.* — Quand nous avons cité ces faits à la tribune, l'honorable M. Jules Ferry a, sans succès, tâché de les adoucir. L'accusation de vouloir rétablir l'ancien régime s'est transformée en une formule métaphysique, nous n'étions plus que les ennemis de la démocratie et du suffrage universel.

J'ose dire que, si c'était cette formule-là qui eût été placardée sur les murs de toutes nos communes rurales, elle n'aurait pas produit le même effet que l'accusation de vouloir rétablir la dîme et les droits féodaux ; ce n'était pas avec des termes aussi savants qu'on aurait remué les électeurs.

Mais il y a l'autre calomnie ; il y a celle que M. Jules Ferry a eu la mauvaise idée de défendre à cette tribune, en nous expliquant parfaitement, par sa manière de s'y prendre, comment on s'était arrangé pour la répandre : c'est la calomnie relative aux dangers de guerre.

Messieurs, s'il y a un sentiment général en France, un sentiment commun à toutes les classes sans exception, à tous les partis san exception, à toutes les communes de France sans exception, c'est le désir de la paix, c'est le besoin, après tant de souffrances, de jouir de la paix, de se livrer aux travaux de la paix. (Applaudissements à droite.) C'est le sentiment le plus vif, le plus général, et dont nous sommes tous pénétrés, tous sans distinction de parti, de classe, de contrée. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Il suffit de traverser n'importe quelle province de France pour en être certain, et de causer avec un Français quelconque pour en avoir l'assurance. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ah ! sans doute, les malheurs de la patrie ne sont pas oubliés et font encore saigner bien des cœurs. Sans doute, sur les frontières des provinces que la conquête nous a enlevées, les populations frémissent encore et laissent souvent éclater leur douleur. Sans doute aussi, les maux de l'Église et du Souverain-Pontife trouvent parmi nous plus d'un cœur fidèle qui s'en émeut. Ces sentiments s'expriment parfois tout haut par des sentiments ou par des soupirs. Mais, toutes les fois que l'expression de ces douleurs si légitimes a pu paraître de nature à alarmer la France sur ses rapports avec des puissances voisines, le moindre avertissement donné par le gouvernement ou par le public lui-même, le moindre appel fait au patriotisme, ont toujours été entendus, et le silence s'est fait à l'instant. (Applaudissements à droite.)

Comment donc a-t-on pu s'y prendre pour arriver à faire imputer sérieusement à un parti la pensée de troubler un sentiment si una-

nime ? Comment a-t-on pu faire croire à des Français que d'autres Francais, leurs meilleurs amis, leurs semblables, voulaient les précipiter de nouveau dans les horreurs de la guerre ?

Ah ! il a fallu y employer comme le jeu savant d'une machine à double ressort. Il a fallu inventer le mensonge en France, et l'envoyer ensuite perfectionner à l'étranger. C'est l'opération que, sous nos yeux, l'honorable M. Jules Ferry a accomplie à la tribune.

Ne l'avons-nous pas vu, en effet, établir d'abord avec une autorité doctrinale, qu'il y avait en France une fraction conservatrice, le parti clérical, qui voulait à tout prix, même au risque de la guerre, rétablir le Pape dans son pouvoir temporel ? Aucune protestation, aucune réclamation ne l'ont arrêté. Puis il a tiré immédiatement la conclusion que l'Italie, ainsi menacée, était en droit..... je crois avoir entendu cette expression, bien que je ne l'aie pas retrouvée ce matin au *Journal officiel.*

*M. Paul de Cassagnac.* — Il y en a bien d'autres qui ne s'y retrouvent pas.

*M. le président du conseil.* — Que l'Italie était en droit de prendre l'alarme et de se mettre en défense, si le parti auquel on supposait cette intention avait remporté une victoire même partielle dans les élections françaises.

C'est exactement la répétition de ce qui se fait tous les jours, depuis six mois. On commence par affirmer qu'il y a des Français qui ne reculeraient pas devant la guerre ; puis, comme on ne le croirait pas tout de suite en France, on le fait dire, on le fait répéter à l'étranger par les mille organes que compte la presse révolutionnaire d'Europe.

Qu'arrive-t-il alors ? A force d'entendre répéter le même fait et de voir des Français dénoncer ainsi leurs compatriotes, l'étranger s'émeut, — non pas les cabinets étrangers, qui sont plus prudents et mieux informés, — mais le public étranger. Les journaux répondent à la menace supposée de la France par d'autres menaces correspondantes. Alors l'opération est faite : c'est le cas de revenir en France et d'y réimporter la calomnie qu'on avait commencé par exporter. (Vifs applaudissements à droite.)

Inquiéter l'étranger sur les dispositions de la France, ensuite intimider la France par la menace de l'étranger, voilà l'opération tout entière.

Et quand on songe par quelles mains elle est pratiquée, quand on songe quels sont les hommes qui se font les propagateurs de ces faux bruits, quand on songe que ce sont ceux-là mêmes qui, alors que la France épuisée demandait qu'on la laissât respirer, lui ont refusé la paix pendant des mois, avec obstination, uniquement pour fonder plus à loisir la forme du gouvernement qui leur convenait... (Bravos prolongés à droite) ; quand on songe que ce sont les outranciers de la guerre qui se sont transformés ainsi, en un clin d'œil, en pacifica-

teurs à tout prix, toujours dans le même intérêt de parti... (Très-bien! très-bien ! à droite. — Réclamations à gauche.)

*Plusieurs membres au centre.* — On n'entend rien!

*M. Paul de Cassagnac.* — Je crois que vous entendez trop, au contraire.

*M. le président du conseil.* — Je suis prêt à répéter mes paroles, si vous le voulez. (Rires à droite.)

*M. Victor Plessier.* — Il serait bon qu'on ne parlât pas pour un petit groupe, mais qu'on parlât pour toute la Chambre. Nous n'entendons rien !

*Un membre à droite.* — Si tout le monde faisait silence, on entendrait !

*M. le président du conseil.* — J'ai dit et je répète que, quand on songe quels sont les hommes qui se sont faits les propagateurs de cette calomnie ; quand on songe que ce sont les hommes qui, lorsque la France était épuisée et demandait à tout prix la paix, la lui ont refusée obstinément dans un intérêt de parti ; quand on songe que ce sont ces hommes-là que j'ai appelés les outranciers de la guerre, qui se sont transformés à vue d'œil en pacificateurs à tout prix... — voilà ce que j'ai dit. Avez-vous entendu ? (Rumeurs à gauche. — Rires et applaudissements à droite.

Quand on songe que ce sont ces hommes qui ont aujourd'hui avec les feuilles allemandes des rapprochements sympathiques, car on nous a dit hier qu'elles ne tenaient à aucune connivence secrète, — mais il y a des rapports de langage si surprenants que tout le monde s'y méprend... (Bruit à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite) ; — quand on songe que ce sont ceux-là qui accusent le parti conservateur de vouloir la guerre, on se demande jusqu'où peut aller le cynisme de certains partis et dans quel état serait la patrie si elle tombait dans leurs mains ! (Applaudissements répétés à droite. — Bruit à gauche.)

Eh bien, messieurs, je l'avoue, quand j'ai vu ces calomnies se répandre avec un acharnement, une activité de propagande inouïe, par des brochures, des journaux, des agents de commerce, des colporteurs, sous toutes les formes enfin ; quand j'ai vu cela, j'ai fait pour arrêter, pour étouffer cette diffusion du mensonge, tout ce qui était en mon pouvoir ; tous les moyens légaux que j'avais je les ai employés ; j'ai même regretté sur ce point de n'en avoir pas davantage. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Ainsi, quand on procédera à la vérification des pouvoirs, si on trouve, comme on l'a dit, que les magistrats des parquets ont poursuivi pendant l'élection des journaux et même des candidats, — et je ne sache pas que les candidats soient des personnes inviolables, qui aient le droit de commettre des délits (Très-bien! à droite), si l'on trouve quelque ardeur dans les poursuites judiciaires, on verra que

c'est toujours contre cette calomnie que, à mon instigation et à mon exemple, les magistrats se sont élevés. (Très-bien ! à droite.) S'ils ont agi, c'est toujours pour empêcher qu'on ne dit, contrairement à la vérité, et qu'on insinuât que les élections conservatrices seraient une cause de guerre.

Si j'ai agi avec cette vivacité et cette rigueur, ce n'était pas seulement dans un intérêt de parti et pour le bien de la cause conservatrice. Un autre motif m'animait. J'aurais voulu épargner à la France la plus grande humiliation qu'elle ait jamais éprouvée. C'est la première fois, — on peut consulter son histoire, — c'est la première fois qu'on a vu intervenir dans nos délibérations intérieures la menace supposée ou vraie de l'étranger. (Applaudissements à droite.) Cela n'était jamais arrivé, pas même au lendemain de 1815, sous ce gouvernement de la Restauration qu'on avait accusé d'être revenu avec l'étranger. Jamais on n'avait voulu se servir d'une arme pareille! (Nouveaux applaudissements à droite.) Et quand, une fois, en 1818, un parti extrême l'a essayé, le roi Louis XVIII et tout son parti l'ont à l'instant renié.

J'ai vu, depuis lors, sous le gouvernement de Louis-Philippe, l'Europe très-hostile pour cette dynastie naissante; j'ai vu les difficultés qu'avait à conserver la paix l'illustre Casimir Périer. Eh bien, jamais dans les élections de cette époque ce grand ministre ne s'est servi, pour faire élire des députés conservateurs, de cet argument de la crainte de la guerre... (Nouveaux applaudissements à droite.)

J'ai vu, depuis lors, M. Guizot accusé de vouloir la paix à tout prix et de faire de la paix le ressort de sa politique; mais je n'ai jamais vu qu'il se servît d'un pareil moyen, et tandis qu'il faisait tout pour éviter la guerre, je n'ai jamais vu qu'il essayât d'agir sur le corps électoral par la crainte de l'étranger.

Il vous était réservé, messieurs, d'avoir le mérite de l'invention. (Très-bien! très-bien! à droite.)

J'ai voulu épargner cette honte à mon pays, je l'ai voulu, j'en ressentais une douleur trop naturelle, car, il faut tout dire, cette intervention de l'étranger dans nos affaires intérieures, ce serait, si l'on y persistait, le signe de la décadence irrémédiable de la patrie. (Mouvement.)

Lisez l'histoire et ses tristes leçons : n'est-ce pas sur l'Agora d'Athènes mourante qu'on évoquait le fantôme de Philippe de Macédoine? N'est-ce pas dans les diètes de Pologne qu'on se retournait avant de voter pour savoir ce que pensaient et ce que voulaient les ambassadeurs de Catherine? (Applaudissements à droite.)

J'ai voulu épargner cela à mon pays, et voilà pourquoi j'ai employé toutes les ressources que la légalité me donnait, en regrettant, comme je l'ai dit, de n'en avoir pas davantage. Et je n'ai pas réussi.

Non, cette calomnie s'est répandue, malgré tous les moyens légaux que j'ai employés; elle a déterminé, à la dernière heure, le succès des

élections. Vous avez réussi à précipiter vers le scrutin des masses apeurées, alarmées...

*M. Gambetta.* — Vous injuriez la France, monsieur! (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

*A droite.* — Non! non! — Très-bien! très-bien!

*M. le président.* — Monsieur Gambetta, vous devez d'autant moins interrompre que vous avez demandé la parole.

*M. le président du conseil.* — Vous avez réussi à entraîner des masses alarmées pour leurs intérêts les plus chers de sécurité et de famille. Vous êtes arrivés, à ce prix, au succès imparfait que vous avez obtenu. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Je ne sais pas si c'est cela qu'on a appelé l'autre jour l'émancipation et la virilité du suffrage universel; ce que je sais, c'est qu'il y a 3,600,000 Français qui n'ont pas cédé à cet égarement, et qui sont heureux de trouver encore debout des pouvoirs qui y étaient, comme eux, restés étrangers... (Approbations à droite), et qui restent pour les protéger contre le despotisme d'une Convention nouvelle. (Bravos à droite.)

Et maintenant, faites ou ne faites pas votre enquête, appelez ou n'appelez pas vos témoins intéressés! Comme gouvernement, nous protestons au nom de la loi; comme citoyens, nous nous inscrivons en faux devant l'équité de l'histoire et la justice du pays. (Bravos et applaudissements prolongés à droite. — M. le président du conseil, en reprenant son siége au banc des ministres, est vivement félicité par un grand nombre de membres de la droite, et les applaudissements redoublent de ce côté. — En même temps, plusieurs membres de la gauche se lèvent et applaudissent ironiquement.)

---

## LES FÊTES DE SAINT MARTIN (1)

### Union catholique de la Touraine.

Selon l'usage, la séance générale annuelle de *l'Union catholique et sociale de la Touraine* s'est tenue dans la chapelle de l'archevêché de Tours, le 10 novembre, veille de la fête du saint dont elle invoque le patronage. C'était Mgr l'archevêque de Bourges qui présidait la séance.

M. de Bovent, président de l'Union, a pris la parole et développé, dans un rapport écrit avec distinction, le grand mouvement de décentralisation universitaire qui s'est opéré depuis plusieurs années pour aboutir à la création de nos six uni

(1) Extrait de l'*Univers*.

versités catholiques. Tout l'auditoire, après avoir prêté la plus vive attention à l'énumération des développements et des succès des universités de Lille, de Paris et de Lyon, a salué d'une salve d'applaudissements le relèvement intellectuel catholique de la France, par lequel seul nous pourrons préparer son relèvement politique.

M. de Bovent a cité une admirable pensée de M. Baudon, dont il résumait le beau rapport sur les universités : « Rien n'est beau comme le Christ! etc., » et il en a fait la plus heureuse application. La parole a été ensuite donnée au secrétaire du comité du diocèse de Tours pour l'université d'Angers. M. le président de l'Union avait à dessein omis, dans son rapport sur les universités en général, de parler de celle d'Angers. Ce côté de la question était réservé au secrétaire du susdit comité, qui n'est autre que celui qui signe cet article.

Le rapport de l'université d'Angers a été écouté avec la plus bienveillante attention. Chacun a suivi avec un vif intérêt les développements de cette grande œuvre des évêques de l'Ouest. Grande elle est, en effet, qu'on la considère comme conception première ou comme application. Son corps professoral a obtenu les succès les plus satisfaisants aux examens de fin d'année. L'éducation n'y est pas séparée de l'instruction; aussi, grâce aux internats, fait-elle des chrétiens en même temps que des savants. La partie financière est libre de toute charge. Une commission spéciale gère la caisse administrative; elle est composée en majorité de laïques; chaque année elle rend ses comptes aux évêques de la région. Mais il ne suffit pas d'avoir créé, il faut soutenir les développements futurs, d'où résulte la nécessité d'établir des comités diocésains à l'effet d'assurer les ressources. Tours, sur ce point, a montré l'exemple.

Mgr d'Outremont, évêque du Mans, a prononcé ensuite un admirable discours sur l'action de la grâce dans la société. Nous croyons que plusieurs personnes ont pris des notes assez complètes pour le reconstituer dans son intégralité et qu'elles en feront profiter la presse. Autrement, il serait difficile de donner un résumé de cette belle conférence, à la fois substantielle et brillante, pleine de considérations neuves et frappantes, et qui se distingue autant par l'élévation des pensées que par le charme de la diction.

Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, cédant à la prière de Mgr l'archevêque de Tours, a bien voulu adresser

une allocution à l'assemblée. Il a développé avec beaucoup d'à-propos la parole de M. Baudon citée par M. de Bovent, et, faisant allusion aux circonstances difficiles que traverse la France depuis plusieurs années, il a terminé son improvisation par un rapide et saisissant commentaire sur cette parole trop peu méditée : *Sursum corda!*

Oui, en haut nos cœurs ! C'est sous l'heureuse impression de l'éloquente parole des deux prélats que l'assemblée s'est séparée. En somme, excellente soirée, où chacun a pu constater que la vie chrétienne se manifeste par des œuvres qui sont appelées à régénérer la France.

**La solennité du 11.**

Temps splendide au matin. Les fidèles sont à l'étroit dans les longues nefs de la cathédrale. Mgr l'archevêque de Bourges officie. Le R. P. de Pascal termine ses prédications de la neuvaine par un magnifique sermon, religieusement écouté. La messe pontificale est célébrée avec une très-grande solennité. Le temps se couvre vers 11 heures; mais la pluie abondante qui menace de tomber reste, grâce à saint Martin, suspendue jusqu'au soir.

A une heure et demie, la procession s'ébranle dans la direction de la chapelle provisoire. Un piquet de hussards la précède. Ordre admirable, malgré la variété des groupes des fidèles, des pensions et des pèlerins. Saluons la bannière de la métropole, que suivent les orphelinats de jeunes garçons et de jeunes filles et les nombreuses congrégations des paroisses de la ville.

Rien de touchant comme ces petits orphelins portant chacun une oriflamme représentant saint Martin et le pauvre ! Puis viennent les religieuses des diverses communautés avec leurs congrégations respectives; leur bannière est celle de Notre-Dame de Lourdes.

Voici que défilent l'archiconfrérie de Saint-Martin et les pensionnats de Sainte-Ursule, du Sacré-Cœur de Marmoutier et des Dames-Blanches. Les hommes succèdent. C'est le pensionnat des Frères, l'école Saint-Grégoire des RR. PP. Jésuites et les deux séminaires, le cercle catholique des ouvriers et les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul ; de l'Union catholique et des comités catholiques de France.

La foule salue les bannières de Metz et de Strasbourg, toujours

en deuil. La plupart se signent avec piété devant la croix du chapitre métropolitain. Tous se découvrent avec respect. Voici les reliques du grand thaumaturge, portées par des séminaristes en dalmatique et entourées de flambeaux. Combien prient avec dévotion et confiance le grand saint qui a obtenu tant de grâces, et dont la puissante intervention demeure toujours efficace; nous en prenons à témoins les centaines d'*ex-voto* de sa chapelle.

Viennent enfin NN. SS. les évêques et archevêques. Ils bénissent la foule qui leur répond en se signant avec piété. Beaucoup de mères leur portent de petits enfants, sur le front desquels ils tracent le signe de la croix. Rien de plus attendrissant que ce spectacle. Comme ces enfants sont fiers ! Comme ces mères sont heureuses ! Comme les évêques sont émus ! Nous pensons malgré nous à la parole du Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants ! »

Les indifférents eux-mêmes admiraient. Le R. P. de Pascal, avec son vêtement de dominicain, sa haute stature et sa figure ascétique, un abbé mitré assisté d'un religieux tout vêtu de blanc, Mgr d'Outremont, qui a laissé de si profonds souvenirs à Tours, Mgr l'archevêque Colet qui porte sur son visage l'expression d'une si paternelle bonté, particulièrement Mgr l'archevêque de Bourges, prélat officiant, dont la grande et noble attitude impose le respect, tous les évêques en un mot impressionnent diversement les simples curieux qui font la haie le long des trottoirs. Ils revoient chaque année avec intérêt ce spectacle magnifique de nos fêtes de saint Martin.

La musique du 66e de ligne joue de brillants morceaux, avec lesquels alternent les chants des cantiques, qui varient selon les groupes.

La procession entre dans la crypte du saint tombeau et sort par la chapelle provisoire. Tout y est resplendissant de lumières.

Les reliques sont portées directement sur l'estrade qui est appuyée à la tour Charlemagne. C'est là que monte le cortége épiscopal.

Une foule immense envahit les rues voisines et en particulier la rue Descartes. Bientôt tous les fronts s'inclinent sous la bénédiction pontificale chantée par tous les évêques ensemble.

Puisse cette bénédiction porter des fruits de grâce et de dévouement, et qu'enfin sorte de terre, sur les fondements de l'ancienne basilique, une basilique nouvelle en hommage de réparation au grand évêque civilisateur des Gaules!

**Les pèlerins au tombeau de Saint-Martin.**

La neuvaine est finie, l'octave commence, c'est dire que la fête continue. Le concours des fidèles qui se rendent au saint tombeau est toujours aussi grand. Les pèlerinages arrivent successivement à leur jour marqué, et souvent plusieurs le même jour. Les chapelains seraient à bout de forces, s'ils pouvaient être à bout de zèle. Ils entendent les confessions, ils distribuent chaque matin le pain eucharistique à un grand nombre de fidèles, ils font baiser les reliques presque toute la journée, ils haranguent les divers groupes de pèlerins qui se présentent à différentes heures, et cela, sans compter les messes et les vêpres qu'ils chantent solennellement.

Le 9, le R. P. de Pascal a prêché dans la chapelle provisoire. Le sujet de son entretien était les larmes. Il l'a traité avec succès. Sa dissertation à la fois doctrinale et littéraire a eu pour effet pratique de convaincre et de persuader si intimement que bien des fidèles ont répondu par leurs larmes à ce que l'éloquent dominicain disait des larmes.

Le 10, la cérémonie a eu un éclat tout particulier. Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Tours a célébré la sainte messe. Affluence considérable ; communions nombreuses.

Le premier pasteur du diocèse en devait éprouver la plus douce satisfaction. Digne successeur du bienheureux, il contribue grandement au développement de la dévotion à saint Martin, par l'exemple qu'il reproduit de sa piété et de sa charité.

Le R. P. de Pascal termine la série de ses instructions du matin par un sermon sur la mort du thaumaturge. Le saint eut, à ses derniers moments, un désir véhément du ciel ; et s'abandonnant sans réserve au Seigneur qu'il avait tant aimé, il se confia avec humilité dans ses jugements. La pieuse assistance a délicieusement goûté les développements de cette belle thèse, que rendait si saisissants la parole émue de l'orateur. Sa Grandeur a clos la série des fêtes de la neuvaine en donnant le salut.

A onze heures sont arrivés deux pèlerinages de cantons éloignés.

L'après midi, le concours des fidèles n'a fait qu'augmenter. Des confessions incessantes occupaient les cinq chapelains. Dès les premières vêpres, de nombreux groupes de pèlerins, conduits par leurs prêtres, se pressaient en chantant à la sainte Table pour baiser les reliques et recevaient la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Enfin, à cinq heures, c'est le groupe de Paris,

le R. P. Rey en tête. Beaucoup d'amis les entourent, le R. P. Rey en particulier, qui a laissé à Tours tant de souvenirs d'édification. Tous se rendent directement au saint tombeau, objet de leur piété. Comme ils prient avec bonheur en face de la châsse toute brillante d'or, toute étincelante de lumières, sous la voûte de la crypte qui rappelle les catacombes ! Ils vénèrent les reliques ; ils admirent le marbre de saint Eufrône restauré ; ils s'agenouillent encore; ils ne peuvent se rassasier de prier le thaumaturge et de lui confier leurs vœux. Le bienheureux les comble de ses bénédictions, eux et leur vénéré pontife, qui a dû échanger le siége de saint Martin pour celui de saint Denis.

Le 11, c'est la grande solennité. Dès cinq heures et demie du matin, la chapelle est comble jusque dans sa longue tribune et dans la crypte. Après chaque messe, ceux qui viennent de l'entendre sont invités à se retirer pour laisser la place libre à de nouvelles foules, avides de gagner aussi l'indulgence plénière accordée par le Souverain-Pontife. Les messes se succèdent ainsi jusqu'à midi et demi, et les prêtres ne cessent de distribuer le pain eucharistique.

Nombreux pèlerinages de Touraine et des diocèses voisins: Angers, Blois, le Mans sont représentés. Il y en a même d'Amiens comme de Paris. Amiens, avant Tours, a été témoin de la charité du saint. On en compte de la Normandie, de la Bretagne, de Tulle, de Bordeaux, et en particulier de Luçon, qui garde à son ancien pontife, devenu archevêque de Tours, les sentiments d'une filiale reconnaissance.

Le diocèse de Tours est pour ainsi dire tout entier représenté. Aussi le concours du peuple est-il immense. Nous avons raconté la procession et la bénédiction solennelle donnée par tous les prélats, du haut de l'estrade dressée au pied de la tour Charlemagne. Spectacle plein de majesté ! Mais il en est un autre qui a son caractère particulier de grandeur. Les fidèles admiraient avec attendrissement tous ces vénérés pontifes agenouillés autour de l'autel et formant comme une couronne à saint Martin, au dessus de son tombeau ; puis, prosternés dans la crypte devant Dieu, qui manifeste toujours sa gloire dans son bienheureux serviteur.

Le 12, les pèlerins de Paris, à cinq heures du matin, viennent prendre congé du thaumaturge dont la mémoire est si vivante. Le R. P. Rey célèbre la sainte messe et fait vénérer les reliques. L'année prochaine, espérons-le, le pèlerinage de Paris

sera plus nombreux encore. La Touraine, en échange, se distinguera par son zèle pour le Sacré-Cœur.

NN. SS. les évêques de Bayeux et du Mans ont célébré la messe, le 11, dans la chapelle; le 12, à 7 heures et demie, Mgr Thomas, évêque de la Rochelle, offre à son tour le saint sacrifice; puis, à 9 heures, S. G. Mgr l'archevêque de Bourges. Mgr de Basilite, chaque jour, édifie les fidèles en visitant le tombeau. Sur les sept pontifes, six y ont dit la messe. Mgr l'évêque de Blois n'a pu venir, malgré son grand désir.

Mgr de La Tour d'Auvergne a adressé une belle allocution aux fidèles.

Le reste de la journée a présenté le même mouvement de fête, qui ne s'est arrêté que le dimanche suivant.

Non, la foi n'est pas morte, et nous répéterons avec le R. P. de Pascal : « Le Christ étend de plus en plus sa royauté sur les cœurs. »

J. Messire.

---

## LA FAMINE DANS L'INDE

Nous avons déja reçu plusieurs offrandes pour les affamés de l'Inde, et nous les avons remises à l'*Univers*, dont la souscription s'élève en ce jour à près de 70,000 francs. Ce n'est pas assez, car les besoins sont grands, et la mort n'attend pas. Nous rappelons encore une fois cette bonne œuvre à nos Abonnés, qui n'oublieront pas qu'il y a dans l'Inde anglaise et dans l'Inde française des milliers, des centaines de mille malheureux dont leur obole peut sauver la vie ou procurer le bonheur éternel.

Il nous serait impossible de reproduire tous les détails navrants qui sont racontés, ni toutes les lettres de NN. SS les Évêques, qui recomandent à la charité de leurs diocésains les malheureux Hindous ; nous donnons seulement aujourd'hui une lettre de Mgr l'évêque de Moulins et une lettre d'un missionnair de l'Inde :

**Lettre de Mgr l'évêque de Moulins.**

Moulins, le 7 novembre.

Monsieur le curé,

La charité du grand saint dont nous allons bientôt célébrer

la fête, me sollicite d'appeler la vôtre sur des détresses que notre imagination ne saurait atteindre ; combien moins nos expressions les décrire ! Saint Martin a été loué autrefois de Notre-Seigneur pour l'avoir habillé en la personne d'un pauvre ; hélas ! ce n'est plus d'un seul pauvre, ni d'une portion de vêtement qu'il est question aujourd'hui. Il s'agit d'un nombre infini de créatures humaines écrasées loin de nous sous un fléau que nos régions plus favorisées ne connaissent plus. Amenée par le manque de récoltes, suite de sécheresses longues et obstinées, la famine dévore aux Indes des populations entières.

Les terres restées à la France en sont atteintes, et si, comparée aux cris de la douleur des contrées voisines, celle de nos colons est plus silencieuse, ce silence ne vient pas dans nos possessions de l'inégalité du mal, mais de l'immense disproportion de leur étendue.

Les correspondances privées et publiques sont pleines des lamentables récits de cette calamité terrible. Les routes couvertes de multitudes affamées, des troupes innombrables chassées par la disette, et l'augmentant à leur tour par le surcroît de population qu'elles amènent ; par milliers des mères doublement mourantes, et de la faim qu'elles endurent, et de ne présenter à leurs enfants que des mamelles desséchées où ils ne trouvent plus à se nourir ; voilà ce que nous apprenons tous les jours.

Dans un tel état, qui n'estimera rigoureusement véritable cette parole, qui, en d'autres temps, a paru exagérée, et ne pas donner des aliments à tant de malheureux, à la lettre n'est-ce pas les contraindre à mourir ? *Non pavisti, occidisti.* C'est les tuer en leurs corps, et aussi les tuer en leurs âmes, que la main de Dieu pousse en foule et jette pour ainsi dire entre les mains de la charité chrétienne, si elle est assez riche pour les recueillir. Ce qu'on n'avait jamais vu, des mères idolâtres apportent en foule leurs enfants à nos missionnaires, heureuses de les voir chrétiens pourvu qu'ils vivent. Qu'est-ce que le manteau de saint Martin, partagé autrefois avec Jésus-Christ, comparé à cette grande tunique des chrétiens, comme parle un Père, c'est-à-dire à Jésus-Christ lui-même, dont le baptême s'apprête à les revêtir ?

Je le sais, monsieur le curé, nos besoins sont grands, mais comment songer à nos besoins en présence de telles misères ? Je vous demande donc, le dimanche après la réception de cette

lettre, d'annoncer pour le dimanche 18 courant une quête pour les victimes de la famine dans l'Inde française.

Si nos ressources le voulaient souffrir, certainement nous essayerions de les étendre aux régions où les douleurs ne sont pas moindres. Mais puisque sans resserrer notre charité nous sommes cependant contraints d'en restreindre les secours, au moins ne les refusons pas à ceux qui, nous touchant de plus près, ont droit à une assistance qu'il vaudrait mieux pouvoir rendre commune à tous.

### Lettre de M. Borey à Mgr Laouënan.

Tendivanam, septembre 1877.

Monseigneur,

Depuis deux ou trois mois, j'avais refusé et renvoyé de quinzaine en quinzaine, quatre villages entiers de païens, qui se trouvent tout près de chez moi sur la grande route, et qui me demandaient d'être admis au catéchuménat pour se préparer au baptême.

Naturellement, j'aurais été on ne peut plus heureux de leur accorder, comme ils le désiraient, la permission d'étudier les prières et de se faire chrétiens. Mais, faute d'argent pour les entretenir pendant leur instruction religieuse, que pouvais-je faire ?

Or, voilà que hier, lassés de se voir toujours renvoyés à plus tard, ils prirent leurs vases à faire cuire le riz, mirent leurs enfants par-dessus le dos, et arrivèrent ainsi chez moi, avec armes et bagages.

Leur première parole fut qu'ils ne quitteraient pas mon terrain sans avoir étudié les prières et la doctrine chrétienne et reçu le baptême. Je crus d'abord qu'ils ne parlaient pas sérieusement, maisje me trompais. Toute la journée ils restèrent à ma porte sans rien manger, déclarant toujours ou que je devais leur permettre d'étudier, ou qu'il fallait me résigner à les supporter ainsi jusqu'à la mort.

Vingt-quatre heures s'étaient écoulées et ils n'avaient encore touché à aucune nourriture ; ils n'avaient rien demandé en fait d'aumônes pécuniaires ; il ne leur fallait qu'une seule chose : étudier la religion et être baptisés. Mon cœur était ému et j'aurais voulu avoir à ma disposition les trésors que tant de gens dépensent follement.

Ce matin, je les retrouve à ma porte, mornes, silencieux, le

visage triste et respirant la faim. Je leur parle, toujours même réponse : ils ne quitteront pas la place où ils sont sans avoir obtenu de moi la permission d'étudier.

Voilà, Monseigneur, la pénible situation dans laquelle je me trouve. Que faire ? Peut-on renvoyer des gens si bien disposés, si fermés, et qu'autrefois nous avons cherchés avec tant de peines et de sueurs ? La chose me répugne fortement.

D'un autre côté, ils sont nombreux (645). Votre Grandeur pourra-t-elle m'envoyer de quoi entretenir tous ces gens-là pendant leur instruction ? C'est là ce qui me préoccupe. Je pense cependant qu'en donnant à chacun une roupie, je pourrai ainsi suffire à presque tous leurs besoins pendant le temps de leur catéchuménat.

J'ai avec moi deux cents païens qui, depuis un mois, apprennent les prières. Je vais les baptiser et les renvoyer dans leurs villages, afin de donner place aux nouveaux venus, si Votre Grandeur l'approuve.

Depuis le dernier compte-rendu que je vous ai adressé au mois de juin, j'aurais pu, si j'avais eu des ressources suffisantes, baptiser au moins deux mille païens que j'ai refusés et renvoyés. Et cependant ce sont des gens qui se présentent par villages, qui sont à ma portée et fournissent toutes les garanties pour l'avenir. Et ce qui me désole le plus, c'est que tous les jours la mort fauche parmi ces malheureux de nombreuses victimes. Ils meurent sans avoir reçu cet heureux baptême qu'ils avaient demandés mainte et mainte fois.

Ah ! Monseigneur, quel supplice pour le cœur apostolique ! Ou envoyez-moi des secours pour recueillir une si belle moisson, ou tirez-moi de ce milieu, où il me semble que chaque voix suppliante et à demi chrétienne m'accuse et me condamne.

Mais non, j'aime mieux me livrer à l'espérance ; hier, j'ai appris avec bonheur, par une lettre venant de Paris, que de nouveaux secours arrivaient. Veuillez me faire une bonne et large part dans la répartition de ces aumônes. L'argent n'aura jamais été mieux employé que cette fois.

C'est dans cette attente que je vous prie d'agréer, Monseigneur...

H. BOREY,

m. ap. de la Société des Missions étrangères.

---

## VINGT-CINQ ANS D'ÉPISCOPAT

Les fidèles du diocèse de Liége viennent de célébrer avec un admirable élan le jubilé épiscopal de Mgr de Montpellier, leur évêque. Il y a eu des manifestations du caractère le plus touchant, et qui témoignent bien de la foi de ce diocèse et de l'amour que le vénérable évêque a su obtenir de la majeure et de la meilleure partie de ses diocésains. Depuis vingt-cinq ans, Mgr de Montpellier s'est tenu sur la brèche, combattant avec autant de vigueur que de charité les ennemis de l'Église et l'indifférence des chrétiens qui, tout en reconnaissant son autorité, ne jugent pas à propos de suivre ses enseignements. Ce qu'il a combattu surtout, et dans des instructions pastorales dont la solidité et la science rappellent les plus beaux monuments de l'enseignement épiscopal, c'est le libéralisme, cette erreur qui séduit tant d'esprits et qui est l'une des principales causes des dangers que court aujourd'hui la société.

Dans un mandement adressé aux fidèles de son diocèse à l'occasion de son jubilé, Mgr de Montpellier a rendu compte des vingt-cinq ans de son épiscopat, et donné de nouvelles leçons qu'on ne saurait trop recommander à l'attention des catholiques et des libéraux de bonne foi. Nous en reproduisons la plus importante partie :

Il est, dit le Prélat, une autre peine qui nous déchire plus douloureusement le cœur, et dont rien ne nous console : c'est l'affliction que nous causent la défection, l'hostilité, la perte éternelle d'une partie de nos ouailles. A notre arrivée parmi vous, nous savions qu'un certain nombre de nos diocésains vivaient éloignés de l'Église et oublieux de leur salut : devenu père de vos âmes, comptable à Dieu de chacun de nos enfants, même de ceux qui repoussent nos soins et se dérobent à notre amour, c'est à ceux-ci que nous avons adressé nos premières paroles, les premières effusions de notre affection paternelle. Notre appel était sincère, et nous ne désespérions pas qu'il ne fût entendu d'un grand nombre. Le libéralisme dissimulait encore, il y a vingt-cinq ans, sa sujétion à l'influence antichrétienne des loges maçonniques ; non-seulement il se défendait

de former une secte rationaliste, et d'avoir abandonné le christianisme, mais il protestait encore de son respect pour la religion de nos pères. Confiant dans ces protestations, nous croyions que l'éloignement où les adeptes du libéralisme se tenaient de l'Église de Jésus-Christ, n'était pas l'effet d'une défection systématique et consommée, mais provenait d'autres causes que nous ne désespérions pas d'écarter avec le secours du Ciel et à force de dévouement. Hélas ! nos paroles de paix et d'union, ces assurances de dévouement et d'amour, nos exhortations, nos prières ont été sans effet sur le cœur du plus grand nombre : comme la graine du semeur de l'Évangile tombée sur la pierre, elles sont restées stériles.

Nous voulions espérer encore ; nous comptions sur Dieu et sur le temps. La grâce de Dieu ne leur a pas manqué, mais ils ont manqué à la grâce. Le temps a marché; il a emporté nos illusions charitables, et nous a laissé au cœur une inconsolable affliction.

Vous en avez été témoins, N. T.-C. F., et vous le voyez encore, la plupart de ces hommes que vous considériez avec nous comme des ouailles momentanément égarées, et dont vous espériez avec nous le retour au bercail, ont consommé publiquement leur séparation de l'Église catholique. Cette défection ils la manifestent aujourd'hui par des actes d'hostilité systématique et par une propagande incessante de leurs erreurs et de leurs sentiments de haine et de mépris.

Non contents de haïr en leurs cœurs l'Église qu'ils ont reniée, ils s'efforcent encore d'arracher de son giron ses enfants, surtout ceux qui ne peuvent se défendre contre la perversion, le premier âge, l'adolescence, la jeunesse et les classes sociales inférieures. Il ne leur suffit pas de refuser à Jésus-Christ tout empire sur leurs âmes, ils veulent le détrôner en outre dans la société, dans la famille, dans l'école, dans vos cœurs. Il serait inutile d'exposer ici les actes qu'ils ont posés et les desseins qu'ils forment encore dans ce but : vous les connaissez, N. T.-C. F. Vous savez ce qu'ils ont fait, les uns au moyen de lois et de règlements iniques, les autres par l'emploi de la violence, ceux-ci comme auteurs, ceux-là comme complices, contre les droits de Dieu et de son Église, c'est-à-dire contre vos droits, vos libertés, vos intérêts les plus chers.

Prêtre de Dieu, ministre de Jésus-Christ, votre pasteur, j'ai dû défendre les droits de Dieu et de son Église, vos droits

vous, N. T.-C. F., vos droits à vous, enfants de Dieu et membres de l'Église ; j'ai dû combattre les entreprises de ceux qui se sont faits les violateurs de ces droits. Si en m'acquittant de ce devoir je me suis attiré leur aversion, je m'en console en répétant cette maxime du Sauveur : *Le disciple n'est pas au-dessus du maître.* (Ev. Luc, c. 6, v. 40). Si pour cela encore je suis livré aux gémonies de la tribune, de la presse ou de la rue, je me réjouirai avec les Apôtres *d'avoir été jugé digne de subir cet outrage pour le nom de Jésus-Christ.* (Actes. c. 5. v. 41.) Mais qu'ils ne se méprennent point sur les sentiments qui nous animent à leur égard, quand nous défendons contre leurs entreprises la cause sacrée de Jésus-Christ, de l'Église et de nos ouailles : ils nous obligent eux-mêmes à lutter contre eux. Il nous eût été certes plus doux, et nous le souhaitions vivement, d'épuiser nos soins et nos forces pour les ramener à Dieu, que d'employer nos veilles et toute notre énergie à repousser leurs attaques. Ils méconnaîtraient étrangement le cœur d'un évêque, s'ils croyaient que nous leur rendons aversion pour aversion et mépris pour mépris : grâce à Dieu, notre cœur d'évêque est étranger à des sentiments si peu chrétiens. Disciple et ministre de celui qui, attaché à la croix, souffrant d'inexprimables tortures, en butte à tous les outrages, priait son Père pour ses bourreaux et excusait ces criminels sans excuser leur crime : nous avons dans ce divin exemple de charité la règle de la nôtre envers les ennemis de l'Église. Dieu nous est témoin, nous la suivons fidèlement. Chaque jour en offrant à Dieu la divine hostie d'expiation et de propitiation, nous lui demandons le pardon et la conversion des ennemis de son Fils, avec autant d'ardeur que la persévérance pour nos ouailles fidèles.

Oui, tandis qu'ils ferment obstinément à l'Église et à ses ministres toutes les avenues de leurs cœurs, loin de rester indifférent au sort éternel qu'ils se préparent, nous confions à Dieu nos angoisses de pasteur et de père ; nous lui demandons de vaincre leur obstination par la puissance de sa miséricorde, pour qu'il ne s'en venge point par les rigueurs de sa justice.

—

Mais il est une autre classe de brebis égarées dont la conduite nous cause une affliction non moins grande et une sollicitude plus vive encore. C'est la classe de ces hommes qui se défendent d'être hostiles à la religion, qui en reconnaissent au contraire la nécessité pour la sauvegarde de leurs intérêts et

affectent même d'en conserver dans leur vie privée quelques pratiques extérieures, mais qui par une étrange contradiction, pactisent avec les ennemis de l'Église et travaillent avec eux à restreindre son action, à l'exiler de la famille, de l'école et de toutes les institutions sociales.

Ils sont nombreux, vous le savez, ces chrétiens aveuglés qui prétendent rester catholiques et enfants de l'Église, mais qui ne se font pas scrupule de s'affilier à des associations dont le but avoué et démontré par les faits, est de combattre et d'anéantir la religion ; — qui ne voudraient pas se mettre en révolte ouverte contre l'autorité divine dont l'Église est investie, mais qui s'arrogent le droit de fixer des limites à leur obéissance, et se réservent de critiquer, de blâmer, de censurer les actes légitimes posés par les dépositaires de cette autorité ; comme si Jésus-Christ n'avait pas dit : « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise ; » — qui reconnaissent que N.-S. a confié au Pape et aux évêques la mission d'enseigner aux hommes, sous la garde de son indéfectible assistance, toutes les vérités morales et religieuses qui doivent les conduire à leurs éternelles destinées, mais qui, au lieu d'accueillir avec respect et docilité les enseignements et les exhortations de leurs légitimes pasteurs, vont demander aux ennemis des prétextes et des excuses pour s'y soustraire ; au lieu de s'instruire de la vérité morale et religieuse auprès de ceux qui ont la mission de la leur apprendre, préfèrent alimenter leurs préjugés et leurs erreurs dans la lecture des journaux où l'ignorance le dispute à la mauvaise foi ; au lieu de conformer tous les détails de leur vie aux lumières de la vérité révélée, ne craignent pas d'y contredire dans les actes les plus importants de la vie domestique et de la vie sociale.

Dieu nous est témoin, N. T.-C. F., que nous n'avons rien négligé pour dissiper les illusions de ces hommes qui veulent allier de la sorte le culte de Dieu et celui de Bélial, et pour leur montrer la terrible responsabilité qu'ils encourent en se rendant complices de toutes les trames et de toutes les attaques des ennemis déclarés de l'Église. Que de fois ne les avons-nous pas conjurés, au risque de soulever contre nous toutes les audaces de l'impiété, de ne pas coopérer à l'empoisonnement des intelligences et des cœurs en s'abonnant à des publications périodiques où le dogme est malicieusement travesti et ridiculisé, où la morale est foulée aux pieds, où l'Église et ses

ministres sont indignement calomniés et voués au mépris? Que de fois ne les avons-nous pas avertis qu'en se nourrissant eux-mêmes de ces lectures, ils affaibliraient leur foi déjà chancelante et s'exposeraient par une coupable présomption au danger certain de perdre avec la foi leur salut éternel? Avons-nous jamais cessé de rappeler aux pères et aux mères de famille la rigoureuse obligation qui les presse de donner et de faire donner à leurs enfants une instruction solidement chrétienne, et la gravité de la faute qu'ils commettent en les plaçant dans des écoles d'où l'enseignement de la religion est banni au profit de l'indifférence; en leur permettant des lectures, des divertissements et des relations qui exposent leurs jeunes âmes à toutes les séductions de l'erreur et du vice; en les introduisant, par motif d'intérêt ou d'ambition, dans des familles sans religion, où leur foi et leur vertu feront inévitablement naufrage! Certes, ils ne nous reprocheront pas de ne les avoir pas prévenus des amertumes qu'ils se préparaient, en livrant ainsi les âmes de leurs enfants à l'irréligion et à l'immoralité, et du compte redoutable qu'ils devront rendre à Dieu pour avoir jeté dans la voie de la perdition ceux que la nature et la religion leur commandaient surtout d'aimer. — Nous n'avons cessé non plus, dans ces temps d'épreuves pour l'Église, d'inculquer à ces hommes qui s'estiment encore catholiques, les devoirs qui leur incombent dans la vie publique. Après avoir démasqué les tendances irréligieuses du libéralisme, cette gangrène de la société moderne, nous nous sommes efforcé de leur faire comprendre combien ils s'abusent grossièrement en voulant affranchir les actes de leur vie civile de l'empire de la loi divine, et combien ils se rendent coupables devant la raison, devant leur conscience et devant Dieu en secondant les entreprises et les œuvres antichrétiennes par leurs votes, leur autorité, leur crédit, et leur exemple. Ah! si nos avertissements leur avaient manqué, ou si l'éloquence irrésistible des faits n'avait mis au grand jour l'hostilité haineuse du libéralisme contre l'Église, peut-être trouveraient-ils dans les protestations mensongères de son respect pour la religion, et dans la droiture d'une conscience honnête, mais trompée, une excuse à leurs illusions. *Si non locutus fuissem, peccatum non haberent;* mais ils l'ont vu à l'œuvre: ils ont vu ses lois spoliatrices, ses empiétements progressifs sur le domaine religieux dans les églises et dans les cimetières; sa politique impie dans la création d'écoles sans Dieu et de biblio-

thèques immorales et impies, dans l'institution de sociétés et de ligues ouvertement hostiles à l'Église, dans l'élimination du prêtre de la bienfaisance et de l'instruction publique; ils ont vu son apostasie dans la défection générale de ses chefs qui ont abandonné toute pratique religieuse ou sont même passés au protestantisme; ils ont vu ses organes exciter chaque jour les masses au mépris de la religion, à la haine du prêtre, au dévergondage des passions; ils ont vu ses adeptes descendre dans la rue pour se livrer à d'indignes outrages contre ce qu'il y de plus saint et perpétrer contre la liberté du culte des attentats inouïs; ils ont entendu enfin ses coryphées proclamer que le *libéralisme est la libre pensée ou qu'il n'est rien,* et que son but est d'*arracher des âmes à Jésus-Christ!* et ils n'ont pas voulu se rendre à l'évidence. C'est pourquoi ils sont sans excuse! *Nunc autem excusationem non habent de peccato suo!* (Joan. xv. 22.)

Et voilà, N. T-C. F., ce qui nous cause les plus amers regrets.

Les ennemis à divers titres de la famille, de l'Église et de la société conspirent, vous le savez comme nous, le meurtre des âmes, et comptent faire de vous les exécuteurs des hautes œuvres de l'impiété et du socialisme. Attachés de cœur, comme vous l'êtes, à vos devoirs envers Dieu et le Roi, envers l'Église et la patrie, vous tromperez leurs espérances criminelles. Vous redoublerez même de zèle et d'efforts pour imprimer dans l'esprit et le cœur de vos ouailles le respect de l'autorité de Dieu et du Prince, l'amour de la religion et de l'ordre. Jamais votre mission n'a été plus belle, jamais n'a été plus grave.

---

## LE DUC DE NORFOLK (1)

Il y a quelques années, et si nous nous en souvenons bien, au commencement de la douloureuse et noble captivité de Pie IX, un jeune lord catholique traversait la Manche et se dirigeait vers Rome. En temps ordinaire, il n'y aurait pas eu prétexte au moindre étonnement; mais, soit à cause des graves circonstances où elle s'accomplissait, ou de l'importance du personnage qui l'avait entreprise, cette démarche excita une certaine émotion de curiosité, et la presse finit par soupçonner que le duc de

(1) Extrait d'une correspondance adressée au *Courrier de Genève.*

Norfolk, car c'était lui, se rendait à Rome, pour consacrer plus complétement à l'Église et au pape sa personne et sa fortune, en entrant dans les saints ordres... Il n'en fut rien pour le jeune lord, pas plus qu'il n'en sera probablement pour le duc Amédée de Savoie, à qui on vient de prêter des intentions semblables. Ces soupçons resteront néanmoins comme un hommage pour ceux que leurs concitoyens ont jugés dignes de l'honneur du sacerdoce et assez courageux pour en accepter les devoirs, qui ont grandi avec la situation actuelle de l'Église.

Depuis lors, le duc de Norfolk a souvent occupé l'opinion publique et la presse, car cette démarche que nous venons de rappeler était comme son entrée en ligne de bataille.

Partout on a parlé de la noble attitude qu'il a prise dans les conflits religieux dégénérés en persécutions injustes, malhonnêtes et brutales. Les protestations de la grande *Union des catholiques anglais,* dont le duc de Norfolk est le président, ont bien souvent stigmatisé les persécuteurs allemands, les spoliateurs italiens, les valets bismarckiens de la Suisse, et raffermi le courage des victimes. Les meetings imposants qu'il a réunis, ont, plus d'une fois, fait bonne justice des insinuations malveillantes par lesquelles l'ambassadeur allemand d'une part, et Robert Peel et Gladstone de l'autre, essayaient d'entraîner le peuple anglais et son gouvernement sur la pente glissante de la persécution. Tout le monde sait combien d'œuvres charitables ou d'églises à élever sont les clientes de son immense et généreux patrimoine.

Mais ce ne sont point ces souvenirs qui défrayent aujourd'hui la presse anglaise au sujet du duc de Norfolk ; c'est son mariage qu'elle annonce avec un luxe de détails et d'hommages respectueux qu'on croirait devoir être réservé à des noces royales. C'est qu'en effet, ce mariage n'est pas éloigné de cette haute distinction. Il faut savoir, écrivait autrefois M. de Montalembert, « que la famille des Howard, dont les ducs de Norfolk sont chefs, est universellement reconnue comme la plus illustre de la noblesse anglaise, et remonte à Hereward, ce fameux baron saxon qui se maintint avec un si indomptable courage dans l'île d'Ely contre Guillaume le Conquérant. Aucune famille en Europe, même parmi les familles souveraines, excepté celles de Bourbon, de Lorraine et de Savoie, ne peut se vanter d'avoir reçu de si bonne heure ses titres de noblesse. »

Jusqu'à Henri VIII, c'est-à-dire tant que l'on n'écarta pas leur dévouement à cause de leur fidélité à la foi catholique, les

Norfolk, sur les champs de bataille surtout, furent les plus fermes appuis de la couronne. L'histoire ne paraît pas même avoir encore enrégistré tous leurs services, et, ces jours derniers, on discutait, à l'Institut de France, un parchemin inopinément découvert dans les archives de Maguelone, établissant qu'un comte d'Arundel, très-probablement de la famille des Howard, fut un des libérateurs d'Edouard II, trahi par sa propre femme, Isabelle de France. Aussi, dit encore M. de Montalembert, leur nom est devenu le type de l'aristocratie dans le pays le plus aristocratique du monde.

Mais, pour nous catholiques, le nom des Norfolk est encore un type meilleur ; nous voulons dire le type de la fidélité à l'Église catholique romaine. Pour être brefs, nous ne citerons que deux noms, Philippe Howard, comte d'Arundel, et lord Fitz-Alan, père du duc actuel. En haine de la foi catholique, et pour lui arracher une apostasie qui aurait peut-être achevé, par le plus regrettable exemple, la ruine du catholicisme en Angleterre, la reine Elisabeth fit enfermer le comte d'Arundel dans la fameuse tour de Londres, qui pourra devenir un jour précieuse comme d'autres catacombes, tant les catholiques anglais, prêtres et laïques, y ont souffert de tentations, de tortures de la part des hommes, et y ont reçu de consolations et de forces de la part de Dieu. La méchante reine s'acharna si bien après son illustre prisonnier, que l'historien français de ce drame épouvantable, M. Rio, a pu dire de cette captivité que « l'aspect des personnes et celui des choses donnaient à ce lieu l'air d'un caveau funèbre. » Ces tortures se prolongèrent onze années durant, après quoi Elisabeth, honteuse et désespérée, y fit mettre un terme par un empoisonnement sans courage. La victime mourut inébranlable. Les murailles hideuses de la tour portent encore ou ont porté longtemps la preuve de son inaltérable fermeté, dans cette inscription, tracée de la main du prisonnier : « De même que c'est un opprobre d'être lié par « le péché, de même c'est la plus grande gloire d'être chargé « de chaînes pour Jésus-Christ. — Plus on souffre pour Jésus-« Christ, plus on aura la gloire avec lui dans l'Éternité. » De tels sentiments n'étonnent plus quand on sait que celui qui en fit la confidence aux pierres humides de son cachot avait refusé la liberté, la jouissance de ses biens, les embrassements de sa femme et de ses enfants qu'on lui offrait au prix d'un simple acte de présence dans une église protestante.

Nous avons encore nommé lord Fitz-Alan. Né en 1815, fils d'un père qui ne voulait être catholique que de nom et d'une mère protestante, l'héritier de la première maison catholique d'Angleterre fut pour ainsi dire élevé en protestant. Mais heureusement ce ne fut là qu'une éclipse momentanée dans les traditions de la famille : l'âme des Norfolk est nécessairement catholique. Aussi, lord Fitz-Alan ne tarda pas, suivant le mot spirituel d'Ozanam, de décrire sa courbe rentrante vers l'Église de Rome. Ce retard au poste de ses ancêtres lui pesait néanmoins comme un remords, et lui faisait dire quelquefois : « J'ai absolument perdu les vingt-six premières années de ma vie... Je ne suis pas un vieux catholique ; regardez-moi comme un converti. » Mais quel converti ! Il n'eut d'abord pas de repos avant d'avoir ramené à l'Église sa femme, qui était encore protestante.

Ce retour, dont il était si impatient, et que le ciel ne put pas lui refuser, semble avoir commencé sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, au spectacle émouvant de la communion pascale : l'épouse avait été navrée de n'avoir pu suivre son mari à la table sainte. Cependant, lord Fitz-Alan était entré à la Chambre des communes, par la porte ou plutôt par la glorieuse brèche ouverte par O'Connell, en 1829. L'ardeur et la sincérité de ses convictions catholiques ne tardèrent pas d'y être soumises à l'épreuve la plus délicate. Son père avait soutenu, dans la Chambre des lords, en 1850, le bill dit des *titres ecclésiastiques*, contre le rétablissement par Pie IX de la hiérarchie catholique en Angleterre ; que fera le fils à la Chambre des communes ?... Un certain respect sentimental de l'autorité paternelle pouvait lui conseiller de se taire et de s'abstenir ou de se retirer ; mais sa conscience catholique parla plus haut ; il combattit le *bill* et donna ensuite sa démission. Il fut aussitôt réélu par les électeurs catholiques de Limerick, en Irlande. La délicatesse de ses convictions lui fit encore refuser l'ordre de la Jarretière qu'il lui aurait fallu recevoir d'un ministre avec lequel il était en désaccord sur des questions religieuses. Quel catholique enfin que ce grand seigneur qui, ayant tout à souhait, honneurs, plaisirs, relations, a cependant écrit cette magnifique parole : « La religion seule m'intéresse ; seule elle m'échauffe le sang si froid qui coule dans mes veines ! »

Maintenant, les catholiques anglais n'ont-ils pas raison de se réjouir en espérant que, par le mariage du duc de Norfolk, cet

héritage, tant de fois séculaire, de fidélité et d'héroïsme, ne tombera pas en déshérence, faute de lignée ou de vertu pour le recueillir ? Et n'en est-ce pas comme un heureux présage que cette vaillance du noble duc à dépasser les exemples de son père en ne convertissant pas seulement son épouse, mais sa fiancée ? Depuis quelque temps, en effet, la future duchesse de Norfolk, miss Flora Hastings, a abjuré le protestantisme. Mais ce qu'il y a de surprenant, et ce qui est très-honorable pour le caractère anglais, c'est que cette joie ne paraît point être le monopole exclusif des catholiques. Les protestants eux-mêmes s'y associent par des témoignages de respect et de sympathie. Ils comprennent que si la fidélité des Norfolk est une force pour l'Église catholique, elle est un honneur pour leur patrie. Ils aiment assez la vertu pour la reconnaître et l'honorer dans leurs adversaires. Comme le disait un jour le *Times*, « parmi les protestants eux-mêmes, il y en a beaucoup qui, par une sorte de culte poétique pour le passé, regretteraient de voir la plus illustre maison du pays abandonner l'Église vaincue et proscrite dont aucune vicissitude n'a pu détacher cette vieille lignée. »

---

## LIBÉRALISME ET LIBERTÉ

« Dans le parti des honnêtes gens, disait Cicéron, je ne sais « pas s'il y a un honnête homme. »

Faut-il dire aujourd'hui : « Dans le parti libéral, je ne sais pas s'il y a un ami sincère de la liberté ? »

Toujours est-il que si la liberté est le droit de faire son devoir, s'il faut la concevoir comme l'affranchissement de tous les obstacles qui empêchent l'homme d'atteindre à sa fin, ce n'est point au libéralisme qu'il faut la demander.

Ni doctrinalement, ni pratiquement, l'école libérale n'a la notion de la liberté.

Doctrinalement, elle la définit le droit de ne pas faire son devoir.

Pratiquement, elle aboutit partout à la proscription du devoir.

Justifions en peu de mots cette double accusation.

Le principe fondamental du libéralisme, c'est que l'homme ne relève que de sa raison, qu'il est à lui-même sa propre loi et qu'il n'a point à se soumettre à une autorité extérieure quelconque.

La conclusion logique de ces prémisses, c'est que chacun se fait sa religion et sa morale à soi-même.

Mais cette conclusion que nous avons entendu souvent formuler dans les écrits et dans les discours des promoteurs du libéralisme, est marquée du signe de l'absurdité. Une loi que ceux qui s'y déclarent soumis peuvent suspendre, modifier, abroger à leur guise, n'est pas une loi véritable, et la morale purement subjective aboutit logiquement au scepticisme et à l'immoralité.

Aussi que voyons-nous ? Le libéralisme acclame et proclame de toutes parts la morale indépendante, il ébranle la notion positive du devoir et, somme toute, il laisse chacun libre de suivre la voie qui lui plaît, pourvu que cette voie ne soit pas représentée comme le chemin unique de la vérité.

Or, le catholicisme a précisément la prétention d'être ce chemin unique puisqu'il se dit et qu'il se montre le continuateur et l'héritier de Celui qui s'est lui-même appelé « la voie, la vérité et la vie. »

D'où il suit que le libéralisme, tolérant et sceptique à l'endroit de toutes les erreurs issues de la fantaisie individuelle, repousse et proscrit seulement la doctrine qui enseigne, à titre d'autorité, l'immuable et vraie science du devoir.

La première partie de notre thèse est ainsi prouvée.

Quant à la seconde partie de cette thèse, c'est-à-dire la méconnaissance pratique de la liberté par le libéralisme, elle trouve son ample et pleine confirmation dans l'examen des faits contemporains.

Sous toutes les législations et dans tous les pays, le libéralisme se montre tolérant pour toutes les doctrines à l'exception du catholicisme. La raison de cette tolérance est fort facile à saisir : tous les systèmes anti-catholiques revêtent purement et simplement le caractère de conceptions purement subjectives, individuelles, et sans portée sociale. Ce sont des *hypothèses* scientifiques, morales ou religieuses que l'on peut à son gré adopter, amoindrir ou rejeter. La religion catholique, au contraire, se présente comme la vérité certaine, absolue, complète, comme la source divine des devoirs privés et publics, comme la loi morale générale, dans toute sa perfection et dans toute sa plénitude.

Or, cette dernière affirmation heurte de front le dogme essentiel du libéralisme, c'est-à-dire la souveraineté absolue de l'État.

Et c'est ici que se révèle l'antagonisme radical de l'Église catholique et de la civilisation dite moderne.

Nos libéraux se sont beaucoup récriés naguère contre cette proposition condamnée par le *Syllabus* de 1864 : « Le Pontife « Romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le pro- « grès, le libéralisme et la civilisation moderne. » (Syllabus. Prop. LXXX.)

On ne s'est pas fait faute de conclure de cette condamnation à l'impossibilité absolue pour le catholicisme de se prêter à la diffusion des lumières et à l'épanouissement légitime et régulier des sociétés contemporaines.

C'est précisément le contraire qui est vrai et nous sommes fondés à dire que le progrès social véritable ne rencontre point de plus insurmontable obstacle que le libéralisme.

Ceux qui connaissent le prix de la vérité et qui savent qu'elle est le facteur indispensable de toute civilisation digne de ce nom, ne seront pas surpris d'une telle proposition. Qu'est-ce en effet que le libéralisme sinon l'élimination systématique de ce facteur nécessaire ? La prétention du libéralisme de constituer une civilisation véritable équivaut donc à celle d'élever un édifice dans les airs.

Les faits, d'ailleurs, auxquels nous aimons à revenir, puisque notre siècle se vante d'être essentiellement positif, les faits ne justifient-ils pas ce jugement ?...

Le libéralisme est à l'œuvre et il peut se vanter d'avoir pénétré les institutions, les lois et les mœurs publiques de la société contemporaine.

Eh bien ! que constatons-nous autour de nous sinon la prépondérance chaque jour plus accentuée de la force et l'écrasement chaque jour plus complet du droit ? On a pu le dire avec raison : ce qui caractérise l'ensemble de la politique actuelle c'est l'abandon des causes justes. C'est la morale du succès qui prévaut et ce sont les faits accomplis qui constituent, en dernière analyse, le prétendu Code du droit international. Ce scepticisme pratique qui constitue le fond de la vie individuelle de tout libre-penseur, tend à devenir, au même titre, le fondement de ce qu'on appelle encore, par une étrange et involontaire ironie, la morale sociale. Qui peut tout faire peut tout oser et n'est tenu qu'à réussir. N'est-ce point le dernier mot de la morale indépendante, appliquée à la politique ?

Aussi voyons-nous tous les efforts des puissances, des parle-

ments, de la diplomatie, tournés contre la seule voix qui empêche encore la consécration définitive de ce droit nouveau, c'est-à-dire contre le catholicisme. Tout le secret de la « lutte civilisatrice, » engagée en Allemagne et ailleurs, est là. On ne veut plus que les résistances de la justice se dressent sur le cortége triomphal de la puissance et du nombre ; on ne veut plus entendre la protestation de la force morale s'élever contre la victoire de la force brutale.

Jadis l'Église et l'État suivaient une marche harmonieuse et coordonnée dans leurs voies distinctes. Plus tard l'État, sous prétexte de se séculariser, s'est affranchi de cette coordination et de cette harmonie. Il en est venu aujourd'hui, soi-disant pour affirmer son indépendance, jusqu'à nier l'Église et à vouloir l'absorber.

L'État, maître des corps et des âmes, l'État souverain jusque dans le domaine spirituel, tel est aujourd'hui le dernier mot du libéralisme, et c'est là le système que nous voyons prévaloir à Berlin, en Suisse, et qu'on voudrait bien « imiter » ailleurs. Il ne faut pas beaucoup de pénétration pour comprendre que ce système conduit à la négation pratique et à la destruction légale de toute liberté vraie. Quelle est en effet sa conclusion inévitable, sinon la mise hors la loi du catholicisme et des catholiques ? Il s'est rencontré jadis, dans les pays protestants par exemple, des législations hérétiques qui comminaient cette exclusion sous des peines plus ou moins sévères. Ces pénalités ont disparu dans la plupart des codes modernes comme incompatibles avec les idées de « tolérance. » Mais qu'arrive-t-il ? C'est que, de nos jours, la législation et la politique consacrent souvent, au profit du scepticisme et de l'irréligion d'État, des priviléges plus exorbitants et plus durs que l'intolérance confessionnelle d'autrefois. On était puni naguère de ne pas professer l'erreur ; on expie aujourd'hui le crime de ne pas nier la vérité. Nous ne voyons pas trop où est le progrès et surtout nous n'apercevons point ce que la liberté véritable peut avoir gagné à ce changement de régime.

Ces évolutions résultent d'ailleurs de la nature des choses.

La neutralité de l'État entre l'erreur et la vérité est une pure chimère et n'a jamais existé. Si l'État déserte la cause de la vérité, c'est pour appuyer celle de l'erreur ; et de l'erreur partielle, il descend bientôt, par une pente logique, à l'erreur totale. Or, comme le dit le R. P. Félix, la vérité peut bien

tolérer l'erreur, mais jamais l'erreur ne tolère la vérité. Voilà pourquoi le libéralisme contemporain est essentiellement intolérant et persécuteur ; voilà pourquoi il est partisan de l'omnipotence absolue de l'État, parce qu'il espère, sous la meule de la centralisation bureaucratique, broyer et écraser toute liberté vraie !

Les faits contemporains ne justifient hélas ! que trop bien cette appréciation, d'autre part confirmée par la logique des principes. Nous pouvons hardiment en conclure qu'au milieu du déluge des erreurs modernes et de la tourmente révolutionnaire, l'Église seule conserve, avec le dépôt de la vérité, le trésor de la liberté. Elle seule trace aux élans de la spontanéité humaine leur véritable voie, voie courte parce qu'elle est droite, voie toujours assez large puisqu'elle aboutit à Dieu. Et c'est là, malgré les tristesses de l'heure présente, le secret de nos certitudes et de nos espérances ! Notre siècle court au despotisme ou au socialisme, à la tyrannie ou à l'anarchie. Ou c'en est fait de l'humanité, ou elle s'apercevra bientôt que là ne sont point ses véritables destinées. Elle voudra donc préserver l'autorité de l'excès qui la rend intolérable et la liberté des souillures qui la déshonorent : elle se trouvera ainsi rejetée, pour ainsi dire, entre les bras de l'Église où se rencontrent, dans un fraternel accord, le pouvoir et l'indépendance, la justice et la paix. — *(Bien public* de Gand).

---

## L'ŒUVRE DES PRIÈRES

### POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE

Nos lecteurs savent que cette Œuvre est approuvée par S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et S. Em. Mgr Mathieu, archevêque de Besançon ; par NN. SS. les archevêques et évêques d'Aix, de Bourges, de Reims, d'Auch, d'Albi, de Perpignan, d'Orléans, du Mans, du Puy, de Rodez, de Verdun, de Saint-Claude, de Mende, de Carcassonne, de Montpellier, de Nîmes, de Nevers, de Troyes, et par les prélats réguliers de Saint-Michel de Prémontré, d'Aiguebelle et de Mortagne.

Le Comité de l'Œuvre vient de publier l'appel suivant :

Après avoir fait élever 185 monuments à la mémoire de nos soldats morts en captivité, il nous avait paru que nous ne pouvions mieux couronner notre entreprise qu'en demandant des prières pour le repos de leurs âmes.

Un premier effort était déjà fait, lorsque nous avons reconnu ce que l'Œuvre aurait d'incomplet en ne comprenant pas les 100 mille soldats tombés en France durant la lutte.

Le but que nous venons poursuivre aujourd'hui, c'est la réparation de cet oubli ; et, unissant tous nos morts dans une même pensée, nous venons demander pour tous les mêmes prières.

Notre Œuvre est à la fois patriotique et catholique.

Elle aura la valeur d'une manifestation nationale, si, comme nous en avons la confiance, toutes les paroisses et toutes les communautés religieuses s'y associent.

Elle sera une profession de foi catholique, car elle proclamera bien haut le dogme consolant et salutaire de l'immortalité de l'âme ; elle contribuera à resserrer les liens pieux qui unissent les vivants aux morts ; elle établira et perpétuera la véritable et saine solidarité, celle que la mort n'atteint pas ; elle dira, enfin, aux âges futurs quelle fut notre foi.

Mais pour accomplir une entreprise semblable, nous reconnaissons notre insuffisance.

Nous avons besoin du haut patronage de NN. SS. les évêques et du concours dévoué de tout le clergé français.

Les sentiments de généreux patriotisme dont tous ont donné l'exemple durant nos jours d'épreuves nous sont un garant que leur appui ne nous fera pas défaut ; déjà un certain nombre de prêtres nous ont assuré de leur concours ; déjà plusieurs de nos évêques ont donné à notre Œuvre un témoignage flatteur de leur participation et de leur sympathie, et nous sommes heureux de nous faire ici les échos de la belle parole de l'un d'eux :

« Notre vaillante et malheureuse armée, nous a-t-il répondu, a des droits sacrés à nos prières. Il y aurait ingratitude à les lui refuser. »

Pour fortifier notre espérance, disons plus, pour confirmer notre foi dans le succès de l'Œuvre, notre vénéré Pontife, le glorieux Pie IX, a bien voulu nous envoyer et ses encouragements et sa bénédiction.

Depuis, l'Œuvre a reçu au Congrès de Reims une impulsion nouvelle. MM. les aumôniers militaires, qui en sont les tuteurs

naturels, veulent bien s'en occuper, et leur comité central à Paris s'est fait le propagateur de ses intérêts. La Société de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris, a bien voulu également la recommander à ses associés, et le Comité catholique a daigné la patroner auprès de ses amis.

C'est donc avec confiance que nous prenons la liberté d'adresser cet appel à tous les membres du clergé français.

Nous prions respectueusement NN. SS. les évêques de vouloir bien accorder à notre pieuse entreprise leur patronage diocésain. Nous sollicitons de tous les prêtres le don gratuit d'une ou plusieurs messes à temps ou à vie, pour les âmes de tous les Français qui ont succombé durant la lutte. Nous faisons appel à toutes les âmes catholiques pour qu'elles veuillent bien nous aider de leur charité et de leurs prières dans cette Œuvre sainte et patriotique où leur place est marquée.

*Les membres du Comité:*

Mgr de Ségur, à Paris, président d'honneur;

Le R. P. Joseph, missionnaire apostolique à Genève, ex-aumônier des prisonniers français, président;

M. Ch. Saintpierre, de Cette, président. (En résidence aujourd'hui à Montpellier, rue de l'École-de-Droit, 13;)

M. l'abbé Baron, aumônier militaire du Gros-Caillou, à Paris, trésorier;

M. l'abbé Eysséric, aumônier, à Carpentras;

M. Salle, boulevard Poissonnière, 23, à Paris.

---

## LA POPULATION DE LA FRANCE

Au mois de décembre de l'année dernière, le gouvernement a fait opérer dans toutes les communes le recensement général de la population.

C'est en 1872 que le dénombrement précédent avait été fait. Le *Journal officiel* a publié la semaine dernière seulement les résultats du travail opéré à la fin de 1876. Nous allons en reproduire les chiffres principaux.

On compte en France (France continentale et Corse):

362 arrondissements;

2,863 cantons;

36,056 communes;

36,905,788 habitants.

Cette population se classe de la manière suivante :

*Sexe masculin.*

| | | |
|---|---|---|
| Garçons. . . . . . . . . . . | 9. 805. 761 | |
| Hommes mariés. . . . . . . | 7. 587. 259 | |
| Veufs. . . . . . . . . . . . . | 980. 619 | |
| | 18. 373. 639 | 18. 373. 639 |

*Sexe féminin.*

| | | |
|---|---|---|
| Filles . . . . . . . . . . . . | 8. 944. 386 | |
| Femmes mariées . . . . . . | 7. 567. 080 | |
| Veuves . . . . . . . . . . . . | 2. 020. 683 | |
| | 18. 532. 149 | 18. 532. 149 |
| Total égal. . . . . . . . . . | | 36. 905. 788 |

Il y a donc un peu plus de femmes que d'hommes : soit 158,419.

Nous donnons plus loin, pour chaque département, le chiffre de la population à la fin de 1876 comparé à celui du recensement de 1872.

En cinq ans, la population française a donc augmenté de 802,867 habitants, c'est-à-dire de 2. 17 pour 100.

Dans vingt départements l'effectif a diminué.

La population féminine s'est accrue de 409, 704, tandis que le côté masculin n'augmentait que de 393,163.

Cet accroissement total est médiocre, il est surtout très-peu satisfaisant, si on le compare aux résultats de la fécondité des autres nations.

Ce qu'il y a de plus fâcheux encore, c'est que si la population générale augmente très-peu, les grandes villes voient s'élever très-rapidement le nombre de leurs habitants.

Ainsi, en cinq ans, Saint-Quentin augmente de 4,113 habitants; Troyes, de 3, 162; Marseille, de 6,004; Bourges, de 4,473; Dijon, de 5,366; Besançon, de 5,000; Bordeaux, de 21,000; Béziers, de 6,759; Rennes, de 5,133; Saint-Étienne, de 15,205; Reims, de 9, 334; Nancy, de 13,325; Roubaix, de 7, 674; Tourcoing, de 5, 312; Lyon, de 19,398; Paris, de 137,014; Le Havre, de 5,243; Poitiers, de 3,217; Limoges, de 3,877.

Les 43 villes de plus de 30,000 âmes ont absorbé à elles seules 313,513 habitants sur l'augmentation générale; les autres villes, moyennes et petites, ont pris le reste. La population rurale a diminué presque partout. En un mot, l'élément *consommateur augmente* sans cesse et l'élément *producteur diminue.*

On ne saurait trop insister sur ce qu'il y a d'inquiétant et de grave dans cet état de choses.

L'attrait des plaisirs, du bien-être et des professions peu fatigantes attire les habitants des campagnes vers les villes.

Cette émigration, qui dure depuis si longtemps et qui a pris depuis un siècle une intensité alarmante, ne peut pourtant pas continuer indéfiniment. Il faudra bien qu'elle s'arrête le jour où les campagnes, appauvries de bras, ne pourront plus alimenter la population des villes et où le trop plein de celles-ci sera forcé de déborder pour revenir vers le sol producteur.

Dans tous les autres pays, et surtout en Allemagne, le même fait est observé ; on voit des provinces augmenter très-faiblement et même diminuer, par suite de la concentration dans les villes, ou, comme la Poméramie, par l'émigration en Amérique.

Tandis que la vieille Europe voit des pays comme la France progresser si lentement — de 2. 17 0/0 — en cinq ans, le Nouveau-Monde voit le Canada, dont la population s'augmente avec une prodigieuse fécondité.

De 1817 à 1864, la population de la Prusse s'est accrue de 82 0/0. Celle de la Fance, dans le même délai, n'a augmenté que de 25 0/0.

Le rapport inséré au *Journal officiel* constate avec une certaine satisfaction l'accroissement de 2. 17 0/0 qui s'est produit pendant la dernière période de cinq ans.

Sans doute, l'augmentation de 802,867 est satisfaisante, si on la compare à celles que présentent les périodes qui se succèdent depuis vingt ans. Le progrès continuel et considérable de la richesse publique et privée, surtout dans les campagnes ; le développement du bien-être, le morcellement de la propriété, et diverses autres causes morales, ont produit un affaiblissement notable dans le chiffre annuel des naissances.

En 1801, le nombre des naissances était de 3,33 par 100 habitants.

En 1831, il était encore de 3,03 par 100 habitants.

En 1841, il n'est plus que de 2,87.

En 1868, il descend à 2,54.

A cet égard, nous sommes au-dessous de 18 nations, en tête desquelles figure la Russie avec le chiffre de 5,07 par 100 habitants et dont la dernière, l'Irlande, offre encore une proportion de 2,62 0/0.

Enfin, l'augmentation de 802,000 habitants en cinq ans est satisfaisante, si on la compare à celle qu'ont révélée les recensements suivants :

| | | habitants |
|---|---|---|
| En 1841, augmentation | . . . . . . . . . . . . . . | 689. 000 |
| En 1851, | — . . . . . . . . . . . . . . | 382. 600 |
| En 1856, | — . . . . . . . . . . . . . . | 256. 194 |

Mais elle est bien médiocre, si on se reporte aux dénombrements d'autrefois, qui ont permis de constater des accroissements comme ceux-ci :

| | | habitants |
|---|---|---|
| En 1806, accroissement | . . . . . . . . . . . . . . | 1. 758. 000 |
| En 1821, | — . . . . . . . . . . . . . . | 1. 354. 450 |
| En 1826, | — . . . . . . . . . . . . . . | 1. 397. 062 |
| En 1836, | — . . . . . . . . . . . . . . | 971. 687 |
| En 1846, | — . . . . . . . . . . . . . . | 1. 170. 308 |

Il serait à désirer pour la France qu'elle revînt à ces chiffres, dont elle s'est considérablement éloignée. Notre force nationale, notre puissance de production y sont particulièrement intéressées; il importerait surtout que ces accroissements eussent lieu au profit des populations rurales.

Voici le tableau de la population par département :

| DÉPARTEMENTS | HABITANTS en 1872 | HABITANTS en 1876 |
|---|---|---|
| Ain | 363.290 | 365.290 |
| Aisne | 552.439 | 560.427 |
| Allier | 390.812 | 405.783 |
| Alpes (Basses-) | 139.332 | 136.166 |
| Alpes (Hautes) | 118.898 | 119.094 |
| Alpes-Maritfmes | 199.037 | 203.604 |
| Ardèche | 380.277 | 384.378 |
| Ardennes | 320.217 | 326.782 |
| Ariége | 246.298 | 244.975 |
| Aube | 255.687 | 255.217 |
| Aude | 285.927 | 300.065 |
| Aveyron | 402.474 | 413.826 |
| Belfort (Territoire de) | 56.781 | 68.600 |
| Bouches-du-Rhône | 554.911 | 556.379 |
| Calvados | 454.012 | 450.220 |
| Cantal | 231.867 | 231.086 |
| Charente | 367.520 | 373.950 |
| Charente-Inférieure | 465.653 | 465.628 |
| Cher | 335.392 | 343.613 |
| Corrèze | 302.746 | 311.525 |
| Corse | 258.507 | 262.701 |
| Côte d'Or | 374.510 | 377.663 |
| Côtes-du-Nord | 622.295 | 630.957 |
| Creuse | 274.663 | 278.423 |

| DÉPARTEMENTS | HABITANTS en 1872 | HABITANTS en 1876 |
|---|---|---|
| Dordogne | 480.141 | 489.848 |
| Doubs | 291.251 | 306.094 |
| Drôme | 320.417 | 321.736 |
| Eure | 377.874 | 373.629 |
| Eure-et-Loire | 282.622 | 283.075 |
| Finistère | 642.963 | 666.106 |
| Gard | 420.131 | 423.804 |
| Garonne (Haute) | 479.362 | 477.730 |
| Gers | 284.717 | 283.546 |
| Gironde | 705.149 | 735.242 |
| Hérault | 429.878 | 455.053 |
| Ille-et-Vilaine | 589.532 | 602.712 |
| Indre | 277.693 | 281.248 |
| Indre-et-Loire | 317.027 | 324.875 |
| Isère | 575.784 | 581.099 |
| Jura | 287.634 | 288.823 |
| Landes | 300.528 | 303.508 |
| Loir-et-Cher | 268.801 | 272.634 |
| Loire | 550.611 | 590.613 |
| Loire (Haute) | 308.732 | 313.721 |
| Loire-Inférieure | 602.706 | 612.972 |
| Loiret | 353.021 | 369.903 |
| Lot | 281.404 | 276.512 |
| Lot-et-Garonne | 319.289 | 316.920 |
| Lozère | 135.190 | 138.319 |
| Maine-et-Loire | 518.471 | 517.258 |
| Manche | 544.776 | 539.910 |
| Marne | 386.157 | 407.780 |
| Marne (Haute) | 251.196 | 252.448 |
| Mayenne | 350.637 | 351.935 |
| Meurthe-et-Moselle | 365.137 | 404.609 |
| Meuse | 284.725 | 294.059 |
| Morbihan | 490.352 | 506.573 |
| Nièvre | 339.917 | 346.822 |
| Nord | 1.447.764 | 1.519.585 |
| Oise | 396.804 | 401.618 |
| Orne | 398.250 | 392.526 |
| Pas-de-Calais | 761.158 | 793.140 |
| Puy-de-Dôme | 166.463 | 570.207 |
| Pyrénées (Basses) | 426.700 | 431.525 |
| Pyrénées (Hautes) | 235.156 | 238.037 |
| Pyrénées-Orientales | 191.856 | 197.940 |
| Rhône | 670.247 | 705.131 |
| Saône (Haute-) | 303.088 | 304.052 |
| Saône-et-Loire | 598.344 | 614.309 |
| Sarthe | 446.603 | 446.239 |
| Savoie | 267.958 | 268.361 |
| Savoie (Haute) | 273.027 | 273.801 |
| Seine | 2.220.060 | 2.410.849 |

| DÉPARTEMENTS | HABITANTS en 1872 | HABITANTS en 1876 |
|---|---|---|
| Seine-Inférieure | 790.022 | 798.414 |
| Seine-et-Marne | 341.490 | 347.323 |
| Seine-et-Oise | 580.180 | 561.990 |
| Sèvres (Deux-) | 331.243 | 336.655 |
| Somme | 557.015 | 556.641 |
| Tarn | 352.718 | 359.232 |
| Tarn-et-Garonne | 221.610 | 221.364 |
| Var | 293.757 | 295.763 |
| Vaucluse | 263.451 | 255.703 |
| Vendée | 401.446 | 411.781 |
| Vienne | 320.598 | 330.916 |
| Vienne (Haute-) | 322.447 | 336.061 |
| Vosges | 392.988 | 407.082 |
| Yonne | 363.608 | 359.070 |
| Totaux | 36.102.921 | 36.905.788 |
| | Augmentation : 862.867 | |

Nous reviendrons prochainement sur cette question de la population, qui offre un intérêt moral considérable.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Pour le coup, le monde de la finance n'a pu s'empêcher de ressentir les commotions de la politique; il y a eu des oscillations assez sensibles sur le marché, forte hausse d'abord, baisse sérieuse ensuite, mais le tout se terminant par une nouvelle hausse, qui va peut-être prendre un élan considérable, aussitôt que l'on connaîtra le caractère du nouveau ministère, dont on veut considérer l'avènement comme une détente dans la situation.

Tout cela prouve, — et nous ne sommes pas seuls à le penser, — que le marché financier se trouve entre les mains d'un syndicat de banquiers qui veulent la hausse et qui ont juré de ne pas laisser la baisse s'établir. Pendant une semaine aussi agitée que celle qui vient de se passer, tout indiquait la baisse, et, tout au contraire, le 5 0/0 s'est élevé, à la Bourse de samedi dernier, jusqu'à 106,85. Qu'arriverait-il si les choses tournaient au tragique? Il y aurait certainement des catastrophes à redouter; mais s'il n'y a que des incertitudes et des agitations restreintes, nous verrons les fonds se maintenir: ainsi le veulent les dieux de la finance.

—

Voici un tableau comparatif des recettes de nos chemins de fer, en 1876 et 1877, du 1er janvier au 4 novembre, qui offre un grand intérêt; il permettra de se rendre compte de la situation actuelle et d'établir le bilan entre les deux années.

| CHEMINS DE FER | 1877 — Kil. exploités. | RECETTES à partir du 1er janvier 1877 | 1876 — Kil. exploités. | RECETTES à partir du 1er janvier 1876 |
|---|---|---|---|---|
| Paris Lyon-Médit.(a.r.) | 4.043 | 216.666.723 20 | 3.981 | 220.242.328 47 |
| — (nouv. r.) . . . . | 1.343 | 14.743.027 72 | 1.150 | 14.669.553 10 |
| — au Mont-Cenis . | 133 | 4.797.857 33 | 132 | 4.541.592 66 |
| — Ch.-Alg. . . . . | 513 | 4.801.245 79 | 513 | 5.376.048 60 |
| Nord (anc. rés.) . . . . | 1.310 | 89.468.847 » | 1.279 | 91.744.567 » |
| id. (nouv. rés.). . . . | 560 | 11.014.213 » | 560 | 11.225.787 » |
| — Nord-Est . . . . | 172 | 1.244.427 » | 172 | 1.009.318 » |
| — Lille à Valencien. | 64 | 1.147.926 » | 64 | 914.223 » |
| — Lille à Béthune. | 41 | 665.514 » | 41 | 646.982 » |
| — Lig. d'intérêt loc. | 192 | 840.127 » | 133 | 403.705 » |
| Ouest (anc. r.) *a* . . . . | 900 | 59.800.619 61 | 900 | 59.981.632 60 |
| — (nou. r.) *a* . . . | 1.692 | 28.208.459 85 | 1.626 | 27.259.926 83 |
| Orléans (anc. r.) . . . . | 2.020 | 82.706.551 23 | 2.020 | 84.508.670 98 |
| — (nouv. r.) . . . . | 2.244 | 34.235.817 05 | 2.214 | 34.652.352 03 |
| Est (anc. rés.) . . . . . | 533 | 35.181.334 77 | 533 | 35.688.543 58 |
| — (nouv. rés.) . . . . | 1.765 | 45.161.416 36 | 1.723 | 46.098.108 49 |
| Midi (anc. rés.) . . . . | 798 | 40.468.749 99 | 798 | 40.339.525 22 |
| — (nouv. rés.) . . . | 1.362 | 18.323.275 67 | 1.253 | 18.523.044 89 |
| Charentes (anc. rés.) . | 498 | 5.207.123 63 | 498 | 5.457.622 21 |
| — Angoulême à Limoges . . . . . . . | » | » | » | » |
| Orléans-Châl.-s.-Marne | 295 | 1.412.008 81 | 295 | 1.484.655 26 |
| Vendée, Sables-d'Ol. à Tours . . . . . . . . | 251 | 1.877.609 75 | 251 | 1.898.932 29 |
| Dombes et S.-E. . . . . | 336 | 3.197.195 » | 300 | 2.881.643 » |
| Médoc . . . . . . . . . | 101 | 802.945 90 | 101 | 845.307 92 |
| Vitré à Fougères. . . . | 81 | 509.260 70 | 81 | 473.179 05 |
| Sedan à Lérouville . . | 143 | 704.642 03 | 143 | 515.378 98 |
| Perpignan-Prades . . . | 41 | 528.261 16 | 27 | 273 445 65 |
| Vendée (Poit. à Saumur | 111 | 646.196 45 | 111 | 574.044 44 |
| Mamers à Saint-Calais | 77 | » | 77 | » |
| Orléans à Rouen. . . . | 179 | 912.494 30 | 179 | » |
| Falaise - Berjou - P.-d'Ouilly . . . . . . . | 30 | » | 30 | » |
| Caen à la mer . . . . . | 28 | 269.185 20 | 24 | 239.569 95 |
| Hérault . . . . . . . . | 87 | » | » | » |

—

A la Bourse d'hier, 21, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 71,45, — 99,75 et 106,65; ils étaient restés la veille à 71,60, — 99 et 106,80. Ces faibles fluctuations prouvent que la rente continue de se tenir ferme; les événements n'ont pas encore atteint dans leur confiance les rentiers qui ne spéculent pas et qui se contentent de toucher leurs arrérages, et l'argent reste abondant.

A. F.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

29. **Du rétablissement des corporations ouvrières,** par Gabriel Levasnier; in-32 de VI-128 pages; Poitiers et Paris, 1878, chez H. Oudin frères, — prix : 50 centimes.

Nécessité, possibilité, facilité du rétablissement des corporations ouvrières, voilà les trois points traités en trois conférences à Poitiers, par M. Levasnier, rédacteur en chef de l'un de nos bons journaux de province, le *Courrier de la Vienne*. L'auteur montre d'abord ce qu'ont été autrefois les corporations ouvrières et les services qu'elles ont rendus; il arrive ensuite à montrer qu'il est possible de les rétablir, en les adaptant aux besoins nouveaux et aux institutions actuelles; enfin il donne un programme, et il montre par ce qui se fait à Poitiers, que ce qui est possible peut devenir possible. L'idée fondamentale du rétablissement des corporations ouvrières, c'est qu'il faut qu'elles soient *ouvertes*, tandis que les anciennes étaient *fermées;* en d'autres termes, c'est que le grand défaut des anciennes corporations était de trop favoriser le monopole, tandis qu'il faut qu'elles s'accordent avec la possibilité de la concurrence; en deux mots, cette différence entre l'ancienne corporation et la nouvelle, serait l'adaptation de celle-ci aux besoins de notre temps. Tout cela est traité avec une grande clarté, avec une vraie expérience des besoins, avec un véritable amour de la classe ouvrière, de sorte que nous n'hésitons pas à dire que, en quelques pages, M. Levasnier a jeté de vives lumières sur un sujet qui n'est pas moins difficile que d'un intérêt social extrême; nous en recommandons la lecture et la méditation à tous ceux qui s'occupent des questions ouvrières, nous le recommandons aussi aux ouvriers qui y apprendront ce que la religion peut faire pour l'amélioration de leur sort et pour leur bien-être.

—

30. **Essai sur le symbolisme de l'homme,** dédié à Sa Grandeur Mgr de la Bouillerie par un de ses disciples; in-12 de XXVI-370 pages; Paris et Poitiers, 1877, chez H. Oudin frères.

« Le symbolisme dont je me suis beaucoup occupé, écrit Mgr de la Bouillerie à l'auteur, un prêtre qui ne fait pas connaître son nom au public, m'a toujours paru l'une des plus fécondes et des plus agréables méthodes qui se puissent employer auprès des âmes pour les élever et les instruire. Mais si « toutes choses visibles « nous ont été données pour nous « mieux faire comprendre les cho- « ses invisibles, » que dire du chef-d'œuvre de la création visible, qui est l'homme? En lui Dieu a uni, en un mystérieux prodige, le visible et l'invisible, le corps et l'âme, et l'union est tellement étroite et tellement substantielle que les sens, les membres et les organes du corps nous deviennent autant de symboles pour mieux percevoir les puissances de l'âme. » Ces paroles de l'éminent auteur des *Etudes sur le Symbolisme de la nature* indiquent l'idée mère de l'*Essai sur le Symbolisme de l'homme*. Cette idée se trouve très-heureusement, très-savamment et très-pieusement développée dans les trois parties de l'ouvrage, où l'auteur considère successivement

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

l'homme dans son corps, dans son âme et dans sa complète personnalité résultant de l'union des deux substances. Un dernier chapitre nous conduit à l'Homme parfait, à l'Homme par excellence, à l'Homme-Dieu, en qui se résume toute la création et pour qui toute la création a été faite; c'est la conclusion du livre, qui nous montre admirablement qu'en apprenant à se mieux connaître et à mieux connaître Jésus-Christ, l'homme se rapproche de Dieu et rapproche Dieu de lui au point de reproduire et de perpétuer sur la terre, en sa propre personne, la vie, les vertus et le règne de l'Homme-Dieu. L'*Essai sur le Symbolisme de l'homme* se recommande à toutes les âmes pieuses; il ne conviendra pas moins aux esprits chrétiennement philosophiques qui veulent se rendre compte des choses et qui aiment les idées élevées. L'auteur a de plus voulu lui donner une utilité pratique pour ses confrères au moyen d'une table qui classe les différents sujets dans un ordre méthodique approprié à l'instruction des fidèles.

—

31. **Les Sept Bienheureux Fondateurs** de l'ordre des Servites de Marie, par le P. Sostène M. Ledoux, du même Ordre; in-12 de 118 pages; 2e édition, Paris, 1877, chez Poussielgue frères.

Les sept Bienheureux qui ont fondé l'ordre des Servites de Marie ont vécu de 1199 à 1310; c'est le XIIIe siècle qui a été le grand témoin de leurs œuvres: ils s'appelaient Bonfils Monaldi, Jean Manetti, Benoît de l'Antella, Barthélemy Amidéi, Ricover Lippi, Gérard Sostegni et Alexis Falconiéri, tous nés à Florence, et qui ont été solennellement déclarés Bienheureux par le pape Benoît XIII, en 1752. L'ordre des Servites de Marie est peu connu en France, où il s'était cependant introduit en France dès le temps de saint Louis; mais il n'y posséda pas de nombreuses maisons et finit par disparaître pendant la tourmente révolutionnaire. Il y a reparu dans ces dernières années; des religieuses ont été affiliées à l'Ordre, et les Servites eux-mêmes dirigent un collége florissant à Vaucouleurs. Les courtes et intéressantes notices consacrées aux sept Bienheureux fondateurs par le P. Ledoux, contribueront à le faire connaître, en même temps qu'elles édifieront les pieux lecteurs de ce petit livre.

—

32. **Nouveau cours élémentaire de philosophie spéculative** selon la doctrine angélique de saint Thomas d'Aquin, comparée avec les systèmes philosophiques modernes et adaptée aux besoins et aux tendances des esprits de notre époque, par le chanoine Joseph Prisco, traduit de l'italien par Prosper-Pierre Huchedé, professeur de dogme au grand séminaire de Laval; in-12 de 518 pages; Paris et Poitiers, 1877, chez H. Oudin frères.

En reproduisant intégralement le titre de ce cours de philosophie élémentaire, nous en avons montré l'esprit, l'importance et le but. C'est bien une philosophie élémentaire, mais non telle qu'on l'entend dans nos cours classiques de philosophie amoindrie, qui ne donnent guère qu'une classification plus ou moins complète des facultés de l'âme humaine, quelques principes de logique et d'argumentation et des notions sommaires sur l'existence de Dieu, l'immatérialité et l'immortalité de l'âme. Ici, c'est vraiment de la philosophie qu'on nous présente, ce sont les plus hautes questions qui sont traitées, quoique d'une manière élémentaire, et elles le sont de manière à satisfaire complètement l'esprit. Il est vrai que cette philosophie ne se perd pas dans les rêveries et qu'elle a toujours pour guide les vérités théologiques, qui l'empê-

chent de s'égarer. C'est la philosophie chrétienne et véritablement classique, telle, nous l'espérons, que vont la faire revivre parmi nous les universités catholiques. M. l'abbé Huchedé a donc fait une bonne œuvre en traduisant en français le livre du chanoine Prisco. Ce travail n'était pas facile, à cause de la matière traitée dans l'ouvrage ; il fallait à la fois une sérieuse connaissance de la langue italienne, et une connaissance plus sérieuse encore des questions philosophiques : M. le professeur Huchedé a montré qu'il possède l'une et l'autre.

—

33. **La foi,** conférences de Saint-Joseph de Marseille, par le R. P. Fr.-Vincent de Pascal, des Frères-Prêcheurs ; in-8° de VIII-112 pages; 2e édition, Paris et Poitiers, chez H. Oudin frères.

La foi et sa nature, les motifs de crédibilité, la règle de foi, harmonie de la foi et de la raison, devoirs imposés par la foi, tels sont les sujets traités dans les six conférences données avec un grand succès dans l'église Saint-Joseph de Marseille par le P. de Pascal. « Vous avez, lui écrit Mgr l'évêque de Poitiers, vous avez exposé avec une parfaite exactitude et une remarquable lucidité la doctrine si importante et aujourd'hui si mal connue de la foi catholique; par là, en réjouissant et en affermissant les âmes déjà croyantes, vous avez frayé aux autres la voie où Jésus-Christ appelle tous les hommes et qui seule conduit au salut. » Ces paroles de l'éminent évêque sont la meilleure recommandation des conférences du P. de Pascal. Ces conférences ne sont d'ailleurs que l'introduction à l'enseignement doctrinal que l'éloquent dominicain se propose de développer, en traitant successivement de l'Eglise comme autorité, de l'Eglise comme société, de Jésus-Christ, de la loi et de la grâce, des Sacrements, de la Vie future, magnifique édifice dont le fondement déjà posé fait désirer l'achèvement et le couronnement.

—

34. **Une attaque nocturne,** par J. Gondry du Jardinet; in-12 de 248 pages; Paris, 1878, à la librairie de l'Economiste, rue de Vaugirard, 32; — prix : 2 francs.

Le titre de ce livre n'est que celui de la première nouvelle qu'il contient, car c'est un recueil de diverses nouvelles intéressantes, écrites dans un but moral et chrétien, comme les autres ouvrages du même auteur.

—

35. **Encyclopédie populaire,** par Pierre Conil; in-4° à deux colonnes; 7 livraisons ont paru, allant jusqu'à la page 240 et au mot Belvédère; Paris, 1877, chez Poussielgue frères.

Voici une Encyclopédie portative dont le plan est parfaitement conçu, dont l'exécution est très-soignée, l'esprit excellent, et à laquelle on ne reprochera que de ne pas paraître assez vite au gré de ceux à qui elle peut rendre service. C'est à la fois un Dictionnaire français, une Biographie ancienne et contemporaine, une Géographie physique et commerciale, une Mythologie, un Dictionnaire des sciences, d'Economie politique, de Jurisprudence usuelle, des Arts, etc., etc. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails; ce que nous avons sous les yeux nous satisfait pleinement, et nous n'avons qu'à prier les éditeurs et les collaborateurs de hâter la publication de ce grand ouvrage.

*Le gérant :* P. Chantrel.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Li le, 5

# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. L'Église, ses épreuves et sa force. — II. Le Saint-Père : santé de Pie IX ; audiences ; discours aux pèlerins de Carcassonne. — III. Faits religieux : Saint François de Sales, patron de la presse ; élections dans la province de Rome ; nouveaux cardinaux ; jubilé de la première communion de Pie IX. — IV. Événements politiques : la guerre d'Orient ; nouveau ministère en France ; déclaration des ministres ; vote hostile de la Chambre des députés ; situation. — Nomination de l'évêque de Nice. — Mariage du duc de Norfolk.

29 novembre 1877.

I

Pendant que les peuples s'agitent, les uns en proie à toutes les horreurs de la guerre, les autres troublés par les discordes civiles qui naissent de l'abandon des principes et de la vérité, la sainte Église de Dieu poursuit intrépidement sa course à travers les révolutions et les guerres, pansant les blessures morales et matérielles, prodiguant les enseignements du salut, renouvelant sa perpétuelle jeunesse par l'admirable succession de ses évêques et de ses prêtres. Les débats de la politique l'intéressent, mais ne la troublent pas. La Révolution crie qu'elle renversera les temples et qu'elle détruira le sacerdoce, l'Église bénit chaque jour de nouveaux sanctuaires, sacre des évêques, ordonne des prêtres. La Révolution veut chasser Dieu de l'école, l'Église crée des universités, ouvre des colléges et multiplie le nombre de ces Frères et de ces Sœurs qui consacrent toute leur vie à l'enseignement de l'enfance. La Révolution prend les biens ecclésiastiques et s'efforce de supprimer la religion en lui enlevant toutes ses ressources matérielles, l'Église se fortifie dans la pauvreté, trouve des millions pour son Chef vénérable, des millions pour la construction de ses temples, pour la fondation de ses universités et de ses colléges, des millions pour les

pauvres et pour ces malheureux affamés de l'Inde que l'opulente Angleterre se montre impuissante à nourrir. Pour l'Église, les années s'écoulent sans qu'elle perde rien de sa vigueur : les persécutions la fortifient, les tempêtes consolident le mystique vaisseau qui la porte à travers les siècles. Et voici que l'année ecclésiastique recommence, résumant encore une fois pour nous l'ensemble de la durée de l'humanité, de la durée même du monde, avec l'Avent, qui rappelle les siècles de l'attente universelle, avec Noël, qui célèbre le plus grand événement qui se soit accompli dans le monde, avec ces fêtes multipliées depuis Noël jusqu'à la Pentecôte, qui nous redisent la vie du Sauveur, ses travaux, sa passion, sa mort, sa résurrection, son ascension au ciel et la fondation de l'Église, avec toutes ces autres fêtes qui nous montrent les combats et les vertus de la Vierge et des saints, les héros du christianisme, avec cette série enfin d'enseignements qui se terminent par la prédiction du dernier jugement, après lequel toute chose sera fixée, et le plan divin complétement achevé dans l'immobile éternité.

Le monde s'étonne de la tranquillité d'esprit que conservent les vrais chrétiens au milieu des agitations et des angoisses de l'heure présente : le secret de leur tranquillité est dans leur foi. Ils savent que tout concourt à l'exécution du plan divin et que les plus terribles épreuves ne font que hâter le triomphe et la délivrance, et rien ne les effraie. Ils ne se désintéressent pas, certes, des choses du temps, parce que c'est avec ces choses que se fait l'éternité, mais ils s'y intéressent en vue de l'éternité. Comparant la durée fugitive de l'épreuve à la durée permanente de la récompense, ils donnent leurs véritables proportions à ces petites choses qui paraissent si grandes à ceux qui ne voient qu'elles, ils se rient de ces agitations qui paraissent si terribles, et qui ne sont que les faibles mouvements de quelques gouttes d'eau dans l'immense Océan de l'eternelle durée.

## II

C'est avec ce calme et cette sérénité que le Chef de l'Église, vicaire de Jésus-Christ, contemple les épreuves actuelles. Il s'afflige des égarements des hommes, il ne craint ni pour l'Église ni pour lui ; les années s'accumulent sur sa tête, son âme reste toujours intrépide et ses enseignements ne changent pas ; il sait que la mort viendra, mais il sait que si Pie IX est mortel, Pierre ne meurt pas, et qu'un autre Pontife continuera son œuvre, en-

seignant les mêmes vérités, la même morale, ouvrant les mêmes sources de grâce et de bénédiction.

Les ennemis de l'Église attendent avec impatience la fin de ce Pontife qui a porté de si rudes coups à la Révolution; ils croient qu'avec Pie IX cessera la résistance, et qu'ils feront de l'Église leur instrument ou qu'ils la briseront. Vain espoir! L'Église a vu d'autres ennemis, elle a affronté d'autres tourmentes; ils n'en verront pas la fin; heureux seront ceux d'entre eux qui reconnaîtront sa puissance et qui recevront son aide à leurs derniers moments!

La santé de Pie IX est devenue l'objet des préoccupations des politiques, elle ne préoccupe pas moins les fidèles enfants de l'Église. Nous avons toujours tenu nos lecteurs en garde contre les bruits alarmants qui couraient à ce sujet; aujourd'hui qu'ils recommencent, nous devons encore une fois dire qu'ils sont faux ou exagérés avec une insigne malveillance. Pie IX a quatre-vingt-six ans. A un tel âge, il est naturel que ses forces s'affaiblissent, qu'il ne puisse plus sans danger se livrer à un travail aussi prolongé, qu'il doive se préserver des trop grandes fatigues et qu'il ait plus souvent besoin de repos; mais sa vigoureuse constitution n'est pas atteinte, l'état de sa santé n'a rien d'inquiétant; au témoignage d'un médecin qui vient de le voir, et dont l'*Univers* rapporte les paroles, sauf un accident que rien n'annonce ni ne fait prévoir, cet état peut durer encore des années. Le Saint-Père n'a plus l'usage de ses jambes, il est probable qu'il ne le recouvrera pas, mais lui-même a parfaitement caractérisé cette situation, avec son enjouement habituel, à une personne qui avait obtenu de lui une audience, le 17 de ce mois : « Vous allez en France, a-t-il dit. On va vous demander des nouvelles du Pape. Eh bien! le Pape n'a plus de jambes, mais il a sa tète. »

Ce qui répond aux bruits les plus malveillants, ce sont les audiences que Pie IX ne cesse d'accorder.

Le 18 novembre, le Saint-Père a reçu les supérieurs et les élèves du collége de Grottafarrata, situé près de Rome. Le collége est dirigé par des religieux basiliens du rite grec, qui n'ont pas hésité à se soumettre à la servitude des examents officiels afin d'obtenir les diplômes requis pour l'enseignement. Sa Sainteté leur a adressé des paroles d'encouragement et de louange. Elle leur a aussi parlé, en des termes d'éloge, du zèle dont les

religieux de leur ordre font preuve pour la conversion des schismatiques en Grèce et en Russie.

Le lundi 19 novembre, après avoir reçu en audience particulière la duchesse Hamilton, Pie IX a admis à une audience pontificale un grand nombre d'ecclésiastiques et de familles de diverses nations. Le même jour il accordait encore une audience particulière à M. Paul Scapaticci, président du Conseil diocésain de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Rome, ainsi qu'à M. Antoine Grandjaquet, trésorier de l'Œuvre et au R. P. Alexis Bifioli, conseiller. Le Saint-Père s'est plu à louer leur zèle pour une Œuvre aussi sainte.

Le 21 novembre a eu lieu l'audience solennelle accordée aux pèlerins venus à Rome, au nombre de quatre-vingts environ, du diocèse de Carcassonne, sous la conduite de leur évêque. Plusieurs membres de la colonie française de Rome s'étaient joints à eux. On remarquait encore dans l'assistance S. A. lady Hamilton, née princesse de Baden, avec sa fille et Mme la baronne de Baude. La réception a eu lieu dans un des bras des Loges. Le Saint-Père est arrivé dans la salle vers midi et demi, porté sur sa chaise, et a traversé ainsi les rangs pressés des pèlerins. Sa Sainteté était accompagnée de LL. EEm. les cardinaux Pacca, Pitra, d'Avanzo, Borromeo, Ledochowski et Berardi, de S. E. le général Kanzler et d'un certain nombre de prélats et de camériers.

Mgr Leullieux, qui présidait le pèlerinage, s'est avancé auprès du Souverain-Pontife et a lu d'une voix très-émue l'adresse suivante :

Très-Saint Père.

L'évêque de Carcassonne a l'honneur de présenter à Votre Sainteté les prêtres et les fidèles qui l'ont accompagné à Rome afin de prier avec lui sur le tombeau des saints Apôtres, de recevoir en même temps que lui vos paternelles bénédictions et de vous exprimer par son organe les sentiments d'admiration, de respect et de filiale tendresse que leur inspirent l'éclat de Votre Majesté pontificale et royale, le parfum de vos héroïques vertus et le spectacle de vos incomparables épreuves.

Ces chers pèlerins eussent été plus nombreux si la situation critique de la France n'avait commandé à beaucoup d'hommes influents de renoncer au pieux projet qu'ils avaient de se joindre à nous dans cette mémorable circonstance; mais je puis et je dois assurer à Votre Sainteté que ce petit troupeau est la vraie représentation de tout le bercail confié à ma sollicitude pastorale.

Oui, Très-Saint Père, les sept cents prêtres et la majeure partie des trois cent mille catholiques placés par votre autorité suprême sous ma juridiction spirituelle vous appartiennent sans réserve et vous sont attachés par toutes les fibres de leur âme ; aussi m'ont-ils chargé de vous dire que si la politique humaine vous a ravi momentanément votre trône séculaire, il y a deux royaumes que chacun d'eux vous conserve et d'où les puissances de l'enfer et du monde ne vous chasseront jamais : celui de leur esprit, qui s'incline avec joie devant tous les décrets de votre magistère infaillible, et celui de leur cœur, qui prétend ne le céder à personne quand il s'agit de vous vénérer, de vous aimer et de se dévouer pour vous.

C'est pourquoi j'ose espérer qu'en bénissant ces pèlerins et l'évêque qui les lui a conduits, Votre Sainteté daignera comprendre dans ses bienveillantes intentions tout le diocèse de Carcassonne, et particulièrement le vénérable chapitre de ma cathédrale, tous les prêtres employés au ministère des âmes dans les paroisses, ou à l'éducation de la jeunesse dans nos séminaires et nos colléges, toutes nos communautés religieuses, et aussi chacune des familles ou des personnes qui m'ont prié de lui demander en ce moment une bénédiction spéciale.

Le Saint-Père a répondu en français à peu près en ces termes, que rapporte l'*Union :*

« Mes chers enfants,

« Les ouvriers de la dernière heure, nous enseigne le saint « Évangile, furent, eux aussi, envoyés travailler dans la vigne « du Seigneur et eurent la félicité d'obtenir la même récompense « que les ouvriers de la première heure. *Ite et vos in vineam « meam.* Vous venez, vous aussi, à la fin de cette année, faire « votre pèlerinage à Rome. Votre venue, dans un moment si « difficile, vous honore davantage et donne un plus grand prix « à votre pèlerinage dans cette capitale du monde catholique « que vous trouvez aujourd'hui transformée en capitale du « désordre. Vous êtes donc partis, quand tant de circonstances « pénibles auraient pu vous retenir en France dans un moment « où ce pays, ce brave pays est si durement travaillé par la « Révolution.

« Vous êtes donc venus pleins de confiance et de courage, « sans vous laisser arrêter par la crainte des événements qui « menacent l'Europe, déjà si bouleversée, et le monde lui-même « tout entier. Que voyons-nous, en effet ? Nous voyons l'Église « catholique presque partout persécutée. Nous la voyons même « en France victime d'une guerre acharnée de la part de ces

« malheureux hommes qui se disent patriotes et ne sont que des « sectaires, et qui ne désirent pas d'autre bien que leur intérêt « propre, et non celui de la patrie. Les bénédictions de Dieu « seront multipliées sur vous, mes enfants, en récompense de « votre dévouement et de votre courage.

« Que ferons-nous au milieu de tant de batailles et de contra- « dictions? Nous multiplierons nos prières et nous crierons avec « les apôtres à notre divin Sauveur : *Domine, salva nos.* Dieu « acceptera, je l'espère, nos prières ; il se lèvera, et de sa voix « toute-puissante il commandera au monde de se tenir tran- « quille. *Obmutescite,* dira-t-il aux blasphémateurs et aux incré- « dules qui ne font que multiplier leurs erreurs et leurs blas- « phèmes. Oh ! puissions-nous entendre la voix de Dieu crier « aux ennemis de l'Église en France : *Obmutescite ;* taisez-vous, « ne blasphémez pas la religion dans laquelle vous êtes nés. « Pour nous, ne cessons de prier et de répéter : *Domine, salva* « *nos, perimus.* N'ayons point de crainte et soyons pleins de « confiance, car la bonne cause, la cause de Dieu est aussi la « nôtre et nous triompherons avec elle.

« Je vous engage, mes enfants, à persévérer dans vos nobles « sentiments, et, quand vous serez rentrés à Carcassonne, rap- « pelez-vous saint Nazaire, à qui est dédiée la cathédrale de « Carcassonne. Il a converti le jeune païen saint Celse et il en « fit un saint ; priez-le de convertir les pécheurs de votre pays. « Oh ! oui, priez bien ce grand saint qui fut envoyé à Carcas- « sonne par le premier successeur de saint Pierre, saint Lin, ce « qui prouve l'antiquité de votre foi et de votre attachement à « la Chaire de Pierre. Priez donc beaucoup, priez sans cesse ; « soyez pleins de foi et d'espérance, et croyez que Dieu nous « aidera dans le moment et toujours.

« Je bénis les croix, les médailles et les autres objets de dé- « votion que vous avez apportés avec vous. Je vous bénis aussi, « vous ; je bénis vos personnes, vos familles, votre voyage. Je « bénis votre digne pasteur et je bénis surtout votre chère pa- « trie. Que cette bénédiction vous accompagne pendant votre « voyage, qu'elle soit avec vous pendant toute votre vie, qu'elle « vous soutienne et vous console à l'heure de la mort, afin que « vous puissiez aller savourer la félicité de Dieu, pendant toute « l'éternité. »

Avant de se retirer de la salle, le Saint-Père a accordé la faveur de lui baiser la main à un certain nombre de prêtres,

de messieurs et de dames. Ne voulant pas cependant que les autres personnes qui n'ont pu obtenir cette faveur s'en retournassent sans compensation, Sa Sainteté leur a dit avec beaucoup de grâce qu'elle leur accordait une bénédiction double pour les consoler de la faveur que le soin de sa santé l'obligeait de leur refuser.

—

Nous lisons dans une correspondance de Rome que le Souverain-Pontife a résolu d'accéder aux désirs que lui ont exprimés les journalistes catholiques, à l'effet d'obtenir que saint François de Sales leur soit donné pour protecteur particulier. La décision du Saint-Père est consignée dans une lettre adressée, en son nom, au directeur de l'*Unità cattolica,* M. l'abbé Margotti, qui a pris l'initiative des pétitions. Cette lettre a été expédiée à l'excellent journal turinois, et ne tardera sans doute pas à être publiée. Deux illustres prélats, Mgr Tripepi, directeur de la Revue *Il Papato,* et Mgr Manacorda, évêque de Fossano, actuellement à Rome, ont été auprès du Saint-Siége les postulateurs de cette cause si intéressante pour la bonne presse.

Un Bref pontifical, déjà prêt, paraîtra prochainement à titre de confirmation du Décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en vertu duquel saint François de Sales a été proclamé docteur de l'Église. Il en fut de même pour saint Alphonse de Liguori lorsque le titre de docteur lui fut conféré. Le Décret précité était signé simplement par le cardinal préfet des Rites, l'Eme Bilio, et il se bornait à annoncer le résultat favorable de la séance générale des Rites tenue devant le Pape à l'effet d'obtenir la proclamation du saint évêque de Genève comme docteur universel. Maintenant c'est le Souverain-Pontife qui, dans la majesté et la plénitude de son pouvoir, va affirmer directement, par un bref, les glorieux titres qui ont valu à saint François de Sales l'auréole du doctorat.

Un fait qui a fort étonné et déconcerté les révolutionnaires italiens, vient de montrer combien de force a conservé le catholicisme dans ce pays qui est si activement travaillé par les sectaires. Le Pape ayant recommandé aux catholiques d'agir, ceux-ci se sont mis à l'œuvre, et, ayant reçu la permission de voter dans les élections dites provinciales, ils se sont mis en mesure de faire triompher leurs candidats. Le résultat a été des plus consolants. A Rome, sur *seize* conseillers élus, *neuf* appartiennent à l'*Union romaine* catholique; ce sont MM. le

prince Camille Aldobrandini, Thémistocle Marucchi, Guido Marucchi, Jean-Baptiste de Rossi, le prince Sigismond Giustiniani Bandini, le comte Paul Campello, le prince Marc-Antoine Borghèse, François Fontana et l'avocat Meucci. Dans la province, ce sont aussi les catholiques, les *cléricaux*, comme on dit, qui l'ont emporté.

On parle de la création de nouveaux cardinaux, qui aurait lieu dans la réunion du Sacré-Collége, le 17 décembre prochain. Ce jour-là seraient préconisés plusieurs évêques, entre autres les archevêques de Munich et de Naples, et seraient créés cardinaux Mgr Moretti, archevêque de Ravenne, et Mgr Pellegrini, doyen des clercs de la Chambre apostolique, charge qui est de celles qu'on appelle *cardinalices*, parce qu'elle conduit, en vertu de traditions bien établies, à la haute dignité de prince de l'Église. Les clercs de la Chambre apostolique étaient préposés à l'administration temporelle des États de l'Église, et leur chef ou doyen a toujours été considéré comme candidat à la pourpre romaine. Le 20 décembre doivent avoir lieu l'*aperitio oris* et la remise de l'anneau et du chapeau aux deux cardinaux qui seront créés et à ceux de l'étranger que l'on attend pour cette époque, Leurs Éminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, le cardinal Simor, archevêque d'Agram, et le cardinal Manning, archevêque de Westminster, qu'une indisposition vient de retenir à Paris au moment où il se rendait à Rome.

Enfin, l'on parle d'un nouveau jubilé qui serait célébré, le 2 février prochain, pour le soixante-quinzième anniversaire de la première communion de Pie IX. Tous les enfants du monde catholique seraient conviés à s'unir ce jour-là par une communion à celle du Pape. Nous n'avons pas voulu être des derniers à parler de ce projet dont la réalisation donnerait lieu à une fête si touchante.

## IV

Nous voudrions maintenant entrer dans quelques détails sur les sacres d'évêques qui viennent d'avoir lieu en France, sur les cérémonies qui ont accompagné la réouverture des cours de nos universités catholiques, et sur le Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, qui vient de se tenir à Lille, et dont nous avons fait connaître le programme; mais il nous reste à peine assez de place pour dire quelques mots des événements

politiques, qui touchent de si près à la religion; nous nous réservons de consacrer un article spécial à chacun de ces trois grands faits religieux dans notre prochain numéro.

La question d'Orient reste dans le même état: des combats sanglants, des calamités de toutes sortes, et rien qui annonce la fin prochaine de la guerre. On en est toujours à la prise de Kars, sans qu'on voie les Russes faire de grands progrès en Arménie, et il paraît que, en Bulgarie, Plevna résiste toujours avec Osman-Pacha.

En France, c'est la guerre dans le parlement, en attendant qu'elle éclate peut-être dans la rue.

Un nouveau ministère a été formé, le 23 novembre. Le Maréchal ne voulant ni se soumettre, ni se démettre, et voulant cependant essayer d'un dernier moyen de conciliation et d'apaisement, a choisi ses ministres en dehors du Parlement. Choisis dans la majorité du Sénat, ils eussent été en butte à l'hostilité de la majorité de la Chambre des députés; choisis dans cette dernière majorité, ils eussent été en lutte avec le Sénat, et, d'ailleurs, c'eût été la soumission du Maréchal qui, élu par le parti conservateur, doit soutenir le parti conservateur, comme il l'a solennellement promis. Le Maréchal ne pouvait donc prendre que des ministres conservateurs, mais, en les prenant en dehors des deux majorités hostiles et aussi effacés que possible, comme hommes politiques, quoique d'une expérience éprouvée comme administrateurs, il faisait la dernière concession possible à l'esprit d'apaisement et de conciliation.

Les nouveaux ministres sont:

*Guerre et présidence du conseil,* M. le général de Grimaudet de la Rochebouet, qui commandait la division militaire de Bordeaux.

*Interieur*: M. Welche, qui était préfet du Nord.

*Sceau et justice*: M. Lepelletier, conseiller à la Cour de cassation.

*Affaires étrangères*: M. le marquis de Banneville, ancien ambassadeur.

*Finances:* M. Dutilleul, ancien député.

*Marine et colonies:* M. le vice-amiral Roussin.

*Instruction publique, cultes et beaux-arts:* M. Faye, membre de l'Institut.

*Travaux publics:* M. Graëff, inspecteur général des ponts et chaussées.

*Agriculture et commerce :* M. Ozenne, conseiller d'État.

Le 24 novembre, les ministres se sont présentés devant les Chambres, où ils ont lu la Déclaration suivante, le général de la Rochebouet, aux sénateurs, M. Lepelletier, aux députés:

Messieurs les sénateurs (députés),

A la suite des débats qui viennent d'avoir lieu dans les deux Chambres, M. le Président de la République a cru devoir confier la direction des affaires du pays à des hommes étrangers aux derniers conflits, indépendants vis-à-vis de tous les partis, à des hommes qui doivent et qui veulent, pendant la durée de leur mandat, rester en dehors des luttes politiques.

C'est dans ces conditions, messieurs, que nous nous présentons devant vous, pour prêter au maréchal de Mac-Mahon le concours qu'il nous a fait l'honneur de nous demander.

La France a un besoin extrême de calme et de repos.

Après une longue période d'agitation, à une époque de l'année où il importe au plus haut degré de faciliter les transactions commerciales, à la veille de cette grande Exposition universelle, qui touche à tant d'intérêts et qui engage l'honneur même de notre industrie nationale, il faut, avant tout, se consacrer à la bonne gestion des affaires.

Ce sera le plus impérieux de nos devoirs, parce que c'est le pressant besoin du pays et en même temps le moyen le plus efficace pour rétablir entre les pouvoirs publics les bons rapports nécessaires au bien de l'État.

Nous n'avons pas d'autre mission. Observateurs fidèles des lois de notre pays et résolus à ne permettre aucune atteinte à ses institutions, nous respecterons religieusement et nous ferons respecter la Constitution républicaine qui nous régit.

Elle passera intacte de nos mains dans celles de nos successeurs le jour ou le Président de la République jugera les dissentiments actuels suffisamment apaisés pour prendre un ministère dans le Parlement.

Jusque-là, nous remplirons notre tâche avec dévouement, avec fermeté et avec prudence, sans autre préoccupation que d'assurer à la France la paix.

M. le Président de la République vous demande, messieurs, de nous aider dans cette œuvre d'apaisement et d'intérêt public. Il compte pour cela sur votre patriotisme.

Bien accueillie par la majorité du Sénat et par la minorité de la Chambre des députés, cette déclaration ne devait pas mettre fin à la guerre. Dès le premier jour, la Chambre des députés a fait une interpellation et voté un ordre du jour déclarant qu'elle ne peut entrer en rapport avec un ministère formé en dehors

de toutes les règles parlementaires, ce qui est faire entendre en même temps qu'on refusera le budget tant qu'il n'y aura pas un ministère pris dans la majorité.

Le Maréchal a usé de son droit constitutionnel en choisissant ses ministres en dehors du Parlement; la Chambre des députés viole virtuellement la Constitution en refusant d'entrer en rapport avec eux, et la manière dont elle procède à la vérification des pouvoirs de ses membres, les dispositions qu'elle montre, les mesures mystérieuses que prépare le Comité des Dix-Huit, tout annonce que la crise est arrivée à sa période la plus aiguë. Veuille Dieu inspirer à nos hommes d'État les plus salutaires résolutions, et sauver la France, menacée de retomber entre les mains des plus acharnés ennemis de son Église!

J. Chantrel.

---

M. l'abbé Balaïn, supérieur du séminaire diocésain de Fréjus, vient d'être nommé à l'évêché de Nice, en remplacement de Mgr Sola, démissionnaire, par décret inséré au *Journal officiel* du 24 novembre.

—

Nous avons parlé, dans un de nos derniers numéros, du prochain mariage du duc de Norfolk. Ce mariage a été célébré, le 21 novembre, à Londres. Les nobles fiancés, le duc et lady Flora Hastings, ont communié ensemble, ce jour-là, dans la chapelle de Saint-Philippe-de-Néri, à l'Oratoire, et la cérémonie du mariage a eu lieu, à onze heures, en présence d'environ six cents invités, appartenant à la plus haute société anglaise. La princesse Louise, fille de la reine Victoria, avait sa place derrière les demoiselles d'honneur. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Danell, évêque de Southwark. Après la messe, l'acte de mariage a été signé par lord Beaconsfield, premier ministre d'Angleterre, par le marquis de Bute, par la duchesse douairière de Norfolk, par le marquis de Lorne, époux de la princesse Louise, et par l'honorable Frank Howard.

Le duc de Norfolk, dix-huitième du nom et premier duc du Royaume-Uni, est âgé de trente ans. Sa fortune est estimée à huit millions de revenu.

---

## LA PERSÉCUTION EN POLOGNE

La Russie offre en ce moment un étrange et triste spectacle. Quand Néron, quand Dioclétien persécutaient les chrétiens, du moins ni l'un ni l'autre ne jouaient un double jeu en faisant des guerres sanglantes au dehors sous prétexte de défendre des droits violés et des consciences opprimées. Or, pendant que la Russie couvre de cadavres et de ruines la Bulgarie, affirmant qu'elle ne combat que pour la liberté et la foi des peuples chrétiens de ces contrées, la persécution des catholiques continue dans l'intérieur de l'empire des czars avec un acharnement toujours croissant. C'est une nouvelle ère de Dioclétien.

Voici encore un épisode de cette persécution impitoyable. Dans la ville de Nieswicz, en Lithuanie, chef-lieu des immenses domaines de la famille Radziwill, il y avait jadis trois couvents catholiques fondés par la piété des princes de cette maison. Depuis six ans, on en avait déjà supprimé deux : le couvent des bernardins dont on a fait une église schismatique, et le couvent des dominicains, devenu une école russe ; il restait encore un couvent de bénédictines, auxquelles on avait réuni en 1868 des religieuses du même ordre emmenées du couvent supprimé de Minsk. On a voulu forcer ces saintes filles à adopter le rituel russe. Elles s'y refusèrent, et leur dispersion définitive fut décrétée. Ce fut l'infâme administrateur de ce diocèse, instrument docile du gouvernement, Zytinski, qui vint à Nieswicz exécuter cet ordre. Il ne laissa que cinq heures de temps aux religieuses pour faire leurs préparatifs de départ. La plupart des habitants de la ville, la princesse Radziwill en tête, eurent beau le supplier de mettre un peu de ménagements dans son affreuse besogne : il fut inflexible. Il a mérité la croix de Sainte-Anne, qu'il brigue certainement.

Les bénédictines trouvèrent cependant le temps de transporter au château du prince Radziwill tout ce qu'il y avait de plus précieux dans leur église. La princesse et sa fille, âgée de 15 ans, qui ne les quittaient pas, leur servaient de guides et la police n'osait pas empêcher ce déménagement, le mari de la princesse, le prince Antoine Radziwill, en ce moment à Berlin, étant sujet prussien et cousin de l'empereur Guillaume, ce qui en imposait énormément au commissaire de police et au commandant de la gendarmerie. Pendant ce temps, Zylinski fit amener un certain nombre de chariots de paysans pour trans-

porter les religieuses à la station du chemin de fer. — Transporter en chariots des religieuses cloîtrées ! c'était une idée digne d'un homme qui avait trahi son Dieu et vendu sa conscience. Heureusement la princesse Radziwill ne permit pas qu'un seul outrage fût fait aux malheureuses bénédictines. Elle leur prêta toutes ses voitures. Les nobles du voisinage qui étaient en visite chez elle suivirent son exemple. On envoya quérir des voitures chez d'autres voisins les plus proches, et les bénédictines purent partir convenablement de ce couvent où elles avaient passé de longues années en prières. Elles pleuraient à chaudes larmes, et ce qu'elles regrettaient le plus c'était de se séparer du tombeau d'une religieuse près duquel elles avaient l'habitude de prier, la considérant comme une sainte et comme leur protectrice spéciale, — elles racontaient même des miracles qu'elle avait opérés sur leurs prières.

La vue de ces religieuses chassées de leur saint asile et pleurant sur leur malheur immérité, avait navré la population de Nieswicz, réunie près du couvent pour leur dire adieu. La douleur de la foule éclata en gémissements et en sanglots lorsqu'on apporta, dans un lit qu'elle ne quittait plus, pour la mettre dans une voiture, une religieuse nonagénaire, que le gouvernement n'a pas eu la pitié de laisser mourir derrière la grille du couvent où elle avait passé sa vie.

Si les voix qui du fond des cœurs s'élevaient alors vers le ciel sont arrivées au trône de Dieu, l'heure de sa miséricorde ne tardera pas à sonner pour la malheureuse Pologne et la malheureuse Église catholique.

Les bénédictines furent transportées en voiture, puis par le chemin de fer, sous les ordres des gendarmes, à Vilna, dans un autre couvent. Or, il n'y avait pas assez de place pour toutes, et une partie fut réexpédiée à Grodno, toujours sous l'escorte des gendarmes.

Ces odieuses persécutions des catholiques latins ne sont que le premier acte d'un drame qui est arrivé à son épilogue en ce qui concerne les grecs-unis de Chelm. Cette population, qu'on a voulu forcer par les moyens les plus barbares à se faire schismatique, et qui, en dépit de la tyrannie moscovite, est restée catholique, n'entre plus dans ses anciennes églises, adaptées au culte schismatique, méprise les popes qu'on lui a imposés et vit à la manière des premiers chrétiens ; cette population est toujours en butte aux persécutions des autorités russes et s'en

venge comme elle peut. Ses moyens de vengeance sont assurément peu louables et puérils, mais témoignent de la haine de plus en plus profonde contre le schisme et le gouvernement du czar. Un journal de Pétersbourg, la *Niediela* (Dimanche), raconte à ce sujet les faits suivants :

Le 28 septembre de la présente année, l'église jadis grecque-unie, aujourd'hui schismatique de Biala, en Podlachie, était ouverte le matin pour la ventilation, et le bedeau, ancien soldat, balayait la cour. Deux individus inconnus s'approchèrent de lui, échangèrent avec lui quelques paroles, puis entrèrent dans l'église. Le bedeau s'en inquiéta fort peu, persuadé qu'ils étaient allés dire une prière. Après avoir achevé sa besogne, il voulut fermer la porte de l'église; mais en jetant un regard dans l'intérieur, il fut épouvanté. Les *icones* ou images des saints dans le style byzantin, le *zertriennik* ou table qui sert d'autel, l'*anatos* ou pupitre où le pope met l'évangile, les portes du czar fermant le sanctuaire, les vases sacrés, les tapis, tout y était sens dessus dessous, renversé, brisé, abîmé. Le bedeau courut avertir le pope, celui-ci s'adressa à la police, la police fit toutes les recherches possibles pour découvrir les coupables et ne découvrit rien.

Et ce n'est pas un fait isolé. Une autre église schismatique et anciennement grecque-unie comme celle de Biala, dans la petite ville de Koustanlynow, à quelques lieues de la première, fut mise le même jour dans le même état, avec cette circonstance aggravante que les destructeurs s'y étaient pris à deux fois pour accomplir leur œuvre et avaient mis deux fois la police en mouvement sans aucun résultat.

La première fois, ils pénétrèrent dans l'église par une fenêtre qu'ils avaient brisée, mais ne firent que peu de dégâts; la seconde fois, ils y entrèrent la nuit après avoir enfoncé la porte principale et mirent en pièces tout ce qui s'y trouvait. « Ils ne « respectèrent même pas, s'écrie piteusement le journaliste « russe, les riches présents dont le czar a daigné gratifier cette « église, comme souvenir du retour des grecs-unis à l'ortho- « doxie. »

On peut se demander à quoi a servi à l'autocrate ce semblant de conversion à sa religion d'une population qui ne demandait qu'à pouvoir professer paisiblement celle de ses pères. Sa politique a produit un effet tout à fait contraire à celui qu'il en attendait. Il en sera incontestablement de même de tout ce

qu'il entreprend pour entraîner de force dans le schisme les catholiques latins.

---

## LE LIBÉRALISME

Nous ne nous lassons pas d'écrire sur le libéralisme et de reproduire les enseignements de l'Église sur cette erreur, la plus dangereuse de notre temps. Le Pape a parlé le premier, les Évêques ne cessent de suivre son exemple. Le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, vient à son tour d'écrire, sous forme de lettre à un publiciste catholique, une forte instruction sur cette erreur, et de prouver, une fois de plus, que *le libéralisme n'est pas la doctrine de la liberté*. Nous nous empressons de faire connaître cette étude, en en reproduisant de longs passages.

### I

Qu'est-ce que le libéralisme?

Ce nom semble désigner la doctrine ou l'école des amis de la liberté politique, de cette liberté qui fait participer une nation à son propre gouvernement par les institutions communales, provinciales et générales; mais il suffit de réfléchir un instant pour reconnaître qu'il n'en est pas ainsi, puisqu'une foule d'amis de la liberté politique, et dans cette foule des hommes du premier ordre, n'appartiennent en rien au libéralisme.

Pour arriver à le bien définir, il faut, avant tout, constater ce grand fait: dans toute l'Europe et au-delà, chez presque toutes les nations qui sont ou qui furent chrétiennes, on divise les hommes publics en *catholiques* et en *libéraux*. D'où cela vient-il? Évidemment de ce que l'école libérale tire son caractère définitif de son opposition à la foi.

A ce point de vue, qui est le vrai, l'on pourrait définir ainsi le libéralisme : *c'est l'école politique qui prétend asseoir tout l'ordre social sur* LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, *sans se soucier le moins du monde de savoir s'il existe, pour le genre humain, une loi divine positive*. Ou bien encore : *c'est l'école politique de ceux qui ne reconnaissent, pour tout l'ordre social, qu'une seule* LOI SUPRÊME, *la raison, ou, comme ils disent*, *l'*OPINION, *l'opinion qui fait ensuite les autres lois par le chiffre mouvant des majorités.*

Le libéralisme est donc le rationalisme social, et il vérifie son nom en ce sens qu'il prétend *se délivrer* de la loi révélée de Dieu.

A ces définitions, nous ajoutons encore la suivante, parce que sans se séparer des premières, elle va plus directement à certains faits qui sautent aux yeux :

*Le libéralisme est l'école politique qui n'admet, dans le monde social, qu'une seule puissance souveraine et indépendante, l'État; qui nie l'existence, la distinction, l'harmonie nécessaire des deux puissances, de la puissance civile ou temporelle, et de la puissance religieuse ou spirituelle.*

Ces définitions dont on ne contestera pas l'exactitude, et qui n'en feront plus qu'une tout à l'heure, prouvent que l'on a raison de diviser les hommes publics en catholiques et en libéraux, car l'existence de la révélation et l'institution des deux puissances sont des vérités fondamentales de la foi, et l'harmonie de ces deux puissances est l'une des conditions, l'une des bases de la civilisation chrétienne.

Mais est-il bien vrai que le libéralisme ne veuille, dans tout l'ordre social, qu'une seule puissance publique et souveraine? Ne prêche-t-il pas la séparation de l'Église et de l'État, et par conséquent n'affirme-t-il pas, lui aussi, les deux puissances?

Non, et c'est justement parce qu'il n'admet qu'une seule puissance qu'il prêche la séparation de l'Église et de l'État, l'Église n'étant à ses yeux qu'une réunion d'hommes professant une *opinion* religieuse, et non une société religieuse, universelle, divinement appuyée sur une *Constitution* que l'État doit respecter. Au fond, la séparation de l'Église et de l'État n'est pour le libéralisme que *la confusion des deux puissances* au profit de l'État.

Le libéralisme, en effet, veut évidemment que l'État s'empare des deux glaives, du glaive matériel et du glaive spirituel ; qu'il ait seul le droit de donner la direction doctrinale à la société par le monopole de l'enseignement, sans même tolérer que l'Église ait des écoles libres, à aucun degré.

Voyez ce qui se passe dans le nouvel empire germanique, à la grande joie du libéralisme des deux mondes ; voyez ce à quoi prétendent les libéraux des autres nations, sous toutes les formes de gouvernements : le libéralisme républicain en Suisse et le libéralisme radical en France sont ici parfaitement d'accord avec le libéralisme impérial d'Allemagne. Le sieur Carteret de

Genève, le citoyen Gambetta de Paris (ou de Gênes), le prince chancelier de Berlin, ne font qu'un sous ce rapport.

Et là où les lois empêchent encore le libéralisme de réaliser pleinement son idéal, ne prend-il pas tous les moyens de s'en rapprocher administrativement de plus en plus? En Belgique, par exemple, où la liberté d'enseignement est constitutionellement garantie, afin que les familles chrétiennes puissent choisir pour leurs enfants les écoles qui méritent leur confiance, le libéralisme ne s'efforce-t-il pas d'enlever aux pauvres ce libre choix, sous peine de privation des secours de l'assistance publique?

Il se joue donc tout à la fois de la liberté de l'enseignement catholique, de la liberté de conscience, de l'égalité des citoyens devant la loi, et en attendant qu'il puisse arriver totalement à ses fins, c'est-à-dire au monopole absolu de l'enseignement, il l'impose aux pauvres de tout son pouvoir, en les menaçant de la faim. Et puis, quel caractère le libéralisme prétend-il donner à l'enseignement de l'État? Il veut, sous le masque d'une neutralité manifestement impossible à quiconque enseigne, il veut que ce caractère soit antichrétien, et cela dans un pays où l'immense majorité des contribuables, qui paient cet enseignement, appartiennent à l'Église catholique.

En Belgique encore, où la liberté de l'exercice public du culte catholique est garantie aussi par la Constitution, et où le libéralisme, tout le monde le sait, favorise les manifestations populaires, même poussées jusqu'à la licence et jusqu'au désordre, n'arrête-t-il pas les évêques à la porte de leurs cathédrales, pour leur interdire la prière liturgique, dans les processions jubilaires prescrites par le chef même de la catholicité?

En Belgique toujours, où la liberté des associations religieuses est également appuyée sur la loi fondamentale, le libéralisme ne veut-il pas rendre ces associations impossibles, en interdisant à leurs membres la possession et la transmission de leurs biens, *au même titre et aux mêmes conditions* que les possèdent et les transmettent les autres citoyens? (1)

En Belgique enfin, le libéralisme ne refuse-t-il pas à l'Église la liberté de la sépulture religieuse qui fait partie essentielle

(1) Les vœux simples n'empêchent pas ceux qui les font de garder la propriété de leurs biens et d'en disposer. Les libéraux veulent ignorer cela.

du culte catholique, et ne force-t-il pas les familles à accepter, pour leurs membres décédés, la promiscuité des tombes en terre profane, en attendant, sans doute, qu'il puisse livrer les églises, les sanctuaires des vivants, à la promiscuité des cultes, comme il y livre les sanctuaires des morts ?

Oui, le libéralisme est aujourd'hui partout le même. Qu'il soit autocratique ou démocratique, qu'il s'appelle César en Allemagne, Convention en France, conseil d'État en Suisse, ou autrement ailleurs.

Voici donc la vraie définition du libéralisme aujourd'hui démasqué :

*C'est l'école de la confusion des deux puissances à son profit.*

*C'est l'école d'une toute nouvelle religion d'État, de l'antichristianisme officiel et obligatoire.*

*C'est une sorte de théocratie sans Dieu.*

Et il a l'aveugle courage de se donner comme le promoteur du progès, quand tous ses efforts tendent à faire rétrograder le monde jusqu'à l'époque des Césars-pontifes.

## II

...Dans toutes les sphères de l'ordre moral, ce qui distingue la liberté de la licence, c'est que la liberté se meut dans les limites de la loi et de l'autorité légitime, tandis que la licence ne reconnaît ni loi ni autorité. La liberté se distingue de la licence dans la société domestique, en ce qu'elle se meut dans les limites de la loi et de l'autorité de la famille ; la liberté se distingue de la licence dans la société civile, en ce qu'elle se meut dans les limites de la loi et de l'autorité civile ; la liberté se distingue de la licence dans la société religieuse, en ce qu'elle se meut dans les limites de la loi et de l'autorité religieuse. Vous le voyez, la liberté, loin d'être l'antithèse de la loi et de l'autorité, ne se conçoit même pas sans elles. La liberté, la loi et l'autorité sont partout corrélatives. Il faut donc comprendre que la liberté religieuse, ou la liberté de conscience, est le fruit même de la soumission de la conscience à la volonté de Dieu, et que, par elle, servir Dieu c'est régner.

Il faut comprendre que la liberté de conscience consiste à ne dépendre que de Dieu.

Il faut comprendre que, s'il est absurde de dire que les enfants dans la famille et les citoyens dans l'État ne relèvent que d'eux-mêmes, il n'est pas moins absurde de dire que, dans la société

spirituelle, les consciences ne relèvent que d'elles-mêmes, qu'elles sont à elles-mêmes leur loi et leur autorité. C'est à la conscience, sans doute, de reconnaître l'autorité spirituelle compétente, c'est-à-dire divine ; c'est à la raison de reconnaître Dieu et de discerner l'autorité qui porte clairement le sceau divin, le caractère d'en haut, comme c'est à l'œil de reconnaître la lumière ; mais l'œil n'est pas pour cela la lumière. Parce que les citoyens reconnaissent les tribunaux qui les jugent, sont-ils pour cela l'autorité judiciaire ? Et l'autorité domestique est-elle dans les enfants parce que les fils reconnaissent leur père ? Encore une fois donc, l'autorité spirituelle, qui constitue l'unité de l'Église, loin d'être un obstacle à la liberé de conscience, en est la condition essentielle. Aussi, est-ce l'autorité spirituelle divinement établie dans l'unité qui, seule sur la terre, a toujours defendu la liberté des âmes contre les entreprises de la force.

Toutes les Églises nationales ont courbé le front devant César, que César fût monarchique, aristocratique ou républicain. Le rationalisme, quels qu'en aient été le nom et la forme, ne lui en a pas mieux résisté. Pour résister à la force sans user de la force, il faut être une puissance, une vraie puissance spirituelle. Or, le rationalisme est la doctrine de l'anarchie des consciences, et les consciences ainsi divisées, ainsi dispersées, loin d'être une puissance, ne sont qu'une poussière. Cette poussière, le premier coup de vent du despotisme l'emporte.

Le rationalisme le sait bien, et c'est pour cela que dans la conviction où il est de n'être jamais une vraie puissance doctrinale, et dans son envie d'être pourtant le maître des âmes, il s'est fait partout le complice de César.

N'avons-nous pas vu tout à l'heure que ce qui distingue la liberté de la licence dans toutes les sphères de l'ordre moral, c'est que la liberté se meut dans les limites de la loi et de l'autorité légitime, tandis que la licence ne reconnaît ni loi n autorité ? — Il y a donc aussi des limites à la liberté religieuse, c'est-à-dire à la libre diffusion des doctrines et des cultes ? Oui, nécessairement oui, à moins qu'on ne veuille octroyer le droit de se répandre aux doctrines les plus subversives, aux cultes les plus monstrueux, au culte polygame des Mormons, au culte infâme de Corinthe, au culte cruel des Indiens immolant des victimes humaines, au culte socialiste, car le socialisme est une secte, et l'une des hérésies de notre temps. — Il ne faut donc rien confondre ici : l'homme a reçu de Dieu la liberté

naturelle de choisir entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal ; mais a-t-il reçu de Dieu le droit de choisir le faux, le droit de choisir le mal ? Non, car la loi divine lui impose l'obligation de choisir le vrai et le bien, de rejeter le faux et le mal. De là vient que dans la société domestique, dans la société civile, dans la société religieuse, le pouvoir qui exerce partout l'autorité de Dieu doit veiller à l'accomplissement de sa loi et à la répression des abus de notre liberté naturelle.

Il n'est donc pas vrai que l'homme ait le droit (le droit, entendez-le bien,) le droit de penser mal, et à plus forte raison de professer, de publier, de glorifier tout ce qui lui passe par la tête. Ce droit-là est un droit chimérique, et s'il était pleinement pratiqué de la manière que des insensés le proclament, la société n'y résisterait pas longtemps. Il est clair, en effet, que ce que l'on a le droit de professer et de glorifier, on a le droit de le faire, ou que la logique n'est qu'un vain mot.

Est-ce à dire que l'autorité civile ait le droit d'imposer aux âmes la vérité par la force ? Elle le voudrait qu'elle ne le pourrait pas, la force ne pouvant atteindre les âmes. Mais, si elle n'a pas le droit d'imposer ainsi la vérité, et si elle peut parfois tolérer l'erreur, ou accorder la liberté *civile* à des cultes divers, elle n'en a pas moins le droit et le devoir d'opposer des digues au torrent dévastateur des doctrines de mensonge et de corruption.

Le *Syllabus* n'est pas seul à proclamer ces vérités trop oubliées. De grands esprits, même en dehors de l'Église, ont parlé, de nos jours, catholiquement, surtout à l'heure de l'épreuve. C'est un signe du temps, et une préparation à bien des retours.

Encore une fois donc, il faut admettre qu'il y a des limites à la liberté religieuse, c'est-à-dire à la libre propagation des doctrines et des cultes, ou il faut proclamer le droit à l'anarchie des consciences, et avec lui le droit à toutes les anarchies.

Oui, le droit à toutes les anarchies, car s'il n'existe pas de certitude pour la conscience, s'il n'y a pas pour elle de vérité qui oblige, aucune loi ne peut légitimement l'obliger ; s'il n'existe pas d'erreur coupable, le mal n'est plus qu'un préjugé, et la justice qu'un abus.

## III

Mais les limites à la liberté de conscience, à la liberté des doctrines et des cultes, qui les posera ?

La règle à suivre, qui la promulguera ?

Sera-ce la raison, la conscience elle-même, comme organe de la loi naturelle ?

La plus forte raison de l'antiquité, Platon, et les voix les plus retentissantes de nos écoles modernes, prouvent de concert que la raison humaine, quand elle est laissée à elle-même, est affaiblie et vacillante, et qu'elle a besoin d'une lumière plus haute que la sienne pour rallumer son propre flambeau et se préserver de toute défaillance, même dans le domaine de la vérité naturelle.

Les faits les plus constants prouvent ainsi que pour imposer des limites à l'anarchie des consciences, il faut autre chose qu'une raison quelconque, qu'une loi morale livrée à la merci des opinions ; qu'il faut une raison ferme, une conscience sûre, une loi certaine promulguée par une *autorité* vivante et visiblement légitime, c'est-à-dire *visiblement obligatoire pour la raison.*

Mais quelle sera cette autorité ?

Sera-ce l'autorité temporelle, la puissance du glaive, la force de l'État ?

S'il en est ainsi, la main de l'État tiendrait les deux glaives, la confusion des puissances serait rétablie comme au temps du paganisme, et nous serions de nouveau en présence de la théocratie sans Dieu.

Si l'on ne veut pas la liberté illimitée des cultes ou l'anarchie des consciences, et avec elles le droit à toutes les anarchies, il faut montrer aux conciences une autorité de *leur nature,* une autorité *spirituelle*, une puissance *enseignante* évidemment supérieure à l'esprit humain.

Oui, il faut choisir entre l'anarchie des consciences et l'empire de la force, si l'on ne veut pas l'empire d'une lumière qui oblige la conscience ; si l'on ne veut pas d'une autorité doctrinale qui oblige la raison par l'évidence de sa légitimité, et la délivre ainsi de l'esclavage d'un doute éternel. Oui, il faut montrer sur la terre une loi supérieure à l'homme, une loi qu'il n'a pas faite et à laquelle nulle puissance ne peut toucher, pas même celle qui en est la gardienne, si l'on ne veut pas renoncer au droit de parler de liberté.

Finalement, les peuples et les États armés du glaive ne reconnaissent la puissance désarmée et enseignante que *lorsqu'ils le veulent bien.* Mais il faut qu'ils le veuillent, s'ils ne veulent pas résister à l'ordre de la Providence. Quand l'harmonie des puissances est troublée ou rompue, quand la puissance de la

force ne reconnaît plus la puissance de l'esprit, les sociétés vivent comme elles peuvent, *mais elles ne vivent plus que des restes de l'ordre renversé*. Cette vérité brillait de tout son éclat aux yeux d'Augustin Thierry quand il disait de l'Église qu'il avait si longtemps méconnue : « Je vois, par l'histoire, la nécessité manifeste d'une autorité divine et visible pour le développement de la vie du genre humain ; or, tout ce qui est en dehors du christianisme ne compte pas. De plus, tout ce qui est en dehors de l'Église catholique est sans autorité. Donc l'Église catholique est l'autorité que je cherche. »

Et voilà comment, après de longs détours, il a confessé la vérité toujours ancienne et toujours nouvelle, rappelée au monde par la grande voix de Pie IX, c'est-à-dire que la société temporelle a besoin de la société spirituelle, que l'Église a besoin de l'Église, comme la raison a besoin de la révélation, et comme la nature a besoin de la grâce, l'homme du secours de Dieu.

... Dans les pays qui ont malheureusement perdu l'unité religieuse, et où les constitutions garantissent la liberté civile aux cultes existants, les catholiques restent constitutionnels, et prêtent serment à ces constitutions dans le sens admis par le Saint-Siége ; mais ils ne peuvent jamais devenir catholiques-libéraux, parce que le libéralisme, nous l'avons vu, est l'anthithèse de la foi chrétienne. Un vrai catholique, s'il reste catholique, ne sera jamais libéral, et un vrai libéral, s'il reste libéral, ne sera jamais catholique.

Le libéralisme, d'ailleurs, n'est pas constitutionnel du tout, là où les constitutions garantissent la liberté de l'Église. Il a peur de cette liberté, parce que l'Église, par son apostolat, par son enseignement, par ses sacrements, par ses œuvres, guérit les âmes, les élève et les rend vraiment libres.

Le libéralisme, lui, met sa confiance dans la force. Voyez ce qu'il fait en Suisse, voyez ce qu'il fait en Allemagne, voyez ce qu'il fait en Italie. Ne voudrait-il pas y traiter l'Église comme le czar la traite en Pologne ? Voyez ce qu'il veut faire en France, car il le déclare lui-même. Voyez ce que déjà il ose faire en Belgique, malgré la constitution, et ce qu'il y dit de cette constitution. Évidemment, le nom qu'il porte n'est qu'une fausse enseigne de la liberté. Puisse-t-il enfin comprendre et vérifier cette parole : *Veritas liberabit vos.*

Cardinal DECHAMPS.

---

# AVEUX ET SOPHISMES

Dans la dernière livraison de la *Revue de Belgique,* une espèce de *Revue des Deux-Mondes* au petit pied, M. E. de Laveleye, professeur à l'université de Liége et l'un des collaborateurs de la revue française, rendant compte d'un livre de M. Taine sur la *France contemporaine,* développe son thème favori, qui consiste à dire que le protestantisme est la transition naturelle du catholicisme à l'incrédulité, non afin d'en tirer aucune conclusion contre le protestantisme, mais afin d'engager les libres penseurs à user de cette transition pour décatholiciser les populations et les amener insensiblement et sûrement à l'athéisme.

Il y a, comme on voit, dans le travail de M. de Laveleye, des aveux qui portent directement contre le protestantisme, sans qu'il s'en doute, et tout à fait favorables au catholicisme. Le *Bien public* de Gand, en l'analysant, fait bien ressortir ces aveux, en même temps que la fausseté des raisonnements du professeur belge; nous n'avons donc qu'à reproduire ici l'article de l'excellent journal pour faire connaître à la fois le système de M. de Laveleye et le livre de M. Taine.

M. de Laveleye trace d'abord, d'après M. Taine, un tableau vif et animé de la lutte entreprise contre le catholicisme par les philosophes du XVIII[e] siècle. Cette lutte avait été menée avec tant d'entrain que ses coryphées durent se croire bien près du triomphe, même avant la Révolution française : l'incrédulité était générale et la corruption débordait partout. Voltaire, le principal héros de cette campagne, recevait les honneurs du triomphe !

Écoutons maintenant M. de Laveleye :

La révolution arrive. Elle supprime le culte catholique ; elle proscrit ses ministres ; elle démolit ou vend une partie de ses églises et dans celles qui restent debout elle installe le culte de la raison. Les fêtes républicaines remplacent celles du catholicisme. Il semble que c'en est fait non-seulement du « Papisme, » de « l'Infâme, » mais même de tout culte positif. Considérez la

France aujourd'hui : quel changement ! La foi catholique a reconquis tout le terrain qu'elle avait perdu il y a un siècle. Non-seulement le clergé, mais la noblesse, la haute bourgeoisie et les femmes lui sont revenus. Le paysan partout ailleurs — en Belgique, en Allemagne, en Irlande — son plus solide appui, le paysan en France lui résiste, parce qu'il a acheté des biens nationaux et qu'ainsi, de père en fils, il a appris à craindre le retour de l'ancien régime. Mais, depuis le commencement du siècle, l'influence du clergé n'a pas cessé de croître et de s'étendre. Laissez-lui l'enseignement dont il s'empare peu à peu — d'après Gambetta, il en est déjà maître aux trois quarts — et avant deux générations, il règnera en maître dans la patrie de Voltaire.

Mais comment expliquer cette renaissance ou plutôt cette résurrection ? Nous le savons bien, nous catholiques : la foi nous montre la main divine qui dirige l'Église au milieu des écueils et qui la sauve des abîmes. Naturellement M. de Laveleye n'admet pas cette explication. Il en essaie une autre qui se base sur ce *mot profond* : « En fait de religion on ne tue que ce qu'on remplace. » La Révolution française n'a pas remplacé le catholicisme ; voilà pourquoi elle ne l'a pas tué. M. de Laveleye ajoute :

Si cette expérience n'éclaire pas le XIXe siècle, s'il fait la même tentative, il échouera parce qu'il n'a plus les grands écrivains d'autrefois pour diriger l'assaut. J'ai fait plus en mon temps, dit quelque part Voltaire, que Luther et Calvin. Comme le remarque justement Taine, en ceci, Voltaire se trompe. Luther et Calvin ont définitivement affranchi du joug de Rome les pays où leur doctrine a été accueillie. Voltaire a insurgé la France contre le catholicisme, mais il ne l'en a émancipée que momentanément. Il n'a point donné satisfaction au sentiment religieux que l'on n'arrachera pas au cœur d'un peuple. Si l'on devait y parvenir, ce ne serait que pour le livrer à l'anarchie. L'Église a aujourd'hui plus de vie, plus de puissance, plus d'influence qu'au XVIIIe siècle.

Il y a dans ces considérations et dans ces aveux une grande part de vérité, et M. de Laveleye vient compléter la galerie déjà longue des apologistes involontaires de l'Église catholique.

Quant à sa conclusion, elle s'indique d'elle-même : « Individu, famille, nation, vous n'échapperez au papisme et vous ne fonderez la liberté (?...) qu'en adoptant un culte plus conforme aux besoins spirituels de l'homme moderne. »

Ici notre professeur vient se heurter tout net à un vulgaire aphorisme de la *Cuisinière bourgeoise :* « Pour faire un civet il faut un lièvre. »

Par quel culte, « plus conforme aux besoins spirituels de l'homme moderne, » compte-t-il remplacer le catholicisme qui est cependant, de l'aveu du libre-penseur Jules Simon, « l'idéal d'une religion positive? »

M. E. de Laveleye ne le dit pas ; mais ses écrits antérieurs nous ont révélé sa pensée. Il conseille aux déserteurs du catholicisme de se réfugier dans le protestantisme libéral, ne fût-ce que pour appartenir à une société religieuse quelconque.

Mais le protestantisme, alors qu'il conservait encore la foi, a été impuissant à remplacer le catholicisme ; il a subi l'influence fatale de son principe et il s'abîme sous nos yeux dans le scepticisme et dans l'incrédulité !

Comment voulez-vous donc que le protestantisme libéral qui n'est qu'une vaine dénomination, un fantôme, un brouillard, atteigne un résultat que n'a pu réaliser le protestantisme « orthodoxe? »

Le sens commun ne nous dit-il pas d'ailleurs que la vertu religieuse par excellence, la base même de la religion, c'est la foi?

Or, la foi, nos anabaptistes de contrebande ne l'ont pas ; l'appellation religieuse qu'ils recherchent n'est que le déguisement de leur incrédulité. Leur religion n'est qu'une religion de carnaval et les protestants sincères les repoussent avec mépris.

Dans son article, M. de Laveleye lui-même cite comme modèle à ses amis « L'ATHÉE Taine qui a élevé ses enfants dans le *protestantisme.* »

Mais quelle est la conclusion à tirer de cet exemple? C'est que, ou bien Taine enseigne de propos délibéré l'erreur à ses enfants ; ou bien, ce qui est plus plausible, que le protestan-

tisme des enfants est parfaitement conciliable avec l'athéisme paternel.

Voilà donc une religion qui équivaut à l'athéisme, c'est-à-dire à l'irréligion radicale! Dès lors n'est-elle pas jugée? Et M. de Laveleye n'aborde-t-il pas le travail de Sisyphe, en cherchant, au milieu de la renaissance catholique, constatée par ses propres aveux, « un culte plus conforme aux besoins spirituels de l'homme moderne? »

On s'est beaucoup moqué autrefois des alchimistes qui s'évertuaient à découvrir la pierre philosophale. M. de Laveleye et les alchimistes religieux de son école cherchent une pierre beaucoup plus introuvable encore, ou, pour mieux dire, ils s'emplissent les mains de cailloux, de sable et de boue, lorsqu'ils ont devant eux la pierre éternelle de la vérité, rayonnante de lumière, et qui, depuis dix-huit siècles, brille au diadème de l'Église de Dieu.

---

## NOS ACADÉMIES

Nous avons promis de faire connaître l'étude lue par M. Faye à la séance annuelle des cinq Académies sur l'*influence prétendue de la lune sur le temps;* nous venons tenir aujourd'hui notre promesse, en faisant remarquer que si la lune, comme on l'a cru, exerce quelque influence sur les événements de ce monde, elle n'a pas gardé rancune à M. Faye, qu'elle n'a pas empêché de devenir ministre de l'instruction publique. M. Faye tient pour le soleil contre la lune; cela veut-il dire qu'il tiendrait pour le roi contre le septannat, qui n'en est qu'un pâle reflet? Mais chut! il n'appartient pas à un *reviewer* scientifique de s'élever dans les régions de la politique, quoique l'exemple de M. Faye soit bien fait pour tenter les savants. Restons donc dans notre modeste rôle, et n'empiétons pas sur un domaine qui n'est pas de notre ressort.

M. Faye a donc combattu la lune, c'est-à-dire le préjugé qui lui attribue une influence sérieuse sur le temps. Ce préjugé est-il vraiment un préjugé, et parce que l'influence du soleil est prépondérante, l'influence de la lune est-elle nulle? Nous verrons cela, après avoir entendu l'illustre astronome, qui a mis d'ail

leurs tant d'esprit dans ses attaques contre l'astre des nuits, que ce serait priver nos lecteurs d'un véritable plaisir, si l'on ne reproduisait pas ici le discours du savant et spirituel académicien. Écoutons-le donc :

—

Messieurs, dit M. Faye, qui parlait aussi un peu pour les dames, assez nombreuses dans son auditoire, messieurs, on croit généralement qu'en fait de science il vous suffit d'avoir raison pour qu'on vous donne aussitôt raison. Les choses ne se passent pas toujours ainsi. Il faut compter avec les préjugés, car il en existe encore çà et là, et de très-invétérés, dans le monde scientifique. Or, s'il est possible de convaincre quelques adversaires, comment faire lorsque l'adversaire c'est tout le monde? D'abord on risque de faire scandale, témoin la clameur universelle qui s'est élevée dernièrement contre quelqu'un qui s'avisait de soutenir, en pleine Académie, malgré l'opinion accréditée en tous temps et en tous lieux, que les trombes ne pompent pas du tout l'eau de la mer.

Je me risque pourtant à entreprendre devant vous une nouvelle campagne contre un autre préjugé meteorologique ; je veux démontrer qu'en dépit de l'opinion générale, la lune est innocente des changements de temps.

Vous rencontrez fort souvent des personnes qui vous disent : « Ce temps est abominable : toujours des bourrasques, toujours de la pluie ! Heureusement nous touchons à la fin de la lunaison. Il y aura un changement de temps à la nouvelle lune. »

S'il ne s'agissait que de citadins, passe encore ; dans nos villes, la question du beau ou du mauvais temps n'intéresse guère que les plaisirs, les courses ou les visites ; on y travaille par tous les temps. Mais vous rencontrez la même croyance chez nos marins pour qui la même question a une tout autre portée. Aussi ne manque-t-on pas de vous répondre, si peu que vous manifestiez d'incrédulité à l'endroit de la lune : Pourtant tous les marins sont de cet avis.

Insistez-vous? On vous apprendra que beaucoup de météorologistes pensent exactement de même. Et ici je parle de ces savants très-sérieux qui croient fermement aux influences cosmiques ou qui notent les phases de la lune en marge de leurs registres d'observation, et non de ces faiseurs d'almanachs qui prétendent fonder leurs prédictions sur une étude approfondie des mouvements de la lune, mais qui, au fond, se bornent for

sagement à annoncer du beau temps et quelques orages pour la belle saison, de la pluie et des frimas pour la mauvaise.

J'entends qu'on m'objecte ici : Mais la question que vous allez agiter, de savoir si la lune règle ou non le temps, est bien simple ; il y a longtemps qu'elle devrait être résolue. Il suffit de noter si les changements de temps qui nous arrivent coïncident, oui ou non, avec les phases de la lune. Ce n'est donc qu'une question de fait. Or, les hommes les plus intéressés à prévoir les variations de l'atmosphère sont d'accord, vous l'avouez, pour proclamer l'efficacité de notre satellite. La question est donc vidée, et vous avez tort d'aller contre l'expérience de tous.

D'ailleurs, ajoutera-t-on, d'autres gens encore ont le plus grand intérêt à ne pas se tromper en pareille matière. Tels sont les généraux d'armée à la veille d'une expédition que le mauvais temps peut faire échouer complétement. Le général Bugeaud, par exemple, qui préparait avec tant de soin les siennes, s'était prononcé à ce sujet. Il avait même une règle dans laquelle il mettait toute sa confiance. On assure qu'en Afrique il ne se décidait jamais à entreprendre une expédition de quelque durée avant d'avoir consulté la lune. Je réponds que les généraux romains, et il y en a eu d'aussi bons que le duc d'Isly, de glorieuse mémoire, n'aurait point osé entamer une entreprise sans avoir consulté les entrailles des victimes, ou la manière dont les poulets sacrés se jetaient sur leur grain. L'opinion et même les victoires des généraux les plus illustres ne prouvent donc rien en certaines matières. Voici, du reste, la règle du maréchal Bugeaud : « Le temps se comporte onze fois sur douze, pendant toute la durée de la lune, comme il s'est comporté le cinquième jour, si, le sixième jour, le temps est resté le même qu'au cinquième ; et, neuf fois sur douze, comme le quatrième jour, si le sixième ressemble au quatrième. »

La règle, avouez-le, est un peu compliquée, et d'un si difficile emploi que je doute fort qu'elle ait été souvent utilisée. Vous voyez d'ailleurs qu'il ne s'agit plus ici d'un changement de temps à chaque lunaison ; c'est tout autre chose. Néanmoins, il faut le reconnaître, il y a là un ensemble assez imposant ; tout le monde, à peu près, s'accorde à dire qu'il y a dans l'influence lunaire quelque chose de réel, bien qu'on ne s'accorde pas sur le mode d'action. Devant cette quasi-unanimité, ne dois-je pas me sentir ébranlé ?

En aucune façon. Quand il s'agit de science, l'opinion qui, dit-on, gouverne le monde, ne compte pas. Sur toutes les graves questions scientifiques dont l'humanité s'est successivement émue, et qui sont le mieux résolues aujourd'hui, vous pouvez toujours remonter à une époque où un homme s'est présenté pour tenir tête à l'opinion et avoir raison seul contre le monde entier. C'est précisément ce *tout le monde* qui, peu à peu, d'année en année, et surtout de génération en génération, a été obligé de s'incliner devant un homme isolé, représentant à lui seul, contre tous, sur ce point particulier, la raison humaine. L'histoire des sciences nous a donné plus d'une fois ce spectacle; il suffit de citer les noms de Copernic, de Galilée, de Képler, de Harvey, etc., et c'est l'honneur de nos sociétés civilisées de faire finalement céder les préjugés les plus invétérés du public devant la vraie science.

Seulement, et c'est là le revers de la médaille, ce ne sont pas toujours les contemporains qui acceptent la vérité, mais leurs successeurs. On a comparé l'humanité à un homme qui vivrait toujours et apprendrait sans cesse, accumulant dans sa tête les conquêtes de la science. Cette grande et belle image pèche par un point. Un homme qui vivrait toujours n'aurait pas l'esprit sans cesse ouvert. La mort intervient comme un facteur nécessaire. Sans elle l'humanité ne serait pas très-avancée. Aussi, quand vous aurez quelque chose de nouveau à dire, ne comptez pas trop, si vous vous heurtez à un préjugé, sur ceux qui occupent avec vous la scène du monde, mais sur ceux qui arrivent pour leur succéder. Lorsque Harvey proposa la doctrine de la circulation du sang, un statisticien constata que cette idée, si simple et si vraie qu'on s'étonne aujourd'hui qu'elle ait surgi si tard, ne fut acceptée d'abord par aucun médecin ou chirurgien ayant dépassé la trentaine.

Ayons pourtant le courage de braver ces résistances. Il serait beau de prendre corps à corps un de ces préjugés vulgaires qui trop souvent nous barrent le chemin, et d'en faire justice sans avoir besoin d'un appel tardif à la postérité. Comment se résigner, en effet, à voir une science capitale aujourd'hui, je veux parler de la météorologie, arrêtée, enrayée par des idées préconçues, sans nulle valeur, ou du moins n'ayant d'autre mérite que celui d'être acceptées depuis des siècles, de confiance et sans examen ?

Ici, d'ailleurs, je ne me présente pas seul devant vous. J'ai

pour moi des autorités respectables; vous allez en juger. Mais d'abord examinons comment la lune, ce globe mort, ce cadavre, comme disait Fourier, non le géomètre, mais l'utopiste, que la terre traîne après elle et qui a failli, assurait-il, nous empester autrefois, pourrait régler le temps par ses phases.

Ce n'est pas la lune, comme le disent ces braves gens qui ne se couperaient pas les ongles pendant son décours, de peur qu'ils ne repoussent pas, c'est le soleil qni règle tout ici bas. De lui seul dépendent, non pas seulement les vicissitudes des saisons, mais tous les mouvements terrestres, depuis les grandes tempêtes de notre atmosphère jusqu'aux moindres vibrations des ailes de l'insecte imperceptible, jusqu'au cours du moindre ruisseau, jusqu'à la chute de la moindre goutte de pluie. Éteignez le soleil, et tout rentrera bientôt dans l'immobilité; la vie disparaîtra, pas un grain de sable ne bougera sur notre globe. Dieu ayant voulu établir quelque part la vie dans l'Univers, au sein du froid de l'espace, a dû mettre les êtres créés par sa main dans une sorte d'étuve où la température ne pût franchir les étroites limites compatibles avec leur existence. On dirait qu'il n'a trouvé qu'une solution à ce grand problème de la vie : c'est de faire circuler un globe froid, protégé par une enveloppe gazeuse transparente, mais peu conductrice, à bonne distance autour d'une source énorme de chaleur constante. Cette source, c'est le soleil, dont la radiation, par chaque mètre carré de son immense surface, suffirait à alimenter continuellement une machine à vapeur de la force de 77,000 chevaux.

Or, la radiation calorifique de la lune, croyez-vous qu'elle soit d'un appoint sensible à cette énergique radiation solaire? Elle est tellement faible que les physiciens ont dû longtemps renoncer à la mettre en évidence. La lune nous envoie pourtant un peu de chaleur réfléchie, dira-t-on. Oui, mais pour le prouver il a fallu inventer la pile thermo-électrique, une merveille de sensibilité, et la main de l'opérateur, posant un instant devant cet admirable thermoscope, produit un résultat plus grand que tous les rayons de la pleine lune concentrés par un miroir ardent.

Ainsi la lune est incapable d'ajouter par sa chaleur propre à la puissante action de la chaleur solaire. C'est comme si on voulait faire monter le niveau des mers en jetant une goutte d'eau dans l'Océan.

Vous avez entendu parler de la thermo-dynamique, cette

science nouvelle, née en même temps dans la tête d'un médecin allemand et dans celle d'un mécanicien anglais. Cette science nous montre que, d'un bout à l'autre de l'univers, la chaleur se transforme incessamment en force et la force en chaleur, équivalent pour équivalent. Le comment, le pourquoi, est un mystère auquel on tâche de suppléer par des hypothèses, mais le phénomène lui-même est une réalité devenue familière. Cette science nous aide à comprendre que la chaleur du soleil est ici-bas la source de toute vie et de tout mouvement. Les cours d'eau qui font mouvoir les roues de nos usines sont dus à la chaleur solaire de chaque jour; les houillères elles-mêmes, d'où nous tirons la force de ces machines à vapeur et de nos locomotives, sont de simples approvisionnements de vieille chaleur solaire transformée par une végétation puissante, et enfouie en terre par suite des bouleversements géologiques des âges anciens. Elles ne contiennent pas une parcelle sensible de chaleur lunaire.

Puisque la lune n'intervient pas par sa chaleur dans les phénomènes atmosphériques, ce sera sans doute par son attraction. La lune, en effet, meut les eaux de l'Océan, c'est certain; elle joue un grand rôle dans les marées. Celles-ci diminuent de hauteur quand la lune s'éloigne de nous; elles augmentent quand la lune s'en rapproche; et, comme l'action de la lune s'ajoute parfois à celle du soleil ou parfois la contrarie, suivant les positions relatives des deux astres, les marées varient, en outre, avec les phases de la lune et sont un peu plus grandes à la pleine ou à la nouvelle lune, qu'au premier ou au dernier quartier. Les plus savants marins ne manquent pas de vous le rappeler quand vous vous avisez de contester leur préjugé favori. Puisque la lune meut l'Océan, ou du moins y fait naître une vague à large base de 1 mètre ou plus de hauteur, dont le sommet suit si fidèlement tous ses mouvements, pourquoi n'agirait-elle pas aussi bien sur l'Océan aérien qui nous entoure?

Cela m'a mis sur la voie d'une explication que j'ai longtemps cherchée. D'où vient que les anciens n'ont jamais attribué à la lune cette propriété de faire le beau et le mauvais temps? Ils laissaient à Jupiter le soin d'assembler les nuages et de lancer la foudre.

Non, jamais les anciens n'ont puisé leurs pronostics du temps dans les phases de la lune. C'est un préjugé d'origine toute moderne; il provient justement d'une fausse analogie entre l'atmosphère et l'Océan dont les anciens, circonscrits dans le bassin de

la Méditerranée, ne connaissaient les marées que par ouï-dire. Les navigateurs modernes reconnurent, vers le XVe siècle, l'universalité de ce phénomène; aussi est-ce à cette époque à peu près que je fais remonter le préjugé que j'attaque. Et pourtant ce sont eux qui nous ont fait connaître toutes ces merveilles du globe terrestre dont le seul énoncé combat pour ma thèse. Par exemple il n'y a jamais d'orages à Lima; jamais, à Sainte-Hélène, de l'autre côté du continent américain et de l'Atlantique, on n'a entendu les éclats de la foudre, tandis qu'il tonne presque tous les jours aux Moluques ou aux îles de la Sonde : pourtant la lune change pour les uns comme pour les autres. Dans la Haute-Egypte il ne pleut jamais, et pourtant la lune y a, comme chez nous, toutes ses phases. Partout, au contraire, l'Océan monte ou baisse en suivant la lune. C'est donc que les deux phénomènes, les marées universelles et les accidents météorologiques de l'atmosphère, n'ont aucun rapport entre eux.

Mais, du moment où l'on fait intervenir l'attraction, le problème tombe dans le domaine de la mécanique et du calcul. Un grand homme de science, Laplace, le premier qui ait soumis complétement à l'analyse le phénomène des marées, a voulu en avoir le cœur net. Ayant calculé l'influence attractive de la lune sur l'Océan aérien, non plus sur l'Océan liquide, il arriva à cette conclusion que la marée atmosphérique doit faire varier périodiquement d'un centième et demi de millimètre la hauteur du baromètre. Aujourd'hui que les tempêtes sont mieux connues, je demande s'il est possible d'attribuer à cette mince action les dépressions de plusieurs centimètres de mercure que les variations du temps amènent brusquement avec elles. Non content du résultat susdit, Laplace pria son ami et collaborateur Bouvard, directeur de l'Observatoire de Paris avant Arago, de rechercher si, dans les observations météorologiques alors existantes, on ne retrouverait pas quelques traces de ces imperceptibles variations. Bouvard l'essaya, mais en vain. Il voulut du moins examiner si, comme on l'assure, la lune n'aurait pas de l'influence sur la pluie. Par un siècle d'observations, il compta combien de jours de pluie avaient répondu à chacun des quatre quartiers. Le résultat fut aussi simple que décisif : la pluie s'était répartie de la manière la plus égale entre ces quatre périodes. C'est ce qu'on aurait obtenu, en vertu de ce qu'on appelle la loi des grands nombres dans le calcul des probabilités, si on s'était avisé de chercher, par exemple, à l'aide d'une statistique

de cent années, combien il y a de bœufs à l'abattoir ou de passants sur le Pont-Neuf à chacune des phases de la lune.

On a contesté, ne le dissimulons pas, ces raisonnements et ces résultats. Il ne s'agit pas, dit-on, du nombre de jours de pluie, mais de changements de temps. Quant au mode d'action, on n'ose rien préciser, mais on fait observer que, si la chaleur de la lune ne parvient pas jusqu'à nous, cela pourrait tenir à ce qu'elle est de nature à être absorbée par les hautes couches de l'atmosphère où elle s'emploie sans doute à dissiper les nuages. Justement, on assure que la lune les mange.

Heureusement la découverte des lois des tempêtes nous fournit un argument décisif que j'ai mis en réserve pour la fin. Il a le mérite d'avoir été produit par un habile marin, ce qui le fera peut-être accepter de meilleure grâce par les hommes de mer; et il a de plus l'avantage de mettre les partisans de l'influence lunaire dans la situation légèrement embarrasante d'un ferrailleur qui reçoit en pleine poitrine un coup droit bien porté, sans riposte possible, et qui, pour la galerie, termine nécessairement le combat.

« Ne sait-on pas, dit le commandant Bridet, qu'un cyclone voyage pendant dix, quinze et même vingt jours pour accomplir sa course totale, et que le même cyclone peut par conséquent frapper un navire en nouvelle lune, un second en premier quartier, et un troisième en pleine lune? Chacun des capitaines de ces trois navires aurait alors le droit d'attribuer à l'un de ces trois quartiers de la lune le désastre qui l'aurait atteint, et cependant ce serait le même phénomène qui, dans sa course normale et parfaitement régulière, aurait rencontré ces trois navires, l'un après l'autre, sur la route qu'il était naturellement appelé à parcourir. »

Or on sait aujourd'hui que tous les coups de vent, toutes les bourrasques, en quelque parage qu'on se trouve, proviennent de ces mouvements gyratoires qui voyagent incessamment à la surface du globe, produisant çà et là les changements de temps qu'on attribue à notre satellite. La démonstration est donc complète, car il ne viendra à l'idée de personne d'attribuer les cyclones à la lune. Ces redoutables phénomènes ont une autre origine : ils s'élaborent, sous l'action de la chaleur du soleil, dans les hautes régions de notre atmosphère. Celle-ci, soulevée périodiquement par cette chaleur au-dessus de son niveau naturel, s'épanche et se déverse vers les pôles, à droite

et à gauche de l'Equateur, en vastes courants qui règnent au-dessus de nos têtes. Nous les suivons de l'œil, bien qu'ils soient invisibles, à l'aide des nuages tout particuliers que ces courants charrient. Ce sont les nuages les plus élevés, formés non de gouttelettes d'eau liquide, mais de fines aiguilles de glace, qui donnent si souvent au ciel un aspect pittoresque et produisent autour du soleil et de la lune des phénomènes de lumière si curieux. Au sein de ces fleuves aériens se forment fréquemment de vastes mouvements gyratoires analogues aux tourbillons de nos cours d'eau. Les spires de ces tourbillons aériens descendent indéfiniment jusqu'à ce que l'obstacle du sol les arrête, entraînant dans leur sein l'électricité des hautes régions, mêlant les nuages glacés aux nuages aqueux des couches intérieures, produisant partout sur leur passage, aussi rapide qu'un train express, l'ouragan, la pluie, le tonnerre, et parfois donnant le spectacle resté si longtemps inexpliqué de masses énormes d'eau subitement frappée à glace au sein des éclairs et tombant en grêle sur la terre.

Ce sera un grand honneur pour le dix-neuvième siècle que d'avoir découvert et expliqué les lois des tempêtes, car les tempêtes ont des lois et y obéissent fidèlement. Ce ne sont pas des maladies de l'atmosphère, mais des phénomènes célestes. La théorie nous montre que la même mécanique qui régle les mouvements des astres règle aussi les tempêtes et les ouragans, aussi bien que les mouvements intérieurs du moindre de nos cours d'eau. Et ces mêmes cyclones, elle les retrouve jusque dans l'atmosphère du soleil avec les mêmes caractères mécaniques. Est-il nécessaire maintenant d'ajouter, après ces déclarations grandioses de la météorologie moderne, que la lune n'y est pour rien? Laissez-la éclairer la terre; elle a juste assez de lumière pour cela; juste assez de chaleur pour que le physicien ait raison de se vanter de l'avoir rendue perceptible; juste assez d'action chimique pour empreindre son image sur les cartes les plus sensibles de nos photographes.

On est assuré de rendre quelque service en faisant disparaître une erreur; mais, au fond, tel n'était pas mon but. J'ai voulu appeler votre attention, en la préparant, en l'excitant peut-être, pardonnez-le moi, par une petite guerre contre un ridicule préjugé, sur ces lois des tempêtes que je n'ai pu qu'esquisser ici, et qui constituent une des plus nobles conquêtes de l'esprit humain. La meilleure propagande scientifique n'est pas toujours

d'écrire des livres, grands ou petits ; c'est plutôt de s'adresser par la parole à un auditoire d'élite comme celui-ci, et d'essayer de lui communiquer la noble émotion qu'inspire à l'homme de science la connaissance des grandes lois de la nature. Pline a dit dans un noble langage que je vais essayer de traduire : « Si un homme pouvait s'élever au-dessus de la sphère terrestre et contempler un instant la beauté suprême et la divine ordonnance de l'univers, il serait ravi sans doute, mais son bonheur ne serait complet que si, en reprenant pied sur terre, il lui était donné de raconter ces merveilles aux autres humains. »

—

Nous laissons le lecteur sous l'impression de ces belles pensées ; mais nous lui disons : *Audi alteram partem,* et nous espérons pouvoir montrer que les raisonnements de M. Faye ne sont pas absolument décisifs dans la question qu'il vient de traiter.

D<sup>r</sup> DEROUET.

---

## LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

M. le général Ambert vient de terminer, dans l'*Univers,* une très-belle, très intéressante et très-émouvante étude, par ces dernières pages qui la résument et que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

### I

Des religieux fondateurs d'ordres ont, à l'heure de la mort, donné des conseils aux disciples réunis autour d'eux. Plusieurs n'ont pas craint de formuler ce vœu : « Je vous souhaite la persécution. » *Dant vulnera vitam.* Les blessures donnent la vie. Le malheur trempe les âmes.

Quoiqu'il sût combien les persécutions ont servi au triomphe de l'Église, le vénérable de la Salle ne semblait pas les désirer pour ses frères, peut-être les croyait-il impossible.

On peut prévoir que ceux qui bravent les tempêtes aux sommets des monts seront tôt ou tard victimes passagères des mauvais jours. Mais comment supposer que l'humble religieux, voué à l'instruction des enfants du peuple, serviteur volontaire de toutes les souffrances, pauvre entre les pauvres, sera persécuté par le peuple lui-même ?

L'esprit se refuse à penser qu'après le siége de Paris, les Frères, qui ont été sans peur et sans reproche, connaîtraient la persécution du Parisien. Les Allemands s'étaient inclinés devant les Frères qui servaient leurs blessés, ils avaient honoré ces religieux et proclamé hautement leur admiration.

Lorsque le siége de Paris fut terminé, nous pensions que le Frère des Écoles chrétiennes allait prendre une place à part, la plus grande de toutes, dans le souvenir du peuple de Paris ; nous espérions qu'une statue de bronze représentant le Frère Philippe, s'élèverait sur quelque place, aux acclamations du peuple, de la bourgeoisie et de l'armée. Ce vieillard était né au village, dans une modeste chaumière ; son père, pauvre paysan, lui avait enseigné, malgré la Révolution, l'amour de Dieu et du prochain.

Presque octogénaire, il comptait soixante-et-un ans de services. Depuis soixante-et-un ans il n'avait qu'une pensée, qui était de soulager la misère. Il soulageait la misère en enseignant aux petits enfants le catéchisme, la lecture et l'écriture ; il soulageait la misère en fondant des établissements pour le pauvre peuple ; il soulageait la misère en écrivant des livres utiles aux écoles ; il soulageait la misère en veillant au chevet des malades ; il soulageait la misère en donnant son morceau de pain à ceux qui en manquaient. Enfin, il couronna sa vie de sacrifices en allant sur les champs de bataille ouvrir ses bras aux défenseurs de la patrie.

Oui, ce vieillard devait avoir sa statue dans la capitale de la France, pour montrer au monde entier que nous sommes une nation reconnaissante. Mais le peuple ne comprend même pas que ce monument serait son honneur et sa gloire : en voyant, sur un large piédestal, l'image d'un Frère, drapé dans sa robe noire, le passant se fût dit que les enfants de la chaumière sont grands pour tous les devoirs, et que si l'un devient le général Druot, l'autre peut devenir le Frère Philippe.

Cette statue du Frère eût rappelé les traits du supérieur général de l'Institut ; mais, en réalité, elle eût été la statue de chaque Frère, du plus humble, du plus pauvre, du moins savant ; en un mot, cette statue eût été l'emblème du sacrifice.

On se serait arrêté devant ce bronze, non pour admirer la richesse des ornements, la beauté du costume, la fierté de la pose, mais bien pour méditer sur ce mot immense : *le Sacrifice.* Toutes les grandeurs de la terre sont renfermées dans ce seul

mot, et sans ce mot chrétien la société ne serait qu'un vil troupeau.

Les révolutionnaires ont une sorte d'instinct qui les dirige dans la destruction. S'ils veulent tuer un roi, ils choisiront Louis XVI, l'ami du peuple ; s'ils veulent assassiner une reine, ils iront à Marie-Antoinette, l'orgueil de la France ; s'ils veulent incendier, ils marcheront aux Tuileries ou à l'Hôtel de Ville ; s'ils veulent saccager, piller et voler, ils se précipiteront vers les musées et mettront la main sur les œuvres d'art les plus remarquables ; enfin, s'ils ont soif de sang, ils tueront les prêtres dont la parole est pure, et les gendarmes dont les actions sont belles.

La férocité des révolutionnaires est un monstrueux assemblage de cruauté et d'imbécillité, d'audace et de lâcheté ; chez lui, la bêtise, c'est-à-dire l'instinct de la brute, l'emporte sur le reste.

On ne s'expliquerait pas autrement la persécution dirigée contre les Frères des Écoles chrétiennes pendant le règne affreux de la Commune.

Voilà un religieux qui n'appartient pas au clergé, et dont la vie s'écoule à servir non les heureux du monde, mais les malheureux. Ce religieux n'aura jamais sa part de jouissance ou de richesse. Il renonce à toutes les joies et à tous les bonheurs de la famille. Son existence s'écoule dans l'obscurité. Sa naissance n'est pas illustre et ne saurait éveiller l'envie. Il est du peuple et il ne veut pas le quitter, comme tant d'autres, pour le dominer. Il fait, au contraire, profession de le servir depuis la jeunesse jusqu'à la mort. Son vœu est d'instruire l'enfance ; mais si le canon tonne, il va mourir à la bataille.

Depuis qu'il est au monde, le Frère a-t-il nui à qui que ce soit ? a-t-il même froissé un amour-propre ? Non. Il a toujours servi, tandis qu'autour de lui chacun s'élevait et s'enrichissait.

Pourquoi donc les révolutionnaires l'ont-ils attaqué ? — Uniquement parce qu'il appartenait à un ordre religieux.

Bandits infâmes ou malheureux insensés, vous ne saurez donc jamais ce qu'est le religieux en nos temps révolutionnaires ? — C'est la première victoire désignée aux assassins ; c'est l'otage.

## II

Quelques jours avant l'insurrection du 18 mars, le Frère supérieur général fit sortir de Paris les élèves du petit et du grand noviciat ; mais les Frères voulurent braver les dangers.

Lorsqu'ils virent abattre la croix de l'église Sainte-Geneviève, et le drapeau rouge prendre sa place, ils comprirent que les plus mauvais jours étaient arrivés.

Après l'arrestation de Mgr l'archevêque de Paris et d'un grand nombre de prêtres, les Frères furent avertis en secret, le 10 avril, que le vénéré Frère Philippe, le saint vieillard, figurait sur la liste des otages et que son arrestation était ordonnée. Cédant aux supplications de tous, le Frère Philippe partit de Paris. Un grand crime fut épargné, car le lendemain 11 avril, à 10 heures du matin, un commissaire et un délégué de la Commune, accompagnés de quarante gardes nationaux, cernèrent la maison. Les Frères répondirent que le supérieur général visitait les maisons de la province, ce qui était la vérité.

Une minutieuse perquisition fut opérée, et, comme toujours, au nom de la République, la caisse de l'institut fut enlevée. Ils volèrent aussi deux ciboires, deux calices et un ostensoir. Les vols commis, les citoyens déclarent que celui qui remplace le supérieur doit être arrêté. Le frère Calixte se présente, et tous les Frères veulent le suivre. L'émotion gagnait les témoins de cette scène, et la foule envahissait la rue, manifestant son indignation. Le commissaire de la République donna l'assurance formelle que le Frère Calixte ne serait pas emprisonné, mais que sa déposition était nécessaire. En effet, le Frère, après quelques heures passées à la préfecture de police, fut rendu à la liberté.

Pendant les journées qui suivirent le 10 avril, les Frères de Montrouge, Belleville et Saint-Nicolas-des-Champs furent expulsés de leurs maisons. Le 17, les Frères de Ménilmontant faisaient la classe comme à l'ordinaire, lorsque leur maison fut envahie. Conduits en prison, les Frères subirent les insultes et les menaces. Le 18, les Frères se virent chassés de l'ambulance de Longchamps. La Commune décida, ce jour-là, l'arrestation de tous les Frères, et leur incorporation dans les bandes insurgées.

De braves et honnêtes gens recueillirent les Fréres âgés de dix-neuf à quarante ans, et le plus grand nombre parvint à sortir de Paris sous divers déguisements. Du 19 avril au 7 mai, toutes les écoles des Frères furent supprimées, et les arrestations continuèrent.

Dans les premiers jours du mois de mai, vingt-six Frères se virent conduits à Mazas et mis au nombre des otages.

Chose bien remarquable : l'établissement de Saint-Nicolas, de la rue de Vaugirard, ne cessa pas de fonctionner dans les jours les plus sinistres de la Commune. L'établissement comptait plus de trente Frères, qui donnaient des leçons à trois cents élèves.

Lorsque les projectiles de l'armée française atteignirent les ambulances de Longchamps, où se trouvaient un grand nombre de blessés, le comité de salut public de la Commune, qui ne se composait pas de citoyens fort courageux, retira les infirmiers républicains mourant de peur. Les Frères les remplacèrent, mais, par une de ces contradictions familières aux révolutionnaires, les Frères durent quitter leurs maisons sous peine d'emprisonnement. Jusqu'au 22 mai, l'institut fut dispersé.

Lorsque notre armée s'empara des positions avancées de Paris, les Frères accoururent auprès des blessés. Hélas ! tous ne pouvaient venir à l'appel de la souffrance, car un certain nombre était toujours à Mazas avec les otages. Le jeudi 25 mai, à dix heures du matin, les Frères prisonniers, profitant du désordre, sortent de leurs cellules. Mais, arrêtés par les fédérés, ils sont brutalement conduits aux barricades pour y apporter des matériaux. Le Frère Justin, de la communauté d'Issy, école gratuite, fut tué par un éclat d'obus.

Tous les établissements des Frères reprirent leur marche, lorsque l'armée eut écrasé la Commune.

## III

« La charité est patiente; elle est douce, elle ne cherche à surpasser personne, elle n'agit point avec témérité, elle ne s'enfle point.

« Elle n'est point ambitieuse, elle ne suit point ses intérêts, elle ne s'irrite point, elle ne pense point le mal.

« Elle ne se réjouit point dans l'injustice, mais elle ne se plaît que dans la vérité.

« Elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout (1). »

Ces paroles se présentent à notre esprit lorsque nos regards s'arrêtent sur le Frère des Écoles chrétiennes. Il est, dans les sociétés modernes, une des plus grandes expressions de la charité.

(1) S. Paul ad Corinth. cap. XIII, vers 4 et seq.

« Le bénédictin qui savait tout, le jésuite qui connaissait la science et le monde, l'oratorien, le docteur de l'université, méritent peut-être moins notre reconnaissance que ces humbles Frères qui se sont consacrés à l'enseignement gratuit des pauvres (1).

« Les clercs réguliers des écoles pieuses s'obligeaient à montrer par charité à lire, à écrire au petit peuple, en commençant par l'A, B, C, à compter, à calculer et même à tenir les livres chez les marchands et dans les bureaux..... Lorsque les écoliers sortent de classe, ils vont par bandes chez leurs parents, où ils sont conduits par un religieux de peur qu'ils ne s'amusent par les rues à jouer et à perdre leur temps (2). »

De quelque côté qu'on l'envisage, le christianisme est admirable. Le monde moderne lui doit tout, et semble l'oublier. Nos libertés, nos lois, nos lettres, nos arts, notre agriculture sortent de l'Église. L'Église a inspiré à Michel-Ange des chefs-d'œuvre, et au Frère l'école pour l'enfant du pauvre. Eh bien! cette religion à la divine morale, cette religion qui favorise le génie, épure le goût, développe les nobles passions, imprime à la pensée une vigueur éclairée, cette religion devant laquelle Newton et Bossuet, Pascal et Racine se sont agenouillés, cette religion catholique a produit le Frère des Écoles chrétiennes.

Avec les poëtes qui se nommaient le Tasse, Milton et Corneille, nous avons connu l'émotion; nous avons admiré avec les orateurs tels que Bossuet, Fénelon, Massillon, Bourdaloue; nous avons médité avec les penseurs Bacon, Pascal, Euler, Newton, Leibnitz ; nous avons prié avec les solitaires de la Thébaïde; nous avons accompagné aux sommets du Carmel et du Liban le moine maronite; nous avons versé des larmes sur les corps sanglants des missionnaires. A l'aspect du Frère, nous avons éprouvé un sentiment étrange. Corneille, Bossuet, Pascal, les moines du Carmel et les missionnaires du Paraguay auraient partagé ce sentiment, car la poésie s'y mêle à la pensée et la prière au sacrifice.

Tous les ordres religieux ont été inspirés par notre religion ; tous ont une mission à remplir. Le travail des uns à son charme; la prière des autres est pleine d'espérances et de consolations; ceux-ci trouvent dans la parole la sainte joie du triomphe ou

(1) Chateaubriand, *Génie du Christianisme.*

(2) Hélyot (1713), tom. IV, page 307.

l'épreuve plus sainte encore de la persécution ; enfin, le martyre ouvre les portes du ciel. Le Frère creuse éternellement un sillon qui ne lui donnera pas une seule gerbe. Sa voix, quelque éloquente que Dieu l'ait faite, n'éveillera d'autre écho que celui de l'école ; sa science devra être un mystère pour tous, car il est convenu que son savoir a des bornes fort étroites ; sa famille, son public, son troupeau, son peuple, se composent de petits enfants trop souvent ingrats et cruels.

Le Frère est petit aux yeux du monde, et c'est pour cela qu'il est grand aux yeux de Dieu.

Il est grand, car sa mission est élevée.

Tous les maux de ces temps-ci sont enfantés par l'ignorance du peuple et l'oubli de la religion. Nos révolutions n'ont pas d'autres causes. Le suffrage universel et le service militaire obligatoire rendent plus indispensable que jamais l'enseignement des Frères. Plus les droits et les devoirs du peuple se développent, plus aussi faut-il l'éclairer et le moraliser.

Au Frère il appartient d'accomplir ce miracle. Ni les hommes d'État, ni les gens de lettres, ni les doctes académiciens ne sauraient faire entendre au peuple un langage qu'il comprenne. Le Frère sait ce langage, il le parle ; puis il chasse l'ignorance, puis il enseigne la prière et le respect, et encore le patriotisme.

Pardonnez, mes Frères, si, pour un instant, j'ai jeté un regard indiscret sur votre humble existence ; pardonnez, mais depuis 1870 tout soldat de la France s'arrête en vous rencontrant et vous tend la main comme à un brave ami du champ de bataille.

Général AMBERT.

---

## MATHILDE DE NÉDONCHEL

Si l'on en croyait ce qui fait le plus d'agitation et de bruit, il semblerait que notre temps a cessé d'être chrétien et que les voies de la perfection ne sont plus connues. Il n'en est rien. Que de familles et de pieuses solitudes où sont pratiquées de sublimes vertus, où les saintes œuvres et les saintes âmes s'épanouissent sous les rayons d'en haut ! J'ai là sous mes yeux l'histoire d'une de ces âmes qui passent sur la terre en y laissant un sillon de céleste lumière. Celle-là s'appelait ici-bas *Mathilde* DE NÉDONCHEL. Elle est maintenant comme une sœur de ces purs esprits que Dieu a créés pour sa

gloire. J'ai connu cette jeune fille, morte à Rome en odeur de sainteté, il y a dix ans ; sa famille, si noblement chrétienne, occupe depuis longtemps une place dans mon respect et dans mon cœur.

Quelle merveille que le travail de Dieu dans une âme qu'il s'est choisie ! Dès le premier moment où elle se connaît, elle se trouve en communication avec l'Esprit éternel d'où descendent les dons. Mathilde de Nédonchel eut une enfance marquée par les visites divines ; à peine âgée de cinq ans, on la surprenait à genoux sur le gazon du jardin de la maison paternelle, les mains jointes, les regards vers le ciel. Elle y éprouvait de mystérieuses émotions qu'elle a racontées plus tard, et dont le sens échapperait aux intelligences grossières du monde. Sa première communion lui fit goûter d'inexprimables ravissements. Dans la profondeur même de son humilité, elle s'élevait à des pensées d'où il lui semblait tout découvrir. Elle se sentait en pleine lumière parce que son cœur était pur. La veille de sa première communion, Mathilde avait vu en songe une échelle raide et élevée dont les plus hardis ne parvenaient pas à gagner le sommet : elle l'atteignait rapidement elle-même. C'était comme une figure de ces degrés de la vie chrétienne que Mathilde devait victorieusement franchir avec les ailes de la foi.

La jeune fille paraissait vraiment ne pas toucher la terre. Elle trouvait d'étonnantes forces physiques partout où se portaient les ardeurs de sa piété. On le voit bien à la façon dont elle gravit la montagne de la Salette par un petit chemin escarpé qui côtoyait les abîmes. « Les longs vêtements de Mathilde, nous dit sa sœur, lui donnaient beaucoup d'embarras, mais cela lui était égal ; elle cheminait avec un courage surnaturel, animée et occupée de pieuses pensées. Armée d'un long bâton ferré, elle nous précédait de quelques pas ; les muletiers l'apercevaient de loin et disaient à ma mère : — La jeune demoiselle est toujours devant les autres. » Elle avait alors seize ans.

Les grandes joies se succédaient dans son cœur. Après la Salette, Ars. M. Vianney, le prodige de notre temps, fut pour Mathilde comme une illumination. Ces deux âmes, qui ne se connaissaient pas, semblèrent tout à coup se retrouver. Entre le curé d'Ars et Mathilde, il y eut des secrets connus de Dieu seul. Interrogé sur sa vocation, il lui répondit qu'elle était appelée à la vie religieuse ; mais la jeune fille ne put parvenir à savoir dans quel ordre elle devait entrer : nous en conclurons, avec le biographe de Mathilde, que le désir du sacrifice devait seul être accepté. Mathilde fit bénir par le saint curé un crucifix qu'elle avait acheté à la Salette, et un

chapelet de bois noir : ces deux objets pieux ne la quittèrent plus.

L'existence de Mathilde se partageait entre Paris qui lui plaisait peu, Tournai dont elle aimait la paisible vie, et l'une des terres de sa famille. Plus il y avait de calme autour d'elle, plus elle se trouvait bien ; mais en quelque lieu qu'elle fût, la jeune fille gardait ses habitudes d'oraison.

Dieu a donné à chacun de nous un invisible compagnon trop souvent oublié : un ange gardien. Mathilde aimait le sien d'un amour confiant, lui parlait, l'écoutait ; il était son témoin, son conseiller et parfois son messager : cette charmante dévotion lui était douce et profitable. Comme elle se croyait une grande pécheresse, elle s'était placée sous le patronage particulier de sainte Marie-Madeleine ; elle aurait voulu, à son exemple, cacher sa vie dans une solitude. Elle enviait le sort de Madeleine aux pieds de Jésus qu'elle essuyait de ses cheveux et qu'elle arrosait de ses larmes, et puis au pied de la croix du Sauveur mourant. Son recueillement à l'église, les yeux baissés et fermés, était si profond que parfois sa longue et absolue immobilité devenait une inquiétude pour les siens : abîmée dans l'adoration, elle semblait avoir quitté la terre.

Née dans l'opulence, elle avait le culte intérieur de la pauvreté. Détachée des biens humains, elle donnait aux malheureux tout ce qu'elle pouvait leur donner.

Dans ces lignes rapides, je cherche à faire connaître Mathilde à ceux qui ne liront pas le livre qui lui est consacré ; mais ceux qui ouvriront le volume y trouveront le journal de la jeune fille à partir de 1862. C'est là qu'elle respire et qu'elle se révèle. Prières, effusions, méditations, retraites, entretiens, petits voyages, visites à des couvents, détails intimes de la vie, ravissements, grâces extraordinaires, tout est retracé dans ces pages qui coulent sans effort, sans art, mais avec une grande richesse de naturel, d'émotions et d'élans. Cette fille privilégiée est de temps en temps éloquente comme sainte Thérèse. Elle a le mot propre et la couleur, elle peint avec un sentiment vrai, et rencontre la profondeur sans la chercher. Le mouvement de son esprit la conduit aux choses les plus diverses, et de mélancoliques retours sur elle-même échappent à sa plume en regardant au milieu des siens :

« Dans quelques années, Marie sera devenue grand'mère : parlera-t-on encore de nous ? Sera-t-elle encore ici ? Où serons-nous ? Se souviendra-t-elle d'une cousine morte jeune ? car alors j'aurai disparu depuis bien longtemps... plus aucun souvenir de moi !... Et dans cent ans peut-être, car je suivais toujours cette pensée,

dans cent ans le château sera en ruines, les fossés desséchés. On dira peut-être : « Autrefois » (et cet autrefois se perdra lui-même dans la nuit des temps), « autrefois ici était un château, là une « chapelle, » et l'on ne verra plus que des arbres, des broussailles qui croîtront de tous les côtés ; et alors il y aura encore pluie, orages, beau temps, neige, grêle comme maintenant. Mon Dieu, vous seul êtes stable, vous seul existez éternellement. »

Mathilde avait souvent entendu son noble père parler de Rome et de ses églises, et des lieux auxquels se rattachent de si grands souvenirs chrétiens ; elle connaissait sa piété généreuse à l'égard du Pape dépouillé. Elle avait désiré visiter la terre trempée du sang de tant de martyrs, le centre du gouvernement catholique des âmes. Le dix-huitième centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul, qui mit en mouvement les fidèles en si grand nombre et de tous les points de l'univers, fut pour le comte de Nédonchel l'occasion d'un nouveau voyage à la ville éternelle, et Mathilde fut sa compagne. Elle mit une instance particulière à vouloir qu'une robe blanche trouvât place parmi les objets emportés pour son usage.

« Oh ! voir Rome, et puis mourir ! » avait-elle dit aux approches de la ville sainte. Des spectacles ravissants pour sa foi remplirent ses premières journées dans la métropole du monde chrétien ; Rome, non encore profanée par l'usurpation, se montrait dans toute la magnificence de ses fêtes. Mathilde vit sur la place de Saint-Pierre, le 20 juin 1867, la procession de la Fête-Dieu avec deux cent trois évêques précédant la *Sedia gestatoria* sur laquelle était porté le Pape, prosterné devant le Saint-Sacrement. Le 21 juin, fête de saint Louis de Gonzague, si solennelle à Rome, elle priait dans la chambre du jeune saint, convertie en chapelle. Les joies religieuses se pressaient dans ses heures rapides, mais elle avait son secret pour ne pas croire à de longs jours sur son chemin. Elle avait dit à Dieu : « Prenez ma vie et conservez les jours « de Pie IX. » Elle avait confié à une amie sa « certitude d'être exaucée. » Cette santé toujours fragile se trouva tout à coup fortement ébranlée. La maladie et le danger arrivèrent en même temps. Mathilde vit doucement venir la mort ; son admirable père, percé d'un glaive de douleur, montra la résignation d'un grand chrétien. Il adressa au Pape les lignes suivantes :

« Très-Saint Père,

« Mathilde de Nédonchel, ma fille, venue à Rome pour y vénérer les saintes basiliques et recevoir votre paternelle bénédiction, est

tombée malade et va mourir ; moi, son bien affligé père, je supplie Votre Sainteté de vouloir bien la bénir *in extremis.* »

La bénédiction du Pontife descendit sur Mathilde agonisante, et fut pour elle comme une force pour l'aider à remonter vers Dieu. La jeune fille endormie dans le Seigneur fut revêtue de la robe blanche qu'elle avait voulu emporter : avait-elle pressenti sa mort ? Ses restes reposent à Rome dans l'église de Sancta-Maria *in aquiro* ; Rome est aussi une patrie, surtout pour ceux qui appartiennent à la famille des saints. Quel retour que celui du pauvre père ! Dans sa maison, qui lui parut vide, il trouva la mère de Mathilde pleurant comme Rachel, mais voulant être consolée, parce que sa fille lui apparaissait vivante au sein de Dieu.

Un jour que Mathilde faisait une visite au couvent des Carmélites de Saint-Brieuc, elle regardait et écoutait toute chose avec une émotion profonde et en versant des pleurs. « Que vous êtes heu« reuse ! » disait-elle à la jeune religieuse, son amie, qui lui faisait voir l'intérieur du monastère. « Mais, répondit son amie, qui vous « empêcherait d'en faire autant ? » — « Hélas ! ma santé. » Mathilde, trop délicate pour supporter les austérité du carmel quoiqu'elle se crût assez forte pour supporter secrètement la discipline et le cilice, s'était fait un carmel dans le monde par la puissance du recueillement, de la prière et de la méditation. Elle habitait des hauteurs spirituelles, qu'il est donné à peu d'âmes d'atteindre, et ce fut de ces cimes invisibles qu'elle s'élança vers les régions de l'éternelle lumière, de l'éternelle vérité. Heureuses les familles d'où sortent les fleurs d'une aussi radieuse immortalité ! La sainteté répand sur les blasons un éclat auquel nulle gloire humaine ne saurait se comparer. — (*Union.*) POUJOULAT.

---

## HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

### XXIII

**Où l'on voit que Napoléon n'a jamais existé.**

Pendant que MM. Tirsang, Poussaboire et Saitout se nourrissaient de leur colère contre le Curé, M. Tirsang, parce qu'il avait été battu dans la dernière conférence et assez mal reçu chez

(1) Suite. Voir l'avant-dernier numéro (17 novembre.)

M. le maire, M. Poussaboire, parce que les buveurs désertaient son auberge le dimanche, M. Saitout, parce qu'il se trouvait profondément humilié dans son orgueil de demi-savant et d'esprit — fort obligé de ne pas trop montrer son incrédulité, les braves gens de F... commençaient à se dire entre eux que les savants qui se moquent de la religion ne sont pas forts et qu'il suffit de montrer tout simplement les choses telles qu'elles sont pour défendre cette religion qu'on n'attaque guère que parce qu'on ne veut pas en suivre les préceptes, très-gênants pour ceux qui veulent se conduire à leur guise et pour les marchands de vin qui s'enrichissent de la ruine de leurs clients.

On peut dire que tout le village, où le Curé n'avait d'ailleurs pas d'ennemis, se divisait en deux partis : les triomphants et les vaincus. Les triomphants, c'était presque tout le monde, et ce presque tout le monde comprenait toutes les femmes, tous les hommes rangés, tous ceux qui n'avaient pas jusque là cessé de fréquenter l'église le dimanche et de remplir leurs principaux devoirs de chrétiens; les vaincus, c'étaient, sans parler du médecin, de l'instituteur, de l'aubergiste et de l'ex-ouvrier Baptiste, une partie de la jeunesse qui commençait à se laisser entraîner par les idées nouvelles d'indépendance et de libre pensée et quelques hommes plus âgés qui avaient peu à peu abandonné les pratiques religieuses et que les fausses idées avaient pour cela trouvés d'un plus facile accès. Mais ces vaincus, qui n'étaient pas pervers, reconnaissaient volontiers que le Curé avait raison et se sentaient disposés à revenir complètement à la religion. En revenant à la religion, ils s'éloignaient du cabaret, et voilà pourquoi M. Poussaboire était en colère. En même temps, ils souriaient, quand M. Saitout, qui aimait à causer avec l'un et avec l'autre et à faire parade de sa science, s'avisait de lancer quelque trait contre la religion, et M. Saitout, qui sentait que son influence diminuait considérablement, en devenait plus furieux, tout en contenant par politique l'expression de sa fureur.

Deux hommes étaient particulièrement contents du Curé : c'étaient Jacques et Mathurin, qui se trouvaient tout fiers d'avoir provoqué ces conférences où l'on s'amusait tant, — ils disaient s'amuser pour s'intéresser, ce qui était tout un pour ces braves gens, — et qui se paraissaient à eux-mêmes avoir grandi de plusieurs coudées depuis que la *paroisse* s'occupait si vivement des questions de religion. Inutile de parler de l'exultation de la

vive Antoinette, qui ne pouvait dissimuler sa joie, et qui poussait tout le monde à se rendre aux conférences.

Ce fut dans ces dispositions que le Curé trouva son auditoire le dimanche qui suivit la défaite de M. Tirsang. La salle d'école était comble, et l'on pouvait apercevoir dans l'auditoire quelques figures étrangères au village, ce qui prouvait que le bruit des conférences se répandait au-dehors et que la curiosité s'allumait de plus en plus. Cependant le temps n'était guère beau. Il tombait au dehors une pluie froide et humide, et les sept ou huit personnes venues des villages voisins devaient s'en retourner par une nuit que la lune n'éclairait pas.

M. Tirsang était absent : le médecin ne jugeait pas à propos de se faire battre une fois de plus ; mais M. Saitout, que ces conférences n'ennuyaient pas moins qu'elles ne l'humiliaient, n'avait pas osé manquer au rendez-vous : c'eût été se déconsidérer aux yeux de toute la commune. On voyait aux premiers rangs, où Jacques et Mathurin avaient eu soin de le placer, tout près d'eux, l'ex-ouvrier Baptiste, qui avait fait avec quelques-uns de ses camarades le pari de se disputer avec le Curé et de l'embarasser par ses objections. Devenu riche, Baptiste, qui avait déjà auparavant le verbe haut, ne doutait plus de rien. Quand on a hérité de quelques milliers d'écus de rente, n'est-on pas au-dessus de tout, au-dessus de la religion et du bon Dieu, dont on n'a plus besoin ? Baptiste avait bien ri, chez M. Poussaboire, de la déconfiture du médecin ; il avait promis de ne pas se laisser battre si facilement, et il était venu, convaincu qu'il allait remettre le Curé à sa place, et de la bonne façon.

La conférence commença.

On en était arrivé à cette proposition du *Syllabus,* la sixième, qui est ainsi conçue : « La foi du Christ est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non-seulement ne sert de rien, mais même nuit à la perfection de l'homme. » En latin : *Christi fides humanæ refragatur rationi, divinaque revelatio non solum nihil prodest, verum etiam nocet hominis perfectioni.* Ce fut M. Saitout qui lut la proposition dans les deux langues, comme il l'avait fait aux précédentes conférences.

— Le français dit bien la même chose que le latin, n'est-ce pas, monsieur le Maître ? demanda le Curé.

— Parfaitement, monsieur le Curé, répondit M. Saitout.

— Eh bien ! voyons donc si ce latin et ce français ont raison.

D'abord, mes amis, vous m'accorderez tout de suite qu'en condamnant cette proposition le Pape ne fait que défendre le *Credo*, qui est précisément une profession de foi dans la parole de Jésus-Christ et dans la révélation divine. On ne peut donc pas dire que le Pape, en la condamnant, fait quelque chose de nouveau et change la religion, comme le prétendent si volontiers ceux qui s'élèvent contre le Syllabus. En chantant le *Credo,* vous ne faites que proclamer que vous êtes d'accord avec le Pape. Voilà qui est bien entendu.

— Sans doute, dit l'auditoire.

— Oui, dit aussi Baptiste, mais ça ne veut pas dire que tout ce qui est dans le *Credo* soit parole d'évangile.

Le Curé sourit à cette remarque qui prétendait mettre le *Credo* en contradiction avec l'Évangile et qui faisait d'ailleurs reconnaître la vérité de l'Évangile par un homme qu'il savait être venu pour afficher la plus complète incrédulité, en quoi Baptiste entendait suivre l'exemple de son digne et peu regretté oncle le père Lajoie.

— Monsieur Baptiste, répondit donc le Curé, vous me faites un bien grand plaisir, car vous me prouvez que, pour vous, les paroles de l'Évangile sont l'expression même de la vérité.

— Je n'ai pas dit ça.

— Comment ?

— C'est une manière de parler, pour dire que je ne crois pas à votre *Credo* et à tout votre bataclan d'évangile, de catéchisme et de je ne sais pas quoi.

— Alors, vous êtes un libre penseur, monsieur Baptiste ?

— Oui, monsieur le Curé, un libre penseur, un philosophe, et j'en ai lu, vu et entendu assez, voyez-vous, pour dire leur fait à tous les curés, à tous les évêques et à tous les papes du monde.

— Mais savez-vous que vous êtes un homme terrible et que vous me feriez peur, si je ne savais pas que vous êtes ce qu'on appelle un bon enfant.

— Je suis comme ça.

— Eh bien! puisque vous êtes comme ça, un bon enfant et un philosophe, vous ne refuserez pas de m'écouter paisiblement et de raisonner avec moi.

— Je suis prêt.

— Je vous dirai donc, monsieur Baptiste, comment nous conduisons ces entretiens où nous cherchons à nous instruire.

On reproche au Pape à propos du Syllabus, d'avoir changé la religion et introduit des nouveautés dans la foi de l'Église catholique. Pour répondre à ce reproche, nous examinons les propositions du Syllabus les unes après les autrss, et nous regardons tout d'abord si elles sont conformes à l'anciene foi de l'Église, au *Credo* et à l'Évangile. N'est-ce pas la meilleure manière de voir si le Pape a introduit une nouveauté dans notre foi ?

— Ça, j'en conviens, dit Baptiste.

— C'est ce que nous venons de faire pour la proposition qui nous occupe. N'est-il pas clair pour vous, comme pour nous tous, que ceux qui condamnent la foi du Christ comme contraire à la raison humaine, condamnent par cela même le *Credo,* qui proclame la foi en Jésus-Christ ?

— C'est clair, monsieur le Curé ; mais qui nous dit que le *Credo*...

— N'allons pas trop vite, monsieur Baptiste, et voyons les choses les unes après les autres. Il est donc clair qu'en condamnant la proposition en question, le Pape ne fait rien de nouveau, et qu'il ne fait que condamner ce qui l'est déjà par le *Credo,* ce qui a été cru de tout temps dans l'Église et ce qui est le fond même de l'Évangile, qui est l'histoire de Jésus-Christ et qui contient sa doctrine.

— C'est vrai.

— Si c'est vrai, il s'en suit que ce n'est pas pour la condamnation de cette proposition qu'on peut reprocher au Pape de changer la religion.

— J'en conviens, monsieur le Curé, mais ça n'empêche pas que votre foi du Christ, avec ses mystères, que personne ne peut comprendre, et avec ses miracles, que personne n'a jamais vus et qui sont impossibles, puisque les lois de la nature sont éternelles et immuables, est contraire à la raison.

— Cher monsieur Baptiste, j'admire avec quelle clarté vous exposez les plus grandes objections qu'on puisse faire à la religion. Le mystère et le miracle, voilà, en effet, deux points d'une importance extraordinaire : si le mystère et le miracle sont contraires à la raison, la raison repousse la religion...

— Ah ! voyez-vous ? s'écria Baptiste d'un air triomphant.

— Mais, continua le Curé, si le mystère et le miracle ne sont pas contraires à la raison, en opposition avec la raison, non-seulement la raison n'a point pour cela à repousser la religion, mais elle y trouve des motifs de plus de l'accepter.

— Oui, mais je voudrais bien voir comment on peut montrer que les mystères et les miracles ne sont pas contraires à la raison.

— J'espère que j'en viendrai à bout, monsieur Baptiste. Mais, avant d'entrer dans cette question, laissez-moi achever ce que j'avais commencé. Je vous disais donc que, pour défendre le Pape des reproches qu'on lui fait à propos du Syllabus, nous établissons d'abord que les propositions condamnées sont contraires au *Credo*, à la foi de l'Église, à l'Évangile. Nous établissons ensuite qu'en les condamnant, le Pape ne fait rien de contraire à la raison; nous établissons enfin que la condamnation portée par le Pape, non-seulement n'est nuisible ni à la société ni aux individus, mais qu'elle leur est utile. Trouvez-vous que cette marche est bonne?

— Mais, oui, monsieur le Curé.

— Quand nous en sommes là, vous avouerez que nous avons le droit de dire que le Pape a raison, qu'il a rendu service à la société et aux individus et qu'on a tort de s'élever contre le Syllabus.

— Sans doute, mais le tout est d'en arriver là.

— J'espère que nous y arriverons ensemble, mon cher Baptiste, permettez-moi de vous parler avec cette familiarité, car je vous vois encore enfant, assistant à mon catéchisme et brillant parmi les plus instruits et les plus attentifs.

— C'est du temps passé, ça, monsieur le Curé; je suis devenu un homme, on ne m'en fait plus accroire.

— Le temps passé était un bon temps, mon cher ami, et j'espère qu'il reviendra pour vous.

— Nous verrons ça.

— En attendant, poursuivit le Curé, voici où nous en sommes. Il nous faut prouver que la foi du Christ, les mystères qu'il nous a révélés, les miracles qu'il a faits pour attester sa mission divine, ne sont pas en opposition avec la raison; et ensuite que cette foi et cette révélation divine non seulement ne nuisent pas à la perfection de l'homme et au bien de la société, mais, au contraire, leur sont très-utiles. Si nous prouvons cela, monsieur Baptiste, serez-vous content ?

— Vous aurez du mal, monsieur le Curé.

— Nous allons voir.

Le Curé laissa un moment respirer son auditoire, dont la curiosité était au plus haut point excitée.

Il reprit ainsi la parole :

*(La suite au prochain numéro.)* ***

---

# LES VOYAGES A TRAVERS L'AFRIQUE

La *Revue du Monde catholique* a publié récemment une *Chronique des Sciences géographiques,* dans laquelle l'auteur, le savant abbé Durand, dit ce qui suit :

« Lorsque le hardi Normand, de Bethencourt, alla s'emparer des îles Canaries, en 1402, il avait pris pour chapelains de ses navires un Franciscain, Pierre Bonthier, et un prêtre séculier, Jean Le Verrier, qui ont écrit la relation de l'expédition et de l'établissement de Bethencourt dans cet Archipel. Non-seulement ils nous ont conservé ces faits mémorables, mais encore ils ont résumé, bien succinctement il est vrai, les voyages de leurs prédécesseurs dont ils ont analysé la relation. — Or ces deux missionnaires nous rapportent qu'entre les années 1320 et 1330, alors que la ville de Maroc était encore capitale de toute l'Afrique, titre qu'elle perdit quelques années plus tard, un missionnaire Franciscain visita l'Afrique occidentale et traversa l'Afrique septentrionale. Ce Franciscain était Espagnol et appartenait vraisemblablement aux établissements de son Ordre, fondés par saint François dans l'empire du Maroc. — Le Franciscain visita par mer tout le littoral africain depuis le Maroc jusqu'à Sierra-Leone et de Sierra-Leone au Dahomé. Deux fois par terre il franchit la chaîne de l'Atlas, traversa le désert ou pays de Gazulle, qui sépare le Maroc du fleuve Sénégal, et pénétra dans l'intérieur des contrées arrosées par ce fleuve. — Après avoir exploré l'Afrique occidentale, il entreprit un voyage bien plus long et bien plus important. Il partit de l'embouchure du Sénégal, traversa l'Afrique dans sa plus grande largeur, visita tous les États du Soudan et arriva à Dongola, ville située sur le Nil supérieur, d'où il descendit ce fleuve pour visiter l'Egypte et vint s'embarquer à Damiette pour l'Occident. »

Voilà ce que dit le savant professeur d'après les récits du P. Bonthier et du prêtre Le Verrier. Puis il ajoute : « A cette époque, saint François d'Assise venait de fonder des établissements considérables de missionnaires Franciscains dans toute l'Afrique septentrionale depuis le Maroc jusqu'en Egypte. Un certain nombre de ces missionnaires pénétrèrent dans l'intérieur de ce continent où les populations barbares avaient conservé des vestiges considérables du christianisme. Ils ont envoyé à leurs Supérieurs des relations de leurs voyages. Or, ces

relations intéressantes et importantes à tous les points de vue, doivent avoir été conservées dans les Archives des Franciscains Mineurs. Nous émettons le vœu qu'elles soient ouvertes aux auteurs chrétiens, qui en feront jaillir un rayon de lumière qui éclairera l'histoire profane et l'histoire de l'Église et de la civilisation au moyen-âge, en même temps que la science d'un jour tout nouveau. ».

Eh bien, nous avons le bonheur de pouvoir dire que le vœu de M. l'abbé Durand est rempli ; le précieux manuscrit est retrouvé, et en ce moment sous presse à Madrid ; l'ouvrage paraîtra sous peu sous le patronage même du gouvernement. Quant aux Archives des pauvres Franciscains, elles ont été détruites ou dispersées d'abord lors de la grande révolution, puis, surtout en Espagne et en Portugal, dans les dernières révolutions qui ont bouleversé ces pays.

Ce n'est donc pas une chimère que la tradition de ce Franciscain espagnol et de la relation de son voyage autour du monde ; la découverte du manuscrit en question est la meilleure réponse aux négations du vicomte de Santarem, de M. Morel-Fatio et de M. Peschel, et sera d'un avantage immense pour l'histoire des découvertes et des sciences géographiques.

Le monde lettré applaudira chaleureusement le travail du savant naturaliste et géographe, Don Marcos Jimenez de la Espada, qui par ses longues et patientes investigations a enfin déterré le précieux manuscrit et le publie en ce moment avec un soin extrême.

Voici le titre de l'ouvrage : *Libro del conoscimiento de todos los reynos et tierras et senorias que son por el mundo et de los senales et armas que han cada tierra et senoria por sy et de los reyes et senores que los proveen, escrito por un Franciscano Espanol a mediados del siglo XIV.* C'est-à-dire : Le livre de la connaissance de tous les royaumes, pays et gouvernements du monde, de leurs étendards et armoiries en particulier, et des rois et seigneurs qui les gouvernent, écrit par un Franciscain Espagnol au milieu du XIVe siècle.

Dans le temps où je faisais des recherches dans les bibliothèques de Paris, j'avais déjà trouvé des indices qui me disaient que le manuscrit devait se trouver dans l'une des bibliothèques de Madrid, et à mon arrivée dans la capitale des Espagnes, j'eus le bonheur de faire la rencontre du savant et obligeant D. Marcos de la Espada, qui voulut bien m'honorer de son amitié et me

mettre au courant du fruit de ses études particulières sur la question qui nous occupe.

Dans l'*Itinéraire* du Franciscain inconnu nous ne trouvons pas seulement une notice sur l'Afrique centrale; mais comme ce Frère a parcouru plusieurs parties du monde, sa relation peut être considérée comme un traité révélant l'état de la science géographique pendant la première moitié du XIV[e] siècle.

Déjà le gouvernement espagnol a fait imprimer avec un luxe vraiment royal les *Lettres* du frère Pierre de Gand, comme aussi celles du P. Josse de Rycke de Malines. Ce Père fut le premier missionnaire du Pérou, et ce fut lui qui apporta le blé et apprit aux indigènes de semer et d'en faire du pain.

Tous ces documents, si précieux pour l'histoire, sont restés enfouis dans les vastes dépôts d'Archives de Madrid et de Simancas; mais ils n'ont pas été entièrement livrés à l'oubli : j'ai découvert que plusieurs relations de nos Frères ont été *littéralement* copiées par d'autres, qui les ont publiées comme leur appartenant en propre, se fiant, pour couvrir ce plagiat, à une prétendue improbabilité que jamais ces documents soient mis au jour. Mais la justice se fera plus tôt qu'ils ne le croiront.

Agréez, etc. FR. MARCELLIN DE CIVEZZA.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

29 novembre.

La Bourse reste toujours à peu près au même point, baissant hier, remontant aujourd'hui, ne sachant à quoi s'arrêter, mais ayant plutôt une tendance à la baisse qu'à la hausse. La situation est assez grave pour que nous n'ayons pas besoin d'en donner la raison. De plus, la liquidation de fin de mois approche, et quoiqu'on puisse compter qu'il n'y aura pas une trop forte dépréciation, — à moins d'événements graves qui peuvent éclater d'un jour à l'autre, — on doit s'attendre à une liquidation plus laborieuse que les précédentes.

Voilà le résultat de la belle politique que nous faisons.

« Depuis les élections, dit à ce propos un de nos confrères, notre marché avait opposé aux vendeurs une fermeté à toute épreuve ; un syndicat, formé de grands capitalistes et d'établissements de crédit, l'avait aidé à tenir tête. Chargés de titres, mais disposant de ressources immenses et bien secondés par le comptant, des acheteurs puissants avaient soutenu les cours, ils les avaient même pous-

sés au delà des prix de compensation d'octobre. La direction du marché est passée aux mains de la haute banque ; il se soumet aujourd'hui à son influence dominante. Si l'on comprend bien cette transformation de la place, la tenue invincible de nos fonds d'Etat ne saurait plus étonner, et si l'on cherche alors à apprécier la position de place, on s'aperçoit bien vite qu'elle est singulièrement favorable, et jusqu'à un certain point capable de soutenir un ébranlement politique. D'un côté se trouvent les détenteurs de titres, surchargés à la vérité et hors d'état de se débarrasser de leur surcharge, mais riches et disposant d'inépuisables ressources. Quelle que soit la gravité des événements qui se préparent, ces protecteurs naturels de la cote tenteront de leur résister, et très-probablement y réussiront, car de nouvelles conditions économiques semblent imposées à l'Europe. Partout les capitaux inoccupés surabondent et sont prêts à se jeter sur les valeurs de premier ordre, si ces valeurs faiblissent ; attendre une baisse profonde, ce qu'on appelle un effondrement, est donc chimérique. Arrêt de la hausse ou réaction courte et modérée, telle est pour notre marché la seule alternative. »

Nous trouvons que notre confrère raisonne fort bien, mais... mais nous n'en hésiterions pas moins, pour le moment, à nous engager à la hausse, et nous trouverions prudent... d'être prudents.

—

La guerre d'Orient, avec les complications dont elle nous menace, n'est pas faite non plus pour rendre hardis les spéculateurs. Le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* signale de ce côté un danger sur lequel il convient d'appeler l'attention des agriculteurs et du public.

« *Il Giornale agravio italiano*, dit-il, expose que la presse allemande et anglaise commence à se préoccuper d'un grave problème, savoir par quel moyen les nations occidentales qui tirent aujourd'hui de l'Orient la plus grande partie du grain nécessaire à leurs besoins, pourront combler l'inévitable déficit de l'année prochaine. En effet, dans toute la presqu'île des Balkans, grenier de l'Europe, les ensemencements ne sont pas faits et il sera absolument impossible de les faire cette année.

« La Roumanie et la Russie, autant qu'elles ont pu, et sous des menaces sévères, ont ordonné aux cultivateurs de continuer leurs travaux et de semer; mais la zone désertée par les populations agricoles ou ravagée par la guerre est si vaste que de grands espaces resteront toujours sans semence et que les marchés orientaux ne peuvent manquer de s'en ressentir.

« De plus, la Russie, la Turquie, la Roumanie ont, autant que les puissances occidentales, besoin de se nourrir, et elles ne laisseront certainement pas emporter par nos acheteurs le peu de récolte de la prochaine campagne; cela d'autant plus que, la guerre devant à coup sûr se prolonger, les belligérants auront besoin de larges approvisionnements et d'accumuler de grandes quantités de vivres.

« Sans voir les choses trop en noir, on peut pourtant se rendre

compte de la gravité de la circonstance et être persuadé qu'une sérieuse et inévitable crise se prépare pour l'Europe entière, au moment de la récolte.

« Il est certain qu'avec les moyens de transport et la facilité des transactions dont dispose la civilisation moderne, on n'a plus à redouter ces affreuses famines des anciens temps et notamment du moyen-âge; mais, à cause de la situation précaire du moment actuel, après tant de secousses et les crises de tout genre subies dans la dernière moitié de ce siècle, on doit toujours craindre les conséquences d'un grand déficit, surtout lorsqu'il atteint l'objet principal de l'alimentation des masses. »

Il y a là un avertissement qu'il serait très-imprudent de négliger, Nos agriculteurs, avertis, peut-être un peu tard, puisque les semailles d'automne sont terminées, pourront du moins augmenter les semailles du printemps, et il nous semble que l'Algérie, qui pourrait devenir le grenier de l'Europe, a une magnifique occasion d'attirer sur elle l'attention et de faire de bonnes affaires.

—

A la Bourse d'hier, mercredi, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restées à 71,25, — 99,25 et 106,47.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

36. **Les droits de Dieu et les idées modernes**, par l'abbé François Chesnel, vicaire général de Quimper; tome II in-8° de XVI-488 pages; Paris et Poitiers, 1877, chez H. Oudin frères.

Ce second volume continue un excellent ouvrage, dont le premier volume faisait déjà attendre impatiemment l'achèvement. « L'auteur, dit Mgr l'évêque de Poitiers, expose avec une science très-distinguée, une grande sûreté de jugement et une fidélité parfaite la doctrine catholique sur la nature et la constitution de l'Eglise et ses relations avec la société civile et politique; ces deux volumes sont un cours abrégé, mais solide et substantiel de droit chrétien, de ce droit si mal connu, si calomnié et dont la méconnaissance et l'abandon sont la principale cause du déplorable état où, depuis un siècle surtout, se trouvent les peuples de l'Europe. » Dans le premier volume, l'auteur s'est attaché à donner une juste notion des droits de Dieu sur la société naturelle des hommes entre eux et sur l'Etat par les mains de qui s'exerce la puissance souveraine. Dans ce second volume, il arrive à la société spirituelle et visible, qui est l'Eglise, qu'il considère successivement en elle-même et dans ses droits, ce qui l'amène à s'occuper du pouvoir temporel des Papes, des concordats, des articles organiques du concordat de 1802, du Syllabus et du concile du Vatican, pour terminer par l'examen de cette question : Le libéralisme, expression générale

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.,

des idées modernes, est-il une hérésie? question qui est résolue par l'affirmative. Avec le deuxième volume se termine la partie doctrinale du grand travail entrepris par M. l'abbé Chesnel. Pour la suite, l'auteur interrogera les faits et recueillera les enseignements du passé, dans lesquels il nous montre d'avance avec saint Augustin, « l'Église poursuivant son pèlerinage entre les persécutions du monde et les consolations du Ciel, *inter persecutiones mundi et consolationes Dei peregrinando procurrit Ecclesia.* » Puisse-t-il nous donner bientôt le complément de son œuvre! C'est le désir de tous ceux qui en connaissent le commencement.

—

37. **Les merveilles du bon Dieu,** par Mlle Barbier; in-18 de 376 pages, Paris, 1877, chez E. Plon et Cie.

L'auteur de ce livre, sous forme de simples causeries, passé en revue toutes les merveilles de la création, les œuvres admirables du bon Dieu; elle s'efforce d'éveiller le goût et l'intelligence sur les beautés de la nature, et d'y développer les sentiments qui élèvent l'âme jusqu'au Créateur. Rien n'est plus attrayant que l'étude qu'elle fait des éléments, de la terre, de l'air, du feu et de l'eau, la composition du corps, son économie, et passant aux sphères spirituelles, elle aborde et effleure les hauts problèmes de l'esprit, de l'intelligence et de l'âme.

—

38. **Une nièce du Balafré,** Histoire du temps de la Ligue, par Ernest Faligan; in-12 de 480 pages; Paris, 1878, chez Didier et Cie.

Roman historique émouvant et intéressant, où l'auteur a su concilier le respect de la vérité avec celui de la morale, — quoique ce livre ne soit pas destiné à la jeunesse, et qu'il insiste trop, selon nous, sur des scènes d'amour qui n'ajoutent rien à l'intérêt: — Le roi Henri III, le duc de Guise, les Barricades, les États de Blois passent devant les yeux du lecteur qui se plaît à les voir agir. Si nous ne nous trompons, ce roman est le premier de M. Faligan; il annonce un talent qui peut avoir besoin d'une culture plus forte encore, mais qui donne déjà de beaux fruits.

—

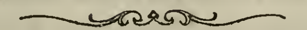
00. **Le fonds des reptiles,** le journalisme allemand et la formation de l'opinion publique, par Henri Wutke, traduit de l'allemand par B. Pommerol; in-12 de XXVI-296 pages; Paris, 1877, chez Maurice Dreyfous; — prix: 3 fr.

Ce livre est l'histoire politique et aussi l'histoire naturelle de cette famille d'animaux que M. de Bismarck a créée, organisée et nourrie avec amour pour les besoins de son système de prussification universelle. L'œuvre originale est celle d'un honnête allemand, Wultke, persécuté pour n'avoir point voulu plier sous le joug; elle a donc les conditions d'impartialité qu'on aurait pu dénier aux critiques d'un étranger. M. B. Pommerol l'a traduite avec une scrupuleuse fidélité. Cette traduction est appelée à un grand succès; elle montrera aux plus prévenus en faveur de l'Allemagne le rôle que celle-ci joue, par ses journaux, en nos propres affaires; elle établira ce que valent et ce que coûtent les éloges décernés outre Rhin à nos radicaux. Il y a là d'excellentes leçons qui ne doivent pas être perdues.

*Le gérant:* P. CHANTREL.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. La crise en France : les Chambres et le gouvernement ; ce qu'ont fait les Chambres en un mois. — II. Séance de la Chambre des députés du 4 décembre : une note de l'Agence Havas, déclaration de la commission du budget, lutte de la minorité ; incident Léon Renault. — III. Guerre d'Orient : les belligérants ; les puissances. — IV. Faits divers : la santé du Pape ; saint François de Sales ; une fin chrétienne ; les évêques du Mexique.

I

6 décembre 1877.

Il semble que la période des atermoiements et des hésitations va finir. Le gouvernement a fait le possible et presque l'impossible pour montrer ses intentions conciliantes : l'ancien ministère s'est retiré, un ministère d'affaires s'est présenté ; le Maréchal a même reçu quelques-uns des personnages qui représentent la majorité de la Chambre des députés, entre autres MM. Dufaure et Jules Grévy. Mais, de son côté, la majorité radicale de la Chambre se montre intraitable : à la formation du nouveau ministère, elle répond par le refus d'entrer en relation avec lui ; aux intentions conciliantes du Maréchal, elle répond par la déclaration qu'elle veut un cabinet parlementaire, elle fait entendre qu'elle demandera la réunion des deux Chambres en congrès pour provoquer une révision de la Constitution qui ne serait que la fin du Sénat et la déchéance du Maréchal ; elle veut rendre la proclamation de l'état de siége impossible, et, enfin, elle dit nettement qu'elle ne s'occupera pas du budget tant que le chef de l'État n'aura pas fait sa soumission.

Nous sommes au 6 décembre ; il y a un mois que les Chambres sont réunies : qu'ont-elles fait ? Le Sénat, ne pouvant mieux faire, puisque l'autre Chambre ne lui envoie aucun travail, a procédé à la nomination de six sénateurs inamovibles,

— les deux derniers sont MM. de Larcy et Ferdinand Barrot, élus dans la séance de mardi, — il a achevé une discussion sur le code rural, et s'est occupé de la loi sur l'état-major, qui vient d'être encore une fois retirée pour être remaniée.

Quant à la Chambre, elle a renversé un ministère, refusé tout rapport avec un autre, voté l'urgence sur des projets de loi qui tendent à désarmer de plus en plus le gouvernement et la société en rendant à peu près impossible l'état de siége et en donnant toute licence aux cabarets et aux colporteurs; enfin, elle s'est occupée de la vérification des députés élus le 14 et le 28 octobre.

Cette vérification des pouvoirs a montré l'esprit qui l'anime. En trois jours, la plupart des députés de la gauche ont été validés et admis; depuis quinze jours, tous sont validés et admis, mais, sur les 210 députés de la droite, cinquante à peine sont validés, une vingtaine sont exclus, trois ou quatre sont ajournés, ce qui les empêche de pouvoir se représenter devant leurs électeurs, plus de cent attendent encore qu'il plaise à la majorité de les admettre, de les repousser ou de les ajourner. Jamais on n'a vu, dans une assemblée politique, pareille partialité; le prétexte, c'est qu'il y a eu des affiches blanches, c'est qu'il y a eu abus de la candidature officielle, et c'est pourquoi encore la Chambre a formé une commission d'enquête dont le but est de masquer cette révoltante iniquité, et dont le résultat le plus clair sera d'inquiéter et de terroriser le pays.

Un mois d'écoulé pour la session extraordinaire dont le budget devrait être l'unique occupation; il n'y a plus que trois semaines jusqu'au 1er janvier 1878, et pas de budget voté, pas de travail pour les conseils généraux qui vont se réunir. Le commerce languit et meurt, l'industrie souffre, l'ouvrier manque de travail: qu'importe à ces patriotes, à ces grands amis du peuple? Il faut qu'ils aient le pouvoir, ou que le pays périsse.

Voilà le spectacle que présente la Chambre des députés. Nous ignorons ce qui se passera aujourd'hui à cette Chambre; par ce qui s'est passé mardi, on peut s'attendre à tout; donnons donc une idée de cette séance.

II

M. Jules Grévy préside.

Une note publiée par l'Agence Havas a fort ému les gauches; le comité des Dix-Huit, que M. Gambetta dirige, s'est réuni, et

il a été décidé qu'on répondrait à la note par le refus du budget.

La note était ainsi conçue :

L'opinion publique, justement émue de la crise que nous traversons, a suivi avec un grand intérêt les tentatives faites par M. le président de la République, sur l'avis du cabinet actuel, pour arriver à la constitution d'un ministère de conciliation pris dans le Parlement.

Jusqu'à ce jour, ces tentatives ont été arrêtées par la condition préalable qu'on voudrait imposer au président de la République de réunir le Congrès pour délibérer sur l'article des lois constitutionnelles, qui permet au pouvoir exécutif de dissoudre la Chambre, sur l'avis du Sénat.

M. le président de la République a pensé que cette condition n'était pas acceptable et qu'il ne pouvait laisser altérer ni les droits du pouvoir exécutif ni les prérogatives du Sénat.

Cette note, très-modérée dans la forme, était très-nette au fond, et elle était de nature à rassurer l'opinion publique qui sent bien que tout affaiblissement du pouvoir du Maréchal est un pas de plus fait vers l'anarchie et le despotisme révolutionnaire.

M. Jules Ferry monte à la tribune, et de sa voix la plus solennelle, sonore et emphatique, il lit, au nom de la Commission du budget, la déclaration suivante, que nous reproduisons avec les interruptions marquées au compte-rendu *in extenso:*

M. Jules Ferry. — Messieurs, la commission du budget m'a chargé de vous faire, relativement à l'état de ses travaux, une communication sur les termes de laquelle elle s'est mise d'accord à l'unanimité :

« La commission du budget s'est demandée s'il y avait lieu de détacher en ce moment de l'ensemble de la loi de finances le vote des quatre contributions directes pour en faire l'objet d'une loi spéciale. Elle en a délibéré et elle m'a chargé de vous faire connaître sur ce point l'état de ses travaux. »

M. de Baudry-d'Asson. — Très-bien ! Le pays connaîtra enfin les résolutions de la majorité républicaine relativement au budget.

M. Jules Ferry. — « Le vote des quatre contributions directes ne devrait être et n'est en effet, dans le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, qu'une question d'ordre administratif et financier. Mais il est manifeste que ce vote engage aujourd'hui, comme au mois de juin dernier, la question politique tout entière, c'est-à-dire le principe même du gouvernement constitutionnel et du régime parlementaire. » (Applaudissements à gauche et au centre.)

« Il s'agit de savoir, à cette heure, non pas seulement si les rôles des contributions seront confectionnés en temps utile et si les conseils généraux pourront se réunir, mais si les mandataires du pays se dé-

sarmeront en face d'une politique qui ne désarme pas! » (Applaudissements et bravos à gauche et au centre. — Réclamations à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. — Le Maréchal et le Sénat sont aussi les mandataires du pays!

M. Jules Ferry. — « Si la question se pose sur ce terrain, à qui, messieurs, faut-il s'en prendre? A la majorité républicaine qui demande qu'on revienne à la règle parlementaire, au pays qui sait ce qu'il veut et qui l'a fait connaître, ou bien aux conseillers funestes qui entourent le pouvoir exécutif, qui l'isolent et qui l'égarent? » (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. — C'est quand on va à gauche qu'on s'égare!

*Un membre à gauche.* — Taisez-vous donc!

M. Paul de Cassagnac. — Ce n'est pas vous qui me ferez taire!

M. le président. — Veuillez garder le silence!

M. Jules Ferry. — « Pour nous, dépositaires des droits de la nation, qui s'est prononcée souverainement le 14 octobre, nous ne nous dessaisirons pas de ce qui constitue le suprême recours et la dernière garantie des peuples libres. » (Applaudissements à gauche.) « Nous ne donnerons le vote des quatre contributions directes qu'à un ministère vraiment parlementaire... » (Très-bien! très-bien! à gauche,) « qui puisse offrir au pays des garanties sérieuses de sincérité que réclament tant d'intérêts gravement atteints dans le présent, plus gravement menacés dans un prochain avenir. » (Applaudissements à gauche.)

« Quant aux assemblées départementales, elles savent déjà que, si elles n'ont pu tenir en août dernier leur session budgétaire annuelle, la faute en fut au ministère du 17 mai, qui a tenu non-seulement à épuiser, mais à dépasser les délais prescrits par la Constitution pour la convocation des colléges électoraux... »

M. de Gasté. — Très-bien!

M. Jules Ferry. « ... et elles sauront, cette fois encore, que si, par malheur, les budgets départementaux n'étaient pas votés dans le courant du mois de décembre, la responsabilité de ce fâcheux désordre retomberait tout entière sur ceux qui s'obstineraient à prolonger, malgré le cri de la misère publique... » (Bravos et applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à droite.)

*Plusieurs membres à droite.* — Sur vous! sur vous!

M. Jules Ferry.... « et l'arrêt complet des affaires, une crise qu'on est toujours à temps de résoudre, puisqu'il suffirait d'un moment et d'une inspiration de patriotisme pour y mettre un terme. » (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

M. de Baudry-d'Asson. — La droite n'a jamais manqué de patriotisme!

M. Jules Ferry. — En conséquence, la commission du budget ne

vous présentera, jusqu'à nouvel ordre, aucun rapport sur le budget des contributions directes. » (Double salve d'applaudissements à gauche et au centre.)

Les applaudissements de la gauche ne peuvent surprendre ; il s'agit de désorganiser le pays, c'est là un plaisir qui la trouve toujours très-sensible. Le centre applaudit avec plus de rage encore; ce sont des moutons qui hurlent pour ne pas être dévorés par les loups.

M. Baragnon demande la parole. Selon lui, la déclaration de M. Jules Ferry est un rapport qui conclut au rejet des quatre contributions directes. Ce refus est une conclusion. La minorité demande à donner ses raisons contre ce refus antipatriotique.

Quant à nous, dit-il en terminant, nous demandons que la discussion des conclusions du rapport que vous venez d'entendre soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, c'est-à-dire, de jeudi prochain.

Nous entendons reprendre le projet du Gouvernement, ou plutôt, — car il est toujours debout — le soutenir et vous demander de le voter.

Nous ne pouvons le faire dès aujourd'hui, car la communication qui nous a été faite n'était pas annoncée, le cabinet n'était pas prévenu; mais cette importante discussion doit être mise à l'ordre du jour de la prochaine séance. (Très-bien! très-bien! sur les mêmes bancs.)

Si la commission conclut à l'ajournement, nous discuterons cette question d'ajournement; mais dire dès à présent que, parce que la déclaration lue à cette tribune n'a pas la forme d'un rapport, il n'y a rien à voter ni à discuter, ce serait, permettez-moi de vous le dire, une vraie subtilité indigne de vous, indigne de tout le monde. (Bravos et applaudissements à droite.)

Le président de la Chambre, M. Jules Grévy, toujours impartial, essaie d'esquiver cette conclusion, qui gêne les gauches. La droite réclame énergiquement. M. Rouher, qui intervient au débat et qui prouve facilement qu'empêcher la discussion ce serait détruire le droit le plus essentiel du régime parlementaire, le droit des minorités, amène à la tribune M. Gambetta, le chef des Dix-Huit.

M. Gambetta dit que la commission du budget n'est que l'expression des volontés de la majorité. (Applaudissements à gauche.)

Elle a obéi comme mandataire scrupuleusement fidèle aux injonctions de cette majorité, qui émane du pays et qui puise dans l'arsenal des lois les moyens légaux de faire prévaloir ses volontés.

De ce que la commission du budget refuse de rapporter le projet de loi sous un ministère anti-parlementaire, on ne peut inférer que la minorité sera privée de ses droits.

Jeudi tous les rapports relatifs au budget de 1878 seront déposés sur le bureau, le budget général est prêt. La Chambre est prête, mais elle ne livrera les ressources du pays que lorsqu'on se sera incliné devant la volonté populaire; on saura si en France c'est la nation qui gouverne ou un homme qui commande. (Applaudissements à gauche.)

M. Rouher dit que, s'il en est ainsi, le débat devra s'ouvrir et les explications de M. Gambetta donnent raison à l'orateur. Mais, pourquoi reconnaître la nécessité d'un vote de la Chambre sur la question du budget, et la méconnaître sur la question des contributions directes ?

*Un membre.* — L'ordre du jour !

M. Rouher dit que la minorité est habituée à se voir enlever la parole.

M. le président déclare que la minorité n'est jamais privée du droit de la parole et qu'en ce moment même on écoute l'orateur.

M. Rouher ajoute qu'il y a contradiction entre ce que propose M. Ferry et ce que déclare M. Gambetta, et demande que les deux affaires soient mises à l'ordre du jour de jeudi et discutées en même temps.

La Chambre seule a le droit de trancher la question constitutionnelle que soulèvent ces débats, et la minorité a le droit de faire entendre au pays ses observations sur la responsabilité qu'assume la majorité de la Chambre. (Très-bien ! à droite.)

La discussion se prolonge au milieu d'une extrême confusion. Enfin M. Grévy déclarant qu'il n'y a pas de discussion à établir sur une déclaration, ajoute : « Mais la minorité n'est pas désarmée. Aux termes du règlement, la Chambre peut, sur la proposition de l'un de ses membres, prendre une résolution portant injonction à la commission de déposer son rapport; elle peut même, si elle le veut, dessaisir cette commission et saisir une autre. »

M. Rouher saisit la perche que lui tend M. Grévy. Demander à la Chambre de nommer une autre commission, il ne saurait y penser, mais il dépose la proposition suivante : « La Chambre invite la Commission du budget à déposer son rapport sur le vote des quatre contributions directes, » et il demande que cette résolution soit mise à l'ordre du jour de jeudi, qui est aujourd'hui.

C'est ici qu'apparaît dans tout son éclat... l'impartialité de M. Jules Grévy : « La proposition que vient de présenter

M. Rouher, dit-il, suivra son cours réglementaire; elle sera imprimée, distribuée et renvoyée à l'examen de la commission d'initiative. » C'est-à-dire que M. Grévy la renvoie aux calendes grecques.

La gauche et le centre rient tout haut du tour que le président joue à la minorité; la droite fait entendre des exclamations qui redoublent cette gaieté.

Cependant M. Rouher, qui connaît aussi le réglement, se sert d'un article que M. Grévy a eu bien soin de ne pas rappeler : il demande l'urgence. Si l'urgence est déclarée, — c'est le président qui a bien soin cette fois, de le dire pour *éclairer* le vote, — on pourra demander que les bureaux se réunissent à l'instant même, et le rapport pourrait être fait et déposé immédiatement.

Après cela les gauches savent ce qu'elles ont à faire. On procède au scrutin : il y a 510 votants; 196 voix se prononcent pour la déclaration d'urgence, 314 contre; c'est toujours le bœuf qui écrase sous le poids de sa masse l'adversaire qui a raison.

Un incident a terminé la séance; c'est M. Léon Renault qui l'a soulevé.

M. Léon Renault a la parole pour adresser une question au gouvernement.

Aucun des ministres n'est présent, mais on pourra répondre jeudi.

Une dépêche de l'*Agence Havas* vient d'être affichée dans les couloirs de la Chambre. (Nous la donnons plus haut.)

Il y est dit que les tentatives de constitution d'un cabinet parlementaire sont entravées par la prétention qui aurait été émise d'obtenir la révision de l'article constitutionnel relatif à la dissolution.

L'orateur déclare, au nom de toutes les gauches, que personne n'a reçu mandat de formuler cette condition et espère que le gouvernement fournira, jeudi, des explications sur cette dépêche, qui a vivement impressionné la majorité. (Applaudissements à gauche.)

M. le Président dit qu'il a été seul de la majorité appelé chez M. le Président de la République ; il n'a pas parlé au nom de la majorité, il ne l'a engagée sur aucun point et il n'a indiqué aucune condition pour la formation d'un cabinet parlementaire. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac dit que les ministres sont absents parce que la Chambre a déclaré ne vouloir pas entrer en rapport avec eux. Du moment qu'on les appelle, ils viendront certainement. La dépêche dont on parle a causé aussi à la minorité une vive émotion, mais une émotion de joie.

Il était utile de rassurer tous les hommes de cœur qui se sont grou-

pés autour du maréchal de Mac-Mahon après le 16 mai. Le bruit courait qu'il hésitait entre la démission et la soumission. Le Maréchal ayant accepté le poste que lui avait confié le parti conservateur, ne pouvait se démettre avant d'avoir livré la dernière bataille et ne pouvait, contrairement à ses déclarations, céder devant la révolution. (Bruit.)

L'orateur espère que le ministre revendiquera hautement les termes d'une dépêche qui indiquent les devoirs du Maréchal.

M. LE PRÉSIDENT déclare l'incident clos.

Il est prés de six heures, la séance est levée.

La bataille a donc été remise à aujourd'hui, jeudi. Sera-t-elle livrée ? Sera-t-elle décisive ? Nous l'ignorons au moment où nous mettons sous presse. Si le gouvernement hésite encore, il faut qu'il ait l'espérance bien facile, ou qu'il soit bien irrésolu. Quoi qu'il fasse, les gauches ne reculeront que s'il avance; qu'il avance donc, et qu'il mette fin à une situation qui tue le pays.

III

Où en sont la Russie et la Turquie ? La guerre se prolonge, et les intempéries de la saison ne paraissent pas devoir mettre fin à l'effusion du sang. Les opérations militaires se ralentissent en Arménie, mais elles se poursuivent en Bulgarie, où Plewna résiste toujours, sans qu'on puisse savoir encore si Méhémet-Ali pourra venir à bout de secourir l'héroïque garnison de cette ville. L'ensemble est toujours défavorable aux Turcs, malgré quelques succès partiels qu'ils obtiennent de temps en temps. Dans l'extrémité où ils se trouvent, la guerre sainte peut être déclarée d'un moment à l'autre; alors ce serait la levée en masse des musulmans, et qui pourrait calculer les atrocités qui seraient commises par ces armées fanatisées et réduites au désespoir ? Ce sont là les tristes fruits de l'ambition de la Russie.

La Roumanie se déclare absolument indépendante de la Turquie; la Serbie, voyant la Russie victorieuse, ne cherche plus qu'un prétexte et le moment favorable pour entrer en ligne ; la Grèce est frémissante, et, dans l'île de Crète, il y a des symptômes d'une insurrection qui serait d'autant plus redoutable que la Porte est obligée de dégarnir l'île de troupes pour faire face à la Russie. Mais, d'un autre côté, c'est le monde musulman tout entier qui s'agite : l'Egypte a fourni des troupes auxiliaires dès le commencement de la guerre, le bey

de Tunis vient d'en envoyer, et, jusqu'au fond de l'Inde anglaise, l'islamisme, inquiet, songe à voler au secours du Croissant.

Que fait l'Europe ? La France est impuissante; l'Angleterre, qui est presque directement menacée, paraît disposée à permettre tout en Europe, pourvu qu'on lui assure des compensations en Orient et qu'on la rassure sur l'existence de son empire de l'Inde. L'Allemagne est d'accord avec la Russie, et l'Autriche trouverait dangereux d'être en désaccord avec ces deux redoutables voisins.

Voilà la situation, qui n'est pas belle. Il n'est donc pas probable que la paix se fasse par l'intervention de l'Europe; mais lorsque l'un des deux combattants sera obligé de renoncer à la lutte, la paix se conclura entre les deux belligérants. A quelles conditions ? C'est ici que l'Europe pourra intervenir, mais son intervention sera-t-elle autre chose que la ratification de ce que voudra l'Allemagne ?

## IV

On s'obstine à faire courir les bruits les plus alarmants sur la santé du Saint-Père; nous répétons que ces bruits sont exagérés. Le Saint-Père n'a plus les forces qu'il avait autrefois, il est obligé de prendre plus souvent du repos, et la prudence exige qu'il laisse soigner ses moindres indispositions comme des maladies plus sérieuses. Mais, pour le moment, il n'y a rien d'inquiétant : Pie IX continue de travailler avec ses ministres, il a toute la lucidité de son esprit, et les catholiques peuvent espérer que Dieu voudra bien le laisser encore longtemps à la tête de son Église. C'est une grâce qu'on ne saurait lui demander avec trop d'instance, au milieu d'une crise politique et sociale qui menace le monde de si terribles bouleversements.

—

L'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità* ont publié, le 26 novembre, le texte du rescrit pontifical en réponse au désir que les publicistes catholiques ont fait exprimer au Saint-Père, à l'effet d'être placés d'une manière spéciale sous le patronage du grand docteur des controverses, saint François de Sales. Le rescrit est conçu dans la forme prudente qui, d'après les habitudes du Saint-Siége, est le mieux adaptée aux questions de pure dévotion. On y verra cependant que le Souverain-Pontife invoque lui-même en faveur des journalistes catholiques l'intercession de

saint François de Sales et qu'il loue et encourage leur désir d'être dédiés au saint docteur. Voici le texte même du rescrit pontifical :

Benedicat Deus et dirigat, intercedente S. Francisco Salesio, cui se commendatos volunt, scriptores catholicarum ephemeridum, qui tuentur causam Religionis, ejusque jura et Sanctæ hujus Apostolicæ Sedis, obsequenter et fideliter adhærentes ipsius doctrinæ et monitis.

Pius Papa IX.

Ce rescrit a été apposé de la main du Saint-Père au bas de la supplique que lui ont fait remettre les publicistes dévots de saint François de Sales.

—

On lisait dernièrement dans plusieurs journaux :

M. Ulysse de Marcillac, directeur du *Journal de Bucharest*, vient de mourir en cette ville, après une longue maladie.

Le journalisme roumain perd en lui un de ses membres les plus distingués et l'Université de Bucharest un de ses professeurs les plus sympathiques et les plus appréciés.

Mais on ne lisait pas l'extrait suivant d'une lettre écrite de Bucharest à Mgr Paoli, évêque catholique de cette ville :

Malade depuis quelque temps, mais jouissant de la plénitude de ma pensée et de ma volonté, je tiens à faire la déclaration suivante, pour le repos de ma conscience et l'édification de ceux que j'aurais eu le malheur de scandaliser. Je déclare donc que je veux vivre et mourir dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle j'ai été élevé et où je veux que mon enfant soit élevée aussi.

Dans mon enseignement public et dans mes écrits, il m'est arrivé plus d'une fois d'émettre des doctrines religieuses qui n'étaient point d'accord avec les enseignements de l'Eglise catholique. Je le regrette profondément ; je le désavoue devant Dieu que j'ai offensé et devant les hommes que j'ai scandalisés ou induits en erreur. Je promets d'employer le reste de ma vie à réparer le mal que j'ai pu faire ainsi et à me consacrer à la défense ou à la propagation des doctrines et des pratiques du catholicisme, hors desquelles je n'ai trouvé qu'amertume et chagrin. Ulysse de Marcillac.

Ce fait ne devait pas rester inconnu.

—

Une souscription volontaire a été ouverte au Mexique pour payer la dette nationale avec les États-Unis. D'après le *Progreso* de Matamores, parmi les autorités seulement il avait été

recueilli dès le premier moment une somme de 316,000 piastres, ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| Le général Diaz, président de la République . . | 30.000 p. |
| Le cabinet . . . . . . . , . . . . . . . | 36.000 |
| Mgr Labastida, archevêque de Mexico, au nom du clergé et dn diocèse de Mexico . . . . . . . | 100.000 |
| Les évêques de Michoacan, Puebla, Guadalajara, San-Lois, Léon, Tulancingo et Monterey, en leur nom et au nom de leur diocèse, 25.000 p. chacun . . . . . . . . . . . . . . . | 150.000 |
| Total : | 316.000 p. |

Un journal américain fait remarquer à cette occasion que le clergé du Mexique, tant de fois accusé d'avarice et d'égoïsme par les protestants, trouve dans sa pauvreté la somme considérable de deux cent cinquante mille piastres pour venir en aide, dans un but patriotique, à un gouvernement qui exile les religieux et les Sœurs de charité, et insulte la religion catholique.

—

Nous avons reçu les plus consolantes nouvelles sur le retour de Mgr Guevara, ancien archevêque de Caracas, dans le diocèse d'où le gouvernement de Guzman Blanco, aujourd'hui déchu, l'avait banni. Nous reviendrons sur ces événements.

J. CHANTREL.

---

## CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

### Séance d'ouverture

Le Congrès régional des Comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni à Lille, comme nous l'avons annoncé, du jeudi, 22 novembre, au dimanche 25. Outre les catholiques de la région, il y avait de nombreux assistants venus des autres parties de la France et de la Belgique, et tous ont été unanimes à rendre hommage à l'importance des travaux du Congrès, comme au zèle, à la courtoisie, à la cordiale fraternité des deux principaux organisateurs du Congrès, M. le comte de Caulaincourt et M. Champeaux. Ceux qui avaient assisté à la réunion où M. Gambetta a fait entendre le discours révolutionnaire dont les conclusions agitent encore aujourd'hui le pays, ont pu

juger de la différence qui existe entre les assemblées qui ont pour objet de détruire, et celles qui ne s'occupent que de construire et de relever l'édifice délabré de la société: le Congrès se trouvait être la réponse des édificateurs aux démolisseurs, la réponse de l'Église catholique à la Révolution.

La séance d'ouverture du Congrès a eu lieu, le 22 novembre, à huit heures du soir, sous la présidence de M. le comte de Melun, frère de l'homme d'œuvres charitables que la France a récemment perdu. A la droite du président était Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique ; à sa gauche, le vénérable doyen d'Aire-sur-Lys, Mgr Scott, prélat romain; au bureau, MM. le comte de Nicolaï, le comte de Caulaincourt, Champeaux.

Après la prière, M. le comte de Melun, en quelques phrases empreintes d'une trop grande modestie, a remercié de l'honneur qu'on lui a fait en l'appelant à présider, pour la seconde fois, le Congrès catholique.

Lecture est donnée du télégramme suivant que le Saint-Père a daigné charger son ministre secrétaire d'État, le cardinal Simeoni, de transmettre au Congrès :

*Commandeur comte de Caulaincourt, Lille.*

Le Saint-Père bénit de tout son cœur le Congrès régional des Comités catholiques.

G. cardinal Simeoni.

M. le comte de Melun expose ensuite les motifs de confiance et d'espérance que les catholiques doivent trouver dans les circonstances actuelles, malgré les attaques et les menaces dont ils sont l'objet. Il passe en revue les œuvres charitables qui sont l'objet des travaux du Congrès, et il termine ainsi :

La France a subi, à travers les siècles, de tristes vicissitudes et a été plusieurs fois sur le bord de l'abîme, et toujours la Providence, par des moyens humains ou surnaturels, est venue à son secours. Une sainte bergère l'a sauvée des fureurs d'Attila; Jeanne d'Arc l'a arrachée à la domination étrangère, et un grand roi a fermé les plaies que les guerres de religion et la division entre citoyens lui avaient faites.

Aujourd'hui, au milieu de tant de passions surexcitées, d'utopies dangereuses, de symptômes alarmants pour l'État comme pour l'Église, ne retrouvons-nous pas aussi des motifs d'espérance? Si le mal est plus violent, le bien n'a-t-il pas aussi plus d'ardeur !

La religion n'a jamais eu de plus dignes interprètes depuis le sommet jusqu'à la base de l'édifice catholique.

La charité que tant d'œuvres diverses proclament ; la véritable piété manifestée par de nombreux pèlerinages, par la construction et la décoration de nos temples ; la générosité chrétienne dont il me serait si facile de trouver ici de beaux exemples, nous donnent quelque droit de compter sur la miséricorde divine qui ne demandait sous l'ancienne loi que dix justes pour épargner les villes coupables.

Le Concile du Vatican qui a dissipé tous les doutes et raffermi toutes les convictions, les fréquentes apparitions de la Vierge Immaculée, protectrice de la France, les encouragements et les prières de Pie IX, doivent justifier notre confiance.

J'oserais dire, messieurs, que, suivant la parole de ce grand Pape, vous êtes aussi un des éléments de salut que la Providence prépare à notre patrie.

Poursuivez donc avec confiance la voie ouverte sous vos pas. Marchez avec prudence mais avec résolution à travers tous les obstacles.

Qu'avez-vous à craindre ? Dieu est votre lumière et votre force, et si parfois il semble dormir, nous sommes assurés qu'il veillera toujours sur ses enfants et qu'il saura leur rendre en temps opportun la paix et la sécurité.

M. Champeaux a ensuite rendu compte des différents concours de poésie et de musique institués par le Congrès.

Nous regrettons de ne pouvoir aussi donner des extraits de ce remarquable rapport, aussi bien lu que parfaitement écrit, et qui a été entendu avec le plus vif intérêt.

Le premier prix de poésie lyrique a été accordé, sur 82 concurrents, à M. Maurice Jaspar, étudiant en droit à l'Université catholique de Lille, pour son ode *Crux de Cruce*.

Trois mentions honorables, sans ordre de classement, ont ensuite été décernées : à M. Etienne Bonneau, de Bourgneuf de Châlon (Saône-et-Loire), à M. Ch. Moyne, de Puligny (Côte-d'Or), et à M. Cyprien Lemoine, aumônier du collége de Chartres.

Dans la seconde partie du concours de poésie (le programme demandait un poëme de deux cents vers), le lauréat a été M. Le Lasseur de Rausay, étudiant de l'Université catholique d'Angers, pour le récit d'un zouave pontifical : la *Porta Pia*.

Aucun autre poëme n'a paru mériter une mention.

Cependant, bien que la langue française fût de rigueur, la commission du concours a demandé au Comité catholique de permettre une dérogation aux conditions du programme, et elle décerne une mention honorable, avec récompense, à M. Fran-

cesco Massi, professeur d'éloquence à Rome, pour deux pièces de vers, l'une en latin, l'autre en italien, d'un mérite supérieur.

Le rapport de M. Champeaux parle ensuite du concours de musique.

Le rapport fait une analyse très-détaillée de cette œuvre qui a pour auteur M. Luigi Moroni, compositeur romain, maître de chapelle du prince Borghèse.

Le second prix a été partagé entre M. Labory, chef de la musique des carabiniers du roi des Belges, et M. Koszul, professeur de musique à Roubaix.

La première mention a été décernée à M. Eugène Antoine, compositeur de musique à Tilleur (Belgique).

Le jury a cru devoir accorder ensuite des mentions à quatre autres cantates. Trois des auteurs de ces cantates ont désiré conserver l'anonyme; le quatrième est M. Jean Carreras, professeur de musique à Pons (Charente-Inférieure).

Mgr Hautcœur, pour donner un commun témoignage de satisfaction et un précieux souvenir aux deux lauréats des deux Universités catholiques de Lille et d'Angers, leur remet à chacun une médaille en vermeil frappée aux armes de l'Université de Lille.

Le R. P. Picard, de l'Assomption de Paris, a ensuite pris la parole. Il n'est, dit-il, qu'un pèlerin, et il ne saurait parler que de ses pèlerinages, et parmi les pèlerinages, duquel parler, sinon de celui que tout catholique voudrait accomplir : le pèlerinage de Rome? Il serait difficile de rendre cette allocution si vive, si touchante, si pleine de mots heureux, et qui charmait l'esprit autant qu'elle émouvait le cœur. Chacun se sentait saisi, attendri, et c'est tout d'une voix que l'assemblée s'est écriée avec l'orateur : Vive le Pape! Vive Pie IX!

La prière a terminé cette première réunion, qui, suivant la parole de son président, a été, depuis le commencement jusqu'à la fin, « un grand acte de foi catholique. »

### Première journée. — 23 novembre.

Les travaux du Congrès ont commencé le lendemain.

A neuf heures, les membres répartis dans les différentes sections sont entrés en séance dans les différentes salles du Cercle catholique de Lille.

Les questions relatives à l'enseignement et à l'art chrétien ont été traitées à fond.

M. Eugène de Margerie, l'un des professeurs les plus distingués de l'Université catholique de Lille, présidait la section dans laquelle la première a été élaborée, ayant à ses côtés Mgr Hautcœur, recteur de l'Université, M. le chanoine Dehaisnes, archiviste diocésain, et plusieurs dignitaires ecclésiastiques; l'assemblée était très-nombreuse, et l'on y remarquait un grand nombre de religieux et des Frères des Écoles chrétiennes.

On s'occupa d'abord de l'enseignement supérieur. M. de Margerie, dit un rédacteur de la *Patrie*, de Bruges, qui a suivi les travaux du Congrès avec la plus grande attention, M. de Margerie retrace d'abord les origines toutes récentes de cette bienfaisante institution, si longtemps attendue en France; il convie l'assemblée à ne rien négliger pour lui assurer un développement incessant et une prospérité complète. La parole élégante et nette de l'honorable président provoque une sympathie générale. Elle s'accroît encore à la suite du discours de M. le chanoine Dehaisnes, qui expose l'ensemble des mesures prises il y a peu de temps par le haut clergé, pour consolider et étendre ce qui a été si glorieusement commencé il y a deux ans au moyen de l'Université lilloise. Il résulte des communications faites par l'orateur qu'en peu de temps les catholiques de Lille ont réuni six millions de francs à l'aide desquels ils ont fondé l'établissement dont ils sont justement fiers. Cette somme assure l'existence de l'Université, sa liste civile. Mais cela ne suffit pas : on doit actuellement bâtir un hôtel aux cinq facultés qui la composent et il faut pour cela trois millions de francs. M. Dehaisnes, organe du clergé régional du Nord et du Pas-de-Calais, prie les laïques d'unir leur action à celle des dignitaires ecclésiastiques, évêques, archiprêtres et doyens, afin de se procurer les ressources nécessaires au parachèvement de l'Université.

La section s'occupe ensuite du recrutement des élèves. A l'heure qu'il est, Lille compte 220 à 230 étudiants, la plupart Français du Nord. Les étrangers commencent pourtant à y arriver; c'est ainsi que l'on voit figurer dans le chiffre précité des élèves appartenant à l'Italie et à la Suisse. La France du midi, la Provence, y compte également plusieurs de ses enfants. Toutes les facultés offrent le plus bel avenir : théologie, droit, sciences, lettres, philosophie et médecine. Cette dernière, qui est la *seule catholique* de toute la France, est destinée à faire une concurrence sérieuse aux facultés de Paris et de Montpellier.

A l'examen de la question universitaire a succédé celui de

l'enseignement secondaire. Bien des idées utiles ont été échangées à ce propos. Le Père Picard, de l'Assomption, a chaleureusement recommandé aux catholiques de ne laisser passer inaperçue aucune méthode nouvelle sans en faire une étude sérieuse. Il s'est déclaré l'adversaire des méthodes anciennes pour l'enseignement des humanités, qu'il croit pouvoir être réduit pour l'élève à trois années de classes. Cette question, qui sortait du cadre tracé par le programme, a néanmoins été prise en considération par la réunion, et elle figurera à l'ordre du jour du Congrès régional de 1878.

Comme conclusion pratique à toute la discussion il a été émis deux vœux :

1° Il est à désirer que le clergé et les laïques unissent plus étroitement que jamais leur *action* et leur *propagande* en faveur de l'Université de Lille, c'est-à-dire de sa consolidation, de ses installations scientifiques et de sa population scolaire ;

2e Les catholiques sont engagés à user de leur influence pour amener les conseils départementaux et municipaux à faire participer les écoles catholiques aux faveurs accordées jusqu'à présent à l'enseignement organisé par des mains officielles, voire même souvent hostiles à la religion.

L'art chrétien et l'organisation, à Lille, d'une école de Saint-Luc, sur le modéle de celle qui existe à Gand, ont occupé la seconde partie de la séance. Après avoir entendu les observations de MM. le comte de Caulaincourt et Vercruysse, relativement aux efforts tentés l'an dernier pour créer une école semblable, M. le président demande à M. le baron J. Bethune, de Gand, de faire connaître à l'assemblée ce qui se rattache aux innovations artistiques et chrétiennes tentées et heureusement réalisées en Belgique. M. Bethune donne des details que l'auditoire écoute avec un vif intérêt. Il explique l'origine, le but et le mécanisme de l'école qu'il dirige et il fait des vœux pour que bientôt la Flandre française compte une école d'art chrétien pour combattre l'extension déplorable de l'esprit païen dans les diverses sphères de l'art contemporain, peinture, sculpture, architecture, orfèvrerie, etc. Le souvenir de l'abbaye de Büren établie par les Bénédictins, en Allemagne, et maintenant dispersée pour la persécution, a fourni à l'orateur l'occasion de montrer, une fois de plus, comment Dieu sait tirer le bien du mal. Fondée par travailler à la restauration des principes chrétiens dans l'art, cette abbaye doit aux rigueurs du *Kulturkampf* sa dispersion ; en d'autres

termes, son fractionnement en trois groupes qui actuellement rayonnent sur trois points importants du monde catholique : le Tyrol, la Belgique et l'Angleterre. Il y a, en effet, aujourd'hui des moines de Büren dans ces trois contrées. Ils y répandent avec un zèle infatigable les saines notions artistiques, celles qui ont inspiré Fra Angelico, Fra Bartholomeo, Van Eyck, Hemling, Quentin Metsys et ces vieux artistes que le *vulgum pecus* et les adversaires de l'art chaste et élevé affectent de ne pas vouloir admirer. Mais la réaction contre ces ineptes dédains s'est levée et l'art chrétien reprend ses droits. Avant peu il en sera ainsi dans le Nord de la France, grâce à l'école de Saint-Luc qui sera prochainement érigée à Lille, ainsi qu'il a été décidé dans la séance du 23 novembre.

*(La fin au prochain numéro).*

---

## LES LOIS DE MAI

### DEVANT LE PARLEMENT PRUSSIEN

La situation du catholicisme en Prusse a été l'objet d'un intéressant débat au parlement de Berlin, dans la séance du jeudi 22 novembre. Le débat, qui pourra se renouveler lorsque arriveront au parlement les pétitions qui se signent actuellement dans les provinces rhénanes, s'est engagé à propos du traitement du ministre des cultes, le docteur Falk. Nous donnons ici le résumé de ce débat, en accordant une plus grande place aux discours prononcés par les deux députés catholiques MM. Reichensperger et Windthorst.

*M. Pierre Reichensperger* demande l'abrogation ou tout au moins la révision des lois de mai. Ces lois, dit l'orateur, ont été, dans ces derniers temps, appliquées avec une sévérité extraordinaire. Que l'Église en souffre, c'est naturel ; mais la première victime de cet état de choses c'est l'école, cette école dont les libéraux se vantent toujours de poursuivre le perfectionnement. Le temps est proche où l'on ne pourra plus trouver d'instituteurs catholiques capables pour les écoles populaires. Il est vrai que c'est l'Église qui subit vos plus rudes attaques. Les nouveaux prêtres ont à peine le temps, immédiatement après leur ordination, d'accourir à leur lieu de naissance pour y célébrer

pour la première fois la sainte Messe ; cela fait, ils doivent s'empresser de passer la frontière, car les nominations ecclésiastiques faites par l'évêque ne sont pas reconnues par l'État, et, hors de leur ressort, les prêtres ne peuvent remplir aucune fonction ecclésiastique. Quiconque ne reconnaît pas, dans ces circonstances, la nécessité de rapporter ou du moins de modifier les lois de mai, n'a pas la moindre idée de ce qu'exige le salut du pays.

Vous en êtes encore à invoquer contre nous la législation autrichienne, mais vous savez bien — et nous vous l'avons assez démontré — qu'il y a un abîme entre la législation autrichienne et la vôtre. Est-il vrai d'ailleurs, oui ou non, que le ministre Falk a été obligé de reconnaître lui-même que les lois de mai ont donné lieu à bien des abus criants, à bien des cruautés inutiles ? Pourquoi le ministre n'a-t-il donc pas supprimé ces abus, ces cruautés, dont il avouait lui-même le caractère odieux ? Mais loin de là, il les a aggravés. Il a supprimé les couvents, expulsé les Sœurs de charité, malgré les plaintes innombrables des protestants eux-mêmes, qui reconnaissaient le dévouement de nos religieuses. Vous enlevez le pain du pauvre avec une rage croissante ; de vieux prêtres en retraite ont même été privés de la subvention de l'État. Mais vos lois ont eu un bon résultat : elles ont appris au peuple catholique qu'il peut se passer du secours de l'État ! (Très-vrai ! au centre.) Mais l'État de son côté ne peut jamais se passer du peuple catholique ! (Très-vrai ! au centre.) Le gouvernement doit savoir maintenant qu'il ne brisera jamais la résistance des catholiques : qu'il voie les effets de ses lois. Il a voulu faire élire par le peuple les administrateurs de biens ecclésiastiques : le peuple les a élus et ces administrations sont plus noires, plus papistes que jamais. Vous vous êtes attaqués maintenant à l'enseignement religieux, qui ne peut jamais perdre son caractère confessionnel ; et c'est tout juste là ce qui rend le système Falk intolérable et odieux. Le ministre agit en flagrante contradiction avec la Constitution. Que fait-on d'un général qui transgresse les lois militaires? On le révoque. C'est pourquoi Falk, s'il ne veut se résoudre à réviser lui-même à bref délai les lois de mai, n'a qu'à aller trouver S. M. le Roi et à demander un successeur qui nous débarrasse aussitôt que possible de cette législation fatale ! (Vifs applaudissements au centre. Chut! à gauche.)

*M. Petri*, vieux catholique, se déchaîne violemment, comme d'habitude, contre les catholiques romains. Je veux, s'écrie-t-il, défendre les catholiques contre les ultramontains! (Hilarité.) Le centre ultramontain ne peut prétendre qu'il représente le peuple catholique. Des millions de catholiques pensent comme moi. (Une voix au centre: Dœllinger parlait de même en 1870, et c'était un mensonge!) Si nous vivons au milieu d'une véritable guerre religieuse, la faute en est à Rome. N'est-ce pas Rome qui en France a fait le 16 mai et a causé la guerre civile qui en sera la conséquence? Mais le mot de Scipion sur les ruines de Carthage se vérifiera aussi pour Rome: Un jour viendra, etc. Le mécontentement des catholiques est systématiquement ranimé et entretenu: si l'on pouvait imposer le silence au centre, à la presse ultramontaine et aux prêtres factieux, on ne les entendrait plus se plaindre. (Vive hilarité. Bravos ironiques au centre.) Mais j'espère que notre grand chancelier achèvera la grande tragédie dont « le Schleswig-Holstein en 1864 » a été le prologue, « l'Autriche en 1866 » le premier acte, « la France en 1870-71 » le second et dont « Rome » est le couronnement. Puisse-t-il être assisté dans cette entreprise par son fidèle ministre Falk. (Applaudissements à gauche. Chut! au centre.)

*M. Windthorst.* Avant tout, je demanderai au préopinant au nom de qui il a parlé. Est-ce au nom des vieux-catholiques, ou des nationaux-libéraux, ou des progressistes, ou enfin au nom de la majorité de la nation? Il nous a dit que nous prétendons parler au nom du peuple catholique. Oui, Messieurs, nous avons cette prétention! et elle est, je crois, fondée. Sinon, que signifient les élections? que signifient les manifestations du peuple catholique? Le député Petri a eu aussi des prétentions, mais ce sont des prétentions à la petitesse. Heureusement peu de personnes sont de son avis. Le *Kulturkampf,* tel surtout qu'il s'est recemment dévoloppé, tend à la destruction des Églises et à la destruction de l'État lui-même. (Oh! oh! et hilarité.) Le préopiniant a déclaré que c'est une guerre contre Rome, une guerre d'extermination contre Rome. Nous le remercions de sa sincérité. Mais comment dès lors osez-vous nier que vous voulez anéantir l'Église catholique? Sans Pape pas d'Église! (Protestations à gauche.) L'histoire et le dogme sont là pour dire que sans le Pape l'Église est impossible. (Rires à gauche.) Je constate que l'énoncé de cette profession

de foi catholique est accueilli ici par des rires insultants.) Protestations à gauche.) C'est sur ces dogmes que nous sommes immuablement ancrés et nous y resterons jusqu'à la fin du monde ! (Applaudissements.) Si vous les attaquez, vous attaquez non-seulement l'Église, mais les bases de l'État. Nos princes eux-mêmes sont de cet avis. Avez-vous donc oublié qu'avant l'éclosion de votre misérable lutte civilisatrice notre Roi a offert au Pape sa protection et qu'il la lui a donnée ?

C'est un crime de s'attaquer à Rome et un gouvernement qui l'entreprend se suicide. Mais le *Kulturkampf* n'est pas circonscrit à la politique intérieure, il déborde à l'extérieur. Il est devenu la base de votre politique étrangère. Vous prétendez que le 16 mai est le triomphe du cléricalisme ; eh bien, Messieurs, vous connaissez fort mal la situation en France. (Rires.) Le 16 mai était plutôt dirigé contre les radicaux, contre Gambetta. Oui, Messieurs de la gauche, contre votre ami Gambetta, car Gambetta est votre compère en France, comme Crispi l'est en Italie. (Protestations.) Oui, Messieurs, Gambetta et Crispi sont vos amis comme Klapka et Garibaldi l'étaient en 1866. (Rires.) Au nom de tous les intérêts conservateurs, au nom de la royauté, j'exprime le vœu que le Maréchal-Président maintienne sa position et continue sa politique de résistance. Je dois malheureusement avouer que l'histoire parle souvent d'abus d'autorité commis sous le masque des intérêts religieux, mais comment l'histoire jugera-t-elle le *Kulturkampf?* Jamais la guerre n'a été faite à l'Église avec plus d'impudeur et d'habileté infernale. Si je craignais que l'Église pût jamais périr, je croirais que cette heure est venue. Mais je ne le crois pas, et l'Église est immortelle !

Le préopinant vous a parlé des rapports de l'Église et de l'État. Messieurs, l'Église a jeté ses racines dans le sol païen de l'empire romain, malgré les idoles païennes. Aujourd'hui encore, et malgré vos idoles païennes modernes, l'Église continuera sa mission divine. Jadis a surgi un Constantin pour porter au Capitole l'Église du Christ ; aujourd'hui aussi, j'en ai l'indomptable espérance, viendra un Constantin qui réduira en poussière les ennemis de l'Église. La théorie des deux glaives, du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir temporel, a ses racines dans la tradition et dans les dogmes de l'Église, et jamais l'Église ne s'est inclinée devant les prétentions dominatrices de l'État, non jamais, Messieurs ! Nous combattons pour l'indépendance

de notre Église, et par là même nous défendons les autres religions contre la tyrannie et nous luttons pour la liberté civile. (Oh! oh!) Oui, Messieurs, pour la liberté civile. Voyez la Russie, l'État y domine l'Église ; vos théories y sont appliquées; où en est-elle ? Ce que vous auriez à faire de plus prudent, ce serait de mettre vos rêveries de côté et de rétablir les choses dans l'état où vous les avez trouvées. Alors la paix se rétablira facilement. Voici deux mille ans qu'on se combat pour ces questions de principe : avez-vous pu la régler ? Vous ne l'avez pas fait et vous n'y réussirez pas davantage dans l'avenir. Essayez donc de rétablir la paix sur le terrain des faits, mais la première condition que nous exigeons est que vous cessiez de combattre Rome.

M. Reichensperger a supposé que nous avions devant nous un gouvernement bienveillant, impartial et honnête. Messieurs, le gouvernement n'est rien de tout cela. Tous les moyens sont bons contre nous ; on ne rougit pas de chasser de leur demeure de pauvres et faibles femmes. Il y a même au banc du gouvernement des hommes qui n'auraient pas de repos s'ils laissaient passer un jour sans porter un coup à une institution catholique. Que sommes-nous donc, Messieurs, pour qu'on nous traite ainsi ? Nous sommes huit millions de catholiques, dont les fils sont envoyés les premiers au feu quand on trouve une proie à conquérir. Il est vrai qu'on nous reproche l'attitude de nos évêques au Concile. Messieurs, nos évêques ont agi selon leur conscience, et ils ont eu hautement raison.

M. Petri a aussi parlé des affaires de Marpingen. Je ne le suivrai pas aujourd'hui sur ce terrain. (Ah ! ah !) Messieurs, épargnez vos ah ! ah ! Sous peu je vous soumettrai sur cette affaire une proposition étendue et imprimée. Alors vous pourrez faire entendre vos ah ! ah ! sur tous les tons. (Hilarité.)

Quant aux vieux-catholiques, ils sont morts et enterrés. M. Petri a versé des larmes en songeant qu'ils contribuent par l'impôt à soutenir l'Église catholique. Messieurs, je renoncerais volontiers à leur subside ; je ne dirais pas comme M. Petri l'a dit du nôtre : *non olet,* cet argent est inodore ; non, l'argent des vieux *olet*, il pue. (Hilarité.) Du reste, les vieux-catholiques sont trop pratiques pour ne pas voir tôt ou tard où est leur intérêt.

Mon collègue, M. Reichensperger, a invité le ministre des

cultes à se retirer, mais cette exigence n'est posée que si M. Falk se voit hors d'état de proposer la révision des lois de mai.

Enfin M. Petri a parlé d'une trilogie dont la dernière partie s'intitulerait « Rome. » Le dénouement sera autre que ne le croit M. Petri. Ce sont les ennemis de Rome qui se briseront la tête contre le rocher de Pierre. Quant à moi, je n'aime pas les tragédies : je préfère la paix. Mais pour arriver à ce résultat, il faut que le gouvernement renonce à un principe qu'aucun catholique n'admettra jamais ; il faut qu'il rétablisse les rapports entre l'Église et l'État tels qu'ils existaient avant les lois de mai. Plus de guerre, mais la paix ! Tel doit être aussi le programme des protestants, qui ont autant d'intérêt que les catholiques à voir finir la guerre religieuse. Cet intérêt se dessine mieux tous les jours. La paix et la concorde est un champ où doivent se réunir aujourd'hui toutes les religions, tous les hommes qui croient en Dieu, car tous sont également menacés. (Applaudissements au centre.)

*M. Falk,* ministre des cultes, prononce un discours confus et diffus, et s'efforce de diminuer l'impression produite par les orateurs catholiques. Il déclare qu'il ne consentira ni à discuter ni à prendre en considération les demandes d'abrogation des lois de mai, aussi longtemps que le centre persistera dans sa manière de voir.

*M. Richter,* national libéral, pasteur protestant, lit une dissertation ennuyeuse sur les lois de mai, dissertation que personne n'écoute.

La discussion est close, et, après une série d'observations personnelles, la séance est levée.

---

## ACTES PONTIFICAUX

### Le Pape et la Pologne.

Mgr Jacobini, nonce apostolique du Saint-Siége à Vienne, ayant été chargé par le Saint-Père de couronner, au mois de septembre dernier, la Vierge miraculeuse de Starawics, de raffermir l'union des grecs-unis avec Rome et d'arrêter la propagande schismatique qui se fait en Galicie (Pologne autrichienne), et dans le compte-rendu de son voyage au Pape, ayant fait savoir à Pie IX avec quel empressement il avait

été partout reçu et combien il avait été réjoui de la foi des Polonais et de leur attachement au Saint-Siége, a reçu le bref suivant qui témoigne de l'amour de Pie IX pour la catholique Pologne et qui fait concevoir les meilleures espérances pour l'avenir.

## PIE IX, PAPE

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique!

Nous qui, dans l'état si perplexe et si troublé des affaires religieuses, n'avons rien de plus agréable et de plus cher que la constance de la foi dans les peuples et que ses manifestations libres et publiques, Nous Nous sommes grandement réjoui, vénérable frère, de la lettre dans laquelle vous Nous représentiez, plus encore par des tableaux que par des descriptions, les honneurs rendus à ce siége de Pierre, en la personne de son représentant, pendant que vous parcouriez la Galicie, et où vous Nous indiquiez chacun des lieux et les divers incidents de ce voyage, en énumérant tous les membres de l'épiscopat, du clergé, de la noblesse et du peuple qui vous ont donné ces magnifiques témoignages de piété filiale.

Mais ce qui a mis le comble à notre joie ce sont les dispositions que vous Nous signaliez chez les autorités civiles pour les intérêts catholiques, et qui attestent leur juste respect pour la religion du peuple, en montrant aussi qu'elles comprennent sagement que la faveur accordée à la religion catholique dans les pays où elle fleurit, gagne le peuple et tourne au plus grand profit de l'État, à la prospérité duquel contribue puissamment l'accord des deux puissances religieuse et civile. Ravi de l'événement et charmé de cette insigne gloire de notre sainte religion, Nous aurions voulu témoigner notre joie paternelle, nos sentiments d'actions de grâces et d'affection non-seulement à tous en général, mais encore à chacun des pasteurs sacrés et des membres du clergé séculier et régulier, ruthène, latin, arménien, à chacune des universités et des pieuses confréries, à chacun des membres de la noblesse et du peuple. Mais comme cela ne se peut, Nous vous transmettons notre désir, vénérable frère, afin que vous puissiez manifester à tous de la manière la plus convenable nos sentiments.

Faites donc part à nos vénérables frères de Léopol, des rites ruthène, latin et arménien; à ceux de Przémysl, des rites

ruthène et latin, et au vicaire apostolique de Cracovie, de la joie que Nous a causée l'éclatante et unanime manifestation du respect et de l'amour de tous pour ce Saint-Siége, et qui a encore été accrue par le témoignage public que les évêques ruthènes de Léopol et de Przémysl ainsi que leur clergé ont voulu Nous donner de cet insigne attachement à leur union avec Nous, non-seulement en exprimant avec éloquence la piété filiale qui les anime présentement, mais aussi en affirmant le noble dessein de garder soigneusement le précieux lien de foi et de soumission qui les unit au chef suprême de l'Église. Ce témoignage, qui montre leur pieuse reconnaissance pour les soins paternels que Nous avons pour eux, Nous offre aussi un gage de leur future constance dans les périls croissants de chaque jour, au milieu desquels Nous ne cesserons jamais de leur porter secours.

Certes, ce que cette heureuse et parfaite unanimité peut faire pour la gloire de l'unité catholique, on l'a vu clairement dans ces honneurs qui vous ont été rendus, en votre qualité de nonce apostolique, par cette affluence générale de peuple de divers rites accourant partout vers vous, par ce concours des évêques et du clergé, par ce cortége de la noblesse, par ces acclamations, par ces toasts de banquet, par ces illuminations nocturnes des édifices et des villes. Elles ont bien montré que toutes ces manifestations partaient d'un sentiment religieux, ces fêtes célébrées dans le sanctuaire de Staravics en l'honneur de la Mère de Dieu, dans lesquelles vous ne savez ce qu'il faut le plus admirer ou de l'affluence des populations accourues de toutes parts, ou de l'empressement à écouter la parole de Dieu, ou du zèle religieux à suivre les saints exercices, ou de cette ardeur à recevoir les sacrements que ne décourageait pas une longue attente et à laquelle cent prêtres ne pouvaient suffire, ou enfin de cette parfaite harmonie des divers rites dans la célébration des fêtes, encore plus significative que le reste. « L'honneur particulier de la Pologne a toujours été l'intégrité de sa foi et son absolu dévouement à ce siége de Pierre ; » c'est pourquoi elle se souvient de la gloire et de la prospérité qui, avec la bénédiction de Dieu, lui sont échues autrefois, et « maintenant, au milieu de l'adversité, elle se sent gratifiée d'en haut d'une vertu égale à ses malheurs. »

Nous vous félicitons donc d'avoir pu être témoin de cette admirable glorification de notre très-sainte religion, mais Nous

vous félicitons bien plus encore de ce que, envoyé pour le bien et le succès des affaires de cette même religion, vous ne vous êtes pas contenté de célébrer des solennités pontificales, mais souvent aussi vous avez voulu pourvoir aux besoins des âmes par l'administration des sacrements, en mettant de côté toute considération d'aise ou même de santé, principalement quand, à la place de l'évêque épuisé et malade, vous avez conféré, sous un ciel pluvieux, la confirmation à un grand nombre de fidèles.

« Que Dieu bénisse ce pays, qu'il bénisse ses pasteurs sacrés, qu'il bénisse son clergé et son peuple, qu'il confirme leur foi, entretienne leur union, qu'il soutienne ses forces au milieu des difficultés, et qu'il donne à tous un accroissement de biens surnaturels. » Et maintenant que la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons, vénérable frère, ainsi qu'à chacun des évêques de la Galicie et à tout leur clergé et leur peuple, soit pour tous et chacun de ceux qui Nous l'ont demandée le gage de la faveur céleste.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 novembre 1877, la trente-deuxième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

### Le Congrès catholique italien.

Le Saint-Père a adressé le Bref suivant de louange et d'approbation au président général et aux membres du Congrès catholique italien qui s'est tenu à Bergame, en octobre, et dont nous avons rendu compte.

PIE IX, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Si Notre divin Maître, sur le point d'être livré aux mains de ses ennemis, loua ses disciples d'être restés avec lui dans ses épreuves, Nous ne pouvons certainement pas, chers fils, Nous empêcher de vous adresser des éloges, à vous qui, depuis de longues années, ne vous refusez à aucun labeur, à aucune dépense, et supportez joyeusement toute sorte de contradictions, non-seulement pour rester dans nos tribulations avec Nous, mais encore pour vous dévouer, soit à la défense de la religion, soit à la mission de Nous rattacher toujours plus étroitement Nos fils par les liens de la charité et de l'obéissance. Nous avons eu

naguère de ce pieux dessein un témoignage éclatant dans le Congrès catholique de Bergame, où vous êtes venus en grand nombre pour vous occuper des secours à apporter à l'Église si éprouvée, et au sein duquel vous avez fortifié la noble résolution de vous maintenir toujours unis à Nous, qui sommes battu par une si violente tempête. Vous avez su encore rendre plus importante et plus agréable pour Nous cette excellente résolution par la solennelle et unanime promesse, signée de plusieurs centaines de noms, dans laquelle vous vous engagez à conserver une parfaite unité de pensée et d'action pour réduire avec Nous les efforts de l'impiété et de la révolte, en écartant toute recherche et toute dispute étrangère.

Guidés par une si prudente détermination, vous accueillerez avec soumission et empressement et vous suivrez avec soin les enseignements et l'esprit de ce Saint-Siége, et par là vous éviterez facilement les fréquentes embûches de ceux qui, sages à leurs propres yeux, et s'arrogeant la mission qu'ils n'ont point reçue de proposer et de faire accepter ce qu'ils croient témérairement être bon pour le rétablissement de l'ordre et de la paix, détournent peu à peu de l'obéissance accoutumée à Nos décisions un certain nombre de Nos fils les plus dévoués, séduits par l'apparat de la science et du talent, et, désagrégeant ainsi l'unité, divisent les forces catholiques qui devraient être unies pour faire face aux adversaires. Nous prions Dieu qu'il vous maintienne dans votre bon propos et que vous persévériez avec Nous, et selon les enseignements de cette Chaire de Vérité, à combattre pour la justice, de façon que vous méritiez les grâces nécessaires dans une lutte si difficile, et que vous obteniez enfin la récompense préparée aux défenseurs d'une telle cause. En attendant, recevez Nos félicitations et la bénédiction apostolique que Nous donnons du fond du cœur à tous et à chacun de vous, chers fils, comme prélude de la faveur divine et gage de Notre paternelle bienveillance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 novembre 1877, de Notre Pontificat la XXXII$^{e}$ année.

PIE IX, PAPE.

*A Nos chers fils, le président général et les membres du Congrès catholique tenu à Bergame, en présence de Nos vénérables Frères l'évêque de Bergame et son coadjuteur, et les évêques de Come et de Céneda.*

Nous sommes heureux d'ajouter ici que le président

général du Congrès catholique tenu à Bergame, l'illustre baron Vitto d'Ondes Reggio, a eu récemment l'honneur bien mérité d'être nommé commandeur de l'Ordre de Pie IX,

M. le commandeur Acquaderni, président du comité permanent de l'Œuvre des Congrès, a été nommé camérier secret de cape et d'épée du Saint-Père.

### Liberté du culte en Italie.

Par ordre du Saint-Père, le cardinal Simeoni a adressé la Note suivante aux membres du corps diplomatique près le Saint-Siége, à l'occasion d'un nouvel acte contraire à la liberté du culte catholique commis par le gouvernement italien :

Du palais du Vatican,
le 24 septembre.

La presse périodique a publié depuis plusieurs jours déjà une circulaire du ministère de grâce et justice, en date du 22 août dernier, qui défend et qui soutient les dispositions de la note-circulaire relative aux processions religieuses, envoyée le 28 juillet 1876 par le ministère de l'intérieur.

Le nouveau document n'ayant été démenti par aucun journal, ni officiel ni officieux, doit être tenu pour authentique, et on ne peut le laisser passer inaperçu, parce que, sous des apparences plus modestes, il blesse les droits et la liberté de l'Église plus encore que l'acte despotique même par lequel le susdit ministre de l'intérieur, se plaçant au-dessus des lois, s'érigeait en arbitre suprême des pratiques extérieures du culte religieux.

En effet, contre ces prétentions illégales, on a trouvé remède, pour la plupart des cas, dans les recours à la magistrature ; celle-ci a acquitté les prêtres et les autres fidèles qui, forts de leur droit, n'avaient pas tenu compte d'une interdiction arbitraire. Mais la nouvelle circulaire tend à priver l'Église même de cette dernière ressource, en cherchant à faire prévaloir, par une pression mal dissimulée sur les juges, la jurisprudence de l'une des Cours de cassation contre celle des deux autres cours, quoique le bon sens, en cas de conflit de décision entre des tribunaux de même rang, conseille de suivre le jugement de la majorité d'entre eux et non point celui de la minorité.

Combien est dangereuse une telle façon d'agir du ministère de grâce et justice, c'est chose évidente de soi, puisque du mo-

ment que dans un État, surtout s'il est régi par un gouvernement de parti, on ne peut plus avoir foi dans la pleine indépendance de la magistrature, tout est compromis. Ce qu'il y a de plus déplorable dans le cas présent, c'est qu'on veuille redonner force, avec la coopération même de la magistrature, à une mesure non-seulement vexatoire et despotique, mais qui a été condamnée par beaucoup de sentences de tribunaux et par le blâme des libéraux mêmes, et que son propre auteur semblait devoir laisser tomber en oubli.

En présence donc d'une pareille attitude des gouvernants actuels à Rome, le soussigné cardinal-secrétaire d'État ne peut se dispenser d'appeler de nouveau l'attention de Votre Excellence sur les restrictions toujours croissantes de la liberté du culte dans ce centre du catholicisme, et sur les obstacles toujours plus grands que l'on fait naître à l'exercice du pouvoir spirituel du Saint-Père.

On ne saurait comprendre comment, dans une nation catholique, dont la religion est la religion de l'État, les gouvernants s'attaquent à des actes de culte si chers au peuple fidèle, et toujours célébrés pacifiquement pendant le cours des siècles, tandis que, dans Constantinople même, nous voyons que non-seulement les saintes processions sont permises, mais que les milices ottomanes leur fournissent des escortes d'honneur.

Pour expliquer cette hostilité, on est réduit à recourir à la tendance générale des gouvernants actuels, tendance qui leur fait poursuivre en Italie tout ce qu'il y a de religieux et de catholique dans les rapports sociaux. C'est cette même tendance qui pousse le ministère à des mesures toujours plus contraires aux droits sacrés de l'Église, telles que celles qui sont annoncées pour un prochain avenir, et au moyen desquelles, sous prétexte d'établir la séparation de l'Église et de l'État, on achèvera de soumettre l'Église au plus dur esclavage.

Comme il est de l'intérêt de tous les catholiques du monde que l'on évite ces extrémités, le soussigné a la confiance que Votre Éminence voudra bien communiquer ce qui précède à son gouvernement, lequel, sans doute, ne restera pas indifférent à la situation, toujours plus grave, que l'on continue de faire à l'Église et à son auguste chef.

Dans cette confiance, le soussigné a l'honneur de renouveler à Votre Excellence l'assurance de sa considération distinguée.

*Signé:* JEAN, cardinal SIMEONI.

# UNION DES ŒUVRES OUVRIÈRES

Le *Bulletin de l'Union des Œuvres ouvrières* a publié la notice suivante, dont la reproduction fera connaître à nos lecteurs l'Œuvre et l'esprit qui l'anime.

L'Union des Associations ouvrières catholiques a pour but de mettre en commun l'expérience, les efforts, les prières et les mérites de tous les hommes de foi, qui se dévouent à la régénération sociale du peuple en le ramenant à la pratique des devoirs religieux.

L'esprit de l'Union est franchement catholique : une soumission parfaite au Souverain-Pontife, un filial respect envers l'autorité épiscopale, tels sont les caractères qui la distinguent à ce point de vue.

L'Union invite tous les directeurs des Œuvres ouvrières, prêtres des paroisses, aumôniers, religieux, laïques, à former une sainte phalange destinée à soutenir, développer et susciter les réunions qui prépareront cette nouvelle génération d'hommes fidèles à Dieu, à l'Église et à la patrie.

L'Union embrasse complètement et uniquement toutes les Associations catholiques, fondées en faveur de l'ouvrier dans toutes les conditions: orphelin, écolier, apprenti, jeune homme, soldat, père de famille, surveillant d'atelier, commis, contremaître ou même patron.

L'Union ne fonde point d'Œuvres ouvrières; mais elle a la mission de les grouper, de les seconder et de les propager.

Elle ne s'ingère pas dans leur organisation intérieure, ni dans leur réglementation et leur fonctionnement; mais elle se prête à devenir pour elles toutes un *centre* et un *lien*.

L'Union a pour but, en un mot, de réaliser cette parole bien connue: *Vis unita fortior ;* devise qui a déjà produit tant de grandes choses dans le monde et dont l'absence paralyse toujours les efforts même les plus généreux.

Or, entre les moyens adoptés par l'Union pour atteindre ce but souverainement désirable, il faut signaler le Bureau central et les Bureaux diocésains.

C'est au Congrès des Directeurs des Associations ouvrières tenu à Nevers en 1871, que fut institué le Bureau central, centre vivant de l'Union. Le Congrès de Poitiers, en 1872, a confirmé son existence, et celui de Nantes a complété son organisation et assuré son fonctionnement régulier et complet.

Ce Bureau central de Paris ne centralise que la peine et le travail, comme l'a dit très-justement l'un de ses fondateurs. A ce titre, il lève toutes les difficultés qui lui sont soumises par les Œuvres ouvrières répandues dans toute la France ; il leur propose, sur leur demande, des modèles de statuts ou règlements applicables aux divers genres de fondation que la différence des âges, des conditions ou même des pays peut réclamer. Il rédige le Bulletin bi-mensuel et prépare le Congrès annuel des Directeurs d'Œuvres.

Ce Bureau central s'efforce de constituer dans chaque diocèse, *sous l'autorité épiscopale,* un Comité d'hommes dévoués aux Œuvres ouvrières.

C'est ce Comité, formé et présidé par l'évêque diocésain ou son représentant, et soumis en tout et toujours à sa direction, qui est connu sous le nom de *Bureau diocésain.*

Le Bureau diocésain, suivant l'expression d'un des membres du Congrès de Nantes, c'est la pensée, la parole et la main de l'évêque inspirant, dirigeant, développant et encourageant dans tout son diocèse toutes les Œuvres catholiques.

Les laïques, membres ou directeurs de ces Œuvres, trouvent dans le Bureau diocésain ce qu'ils cherchaient toujours et avant tout, l'approbation et la bénédiction de l'évêque, père de leurs âmes, le concours affectueux et dévoué de leurs pasteurs respectifs.

Les prêtres séculiers et les religieux, plus intimement unis encore à l'évêque par leurs engagements sacrés, partagent les mêmes avantages et jouissent des mêmes faveurs.

Tous enfin, prêtres séculiers, religieux, laïques, directeurs d'Œuvres ouvrières, sont rattachés par le Bureau diocésain à l'évêque dont le cœur nous apparaît ainsi comme le centre du grand mouvement de la charité chrétienne dans toutes ses manifestations en faveur de l'ouvrier.

Le Bureau diocésain, ainsi connu, fondé et dirigé, a donc pour but d'aider à la création, à l'organisation, au développement et à la direction de toutes les Œuvres ouvrières catholiques.

Il devient pour le diocèse ce qu'est à Paris le Bureau central pour la France entière : le *centre* et le *lien* commun.

C'est donc au Bureau diocésain que s'adressent les directeurs d'Œuvres, pour recevoir les conseils, les renseignements, les publications, etc., qui peuvent être utiles ou nécessaires.

Et c'est au Bureau central de Paris que s'adresse à son tour, quand il en est besoin, le Bureau diocésain, pour obtenir des communications, des publications, des rapports, ou même une intervention personnelle dans des circonstances particulières.

Le Bureau diocésain, comme le Bureau central de Paris, ne centralise véritablement que la peine et le travail. Sous la direction du premier pasteur du diocèse, il offre à tous les amis de Dieu, de l'Église et des ouvriers, un concours toujours utile, souvent nécessaire pour le succès des entreprises du dévouement catholique.

---

## LE LIBÉRALISME DEVANT LA CONSCIENCE. (1)

Est-il vrai que le Libéralisme est contraire à la Religion catholique?

Est-il vrai que le Libéralisme n'est pas seulement une opinion politique, mais qu'il est surtout une *affaire religieuse?*

Est-il vrai que le Libéralisme constitue une véritable secte religieuse?

A ces questions il ne faut pas hésiter à répondre: Oui, *le Libéralisme est contraire à la Religion catholique.*

Par conséquent, on ne peut, en conscience, être libéral à aucun degré.

Par conséquent, il est impossible d'être libéral en politique et de rester catholique en religion.

—

Considéré au point de vue du dogme, aussi bien que dans son action, le Libéralisme est en opposition avec la vraie Foi et avec la Religion catholique.

En effet, au point de vue de la doctrine: premièrement, le Libéralisme est contraire à l'enseignement catholique sur les droits de Dieu, considéré comme Souverain Législateur.

Secondement, le Libéralisme est contraire à l'enseignement catholique sur les droits sociaux de Jésus-Christ, Rédempteur et Maître de l'humanité.

(1) Nous reproduisons ici un travail qui a paru en brochure en Belgique au prix de *cinq centimes*, et qui est une démonstration péremptoire de l'illicéité du libéralisme. Prix de l'exemplaire, 5 cent.; 50 ex. 2 francs; 100 ex. 4 francs. S'adresser au bureau de l'*Etudiant catholique*, rue de Haut-Fort, 52, à Gand (Belgique).

Et au point de vue de son action : troisièmement, le Libéralisme est contraire aux conditions les plus essentielles de la constitution divine de l'Église catholique.

I

Premièrement, le Libéralisme est contraire à l'enseignement catholique sur les droits de Dieu, Souverain Législateur.

La religion catholique nous enseigne que Dieu est le Bien par excellence, le Bien suprême ; que Dieu veut nécessairement le Bien.

Il doit donc vouloir que la volonté de l'homme se conforme au Bien.

Dieu, en tant qu'il impose le Bien à la volonté de l'homme, constitue la Loi, la Loi suprême.

Mais, outre qu'Il est la Loi suprême, Dieu a encore donné à l'homme des lois positives, par exemple, les dix commandements de Dieu.

Ces lois, Dieu veut aussi que l'homme les observe ; c'est pourquoi Il les a sanctionnées par des récompenses et par des châtiments en ce monde et en l'autre.

—

Cependant, pour recevoir de l'homme un hommage plus digne, Dieu lui a laissé le libre arbitre, c'est-à-dire la faculté de lui obéir ou de lui désobéir, la faculté de faire le bien ou le mal, faculté qui, depuis la déchéance originelle, est devenue en outre un entraînement au mal.

Eh bien, que fait le Libéralisme ?

Il prend cette faculté que nous avons de faire le mal, et, au lieu de la combattre comme la religion nous le commande, il l'élève sur le pavois, il la décore du nom de Liberté, quoiqu'elle ne soit pas du tout essentielle à la vraie liberté.

Non-seulement il en fait une gloire, mais il en fait un *droit* de l'homme. Cette faculté de résister à Dieu, au Souverain Bien, il l'entoure de garanties légales, il la fait entrer dans les Constitutions des peuples, il la consacre en quelque sorte comme la reine des temps modernes.

—

Voilà en quoi le Libéralisme pèche contre Dieu législateur.

Il met le mal sur le même autel que le bien, l'erreur sur le même piédestal que la vérité, le démon sur le même trône que Dieu, et il dit à l'homme : Choisissez librement, ce choix est votre droit...

Non, il n'est pas permis à l'homme de choisir indifféremment entre Dieu et le Mal.

Par conséquent, la liberté de l'erreur, la liberté du mal ne sauraient pas être bonnes.

En pratique, l'erreur et le mal doivent quelquefois être tolérés, mais ils ne peuvent jamais devenir un droit.

Ainsi, la *Liberté de la presse*, la *Liberté d'enseignement*, la *Liberté des cultes* sont condamnables au point de vue de la Religion, comme attentatoires aux droits de Dieu, Souverain Législateur.

II

En second lieu, le Libéralisme est contraire à l'enseignement catholique sur les droits du Christ Rédempteur.

Le Fils de Dieu s'est fait homme, il s'est appelé Jésus-Christ, il a prêché son Évangile, il a proclamé la vérité doctrinale et morale pour les hommes et pour les peuples.

Déjà comme Dieu il est le souverain Dominateur de toute l'humanité.

Il l'est aussi comme homme : « Je vous donnerai, Lui dit le Seigneur dans l'Écriture, toutes les nations pour héritage... Il règnera sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. »

Puis, il nous a rachetés de l'esclavage du démon.

Quand vous achetez quelque chose n'en devenez-vous pas le maître ?

Jésus-Christ a racheté l'humanité avec son sang ; l'humanité est à Lui.

Elle est à Lui totalement, sous toutes ses formes ; par conséquent, dans sa forme sociale, laquelle est voulue de Dieu et la plus convenable à la nature humaine.

Jésus-Christ est donc le Maître de la société, des États, des peuples ; et la société, les peuples, les États doivent être soumis à Jésus-Christ, ils doivent adopter la morale sociale que renferme son Évangile ; ils doivent se soumettre à ce qu'on appelle les lois chrétiennes de la société.

Voilà l'enseignement de la religion catholique.

—

Mais ici, que fait le Libéralisme ?

Alors même qu'il admet encore les idées chrétiennes pour la conduite de chacun, il les rejette pour la conduite de la société.

Il ne reconnaît pas plus Jésus-Christ que tout autre législa-

teur religieux ; pas plus l'Évangile que la législation religieuse du Turc, de l'Indou ou du Chinois.

Pour le libéralisme, Notre-Seigneur Jésus-Christ est un *étranger* qu'il écarte des affaires publiques en disant : « Nous n'avons que faire de vous. »

D'après lui, l'État est au-dessus de toutes les religions; il faut que la vraie Religion elle-même soit soumise à l'État, qu'elle n'en soit plus qu'un rouage obéissant. C'est le « *non serviam*, je ne vous servirai pas » adressé â Dieu par l'État qui veut prendre la place de Dieu, comme autrefois l'Ange rebelle.

—

Et remarquons en passant, pour répondre à un mensonge dont on se paie quelquefois, quand on dit que le clergé veut dominer partout, remarquons que ce n'est pas pour la personne des prêtres que nous revendiquons la domination, c'est pour la doctrine de Jésus-Christ, c'est pour notre Foi, c'est pour notre Dieu. Quant aux honneurs et aux charges du pouvoir, le clergé n'y aspire nullement.

C'est cette répudiation, ce bannissement de Jésus-Christ et des idées chrétiennes loin du gouvernement de la société qui caractérisent le Libéralisme dans sa distinction spécifique et qui en font un péché plus grave même que l'hérésie.

Car, à la différence de l'hérésie, du Protestantisme, par exemple, qui rejette certaines vérités de la foi, le Libéralisme non-seulement rejette ouvertement ou implicitement une foule de vérités de la foi, mais encore il se rend coupable d'un véritable renoncement ou reniement de Jésus-Christ comme Maître de l'humanité sociale.

Aussi, s'il fallait classer le péché de Libéralisme dans une espèce théologique, ce serait parmi les péchés d'apostasie qu'il faudrait le ranger, plus encore que parmi les péchés d'hérésie.

III

En troisième lieu, le Libéralisme est contraire à tout ce qu'il y a de plus essentiel dans la constitution divine de l'Église catholique.

Il est d'abord contraire à ses droits sociaux.

L'Église, formant de droit divin, par la volonté de son Fondateur, une société véritable, doit posséder les éléments nécessaires à sa conservation et à l'accomplissement de sa mission.

Elle a donc le droit de posséder des biens, de les administrer.

Le Libéralisme ne reconnaît pas ce droit, il en entrave le plus qu'il peut l'exercice.

L'Église a reçu de son divin Fondateur la mission et le droit d'enseigner la vérité.

« Allez, a dit Jésus-Christ aux Apôtres, enseignez toutes les nations. »

Ce droit divin d'enseignement qu'a reçu l'Église, le Libéralisme le combat : il cherche à bannir des écoles les vraies doctrines de l'Église catholique, ou bien il les altère en les mélangeant et en les mutilant.

—

Le Libéralisme est contraire à l'Église catholique dans son ministère et dans son culte.

Dans le système libéral, l'Église ne peut pas entourer les sépultures des conditions que les lois ecclésiastiques réclament.

L'Église ne peut même administrer ses sacrements que sous certaines réserves.

Le sacrement de mariage, par exemple, ne peut être administré que sous la condition préalable de certaines formalités civiles.

Ainsi, voici un chrétien au lit de la mort ; il n'a plus que quelques instants à vivre.

Malheureusement il se trouve engagé dans des liens illicites ; il n'y a plus d'autre moyen pour le préserver de la damnation éternelle que de régulariser son union par le sacrement de mariage.

Le prêtre est présent, quelques mots suffisent, il n'y a plus une minute à perdre.

Par devoir et par charité, le prêtre reçoit ce consentement mutuel qui va sauver une âme.

Et, à peine a-t-il fermé les yeux du défunt, au sortir même de la chambre, le Libéralisme est là, armé d'un texte de loi, pour lui déclarer procès-verbal, parce qu'il n'a pas attendu l'accomplissement de la formalité civile.

Et ce prêtre sera appelé devant les tribunaux, et il sera condamné...

—

Le libéralisme est donc contraire au culte catholique.

Il est encore ennemi de la hiérarchie de l'Église.

Le chef de la hiérarchie, c'est le Vicaire de Jésus-Christ, Notre Très-Saint Père le Pape.

Le Libéralisme veut un Pape dépouillé, humilié, entièrement dépendant du bon plaisir de ses ennemis, il lui refuse l'obole destinée à aider son administration.

Après le Pape vient l'Évêque.

L'Évêque, uni au Pape, participe à l'assistance du Saint-Esprit pour juger des affaires religieuses de son diocèse.

Avec quel respect le Libéralisme traite-t-il l'Évêque ?... Comment accepte-t-il ses jugements ?...

Viennent ensuite les prêtres.

Que veut le Libéralisme ?

Anéantir leur ministère en inventant, en exagérant, en répandant, en rééditant d'odieuses accusations à leur charge ; en jugeant l'arbre tout entier du sacerdoce catholique d'après quelque fruit véreux qui en serait tombé prématurément.

—

Il est donc évident qu'en pratique aussi bien qu'en théorie, le Libéralisme est contraire à la Foi et à la Religion catholique.

Aussi, qu'on juge l'arbre à ses fruits naturels, *ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Qui n'a été frappé de cette observation, décisive en faveur de notre thèse : qu'il n'y a pas au monde un seul journal libéral qui soit partisan de la vraie Religion catholique ;

Et, d'autre part, qu'on juge les fruits d'après la nature de l'arbre, *non potest arbor mala bonos fructus facere.*

Puisque le Libéralisme est contraire à la religion catholique, toutes ses institutions, associations, écoles, ne s'inspireront-elles pas logiquement du même esprit ? Ne seront-elles pas fatalement tôt ou tard de la même nature, c'est-à-dire, contraires à la Religion catholique ?

—

C'est là un sujet de graves réflexions.

Il y va de la vraie Foi : il y va par conséquent du salut éternel ; car, hors de la Religion catholique, il n'y a point de salut ; et le libéral éclairé, opiniâtre, est manifestement hors de l'Église.

L'on peut comprendre qu'à une certaine époque surtout, beaucoup de cœurs droits et de nobles esprits aient été séduits par l'attrait d'idées nouvelles et généreuses en apparence.

Mais depuis lors, tous les voiles sont tombés ; aujourd'hui, l'illusion n'est plus possible : nous nous retrouvons en présence de l'éternelle lutte du mal contre le bien.

Votre éternité, lecteurs, est l'enjeu de cette lutte.

Vous n'hésiterez pas à tout sacrifier dans l'intérêt de votre religion et de votre salut.

---

## UN LIVRE DE M. RENAN

A propos d'un nouveau livre de M. Renan, intitulé : *Les Évangiles et la seconde génération chrétienne,* le *Moniteur universel,* qui ne passe pas pour clérical, donne d'intéressants renseignements sur le but que se propose l'auteur et met ainsi le lecteur à même d'apprécier les ouvrages du savant incrédule.

On n'a pas oublié, dit le *Moniteur,* l'émotion produite par la publication de la *Vie de Jésus,* le premier des cinq volumes dont se composent maintenant les *Origines du Christianisme.* Ce fut un événement à la fois politique, religieux et littéraire. A cette époque (1863), l'opinion n'avait pas grand'chose à se mettre sous la dent; à l'intérieur, elle était tenue de court par la police impériale; au dehors, le feu couvait sous la cendre. Elle en était réduite à grignoter des faits divers. La *Vie de Jesus* était un gros morceau à digérer. Il y eut du bruit dans la presse durant six mois; la chaire tonna, on en parla à la tribune du Sénat et du Corps législatif.

M. Renan, qui n'était pas tout à fait inconnu, devint célèbre en quelques jours. Depuis, tant de choses ont passé sur nous, qu'il semble vraiment que la *Vie de Jésus* n'est pas un livre moderne. Où sont les articles de Sainte-Beuve? où est cette renommée bruyante de M. Renan? qui s'occupe des *Évangiles?* Les journaux en ont annoncé l'apparition; au bout de huit jours, il n'en a plus été question. Il y a la guerre d'Orient, l'Europe qui regarde les épées qu'on fourbit, les incidents variés de la crise qui nous dévore. Ce temps est une lanterne magique dans laquelle les hommes et les événements apparaissent un instant, comme les feuilles chassées par le vent d'automne. Dans cet état d'attente et d'anxiété profonde, un livre qui paraît n'est qu'un atome.

Cependant, avant que celui-ci tombe dans le domaine de Quérard, il importe d'en signaler la venue, car on y reviendra lorsque les soucis de l'heure actuelle auront disparu.

Si l'on veut entendre le sens d'une œuvre de ce genre, il faut examiner les circonstances qui ont présidé à son éclosion.

C'était vers 1857 ; le second empire se préparait en silence à son expédition d'Italie. C'était une grosse affaire, car l'expédition qu'on méditait d'entreprendre ne devait pas s'étendre seulement à l'Italie. On rêvait d'une guerre générale à faire au christianisme. L'idée fera sourire, mais elle était telle. Le général en chef de l'expédition à entreprendre contre le christianisme était le prince Napoléon. Le moyen à employer était une Encyclopédie sur le modèle de celle de Diderot, qu'on répandrait à profusion en Europe. Une grande maison de librairie devait en faire les frais et fournir vingt millions provisoirement. On nomma un directeur de la future Encyclopédie, aux appointements de vingt mille francs par an. Ce directeur est mort depuis la guerre. On loua un hôtel daus le faubourg Saint-Germain, on institua une commission chargée d'élaborer un programme, on prit un membre de cette commission dans chaque section de l'Institut ; d'autres membres de l'Institut furent ensuite adjoints aux cinq premiers ; on en recruta quelques-uns dans la presse et dans la littérature légère. La commission tenait des séances périodiques. Dans l'une d'elles, à laquelle assistait Sainte-Beuve, il fut décidé que le nom de Dieu ne figurerait pas dans la nouvelle Encyclopédie. Sainte-Beuve là-dessus donna sa démission, non qu'il fût scandalisé, mais parce qu'il prévoyait qu'on pourrait se moquer de lui. Quelques bons sceptiques, pris de la même peur, sans donner formellement leur démission, s'abstinrent d'assister aux séances.

Sur ces entrefaites, les cardinaux du Sénat, qui avaient eu vent du projet, résolurent de s'y oppossr. Ils se rendirent aux Tuileries, représentèrent à l'empereur combien l'entreprise était odieuse et obtinrent la promesse solennelle qu'il n'y serait pas donné suite. On dut y renoncer en effet; mais cela ne faisait pas le compte du petit monde de sectaires qui se réunissaient au Palais-Royal autour du prince Napoléon. Il fut convenu que chacun des meneurs du projet qui venait d'avorter, le poursuivrait individuellement dans la sphère de ses études. Proudhon, qui en était (voir sa *Correspondance* publiée récemment), fit *la Justice dans la Révolution et dans l'Église ;* en attendant mieux, George Sand écrivit *Mlle de la Quintinie ;* Sainte-Beuve promit des articles qu'il se garda bien de faire. M. Edmont About eut une mission en Italie, d'où il rapporta la *Question romaine* et *Rome contemporaine*. Quant à M. Renan, il reçut une mission en Syrie.

Les *Origines du christianisme* sont la pierre apportée par lui au monument qui n'a pas été construit.

Ceci posé, quiconque méconnaîtra l'intention mise par l'auteur des *Origines du christianisme* dans son œuvre, y mettra lui-même de la mauvaise volonté.

---

## LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Malgré les résultats moins tristes qu'a donnés le dernier recensement de la population française (V. le numéro des *Annales catholiques,* 24 novembre, pag. 423 et suiv.), il n'en reste pas moins ce fait déplorable que l'accroissement de la population est excessivement lent et très-inférieur à celui des nations voisines, ce qui constitue pour la France, chaque année, une diminution proportionnelle de sa puissance. A cette dépopulation relative, il y a des causes diverses : les unes matérielles, les autres politiques, mais nous n'hésitons pas à dire que les causes morales sont celles qui ont la plus grande influence.

Le mal est certain, les causes sont connues, quoique diversement appréciées par les économistes et les statisticiens, le remède doit se trouver, et il importe de l'indiquer et de l'appliquer au plus tôt.

Nous aurons à revenir plus d'une fois sur ce sujet si important et à faire connaître l'opinion des hommes dont l'autorité est la plus considérable. Nous commençons aujourd'hui en reproduisant en grande partie un excellent article de la *Guienne* sur la femme française dans ses rapports avec la dépopulation de la France.

---

La première préoccupation qui doit s'imposer aux économistes et aux hommes d'État, dit l'excellent journal, c'est la reconstitution de l'accroissement normal de la population. « Qu'est-ce qu'une terre sans hommes? s'écriait M. Jules Simon dans une séance de l'Institut. Celui qui ajouterait un million au chiffre de notre population ferait bien plus pour la prépondérance du pays et sa prospérité que celui qui, au prix du sang, nous donnerait un terrain de quelques lieues. »

Malheureusement, le parti dont M. Jules Simon est un des

coryphées, se borne à constater le mal, mais il ne peut en indiquer le remède. C'est que reconstituer une nouvelle société domestique est au-dessus des forces de la philosophie. Toutes les passions, l'orgueil viril comme le caprice féminin, l'impatience du joug, la soif des richesses et le libertinage conspirent contre la famille feconde, famille qui est l'œuvre de Dieu et n'a point à attendre des hommes la constitution qui doit la régir.

On ne parviendra jamais à reconstituer la population dans notre pays si l'on continue à vouloir fermer les seules bouches qui, dans notre siècle pénétré de matérialisme, parlent encore de devoir et sont les interprètes naturels de celui qui s'est réservé la famille dans ses attributions. Le mariage chrétien, en un mot, peut seul remédier au dépérissement de la population de la France, le mariage chrétien avec le sentiment strict des devoirs qu'il impose, avec les idées de Providence et d'avenir surnaturel, car la corruption des mœurs et les tristes calculs d'une prévoyance qui craint de diminuer les jouissance du présent en appelant trop de convives au banquet de la vie, amènent également la stérilité des unions.

Dans les villes, c'est la corruption des mœurs qui est la cause prépondérante de cette désorganisation du mariage. A Paris, dit M. Leplay, le mal dépasse aujourd'hui toutes les limites atteintes chez les peuples civilisés, et il s'est tellement incorporé à la population que les unions deviennent de plus en plus stériles et donnent d'ailleurs un enfant illégitime sur trois naissances. Tandis que les oisifs subventionnent une armée de courtisanes, les ouvriers renoncent au mariage, et dans certains corps d'état, le concubinage est devenu en quelque sorte une pratique professionnelle. La femme riche déserte la maison conjugale, ne consacre plus sa vie aux devoirs de la maternité et cesse d'être le ministre respecté du foyer domestique; ou bien, dans les cas rares où elle s'identifie avec les intérêts de son mari, elle n'est plus que le premier de ses caissiers ou de ses commis.

« L'amour maternel, disait M. Alexandre Dumas dans une lettre à la présidente des Amis de l'Enfance, est extrêmement rare, même parmi les classes aisées et intelligentes, à plus forte raison dans les classes pauvres. » Quant à la femme et à la fille de l'ouvrier, elles deviennent des *ouvrières* d'atelier et soumises dans cette condition à un empoisonnement régulier physique et moral. Pour ajouter à leurs maux, une loi révolution-

naire prive les jeunes ouvrières de la protection que les autres peuples leur accordent contre la séduction. De cet abaissement de la femme, il résulte que l'amour honnête a perdu tout son attrait. On ne considère plus le consentement d'une fiancée comme une récompense, le mariage comme une dignité, et nous voyons régner dans les bas-fonds de la société des grandes villes, et surtout de Paris, la promiscuité la plus absolue et la plus contraire à tout développement de la population.

Dans les campagnes, le mal n'est pas moins grand. Seulement la population agricole est ramenée par une autre voie à la stérilité du mariage. Là, le père de famille, poussant l'économie jusqu'à l'avarice, veut surtout jouir lui-même du peu qu'il s'accorde; sa femme, qui est plutôt son premier ouvrier que sa compagne, redoute comme lui les charges d'une fécondité mal vue, d'ailleurs, par les aînés, à cause de la loi des partages. Le père sait, en outre, qu'avec le manque de respect, qui n'est pas le moins triste symptôme de notre décadence actuelle, son fils le quittera à l'âge où il pourrait lui être utile, et dès lors le paysan n'envisage dans la paternité que des charges sans compensation, parce qu'il a malheureusement perdu cette vue supérieure que donne la religion et qu'il est, le plus souvent, plongé dans un abject matérialisme.

A ces causes générales inhérentes au sensualisme et à l'incrédulité qui dévorent la France, il faut aussi ajouter les vices et les défauts de l'éducation de la femme française. Dans les basses classes, le nombre des femmes qui ne savent pas lire s'élève à 33 pour cent, tandis qu'en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, une femme illettrée est une exception. Le niveau moral si important pour la fécondité des unions, doit nécessairement se ressentir du niveau intellectuel, et les conséquences d'un tel état de choses sont assez palpables pour qu'il ne soit pas besoin de les développer. De plus, le travail pénible auquel se livre la femme *ouvrier* doit avoir naturellement une influence désastreuse sur sa fécondité.

Nulle part, chez toutes les nations qui nous environnent, la portion de travail matériel exécuté par les femmes n'est aussi grande que chez nous, et on doit attribuer en partie la multiplication plus grande des peuples voisins à la vie plus facile que mènent les femmes anglaises, allemandes, etc. On viendra objecter la nécessité de travailler pour gagner le pain de chaque jour; mais comment fait-on dans les autres pays où certaine-

ment les nécessités sont les mêmes, et où la femme conserve beaucoup mieux les attributs et les convenances de son sexe, même dans les classes les plus infimes ?

Dans les classes supérieures, le mal est peut-être aussi grand, car à ce défaut d'instruction beaucoup moindre naturellement, viennent se joindre les vices d'une éducation frivole qui n'est propre qu'à relâcher les liens du mariage, à dégoûter les femmes de l'amour conjugal plus sérieux que leurs têtes, à leur inspirer des affections aussi passagères que la couleur de leurs robes, à leur faire envisager les soins de la maternité comme des charges insupportables.

Certes, nous n'irons pas jusqu'à dire avec M. Alex. Dumas que l'amour maternel n'existe plus en France. L'éminent écrivain base ses observations sur le public parisien qui diffère du tout au tout du public de province. Beaucoup de familles ont encore conservé les traditions chrétiennes et françaises; et elles forment un contingent des plus sérieux d'exceptions admirables. Il n'en est pas moins vrai que l'éducation de la femme française, dans certains milieux, n'est guère susceptible que de développer sa vanité, son goût pour la toilette, son respect des convenances et des modes les plus insensées. Cette éducation ne développe certainement en elle ni intérêt intellectuel, ni noble ambition, ni sentiment quelconque qui puisse la soutenir ou la consoler dans la vie, ni puissance de volonté, ni élévation de caractère, produits d'une éducation saine et forte et absolument nécessaire pour faire la bonne mère de famille. La vanité, la coquetterie et les nerfs, telles sont les qualités les plus développées chez la plupart de nos mondaines. Aussi rien d'étonnant à ce que le mari déserte la maison conjugale pour le club, tandis que la femme se lance dans un tourbillon extérieur, où elle perd bientôt toute valeur morale, sérieuse.

A ces vices de l'éducation viennent se joindre les enseignements du théâtre qui est devenu presque complètement mauvais, qui combat la famille ouvertement ou sourdement, préconise l'adultère, excite toutes les rêveries dangereuses ou les appétits les plus grossiers. Vient ensuite le mauvais roman dont la différence de ton, d'allures, d'idées et de moralité avec les romans des nations voisines, frappe tous les yeux. Le penseur et le philosophe n'arrivent pas à la femme, c'est le romancier qui en dispose ; c'est lui, dit un auteur, qui a pouvoir de la distraire, de l'élever, de l'abaisser, de la démoraliser et parfois de l'affoler.

Au fond de tous les déshonneurs modernes vous trouverez le plus souvent l'enseignement pervers du roman. C'est là que la femme apprend, en rêvant un idéal impossible, à mépriser tout ce qui l'entoure et à chercher dans les joies défendues la réalisation des chimères dangereures, que ce qu'elle possède ne peut lui donner. Car les choses de la maison sont tout au rebours du roman, et les meilleures gens y perdent leur équilibre, si la hauteur de vues de l'intelligence et les qualités du cœur ne viennent pas combattre tout ce que le moi inquiet et inégal a de tracasseries et de despotisme.

La femme française, soustraite à ces éléments délétères, reprend toute sa fécondité. Chez les Canadiens français, le nombre ordinaire des enfants est de huit à seize, et, par un accroissement naturel, la population française du Bas-Canada augmente de quatre personnes pour une qui s'ajoute à la population de l'Angleterre. La population de notre colonie d'Afrique, par le seul fait des naissances, double en vingt-sept ans. Ces faits sont, certes, assez probants. C'est donc à nos vices que nous devons la dépopulation de la France, notre constitution physique n'y est pour rien. Dès lors, le remède est tout indiqué; il se trouve, comme disait M. Leplay, dans les préceptes du Décalogue, que notre orgueil veut rejeter, mais qui n'en restera pas moins le Code indestructible des nations heureuses et prospères.

M. D. H.

---

## L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

Nous sommes heureux de reproduire ici un nouvel Appel au zèle catholique que fait l'*Œuvre de Saint-Paul,* déjà bien connue de nos lecteurs, qui savent qu'elle a pour but de travailler à la restauration du règne de Jésus-Christ, en faisant de la Presse une institution élevée à la dignité de l'Apostolat.

> Votre lettre Nous a grandement consolé en Nous prouvant que fermes dans la foi, vous vous teniez étroitement unis à ce Siége apostolique, et qu'avec la plus généreuse constance vous aviez mis tous vos soins et tout votre zèle à faire servir les ressources de l'Imprimerie à la défense de la vérité catholique.
>
> (Bref de Pie IX au Fondateur de l'Œuvre de Saint-Paul.)

L'*Œuvre de Saiut-Paul* est approuvée par Pie IX qui lui a adressé à plusieurs reprises des Brefs et des Bénédictions spéciales.

Le Directeur central de l'Œuvre a eu le privilége d'une audience particulière du Saint-Père, où le plan exposé de l'Œuvre a reçu l'approbation de Sa Sainteté.

A l'audience solennelle que le Saint-Père a daigné accorder à la Presse catholique, Son Éminence le cardinal Parocchi, archevêque de Bologne, dans l'adresse lue à Sa Sainteté, a signalé l'Œuvre de Saint-Paul à l'attention du monde catholique, et les journaux représentés à cette audience ont pris le lendemain l'engagement de favoriser de tous leurs efforts le développement de cette Œuvre.

Nous ne pouvons mieux y contribuer qu'en faisant appel à la charité des catholiques.

Plus de quatre-vingts Cardinaux, Archevêques et Évêques de tous les pays lui ont donné leur approbation, et cela dans des termes qui font un devoir aux enfants de l'Église de soutenir efficacement et généreusement cette Œuvre d'une importance immense et dont l'actualité s'impose.

Les Congrès catholiques se sont unis aux Évêques pour attirer sur elle la sympathie effective des catholiques. Voici la troisième des résolutions prises au Congrès de Paris, en 1875 :

*La Commission de la Presse exprime le vœu que les membres du Congrès ne négligent rien pour attirer sur l'Œuvre de Saint-Paul l'attention des âmes qui se dévouent à la Presse et pour provoquer en sa faveur les prières, les dévoûments et la charité des catholiques.*

Les catholiques font avec raison de grands sacrifices pour orner les églises de tableaux et de statues, et pour maintenir la splendeur et la dignité du culte, mais n'oublions-nous pas trop que le culte *extérieur* doit procéder du culte *intérieur*, dont il n'est que l'expression? Dans les moments de crise comme ceux que nous traversons, il faut d'abord convaincre les âmes et apaiser les haines antireligieuses et antisociales, si l'on ne veut pas que les édifices religieux soient voués au pétrole d'une nouvelle Commune.

M. Baudon, président général des Conférences de Saint-Vincent de Paul, nous démontre par les tristes révélations qui suivent, l'impérieuse nécessité de soutenir la presse catholique :

Un tableau des journaux qui s'impriment à Paris et qu'on a lieu de croire exact, quoiqu'il remonte à trois mois, établit qu'il s'y tire 1 million 400,000 journaux chaque jour, qui se distribuent à Paris ou dans la province.

Sur ce chiffre effrayant, quelle est la part des bons journaux? 56,000.

Les autres journaux se décomposent en un million de journaux détestables et 344,000 environ de journaux qualifiés de médiocres, et qui tombent souvent dans de grossières erreurs plus ou moins volontaires, sur des points de doctrine importants, ou favorisent la diffusion des histoires scandaleuses et légères.

Le bien a donc une proportion de 2 1/2 0/0 dans cette immense mouvement de la presse.

En outre, il est à remarquer, qu'à Paris, les bons journaux ont une circulation plus restreinte encore qu'ailleurs. Les feuilles de province n'y circulent pour ainsi dire pas ; les journaux catholiques parisiens, *de toutes nuances*, n'y réunissent peut-être pas 6,000 abonnés dans une population agglomérée de 2 millions d'âmes, qui compte 1,200 prêtres, un nombre considérable de communautés d'hommes et de femmes, de bonnes œuvres de toute nature, de personnes pieuses et dévouées au bien.

A première vue on est tenté d'accuser les journaux religieux et de leur reprocher de manquer à leur vocation Mais la réflexion montre que le mal a sa source ailleurs, et que la source en est dans l'abandon auquel les catholiques condamnent leurs journaux.

Pour toutes les œuvres les catholiques ont de l'argent. Ils en ont pour les pauvres, pour les écoles, pour les églises à construire, pour les décorations de chapelles, pour les ornements, pour les bannières, pour les accessoires du culte, et de ce côté, il se dépense des sommes énormes, qui sont très-bien employées, *mais qu'on regrette de voir prendre cette destination, lorsque l'on songe que, pour la Presse, ils n'ont rien, pour ainsi dire.*

C'est que personne ne se rend compte de la faiblesse indiscutable des journaux religieux et de l'importance de leur mission.

Il est temps que les hommes de foi, les prêtres, le clergé comprennent l'état des choses et agissent en conséquence..............

La conclusion à tirer de cette note, est qu'il faut de l'argent et beaucoup d'argent pour la presse catholique, si on ne veut pas voir se propager de plus en plus l'irréligion et l'impiété, *qu'il y a là une œuvre qui* PRIME TOUTES LES AUTRES, *parce qu'on ne peut arriver à la masse de la population que par la Presse, et que si on n'y arrive pas, la population se démoralisera de plus en plus.*

Un témoignage aussi précieux doit fixer les catholiques sur la nécessité de soutenir la presse religieuse.

Aussi S. Ém. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, déclare-t-il dans son approbation du 8 juin 1877, *que l'Œuvre de Saint-Paul répond à la plus urgente des nécessités morales de notre temps.*

De son côté, Son Éminence le cardinal Parocchi, archevêque

de Bologne, Protecteur de l'Œuvre de Saint-Paul, écrivait le 21 septembre dernier à son Fondateur :

« Mon Révérend Père et très-cher ami en Notre-Seigneur,

« J'ai connu l'Œuvre de Saint-Paul avant de l'avoir vue « paraître, avant d'avoir entendu l'énergie apostolique de son « langage. Bien plus, je m'y étais consacré sans savoir que je « lui appartenais ; en effet, si je connais cette œuvre depuis « quelques mois seulement, j'ai pourtant, avec l'aide de Dieu, « donné à la bonne Presse les meilleures années de ma vie. « Cette Œuvre, je voudrais la voir répandue dans le monde « entier ; je voudrais la voir acclamée, encouragée, bénie comme « le furent les institutions les plus hautes et les plus méritantes « dont l'Église ait eu jamais à se réjouir. Et elle en est bien « digne, étant animée comme elles d'un esprit entièrement « catholique, et promettant les mêmes fruits pour la défense et « la propagation de la foi dans le monde.

« Eh ! n'est-ce pas la mauvaise Presse qui empoisonne la « plupart des hommes, quand à peine ils savent lire ? Et l'on « n'opposera pas l'antidote au poison, le remède au mal, la force « et la loyauté de la défense à la violence et à la perfidie de « l'attaque ?... Du fond de mon âme, je crie au Père éternel : « *Emitte Spiritum tuum et creabuntur.*

« Nos ancêtres prenaient la croix avec l'espérance fondée de « s'envoler des *Lieux saints* au paradis. Ici, il s'agit d'une croi- « sade faite sans effusion de sang pour la liberté de l'Église, « plus vénérable encore que les Lieux saints.

« Au temps de Léon X, de larges indulgences étaient accor- « dées à ceux qui offraient leurs dons généreux à la construction « de Saint-Pierre. Pour moi, je voudrais implorer à genoux, « du Souverain-Pontife, des trésors d'indulgences non moins « abondants pour encourager ces braves qui, en soutenant « l'autorité de la Chaire de Rome, donnent même à l'édifice « visible du Vatican un surcroît de grandeur et de respect.

« Qu'ils viennent donc à votre secours, Père très-vénéré, tous « ceux qui se sentent l'esprit et le cœur envahis par ces paroles « de l'Apôtre : *Charitas Christi urget nos* (1) ; et qui ne sait « pas les répéter a-t-il le droit de se glorifier du très-noble nom « de chrétien ?

« Pour moi, je suis avec vous, avec vos magnanimes confrères, « avec votre Œuvre et, selon la mesure de mes faibles moyens,

(1) La Charité de Jésus-Christ nous presse.

« je veux partager avec vous les fatigues, désireux de prendre « part aussi avec vous à la récompense qui ne peut manquer à « qui aura confessé sur la terre, par la parole et par les œuvres, « le nom adorable de Jésus-Christ : *Omnis qui confitebitur me « coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, « qui in cœlis est.*

« Bologne, en la fête de saint Mathieu, Apôtre et Évangéliste, 21 septembre 1877.

« Votre très-affectionné en NOTRE-SEIGNEUR,

« † LUCIDE-M. Cardinal PAROCCHI,

Archevêque. »

Voilà l'Œuvre que nous recommandons au zèle et à la générosité de nos lecteurs.

Un Comité d'hommes bien connus de tous ceux qui prennent part au mouvement religieux est à la tête de l'Œuvre à Paris.

Les membres formant le bureau de ce comité sont :

*Président d'honneur :* MGR DE SÉGUR, 39, rue du Bac.

*Président :* M. LE VICOMTE D'ABOVILLE, ancien député, rue de Grenelle, 35.

*Vice-président :* M. LE COMTE DE GOMMEGNIES.

*Secrétaire :* M. LE BARON DE COMMAILLE, rue du Bac, 103.

*Trésorier :* M. LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT, rue de l'Université, 18.

*Gérant :* M. CHANTREL, fils, rue de Lille, 51, maison de l'Imprimerie de Saint-Paul.

Cette imprimerie est servie par des ouvriers et des ouvrières qui s'y dévouent pour servir la cause de Jésus-Christ et de son Église. On comprend le secours que l'Œuvre de Saint-Paul pourra offrir à la *bonne Presse.*

Que chacun apporte sa pierre à cette Œuvre éminemment catholique, et, avec les développements qu'elle comporte, l'heure viendra où elle pourra rendre des services immenses à la Vérité, à l'Église, aux peuples chrétiens.

Quand la Révolution proclame que « l'ennemi c'est Dieu », la Presse doit se faire Apôtre pour démontrer que la Révolution c'est le mensonge. Elle doit se dresser contre ses exploiteurs pour les confondre, et lutter contre la Révolution sur son propre terrain, en inscrivant sur son étendard la maxime que l'impiété ne saurait dérober au Christianisme : « La lumière c'est Jésus-Christ. » *Ego sum lux mundi.* (Saint Jean, c. 8, v. 12.)

*Les dons peuvent être envoyés directement à* M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, rue de l'Université, 18, à Paris; *nous nous chargerons de remettre à la même adresse ceux que nous recevrons.*

---

## HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

### XXIII

**Où l'on voit que Napoléon n'a jamais existé.**

(Suite)

— Nous avons donc d'abord à voir si la foi du Christ, la foi chrétienne, qui nous oblige à croire des mystères, est pour cela même contraire à la raison et par conséquent nuisible à la perfection de l'homme. Écoutez-moi bien, mes amis.

Qu'est-ce qu'un mystère? C'est, d'après la définition ordinaire et d'après le sens que l'on donne vulgairement à ce mot, une chose que nous ne comprenons pas, que la raison humaine ne comprend pas. Cela veut-il dire que c'est une chose contraire à la raison, c'est-à-dire que la raison voit clairement ne pouvoir être? Il y a ici une grande différence, et c'est pourquoi l'on peut dire que les mystères de la foi, c'est-à-dire les vérités que l'Église nous propose à croire, peuvent être supérieurs à la raison, mais non contraires.

Prenons des exemples pour éclaircir cela.

Voici un aveugle de naissance, qui n'a jamais rien vu, qui n'a aucune idée de la lumière et des couleurs et pour qui n'existe pas le magnifique spectacle qui se déploie tous les jours à nos regards. Cet aveugle ne voit pour ainsi dire que par ses oreilles et par ses mains. Il vous palpe, il vous entend, et c'est ainsi que, en l'absence de la vue, il reconnaîtra une table, une chaise, un animal. Mais dites-lui que sans toucher et sans entendre, vous pouvez reconnaître une multitude d'objets qui sont autour de vous et à des distances considérables, parlez-lui

(1) Suite. Voir le numéro précédent (1er décembre).

des diverses couleurs dont l'harmonie réjouit vos yeux. Il ne vous comprend plus. Parce qu'il ne comprend pas, la lumière et les couleurs cessent-elles d'exister? Lui-même vous dit-il pour cela que vous le trompez, et qu'en cherchant ainsi à lui faire croire des choses dont il ne peut se rendre compte, vous vous mettez en opposition avec la raison et vous nuisez à son perfectionnement? Non, convaincu par le témoignage unanime de tous ceux qui l'entourent, il dit simplement que cela est au-dessus de ce qu'il peut comprendre, qu'il ne peut s'en faire idée, mais il *croit*. C'est un sens qui lui manque; en réfléchissant au nombre d'idées qui deviendraient tout à coup incompréhensibles pour lui s'il n'entendait pas ou s'il perdait le sens du toucher, il se rend compte du nombre d'idées qu'il pourrait aussitôt comprendre s'il avait un sens de plus, ce sens de la vue, dont il entend dire tant de merveilles.

Chez cet aveugle, la foi vient ainsi suppléer à la raison, et, grâce à cette foi, il arrive à un développement de son intelligence qu'il n'atteindrait pas, si d'autres hommes dont il accepte la parole ne venaient lui révéler, d'une manière qui reste toujours pour lui bien confuse, tout un ordre de phénomènes dont, par lui-même, il n'aurait jamais eu l'idée.

Encore un autre exemple.

Voici un grain de blé qui reste depuis des années à l'état de grain de blé. Il vous plaît un jour de le jeter sur la terre. La pluie vient, le soleil luit, et le grain de blé se gonfle, il *pourrit,* comme dit le vulgaire, et voilà qu'au bout de quelque temps, il sort de ce grain une tige qui s'élève de plus en plus, qui se termine en épi, et qui reproduit une multitude de grains semblables à celui que vous avez jeté en terre et dont il sortira d'autres tiges, d'autres épis et d'autres grains, si vous les placez dans les mêmes conditions. Il y a là une chose merveilleuse qui ne vous frappe pas parce que vous la voyez se renouveler continuellement; mais essayez donc de l'expliquer. Réfléchissez et vous reconnaîtrez que c'est un fait que vous croyez parce que vous le voyez, mais qui surpasse votre raison. C'est le phénomène de la transmission de la vie, que les philosophes ne peuvent expliquer sans faire intervenir la volonté de Dieu, dont l'action surpasse elle-même notre intelligence.

Quand on réfléchit, tout est mystère. Comment se fait-il que certains mouvements de vos lèvres et de votre langue, en modifiant le son produit par l'air que vous poussez hors de

votre poitrine, donne naissance à des mots qui, frappant les oreilles des autres hommes, les font rire ou pleurer ou leur apprennent des choses qu'ils ne savaient pas. Il n'y a là que du son, et ce son paraît se transformer en idées, en pensées, en sentiments. Vous le croyez parce que vous le voyez, mais comment cela se fait-il ? Mystère.

Voyez. Avec une plume et de l'encre, vous tracez sur le papier des lignes courbes ou droites qui n'ont aucun sens par elles-mêmes, et qui n'en ont aucun pour ceux qui ne savent pas lire. Ces lignes, vous les envoyez à trois mille, à quatre mille lieues de distance et elles arriveront sous les yeux de la personne à laquelle vous les destinez. Les yeux de cette personne ne verront pas autre chose que les yeux d'une personne qui ne sait pas lire, et pourtant voilà que celle qui lit s'attendrit, qu'elle pleure de douleur ou de joie, qu'elle éprouve, en un mot, tous les sentiments que vous avez voulu faire passer dans son âme. Vous expliquez-vous cela? Si ce n'était pas là un fait de tous les jours, si, comme un sauvage, vous n'aviez aucune idée de l'écriture et de la lecture, ne diriez-vous pas que c'est impossible ?

Et la mémoire, quelle chose mystérieuse ! Vous qui avez vécu vingt ans, trente ans, cinquante ans, vous avez vu des multitudes de personnes et de lieux, vous avez entendu des milliers de conversations, vous avez vu des arbres de toutes sortes, des montagnes, des rivières, des vallées, des champs chargés de moissons, des champs dépouillés, en friche ou labourés, vous avez lu des livres, entendu des sermons, écouté des leçons de catéchisme, d'histoire, etc.; vous avez éprouvé des joies et des douleurs, perdu des êtres chéris, vu naître et grandir des enfants qui sont déjà des hommes; en un mot, c'est par millions qu'il faut compter les idées, les sentiments, les objets qui ont occupé votre pensée après avoir frappé vos sens. Et, quand vous le voulez, vous vous rappelez toutes ces choses; rien n'est plus présent, rien ne frappe plus vos yeux, vos oreilles, votre toucher, et pourtant vous vous rappelez les traits de ceux que vous avez perdus, vous les voyez agir, vous les entendez parler, vous vous revoyez enfants dans vos jeux, hommes dans vos travaux, vous revoyez les plaines, les montagnes, les champs que vous avez parcourus, vous vous rappelez les histoires que vous avez lues, les conversations que vous avez entendues, souvent même, le souvenir devient si présent, qu'il semble que

le passé revit tout à coup pour vous, vous frissonnez encore des peurs que vous avez eues, vous riez des mots qui vous ont fait rire, vous pleurez des douleurs que vous avez éprouvées. C'est la mémoire; mais qu'est-ce que la mémoire ? Ce sont, disent les savants, des impressions faites et restées dans le cerveau ; mais comment les impressions suivantes n'effacent-elles pas les précédentes? comment ces impressions ne se font-elles pas toujours sentir ? comment se fait-il que nous les rappelions ou que nous les chassions à volonté ? car vous savez que nous avons la puissance de secouer, comme on dit, les pensées qui nous sont désagréables, pour en appeler d'autres qui nous sourient davantage. Comment tout cela se fait-il ? Mystère, mystère.

Nous sommes ainsi entourés de mystères que nous croyons, parce que les faits sont là, ou que le témoignage des hommes les impose à notre croyance; mais ce n'en est pas moins des mystères. Ils surpassent notre raison, ils n'y sont pas contraires, voilà tout ce que nous pouvons exiger.

Eh bien ! il en est de même pour les mystères de la religion. Tout ce que nous pouvons exiger d'eux, c'est qu'ils ne soient pas contraires à la raison et c'est que leur existence soit attestée par une autorité suffisante. On nous proposerait à croire que ce qui est rond est carré en même temps, nous refuserions raisonnablement de le croire, parce que la chose est absolument impossible. On nous proposerait à croire qu'un triangle a quatre côtés, nous rejetterions raisonnablement cette assertion, parce qu'il est de l'essence même du triangle de n'avoir que trois côtés. On nous dirait qu'il faut croire que 2 et 2 font 5, nous refuserions de le croire, parce que deux unités ajoutées à deux autres ne peuvent faire ni plus ni moins que quatre unités.

Dieu, qui a fait la raison, ne peut proposer à la raison des choses que la raison démontre impossibles; mais notre raison admet et comprend que Dieu, qui est infini, connaisse des choses que nous ne connaissons pas, et que notre raison, qui est bornée, ne comprenne pas tout ce que Dieu comprend, tout ce qu'elle comprendrait elle-même si Dieu lui donnait une plus grande puissance, s'il nous accordait de nouveaux sens, ou s'il affranchissait notre esprit des entraves que le corps met à son activité.

Je vais plus loin et je dis qu'une religion révélée de Dieu, par cela même qu'elle est révélée et qu'elle a pour objet un ordre de vérités supérieur à la vie actuelle, doit présenter à

notre foi des vérités que notre raison ne peut comprendre, quoiqu'elle puisse les connaître, comme l'aveugle connaît l'existence de la lumière, sans pouvoir s'en faire une juste idée.

Le tout est de savoir si la religion est révélée, si telle ou telle vérité est révélée, c'est-à-dire si Dieu nous a révélé que telle chose est. L'autorité de Dieu surpassant toute autre autorité, et Dieu ne pouvant ni se tromper ni nous tromper, il est clair que lorsqu'il est prouvé qu'il a parlé, il n'y a plus qu'à se soumettre. Refuser de le faire, ce serait, en réalité, renier Dieu.

M'avez-vous bien compris jusqu'ici, Monsieur Baptiste?

— Je crois que oui, monsieur le Curé, et voilà pourquoi je ne crois pas à votre religion. Je comprends qu'il peut y avoir des mystères au-dessus de notre raison; mais votre religion en propose qui sont tout à fait contraires à la raison.

Je le demande à M. Saitout: Est-il possible que un fasse trois et que trois fassent un? Moi, je ne le crois pas plus que je ne croirais que deux et deux font cinq.

M. Saitout sourit d'une façon encourageante pour Baptiste, et répondit:

— J'avoue que je ne puis pas être d'un autre avis que M. Baptiste.

— Moi non plus, dit le Curé.

— Pourtant, continua Baptiste, vous dites qu'il n'y a qu'un Dieu, et que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que le Saint-Esprit est Dieu; c'est bien dire que trois ne font qu'un.

— Je vous attendais là, cher monsieur Baptiste. Je commencerai par vous dire que le mystère de la Trinité, c'est-à-dire d'un seul Dieu en trois personnes, est en effet un mystère incompréhensible à notre raison. Il est le mystère même de Dieu qui, en nous le révélant, nous a fait connaître, — non pas comprendre, remarquons-le bien, — ce qu'il est; or, nous ne devons pas être surpris de ne pas comprendre l'essence de l'Être infini, infiniment parfait; si nous la comprenions, nous serions dieux nous-mêmes et ne serions plus des êtres finis, comme nous le sommes. Mais est-il donc vrai que l'Église, en nous proposant de croire un Dieu en trois personnes, nous propose de croire une chose non-seulement incompréhensible, mais absurde et impossible, absurde et impossible comme il l'est que un fasse trois et que trois fasse un?

Je prends un exemple en nous-mêmes, non pour faire com-

prendre l'incompréhensible, mais pour montrer que l'incompréhensible n'est pas absurde et impossible.

Les philosophes ont reconnu que notre âme a trois facultés principales, bien distinctes : l'intelligence, la sensibilité et l'activité ou la volonté ; par l'intelligence, nous comprenons, nous avons des pensées, nous formons des jugements; par la sensibilité, nous éprouvons des sentiments, l'amour, la haine, etc.; par l'activité ou la volonté, nous agissons, nous choisissons entre les actes que nous voulons faire, repoussant les uns, admettant les autres, etc. Il y a là trois ordres de faits bien distincts : l'intelligence n'est pas la sensibilité ni la volonté, la volonté n'est ni l'intelligence ni la sensibilité, la sensibilité n'est ni l'intelligence ni la volonté; mais c'est la même âme, le même esprit qui comprend, qui sent et qui veut ; il n'y a qu'une substance spirituelle, quoiqu'il y ait trois opérations bien distinctes, chaque opération étant l'opération même de l'âme, et l'âme opérant par chacune d'elles. Ainsi, nous avons une âme qui a trois facultés ou puissances fondamentales, facultés distinctes, quoique ne formant qu'une seule âme.

C'est déjà un mystère que ces facultés de l'âme, mais nous les admettons parce que nous en voyons les effets. Il n'y aurait donc qu'un mystère de même nature en Dieu, si le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne désignaient pour ainsi dire que les trois facultés fondamentales de l'essence divine. Mais notre raison, qui ne se serait jamais élevée jusque là si Dieu ne nous avait révélé son essence, notre raison comprend que la substance divine, infiniment supérieure à la substance spirituelle de l'âme humaine, doit avoir aussi des facultés infiniment supérieures aux facultés de l'âme humaine. Dieu nous a appris que ces facultés s'élèvent jusqu'à la personnalité, qu'elles sont des personnes distinctes, quoiqu'elles ne forment qu'une seule et même substance, la substance divine. Comment cela se peut-il faire? Que sont ces personnes divines ? Comment la distinction des personnes peut-elle s'accorder avec l'unité de la substance ? Ce sont là des questions dans lesquelles notre faible raison s'égare, mais il lui suffit de reconnaître qu'il n'y a rien d'inconciliable en un Dieu unique et trois personnes divines, et que le mystère d'un Dieu en trois personnes, le mystère de la Trinité, tout incompréhensible qu'il est, parce qu'il surpasse notre raison, n'est pas inconciliable avec notre raison qui entrevoit, à la lumière de la révélation, sinon l'explication, au moins la possibilité du mystère.

Je vais plus loin, et je dis que, une fois admis, le mystère jette les plus vives lumières sur le monde créé. La Bible nous dit, par exemple, que Dieu a créé l'homme à son image et ressemblance: n'est-ce pas, en effet, la Trinité qui trouve comme son reflet dans l'âme humaine raisonnable et pourvue de trois facultés fondamentales?

Et le nombre trois, ce nombre vraiment mystérieux, se retrouve partout, comme l'empreinte du créateur sur la création. Il se retrouve dans la famille, où le père est le chef, la mère le ministre, et l'enfant le lien entre le père et la mère; il se retrouve même dans la matière inanimée, où l'étendue n'existe pas sans les trois dimensions de la longueur, de la largeur et de la hauteur ou profondeur ; il est partout et, inexplicable lui-même, il sert à expliquer le reste.

*(La suite du prochain numéro.)* ***

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

6 décembre.

Tant plus que ça change, tant plus que c'est la même chose, disent nos braves paysans, et ce dicton rural ne s'applique que trop exactement à notre situation économique et financière. En avons-nous fait des révolutions pour améliorer cette situation et pour avoir ce gouvernement à bon marché, grâce auquel le commerce attendait une prospérité inouie, l'industrie convertirait tout en or, et l'ouvrier n'aurait à peu près plus rien à faire pour devenir riche ! Les révolutions succèdent aux révolutions, et c'est toujours la même chose, et, plus on en fait, plus se multiplient les plaintes du commerce, de l'industrie et de l'ouvrier.

Il est vrai que ces intelligents plaignants ne se dégoûtent pas pour cela des révolutions : comme c'est toujours la faute du gouvernement si les alouettes ne tombent pas du ciel toutes rôties, s'il y a des guerres qui s'allument à cinq ou six cent lieues de nos frontières, si les menaces de guerre civile et d'insurrection resserrent les cordons des bourses et empêchent l'argent de circuler, il s'ensuit que les plaintes deviennent de plus en plus vives, et que commerçants, boutiquiers, industriels, ouvriers, au lieu de s'occuper de ce qui les regarde et de ramener la confiance par leur esprit de paix et d'obéissance aux lois, augmentent le mal, d'abord en l'exagérant, ensuite en donnant un fondement trop solide aux craintes et à la défiance qui sont la mort du crédit et du travail.

Nous avons vu cela cette semaine. Nous avons vu des commerçants qui, au lieu d'adresser leurs pétitions et leurs plaintes à la majorité de la Chambre, qui s'obstine à ne pas voter le budget et à tenir le gouvernement en échec, — ce qui est la cause du mal, — prétendaient faire des remontrances au Maréchal, qui a fait toutes les

concessions possibles et qui n'a cessé de témoigner la plus grande sollicitude pour le commerce et pour l'industrie, et lui indiquer ce qu'il a à faire pour remédier au mal dont ils se plaignent. Le Maréchal n'a pas daigné les recevoir et les a renvoyés au ministre du commerce; il a bien fait, mais quelle triste situation que celle d'un peuple où les moindres boutiquiers se croient plus capables de gouverner que les hommes d'État et se mêlent de faire de la politique, cette science si compliquée dont ils n'entendent pas le premier mot!

Et cependant la Bourse ne se décourage pas. Il suffit qu'il passe le moindre souffle de conciliation et d'apaisement, pour que les fonds d'Etat montent, malgré tant de sujets d'inquiétude et une si triste situation des affaires. Et ce souffle se fait toujours sentir à point pour que la liquidation de fin de mois se fasse à l'avantage des boursiers. Voilà ce qui vient encore d'arriver. Malgré la gravité du conflit entre la Chambre et le gouvernement, la liquidation s'est faite dans les meilleures conditions, comme cela n'a pas manqué d'arriver depuis un an. Après cela les puissants régulateurs de la Bourse laissent aller les choses, les bruits alarmants prennent le dessus, et les fonds retombent, mais très-peu, assez seulement pour favoriser les opérations de bourse, et avec toutes ces fluctuations de hausse et de baisse, on se balance entre 71 et 72 pour le 3, entre 98 et 100 pour le 4 1/2, entre 105 et 107 pour le 5.

Hier ces trois fonds d'Etat sont respectivement restés à 71,52, — 99,50 et 106,60. Les autres valeurs ne suivent pas la hausse d'un pas aussi rapide, et l'on sent bien, dans l'ensemble du marché financier, que la confiance manque.

Cette semaine sera peut-être plus décisive que les autres. Le conflit ne peut guère durer plus longtemps sans la défaite complète de l'un des deux adversaires, ou sans une guerre déclarée qui conduira prochainement à ce résultat. Voici que nous touchons aux derniers jours de l'année, et qu'il n'y a pas de budget. La commission du budget vient même de décider, comme elle l'a déclaré dans la séance de mardi dernier, qu'elle ne veut plus s'occuper du budget avant qu'il y ait un ministère pris dans la majorité des députés. C'est la sommation la plus formelle faite au Maréchal de se soumettre ou de se démettre; or le Maréchal ne peut honorablement accepter ni l'une ni l'autre alternative. Alors il ne reste que la dissolution de la Chambre, qui menace, dans ce cas, de résister, d'où il faut conclure que c'est la force qui dira le dernier mot. Sera-ce la force au service du droit, ou la force révolutionnaire? La lutte ne peut plus être éloignée; de l'issue dépendra la bonne ou la mauvaise situation prochaine du marché financier, du commerce et de l'industrie.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

40. **Les Harmonies du son** et les instruments de musique, par J. Rambosson, lauréat de l'Institut; in 8° de XII-584 pages, illustré de 18 gravures et de 5 chromolithographies; Paris, 1878, chez Firmin-Didot; — prix broché: 10 francs.

Encore un de ces beaux et bons livres que M. Rambosson a pris

l'habitude, — dont le public lui sait gré, — de publier à la fin de chaque année. Par sa nature, celui-ci s'adresse à tous, aussi bien à la jeune fille qu'à l'homme du monde, à l'amateur qu'au savant. Il comprend quatre parties : la *première*, consacrée à l'histoire de la musique et à son influence sur le physique et sur le moral; la *deuxième*, consacrée à l'acoustique, c'est-à-dire à tout ce qui a rapport à la production et à la propagation du son, à ses qualités, aux phénomènes auxquels il donne lieu et à la formation de la gamme; la *troisième*, à l'histoire des instruments de musique; la *quatrième*, à l'étude de la voix et de l'oreille, important sujet sur lequel l'auteur donne les notions les plus nécessaires, tant au point de vue artistique qu'au point de vue anatomique, physiologique et hygiénique. On voit par là que l'ouvrage de M. Rambosson traite du son à tous les points de vue, c'est-à-dire qu'il renferme, à lui seul, ce que l'on ne trouve que dans une foule de traités séparés ; et, bien qu'il soit écrit pour tous, il ne sera pas inutile, croyons-nous, aux savants, et même aux spécialistes, à cause des notions neuves qui y sont développées pour la première fois, et de la scrupuleuse exactitude que l'auteur a essayé d'apporter partout où il n'y a pas eu lieu de mettre en avant ses propres idées. L'auteur n'a d'ailleurs rien négligé de ce qui peut élever l'âme en éclairant l'intelligence, et rendre cet ouvrage intéressant et surtout utile, but principal de tous ses travaux. Ajoutons que l'illustration, qui est d'un si grand secours en parlant aux yeux en même temps qu'à l'esprit, est des plus riches et des plus variées ; elle accroît ainsi à un haut degré la valeur et l'intérêt de cette œuvre.

—

**L'Art d'écrire,** par Antonin Rondelet, professeur de philosophie à l'Université catholique de Paris ; in-8° de XII-432 pages ; Paris, 1877, chez Louis Vivès.

On écrit tant de nos jours qu'un bon traité de l'Art d'écrire ne peut qu'être d'une grande utilité. M. Rondelet s'est proposé de donner les meilleurs conseils sur cet art, bien plus difficile qu'on ne pense, aux hommes de vingt ans, qui ont terminé leurs études classiques, afin d'abréger pour eux le temps d'apprentissage de l'écrivain et de les mettre en garde contre des méthodes qui ne peuvent que les égarer. C'est donc l'enseignement du collége qui se poursuit et se complète; c'est la classe de seconde et de rhétorique continuée, telle qu'elle doit l'être dans l'enseignement supérieur des universités. — L'ouvrage de M. Rondelet se divise en quatre livres : dans le premier, il traite des règles à suivre pour créer et pour découvrir ses idées, c'est l'invention ; dans le second, des règles à suivre pour ordonner ses idées, c'est la disposition ; dans le troisième, des règles à suivre pour exprimer convenablement ses idées, c'est l'élocution ou le style; dans le quatrième, enfin, des règles à suivre pour se corriger soi-même, c'est la critique. Ces divisions sont tellement classiques et tellement naturelles, que l'auteur ne pouvait guère en adopter d'autres ; mais il a traité les différentes matières en homme maître de son sujet, en professeur expérimenté, et il a su être neuf, non en disant des choses nouvelles, mais en les présentant avec un intérêt et une autorité que tout lecteur sérieux reconnaîtra. Il se propose de faire suivre ce volume de deux autres dans lesquels il traitera de la méthode pour traiter un sujet par écrit et pour le développer de vive voix. L'*Art d'écrire* nous fait désirer de voir bientôt paraître cette suite qui le complètera.

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. La guerre d'Orient : prise de Plevna par les Russes ; conséquences probables de cet événement ; attitude de l'Angleterre. — II. La situation en France : incertitude et inquiétude ; absence de ministère ; ce qu'il y a à faire, dissolution, élections. — III. Faits divers : la santé du Pape ; les frans-maçons du Brésil ; difficultés religieuses au Paraguay ; persécution en Colombie ; la question des cimetières au Chili ; la fête de l'Immaculée-Conception ; les Franciscaines de la Petite-Famille ; l'Œuvre de la Chananéenne ; le nouveau curé de Lourdes.

13 décembre 1877.

I

La guerre d'Orient vient de faire un grand pas. La ville de Plevna, qui résistait depuis cinq mois et qui tenait en échec les armées du Czar, est tombée, le 10 décembre, entre les mains des Russes. Quelques succès obtenus d'un autre côté avaient fait espérer que l'armée de secours pourrait arriver à temps ; mais les vivres manquaient, et l'héroïque garnison de Plevna ne pouvait plus attendre. Dans cette extrémité, Osman-Pacha fit, le 8 décembre, une tentative de capitulation honorable ; son envoyé ne fut pas même reçu par le grand-duc Nicolas. Alors il se résolut à une sortie, qui lui permettrait peut-être de percer les lignes ennemies et de sauver quelques débris de ses troupes. Trois attaques commencèrent à la fois, dont deux étaient destinées à maintenir une partie des forces de l'ennemi, pendant qu'à la tête de ses troupes, il pousserait vigoureusement la première, qu'il dirigeait sur la route d'Etropol. Après un premier succès, les soldats d'Osman-Pacha trouvèrent devant eux le général Skobeleff et un corps de Roumains qui coupèrent leurs communications avec la place. Pris entre deux feux, ils luttèrent avec acharnement pendant six heures. Mais il fallut céder devant des forces supérieures. Osman-Pacha, blessé, fut obligé de se rendre

à merci, au moment même où Skobeleff, qui l'avait complétement cerné, faisait occuper Plevna par son arrière-garde. A deux heures de l'après-midi, toute l'armée turque, avec son artillerie, était au pouvoir des Russes ; il ne restait plus que quelques débris des héroïques défenseurs de Plevna.

Cet événement va probablement précipiter l'issue de la guerre. Cependant les Turcs ne paraissent pas encore disposés à céder. Il leur reste le quadrilatère bulgare et deux armées intactes, et ils ont pour eux l'hiver, qui rend les opérations de guerre bien difficiles. Les Russes, qui vont franchir les Balkans et pénétrer en Roumélie, trouveront devant eux de nouvelles forces qui se concentrent à Andrinople, et l'on ne sait pas ce que le fanatisme et le désespoir peuvent inspirer de courage aux musulmans. Ceux-ci ont contre eux, en Europe, la Russie, la Roumanie, le Monténégro, et sans doute bientôt la Serbie et la Grèce, qui n'auront plus peur d'un retour offensif des Turcs ; mais, quoique vivement pressés aussi en Arménie, où les Russes se préparent à emporter Erzeroum de vive force, ils sentent qu'il peut leur arriver des alliés qui leur permettraient de se relever encore une fois. Les populations musulmanes du Caucase s'agitent, le Daghestan s'insurge, et l'agitation se fait sentir jusque dans le Turkestan.

Et l'Angleterre? demande-t-on. Nos voisins sont fort émus de la prise de Plevna : les uns conseillent à la Turquie de céder tout de suite, afin de sauver ce qui peut encore être sauvé ; les autres disent que le moment est venu d'intervenir et de jeter le poids des armes anglaises dans la balance. Mais le cabinet de Londres ne paraît pas trouver que les intérêts de la Grande-Bretagne soient assez menacés pour cela. La question des détroits n'est pas encore posée, et ne le sera pas, si la Russie ne tient pas à occuper Constantinople, et, quant à l'empire de l'Inde, il ne serait directement menacé que si la Russie s'en rapprochait davantage. Que, pour cette fois, la Russie se contente de l'indépendance nominale, — sous sa protection, — de la Roumanie, de la Serbie et de la Bulgarie, et de la conquête de l'Arménie en Asie, et l'on peut croire que l'Angleterre, qui n'a pas envie d'affronter, sans la France, la terrible alliance germano-russe, se tiendra tranquille. Si la Russie, appuyée par l'Allemagne, veut aller plus loin, la situation sera plus grave. Alors ce sera la grande guerre générale, qu'on attend, qu'on redoute depuis tant d'années, et que la Providence semble tenir

suspendue sur nos têtes comme la menace du châtiment mérité par l'apostasie de l'Europe.

II

Au milieu de cette formidable crise, que fait la France, qui, dans des temps meilleurs, eût été appelée à prononcer le mot décisif, et contre qui tourneront les événements, si elle est incapable d'y prendre part? La France se débat en ce moment dans une agonie sans nom. Depuis quinze jours, on peut dire qu'elle n'a plus de gouvernement, et dans quinze jours peut-être, elle n'aura plus même d'argent pour subvenir aux nécessités les plus pressantes d'un pays qui garde encore une apparence d'organisation. Nous avons une Chambre des députés qui refuse le budget, parce que ceux qui la mènent veulent le pouvoir, un Sénat qui ne sait pas s'il doit s'opposer ou céder à l'esprit révolutionnaire de cette Chambre, un chef d'État qui hésite, qui tâtonne, et dont la loyauté, au dessus de tout soupçon, et les bonnes intentions évidentes ne semblent abontir à autre chose qu'à une impuissante immobilité. La corruption, le mensonge, la calomnie ont toute licence, les méchants sont hardis, les bons tremblent et ne voient plus d'où pourra venir le salut.

La semaine dernière, poussant l'esprit de conciliation jusqu'aux dernières limites, jusqu'à l'oubli même des paroles les plus solennellement données, et consentant à une telle humiliation parce qu'il croyait y voir un dernier moyen de salut, le Maréchal avait accepté un ministère de centre-gauche ayant à sa tête M. Dufaure, un de ces esprits arrêtés que les révolutions n'ont pu encore instruire sur les tristes conséquences du libéralisme, et la Révolution triomphait, car c'étaient les Girondins qui ouvraient la place aux Montagnards. Les exigences des gauches, ou plutôt de ce Comité des Dix-Huit qui joue déjà le rôle de Comité du salut public, et par lequel M. Gambetta gouverne la Chambre, les exigences des gauches ont heureusement fait avorter ce ministère. Le Maréchal a vu l'abîme, et il a reculé, mais sans prendre aussitôt une résolution définitive. Au lieu de M. Dufaure, ç'a été M. Batbie qui s'est trouvé le pivot autour duquel roulaient les diverses combinaisons ministérielles. Mais, ce qui était fait le soir était défait le lendemain matin, pour être repris à midi et redéfait le soir. Nous sommes au 13 décembre, et il n'y a pas de ministère, il n'y a pas de budget, il n'y a que l'incertitude et l'obscurité. Nous écrivons ces lignes avant

l'arrivée du *Journal officiel ;* en ouvrant ce journal, trouverons-nous les noms des nouveaux ministres? Chaque jour on attend, chaque jour l'attente est trompée. Chaque jour on croit que la grande bataille parlementaire va être livrée, et chaque jour on apprend que la partie est remise. Cette fois, on annonce qu'il y aura pour le soir une communication du gouvernement, et que, samedi prochain, l'on saura définitivement sur quoi l'on peut compter. Est-ce vrai?

Comme tous les bons citoyens, et suivant les indications fournies par la conduite de nos premiers pasteurs, qui ne cessent de nous prémunir contre les dangers du libéralisme et de soutenir la lutte contre la démagogie, l'ennemie furieuse de la religion et de la patrie, nous nous sommes rangés sans arrière-pensée derrière le gouvernement du Maréchal, dont l'acte du 16 mai pouvait être un acte de salut. Nous n'avons pas dissimulé les fautes d'un ministère qui croyait gagner de la force en reniant officiellement le catholicisme et les doctrines du Syllabus, mais, par esprit de discipline, par amour du pays, et pour ne pas ajouter de nouvelles divisions aux divisions anciennes, nous avons plaint l'aveuglement, nous n'avons pas voulu récriminer. Les tristes élections du 14 octobre, qui n'auraient pas découragé des hommes de principes, — mais nous avions affaire à des hommes d'expédients, — ont dû éclairer les esprits qui ne s'aveuglent pas obstinément. Aujourd'hui, nous croyons qu'un nouveau 16 mai est devenu nécessaire, mais il importe que ce ne soit plus un acte posé en l'air, comme le précédent, et annulé dans ses effets par de fausses manœuvres et de déplorables. défaillances.

En présence du mauvais vouloir et de l'esprit révolutionnaire de la Chambre, la question de dissolution et de nouvelles élections se pose encore une fois, mais il faut qu'elle soit bien posée, il faut qu'on en envisage toutes les conséquences, il faut que les élections soient une suprême expérience, après laquelle le pays n'ait plus rien à reprocher à ceux qui le conduisent.

A la première dissolution, le Maréchal a déclaré qu'il demandait au pays une Chambre conservatrice, et que si le pays ne la lui donnait pas, il resterait au pouvoir, parce que son devoir grandissait avec le péril et qu'il se devait de rester jusqu'à la fin au poste où la Constitution l'a placé. Cette parole il l'a tenue, mais en laissant trop souvent croire qu'il était disposé à ne la pas tenir.

Cette fois, que tout soit net.

Dans l'impossibilité bien démontrée où il est de gouverner avec la Chambre actuelle, il nous semble que le Maréchal ne peut que prendre un Cabinet résolu à demander la dissolution. Mais, pour l'obtenir, il faut, selon nous, deux choses : d'abord, que le Cabinet donne de sérieuses garanties aux trois grands partis qui forment ce qu'on appelle le parti conservateur au Sénat, les royalistes, les bonapartistes, les constitutionnels; ensuite, que la question de dissolution soit posée en des termes qui ne permettent pas l'hésitation. Pour le premier point, il importe que chacune des fractions du Sénat soit assez représentée dans le ministère, pour qu'aucune d'elles n'ait à craindre qu'on travaillera contre elle, et qu'il soit bien établi que les élections seront menées contre la Révolution, contre le radicalisme et la démagogie, non en faveur de tel ou tel parti; en un mot, il importe de rester sur le terrain de la Constitution, qui a établi une République révisable et placé à sa tête le maréchal de Mac-Mahon jusqu'en 1880. Ce n'était pas le meilleur parti à prendre, mais c'est maintenant la loi, il faut s'y soumettre. Nous n'indiquons-là, du reste, que ce qui nous paraît être le devoir du gouvernement; nous ne prétendons pas que les citoyens n'aient pas le droit de chercher à faire prévaloir leurs opinions dans les prochaines élections, car l'échéance de 1880 n'est pas éloignée, et il faut s'y préparer. Le gouvernement reste sur le terrain constitutionnel, les citoyens préparent les solutions définitives, et le résultat des élections pourra déjà marquer, si elles sont faites honnêtement, vers quelle solution il convient de marcher. Le devoir du gouvernement sera donc d'appuyer le candidat conservateur qui, dans chaque circonscription, lui paraîtra le plus capable de défendre la société contre la Révolution et avoir le plus de chances de réunir la majorité des suffrages. Il y a eu sur ce point, dans les dernières élections, bien des fautes, disons-le, bien des injustices commises.

Si le Maréchal demande la dissolution au Sénat, dans les conditions que nous venons d'indiquer, et parce qu'il sera prouvé qu'il ne peut gouverner avec la Chambre des députés, il nous semble qu'il aurait le droit de dire que, si on ne la lui accorde pas, il se retire. Devant cette éventualité, les plus hésitants reculeront, et la dissolution sera votée.

Alors commence la grande lutte. Ce qui a causé la défaite du 14 octobre, c'est la licence laissée à la presse de calomnier, de

dénaturer les intentions du gouvernement, d'invoquer l'étranger, d'égarer les masses par les plus odieuses manœuvres; c'est la liberté laissée aux démagogues d'exciter les passions populaires et d'insulter le gouvernement, qui ne doit jamais se laisser insulter, parce qu'il représente le pays. Il faut donc que la presse soit contenue, il faut que les réunions publiques soient maintenues dans les justes bornes et qu'il ne s'en établisse pas sous le titre de réunions privées. S'il faut pour cela l'état de siége, qu'on ne craigne pas de proclamer l'état de siége, puisqu'il s'agit de l'intérêt du pays, et que l'on comprenne bien où l'ennemi puise sa force, en voyant qu'il voudrait la suppression de l'état de siége, la licence du cabaret et la liberté illimitée du colportage.

Enfin, il faut que le pays sache bien que son sort dépend des élections qui vont se faire. Cette fois, le Maréchal peut nettement dire que si les élections ne sont pas conservatrices, il se retirera; mais, qu'on l'entende bien, son devoir ne sera rempli, que s'il a fait tout le possible, loyalement, honnêtement, fermement, pour que les élections réussissent.

De bons esprits pensent que la question de révision de la Constitution pourrait être posée aux prochaines élections, de sorte que les électeurs sauraient que la Chambre qu'il vont nommer devra se réunir en congrès avec le Sénat pour cette révision, qui serait ainsi avancée de deux ans. Nous ne voudrions pas combattre cette idée; cependant, nous estimons qu'elle aurait besoin d'être mûrie. Les masses sont tellement affolées, l'opinion publique a été tellement pervertie, qu'une plus longue trêve peut avoir son utilité. Mais ce n'est qu'un motif de plus pour les bons citoyens de travailler de toutes leurs forces à éclairer les esprits et pour les électeurs de préparer le succès des candidats favorables à la solution qui leur paraît la plus salutaire.

Et, maintenant, dans cette situation si critique du pays, lorsque son sort va être encore une fois remis au hasard du scrutin, est-ce qu'il ne nous serait pas permis d'espérer que le gouvernement ne craindra plus d'invoquer publiquement les lumières du ciel, qu'il ne se croira plus obligé d'abandonner la cause de la religion et qu'il comprendra enfin que c'est en faisant appel aux nobles pensées, aux sentiments élevés, qu'on entraîne et qu'on sauve une nation aussi généreuse que la France? Vous n'avez su parler qu'à ses intérêts matériels, et elle ne vous a pas

écoutés; souvenez-vous donc qu'elle a derrière elle seize siècles de christianisme, qu'elle est baptisée, qu'elle est la terre des grands dévouements et des sublimes sacrifices, parlez-lui comme à un enfant égaré, mais non perverti, et vous verrez quels trésors de travail, de courage, de discipline et de vertus vous pourrez en tirer.

III

Les cœurs catholiques ont été bien affligés par les nouvelles venues de Rome ; nous nous hâtons de dire encore une fois que le mal a été exagéré et que toutes les espérances sont permises. Le Saint-Père a été malade, il s'est alité et il a enduré de rudes souffrances avec la patience qu'ont les saints, avec la grâce charmante qui ne l'abandonne pas un instant. Les dernières nouvelles sont des plus rassurantes : Pie IX va mieux, il continue de s'occuper des affaires de l'Église universelle qui n'ont pas cessé un instant d'être l'objet de sa sollicitude, et l'on espère qu'il pourra tenir, dans quelques jours, la réunion consistoriale dans laquelle de nouveaux cardinaux seront proclamés et de nouveaux évêques préconisés. Mgr de Oliveira, évêque d'Olinda, vient de faire un nouveau voyage à Rome, à cause de nouvelles difficultés suscitées par les francs-maçons brésiliens. Nos lecteurs savent que les francs-maçons sont parvenus, au Brésil, à s'introduire au sein même des confréries religieuses établies dans les paroisses. Or, dans plus d'une paroisse, les confréries sont tout à fait maîtresses : elles ont la clef du tabernacle, les registres, l'administration des biens. Ainsi, il est arrivé que des francs-maçons ont pu empêcher le curé de porter le saint Viatique à certains malades. De pareils excès ne peuvent se prolonger, quel que soit d'ailleurs l'appui qu'ils trouvent auprès des autorités locales ; aussi est-il bien certain que le Saint-Siége se préoccupe sérieusement d'y mettre un terme. Il sacrifiera tout, plutôt que de compromettre le salut des âmes. La solution qu'il va adopter sera de nature, on peut s'y attendre, à ne plus permettre la prolongation d'un scandale aussi pernicieux.

Une autre question, également soulevée par la franc-maçonnerie, se traite en ce moment en Cour de Rome. Il s'agit, pour le Saint-Siége, de nommer un titulaire à l'évêché vacant de l'Assomption, dans la république du Paraguay, et d'abord de déposer un intrus, nommé Maix, qui, profitant de la vacance de

ce siége, s'y était laissé placer par le Gouvernement, sans que celui-ci y eût le moindre droit et sans même que le susdit intrus fût consacré évêque. Or, ce malheureux, bien que frappé de suspense et déclaré excommunié par l'internonce apostolique, Mgr Roncetti, se trouve en ce moment à Rome, où il est venu plaider sa cause. Il y est arrivé en même temps que M. Miranda, l'envoyé extraordinaire de la République du Paraguay près le Saint-Siége. Est-il besoin d'ajouter que les intrigues de l'usurpateur Maix n'aboutiront à rien? On dit, d'ailleurs, que M. Miranda a déclaré tout d'abord que le gouvernement du Paraguay cesse de soutenir l'intrus.

Mais il y a une autre difficulté : le Gouvernement demande que le nouvel évêque soit choisi dans le clergé du Paraguay. Or, il n'y a qu'une dizaine de prêtres dans cette république, et comme ils se sont montrés plus ou moins favorables à l'usurpation de leur collègue Maix, malgré les protestations réitérées de l'internonce, il s'ensuit que le Saint-Siége se trouve avoir des raisons sérieuses pour choisir ailleurs le titulaire de l'évêché vacant. En cas de conflit, il ne resterait plus au Souverain-Pontife d'autre ressource que celle d'envoyer au Paraguay des missionnaires et, tout au plus, un vicaire apostolique, comme cela se fait pour les pays sujets à la persécution.

Le Brésil et le Paraguay ne sont pas les deux seuls États de l'Amérique où l'Église doit lutter contre la franc-maçonnerie et le gouvernement. Dans la Colombie, la persécution sévit, comme le prouvent les faits suivants. Un document officiel va mettre dans les mains des fonctionnaires les moyens de satisfaire des vengeances personnelles, ainsi que les réclamations des loges maçonniques, qui ne demandent rien moins que le bannissement d'une bonne partie du clergé. C'est une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux présidents des neuf États dont le territoire de la République est composé. Par cette circulaire, il est demandé à chaque président :

1° Une liste nominative des prélats et des ministres du culte domiciliés dans son État, avec la mention du culte auxquels ils appartiennent. Il est à remarquer qu'il n'y a dans toute la confédération que trois pasteurs protestants, qui résident à la capitale et à Socorro.

2° Une liste nominative des prélats et des ministres du culte qui ont pris part contre le gouvernement à la guerre civile.

3° Une liste nominative des prélats et ministres du culte qui, par des actes publics, comme la prédication ou autres, se seraient montrés partisans du gouvernement.

Mgr Parra, évêque de Nouvelle-Pampelune, dans l'Etat de Santander, a été cité devant les tribunaux pour avoir protesté contre la loi portant création d'une inspection des cultes. La même mesure a été prise contre les évêques d'Antioquia et de Medellin, et contre le clergé de ces diocèses.

On a mis, d'ailleurs, à exécution le décret du 19 mai, portant suspension du versement des pensions que le gouvernement avait reconnues aux églises paroissiales et aux fondations faites dans l'exécution de legs. La somme totale se monte à 10,192,950 francs. Cette dette avait été approuvée par le parti avancé en 1861, époque de la vente des biens en question, à titre d'indemnité. Quelque temps après, ce parti suspendit le paiement de l'indemnité ; aujourd'hui, il le supprime complètement.

Au Chili, c'est la question des cimetières qui est soulevée, comme en Belgique. Là aussi le libéralisme prétend les séculariser, en même temps qu'une loi récente sur l'instruction publique proscrit l'enseignement religieux des écoles. La presse catholique proteste avec vigueur, et l'on peut espérer que la lutte se terminera en faveur de la religion.

—

Quelques faits termineront cette revue de la semaine.

A Lyon, le 8 décembre, à l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception, les illuminations ont été plus générales que jamais. Partout la population est resté constamment paisible. Un grand pèlerinage de dames s'est rendu à Fourvière.

—

En vertu d'un indult du Souverain Pontife, le diocèse de Toulouse est autorisé dorénavant à remettre la solennité de l'Immaculée-Conception au dimanche qui suivra le 8 décembre.

—

Par un décret du Maréchal-Président, en date du 5 novembre 1877, l'association des religieuses Franciscaines de la Petite-Famille du Sacré-Cœur de Jésus, à Alais, a obtenu l'existence légale. D'après l'article 1er du décret, cette Association existant de fait à Alais (Gard), est autorisée comme congrégation à supérieure générale vouée à la garde des malades et à l'éducation des orphelins, et exclusivement propre au diocèse de Nîmes, à

la charge de se conformer exactement aux statuts qu'elle a déclaré adopter et qui ont été approuvés par décret du 19 juillet 1868 pour la congrégation des Filles du divin Rédempteur à Niederbronn.

—

On signale à Pont-Levoy (Loir-et-Cher) un digne ecclésiastique, M. l'abbé Delaunay, qui, pour une bonne œuvre, vient de prendre une patente de chiffonnier. Il va payer 11 fr. 50 par an à l'Etat, et passera désormais une partie de sa vie à la recherche des vieux papiers, bouts de métaux et chiffons de toute espèce, pour soutenir une œuvre touchante qu'il a fondée et qu'il appelle l'*Œuvre de la Chananéenne*. Il s'agit de créer quelques ressources à de modestes hospices de campagne, que M. l'abbé Delaunay a ouverts et qu'il voudrait développer partout. Ce sont comme les succursales rurales des *Petites sœurs des Pauvres.*

—

M. l'abbé Barrère, professeur d'Ecriture sainte au grand séminaire de Tarbes, vient d'être nommé curé de Lourdes, en remplacement de Mgr Peyramale.

La nomination, faite par Mgr l'évêque de Tarbes, a été agréée par le gouvernement le 15 novembre dernier.

M. l'abbé Barrère a été installé le dimanche 25 novembre, par M. l'abbé Lamolle, vicaire général de Tarbes.

J. Chantrel.

---

## MUSULMANS ET RADICAUX

On n'a pas oublié que, l'année dernière, la Chambre des députés supprima *in extremis* la somme de 209 mille francs sur les crédits accordés jusque-là au diocèse d'Alger.

Cette année, le conseil général du département, marchant sur les traces de la Chambre, et même enchérissant sur cette dernière, a rejeté tous les crédits destinés aux établissements religieux.

Le vote a eu lieu au scrutin public et après une discussion qui en a expliqué la véritable portée.

Ce qu'il y a de curieux et de navrant, c'est que les membres musulmans de ce conseil ont unanimement voté pour le main-

tien de ces crédits qui n'ont trouvé pour adversaires que les Français !

Quel hommage rendu à la charité qui inspire les œuvres catholiques, par des hommes qui naguère les persécutaient et qui, même encore aujourd'hui, suivent un autre culte ! Mais, en même temps, quelle haine contre ces mêmes institutions de la part de ceux qui devraient les connaître et les chérir puisqu'ils ont été baptisés ! Il est vrai que ces gens-là sont des radicaux.

Mgr l'archevêque d'Alger a porté ces faits à la connaissance de ses diocésains par un lettre pastorales où il fait appel à leur charité pour donner du pain et un asile à des vieillards, des infirmes, des orphelins. Voici en quels termes l'éloquent et courageux prélat termine ce document qui marquera dans l'histoire des exploits du radicalisme algérien :

« D'autres voudront même de loin, je le sais, contribuer à cet acte de justice, et ce n'est pas sans émotion que je vois un prince auguste (1) envoyer du fond de l'exil sa souscription publique aux établissements religieux de cette Algérie que sa maison a donnée à la France, tandis qu'un de nos anciens gouverneurs généraux, imitant un si noble exemple, envoie également la sienne à la maison des Petites-Sœurs qui donnent un dernier asile aux vétérans de notre colonie.

« C'est un devoir pour nous, monsieur le curé, de prier pour nos bienfaiteurs, auxquels le courage est nécessaire, au milieu des déchaînements et des abaissements dont nous sommes partout les témoins. C'est un devoir pour nous de prier aussi pour que Dieu récompense la droiture des musulmans nos frères, moins séparés de nous que ne le sont les hommes qui, en présence des nombreux étrangers qui nous observent, renient chaque jour en ce pays, dans leurs discours, dans la presse, dans les actes de leur vie, toute religion et toute foi. »

Mgr Lavigerie qualifie justement ces hommes dont les actes forment un si étrange contraste avec la conduite des honnêtes musulmans : ce sont des renégats. Est-il étonnant qu'avec de pareils éléments notre colonie d'Afrique ne puisse prospérer ?

LÉONCE DE LA RALLAYE.

(1) M. le comte de Chambord.

# ENSEIGNEMENT PUBLIC

M. Faye, qui ne sera peut-être plus ministre au moment où ce qui suit arrivera à nos lecteurs, aura signalé son court passage au ministère de l'instruction publique par la réorganisation du comité consultatif de l'enseignement public. Voici les deux pièces importantes que vient de publier le *Journal officiel :*

Art. 1er. — Le comité consultatif de l'enseignement public est présidé par le ministre.

Il se partage en trois sections correspondant aux trois ordres d'enseignement: supérieur, secondaire et primaire.

Chacune des sections nomme son président et son secrétaire.

Dans les sections de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire, le sous-directeur de chacun de ces services fait fonction de secrétaire-adjoint.

Chacune des sections peut se répartir en commissions spéciales.

Art. 2. — La section de l'enseignement supérieur se compose d'inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur, titulaires ou honoraires, de professeurs des facultés et des écoles supérieures de pharmacie, de professeurs des établissements du haut enseignement, du vice-recteur de l'Académie de Paris et du directeur de l'école normale supérieure.

Les délégués des facultés au conseil supérieur de l'instruction publique sont membres de droit de la section pendant la durée de leur mandat.

La section de l'enseignement secondaire se compose d'inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire, titulaires ou honoraires, d'inspecteurs généraux des langues vivantes, du vice-recteur de l'Académie de Paris, du directeur de l'école normale supérieure.

La section de l'enseignement primaire se compose d'inspecteurs généraux, titulaires ou honoraires, du vice-recteur de l'Académie de Paris et du directeur de l'école normale primaire de la Seine.

Les directeurs des trois ordres d'enseignement font partie de droit du comité.

Art. 3. — Ceux des membres du comité qui ne font pas partie de cette assemblée en vertu de leurs titres sont nommés par le ministre pour cinq ans.

Art. 4 — Les membres de l'Institut et les fonctionnaires de l'enseignement public appelés annuellement par le ministre à prendre part aux travaux de l'inspection générale ou à présider les jurys d'agrégation peuvent, par arrêté du ministre, siéger au conseil, avec voix délibérative.

Art. 5 — Chaque section se réunit sur la convocation du ministre, à des époques qui seront fixées par un règlement propre à chacune d'elles.

Art. 6. — Le comité donne son avis sur les projets de lois, de règlements et de programmes d'études sur les questions de contentieux administratif et de discipline universitaire qui lui sont renvoyées par le ministre.

Il délibère en section de l'enseignement supérieur, sur les vœux émis par les comités mensuels de perfectionnement institués près des facultés.

Il donne nécessairement son avis sur l'admission à la retraite des professeurs titulaires.

Il est tenu registre des délibérations de chacune des sections, et les procès-verbaux des séances doivent être certifiés par le président, aprés lecture et approbation.

Art. 7. — A la fin de chaque année scolaire chacune des sections tient une session spéciale pour dresser le tableau d'avancement des membres du corps enseignant.

Pendant cette session, les présidents des jurys d'agrégation, les membres de l'Institut et les fonctionnaires adjoints à l'inspection générale sont admis à prendre part aux travaux des sections, avec voix délibérative.

Art. 8. — Sont abrogées les dispositions contraires au présent décret.

—

Le ministre de l'instruction publique,

Arrête :

Art. 1er — Les sections du comité consultatif sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

*Giraud*, membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris, inspecteur général de l'instruction publique.

*Demolombe*, professeur à la faculté de droit de Caen, délégué des facultés de droit au conseil supérieur.

*Laboulaye*, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, délégué du Collége de France au conseil supérieur.

*Colmet-d'Aage*, professeur à la faculté de droit de Paris.

*Chauffard*, professeur à la faculté de médecine de Paris, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

*Wurtz*, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine de Paris, délégué des facultés de médecine au conseil supérieur.

*Claude Bernard*, membre de l'Institut, professeur au Collége de France et au Muséum.

*Vulpian*, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

*Gavarret*, professeur à la faculté de médecine de Paris.

*Chatin*, membre de l'Institut, professeur à l'école supérieure de pharmacie de Paris.

*Chevreul*, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

*Faye*, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

*Berthelot*, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

*Milne-Edwards*, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris, délégué des facultés des sciences au conseil supérieur.

*Puiseux*, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris.

*Desains*, professeur à la faculté des sciences de Paris.

*Ravaisson-Mollien*, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

*Jourdain*, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

*Zeller*, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur.

*Wallon*, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de Paris, délégué des facultés des lettres au conseil supérieur.

*Egger*, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de Paris.

*Himly*, professeur à la faculté des lettres de Paris.

*L. Renier*, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur de conférences à l'école des hautes études.

*Boissier*, membre de l'Institut, professeur au Collége de France.

*Bréal*, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur de conférences à l'école des hautes études.
*Quicherat*, professeur à l'école des Chartes.
*Schefer*, professeur à l'école spéciale des langues orientales vivantes.
*Mourier*, vice-recteur de l'Académie de Paris.
*Bersot*, membre de l'Institut, directeur de l'école normale supérieure.
*Du Mesnil*, conseiller d'État, directeur de l'enseignement supérieur.

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM.

*Jourdain*, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur.
*Zeller*, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur.
*Quet*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Bouillier*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Glachant*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Chassang*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Deltour*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Vacquant*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Fernet*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Chasles*, inspecteur général de l'enseignement des langues vivantes.
*Mourier*, vice-recteur de l'académie de Paris.
*Bersot*, membre de l'Institut, directeur de l'école normale supérieure.
*Mourier*, directeur de l'enseignement secondaire.

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

MM.

*Glachant*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Gréard*, inspecteur général de l'enseignement secondaire.
*Baudouin*, inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Beuvain d'Altenheym*, inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Lescœur*, inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Gérardin*, inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Brouard*, inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Cocheris*, inspecteur général de l'enseignement primaire.

*Vapereau,* inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Liès-Bodard,*, inspecteur général de l'enseignement primaire.
*Rapet,* inspecteur général honoraire.
*Rendu,* inspecteur général hors cadre.
*Mourier*, vice-recteur de l'Académie de Paris.
*Puiseux*, directeur de l'École normale primaire de la Seine.
*Bouton*, directeur de l'enseignement primaire.

Art. 2. — Les directeurs des enseignements supérieur, secondaire et primaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 décembre 1877.

H. Faye.

---

## LES NOUVEAUX ÉVÊQUES.

Le mois de novembre pourrait être justement appelé le *mois des sacres,* car il a vu sacrer neuf évêques français. C'étaient, dans l'ordre chronologique :

1. Le dimanche 11 novembre, Mgr de la Foata, évêque d'Ajaccio, sacré à Paris, dans la chapelle des Lazaristes, par Son Em. le cardinal Guibert, dont il a été l'élève.

2. Le mercredi 14 novembre, fête transférée de saint Martin, Mgr Goux, évêque de Versailles, sacré à Toulouse, dan la basilique de Saint-Sernin, dont il était le curé-doyen.

3. Le dimanche 18 novembre, Mgr Bouange, évêque de Langres, sacré à Aurillac.

4, 5, 6, 7. Le mercredi 21 novembre, fête de la Présentation, Mgr Lelong, évêque de Nevers, sacré dans la cathédrale d'Autun; Mgr Baduel, évêque de Saint-Flour, sacré dans son ancienne église paroissiale de Notre-Dame de Villefranche ; Mgr Forges, évêque de Ténarie *in partibus*, sacré dans la cathédrale de Rennes par Son Em. le cardinal Brossais-Saint-Marc, dont il devient l'auxiliaire; et Mgr Catteau, évêque de Luçon, sacré dans son église cathédrale par Mgr Lequette, évêque d'Arras, dont il était le vicaire général.

8, 9. Le dimanche 25 novembre, Mgr Caraguel, évêque de Perpignan, sacré dans l'église métropolitaine d'Albi, et

Mgr Gay, évêque d'Anthédon *in partibus*, sacré dans la cathédrale de Poitiers par Mgr Pie, dont il devient l'auxiliaire.

C'est ainsi que l'Église assure la succession de ses pontifes et renouvelle sa jeunesse, pendant que la Révolution fait entendre ses menaces et que la société paraît sur le point de périr. Grand motif d'espoir pour les chrétiens, qui reconnaissent que Dieu n'abandonne pas encore un peuple à qui il envoie de tels pasteurs.

Il nous serait impossible de donner des détails sur les magnifiques cérémonies de ces consécrations épiscopales qui viennent d'avoir lieu en si grand nombre, et dans lesquels la voix des évêques consécrateurs a fait entendre de si éloquentes et de si instructives paroles. Nous nous y arrêterons pourtant un peu : les sacres des évêques ont toujours été des événements dans l'Église, et comment en serait-il autrement, lorsqu'on pense que l'évêque est le chef de tout un peuple, et que de lui dérive toute la vie spirituelle de ce peuple par les prêtres qu'il régit et qu'il ordonne, par la confirmation qu'il confère directement aux fidèles, par l'administration des sacrements dont il est le suprême dispensateur, et par cet enseignement si plein d'autorité qui est l'écho et le prolongement de l'enseignement du Saint-Siége, gardien souverain et infaillible de la doctrine de Jésus-Christ?

—

### Mgr Goux, évêque de Versailles.

Longtemps avant le sacre, dit M. Eugène Reynis, rédacteur de l'*Écho de la Province,* qui paraît à Toulouse, et dont nous abrégeons le récit, la basilique de Saint-Sernin était comble. L'église était resplendissante de lumières et de fleurs.

Deux autels avaient été préparés, l'un pour Mgr Desprez, prélat consécrateur, et l'autre pour Mgr Goux. Les ornements nécessaires à la cérémonie se trouvaient auprès de ces deux autels ainsi que les siéges destinés aux évêques.

On distinguait dans le chœur tout ce que Toulouse compte de plus éminent dans sa religieuse population.

Le monde officiel était là; nous mentionnerons en particulier M. le général de Salignac-Fénelon, commandant le 17ᵉ corps d'armée; M. de Behr, préfet de la Haute-Garonne; M. le vicomte

Toussaint, maire de Toulouse; M. Charles de Saint-Gresse, premier président de la cour d'appel; M. Vaulogé, procureur général; M. Chappuis, recteur de l'Académie; M. de Bégouen, receveur général; M. le général d'artillerie de Narp, et M. Daguillon-Pujol, premier président de la cour de Pau.

Le clergé du diocèse, tenant à honneur d'offrir à Mgr Goux une preuve de son estime, était accouru des paroisses les plus éloignées; les vétérans du sacerdoce se mêlaient aux jeunes prêtres, rehaussant ainsi la magnificence de cette majestueuse solennité.

N'oublions pas une nombreuse députation du clergé de Versailles venue pour apprécier plus vite le bonheur qui lui est réservé. On remarquaient, entre autres, plusieurs chanoines titulaires, M. le curé de Saint-Germain-en-Laye, M. le curé d'Etampes et M. l'abbé Barbé, l'intelligent directeur du *Bulletin religieux* de Versailles.

A neuf heures sont arrivés les prélats. Le vénérable archevêque de Toulouse ouvrait la marche; il était suivi de Mgr Forcade, archevêque d'Aix, et de Mgr Bourret, évêque de Rodez, tous les deux assistants du prélat consécrateur; venaient ensuite Mgr Goux et enfin NN. SS. Dubreuil, archevêque d'Avignon, Ramadié, archevêque d'Albi, Legain, évêque de Montauban, Caraguel, évêque élu de Perpignan.

Après avoir adoré le Saint-Sacrement, les prélats ont revêtu leurs ornements pontificaux.

La bulle d'institution a été lue par M. l'abbé Moulins, secrétaire de Mgr l'archevêque, et Mgr Goux a prononcé ensuite, d'une voix entrecoupée par l'émotion, la magnifique formule du serment des pontifes.

Le prélat consécrateur a ensuite demandé au nouvel élu des actes de foi très-précis sur les principaux dogmes catholiques et la condamnation des principales erreurs contraires à la doctrine, et à chacune de ces questions, Mgr Goux répondait : « Je le crois, » ou bien : « Je l'anathématise. »

Bientôt ont commencé les litanies des saints, pendant lesquelles tout le monde était à genoux et Mgr Goux prosterné sur le pavé du sanctuaire; vers la fin, le prélat consécrateur s'est levé et a demandé à Dieu, à trois reprises, de bénir, de sanctifier et de consacrer le nouvel élu, et à chaque fois les voix des fidèles répondaient : « Nous vous le demandons, Seigneur, exaucez-nous! »

Après un chant de prières admirables, on a entonné le *Veni Creator Spiritus,* les mains de l'élu ont été marquées du Saint-Chrême, puis elles ont reçu l'anneau et le bâton pastoral.

Le prélat consécrateur s'est alors approché de l'autel ainsi que l'évêque consacré, qui s'est placé entre ses deux assistants, et ils ont récité simultanément les prières de la Messe.

Quand le saint Sacrifice a été terminé, Mgr Desprez a mis la mitre sur la tête du nouvel élu. Puis, au chant du *Te Deum,* Mgr Goux a parcouru les rangs pressés de la foule pour lui distribuer ses premières bénédictions, accompagnées de ce sourire de pasteur et de père qui en double le prix.

Revenu au maître-autel, il a donné la bénédiction pontificale et salué Mgr Desprez par le souhait de longue et heureuse vie : *Ad multos annos.*

Le peuple fidèle de Toulouse était profondément é mu; après la cérémonie, dit M. l'abbé Davin, prêtre du diocèse de Versailles, qui y assistait, Mgr Goux a été comme enlevé par ses chers paroissiens; on ne pouvait l'arracher à leur foule, insatiable de ses bénédictions.

Aux adieux touchants de Toulouse a répondu l'accueil empressé de Versailles. C'est le 29 novembre que Mgr Goux a fait son entrée dans sa ville épiscopale. Le clergé du diocèse était nombreux. Reçu par les autorités à la Présidence, Mgr Goux, escorté par un escadron du 7e cuirassiers, s'est ensuite rendu à la cathédrale. A midi, le canon a annoncé l'arrivée du Prélat, qui a revêtu ses habits pontificaux devant la porte de l'église de Saint-Louis. MM. les chanoines titulaires et honoraires sont allés recevoir le prélat, qui arrivait accompagné de M. Delatour, son vicaire général, et de M. le chanoine Dutilliet, secrétaire général de l'évêché. Le doyen lui ayant offert l'eau bénite et l'encens, et lui ayant fait baiser le Crucifix, lui a souhaité la bienvenue, et Monseigneur l'a souhaitée à son église. Le prélat avance alors sous le dais, ayant peine à se frayer un passage au milieu de la foule non moins serrée qu'immense. MM. les sénateurs et députés catholiques étaient en nombre près du chœur, avec plusieurs officiers supérieurs ; devant la grille étaient, au complet, les autorités de Versailles.

Après avoir adoré la croix au maître-autel, Monseigneur a pris possession de la chaire épiscopale, tenant la crosse d'argent offerte, il y a un an, à Mgr Mabile par le clergé de Versailles, et donnée par le prélat au chapitre.

De la chaire épiscopale, Mgr Goux a passé à celle du chapitre et de la paroisse ; et les premières paroles à son peuple ont été celles de son patron saint Paul : *Desiderantes vos cupide volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras. Pleins d'affection pour vous, nous désirions vous donner non-seulement l'Évangile de Dieu, mais aussi nos âmes.* L'évêque a épanché son âme sur ce texte avec une élévation de pensée, une vérité d'émotions, une simplicité de langage vraiment épiscopales. Il a parlé de ce nouvel homme qu'il a senti profondément créé en lui par la parole du Vicaire de Jésus-Christ qui l'a envoyé et par cette parole de son consécrateur et des deux évêques assistants : « Recevez le Saint-Esprit. » C'en est fait ! Il a dit adieu, non sans larmes, à sa patrie bien-aimée, à cinquante ans de son existence, à son existence entière, aux tombeaux de son père et de sa mère : il est tout maintenant à l'Église que Dieu lui a donnée pour épouse. C'est pour la vie, c'est pour la mort : l'hymen est indissoluble ; son tombeau est marqué sous les dalles de cette cathédrale. « Juger, interpréter « les saints Livres, bénir, consacrer, ordonner, offrir le saint « sacrifice, baptiser, confirmer. » Il a insisté sur la foi qu'il devait défendre et sur le dévouement et l'amour au Siége apostolique.

Le nouvel évêque de Versailles, dit un de ses prêtres, a conquis tous les cœurs, tant par le programme qu'il a tracé du ministère épiscopal, que par une modestie et une humilité touchantes, et aussi par le souvenir si plein de délicatesse avec lequel il a parlé de son vénéré et saint prédécesseur, Mgr Mabile, dont il veut continuer les pieuses traditions. La moisson des âmes, c'est le but de sa journée d'existence. Si le champ du Seigneur a des parties arides, œuvre de l'homme ennemi, c'est à les féconder qu'il épuisera ses sueurs. Que de vaillants, que de pieux auxiliaires la Providence lui a préparés dans le clergé, dans les ordres religieux, parmi les laïques ! C'est sur les traces de son prédécesseur, si connu pour son attachement à la chaire de Pierre, pour sa docilité à ses ordres, à ses désirs, qu'il veut marcher. Il n'est point jaloux des honneurs rendus à sa mémoire : c'est parmi ceux qui lui sont restés attachés que sa confiance ira chercher la fidélité et le dévouement.

En descendant de la chaire, Mgr Goux est allé à son trône, où les prêtres présents, au nombre d'environ quatre cents, sont venus promettre respect et obéissance entre ses mains pendant que le chœur chantait les versets du psaume des Pontifes : *Me-*

*mento Domine David.* Chacun était heureux de baiser filialement l'anneau des noces sacrées de l'Église de Versailles et de son pasteur. Saint Louis, roi de France, titulaire de la cathédrale, patron de ce diocèse où il a passé son enfance, où ses fils ont régné, a été célébré alors par l'antienne : *Hic vir despiciens mundum et terrena triumphans,* et l'évêque a adressé à Dieu cette oraison : « Dieu, qui avez transporté le bienheureux « Louis, votre confesseur, d'un royaume terrestre à la gloire du « royaume céleste, faites, nous vous en prions, que par ses « mérites et son intercession nous partagions le sort du Roi des « rois, Jésus-Christ votre Fils ! »

La triple bénédiction donnée par le Pontife a congédié l'assistance.

—

### Mgr Bouange, évêque de Langres.

Le sacre de Mgr Bouange a eu lieu dans l'église de Saint-Géraud d'Aurillac. Le prélat consécrateur était Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, assisté de Mgr La Carrière, ancien évêque de la Basse-Terre, chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis, et de Mgr Thomas, évêque de la Rochelle et ancien collègue de Mgr Bouange, comme vicaire général d'Autun. Entre le métropolitain de Bourges et le nouvel évêque de Langres, des liens étroits s'étaient formés pendant le dernier concile du Puy, où le docte et pieux archiprêtre de Saint-Géraud avait rempli les fonctions de secrétaire.

Une foule immense et sympathique remplissait l'église. Au premier rang se trouvait M. le vicomte de Poli, préfet du Cantal, entouré des principales autorités du département.

Le diocèse de Langres avait envoyé une nombreuse députation conduite par les deux vicaires généraux, MM. Hutinel et Ravry.

A la fin de la cérémonie, Mgr l'archevêque de Bourges a prononcé une émouvante allocution. Après avoir retracé en quelques traits les rites qui venaient de s'accomplir et rappelé la vie de Mgr Bouange, toute entière consacrée à sa ville natale, à l'exception des quelques années passées dans les pays lointains avec Mgr La Carrière, son compatriote, il l'a montré, quittant ses affections, ses chers paroissiens pour obéir et pour aller porter à une nouvelle Église tout ce qu'on aimait en lui, sa doctrine, sa parole, sa piété, ses vertus. Nous citons :

Ah ! s'est écrié Mgr de Bourges, mieux que personne vous savez s'il a repoussé l'honneur ! Moi-même, j'ai été le témoin et le confident de ses saintes répugnances..... J'ai connu les combats de son humilité ; j'ai connu les combats, plus douloureux encore peut-être, de son affection pour ce peuple. Son cœur a été déchiré ! mais enfin l'obéissance l'a emporté, *obedivit*... Il a cédé devant la volonté connue du Pontife suprême : *Obedivit in locum exire quem accepturus erat in hæreditatem.*

Puis, se tournant vers le nouvel évêque :

Monseigneur, a dit le Prélat, au moment où vous allez prendre possession de cette terre nouvelle où Dieu vous envoie, au moment où, par obéissance, vous allez quitter la province de Bourges pour celle de Lyon, et Saint-Géraud d'Aurillac pour Saint-Mamers de Langres, il nous était bien difficile de taire les regrets de tout ce peuple, que dis-je, de taire vos propres regrets !

Mais la bonté divine qui dispose toujours les choses avec suavité et douceur, et qui place souvent dans le sacrifice même les compensations qui consolent, vous offre, j'ose le dire, de bien magnifiques dédommagements.

Il me semble qu'elle vous dit, comme autrefois à Abraham : Vous m'avez obéi, vous avez eu foi en ma parole ; eh bien, je vous ferai le père d'une grande race : *faciamque te in gentem magnam* (1).

Oui, elle est belle et noble, elle est grande la terre que Dieu vous destine !

Elle est grande, non pas seulement par les souvenirs du passé, par ces touchantes et illustres origines qui par saint Bénigne la rattachent aux premiers siècles du christianisme ; non pas seulement par la foi de ses habitants, par la science de ses prêtres, par la ferveur de ses communautés religieuses, mais encore par la succession de ses évêques.

Vous succédez, monseigneur, à un saint et vénérable Pontife qui, durant les vingt-cinq années de sa prudente et si laborieuse administration, a laissé un souvenir impérissable de toutes les vertus épiscopales... Lui-même avait succédé à un grand évêque, qui combattit les bons combats pour la liberté de l'enseignement, pour l'unité liturgique, pour les plus saintes causes, et que j'ai eu le bonheur de connaître et d'approcher ; car, transféré en 1851 sur le siége d'Arras, il voulut bien m'associer à ses sollicitudes pastorales. C'est un souvenir que je ne peux oublier et que j'aime à saluer en passant !

Et si nous remontons plus haut, quelle suite de pontifes illustres, aussi éminents par la science, la vertu, la piété, que par les hautes

(1) *Genes.* Ch. XII.

dignités dont ils ont été revêtus ! Ah ! vraiment, c'est une grande terre que le Seigneur vous confie, *faciamque te in gentem magnam !*

Les dernières paroles de cette allocution ont produit une vive impression sur l'auditoire, à qui elles rappelaient les vertus du prélat qui vient de mourir et montraient dans le nouvel évêque le digne successeur de cet évêque.

Mes frères, dit Mgr de Bourges, en parcourant les glorieuses annales de l'église de Langres, j'ai trouvé dans une vieille chronique, la chronique de saint Bénigne, le portrait suivant d'un évêque :

« Il était large dans l'aumône, dévot dans la prière, parfait dans la charité, habile dans le discours, très-saint dans sa conversation, dans sa vie, *inconversatione sanctissimus,* digne dans sa démarche, *reverendus incessu,* vénérable par sa bonté, *venerandus benignitate.* Il était le père des religieuses, des veuves et des orphelins ; et il tenait si bien le milieu entre les riches et les pauvres, que ceux-ci le regardaient comme un père et ceux-là comme un supérieur. Tant qu'il vécut, il fut pour sa province une protection et une défense, non par le bouclier et la lance, *non clypeo et lancea ;* mais par la prudence du conseil, *sed consilii prudentia* (1).

Monseigneur, en traçant ainsi le portrait d'un de vos plus illustres prédécesseurs, le chroniqueur du Xe siècle a fait le vôtre sans le savoir. Il me serait facile d'en relever tous les traits et de vous en faire l'application... Mais j'épargne votre modestie. Aussi bien, tous ceux qui m'entendent, tous ceux qui vous connaissent m'ont déjà prévenu. J'aime mieux vous dire, vous redire encore, en résumant toute ma pensée : Vous serez béni, *Et eris benedictus !* et vous serez la bénédiction de votre peuple, *In te benedicetur Israel !* parce que vous avez obéi, *Obedivit in locum exire quem accepturus erat in hæreditatem !* Oui, ce sera là, pour la vie présente, votre honneur, votre gloire, votre force, et au dernier jour, au jour des bénédictions suprêmes, ce sera, je n'en doute pas, la matière de votre éternelle récompense. Ainsi soit-il.

Nous continuerons le récit de ces grandes fêtes du catholicisme.

(1) Fuit in eleemosynis largus, in oratione devotus, in charitate perfectus, in sermone paratus, in conversatione sanctissimus..., reverendus incessu, venerandus benignitate,... sanctimonialium quoque, necnon viduarum atque pupillorum pater erat ; atque inter divites et pauperes ita medius, ut pauperes illum quasi patrem aspicerent, divites vero quasi superiorem sibi timerent. Quamdiu vixit ita Burgundiam patrocinando protexit atque defendit, non clypeo et lancea, sed consilii prudentia... (*Chronic. S. Benigni, in Brunon. de Roucy.* — Gallia Christiana, *Sammarth.* II, 658).

## CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

**Assemblée générale du vendredi 23 novembre.**

Cette séance a pleinement rempli l'attente des membres du Congrès et laissé à tous ceux qui y ont pris part de salutaires impressions. Plusieurs orateurs ont été entendus. Nous signalons d'abord M. l'abbé Bourgeois, aumônier de l'hôpital de Seclin, qui a présenté un rapport sur l'*Œuvre dominicale*. Cette œuvre a pour but la sanctification du dimanche dont la France et les pays voisins ont si grandement besoin. Elle est en bonne voie dans les diocèses de Cambrai et d'Arras. Grâce aux efforts des comités qu'elle a institués, les magasins se ferment en grand nombre le dimanche, et beaucoup d'ouvriers observent la loi du repos imposée par Dieu et par la nature. L'*Œuvre dominicale* compte actuellement 69 séries de dix membres comme zélateurs. Elle a intéressé la jeunesse des établissements d'instruction à ses travaux, par un concours incessant de prières et d'actions méritoires.

M. Meignan, directeur du Cercle catholique ouvrier de Montparnasse (Paris) s'attache ensuite à montrer la nécessité de rétablir la corporation chrétienne pour venir en aide à la classe laborieuse, dont la situation morale et économique devient de jour en jour plus inquiétante. M. Meignan dirige un vrai cercle modèle. C'est sur ce type d'association que M. le comte Albert de Mun, l'actif promoteur du mouvement catholique au sein des populations ouvrières, a calqué les cercles qu'il propage en France. La notice de M. Meignan est écrite avec une remarquable clarté et une rare élégance. Elle met parfaitement en relief la situation et ses dangers. M. Meignan a trouvé de nobles accents pour caractériser la condition actuelle qui est faite à l'ouvrier par les lois révolutionnaires, notamment par le barbare décret de 1791, qui, sous prétexte de proclamer la liberté du travail, fut le point initial d'une ère funeste pour le peuple et le travailleur. Il rappelle ce qui a été tenté dans ces dernières années à Paris par un groupe de patrons chrétiens pour restaurer la corporation chrétienne. Tous sont maintenant d'accord pour reconnaître que les associations philanthropiques, économiques, les caisses d'épargne, les chambres syndicales et autres institutions de ce genre sont radicalement impuissantes pour améliorer

efficacement l'état de l'ouvrier, combattre les doctrines sauvages de l'*Internationale* et empêcher la désorganisation sociale. Les esprits sérieux commencent à penser avec M. Meignan que le rétablissement de la corporation chrétienne apporterait un immense soulagement à l'état actuel des choses. Mais est-on bien certain de pouvoir concilier cette restauration avec la grande industrie, avec l'usine, l'atelier, les machines et les procédés modernes de travail? Ne semble-t-il pas qu'il faille surtout la réaliser dans la sphère des arts et métiers, tels qu'ils existent encore dans plusieurs localités importantes? C'est là une question d'application que l'avenir décidera. Quoi qu'il en soit, il importe que tous les catholiques s'unissent et travaillent avec ardeur à rétablir, en matière de travail, les principes chrétiens qui firent autrefois la force, la consolation et l'honneur des classes ouvrières.

Le rapport de M. Schelstraete (Courtrai) sur la situation de la Fédération des sociétés ouvrières catholiques belges a été ensuite écouté avec une vive attention. Ce travail très-complet atteste la vitalité robuste de cette Fédération que dirigent deux catholiques profondément dévoués à la cause de l'Église et du bien, M. le prince Eug. de Caraman-Chimay, président, et M. l'abbé Struyf, secrétaire général. Aujourd'hui la Fédération compte 229 œuvres affiliées. Sa récente fusion avec la *Ligue nationale belge* lui permettra d'étendre et d'accentuer son action. La France a emprunté à la Belgique l'idée d'une semblable Fédération et elle a fondé l'*Union des œuvres catholiques ouvrières*. Ces deux œuvres, qui ont de si nombreuses analogies, entretiennent les rapports les plus affectueux. M. le comte de Melun félicite M. Schelstraete sur son lumineux rapport et sur les résultats excellents qu'il constate.

La séance est terminée par une allocution du R. P. Joseph sur l'aumônerie militaire et le bien qu'elle peut faire aux soldats tout en restant cependant dans le domaine des intérêts religieux et moraux. Le P. Joseph parle d'autorité. Il a, en 1870, partagé la captivité des soldats français en Allemagne, leurs souffrances et leurs douleurs.

Sa parole vibrante, émue, devient véritablement éloquente lorsqu'il parle des souffrances si courageusement supportées par nos malheureux soldats.

Dix-huit mille cinq cents sont morts en Allemagne ou de misère ou des suites de leurs blessures, et cependant la charité

catholique avait permis au R. P. Joseph de leur distribuer plus de *cinq cent mille francs* de secours.

Les catholiques, l'Église, ne se sont pas uniquement préoccupés des vivants : les morts ont été aussi l'objet de leur sollicitude. L'œuvre des Tombes a donné aux soldats décédés pendant leur captivité une sépulture chrétienne, un monument funèbre, et a institué à perpétuité, dans toutes les localités où des tombes ont été élevées, des messes et des services anniversaires.

Combien il eût été à désirer qu'ils fussent là, tous ces adversaires acharnés de l'aumônerie militaire, tous ces hommes qui ne cessent de calomnier les intentions et les actes de ces amis du soldat, qui ont accepté la mission d'évangéliser et de moraliser la caserne! Ils auraient vu s'il fut jamais question d'empiéter sur les attributions des chefs hiérarchiques du soldat et d'organiser ce qu'ils appellent le « favoritisme de la sacristie. »

Le soldat sait bien qu'il trouve dans l'aumônier un ami sûr, un consolateur et un guide fidèle. C'est à lui qu'il va parler du village, de la famille, c'est à lui qu'il confie ses ennuis et ses peines, et c'est près de lui qu'il puise la constance, l'énergie et l'amour du devoir.

Le R. P. Joseph a parlé ensuite des persécutions de l'Église dans la Suisse, ce pays que nos révolutionnaires se plaisent à nommer la « terre de la liberté ». Les prêtres, les évêques dépouillés, emprisonnés ou expulsés; les églises fermées aux cérémonies du culte qui ont trouvé refuge dans les greniers et dans les caves, les ordres religieux dispersés, les Petites Sœurs des pauvres chassées, les orphelins et les vieillards qu'elles soignaient brutalement jetés, sans asile et sans pain, sur le pavé, puis pour la plupart recueillis en France par la charité catholique, voilà quels sont les hauts faits de ces « libéraux » que l'on nous propose de prendre pour modèles!

Pourquoi s'étonner? Les révolutionnaires sont les mêmes partout.

### Journée du samedi 24 novembre.

La question relative aux patronages militaires a été traitée dans les sections qui ont siégé le matin. L'on peut attendre des résolutions prises à cet égard de bons résultats.

La section qui avait à son ordre du jour les questions relatives à la presse a également examiné, le matin, ce qu'il y a lieu de faire en ce qui concerne la publication des journaux le

dimanche. M. de Launay, rédacteur du *Monde*, a fourni à cet égard de curieux renseignements. Bien que la section n'ait pas pris de résolution définitive, il est facile de voir que le travail des journalistes, le dimanche, est condamné et que sa disparition est prochaine. Le temps n'est pas loin où les journalistes, que certains lecteurs voudraient, comme on l'a dit, transformer en « esclaves, » auront au moins le droit de se reposer une fois la semaine tout comme le bourgeois, le notaire, l'avocat et le marchand. De vrai, ce n'est pas trop.

A onze heures a eu lieu une séance spéciale, pour s'occuper des comités catholiques. M. le comte de Caulaincourt présidait cette séance, dans laquelle trois délégués de Belgique, M. Charles du Trieu de Terdonck (du cercle de la *Loyauté* de Malines) M. J. Lammens (cercle de Gand) et M. Victor Henry, secrétaire de la Fédération des cercles catholiques, ont donné des explications à leurs confrères de France sur l'organisation des cercles belges. M. du Trieu a lu à ce sujet un travail très-substantiel dans lequel il a spécialement traité du cercle de Malines, analysé son règlement et exposé le mécanisme de cette institution. M. du Trieu a en même temps rappelé la création de la Fédération des cercles catholiques belges, que l'on peut avec raison appeler la plus importante création du congrès de Malines. Ce cercle est en Belgique une forteresse défensive et offensive élevée en vue des luttes politiques nombreuses que nos frères du Nord ont à soutenir. M. Lammens a mis en lumière avec beaucoup de force l'utilité des cercles et les services considérables qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore à la bonne cause, dont ils constituent l'une des principales forces actives et militantes. Après une discussion animée à laquelle ont pris part M. le comte de Caulaincourt, le Père Picard (de l'Assomption), M. Vrau, l'un des plus puissants industriels de Lille, et plusieurs autres personnes, il a été décidé que l'œuvre des Cercles, *comme en Belgique*, serait organisée en France. Elle y existe déjà à certains points de vue à Lille, à Marseille, à Nîmes et dans le Vaucluse. Il suffit donc de la développer.

Dans l'après-midi, une séance très-intéressante s'est tenue sous la présidence de M. Amédée de Margerie.

M. de Caulincourt a d'abord parlé en faveur de l'œuvre de Saint-Charles-Borromée, œuvre éminemment sociale et religieuse, et qui par la distribution de ses petites brochures sème dans les rangs du peuple les principes de la vérité et du bien.

M. de Launay a ensuite proposé la création de comités départementaux de propagande pour répandre les brochures de la *Société bibliographique,* qui a son centre à Paris.

Puis M. Danten, le jeune et vaillant rédacteur en chef du *Pas-de-Calais*, a fait un rapport sur la situation de la presse catholique française, de la presse provinciale surtout. Le travail de notre confrère est des plus remarquables. Connaissant à merveille les petites, voire les grandes misères du journalisme, les aspérités et les rudesses qui hérissent cette profession ingrate, M. Danten a rappelé avec beaucoup d'à propos les paroles récentes de Mgr Freppel, évêque d'Angers, et celles du respectable M. Baudon, président général des sociétés de Saint-Vincent de Paul de France, signalant avec une chaleureuse et sympathique éloquence l'œuvre du journalisme catholique, comme l'œuvre nécessaire à notre temps, la première dans l'ordre des œuvres de défense et de préservation sociale. M. Danten propose quelques mesures en vue de protéger et d'activer la diffusion de la bonne presse.

La discussion s'ouvre à ce sujet. Elle amène M. Lammens, du *Bien public* de Gand, à parler de la presse belge et particulièrement de la presse libérale et gueuse, la presse à l'*état sauvage*, comme disait feu le comte Félix de Mérode. L'orateur constate que depuis dix ans les catholiques sont en progrés en Belgique, qu'ils rompent de plus en plus toute attache avec le clan libéral, et qu'ils s'attachent activement à développer la diffusion des bons journaux.

M. Victor Henry signale l'existence du Comité de la presse établi à Louvain et dirigé par l'infatigable abbé Struyf, l'établissement d'échoppes pour la vente des bons journaux dans les gares et de la lecture en seconde main.

La discussion est close par le vote unanime d'une résolution par laquelle les catholiques s'engagent en substance :

1° A combattre partout la mauvaise presse;

2° A favoriser la bonne par tous les moyens en leur pouvoir, par exemple en donnant, comme propriétaires, notaires, etc., — autant que possible, — leurs annonces exclusivement aux feuilles catholiques.

3° A envoyer des informations sur les *faits* locaux pour mettre le journaliste à même de savoir ce qui arrive dans les diverses localités de sa région et pouvoir ainsi défendre avec promp-

titude et sécurité les coreligionnaires et les membres du clergé attaqués, conspués et calomniés par nos adversaires.

M. Danten fait remarquer ici qu'il ne s'agit pas d'envoi d'articles, mais de simples renseignements *sur ce qui arrive*. Les articles envoyés de l'extérieur sont, comme il l'a fait remarquer avec justesse, la plupart du temps une source d'ennuis et de déboires pour le chef d'un journal. Les met-il au *panier* pour cause d'ineptie ou d'imprudence, voilà un ennemi; au contraire, les corrige-t-il charitablement, mais littérairement, l'auteur se fâche, il ne reconnait plus sa prose décrassée et il s'en va clamer aux échos d'alentour que le journaliste est un butor, un insolent,qui ne comprend rien à son « métier,» à l'esprit local,etc.,etc.

Quel est le journaliste, demande ici le rédacteur de la *Patrie* de Bruges, dont nous résumons le compte-rendu, qui ne dira pas que M. Danten a cent fois raison et qu'il a bien fait de restreindre ses demandes de communications à des informations de fait?...

Un mot maintenant sur les résolutions qui ont couronné cette séance :

Résolution en faveur de l'œuvre de Saint-François de Sales, dont Mgr de Ségur est président ;

Résolution décrétant l'ouverture d'un Congrès dans lequel se réuniront annuellement les savants et les littérateurs catholiques. C'est M. de Margerie qui a pris l'initiative de ce Congrès. Il a développé les motifs de sa proposition dans un magnifique discours sur les inconvénients et les dangers de l'isolement dans l'ordre intellectuel et scientifique. Il appartient aux universités catholiques nées sur le sol de la France de faire cesser cet isolement et d'ouvrir aux savants chrétiens une arène cordiale et fraternelle dans laquelle ils puissent se communiquer les résultats de leurs études et travailler ainsi à la défense de la vérité et de l'Eglise, son infaillible gardienne. Il a été décidé que le bureau du Congrès régional de Lille élaborerait le projet du premier congrès et qu'il ferait connaître le résultat de ses efforts au Congrès de Paris en 1878.

### Assemblée générale du soir.

Nous résumons ici le compte-rendu du *Monde :*

La troisième séance générale du Congrès a eu lieu sous la présidence d'honneur de S. G. Mgr Monnier, évêque de Lydda. Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique, assistait

également à cette séance, au début de laquelle M. A. de Margerie donne lecture des chaleureuses lettres d'adhésion de M. le commandeur Acquaderni et de M. de Kerchove.

M. le comte de Melun, président, donne alors la parole à M. Lammens (de Gand), pour faire connaître au Congrès l'organisation et le développement des Cercles catholiques belges. Il ne faut pas confondre ces Cercles catholiques avec les Cercles d'ouvriers. Ce sont des lieux de réunion où tous les catholiques se rassemblent pour étudier, discuter, préparer la défense des intérêts, quels qu'ils soient, qui leur sont chers.

En quelques minutes il a tracé un tableau saisissant de l'état des forces catholiques en Belgique, depuis 1830 jusqu'à nos jours, et cet aperçu n'a fait que confirmer ce qu'on a dit plus haut des salutaires exemples que nous donnent les catholiques belges.

Les paroles de M. Lammens, interrompues constamment par les bravos, les rires, les applaudissements, ont été véritablement acclamées, et l'on peut dire que le délégué de Gand a remporté un réel triomphe.

M. Léon Pagès lui succède et donne lecture d'un rapport sur une œuvre nouvelle, placée sous le patronage de saint Michel et de saint Remi, et qui a pour but de grouper entre eux plus particulièrement les propriétaires et les agriculteurs.

Le programme annonçait une conférence de M. le docteur Jeannel sur le dispensaire de la Faculté de médecine de l'Université catholique. Quelques personnes semblaient craindre que ce sujet ne fût bien technique, mais elles ont été bientôt rassurées, car M. le docteur Jeannel sait présenter les choses de telle façon que les détails les plus particuliers, les plus précis, les plus professionnels, revêtent une forme qui les fait écouter non-seulement avec facilité, mais encore avec plaisir.

D'ailleurs, on était heureux d'apprendre le succès qui a couronné les efforts de la Faculté catholique de médecine. Les gens spéciaux savent que la difficulté gisait dans l'établissement d'une clinique sans laquelle l'enseignement reste purement théorique. L'installation du dispensaire a fourni les éléments d'une polyclinique qui permet de faire passer l'enseignement de la théorie à la pratique. D'autre part, cette installation prouvait une fois de plus l'inépuisable charité catholique, et le nombre des consultations données, 960, du 15 octobre au 22 novembre, démontre mieux que toute autre chose l'utilité de cette fondation.

On sait que, par une anomalie au moins singulière, alors que Bordeaux, situé beaucoup plus loin de Paris, n'a pu encore voir instituer la Faculté de médecine qui lui a été votée depuis longtemps, Lille, à qui on en avait nettement refusé une, s'est vue inondée des faveurs gouvernementales dès que la création de la Faculté catholique a été décidée. Et cette Faculté de médecine de l'Etat, à qui tout est donné avec profusion, qui est l'objet de toutes les faveurs, alors que la Faculté catholique, fondée en vertu d'une loi de l'Etat, est poursuivie par la haine sourde et parfois éclatante des agents de l'Etat, cette Faculté de l'Etat, dis-je, annonce gravement aujourd'hui qu'en raison des secours dont la population lilloise a besoin, elle va créer un dispensaire! Ainsi, pour elle, le dispensaire de la Faculté catholique est chose non avenue. Il y a plus, dans les journaux spéciaux, on ne craint pas de dire que la Faculté catholique emprunte ses agissements à la Faculté de l'Etat, et qu'il y a là une concurrence déloyale que l'Etat ne doit pas supporter! On voit qu'en tout et partout les procédés révolutionnaires sont les mêmes. Ce n'est point neuf, d'ailleurs ; il y a longtemps que les larrons ont pour habitude de crier les premiers : Au voleur !

Quoi qu'il en soit, la Faculté catholique de médecine fonctionne admirablement, et le nombre de ses élèves s'accroît chaque jour.

Après les applaudissements qui ont justement accueilli le spirituel rapport de M. le docteur Jeannel, S. G. Mgr l'évêque de Lydda adresse à l'assemblée une courte, mais substantielle allocution sur l'action des comités catholiques, qu'il résume ainsi : affirmation plus franche de la vérité, pratique plus fidèle du devoir. Ces deux points sont les plus importants aujourd'hui. La Révolution procède, non par raisonnement, mais par affirmation. Elle n'essaie pas, — sachant d'ailleurs fort bien qu'elle ne pourrait y arriver, — de prouver la vérité de ses théories, elle se contente de les déclarer vraies, et nous le voyons, cela ne lui réussit que trop. Il faut que les catholiques agissent de même. Tous, du reste, n'ont point fait les études suffisantes pour pouvoir démontrer l'existence de la vérité ; mais tous peuvent l'affirmer, et avec d'autant plus de force qu'ils savent bien ce qu'elle est et où elle est.

La pratique plus fidèle du devoir est nécessaire aujourd'hui plus que jamais, car il importe que les catholiques donnent l'exemple. Et il faut, ajoute Monseigneur, que cette pratique

aille jusqu'aux choses les plus simples. Combien de familles encore, parmi les catholiques, où, par exemple, on ne pratique pas la bénédiction du repas, chez lesquelles on ne voit point de crucifix apparent, etc.? Eh ! bien, il est nécessaire qu'il en soit autrement. De même qu'il faut, par la parole, affirmer la vérité, il faut affirmer aussi par des signes extérieurs visibles, que nous sommes réellement des chrétiens ! Nous devons donner cet exemple, et il peut plus que bien des raisonnements.

Mgr de Lydda recommande donc aux comités catholiques d'agir énergiquement dans ce sens, sûrs qu'ils peuvent être, en travaillant ainsi, de coopérer pour une grande part au triomphe de l'Église et au relèvement de la patrie.

**Clôture du Congrès. — Dimanche, 25 novembre.**

Le matin, messe où un grand nombre de membres du Congrès ont communié.

La séance de clôture, qui s'est tenue à deux heures et demie de l'après-midi, a été très-brillante, dit la *Patrie* de Bruges, que nous aimons à citer, parce que c'est une voix du dehors qui rend hommage à un Congrès français. M. le sénateur Chesnelong y a pris la parole et a prononcé une allocution fort éloquente. L'honorable orateur a traité de la théorie du nombre et de l'enseignement sans Dieu. C'est nous, a-t-il dit, qui sommes le nombre, et, si nous le voulons, nous pouvons non-seulement lutter avec avantage, mais encore rester les maîtres du champ de bataille scolaire. Les développements que M. Chesnelong a donnés à sa thèse étaient ornés d'aperçus et de digressions imposés par les circonstances difficiles et périleuses que traverse non-seulement la France, mais la société tout entière. Rarement une situation religieuse sociale a été aussi nettement et aussi lumineusement caractérisée ; rarement aussi le remède aux maux actuels — le retour complet aux doctrines chrétiennes — a été indiqué avec autant de vigueur et de sagesse.

Il y a charme et profit à écouter M. Chesnelong : sa mâle et sobre parole dégagée d'*impedimenta* inutiles dit clairement et avec conviction ce qui doit être dit. L'esprit en saisit facilement la portée et le cœur s'en imprègne comme d'une force irrésistible qui devient en lui la source de résolutions salutaires.

Après diverses communications faites par le bureau central, le congrès régional de 1877 a été déclaré clos. La bénédiction

apostolique et le salut solennel ont couronné cette magnifique assemblée, qui s'est ajournée jusqu'à l'an prochain.

On peut le dire en toute assurance, c'est toujours la *Patrie* qui parle, les congrès catholiques sont fondés en France, et ce n'est pas trop préjuger de l'avenir que d'affirmer qu'ils se reproduiront périodiquement. La ville de Lille surtout verra naître de nouveaux et imposants congrès. Elle compte dans son sein trop d'hommes de conviction et de cœur pour qu'il en soit autrement. Parmi eux il faut avant tout citer M. le comte de Caulaincourt et M. Champeaux, qui ont réellement été l'âme du congrès lillois de cette année. Aidés par leurs amis, ils l'ont organisé, dirigé et, il est permis de le dire, admirablement inspiré. Se multipliant avec une activité sans bornes, sachant trouver le moyen de suivre les travaux des sections et des assemblées générales, habiles à écarter les discussions et les propositions oiseuses, visant sans cesse à la pratique, ils ont, en cette circonstance encore, bien mérité de la religion qu'ils servent et défendent depuis de longues années avec un inaltérable courage. M. Amédée de Margerie, qui a présidé avec distinction et un tact parfait les travaux de la deuxième section; — M. Vrau, cet industriel d'une générosité royale; — l'éloquent Père Picard de l'Assomption; — le vénérable comte de Melun et une foule d'autres ont également le droit d'être cités en première ligne parmi ceux qui ont, par leur parole et par leurs excellentes idées, contribué à rehausser et à féconder l'assemblée générale des catholiques de Lille.

Dieu bénira tant de nobles efforts et, l'an prochain, les catholiques de France auront à signaler à leurs frères de Belgique et des autres contrées une nouvelle moisson d'œuvres de propagande catholique.

Tel est l'espoir que tous ceux qui se trouvaient, le jour de la clôture du Congrès, au cercle catholique de la rue Marais, ont emporté en se quittant. Ils ne se sont pas dit adieu, mais au revoir.

---

## LES AFFAMÉS DE L'INDE

Comme nous remettons à l'*Univers* les aumônes qui nous sont envoyées par nos lecteurs pour les affamés de l'Inde, nous ne doutons pas qu'ils ne lisent avec le plus grand intérêt les deux lettres suivantes adressées à M. Louis

Veuillot par Mgr Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, et par Mgr Bardou, vicaire apostolique de Coïmbatour. La souscription de l'*Univers* dépasse aujourd'hui de beaucoup 100,000 francs; nous sommes heureux de voir les *Annales catholiques* figurer sur ses listes; nous serons heureux de voir arriver de nouvelles aumônes par le canal de ces *Annales*. Les temps sont mauvais, les plus horribles menaces se font entendre; sauvons-nous à force de charité, sauvons-nous en contribuant au salut de nos pauvres frères qui souffrent et qui meurent, et à qui nous pouvons donner le pain du corps et ce pain de l'âme qui est la vérité.

J. CHANTREL.

—

*A M. Louis Veuillot rédacteur en chef de l'Univers.*

Pondichéry, le 29 octobre 1877.

Mon cher monsieur Veuillot,

Une première dépêche télégraphique du 18 septembre, confirmée ensuite par une lettre de M. Delpech, m'a fait savoir que l'*Univers* avait attribué à la mission de Pondichéry la somme de trois mille francs sur le produit d'une souscription ouverte dans ce journal en faveur des victimes de la famine dans l'Inde. Le 27 au soir, une seconde dépêche du même jour est venue m'informer qu'une autre somme de quatre mille francs a été versée pour nous au séminaire des Missions étrangères.

Je me suis déjà empressé d'accuser réception de la première dépêche et de prier notre cher et vénérable supérieur, M. Delpech, de vous remercier de votre charité. Cette fois, c'est à vous directement, mon cher monsieur Veuillot, que j'adresse mes remerciements, en vous priant de vouloir bien les transmettre à toutes les personnes généreuses qui se sont associées à votre bonne pensée pour venir en aide à nos pauvres affamés et à nous-mêmes.

Oui, à nous-mêmes aussi bien qu'à nos pauvres; car ces aumônes, en nous fournissant les moyens de soulager les innombrables misères qui nous entourent et de nourrir les pauvres païens (en partie du moins), qui viennent nous demander à la fois la vie de l'âme et du corps, sont pour nous-mêmes une source d'indicibles consolations et un encouragement

puissant; elles soutiennent notre énergie au milieu des angoisses et des tristesses dont nous remplit le spectacle de l'affreuse détresse que nous avons sous les yeux depuis un an. Si nous n'avions pu secourir au moins quelques unes de ces pauvres victimes de la faim, si nous n'avions pas eu les moyens de sauver au moins quelques âmes, plusieurs d'entre nous auraient certainement succombé sous l'épreuve; tandis que, grâce à Dieu, grâce à la charité de nos frères de France, j'ai eu le bonheur de conserver tous mes chers collaborateurs, malgré l'excès de travail, de fatigues et de peines qu'ils ont dû endurer.

Aussi ne puis-je assez remercier les âmes charitables qui, par leurs aumônes, ont rendu ce double service à ma mission, ni assez prier Dieu de les en récompenser en cette vie et dans l'autre.

Vous connaîtrez déjà peut-être le résultat des travaux de mes chers confrères sous le rapport des baptêmes de païens, grands et petits; depuis un an le chiffre s'en est élevé à environ 18,000, sans compter environ 7,000 enfants de païens baptisés à l'article de la mort. Après Dieu, c'est aux personnes qui nous sont venues en aide que nous devons ce résultat inespéré; il est donc juste que je leur en attribue le mérite.

Quoique la situation générale du pays se soit améliorée depuis un mois, par suite des pluies abondantes qui sont tombées, la misère est encore extrême, surtout parmi le petit peuple, qui n'a pour vivre que le produit de son travail journalier. Les cultivateurs, n'ayant plus ni argent ni grains pour payer des journaliers, font eux-mêmes tous les travaux des champs, de sorte que cette classe extrêmement nombreuse ne gagne rien et meurt de faim. Parmi les petits propriétaires eux-mêmes et les fermiers, la plupart n'ont pas assez de grains pour ensemencer leurs terres; un grand nombre ont perdu leurs bestiaux, qui sont morts de faim; d'autres, pour les nourrir, ont ôté les toits de chaume de leurs maisons. Pour acheter des vivres, on a vendu les bijoux de famille qui constituent la seule richesse d'une multitude de ménages et jusqu'aux toiles de quelque valeur qui servaient de vêtements; cette dernière misère est l'une des plus urgentes que mes confrères me signalent. La saison des pluies a commencé, et, bien que nos hivers soient loin de ressembler à ceux d'Europe, nos Indiens sont très-sensibles aux fraîcheurs humides que produisent les pluies et en contractent de nombreuses maladies. Il est donc nécessaire

de songer à les vêtir, les femmes surtout, qui ne peuvent sortir sans vêtements décents.

La mortalité est très-considérable; d'après une statistique officielle que j'ai sous les yeux, et qui comprend sept districts ou collectorats, le chiffre total des décès pour le mois d'août dernier s'élève à 92,761, tandis qu'il n'a été que de 18,282 pour le même mois dans les cinq dernières années. Au moment où nous sommes, c'est-à-dire à l'entrée de la saison d'hiver, la mortalité paraît encore beaucoup plus forte; mes confrères sont nuit et jour en course pour administrer les malades, et souvent, à leur grande consolation, pour baptiser à l'article de la mort de pauvres païens qui, étant en bonne santé, n'avaient pas eu le courage ou avaient négligé d'embrasser la religion chrétienne. Il y a quelques jours une femme païenne, déjà malade du choléra, se présente à l'église accompagnée de son mari et de ses enfants, et dit au missionnaire : Père, il y a longtemps que nous connaissons la sainteté et la vérité de votre religion, et que nous désirons l'embrasser; mais nous appartenons à une famille nombreuse et influente, qui est toute païenne et se serait opposée à notre dessein, et nous n'osions pas. Aujourd'hui, me voici prise du choléra; je vais mourir, je n'ai plus rien à craindre de mes parents et je veux sauver mon âme; baptisez-moi avec mon mari et mes enfants. Un autre, voyant ses petits enfants sur le point de mourir de faim, les avait apportés au prêtre pour qu'il les baptisât et les gardât; malade à son tour, il demanda le baptême afin d'aller rejoindre ses enfants au ciel. Au reste, rien de plus commun que la conversion des parents après qu'ils ont consenti à laisser baptiser leurs petits enfants moribonds ou que, par suite de la misère, ils les ont apportés au missionnaire; il semble que les âmes de ces pauvres petits anges ne laissent aucun repos à Dieu jusqu'à ce qu'il ait appelé et éclairé leurs parents. C'est ainsi, soit dit en passant, que l'œuvre de la Sainte-Enfance est, dans les missions non moins qu'en Europe, un auxiliaire très-utile de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Le courant de conversion qui existe dans le vicariat depuis quelques années, et que la famine a activé et étendu, continue toujours, grâce à Dieu. Plaise à la divine Providence de continuer aussi à nous fournir les moyens d'en profiter !

En renouvelant l'expression de ma reconnaissance, je vous

prie, mon cher monsieur Veuillot, de rester assuré que je suis toujours

Votre bien affectionné et respectueux serviteur.

† Fa. Laouenan,
Ev. v. a.

—

Vicariat de Coïmbatour

Coïmbatour, 1er novembre 1877.

Bien charitable monsieur,

C'est avec un sentiment plein de reconnaissanc que j'ai lu dans l'*Univers* votre bonne recommandation en faveur de nos populations de l'Inde désolées par la famine; je n'ai pu aussi m'empêcher d'admirer la générosité de bon nombre de vos abonnés, qui ont daigné répondre à votre bienveillant appel et qui vous ont envoyé leur précieuse offrande pour nos pauvres affamés. Merci, monsieur Veuillot, merci à tous les charitables souscripteurs, qui ont bien voulu nous aider dans ces pénibles circonstances. Avec vos dons, nous pourrons un peu soulager ceux qui ont faim ; et les pauvres secourus prieront Dieu de vous rendre avec abondance ce que vous avez fait pour eux.

Il ne m'est pas possible de vous dire tout ce que le peuple a souffert et souffre encore. On ne pourrait jamais, si on ne l'a vu, se faire une idée exacte de ce drame terrible, de ce messager sans pitié qui sans causer une prompte mort, conduit pourtant sans secousse et sans violence des milliers de victimes jusqu'au tombeau, comme fait, dit-on, le vampire qui suce le sang de sa victime jusqu'à complète extinction de la vie. Il faudrait avoir vu ces pauvres créatures errant à l'aventure à la recherche de quelques mauvais fruits, de quelques herbes, de quelques racines sauvages, pour tromper leur faim, et qui, après un mois, deux mois et plus de souffrances, affamés et décharnés, se laissent tomber sans force dans les forêts, sur les bords des chemins, au milieu des villages, et attendent, presque sans conscience de leur état, que leur dernière pulsation ait cessé de vibrer. Ah ! que c'est triste, et comme on désire secourir efficacement tant de malheureux !

Mais que peuvent quelques missionnaires au milieu d'une population répandue sur un si grand espace? De quelles ressources peuvent-ils disposer pour soulager seulement les pauvres infortunés qui peuvent arriver jusqu'à eux? Aussi après

avoir dépensé le peu qu'ils avaient, ces pauvres prêtres exilés éprouvent-ils de la consolation en apprenant que nos frères d'Europe pensent aux malheureux qui les entourent et sont-ils heureux de recevoir quelques aumônes qui leur permettent d'aider les plus infortunés. Ils remercient le bon Dieu de cette assistance providentielle, ils le prient de bénir en retour ces généreux bienfaiteurs qui, par leur offrande, leur permettent de sauver la vie corporelle de quelques abandonnés et souvent aussi la vie de leur âme, infiniment plus précieuse.

Agréez encore une fois pour vous et pour les charitables souscripteurs, mes meilleurs remerciments et l'expression de notre vive reconnaissance.

Votre bien respectueux et dévoué,

† J. BARDOU,
vicaire apostolique.

—

2 novembre.

On m'annonce de Pondichéry qu'un télégramme apporte la nouvelle que la souscription de l'*Univers* m'a procuré une autre somme de 1,000 francs. Agréez, monsieur le rédacteur, mes meilleurs remerciements.

---

## LES APPARITIONS DE MARPINGEN

Nous recevons sur les apparitions et les guérisons de Marpingen des renseignements puisés à des sources sûres. Nous en commençons aujourd'hui la publication, certains que nos lecteurs en seront aussi intéressés qu'édifiés.

### Première apparition.

C'est au lundi 3 juillet 1876, à la fin des imposantes solennités où le délégué du Pape, environné de trente-cinq évêques, de trois mille prêtres, au milieu d'un concours de cent mille pèlerins, couronnait la statue de l'Immaculée Conception de Lourdes que remontent les premières apparitions de la sainte Vierge à Marpingen.

Marpingen, pauvre village du district de Trèves, a gagné aujourd'hui une célébrité européenne. C'est en vain que vous le cherchez sur la carte des provinces prussiennes du Rhin. Entre Metz et Trèves, non loin des anciennes frontières de la

France, tout près de Saarbruck, si tristement célèbre aux débuts de la dernière guerre, vous trouvez la gare de Saint-Wendel; à deux lieues de cette dernière petite ville est Marpingen.

Or, le 3 juillet 1876, vers l'*Angelus* du soir, trois petites filles étaient occupées à cueillir des myrtilles dans la forêt de pins, qui s'étend à peu de distance du village de Marpingen. Elles avaient à peu près atteint le sommet de la colline boisée. Les trois enfants avaient environ huit ans et appartenaient à des familles de pauvres et honnêtes cultivateurs du village.

Voici leurs noms: Marguerite Kunz, Suzanne Leist et Catherine Hubertus. Quant à ce dernier nom, nous faisons remarquer que l'on trouve souvent en Allemagne des noms ayant la terminaison latine en *us*.

Tout à coup la petite Suzanne Leist voit une vive clarté, au milieu de laquelle elle distingue une forme humaine. Elle pousse un cri et ses deux compagnes d'accourir. Celles-ci aperçoivent le même apparition et elles prennent la fuite toutes les trois. Elles rentrent, pâles de frayeur, dans la maison de la petite Leist, où elles s'empressent de raconter ce qu'elles ont vu.

Elles disent qu'elles ont aperçu dans la forêt une belle dame assise entre deux buissons et portant un petit enfant sur le bras droit. La dame était revêtue d'une robe blanche et d'un voile blanc et elle avait des bas blancs. L'enfant était également habillé de blanc; sa tête était ceinte d'une couronne de roses rouges, ses petites mains étaient jointes, il ténait une petite croix brillante entre ses doigts et portait un ruban bleu autour du cou.

Mais les trois jeunes filles trouvent tout le monde incrédule à leur récit. Cette dame, leur dit-on, était probablement une femme qui cherchait des feuilles sèches ou du bois mort dans la forêt. Les enfants persistent dans leurs déclarations, malgré les menaces, malgré les promesses les plus séduisantes.

Elles étaient bien émues en se couchant, surtout l'aînée d'entre elles, Marguerite Kunz, qui eut de la peine à s'endormir et qui passa une grande partie de la nuit en prière. Sa mère lui fit des remontrances sur la laideur du mensonge et sur les châtiments que Dieu prépare aux menteurs. Elle ajouta encore que si elle voulait se rétracter et dire la vérité elle lui achèterait la plus belle robe chez le marchand.

— Mère, répondit l'enfant, je ne puis dire que ce que j'ai vu. Je préfère n'avoir pas la robe que de parler autrement.

Les enfants ont constamment tenu le même langage et leurs parents jouissent au village d'une incontestable réputation de probité.

**Deuxième et troisième apparition.**

*Mardi* 4 *juillet* 1876.

Dans l'après-dînée du lendemain, vers les quatre heures, les enfants retournèrent dans la forêt. Elles n'osèrent pas pénétrer dans le lieu où elles avaient vu la dame mystérieuse, mais elles s'agenouillèrent un peu plus bas et se mirent à réciter des *Pater*. Au troisième *Pater* elles remarquèrent l'apparition tout près, devant elles. Elles n'eurent plus peur et spontanément elles l'interrogèrent en lui disant :

— Petite dame, qui êtes-vous ?

Elles saisirent parfaitement cette réponse :

— *Je suis celle conçue sans péché* (Ich bin die unbeflekt Empfangene).

Elles continuèrent de la questionner :

— Que devons-nous faire ?

— Vous devez prier avec ferveur, fut la réponse de la dame.

Là-dessus les enfants reprirent le chemin de la maison, où elles se mirent de nouveau à raconter ce qu'elles avaient vu et entendu.

— Vous avez mal compris, dit la mère de la petite Kunz, l'apparition ne vous a pas dit : Je suis celle conçue sans péché, mais : Je suis l'Immaculée-Conception.

— Non, répliqua la petite avec vivacité, elle nous a dit : Je suis celle conçue sans péché.

La troisième apparition eut lieu le même jour, à huit heures du soir. Les enfants étaient retournées dans le bois avec une vingtaine d'autres enfants et six grandes personnes. Tous étaient à genoux et priaient. Au commencement les enfants ne virent rien. Tout à coup deux seulement d'entre les trois furent en proie à un grand saisissement et s'écrièrent qu'elles voyaient. Leur figure était pâle, leurs regards fixes et hagards, dirigés vers la terre. Pendant que les autres récitent le chapelet, les enfants redemandent à l'apparition : « Petite dame, qui êtes-vous ? » (Frauchen, wer seid ihr ?) Réponse : « Je suis celle conçue sans péché ! » — Avez-vous été contente de notre prière ? Réponse

« Oui. » — Que demandez-vous? — Réponse : « C'est que vous priiez avec ferveur et que vous ne commettiez pas de péché. » — Pouvons-nous revenir? — Réponse. « Oui. »

Les assistants ne virent et n'entendirent rien. Ce jour-là et les jours suivants jusqu'au 7 août, la petite Suzanne ne vit et n'entendit rien, bien qu'elle accompagnât ses camarades. Elle en fut vivement attristée : elle versait de chaudes larmes et fit dire une messe pour reconquérir les faveurs de la sainte Vierge. « La sainte Vierge, dirent les deux enfants en rentrant, est si belle, on ne peut arrêter ses yeux sur sa figure, c'est comme si l'on regardait le soleil. »

### Quatrième et cinquième apparition.

*Mercredi, 5 juillet* 1876.

Le lendemain, après midi, Hubertus, le père de la petite Catherine, accompagné de l'instituteur Pungert, se rendit au bois avec les enfants. Ils étaient suivis d'un ouvrier des mines, malade, nommé Rektenwald, qui eut de la peine à marcher. Comme la veille, les enfants s'agenouillèrent, ne virent d'abord rien, puis elles aperçurent l'apparition dans les mêmes circonstances, au même emplacement. On rentra. Jusqu'ici, aucune grande personne ne fut encore convaincue.

Vers les neuf heures du soir les enfants se rendirent de rechef dans la forêt avec plusieurs habitants du village. Au troisième *Pater,* elles s'écrièrent en montrant la terre devant elles : « La voici ! » L'aubergiste Schnur posa par l'intermédiaire des petites voyantes les questions suivantes à l'Apparition?

— Que devons-nous faire?

— Vous devez prier avec ferveur et ne pas pécher.

— Combien de temps resterez-vous avec nous ?

— Jusqu'à dix heures.

— Faut-il appeler M. le Curé?

— Non.

— Faut-il appeler M. le curé de Hensweiler? (Cet ecclésiastique se trouvait alors justement à Marpingen.)

— Non.

— Tout le monde peut-il voir la Mère de Dieu?

— Ceux qui sont innocents comme les enfants.

— Une autre personne ici présente ou se trouvant au village pourrait-elle jouir de la faveur de voir l'apparition?

— Non.

— Doit-on élever en ce lieu une statue ou une chapelle?

— Une chapelle.

— Qui devra construire cette chapelle?

— Celui qui veut bien.

— En quelle matière faut-il la construire?

— En pierres.

— Les habitants du village doivent-ils y contribuer?

— Oui.

— Peuvent-elles (les enfants) toucher la Mère de Dieu?

— Non.

— Les malades dans le désir d'être guéris, leur sera-t-il permis de la toucher?

— Oui.

— Doivent-ils encore appeler des malades ce soir-là?

— Oui.

Aussitôt l'aubergiste Schnur et quelques autres personnes courent au village pour y chercher l'ouvrier malade Nicolas Rektenwald dont nous avons déjà parlé. Depuis dix mois, cet homme se consumait à la suite d'un mal opiniâtre et qui s'aggravait tous les jours. Il était incapable de se livrer au travail. Tout le village était au courant de sa triste position. Il était déjà au lit lorsque Schnur vint l'appeler.

**Première guérison.**

Comme nous l'avons vu, Rektenwald avait déjà accompagné, dans l'après-dîner, les enfants au lieu de l'apparition. Il ne marchait qu'avec beaucoup de peine. Il était animé d'une grande dévotion envers la sainte Vierge et la suppliait avec ferveur de le guérir. — Il quitte donc promptement son lit et part. Sa femme l'accompagne.

Son mal datait de la campagne de 1865 et il s'était aggravé dans celle de 1870 à 71. Loin de s'améliorer, le malheureux s'affaiblissait journellement. Depuis le 1er septembre 1875 il avait été forcé de renoncer à toute occupation. Il gardait presque toujours le lit et il ne se levait ou ne hasardait aucune sortie que par les beaux jours. La maladie avait commencé dans les jambes et s'était communiquée au dos, à la poitrine et à la tête. Le docteur Cornelius, de Saint-Wendel, le visitait fréquemment et il avait déclaré à sa femme que la guérison

serait très-difficile. On avait à peu près perdu l'espoir de le voir revenir à la santé.

Dès que Nicolas Rektenwald est arrivé dans la forêt, il demande par l'intermédiaire des enfants s'il lui serait permis de toucher la sainte Vierge. Oui, répondit-elle, au pied. Les enfants portent donc la main du malheureux à l'endroit où ils aperçoivent le pied blanc de l'apparition. Rektenwald ne sentit que la terre et il ne sentit pas le pied.

Mais il a à peine porté la main à l'endroit désigné qu'il éprouve une commotion violente : il lui semble éprouver dans les membres des tiraillements de haut en bas et de bas en haut, ou qu'on lui jetait de l'eau froide sur le corps.

Il était guéri. De ce moment il n'eut plus la moindre douleur. On se figure la joie de ce brave homme et celle de sa femme. L'émotion ne leur permit pas de parler et ils ne répondaient que par des larmes aux questions qu'on leur adressait.

Le lendemain, jeudi, Rektenwald se leva parfaitement content et dispos et bientôt après il reprit ses occupations comme ouvrier des mines. Le village entier, ses camarades et tous ceux qui le connaissaient aux environs étaient obligés d'avouer qu'il n'y avait rien de naturel dans la prompte guérison de cet homme.

Il est vrai, l'impiété éleva sa voix dissonnante : elle parla de supercherie et de fraude cléricale. Un médecin déclara que tout s'était passé très-naturellement. Mais ce médecin n'avait vu Nicolas Rektenwald ni pendant sa maladie ni après. Il est à remarquer que dès que cet homme se sentit guéri, il avait demandé à l'Apparition les prières qu'il devait réciter. Il lui fut répondu qu'il devait dire pendant huit jours trois fois le *Sub tuum* et le *Veni sancte Spiritus*.

### Sixième et septième apparition

*Deuxième miracle,* 11 *juillet* 1876.

On pense bien que les événements du mercredi, surtout la guérison de Rektenwald, eurent leur retentissement dans tout le pays environnant. Le lendemain, jeudi, après midi et le soir, nouvelle visite des enfants au bois au milieu d'un grand concours de monde. L'apparition se manifesta aux deux visites, comme précédemment. C'est dans cette soirée qu'eut lieu la guérison de la petite Madeleine Kirsch.

Cette jeune fille, âgée de sept ans et demi, était atteinte d'une phthisie qui présentait les caractères les plus alarmants et elle

gardait le lit, depuis vingt-cinq semaines. Depuis plus d'un mois elle ne supportait plus aucune nourriture et rendait jusqu'à l'eau qu'elle buvait. Presque tous les jours elle s'affaiblissait encore davantage à la suite de fortes hémorrhagies par le nez. Tous ceux qui la connaissaient s'attendaient à la voir mourir bientôt et M. le curé lui avait administré les derniers sacrements. Le menuisier Michel Finkla s'apprêtait déjà, comme il l'a déclaré lui-même, à lui faire son cercueil.

Lorsque la jeune Kirsch eut connaissance du miracle opéré en faveur de Rektenwald, elle pria sa mère de vouloir bien la faire transporter au lieu des apparitions. La mère prétexta d'abord que la chose était impossible ; elle était honteuse d'emporter dans la forêt sa fille mourante. Mais la petite Madeleine, dont la foi et la confiance en l'Immaculée Vierge et Mère de Dieu augmentait toujours, adressa à sa mère des paroles si pressantes, si suppliantes, elle insista d'une manière si fervente, qu'à la fin la confiance de l'enfant passa dans la mère qui consentit à exécuter son désir. Elle enveloppe la petite malade dans une grande couverture et la porte dans la forêt miraculeuse. L'enfant ne cessait de prier et de supplier la sainte Vierge à voix basse.

Par l'intermédiaire des petites filles voyantes la jeune malade touche le pied de la Vierge, qui lui impose pour pénitence de dire pendant huit jours les deux petites prières : « Venez, Esprit Saint. Nous nous réfugions sous votre protection, ô sainte Reine des Cieux. »

La mère remporte son enfant à la maison. Celle-ci récite avec ferveur les prières recommandées par l'Apparition et dort la nuit d'un sommeil paisible, ce qui ne lui était point arrivé depuis longtemps. Le lendemain, Madeleine, dès son réveil répète ses prières et reste au lit. La mère avait quitté la maison de bon matin et ne rentra que vers les onze heures.

Deux enfants plus âgés étaient restés près de la petite malade pour la soigner. Tout à coup elle s'apprête à se lever. Ses deux sœurs s'y opposent d'abord, puis la laissent faire. L'enfant se lève et s'habille toute seule, ce qu'elle n'avait jamais pu faire dans tout le cours de sa maladie. Elle sort de la maison et va au-devant de sa mère. Celle-ci est consternée en la voyant marcher. Madeleine l'aborde en lui criant : « Je suis guérie. » Elle continua de bien aller. Le lendemain, pour montrer à sa famille que ses forces lui étaient revenues, elle prit dans ses

bras son plus jeune frère, un fort garçon d'un an, et le porta sans efforts en faisant trois fois le tour de leur appartement. Le soir de ce second jour elle alla au-devant de son père absent depuis plusieurs jours.

*(La suite prochainement)* SOEHNLIN.

---

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

*Exposé des travaux lu à l'assemblée du 30 novembre dernier, par M. Victor Palmé, directeur général.*

Messieurs,

L'année que vient de traverser la *Société générale de librairie catholique* n'a pas été de ces années tranquilles durant lesquelles les affaires reçoivent un libre développement et arrivent à une prospérité facile.

Et cependant nous avons la satisfaction de vous annoncer que mauvaise pour tant d'autres, l'année a été bonne pour nous.

Au milieu de ces préoccupations qui tourmentent aujourd'hui toutes les âmes, il nous a fallu donner à nos opérations certains caractères particuliers, que vous apprécierez à leur valeur. L'activité ne suffit pas : il faut la prudence, l'équilibre, la modération.

Il est certains projets auxquels nous avons provisoirement renoncé; il est certaines réimpressions que nous avons ajournées. Mais, tout au contraire, quand les questions les plus graves sont quotidiennement soulevées, quand la guerre contre l'Église et la société est déchaînée, le devoir et l'intérêt d'une librairie catholique résident dans l'actualité.

Néanmoins l'esprit militant ne suffit pas. Il faut aux catholiques la science qui rend la lutte victorieuse, et la piété qui la fait charitable. Je trouve dans cette pensée la division de cet humble exposé, et je vous demande la permission d'étudier avec vous les publications de la Société à ce triple point de vue : la science, l'actualité, la piété.

Je serai bref.

### I

Nous aurions cru manquer à notre devoir et briser les traditions de notre Société en interrompant la réimpression de ces

deux admirables recueils : les *Historiens de France* et la *Gallia christiana.* Sept volumes de cette dernière œuvre ont été publiés avec ce luxe correct et cette beauté classique que l'on se plaît à reconnaître à cette publication nécessaire. Quinze volumes des *Historiens* ont paru, et d'autres sont sous presse. Nous fournissons par là des éléments de travail à tous ces prêtres modestes que les événements actuels peuvent menacer, mais qu'ils ne troublent pas. Les séminaires et les presbytères demeurent, au milieu de nos divisions, les asiles paisibles de l'étude et de la science.

Après l'érudition, l'enseignement. C'était peu pour nous d'avoir publié un *Annuaire des Universités catholiques* qui peut être considéré comme un livre officiel, comme un manuel des professeurs et un *vade mecum* des étudiants; nous avons encore donné *la Somme du Catéchiste* de M. l'abbé Regnaud, en quatre énormes volumes contenant la matière de dix volumes ordinaires, et formant le *Cours de religion* le plus complet et le plus actuel qui ait paru jusqu'ici. Il s'adresse aux étudiants de nos universités, auxquels il est absolument indispensable, comme à tous ceux qui dirigent l'enseignement secondaire et les catéchismes de persévérance. Le volume supplémentaire de Billuart, qui contient toutes les décisions des congrégations romaines depuis deux siècles, les décrets du concile du Vatican, les projets et les vœux des Pères de cette vénérable assemblée, et une foule de documents que l'on aurait peine à rencontrer ailleurs, répond aux mêmes besoins du haut enseignement.

Mais nous avons voulu faire plus : nous avons publié deux volumes de la *Bibliothèque théologique du XIX*^e^ *siècle.* C'est Migne en raccourci, avec cet avantage que nous donnons le dernier mot de la science allemande avec la clarté française et la pure doctrine romaine. Deux savants professeurs allemands, les docteurs Alzog et Scheeben, sont les auteurs de ces deux excellents traités de *Patrologie* et de *Dogmatique* qui vont bientôt devenir classiques dans nos grands séminaires. Plusieurs autres volumes vont suivre sur toutes les branches de la science ecclésiastique. Ce sera une encyclopédie catholique, au succès de laquelle nous osons vous convier aujourd'hui.

Nous allions oublier de vous dire que nous sommes arrivés au huitième volume de cette grande et belle *Théologie de Salamanque,* la plus vaste synthèse théologique connue.

Cette semaine, plusieurs autres livres vont être publiés par nous, qui serviront également de base au haut enseignement catholique.

Vous vous souvenez sans doute des *Institutions liturgiques*, qui ont ramené la France à la beauté de l'unité liturgique : le premier volume de la seconde édition est prêt. Ce livre a sa place dans tous les séminaires où il y a une chaire de liturgie comme dans toutes les bibliothèques de théologiens.

A tous ceux qui se passionnent pour les antiquités chrétiennes, l'édition classique de la *Sainte Cécile* de dom Guéranger va fournir les éléments d'une étude approfondie, et l'on sait que l'illustre abbé de Solesme était l'un de nos plus sûrs historiens, l'un de nos plus fins archéologues.

Enfin le premier volume des *Épopées françaises,* de cette œuvre que l'auteur a entièrement refondue, va de nouveau vulgariser parmi nous la connaissance de notre poésie nationale.

Cependant à une maison telle que la nôtre il manquait une *Histoire de l'Église*. Nous avons acquis l'édition de Rohrbacher publiée sous les auspices de M. l'abbé Guillaume et continuée par lui jusqu'à nos jours. A chaque volume de cette *Histoire* nous ajoutons un long *Appendice* et de nombreux *éclaircissements*, où le vieux livre est enfin mis au courant de la science. On ne touche pas à l'édifice auguste élevé par les mains de Rohrbacher; mais on l'entoure de constructions nouvelles, qui en décuplent l'importance et la valeur. C'est presque un nouveau livre, avec la réputation et les mérites de l'ancien.

Nous plaçant toujours au point de vue romain, nous avons défendu l'Église sur le terrain du *Syllabus* en publiant tout un arsenal sur cette question : d'abord le grand ouvrage de M. l'abbé Jules Morel, la *Somme contre le catholicisme libéral;* le volume de Falconieri et celui de M. l'abbé Verdereau.

S'il est vrai que la meilleure préparation à une lutte sérieuse soit une science profonde, vous estimerez peut-être que nous avons contribué à bien préparer ce grand combat intellectuel auquel tous les catholiques doivent prendre part.

II

Passons à notre collection d'in-18 jésus à trois francs.

Il faut donner à nos livres une forme commode, légère, facile. Le « format de combat », si j'ose m'exprimer ainsi, c'est l'in-

18. Les plus brillants, les plus incontestables succès de notre Société sont dus, cette année, à deux in-18.

Vous avez nommé avant moi: *Molière et Bourdaloue* de Louis Veuillot et *Jésuites!* de Paul Féval. Leur succès n'est pas éteint, il est appelé à durer longtemps encore. Les événements ne peuvent que contribuer à cette vogue étonnante. L'idole chère aux ennemis de l'Église, c'est Molière; leur haine la plus violente, ce sont les *Jésuites*.

A côté de ces deux œuvres types, le général Ambert écrit pour nous son *Chemin de Damas*, Barbey d'Aurevilly ses *Bas-Bleus*, Léon Gautier ses *Vingt nouveaux portraits*. Les nouvelles éditions des anciens romans de Paul Féval disputent aux *Jésuites* un succès qui ne sera point de courte durée : c'est *Châteaupauvre*, c'est le *Dernier chevalier*, c'est la *Fée des grèves*. Mais rien n'a plus ému les esprits, rien n'a plus fait battre les cœurs que cette œuvre véritablement nouvelle, les *Étapes d'une conversion*. Nous en sommes à la huitième édition dans le court espace de trois mois.

De tels livres néanmoins ne s'adressent pas à tout le monde. A l'usage de ces pauvres âmes égarées, de nos ouvriers et de nos paysans, nous avons créé notre *Bibliothèque à dix centimes*. C'est par excellence l'œuvre de propagande, l' « œuvre de lumière ». Ces petites brochures se vendent par milliers, et il est à souhaiter qu'elles se vendent davantage encore. Plus étendues que les *Tracts*, elles ont plus de solidité, plus de tenue; on les accueille mieux, on les garde plus longtemps. Celles qui ont le plus de succès sont: *La Dîme et la Corvée; Nos soldats*, par le général Ambert; l'*Ouvrier du temps jadis;* les *Lettres de Jacques Bonhomme*, etc.

Cependant les recueils périodiques sont là pour initier le grand public aux évolutions de la politique, de la littérature et de la science.

Notre *Revue du Monde catholique* a été transformée durant l'année qui vient de s'écouler : « transformée » est le mot propre; et vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à jeter un regard sur les dernières livraisons. C'est dans la *Revue du Monde catholique* que M. Paul Féval publie d'abord toutes ses œuvres nouvelles: c'est là que les *Étapes d'une conversion* ont vu le jour; c'est là qu'il nous donne *le Second Récit de Jean*, la suite de ses *Étapes*. C'est la *Revue du Monde catholique* qui a publié la première les admirables articles de Louis Veuillot sur *Mo-*

*lière et Bourdaloue.* C'est encore notre chère *Revue* qui a eu les primeurs de *Notre-Dame de Lourdes ;* et demain des chapitres détachés d'un nouveau volume de M. Henri Lasserre sur les derniers miracles de Lourdes, vont paraître dans le même recueil. Ainsi, Messieurs, quelle est donc la Revue qui réunit de pareils écrivains et qui publie de tels chefs-d'œuvre ? Les trois grands succès de librairie de notre temps ont passé par la *Revue du Monde catholique !*

Nous annoncions l'an dernier une *Revue des Questions scientifiques*: notre idée et notre titre nous ont été pris; et vous voyez par là quelle discrétion doit régner dans tous nos discours. Mais d'ailleurs notre *Revue des Questions historiques* continue à justifier sa réputation déjà vieille : elle poursuit son œuvre, accueillie par les hommages de nos adversaires et par le dévouement de nos amis. Que ce dévouement devienne encore plus pratique, et la Revue n'aura plus rien à désirer. Quant aux *Analecta Juris Pontificii,* cette revue grave tient toujours le premier rang dans sa spécialité canonique.

III

Je n'ai qu'un mot à dire des livres de piété, et je consacre ce mot à constater le succès de nos *Directions spirituelles* de saint François de Sales, ce nouveau docteur de l'Église, proclamé le « Docteur infaillible » par Pie IX lui-même, et de nos différents *Ecrins.* Une édition populaire de trois *Choix de prières* de M. Léon Gautier ravivera et popularisera le succès des anciennes éditions. La piété catholique choisit aujourd'hui ses aliments avec une extrême délicatesse : elle a raison. Elle ne veut plus que des sévères écrits des Pères et des Docteurs de l'Église, et de ces prières théologiques qui ont si longtemps nourri la foi de nos pères. Nous nous sommes efforcés de répondre à un désir aussi légitime, et nous continuerons à suivre cette route, où la voix de nos évêques nous appelle et nous encourage.

Un mot encore, pour finir, sur les livres illustrés.

Depuis mon dernier exposé, un succès sans précédent a couronné nos efforts dans cet ordre d'entreprises : l'édition artistique de *Notre-Dame de Lourdes* a été le livre d'étrennes le plus acclamé, et, ce qui vaut mieux encore, le plus acheté et le plus lu. Notre système d'encadrements est apparu à tous les yeux comme le plus riche et le plus élégant. Déjà l'on nous

copie. Bref, le succès a été tel, que nous sommes résolus à marcher plus loin dans cette voie et à publier chaque année une œuvre de ce genre. Nous avons choisi le *Christophe Colomb* de M. Roselly de Lorgues. Les documents que nous avons dû demander à l'Amérique nous ont mis en retard. Mais ce beau livre peut être considéré comme achevé. Les encadrements d'Yan Dargent, chauds, variés, charmants, lui donnent un cachet, un style qui étonnera l'opinion publique, laquelle est cependant devenue si difficile. Ce sera la perle de notre Exposition.

Nous fondons aussi une Bibliothèque, genre Hachette, à 6 francs le volume, où nous ferons entrer toute une série d'in-8° richement illustrés. Le type de cette collection, seront les *Contes de Bretagne* de Paul Féval, qui paraîtront la semaine prochaine. Des contes, la Bretagne, le nom de Paul Féval : voilà trois grands éléments de succès.

Je ne vous dis pas ce que je vous réserve pour l'année prochaine, parce que l'expérience nous a appris à être discrets. Mais ce que je puis vous assurer dès à présent, c'est qu'avec des œuvres et des noms comme Louis Veuillot, Paul Féval, Henri Lasserre, Poujoulat, J. Chantrel, Léon Gautier, il n'est pas téméraire d'espérer une double moisson : la conquête des âmes et quelques bénéfices !

**La Société générale de Librairie catholique considérée au point de vue moral.**

PAR M. E. DE SOYE

Messieurs,

Vous venez d'entendre le rapport du conseil d'administration sur la situation matérielle de notre Société, permettez-moi de vous en exposer, à mon tour, l'importance morale.

Sans doute, nous sommes loin de dédaigner les bénéfices qu'on vient de vous signaler, mais il est un bien que nous prisons au-dessus de tous les autres, c'est la considération qui s'attache à notre œuvre et lui imprime, parmi tant de bonnes œuvres, un cachet de grandeur à part. Laissez-moi, Messieurs, entrer ici dans quelques détails et citer à l'appui de mon assertion plusieurs témoignages choisis entre beaucoup d'autres.

A mon avis, la plus haute sanction morale qu'une œuvre catholique puisse recevoir, c'est celle qui résulte de l'approbation du Vicaire de Jésus-Christ. Or, cette sanction n'a point

fait défaut à notre œuvre. Indépendamment de la bénédiction spéciale que le Saint-Père a bien voulu accorder à notre directeur général, lors de la formation de notre Société, Sa Sainteté, par un bref très-élogieux, en date du 17 avril dernier, a daigné l'honorer en outre du titre de chevalier de l'ordre insigne de Saint-Sylvestre.

Cet honneur, bien que personnel à M. Palmé, n'intéresse pas moins tous les actionnaires de notre Société.

Il rejaillit indirectement sur chacun de nous, car, on peut le dire, un tel honneur accordé à l'un des membres se répand sur le corps entier.

« S'il est permis, dit Mgr l'évêque d'Arras dans une lettre adressée à M. Palmé pour le remercier de l'envoi d'un exemplaire de Notre-Dame de Lourdes, s'il est permis de juger de l'arbre par ses fruits, ceux qui ont travaillé à le planter doivent se féliciter du concours qu'ils ont apporté.

« Daigne Notre-Dame de Lourdes, à laquelle vous avez élevé ce beau monument, répandre ses bénédictions les plus abondantes sur une Société qui n'a d'autre but que la gloire de son divin Fils et l'exaltation de son Église ! »

« Troyes, 14 novembre 1876.

« Lorsque je me fis inscrire pour trois actions, je n'ai eu en vue que de seconder, selon mon tout petit pouvoir, vos généreux efforts pour aider à atteindre le but si éminemment catholique que vous vous proposiez et que la divine Providence a béni déjà d'une toute particulière bénédiction...

« Votre œuvre si éminemment catholique réalisera les espérances conçues et honorera à jamais devant les hommes et devant Dieu la maison Victor Palmé.

« Leclerc, *vicaire général de Troyes.* »

Mais descendons de ces sommets et demandons, non point au clergé dont la majorité nous a toujours été très-sympathique, demandons aux simples laïques ce qu'ils pensent de notre œuvre.

Écoutez leur réponse, elle est consignée dans des lettres écrites à notre directeur général :

« Le 27 janvier 1876, vous adressiez à vos actionnaires une circulaire pour leur annoncer : 1° la réalisation complète de votre souscription, 2° le paiement aux actionnaires des intérêts du montant de leurs souscriptions. Cette dernière promesse a

été loyalement tenue de votre part, mais c'était là la moindre de nos préoccupations, ce qui nous touchait bien davantage, c'était la pensée que votre Société, sans mépriser les intérêts terrestres, visait à un but plus élevé.

« Je suis convaincu, comme je l'ai été dès l'origine, que cette œuvre bénie de Dieu, dirigée par vous avec le concours des hommes choisis pour être vos collaborateurs, ne pouvait échouer tant que la société française, que je ne comprends pas sans la religion, restera debout.

« DUCHASTENIER, *juge de paix, à Poitiers.* »

« Tilloy, par Conty, 23 octobre 1876.

« Tout ce qui se rapporte à vous, à votre maison, passe chez moi en première ligne. Or, je dois vous le déclarer, vous avez atteint à la perfection du genre ; vous êtes l'éditeur des hommes de l'école enthousiaste. Ils ont déteint sur vous.

« Je vous félicite. Vos publications sont magnifiques ; celles que vous annoncez sont splendides !

« ROZE, *membre de la Société des antiquaires de Picardie.* »

Versailles, 24 février.

« Pour moi, l'œuvre à laquelle vous avez voué votre fortune, tout votre temps, votre santé peut-être, est si excellente, elle tient un rang si éminent parmi les bonnes œuvres du jour, que pour ce qui me concerne, en m'y associant quelque peu, je ne me soucie pas plus que d'un fétu de paille de ce qui en peut résulter au point de vue financier.

« M. ROQUETTE, *ancien notaire.* »

Je pourrais multiplier ces citations, si je n'étais retenu par la crainte d'abuser de votre bienveillante attention. Aussi bien les nouveaux témoignages que je vous apporterais ne différeraient-ils que pour la forme de ceux que je viens de produire. Le fond, qui est le même, ne servirait qu'à donner plus de poids à l'assertion que j'ai émise plus haut, à savoir que les résultats obtenus par notre Société au point de vue moral ne le cèdent en rien aux avantages matériels dont elle est en possession.

En terminant, permettez-moi, Messieurs, de faire appel à vos sentiments les plus généreux. La reconnaissance nous fait un devoir d'accorder un pieux souvenir à la mémoire de deux des plus zélés protecteurs de notre Société, Mgr Mabile, évêque de

Versailles, et Mgr de Ladoue, évêque de Nevers. Le premier de ces éminents prélats portait à notre œuvre un intérêt tout paternel. Il estimait et aimait *vraiment* notre directeur général et il lui en donna une dernière preuve en appelant l'attention du Saint-Père sur *ses labeurs* et sur *son dévouement*, pour nous servir de l'expression d'un bon curé des Ardennes, et, c'est à l'heure où il s'inclinait visiblement vers la tombe que ce digne évêque voulut donner un témoignage suprême de son affection à M. Palmé en obtenant du Saint-Père le titre de chevalier de Saint-Sylvestre.

Mgr de Ladoue n'était pas moins dévoué à notre Société. Aussi l'un des prêtres qui l'approchait de très-près et recevait ses confidences intimes a-t-il pu avec raison s'écrier en annonçant à M. Palmé la mort inattendue du vénérable prélat : « Nous sommes inconsolables ; tout le diocèse est consterné. Quelle perte ! Comme nous aimions notre évêque ! Et vous, Monsieur, quel ami plein d'affection et d'estime vous avez perdu ! »

Vous associerez, Messieurs, vos regrets aux nôtres et nous acquitterons ensemble une de nos dettes les plus sacrées, la dette du cœur.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Et c'est toujours la même chose, mêmes incertitudes, mêmes inquiétudes, et le marché financier traduit tout cela en fluctuations qu'il devient difficile de suivre, qu'il serait même parfois difficile d'expliquer, — quand il s'agit de hausse, — si l'on ne savait qu'il y a un parti pris de hausse chez certains financiers de haute volée, qui sont conservateurs de leur argent, mais qui ne savent guère quels sont les principes conservateurs de la société. Il y a là, depuis huit jours surtout, des manœuvres de hausse où la politique prend une large place. On a monté follement sur le bruit de la formation d'un ministère Dufaure; c'était une arme de guerre de plus contre le Maréchal. Il a bien fallu baisser ensuite, mais on n'a pas autant baissé que la gravité de la crise ne semble le demander. Tout cela dit pour montrer que la Bourse n'est pas pour le moment un bon critérium de la confiance ou de la défiance publique ; on manœuvre par là comme on manœuvre dans les Chambres, et il y a bien des fils, même financiers, dans les mains du Comité des Dix-Huit.

—

La prise de Plewna, qui vient de tomber au milieu de nos agitations, est une grosse affaire. La Bourse l'accueille comme un acheminement

nement à la paix : c'est possible, mais à quel prix cette paix sera-t-elle obtenue ? Ne sera-ce pas un nouveau coup porté à l'équilibre européen ? S'il y a des exigences territoriales du côté de la Russie, — et il y en aura, — ne sera-ce pas le commencement de nouvelles complications européennes ? Et si l'Europe est impuissante à réprimer les convoitises de la Russie soutenue par l'Allemagne, n'aura-t-on rien à craindre de ces deux puissances, l'une victorieuse en Occident, l'autre victorieuse en Orient, et qui auront toutes leurs armées disponibles pour frapper quelque grand coup en Occident ? La Bourse pourra donc monter dans l'espoir d'une paix prochaine ; nous avons peine à croire que cette paix soit une véritable paix ; ce ne sera pas le rétablissement de l'ordre, par conséquent ce ne sera pas solide.

—

En attendant, l'arme dont jouent actuellement la presse et la Chambre révolutionnaire en France est la triste situation du commerce et de l'industrie. Pour l'Opposition, cette triste situation est le résultat du 16 mai, quoiqu'elle fît déjà entendre des plaintes lamentables avant cette date, et que la crise se soit considérablement aggravée par suite des mauvaises élections du 14 octobre et des extravagantes et inconstitutionnelles exigences de la majorité de la Chambre des députés, asservie au comité des Dix-Huit.

Ici, il n'y a rien de plus probant que les chiffres, et il est certain que les chiffres donnent tort à ceux qui se plaignent le plus haut. Le Sénat a ordonné une enquête sur les souffrances du commerce et de l'industrie. Cette enquête ne justifiera pas, — si nous en jugeons par ce qui est déjà connu, — les espérances de ceux qui avaient compté en faire une arme de guerre contre le Gouvernement ; le commerce et l'industrie sont, paraît-il, moins souffrants que certains hommes ne se plaisent à se l'imaginer. A Lyon, le grand commerce refuse absolument ses signatures aux pétitions colportées par les radicaux. A Marseille, il en est de même à peu d'exceptions près, ainsi que le prouve, malgré son auteur, une lettre adressée de cette ville à l'*Indépendance belge*. A Dijon, les présidents du tribunal et de la chambre de commerce, consultés par le préfet, ont établi, non par des phrases, mais par des faits et par des chiffres, que la situation de la place de cette ville était meilleure en 1877 qu'en 1876. On nous saura gré de donner connaissance de ces chiffres.

1. Le portefeuille des quatre principales maisons de Banque de Dijon s'est élevé pour les onze premiers mois de 1876 à la somme de . . . . . . . . . . . . . . . . . 100.739.525 13
Pour les onze premiers mois de 1877 . . . 103.219.681 90
Différence en faveur de 1877 . . . . . . 7.430.155 77

2. La succursale de la Banque de France a encaissé du 13 décembre 1875 au 10 décembre 1876 . . . . . . . . . . . . . . 30.235.054 »
Du 11 décembre 1876 au 8 décembre 1877 32.565.426 »
Différence en faveur de 1877 . . . . . . 2.230.372 »

Elle a escompté :

| | |
|---|---|
| Du 13 décembre 1875 au 10 décembre 1876 | 16.125.816 » |
| Du 11 décembre au 8 décembre 1877. . . | 18.551.418 » |
| Différence en faveur de 1877 . . . . . | 2.425.602 » |

| | |
|---|---|
| 3. Le mouvement des marchandises en petite vitesse dans les deux gares de Dijon a été, pendant les onze premiers mois de 1876 . . . | Tonnes 265 315 |
| Pendant les onze premiers mois de 1877, de | » 279.993 |
| Différence en faveur de 1877 . . . . . | Tonnes 14.678 |

Il résulte aussi des informations prises par le tribunal et la chambre de commerce de Dijon que le nombre des ouvriers employés par les diverses industries de cette ville n'a pas sensiblement diminué en 1877 et que les heures de travail sont les mêmes ; que si quelques négociants font moins d'affaires cette année, on doit en chercher les causes dans la crise qui existe chez toutes les puissances de l'Europe, dans la guerre d'Orient et dans l'irrégularité des saisons.

Voilà la vérité, et l'on peut ajouter que si, malgré toutes les causes de malaise, la France jouissait d'un gouvernement stable et respecté et n'avait pas continuellement à redouter l'explosion des plus sauvages passions, son industrie et son commerce seraient dans un état de prospérité que les autres nations pourraient envier.

A. F.

---

## RENOUVELLEMENT DE JANVIER

Le renouvellement des Abonnements qui partent du 1er janvier étant le plus considérable de l'année, nous *prions instamment* ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire fin décembre, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin de nous éviter une accumulation de besogne dont le service est exposé à souffrir.

Ceux de nos Abonnés qui auraient besoin de quelque délai pour payer leur souscription sont priés de nous en donner avis avant la fin de décembre ; c'est une indication qui nous est nécessaire pour établir des comptes réguliers, et ils comprendront que nous ne leur demandons qu'un léger dérangement pour le crédit que nous leur accordons.

A tous nous demandons de faire de nouveaux efforts pour augmenter le nombre de nos Abonnés, et nous mettre ainsi à même d'apporter à notre œuvre de nouvelles améliorations.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

42. **Paroles de Dieu,** par Ernest Hello; in-12 de xx-508 pages; Paris, 1877, chez Victor Palmé; — prix : 3 francs.

« L'Ecriture est un abîme, dit l'auteur au commencement de son livre. Il est impossible de dire comment elle est profonde, et impossible de dire comment elle est simple. » Ce sont là des choses que M. Hello montre admirablement dans son livre, où, prenant quelques-unes des paroles de la sainte Ecriture, et de celles mêmes qui paraissent les plus simples, il essaye d'en creuser la profondeur, sans réussir à aller jusqu'au fond, certainement, — il n'y prétend pas, — mais en ouvrant sur ces divines profondeurs des aperçus qui frappent et illuminent, comme l'éclair qui fait tout à coup apercevoir les objets les plus variés au milieu des ténèbres qui les cachaient. Le livre de M. Hello se divise en quatre parties : l'Ancien Testament, le Symbolisme dans l'Ecriture, le Nouveau Testament, les Larmes dans l'Ecriture. L'auteur a une forme qui n'appartient qu'à lui; il ne ménage pas son lecteur, il l'emporte de vive force sur les hauteurs, il le secoue et le réveille par des coups soudains, et, pourquoi ne le dirions-nous pas? quelquefois il le scandalise, — qu'on prenne ce mot en bonne part, — par l'inattendu de l'expression et la hardiesse de la pensée. Mais il y a de si vifs éclairs qui sillonnent ces pages, parfois des coups de pinceau si éclatants, que l'esprit se laisse entraîner et trouve une nourriture savoureuse là où il n'avait d'abord senti qu'un goût amer. Les livres de M. Hello ne conviennent pas à tous les lecteurs; il faut une certaine habitude de la réflexion philosophique et de la méditation des choses théologiques et mystiques, pour le suivre sans trop de fatigue. Il n'écrit pas pour le vulgaire, il lui faut un auditoire choisi.

—

43. **La Somme du Cathéchiste,** cours de religion et d'histoire sacrée, par M. l'abbé Regnaud; tome IV, in-12 de XVIII-1020 et 12-LXXVI pages, en tout 1126 pages; Paris, 1877, chez Victor Palmé; — prix du volume : 4 francs.

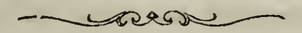
M. l'abbé Regnaud poursuit avec une louable persévérance son grand travail, dont le quatrième volume, qui vient de paraître, traite de la liturgie. Dire que 1000 pages sont consacrées aux questions liturgiques, c'est dire que l'auteur n'a rien négligé de ce qu'il importe de savoir en cette matière. Ce 4e volume termine le cours de religion entrepris par M. l'abbé Regnaud; mais l'auteur ne se trouve cependant qu'au tiers de sa course. Quatre volumes ont développé le cours, qui se compose de ces quatre parties : Dogme, Grâce, Morale, Liturgie. Une seconde série, également composée de 4 volumes, renfermera l'*Histoire sacrée;* une troisième, aussi en quatre volumes, viendra compléter la liturgie sous ces quatre titres, qui fourniront chacun la matière d'un volume : la sainte Messe, l'Office divin, l'Année liturgique de l'Avent à Pâques, et l'Année liturgique de Pâques à l'Avent. Ce sera alors une véritable *Somme* du Cathéchiste qui aura été publiée; inutile d'en vanter l'utilité, qui est évidente.

---

*Le gérant :* P. CHANTREL.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille, 51

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La crise en France. — Le nouveau ministère. — Message présidentiel. — Nouvelle situation constitutionnelle. — Vote de deux douzièmes provisoires. — Clôture de la session extraordinaire. — Mouvement préfectoral. — La santé du Pape. — La guerre d'Orient. — Noël.

20 décembre 1877.

Quand nous écrivions notre dernière chronique, le dernier mot de la crise politique et sociale que traverse la France n'était pas encore dit. Le maréchal de Mac-Mahon, après avoir failli verser à gauche, paraissait s'être rejeté vers la droite, et l'on attendait des résolutions viriles d'où pouvait sortir le salut, ou qui pouvaient au moins permettre de s'arrêter un instant sur la pente révolutionnaire qui nous précipite à l'abîme. Quelques heures après, — soit manque de résolution, soit défaillance de quelques hommes sur qui l'on croyait pouvoir compter, soit pression venue du dehors, car le moment n'est pas encore venu d'écrire cette douloureuse histoire, — tout était changé, la révolution triomphait, l'acte du 16 mai était désavoué, les paroles solennelles des manifestes étaient tenues comme nulles, le parti de la conservation était abandonné, et le Maréchal, acceptant l'une des deux alternatives du terrible dilemme qui avait été posé, *se soumettait*. Il serait inutile aujourd'hui, il serait peut-être cruel d'exprimer l'indignation excitée par ce revirement soudain ; la pitié et la douleur doivent l'emporter sur l'indignation ; nous plaignons et nous nous affligeons, nous plaignons l'homme et la patrie, nous nous affligeons de la disparition soudaine d'une gloire jusqu'ici sans tache, et maintenant... Dieu, sans doute, a voulu nous montrer une fois de plus que les hommes ne sont rien ou peu de chose, et que les principes sont tout. Des hommes honnêtes, des hommes dont nous nous reprocherions de suspecter les intentions, prétendaient nous sauver de la Révolution en pactisant avec elle, en se passant et en rougissant de la religion, en répudiant, pour les principes de 89, les éternelles vérités proclamées dans le

Syllabus : ils n'ont fait que nous plonger plus avant dans la Révolution, et que rendre le salut plus difficile.

Le *Journal officiel* du 14 décembre publiait les décrets nommant les ministres suivants :

*A la présidence du conseil et aux sceaux :* M. *Dufaure*, sénateur, membre de l'Académie française.
*A l'intérieur :* M. *de Marcère*, député.
*Aux affaires étrangères :* M. *Waddington*, sénateur, membre de l'Institut.
*A la guerre :* M. le général de division *Borel.*
*A la marine :* M. le vice-amiral *Pothuau*, sénateur.
*Aux finances :* M. *Léon Say*, sénateur.
*A l'instruction publique, cultes et beaux-arts :* M. *Bardoux*, député.
*Aux travaux publics :* M. *de Freycinet*, sénateur.
*A l'agriculture et commerce :* M. *Teisserenc de Bort*, sénateur.

Sur ces neuf ministres, cinq sont protestants : MM. Waddington, Borel, Pothuau, Say et Freycinet; on ne dira pas que, cette fois, l'on a suivi la loi du nombre, car on ne compte pas un million de protestants en France, contre 36 millions de catholiques. On ne pourra sans doute plus dire que le gouvernement est clérical et que ce sont les évêques et les curés qui dirigent tout. Le *Journal des Débats,* maintenant ministériel, a eu soin de dire, dès le premier jour, que la présence de M. Waddington au ministère des affaires étrangères devait rassurer l'Europe pour le cas où surviendrait la vacance du Saint-Siége : nous le croyons bien, ce n'est pas de ce côté que M. de Bismark trouvera des difficultés.

M. Dufaure est connu : c'est un de ces Girondins qui s'obstinent à ne pas voir qu'ils préparent l'avénement des Montagnards; il est catholique et pratiquant, dit-on; quelques-uns prétendent qu'il est janséniste; il est au moins fortement gallican, et ne doute pas que l'État, quand il le dirige, est cent fois plus sage que l'Église.

M. de Marcère, arrivé des confins du royalisme le plus chaud en pleine république radicale, en passant par l'impérialisme, s'était distingué dans ces derniers temps par des discours injurieux pour le Maréchal. On lui doit aussi cette parole que « le radicalisme est un fantôme ridicule. » Peut-être ne tardera-il pas à s'apercevoir que ce fantôme ridicule est une horrible réalité.

M. Waddington, protestant, d'origine anglaise et allié à la famille de M. Bunsen, Prussien plus athée qu'évangélique, est

connu comme épigraphiste et comme peu favorable à la liberté de l'enseignement catholique; aux affaires étrangères, il s'entendra avec M. de Bismark pour ce qui concerne les affaires de l'Église. On dit d'ailleurs qu'il sera aidé par M. de Saint-Vallier et peut-être doublé d'un sous-secrétaire d'État qui ne serait autre que M. Spuller, Badois et député, très-connu jadis sous le nom de Pipe-en-Bois, et dont le frère vient d'être nommé préfet.

M. le général Borel est, dit-on, un bon organisateur. Il était à l'armée du général d'Aurelle de Paladines, qui vient de mourir, et, dans ses dépositions au sujet des faits et gestes des hommes du 4 septembre, il a montré que si le fruit de la victoire de Coulmiers a été perdu, cela doit être attribué en grande partie à M. Gambetta et à M. de Freycinet. Depuis, il paraît qu'on s'est réconcilié, puisque M. de Freycinet est aussi ministre. Le général Borel a contribué, avec le maréchal de Mac-Mahon, à reprendre Paris et à détruire la Commune.

M. le vice-amiral Pothuau est un marin; il est, à ce qu'il paraît, républicain; nous croyons qu'il ne l'a pas toujours été.

M. Léon Say a déjà été ministre des finances. Patron du *Journal des Débats,* il assure l'appui de ce journal au gouvernement, en même temps que le gouvernement donne des places à plusieurs des rédacteurs de la même feuille, par exemple à M. Aron, qui devient le directeur des deux journaux officiels.

M. Bardoux passe pour un franc-maçon. Son assistance au mariage exclusivement civil de M. Jules Favre n'est pas en opposition avec cette qualité. En proposant dernièrement à la Chambre une loi sur l'état de siége qui supprimerait en réalité l'état de siége, et une autre loi qui donnera toute licence au colportage et aux cabarets, il nous semble qu'il n'a rien fait non plus de contraire aux doctrines maçonniques.

M. Teisserenc de Bort a déjà été ministre; c'est peut-être la physionomie la moins accentuée du ministère actuel.

M. de Freycinet est l'œil et la main de M. Gambetta, qui entre ainsi indirectement dans la place. C'était lui qui, en 1870 et 1871, imaginait avec le dictateur les beaux plans de guerre qui ont eu le succès qu'on connaît. On le dit habile ingénieur; nous aimons mieux le voir aux travaux publics qu'à la guerre.

Tel est le ministère du 13 décembre.

Dès le 14, MM. Dufaure et de Marcère, le premier au Sénat, le second à la Chambre, ont lu le Message suivant, qu'ils

avaient eu la cruauté de faire signer au maréchal de Mac-Mahon :

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Les élections du 14 octobre ont confirmé, une fois de plus, la confiance du pays dans les institutions républicaines.

Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles.

L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée ; il exige avec non moins de force qu'elle ne se renouvelle pas.

L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel, et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit et je me conforme à la réponse du pays.

La Constitution de 1875 a fondé une République parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres.

Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs. L'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité.

Ces principes tirés de la Constitution sont ceux de mon Gouvernement.

La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité.

Tous les pouvoirs publics concourront à en favoriser le développement. L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, assurée désormais d'arriver au terme de son mandat, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame.

L'Exposition universelle va s'ouvrir ; le commerce et l'industrie vont prendre un nouvel essor, et nous offrirons au monde un nouveau témoignage de la vitalité de notre pays, qui s'est toujours relevé par le travail, par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation, d'ordre et de liberté.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :
*Le garde des sceaux, ministre de la justice, président du conseil,*
J. DUFAURE.
*Le ministre de l'intérieur,*
DE MARCÈRE.

Pauvre Maréchal !

Impitoyables vainqueurs !

Nous ne nous arrêterons pas à examiner si la nouvelle situa-

tion faite au Maréchal et si la renonciation formelle au droit de dissolution sont bien conformes à la Constitution; nous nous contenterons de faire remarquer que, par ce document, la situation est totalement changée. Le maréchal de Mac-Mahon, devenu tout à fait *irresponsable*, n'est plus que le Président de la République et n'a aucune responsabilité dans le gouvernement; les ministres, solidairement et individuellement *responsables* et *indépendants* (du Président), sont tout le gouvernement. La signature du Président n'est plus qu'une simple formalité, une espèce de légalisation de la signature des ministres. Le Président préside et ne gouverne pas; c'est l'idéal du système parlementaire. De sorte que si, demain, une autre majorité imposait un ministère tout différent au Président, M. de Mac-Mahon pourrait signer absolument le contraire de ce qu'il signe aujourd'hui, sans qu'on eût le droit de lui reprocher de se contredire. C'est là le fin, c'est là le fin du parlementarisme!

Aussitôt constitué, le ministère s'est occupé d'obtenir le budget, cette arme avec laquelle on venait de faire une révolution. M. Dufaure avait promis d'obtenir tout le budget; mais ainsi ne l'entendait pas le comité des Dix-Huit, qui veut bien tolérer un cabinet qui n'est pas encore tout à fait selon son cœur, mais qui veut aussi lui faire sentir le collier qu'il lui a mis au cou. Dès le premier jour, il a fallu se soumettre, et M. Léon Say, sachant qu'on ne lui en donnerait pas davantage, n'a demandé que deux douzièmes provisoires, avec le vote des quatre contributions directes, ce qui met entre les mains du gouvernement 529 millions 500,000 francs, de quoi marcher jusqu'à la fin de février. Le crédit a été voté à l'unanimité par les députés, le samedi 15 décembre, par les sénateurs, le mardi 18 décembre, les droites se réservant pour la discussion du budget, et la session extraordinaire de 1877 a été déclarée close: à l'année prochaine les affaires sérieuses!

Il reste encore une centaine de députés à valider ou à invalider.

Hier, 19 décembre, le *Journal officiel* a commencé de servir aux vainqueurs la grande curée. Tous les préfets, à l'exception de quatre, dont un a été transféré à une autre préfecture, ont été changés; il ne reste plus rien du 16 mai dans la haute administration. Puis viendra le tour des sous-préfets, des juges de paix, des procureurs de la République, etc., etc. La République sera entièrement aux républicains; nous verrons si cela

nous amène l'ère de prospérité prédite par le Message. Disons, en passant, que les républicains *purs,* les intransigeants, trouvent déjà que le mouvement préfectoral a un caractère orléaniste bien fortement prononcé, et qu'ils s'élèvent avec une fureur unanime contre la nomination de M. Albert Gigot comme préfet de police, quoique M. Albert Gigot soit un catholique libéral, ce qui ne les rassure qu'à moitié.

—

En deux mots nous ferons connaître la situation extérieure : la santé du Saint-Père s'améliore de plus en plus, et la guerre d'Orient continue, malgré la prise de Plevna, malgré la demande de médiation faite à l'Europe par la Turquie. L'Allemagne veut que les conditions de la paix se traitent directement entre la Russie et la Turquie ; la Porte trouve qu'elle peut encore, qu'elle doit encore lutter avant de se déclarer vaincue. La Serbie a fait sa déclaration de guerre ; la Grèce ne tardera pas, sans doute, à en faire autant. C'est le démembrement de la Turquie dans un prochain avenir.

Tout est sombre autour de nous ; le mal présent semble préparer un mal plus grand encore. Faut-il pour cela désespérer ? Faut-il se décourager ? La réponse est dans la fête que tout le monde chrétien va célébrer. L'humanité, à l'avénement de Jésus-Christ, n'était-elle pas plus malade que de nos jours ? Le Sauveur est venu, et de la pourriture même du monde païen est sortie toute une merveilleuse moisson d'admirables vertus, toute une civilisation nouvelle dont les restes nous frappent encore par leur beauté et par leur solidité. Jésus est venu sauver ce qui périssait ; nous périssons, Jésus n'est pas mort, sa puissance n'est pas détruite, appelons-le au secours ; il est la voie, la vérité et la vie ; ramenons le monde à lui, défendons, prêchons la vérité, et nous retrouverons la vie. Ce sera le salut de la société, le salut de cette chère et noble France qui est la fille aînée de l'Église, et nous continuerons de crier joyeusement avec nos pères : *Noël! Noël!*

J. Chantrel.

---

## RENOUVELLEMENT DE JANVIER

Le renouvellement des Abonnements qui partent du 1er janvier étant le plus considérable de l'année, nous

*prions instamment* ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire fin décembre, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin de nous éviter une accumulation de besogne dont le service est exposé à souffrir.

Ceux de nos Abonnés qui auraient besoin de quelque délai pour payer leur souscription sont priés de nous en donner avis avant la fin de décembre ; c'est une indication qui nous est nécessaire pour établir des comptes réguliers, et ils comprendront que nous ne leur demandons qu'un bien léger dérangement pour le crédit que nous leur accordons.

A tous nous demandons de faire de nouveaux efforts pour augmenter le nombre de nos Abonnés, et nous mettre ainsi à même d'apporter à notre œuvre de nouvelles améliorations.

---

Nous appelons l'attention toute particulière de nos lecteurs sur l'annonce que nous faisons aujourd'hui des tableaux de la *Société pontificale d'Oléographie* et sur les avantages dont nous pouvons les faire jouir à cet égard.

—

Cette Société vient de publier un magnifique petit tableau à l'huile reproduisant avec la plus grande fidélité le *Portrait du Saint-Père*. Parmi tous les portraits parus jusqu'à ce jour, il est incontestablement le plus beau, le plus parfait, le plus saisissant : il reproduit au vif l'auguste physionomie de Pie IX. La douce majesté, le regard tendre et pénétrant, le sourire paternel, qui inspirent, d'une manière vraiment ineffable, à tous ceux qui ont le bonheur de le voir en personne, la confiance et la vénération, ont été exprimés par une main de maître, et fidèlement reproduits.

La dimension du tableau est de 0 m. 26 sur 0 m. 33. Le prix en est de 6 fr., mais pour nos Abonnés ce tableau, roulé sur un cylindre de bois, sera expedié *franco* au prix excessivement réduit de 1 fr. 50 c. Nous sommes persuadés qu'un grand nombre d'entre eux profiteront de cette occasion de se procurer le portrait du Saint-Père.

—

Nous appelons également et de nouveau l'attention de nos lecteurs sur le beau livre du R. P. de Franciosi : *La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et au Saint-Cœur de Marie*, illustré par Imlé, et que nous pouvons leur donner pour 12 francs *franco*. Il y a certainement là l'un des plus beaux cadeaux qu'on puisse faire à l'occasion du Nouvel-An.

---

## LE PARTI DE DIEU

Dans la lettre pastorale qu'il a publiée pour la prise de possession de son diocèse, le nouvel évêque de Blois, Mgr Laborde, s'exprime catégoriquement sur la nécessité de substituer le parti de Dieu au grand parti de l'ordre et de la conciliation, qui ne fera rien s'il ne devient le parti de Dieu.

Notre plus vif désir, — dit-il, — le but de nos plus constants efforts, sera de relever, au milieu de vous, le temple renversé, de mettre Dieu à la place d'honneur qui lui est due, de faire respecter ses droits méconnus, de le faire aimer des petits et des grands, des enfants et de leurs pères, des classes les plus humbles comme de celles qui sont plus élevées. On parle d'un grand parti de l'ordre et de la conciliation, et on tente les plus louables efforts pour le constituer. Nous ne pouvons qu'y applaudir; mais, nous en avons l'intime conviction, rien ne sera fait, tant que Dieu ne sera pas replacé au-dessus de toutes les choses humaines, taut que son droit ne sera pas respecté d'une façon sérieuse et pratique.

Un seul parti pourra sauver le monde, c'est le parti de Dieu ; il n'y a de salut que là. Aussi, N. T.-C. F., à cette heure solennelle, où il nous est donné de prendre rang parmi les Pontifes du Seigneur, si vous nous demandez qui nous sommes, et à quel parti nous appartenons, nous vous répondrons sans hésiter : Nous sommes et nous serons parmi vous l'homme de Dieu; nous appartenons et nous appartiendrons toujours au parti de Dieu ; nous n'avons pas d'autre ambition que de consacrer notre vie au service de la cause divine. En agissant de la sorte, nous donnerons à notre chère patrie la meilleure preuve que nous puissions lui donner de notre dévouement, de notre amour et des vœux ardents que nous formons pour son bonheur.

---

# LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

(Suite — Voir le numéro précédent.)

## Mgr Lelong, évêque de Nevers.

Le sacre de Mgr Lelong a eu lieu dans la cathédrale d'Autun, le 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge au Temple.

Dans le sanctuaire, dit la *Semaine religieuse* d'Autun, se tenaient LL. GG. Mgr Forcade, archevêque d'Aix, précédemment évêque de Nevers; Mgr Thomas, évêque de La Rochelle; Mgr Cortet, évêque de Troyes (ces deux prélats assistants de Mgr Lelong) ; Mgr l'évêque d'Autun, prélat consécrateur; Mgr Lelong; MM. les vicaires généraux de Nevers ; Mgr Crosnier, protonotaire apostolique, et M. Dubarbier; MM. les vicaires généraux et les membres titulaires du chapitre d'Autun; enfin MM. les séminaristes qui avaient à remplir diverses fonctions.

Plus bas, dans le chœur, à partir des marches qui conduisent vers le sanctuaire, aux places réservées, M. le préfet de Saône-et-Loire, M. le sous-préfet d'Autun, M. le sous-préfet de Châlon, M. le président du tribunal civil, M. le président du tribunal de commerce, M. le procureur de la République, M. le colonel du 29e et MM. les officiers supérieurs, M. le capitaine de gendarmerie et les notabilités de la ville, des représentants distingués des intérêts catholiques dans le Nivernais : MM. le comte de Maumigny, Berthiau, Gastowt, de Villefosse, de Saint-Félix, vicomte de Charbrol, de Grandpré.

A la suite, jusqu'à la table de communion, venaient MM. les ecclésiastiques des deux diocèses. Si nos appréciations sont exactes, il n'y avait pas loin de trois cents prêtres accourus des diverses localités de Saône-et-Loire et de la Nièvre. Qu'on ajoute à ce chiffre l'appoint fourni par les grands séminaristes d'Autun et par les novices des RR. PP. Oblats, on se fera une idée du tableau que présentait cette foule pressée et recueillie.

Au-delà de la table de communion, jusqu'au fond de la grande nef, une société brillante, également composée des fidèles de l'un et de l'autre diocèse. En somme, partout Autun et Nevers.

Après la consécration épiscopale, Mgr Lelong a été reconduit à l'évêché au bruit des cloches et des brillantes fantaisies de l'orgue, et, quelques instants après, du haut du perron d'hon-

neur, le nouvel évêque bénissait, une fois encore, le clergé et les fidèles harmonieusement groupés en couronne autour de la pelouse de l'évêché et sous les arbres du parterre.

Nous voudrions maintenant reproduire en entier la Lettre pastorale écrite par Mgr Lelong à l'occasion de son entrée dans son diocèse, lettre dans laquelle il développe magnifiquement cette grande parole de saint Augustin : « Il est vainqueur, parce qu'il est victime, *Ideo victor, quia victima.* » A notre grand regret, nous sommes obligés de nous restreindre à quelques passages.

Après avoir montré que l'Incarnation fut un immense triomphe, et fait resplendir la beauté de cet épiscopat catholique qui porte, « à travers les siècles, avec un courage que rien n'a pu effrayer ni lasser, le flambeau de la vérité et de la seule vraie civilisation ; » qui est « le gardien incorruptible des lois qui seules font les saints ; » qui « ne meurt jamais ; » et, enfin, qui « est beau surtout dans sa personnification suprême, l'Évêque des évêques, Celui qui a reçu tout à la fois la charge et le privilége de *confirmer ses frères ;* » Mgr Lelong arrive au développement de cette parole : *Ideo victor, quia victima.*

Telle a été, dit-il, la conviction des apôtres et des successeurs des apôtres ; ils n'ont jamais oublié que le succès de leur apostolat devait avoir son principe dans la souffrance et que leur ministère serait d'autant plus fécond qu'il se rattacherait davantage au sacrifice de la croix.

Ils le savaient ces évêques des premiers siècles appelés à soutenir la persécution et les luttes héroïques du martyre ! Volontiers, du fond de leurs cachots ou parmi ces travaux, ces appréhensions, ces dangers, ces angoisses de la vie apostolique que décrit si admirablement saint Paul, ils le proclamaient : « Nous souffrons, disaient-ils, c'est vrai ; mais nous ne sommes pas pour cela confondus ; » bien loin de là, « nous demeurons supérieurs à toutes ces épreuves en vue de Celui qui nous a tant aimés (1) », nous rappelant que » la grande victoire par laquelle il nous est donné de triompher du monde, c'est notre foi (2). »

Ils le savent encore, après bientôt dix-neuf siècles, ces évêques qui, sur les plages inhospitalières de nos lointaines missions et même dans nos contrées civilisées, mais d'une civilisation hostile à Dieu et aux enseignements de son saint Évangile, sont exposés à la mort sanglante du martyre ou à celle plus lente et plus douloureuse peut-être de

(1) II Timoth., I, 12. — Rom., VIII, 37.
(2) I Joann., V, 4.

l'emprisonnement et de l'exil, par laquelle on prétend lasser leur patience! Et tous leurs frères dans l'épiscopat qui compatissent à leurs douleurs portent au fond de leur âme la même pensée et la même disposition; ils seraient prêts, s'il le fallait, à sacrifier leur vie, certains qu'ils contribueraient par ce moyen, plus efficacement que par tout autre, à la grande victoire dont le principe et la consommation se trouvent dans le sang répandu au Calvaire.

Ces expiations que réclame par intervalle la justice de Dieu, le siècle dernier les a vues s'appesantir sur notre France, et des scènes récentes ont prouvé que le retour n'en était pas impossible. Dieu, nous voulons malgré tout l'espérer, les épargnera à notre chère patrie; sous la conduite du chef loyal et résolu auquel la Providence a confié ses destinées, elle saura éviter les piéges tendus sur sa route par ceux qui ont intérêt à la jeter de nouveau dans l'abîme; elle reviendra à la pratique de » cette justice qui seule élève les nations, tandis que le péché les rend misérables et les précipite à leur ruine (1). »

Mais, en dehors de ces immolations sanglantes qui se produisent, à l'état d'exception, dans les fastes actuels de l'Église, il en est d'autres auxquelles l'épiscopat n'a jamais cessé et ne cessera jamais d'être appelé. C'est à lui surtout qu'on peut appliquer cette parole de saint Augustin : « La paix de l'Église a aussi ses martyrs : » *Habet et pax Ecclesiæ martyres suos* (2). « Rien, dit encore le même saint docteur, rien dans cette vie, surtout à l'heure où nous sommes, n'est aussi difficile et aussi laborieux que le ministère épiscopal pour qui veut s'en acquitter dignement (3). »

L'entrée solennelle de Mgr Lelong dans sa ville épiscopale s'est faite le 28 novembre, au milieu d'une immense foule de fidèles, qui l'attendaient à la gare, et qui l'accompagnèrent jusqu'à la cathédrale de Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte, où se trouvaient le Préfet, le général commandant le département, le maire de la ville, les membres du tribunal, etc. L'Évêque, montant en chaire, salua son peuple par ces paroles du psaume : *Benedictio Domini super vos, benedicimus vobis in nomine Domini.*

En vous bénissant, dit-il, nous commençons à accomplir notre mission au milieu de vous... Qu'il soit béni, notre bien-aimé clergé !... Qu'ils soient bénis, ces représentants de l'autorité, à quelque ordre qu'ils appartiennent !... Qu'elles soient bénies, ces vierges consacrées

(1) Prov., XIV, 34.
(2) S. Aug., serm. 230, *De temp.*
(3) Nihil esse in hac vita, et maxime hoc tempore difficilius et laboriosius Episcopi officio, si quis eo ut oportet defungi velit. (Epist. I. *Ad Val. Episc.*)

au Seigneur, vouées à toutes sortes de bonnes œuvres, et dont les divers costumes que nous entrevoyons dans cet auditoire figurent à nos yeux cette robe de la sainte Église tissée avec une admirable variété dans une invariable unité!... Qu'elles soient bénies, toutes ces âmes chrétiennes que la foi, plus qu'une vaine curiosité, nous en sommes certain, a conduites à cette cérémonie!...

Mais, N. T. C. F., l'évêque n'est pas appelé à bénir son peuple seulement en étendant la main sur des fronts qui s'inclinent devant lui avec le respect de la foi. A le prendre dans son sens étymologique, le mot bénir signifie dire du bien : *bene dicere ;* et l'évêque a mission de bénir parce qu'il a mission de dire à tous ce qu'il leur est bon de savoir, ce qui est de nature à leur faire du bien. Et ce qui est bon, ce qui fait du bien, c'est la vérité : nous venons donc vous la dire, et en vous la disant vous donner le bien le plus précieux qui soit en ce monde.

Nous venons dire au juste, selon la recommandation du Prophète : Courage, vous êtes dans la bonne voie ; marchez sans vous arrêter, sans écouter les répugnances de la nature, les sollicitations des exemples mauvais ; marchez jusqu'à ce que vous arriviez à ce terme où vous comprendrez votre bonheur, et vous recueillerez pour vous en nourrir éternellement le fruit de vos intelligents efforts. *Dicite justi quoniam bene; quoniam fructum adinventionum suarum comedet.* Mais, N. T.-C. F., s'il se trouve parmi vous des incrédules, des indifférents, de ces malheureux égarés qui semblent avoir juré de tenir leurs regards abaissés sur la terre sans jamais les élever vers le ciel; de ces hommes qui, malgré les avertissements significatifs que la divine bonté multiplie autour d'eux, les coups de tonnerre qu'elle fait retentir, s'obstinent à dormir de ce fatal sommeil du péché qui peut être suivi d'un si terrible réveil, il faudra bien que ceux-là aussi nous permettent de leur dire du bien. Notre devoir sera de leur rappeler à temps et à contre-temps qu'il ne sert de rien à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme; qu'après tout une seule chose est nécessaire; qu'il est bien permis, que même il est commandé de ne pas négliger les intérêts matériels de son commerce, de son agriculture, de son industrie, de sa famille, mais à condition que cet avenir terrestre ne fera jamais perdre de vue l'avenir bien autrement important de l'éternité.

Que nous voudrions, N. T. C. F., que Dieu mît, abondante et persuasive, sur nos lèvres, cette bénédiction de la vérité et qu'il nous fût donné de la faire pénétrer dans toutes les intelligences et dans tous les cœurs! Si toutes les âmes étaient bien convaincues de ces grandes vérités, si elles en faisaient la règle invariable de leur conduite, comme elles seraient plus calmes, échappant à ces troubles, à ces tristesses, à ces désespoirs qui, plus d'une fois, les envahissent au milieu de leurs apparentes prospérités Si les familles s'inspiraient des principes de l'Évangile qui règlent avec tant de sagesse et de

précision les devoirs de chacun de leurs membres, comme elle seraient plus unies et, partant, plus heureuses ! et si les sociétés, au lieu d'écouter des déclamations humaines, impuissantes à les sauver, s'attachaient avant tout aux enseignements de Celui qui a dit : Je suis la vérité, mes paroles ne passeront pas ; non, elles ne chancelleraient pas sur leurs bases, elles vivraient fortes et prospères à l'ombre de cette croix qui les a enfantées et qui seul peut les conserver et les perfectionner !

Et s'il nous était donné, N. T.-C F., d'étendre parmi vous ce règne de la vérité, de vous faire mieux comprendre et aimer davantage l'Évangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle, oh ! que nous aussi nous nous estimerions heureux ! Nous pourrions alors nous rendre en toute humilité, mais en toute vérité, ce témoignage qu'au nom du Seigneur, dont nous sommes auprès de vous les représentants et les ambassadeurs, qui vous parle par notre bouche, *tanquam Christo exhortante per nos*, nous vous avons vraiment et utilement bénis : *Benediximus vobis*...

Vous bénir de la main, vous bénir par la parole, ce n'est pas assez, N. T.-C. F. ; nous vous devons une autre bénédiction, celle des œuvres. Notre devoir, c'est de vous aimer comme le père aime sa famille, comme la mère aime son enfant qu'elle nourrit de son lait : *Tanquam si nutrix foveat filios suos.* Pour accomplir ce devoir, nous n'aurons qu'à suivre les inclinations de notre cœur, surtout ces inclinations surnaturelles qu'y a créées la grâce de notre vocation et de notre consécration épiscopale. Mais la preuve de l'amour la meilleure, nous pourrions dire l'unique, c'est la manifestation des œuvres : *Probatio dilectionis est exhibitio operis.* D'où il suit que nous devons être dans ce diocèse, et pour tous ceux qui l'habitent, ce qu'était dans les campagnes de la Judée le Maître qui nous envoie, et qu'à son exemple nous devons passer parmi vous en faisant le bien : *Pertransiit benefaciendo.*

En descendant de chaire, Mgr Lelong se rendit à l'autel majeur pour le salut solennel et la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Il fut ensuite reconduit au palais épiscopal par le chapitre. Là l'attendait le Maire, accompagné de son premier adjoint. Quelques instants après, se présentaient les autorités civiles et militaires, le tribunal et les différentes administrations pour offrir leurs hommages au Prélat.

Le lendemain, Mgr Lelong avait réuni à sa table les principales autorités civiles, militaires, judiciaires et les chefs des administrations, ainsi que le chapitre, les curés de la ville et les supérieurs des divers établissements. C'étaient, dit la *Semaine religieuse* de Nevers, de véritables agapes fraternelles ; tout le monde s'y trouvait à l'aise. Au dessert, M. le Préfet prit la parole et s'exprima en ces termes :

Messieurs,

Interprète des sentiments qui vous animent, j'ai l'honneur de vous proposer la santé de notre cher évêque !

Monseigneur,

Vous avez eu la bonté de me rappeler hier nos anciennes relations dans un diocèse voisin, nos rencontres dans la ville bénie de Paray-le-Monial. — Ce souvenir m'est précieux; je vous remercie de ne l'avoir pas oublié.

Placé à cette époque à côté d'un de nos plus éminents prélats, qui attire l'attention de tous par ses talents et par ses vertus, vous vous faisiez remarquer par les qualités qui font les grands évêques.

Vous aviez la *douceur évangélique* du pasteur des âmes, la *charité* du père des pauvres, l'*humilité* du serviteur de Dieu.

Quant à moi, Monseigneur, je tiens à affirmer la déférence et la cordiale sympathie qui animent l'administration civile à votre égard.

Aujourd'hui, plus que jamais, il importe de respecter les liens qui unissent l'État à l'Église, dans les circonstances douloureuses que nous traversons. La religion, en effet, couvre de son égide la morale; elle est l'inspiratrice du dévouement dans le devoir, de l'esprit de conciliation et d'apaisement; elle est la principale sauvegarde des sociétés menacées.

Vous arrivez au milieu de nous, Monseigneur, pour nous faire entendre du haut de votre siége des paroles de paix et de concorde qui réchaufferont nos cœurs.

Soyez le bienvenu et permettez-moi de boire à votre santé.

Mgr Lelong remercia le Préfet, le général de Curten, qui lui avait aussi adressé de sympathiques paroles, tous ses convives et la ville de Nevers, des témoignages d'affection qui lui étaient donnés de toutes parts.

*(La suite prochainement.)*

---

## LES CATHOLIQUES DE HOLLANDE

Une évolution politique importante commence à s'opérer dans les rangs des catholiques néerlandais; l'avénement du ministère radical Kappeyne lui a donné naissance.

Voici quelle est la situation des partis dans ce pays. D'une part une gauche, demeurée jusqu'ici compacte et qui restera certainement unie pour toute entreprise contre l'Église catholique et la liberté religieuse de ses enfants. D'autre part une coalition antiradicale, composée de trois partis très-différents de

tendances et de principes : les protestants-conservateurs, qui acceptent la Constitution et qui jusqu'ici l'ont assez loyalement interprétée ; les antirévolutionnaires ou vieux calvinistes, qui rêvent de ramener les Pays-Bas au bon vieux temps du Taciturne, de Sonoy, de Marnix et de Lumey ; les catholiques, enfin, qui, malgré les pompeuse déclarations de la loi fondamentale, ont à lutter sans trêve pour leur liberté et même pour leur existence.

Le dernier cabinet Heemskerk, après avoir possédé à la seconde Chambre une majorité fugitive, a vu bientôt s'évanouir cet appui parlementaire. Mais la faiblesse numérique de la majorité libérale et certains tiraillements intérieurs qui se firent jour dans son sein, empêchèrent la gauche de s'emparer du gouvernement, et le ministère Heemskerk resta en place, s'efforçant d'ailleurs de se faire pardonner son origine à force d'aplatissement et de zèle libéral, à force surtout d'envahissement sur les droits de l'Église catholique.

Mais les dernières élections ont modifié complétement l'assiette des partis. Les catholiques ont maintenu toutes leurs positions ; les conservateurs, malgré des pertes sensibles, ont réussi cependant à garder la plupart de leurs siéges ; mais les antirévolutionnaires ont perdu les deux tiers de leurs représentants et une formidable majorité libérale est entrée à la seconde Chambre. Son *leader*, l'ultra-radical M. Kappeyne, saisit la première occasion pour renverser le gouvernement et s'établir à la place de M. Heemskerk comme président d'un cabinet libéral à peu près tout entier aussi foncé que lui.

A qui était dû ce revirement ?

Les antirévolutionnaires, à qui M. Groen Van Prinsterer avait déjà imprimé une direction très-hostile au catholicisme, sont tombés, depuis la mort de leur chef, entre les mains de M. Kuyper, dominé (1) calviniste et rédacteur du *Standaard*. Aussitôt ils opérèrent une évolution, singulière à la surface, très-logique au fond. La haine contre Rome, qui n'avait été jusque là qu'une des faces de leur existence, absorba tous les autres articles de leur programme.

Développant les principes anarchiques de Calvin, ils affichèrent des tendances républicaines, démocratiques à l'excès et

(1) Ce titre de *dominé* est le titre des pasteurs protestants en Hollande.

tendirent la main à l'extrême gauche, qu'ils dépassèrent même souvent. D'autre part, leur passion sauvage de persécution contre les catholiques les rapprocha plus efficacement encore de la gauche. Ils sentirent que la logique des principes du libéralisme doit nécessairement ramener les sombres jours de la terreur calviniste. Bien que combattus par les libéraux partout où ceux-ci se sentaient les plus forts, les antirévolutionnaires les appuyèrent docilement contre les catholiques et même contre les protestants conservateurs, et, tout en ne rentrant eux-mêmes à la Chambre qu'à l'état de fraction imperceptible, firent échouer les antiradicaux dans la plupart des circonscriptions contestées.

En présence de cette trahison, il va de soi que la coalition conservatrice était détruite. La majorité radicale n'a donc pas même à redouter une opposition unie et sérieuse.

La gravité de ces faits n'échappera à personne ; aussi les catholiques néerlandais s'en sont-ils sérieusement émus. Livrer le pays sans défense énergique et désespérée à la statolâtrie libérale ne serait pas digne d'hommes de cœur ; mais à qui incombera la mission d'organiser à la seconde Chambre une forteresse parlementaire ? Ce ne peut être évidemment aux antirévolutionnaires qui ont déjà une fois livré la place et qui sont d'ailleurs réduits à peu de chose. Le parti conservateur, disloqué, sans guide, sans principes vigoureusement logiques, dépourvu d'ailleurs d'hommes d'un talent oratoire éprouvés, est réduit à l'impuissance. Aux catholiques donc de soutenir le choc et de défendre le pays : puisque ce sont eux qu'on attaque partout, que ce soient eux qui se chargent de tenir tête à l'ennemi.

Tel est le devoir des catholiques néerlandais, et ils l'ont compris. Pendant que les radicaux se livrent à la joie du triomphe, la résistance s'organise. On paraît dès aujourd'hui décidé à transporter à La Haye la tactique des catholiques prussiens, en y fondant un parti du centre.

Qu'est-ce qu'un Centre ?

La définition est facile. Ce n'est ni un parti exclusivement catholique, ni un parti de gouvernement, ni un parti d'opposition éternelle. C'est le parti de la défense nationale.

Aux Pays-Bas comme en Belgique, comme en Allemagne, comme en France, comme en Autriche, comme en Italie, le libéralisme proclame en guise de dogme fondamental l'omnipotence de l'État, et à ses yeux l'État c'est lui-même. Il déduit du principe de la souveraineté du peuple ses conséquences logiques

et inéluctales, et il met la main de l'État sur tous les terrains, dans les plus petites choses comme dans les intérêts les plus sacrés. Il fait le droit et tue la vie nationale. Il essaie de tuer l'Église en lui interdisant tout développement et toute indépendance, il tue l'école en lui retirant l'âme, c'est-à-dire tout principe moral, et en la soumettant à l'arbitraire bureaucratique, il tue la nation en épuisant toutes ses forces vives et en étouffant toute initiative sous la schlague militariste, il tue les esprits et les âmes en soumettant tous leurs actes à une centralisation tracassière dont il est l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, l'application et la synthèse.

C'est un despotisme plus formidable et plus meurtrier que celui de l'ancien empire romain, où la loi vivante, l'empereur, pouvait avoir un bon mouvement, un réveil de conscience, tandis que le libéralisme, véritable société anonyme faisant l'office des vampires de la légende, en est incapable.

Il y a donc une incompatibilité absolue entre la vie d'un peuple et le libéralisme: il faut que l'un des deux disparaisse. Aussi dans tous les pays où ces abominables doctrines ont pénétré, c'est par la bouche de quelques docteurs ambitieux, et le peuple, comme par instinct, les a combattues à outrance. Si celui-ci ne parvient pas à exterminer le noyau libéral, peu à peu il s'étend et envahit les organes vitaux de la nation. On s'empoisonne de libéralisme, et c'est dans ces conditions qu'on essaie de vivoter au jour le jour, sans oser lever les yeux sur l'avenir; on oublie les principes sur lesquels est basée la vie nationale. On se contente des aises d'un moment, des expédients boiteux. C'est là qu'en est arrivée la France, c'est sur cette voie que glissent les Pays-Bas.

C'est le commencement de la démoralisation politique, c'est l'agonie d'une nation. La loi la plus tyrannique ne peut faire fléchir un peuple chez qui restent vivaces les principes qui la condamnent. Mais nous n'en sommes plus là en Europe. Toutes les nations sont engagées sur la voie libérale où la France, qui a le plus contribué à fausser partout le sens moral, a déjà trouvé son châtiment. Heureusement il y a encore des résistances énergiques, et c'est de ces résistances que les catholiques néerlandais vont se faire à La Haye les organes et les champions.

Ils se constitueront donc en Centre, c'est-à-dire en défenseurs de la vie du peuple et de l'existence nationale. Ce ne sera pas

un parti exclusif; tout honnête homme, catholique ou protestant, qui admettra ce programme, y entrera. C'est une bataille suprême qu'il s'agit de livrer au libéralisme, une de ces batailles d'où l'on ne sort pas à moitié vainqueur ni à moitié vaincu, et qui doit avoir pour résultat ou la destruction du libéralisme ou celle de la Néerlande.

Si les protestants sont assez aveugles pour ne pas voir qu'entre ces deux alternatives il n'y a pas de milieu, tant pis; mais, comme le dit le *Tijd,* dût le centre ne comprendre que les 16 députés catholiques, le centre sera.

Il combattra toutes les mesures, n'importe leur source, inspirées par l'esprit libéral; il appuiera toutes les mesures justes et honnêtes. Par le fait même de son existence il mettra en évidence la seule voie de salut qui s'ouvre aux peuples empoisonnés de libéralisme, la route de Rome.

Nous ne pouvons donc assez applaudir à la création du centre néerlandais. Certes la lutte sera difficile et ingrate; le centre de Berlin, après trente ans de combats incessants, est toujours placé au fort de la bataille, et le centre hollandais n'a pas devant soi une perspective plus paisible. Mais l'heure des séparations finit toujours par sonner. Les catholiques néerlandais élèvent une barrière dans le lit du fleuve libéral: celui-ci pourra grossir et monter, mais les molécules de sable qu'il charrie viendront lentement renforcer et exhausser la barrière et la convertir enfin en une digue puissante qui détournera le courant et arrêtera le fleuve!

---

## MONSEIGNEUR DE MONTPELLIER

Nous avons récemment dit un mot du Jubilé épiscopal de Mgr de Montpellier, évêque de Liége; nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître, d'après la *Gazette de Liége,* cet éminent prélat, qui est l'une des gloire de l'épiscopat belge, nous devons dire plus, de l'épiscopat catholique. L'histoire de Mgr de Montpellier est d'ailleurs une partie de l'histoire de l'Église en Belgique ; à ce titre, l'histoire de l'évêque de Liége appartient aux *Annales catholiques.*

I

Mgr de Montpellier a succédé à Mgr Van Bommel, prélat intrépide et généreux, savant pieux et habile organisateur, qui mourut le 7 avril 1852. Dès le quinzième siècle, les ancêtres du nouvel évêque tenaient un haut rang dans la ville du Châtelet, qui faisait partie de la principauté de Liége ; plusieurs même exercèrent des charges importantes auprès des princes-évêques. Leurs descendants s'établirent au pays de Namur, et c'est proche de cette ville, au château de Vedrin, que naquit, le 24 mai 1807, Mgr de Montpellier.

Après avoir reçu au foyer paternel les premiers éléments du savoir et les traditions d'une piété héréditaire chez les siens, le jeune descendant des Montpellier avait commencé ses humanités au collége d'Alost, sous la direction d'un prêtre que la confiance des populations flamandes devait appeler plus tard à siéger parmi les constituants belges : M. le chanoine Van Crombrugge. Un arrêté du roi Guillaume ferma le collége de M. Van Crombrugge, en 1825.

L'expatriement devint le prix auquel il fallut acheter l'achèvement d'une éducation catholique ; ce fut le parti que choisirent pour leurs enfants ces grandes familles alors également chrétiennes, les Montpellier, les Malou, les Van den Peereboom, dont les fils se retrouvèrent en France, au célèbre collége de Saint-Acheul, tenu par les Pères jésuites.

Théodore de Montpellier termina ses études sous la conduite de ces religieux, puis rentra dans le monde ; fortune, intelligence, noblesse de race et noblesse de cœur, tout lui assurait une position brillante, tout le conviait à se fixer dans une vie honorée et facile. Dieu l'appelait à une destinée plus utile et plus rude : ce fut vers Dieu qu'il se tourna.

Peut-être cependant ne distinguait-il pas encore la route à suivre pour lui dans les obscurités de l'avenir, quand il partit pour Rome, accompagnant un ami, le comte Théodore de Woelmont : comme tant d'autres, il trouva dans la Ville Éternelle la lumière qui devait diriger sa vie. Elle lui apparut dans les conseils des cardinaux Odescalchi et Pacca et le guida tout d'abord vers l'Académie noble ecclésiastique ; il y suivit les cours de philosophie, de théologie ensuite, et prit ainsi les grades de la science sacrée en même temps qu'il franchissait ceux de l'ordre sacerdotal.

A peine ordonné prêtre, les devoirs les plus apostoliques se trouvèrent ceux qu'il embrassa de préférence : participation aux

missions qui se donnaient tous les mois à Rome, confessions dans le célèbre oratoire nocturne du *Caravita*, visite et distribution de l'enseignement religieux aux détenus des prisons.

Ainsi avait débuté Pie IX, quelques années auparavant; et les honneurs de la prélature allaient récompenser le zèle du jeune abbé de Montpellier, comme il en avait été pour celui du jeune comte Mastaï, quand, déclinant ces honneurs pour n'obéir qu'à l'ambition de servir plus utilement l'Église, il quitta Rome, malgré les instances du cardinal-vicaire, et vint se mettre à la disposition de son évêque, Mgr Barret. C'était en 1835; en 1836, il entrait dans le chapitre de la cathédrale de Namur, et, dès ce jour, aucune œuvre catholique ne se fonda dans le diocèse sans qu'on y trouvât mêlé le nom du chanoine de Montpellier.

Le peuple et la jeunesse surtout recueillaient les fruits de ce dévouement : donner des missions dans les paroisses, des retraites dans les maisons d'éducation religieuse était devenu pour ainsi dire une occupation journalière ; multiplier les écoles était sa passion ; non content d'ouvrir à Namur un institut primaire, il en fonda un autre ailleurs, pour y former des maîtres ; l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne à Malonne a été la première école normale du pays : ce fut l'œuvre du zèle et, pour bonne part, de la fortune du chanoine de Montpellier qu'on y vit même, dans un moment de crise, s'installer à demeure, tout diriger, tout réorganiser, tout sauver.

Cette ardeur pour l'instruction chrétienne l'avait désigné au choix de Mgr Dechenelle, quand le prélat eut à nommer un inspecteur diocésain des écoles créées par la loi de 1842. Ces nouvelles fonctions, quelque soin que mît le titulaire à les remplir, ne pouvaient suffire à son zèle; elles ne l'empêchèrent ni de s'associer plus que jamais à toutes les propagandes du bien, ni de s'adonner surtout à la prédication, au dehors même du diocèse; et c'est ainsi que sa parole de missionnaire retentit plusieurs fois à Liége dans les grands sanctuaires où plus tard devait se faire entendre sa parole d'évêque; c'est ainsi qu'à Saint-Denis, notamment, il prêcha le jubilé du Saint-Sacrement, en 1846.

Quand donc la mort de Mgr Van Bommel semblait une perte irréparable pour le diocèse de Liége, il apparut bientôt que Dieu l'avait prévu de longue date: son élu était prêt, ignoré d'un grand nombre, s'ignorant lui-même, admirablement préparé néanmoins par les vicissitudes de sa vie à l'accomplissement des devoirs de l'épiscopat. La persécution, en s'attaquant à son pre-

mier collége, en l'en chassant lui-même, lui avait appris, dès sa jeunesse, l'importance insigne de l'enseignement chrétien; son passage dans le monde lui avait fait voir à nu, toucher du doigt les vanités, les faiblesses, les erreurs, les plaies qu'il allait avoir à combattre, à relever, à guérir; le savoir sacré, puisé à la source pure des maîtres romains, l'avait imbu pour jamais de la doctrine la plus sûre ; quinze ans d'apostolat à la recherche de toutes les brebis égarées l'avaient instruit à être père et pasteur; ce dévouement tout spécial, enfin, pour la jeunesse et le peuple l'avaient rendu plus apte que personne à défendre contre les assauts de la corruption, et ces jeunes âmes, et ces âmes populaires, en butte plus que toutes autres aujourd'hui aux agressions de l'impiété.

Aussi, quand Son Exc. le nonce apostolique en Belgique, Mgr Gonella, présenta le chanoine de Montpellier comme le plus digne et le plus capable de succéder à Mgr Van Bommel, le Pape put se souvenir de l'abnégation qu'avait fait paraître le jeune missionnaire dès ses débuts romains, ne point s'étonner du bien qu'il avait déjà accompli en Belgique, se convaincre que d'une position plus élevée il en ferait plus encore, et l'appeler, le 27 septembre 1852, à monter au siége de saint Lambert.

## II.

Rappeler ces faits pouvait être utile : vingt-cinq ans nous séparent du jour où Mgr de Montpellier prit possession du trône épiscopal, le 7 novembre 1852; retracer sa carrière pontificale demanderait autrement d'espace : qui ne le sait d'ailleurs, et qui n'a pu le constater? Muni par avance de ces deux forces qui font les vrais évêques, le dévouement et le caractère, il n'a cessé d'en user sans parvenir à les épuiser; il est resté depuis un quart de siècle ce qu'il avait paru dès l'abord : homme d'action, missionnaire, apôtre. Dès le mois de juillet 1853, le nouvel évêque donnait à Herve une mission dont le souvenir est demeuré populaire entre tous; l'an d'après c'était l'Avent qu'il prêchait à Saint-Jacques; un peu plus tard, les fonctions de curé qu'il remplissait pendant la quinzaine de Pâques, dans la paroisse de Saint-Barthélemi, où venait de mourir à la peine le digne doyen Lovens; puis la populeuse paroisse de Dison, qu'il évangélisait. En 1863, il prêchait le Carême dans sa cathédrale; l'an d'après, à Verviers; puis à Liége, l'année suivante, il s'associait aux religieux appelés par lui à donner simultanément de grandes

retraites dans toutes les paroisses de ces deux villes... Nous n'en finirions pas...

Apôtre auprès de la foule, il l'a été depuis vingt-cinq ans dans ses innombrables visites d'églises, dans cette administration infinie du sacrement de la Confirmation, qui ne se termine jamais sans l'auguste accompagnement des exhortations épiscopales; il l'a été dans ses manifestations de foi publiques, pèlerinages solennels de la Sarte, de Cortenbosch, de Stavelot, de Tongres, de Maeseyck, de Saint-Trond, de Hasselt, de Visé, de Chèvremont ou de Saint-Hubert; il l'a été auprès des populations; il l'a été auprès de leurs pasteurs, en toute occasion, à l'occasion surtout de ces retraites ecclésiastiques dont il partage les exercices et donne les instructions principales; il l'a été par la parole en mille et mille rencontres; par la plume, dans tant de mandements si lumineux, si pressants et si fermes; par les actes et la générosité dans toute sa carrière.

On ne sait assez exalter l'homme d'État qui se retire du maniement des affaires publiques sans y avoir accru sa fortune, le ministre ou le prince auteur de quelques réformes utiles; ils n'ont, cependant, pour mériter ces éloges qu'à demeurer honnêtes et à commander, tirant d'un budget public leurs moyens de faire le bien, n'ayant à payer que peu de leur personne, presque jamais de leur bourse. Combien devrait-on placer plus haut, si on leur appliquait la même mesure, le désintéressement, l'abnégation, les libéralités de nos évêques, les sacrifices personnels qu'ils font, ceux-là, de tout ce qu'ils ont de forces, de ressources et de vie, pour répandre le bien autour d'eux!

C'est l'honneur des pontifes liégeois surtout, de ne se laisser vaincre par nuls autres en générosité: au siècle passé, Georges-Louis de Berghes léguait sa fortune entière *à ses chers frères les pauvres de la ville de Liége;* ses successeurs en ce siècle la leur distribuent, pièce à pièce, de leur vivant. Arrivé riche et fort riche dans ce diocèse, Mgr Van Bommel écrivait en tête des clauses de son testament: « *S'il reste encore quelque chose...* » et ne léguait à ses héritiers que des générosités à faire; la génération de ces nobles prodiges n'a pas décliné, et n'est pas, grâce à Dieu, près de s'éteindre, sur le siége de Georges-Louis et de Van Bommel!

Mgr de Montpellier a consacré de ses mains, jusqu'à ce jour, quatre-vingt-huit nouvelles églises construites dans son diocèse; il lui en reste presque autant à bénir; en est-il une à l'érection

de laquelle il n'ait aidé de sa fortune, et sait-il lui-même de combien il a secouru, hâté l'ameublement ou la restauration?

Sous son épiscopat, et en dehors de la ville de Liége, d'importantes fondations, hospices, hôpitaux, orphelinats, ont été créés à Housse, à Lise, à Herve, à Hodimon, à Soiron, à Ensival, à Verviers, à Huy, à Aubel, à Henri-Chapelle, à Maeseyck, de maint autre côté; combien l'auraient été sans son large concours? Les associations de charité se sont multipliées autour de lui; quelle part n'a-t-il pas prise à cette extension, quels sacrifices ne s'est-il pas imposés pour les soutenir?

Sous son épiscopat encore les nouvelles écoles catholiques, instituts, colléges, pensionnats, se sont élevés aussi nombreux que les églises nouvelles; les seules corporations vouées à l'enseignement des jeunes filles, Sœurs de Saint-Vincent, Sœurs de la Charité, Sœurs des Pauvres, Sœurs de la Miséricorde, Sœurs de la Providence, Sœurs de Sainte-Marie, Sœurs de Notre-Dame, Sœurs de l'Immaculée-Conception, Sœurs Grises, Sœurs de Saint-Joseph, Sœurs Maricoles, Filles de Marie, Filles de la Croix, Filles pénitentes, Norbertines, Sépulchrines, Ursulines, Bénédictines, Récollectines, Dames de l'Instruction chrétienne, Dame de la Sainte-Union, Dames du Sacré-Cœur, ont ouvert dans le diocèce, depuis 1852, plus de soixante grandes écoles ou pensionnats. Qui ne sait le concours qu'il a prêté à leur érection?

Qui ne sait ce que lui doivent les Instituts liégeois de Saint-Paul et de Saint-Barthélemy, les colléges des Jésuites à Verviers, des Croisiers, à Maeseyck; ces établissements catholiques de Stavelot, de Waremme et de Saint-Quirin, à Huy, dont il fut le vrai fondateur; l'école des mines et l'institut pédagogique adjoints avec son aide à l'université de Louvain, les séminaires affermis ou agrandis par lui à Saint-Roch et à Saint-Trond?

La restauration des plus belles basiliques du diocèse de Liége, restauration de plus en plus artistique, restera l'un des monuments de son pontificat. Une autre restauration a été son œuvre; de même que nous apprenons, dit la *Gazette de Liége,* à reprendre de mieux en mieux dans le style de nos églises les traditions de nos pères, de même aussi, grâce à Mgr de Montpellier, les catholiques liégeois, fidèles et clergé, ont-ils appris à rétablir dans leurs âmes, de plus en plus pure et de plus en plus complète, la notion des doctrines catholiques.

Certes, d'autres avant lui les avaient introduits dans ce noble

chemin, mais quelle marche rapide, assurée, en avant, depuis ce quart de siècle! Comme on a mieux appris à aimer, servir et défendre l'Église, son *Credo,* sa discipline, sa hiérarchie, son chef suprême surtout, et comme il a bien paru que l'efflorescence plus abondante des bonnes œuvres est le produit béni de la multiplication de la sève des vrais principes!

Il y a eu aussi des tristesses dans cet épiscopat; bien des contradictions sont venues, pendant ses vingt-cinq ans, assaillir l'évêque de Liége; il lui a fallu soutenir bien des combats et, tantôt vainqueur, tantôt vaincu plus noblement encore, essuyer les alternatives de bien des conflits douloureux.

Ceux-là mêmes qui l'ont méconnu dans ces circonstances, lui rendront du moins la justice de convenir qu'étranger aux mesquines passions des hommes, Mgr de Montpellier n'a jamais agi que dans une vue supérieure, pour ce qu'il savait le bien des âmes, la défense du peuple chrétien, le service de Dieu.

Et que de traits dans sa vie qui emportent irrésistiblement, qui montrent que le père prêt à pardonner ne se sépare jamais chez lui du pasteur toujours prêt à défendre le troupeau de l'Église!...

Un malheureux prêtre avait rompu avec cette Église et refusait depuis longtemps, sans pitié pour lui-même, sans pitié pour son grand âge, de reconnaître ses torts.

Aux premiers jours de l'épiscopat de Mgr de Montpellier, un inconnu se présente, vers la tombée du jour, à la retraite de l'égaré, force les consignes pour arriver jusqu'à lui, et sans se donner à connaître, sans dérouler les plis du manteau qui l'enveloppe, parvient à engager une conversation tout amicale avec le vieillard.

Celui-ci revient sur le passé; il pourrait le regretter, mais ses chefs, à l'en croire, se sont montrés si sévères pour sa faute!

— Vous ne connaissez pas le nouvel évêque?

— Quel bien peut-il me vouloir?

— C'est lui, cependant, s'écrie l'inconnu, dont le manteau laisse voir en s'ouvrant la croix épiscopale, c'est lui qui vient vous trouver et vous presser de revenir à Dieu!...

Et le renégat du sanctuaire de tomber, pénitent, vaincu par la grâce, aux pieds de Mgr de Montpellier.

On saura quelque jour combien de fois se sont renouvelées des scènes de cette sorte. On pourra dire alors aussi qu'une montagne, aux portes de Liége, représente admirablement, à

elle seule, l'œuvre de Mgr de Montpellier au diocèse de Liége; c'est la montagne sainte, la montagne historique de Cornillon.

Dans le cours de son pontificat, le vénéré pontife a joui de la consolation d'asseoir au pied de ce mont l'institution d'où les Sœurs de l'Espérance vont porter assistance à tous les malades de la ville; de restaurer sur son versant le Carmel, au lieu même où pria sainte Julienne; de couronner son sommet du vaste hospice ouvert à trois cents vieillards par les Petites-Sœurs.

Et voici que de ce coteau même s'apprête à émigrer la colonie des religieux auxquels sera confiée la garde de la basilique érigée plus haut encore, au sommet de Chèvremont.

Ainsi, sous l'impulsion de l'évêque, l'Espérance, la Foi, la Charité, n'ont cessé d'entraîner le peuple fidèle dans l'ascension de leurs conquêtes; ainsi l'humanité et ses misères, ont été mieux aimées et plus soulagées, parce que Dieu, son Église, et ses droits étaient mieux connus, plus révérés, placés toujours plus haut.

Ainsi, des œuvres établies par Mgr de Montpellier d'autres ont surgi, essaiment à leur tour, conserveront, étendront à travers les âges, le bien qu'il a aidé, poussé à faire, et le bien qu'il a fait.

---

## LE DIVORCE

Un sieur Colassot, de Villefranche-sur-Saône (Rhône), a envoyé au Sénat une pétition qui demande le rétablissement du divorce, en s'appuyant sur diverses considérations qu'il appelle historiques, politiques, judiciaires et sociales. M. de Gavardie, chargé du rapport par la commission des pétitions, a conclu au rejet. Nous reproduisons ce rapport, lu dans la scéance du 11 décembre.

Chose digne de remarque, c'est toujours aux époques de commotion des esprits que cette question se représente. Il semble qu'au milieu d'une société régulière et bien organisée une sorte de pudeur publique retienne la plume et la parole des novateurs. Toutes les revendications se donnant aujourd'hui carrière, celle de la pleine liberté du mariage devait avoir ses apôtres.

Le pétitionnaire fait tout d'abord appel à l'histoire du monde entier, ancien et moderne, pour établir que la loi du divorce,

admise chez tant de peuples, ne peut être une loi immorale. Là n'est pas la question. Ce luxe d'érudition historique ne prouve qu'une chose, c'est que le divorce a régné et règne encore dans des pays qui ne comprennent pas, comme le nôtre, la vérité religieuse, ou, si l'on veut, la vérité sociale qui n'est, en définitive, que l'expression de la première; chez des peuples qui n'ont pas la même nature, les mêmes mœurs, la même mobilité d'impressions. Se plaçant encore sur le terrain de l'histoire, le pétitionnaire oppose l'Église grecque à l'Église latine, confondant ce qui est doctrine et pure discipline, et cherche à démontrer, par plusieurs exemples, que la doctrine religieuse a varié sur la question.

Mais les patrons de cette grave réforme ont compris que des exemples et des citations ne leur suffisaient pas, et ils sont allés au fond même philosophique des choses.

L'acte de mariage, disent-ils, replacé dans le domaine du magistrat politique, est un contrat purement civil, susceptible de dissolution comme tous les autres contrats. On l'entend dire tous les jours, mais c'est une grave erreur. Le projet primitif du code civil, reproduisant la disposition de la Constitution de 1791, portait, il est vrai, que « la loi ne considère le mariage que sous ses rapports civils et politiques. » Cette déclaration de principe a été effacée, non pas comme inutile, mais comme fausse et dangereuse dans sa généralité. Même avant 1791, le mariage était un contrat civil que le sacrement consacrait, mais supposait nécessairement, puisque la matière de ce sacrement est l'accord préalable de deux volontés. Mais, avant comme après, c'est un contrat d'une nature spéciale que le législateur ne pouvait, sans manquer à la dignité humaine, considérer au seul point de vue civil comme les autres contrats.

La vérité est tellement forte que les rédacteurs du Code, tout en adoptant le divorce, en avaient infirmé, sans le vouloir, le principe rationnel par cette définition qui figurait dans le projet primitif, et qui a disparu plus tard avec toutes les autres définitions, comme ayant un caractère trop doctrinal: « Le mariage est un contrat dont la durée, dans l'intention des époux, est celle de la vie de l'un d'eux, mais qui peut être résolu pour les causes déterminées par la loi. »

Le droit romain lui-même avait déjà dit: *Consortium omnis vitæ, individua consuetudo.*

L'indissolubilité est donc, aux yeux du législateur lui-même,

de l'essence juridique du mariage. Deux âmes se sont rencontrées; par cette intuition sympathique, qui peut devancer la réflexion, mais qui n'en est pas moins dans la nature même de l'homme, elles se sont aimées. Il y a entre elles le lien d'un oui réciproque. Un contrat est formé. Ce contrat est-il temporaire dans l'intention des parties et dans sa substance juridique? Dans l'intention des parties! Ah! quelle est l'âme assez vile, le cœur assez dépravé pour ne se donner que pendant quelques jours ou quelques années?

Les mécomptes, les épreuves de la vie, le dégoût peuvent arriver; le rayon qui brille au front de la jeunesse est bien fugitif; mais au début, et dans les intentions droites de la vie commune, le cœur se donne tout entier et pour toujours.

Considéré maintenant dans sa substance juridique, le contrat de mariage n'est-il pas illimité dans sa durée et, par suite, indissoluble?

Qu'est-ce que le mariage? « C'est (disent les législateurs dans les travaux préparatoires du code) la société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce et pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie en partageant leur commune destinée. » Or, une telle société peut-elle être la société d'un jour? Sans doute, elle repose sur un contrat synallagmatique, mais non de ceux où la condition résolutoire est toujours sous-entendue, parce qu'ils se meuvent dans la sphère des intérêts privés. Le mariage, dans son essence pure, dégagée de l'alliage accessoire du régime civil, est un contrat d'une nature spirituelle et morale. Le législateur ne pouvait pas, malgré sa toute-puissance, changer la nature intime des choses et enlever au mariage son caractère propre et dominant. Voilà pourquoi l'œuvre de 1792, refondue en 1804, a été détruite en 1816.

En descendant encore plus avant dans la question juridique du mariage, on y rencontre autre chose que l'élément de deux volontés s'imposant des obligations respectives. La famille se compose du père, de la mère et de l'enfant. Le contrat touche donc à d'autres intérêts que ceux des deux parties contractantes, qui ne sont pas libres, par conséquent, de rompre une union où les droits sacrés d'un tiers, — et quel tiers! — sont intervenus, non par un mouvement de sa volonté propre, mais par la libre et responsable puissance de ceux qui lui ont donné la vie. Pour échapper à cette saisissante revendication du droit en faveur des

enfants, on a osé dire que le divorce était moins contraire à leur avenir que la séparation de corps, cette dernière mesure les exposant à se trouver en face d'une concubine dont l'influence peut être encore plus fatale que celle d'une marâtre. La voix de l'expérience universelle a déjà répondu, et les chiffres ont leur éloquence.

D'après le dernier état de la statistique, sur 2,478 demandes en séparation, 1,893 ont été accueillies, et dans 1,608 seulement les intérêts des enfants étaient engagés. Il y a loin de là à cette multitude de ménages désunis et d'enfants sacrifiés par la séparation de corps des parents. Il ne nous a pas été possible de trouver une statistique complète du nombre des demandes de divorce. Mais nous rappellerons que, dans les premiers mois de 1793, il fut, à Paris, du tiers du nombre total des mariages. Mme Necker n'a-t-elle pas dit, d'ailleurs, que la confédération des femmes qui sollicitent le divorce est nombreuse? Celle des hommes ne l'était pas moins.

Il est donc évident que les intérêts des enfants sont plus souvent et plus gravement compromis par le divorce. Enfin, on invoque la liberté des cultes. Mais cette liberté n'a-t-elle pas, comme toutes les autres, pour limite l'intérêt social? Et quel intérêt social plus évident que celui de la stabilité des familles, première condition de celle de l'État? La liberté de conscience finit là où les nécessités d'ordre moral et public commencent. Est-ce que, même sous l'empire du divorce, il serait permis à un musulman de revendiquer devant l'officier de l'État civil la liberté de la polygamie? D'ailleurs, la conscience des catholiques est aussi respectable que celle des sectateurs des autres cultes, dont la minorité est mathématiquement certaine. De nombreuses concessions sont imposées aux catholiques en faveur des cultes dissidents; il est juste que ces derniers subissent quelquefois la loi inévitable, dans les sociétés humaines, de la réciprocité.

Mais toutes ces raisons doivent céder, dit-on, devant une effroyable expérience. La corruption des mœurs est telle que le remède du divorce s'impose comme une nécessité sociale. C'est répondre à la question par la question elle-même, car rien ne prouve que la corruption des mœurs, fruit de causes multiples, fût moins grande et moins générale sous l'empire du divorce. Ayons la juste fierté d'âme et le légitime orgueil de croire que nous ne sommes pas inférieurs en moralité aux nations protestantes. Quand il y aura des tableaux authentiques de statistique

internationale, et autre chose que des chiffres de fantaisie au service d'opinions préconçues, on pourra sérieusement examiner la question de cette prétendue supériorité morale des races non latines. En attendant ne rétrogradons pas vers le paganisme et les mauvais jours de notre histoire qui en ont été la terrible résurrection. Laissons à nos lois sur le mariage le reste de sève chrétienne qui fait toute leur force.

Ce serait avoir une triste idée de la nature française et singulièrement méconnaître sa dignité que de la tenir pour incapable de porter l'héritage de grandeur morale dont le législateur l'avait jugée digne. Nos pères dans la vie parlementaire ne l'avaient pas pensé et à cette réforme tout au moins imprudente ils ont opposé l'ordre du jour que nous avons l'honneur de vous proposer.

La commission adopte les conclusions, à l'unanimité, sous la réserve de quelques considérations.

DE GAVARDIE, sénateur.

---

## L'ÉGLISE ET LES OPINIONS LIBRES

Un théologien bien connu et très-autorisé, dit l'*Union*, adresse à ce journal les réflexions suivantes qui confirment ce que nous avons déjà dit à ce sujet (1) :

Un document que vous avez publié dernièrement dans vos colonnes est appelée à produire une grande sensation. C'est la lettre officielle et doctrinale adressée, au nom et de la part de Pie IX, à Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique de Lille, en réponse à une consultation, d'initiative toute privée, d'un des professeurs de la même Université. La consultation avait pour objet la controverse, si vivement agitée dans ces derniers temps, de la matière et de la forme dans les corps organisés, et notamment dans le corps humain.

Le Souverain Pontife a saisi cette occasion fortuite pour avertir publiquement certains tenants de l'école néo-thomiste de l'abus grave qu'ils font sur ce point de sa parole et de quelques brefs du Saint-Siége, comme aussi de l'interprétation fausse qu'ils donnent aux définitions du concile de Vienne et de Latran relatives à cette controverse. Ajoutons, et du reste le document pontifical le cons-

(1) Voir le tome XXI des *Annales catholiques*.

tate de la façon la plus claire, que la jeune Université de Lille est ici hors de cause : le temps ne lui a pas encore permis de se créer un nom dans les pacifiques débats des philosophes et des théologiens.

Qu'on nous permette de donner ici un renseignement complémentaire, en faveur surtout des lecteurs moins au courant du mouvement intellectuel à Rome.

Comme on l'a vu, la lettre pontificale en appelle à l'enseignement donné dans les écoles romaines sous les yeux mêmes du Souverain-Pontife. Or, voici quel est cet enseignement sur le point particulier de la composition des corps. Dans une seule de ces écoles, celle des RR. PP. Dominicains de la Minerve, on s'en tient sur cette question à la vieille doctrine des scolastiques thomistes. Partout ailleurs, on est persuadé que cette doctrine est inconciliable avec les découvertes modernes des sciences physiques et chimiques ; nous en jugeons par le choix des auteurs classiques qu'on a fait dans ces établissements.

Au séminaire romain de l'Apollinaire et à l'école dite *Della Pace*, l'auteur du cours est *Ronelli ;* au séminaire de la Propagande, la philosophie du *P. Tongiorgi ;* au séminaire *Pio-Vaticano*, fondé au Vatican même par Pie IX, et confié pour la direction spirituelle et disciplinaire aux fils de saint Dominique, l'auteur adopté pour le cours est le récent ouvrage du *R. P. Palmieri*.

Nous ne parlons pas de l'Université grégorienne des RR. PP. Jésuites, qui depuis bien longtemps, comme personne n'ignore, s'y sont affranchis, sur le point en litige, des doctrines thomistes.

Voilà, pour quiconque tient à le connaître, quel est l'enseignement romain. Osera-t-on dire qu'à Rome, — toujours sur le point en question, — on se montre peu soucieux des recommandations réitérées du Saint-Siége en faveur de l'étude de saint Thomas ? Mais qui ne voit que ce serait s'en prendre au Saint-Père lui-même et vouloir jeter un blâme sur une administration dont il s'est réservé le dernier mot ? Et cependant on l'a osé, et de là cet avertissement sévère que le Pontife a cru devoir donner.

Puisse sa parole, en éclairant certains esprits, leur persuader à tous que la question de la *matière et de la forme,* telle qu'elle est librement discutée dans les écoles catholiques, n'a nullement l'importance quasi-dogmatique qu'on a essayé d'y rattacher et que même on peut être vrai disciple de saint Thomas, *dans le sens désiré et recommandé par le Saint-Siége*, tout en n'admettant pas sur ce point *accessoire* le sentiment du docteur Angélique.

---

# NOS ACADÉMIES

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle, le 7 décembre, sous la présidence de M. Ravaisson-Mollien. Le président a ouvert la séance en annonçant les prix décernés en 1877 et les sujets de ces prix; M. Wallon a ensuite lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, et M. Gaston Paris a fait une lecture sur la Chanson du pélerinage de Charlemagne.

Nous remarquons, parmi les sujets des prix décernés, les travaux suivants :

*Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie,* par M. Germain Demay;

*Mémoire sur les tombeaux découverts à Tlemcen,* par M. Charles Brosselard, ancien préfet d'Oran;

*Histoire de l'abbaye d'Ourscamp,* près Noyon, par M. Peigné Delacour;

*Histoire de la cathédrale de Rodez,* par M. Bion de Marlavagne;

*Dissertation sur les populations de l'Ouest de la France, qu'on désignait au moyen-âge sous le nom de Colliberts*, par M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne;

*Étude sur le dialecte picard* du Ponthieu, d'après les chartes des XIII[e] et XIV[e] siècles, par Gaston Raynaud;

*Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* par M. Célestin Port;

*Études historiques sur la province du Languedoc,* continuant jusqu'à la Révolution le travail des Bénédictins, par M. Roschach.

M. Ravaisson, après avoir apprécié ces travaux et fait connaître ceux de l'école d'Athènes et de l'école de Rome, a expliqué en quelques mots l'objet que poursuit l'Académie qu'il préside, et comment, tout en restant fidèle à son titre, elle a été amenée à élargir le cercle de ses travaux.

Comme j'ai déjà eu occasion de le rappeler dans une solennité semblable à celle-ci, dit-il, cette académie fut établie autrefois pour consacrer, par des inscriptions sur les monuments publics, le souvenir des grandes actions et des événements mémorables de l'histoire nationale; et ces inscriptions, elle devait les rédiger dans un style qui rappelât, comme s'exprime l'édit de fondation, la noble simplicité des anciens : simplicité et noblesse, les deux traits principaux, en effet,

de la beauté, telle que l'antiquité sut la voir et la représenter. A cet office répondit le titre que porte la compagnie : « Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Tout art a sa science dont il est le terme. C'est pour mieux exercer l'art qui devait être le sien que l'académie ainsi dénommée dut préalablement, en quelque sorte, travailler à la science que cet art exigeait; c'est afin de se mettre en état de reproduire dignement les exemples antiques qu'elle dut éclairer de ses recherches toutes les parties de l'antiquité.

L'office de cette compagnie s'est agrandi sans changer de nature. Chargée maintenant, tout en poursuivant des études de tout genre sur les langues, la littérature et les arts de l'Orient et de l'Occident pendant les temps anciens et au moyen-âge, où ces temps se continuent, de recueillir et de publier les monuments où sont consignées nos annales, de décrire les principaux manuscrits de nos bibliothèques, de rédiger notre histoire ecclésiastique et notre histoire littéraire, chargée aussi de provoquer et de récompenser en dehors de son sein des travaux analogues, l'académie des inscriptions et belles-lettres a toujours à remplir, quoique sur une étendue bien plus grande, cette même et haute mission de maintenir, de s'efforcer du moins de maintenir par son exemple, dans un genre de littérature qui est l'histoire, la tradition de la beauté antique.

Et qui peut douter que de cette beauté maintenue, si elle l'est en effet, dans un genre si cultivé de nos jours, et auquel s'attache un si grand et universel intérêt, quelque chose ne doive rejaillir et se répandre sur tous les autres genres?

Vous ne vous bornez point, d'ailleurs, dans vos recherches, dans la partie scientifique et critique de votre œuvre, à restituer et à éclaircir les textes proprement historiques. Vos travaux mêmes de composition exigent que vous vous efforciez tout aussi bien de rétablir autant que possible dans leur état original et d'interpréter dans leur vraie signification tous les monuments anciens de la littérature et des arts. Or, qui peut douter que ces monuments, rendus à leur intégrité première, mis dans un jour nouveau et plus vif, n'exercent à eux seuls sur la manière de voir et de sentir en tout genre, par la séduction de leurs juvéniles beautés, quelque favorable et féconde influence?

Vous pouvez donc, messieurs, poursuivre avec confiance le cours de vos travaux. Votre tâche est d'être les gardiens d'une flamme vraiment sacrée qui brilla, presque au commencement des temps, comme pour guider à tout jamais, dans tous les développements de la civilisation alors naissante, le jugement et l'imagination, la raison et le goût, la science et l'art. A cette tâche, à tout ce que vous faites pour la remplir dignement, l'attention et la faveur publique n'ont jamais moins fait défaut qu'aujourd'hui, et tout indique qu'elles s'y attacheront de plus en plus.

—

M. de Rougé fut un archéologue distingué ; on sait les services qu'il a rendus à l'histoire antique, et particulièrement à l'histoire sacrée par ses travaux sur l'Égypte ; à ce titre, nos lecteurs suivront avec plaisir les passages que nous extrayons de la notice consacrée à ce savant par M. Wallon.

L'histoire de l'art, dit M. Wallon, devait se joindre à l'histoire politique dans les études de M. de Rougé. Ce sont deux choses vraiment solidaires à l'égard de l'Égypte, puisque les archives historiques y sont sourtout des monuments de l'art; et elles ont toujours été menées de front : témoin les collections formées au XVIIIe siècle parallèlement aux essais de lecture; le grand ouvrage de l'expédition d'Égypte, et le Musée Charles X dont Champollion fut le premier conservateur: M. de Rougé, en se montrant le digne continuateur de Champollion, était tout désigné pour veiller à son tour sur ce précieux dépôt.

Son premier devoir, quand il en eut la charge (1849), était d'en dresser l'inventaire. Il en publia d'abord une courte notice cette année même. Mais pour en faire un catalogue digne de la science, il avait besoin de comparer les monuments du Louvre à ceux qui se trouvaient dispersés dans les musées d'autres pays. Il avait déjà visité ceux de Londres, de Leyde et de Berlin : il reçut, le 22 mars 1850, la mission d'aller compléter les études qu'il y avait faites, en visitant l'Italie ; et les résultats de ces diverses explorations sont consignés dans le rapport qu'il adressa, au mois de novembre suivant, au directeur général des musées nationaux.

C'est l'histoire de l'art esquissée à grands traits depuis ses origines jusqu'au temps des Grecs et des Romains.

Sous le premier empire, dès la quatrième dynastie, les pyramides, masses énormes, non informes comme les dolmen et les men-hir des premiers temps de l'Occident. Du premier jour que nos savants les virent, ils avaient admiré, avec l'idée grandiose de la conception et la puissance de l'exécution, des qualités particulières de mise en œuvre : précision dans la coupe des pierres, excellence de l'appareillage, exactitude rigoureuse dans l'orientation des faces pyramidales. Mais depuis qu'on a pénétré dans les chambres intérieures, on a pu reconnaître, à la façon dont les vides sont ménagés et maintenus sous d'aussi lourdes masses, une science architectonique qui témoigne d'un art déjà consommé ; en même temps que les statues que l'on y a trouvées nous montrent l'art du sculpteur donnant à ses figures, je ne dis pas la beauté (c'est l'imitation d'un type fort et trapu), mais une vérité et une vie qui, par la suite, s'est comme voilée sous le masque des formes officielles.

M. de Rougé cite dans son rapport trois statues en pierre calcaire

qui sont au musée du Louvre (Catalogue A, 37, 38 et 39). On y peut ajouter ce scribe accroupi de la cinquième ou sixième dynastie, au même musée, qui, pour le modèle et l'expression, rappelle le Rémouleur du musée de Florence ; et cette figure de trois pieds de haut, que M. Mariette a produite dans le pavillon de l'Égypte, à l'exposition universelle de 1867, statue si vraie que les habitants, quand elle fut découverte, crurent y voir le portrait du sheik de leur village, et lui donnèrent le nom de Sheik-el-Beled, qui lui est resté....

Dans cette longue suite de siècles, quels moyens a-t-on de s'orienter ? D'abord, et c'est le plus clair indice, les noms des rois ; puis les images des divinités plus en honneur sous telle ou telle dynastie ; enfin la trace que laissent après elles les révolutions : les noms des rois martelés, les images de dieux martelées, mais cependant point de telle sorte qu'il n'en reste encore quelque chose. Ainsi chez nous (car rien n'est nouveau en ce genre), les fleurs de lis rasées ont laissé en plus d'un lieu leur silhouette sur les murailles, et l'on peut lire encore sous le badigeon de quelques édifices : Liberté, égalité, fraternité *ou la mort*. L'art, d'ailleurs, quoique fidèle au même type, présente, aux différentes époques, des nuances qui n'échappent point à un œil exercé, et, dans ce rapide tableau, M. de Rougé montre que son tact en matière d'archéologie n'était pas inférieur à sa sagacité comme philologue ; qu'il savait apprécier en artiste comme juger en savant. Il n'oublie pas d'ailleurs, dans l'énumération des richesses des grands dépôts publics, les papyrus, ces frêles manuscrits dont plusieurs remontent à plus de vingt siècles avant notre ère (1). Il finit en témoignant de l'hospitalité libérale qu'il a reçue partout au cours de cette tournée scientifique ; partout, excepté à Berlin, où on ne lui permit pas de voir les papyrus historiques du musée : c'était une autre manière de rendre hommage à la perspicacité du savant...

M. de Rougé laissait après lui plus que de bons livres et de savants travaux, il laissait de grands exemples. Jamais on ne vit un amour plus désintéressé de la science. Né pour une vie de loisir, invité par tout ce qui l'entourait aux plaisirs du monde, il se donna tout entier à des études dont les difficultés étaient de nature à rebuter des hommes voués aux travail par état. Jamais il n'y eut vocation plus manifeste ; et dès qu'elle se fût déclarée, il la justifia par des progrès aussi rapides que constants. Il le devait à son ardeur, à la sincérité de ses études et aux excellentes qualités de son esprit. Il ne voulait pas deviner, mais savoir. Il ne voulait pas arriver vite, mais arriver sûrement. C'est ce qu'il révéla, dès ses débuts, dans sa critique de l'ouvrage du chevalier Bunsen ; puis dans ce premier exemple de travail personnel qu'il publia en 1849 sur l'*inscription du tombeau d'Ahmès*.

(1) Une partie des papyrus Sallier et Anastasy, et, avant tous les autres, le papyrus donné par M. Prisse à la Bibliothèque nationale.

Chrétien sincère, il se montrait assez assuré de la vérité du christianisme pour ne pas craindre que la science, qui cherche la vérité, pût jamais l'ébranler dans ses fondements. Cette histoire de l'Égypte, dont la haute antiquité avait fourni des arguments contre la Bible, il l'aborda sans crainte comme sans parti pris. Il remontait d'un pas ferme la succession des temps, sans rien céder à l'exagération, comme sans rien refuser aux prétentions légitimes, jusqu'à ces pyramides que le général Bonaparte rabaissait de mille ans et plus peut-être, quand il y prenait quarante siècles à témoin. Il voyait l'histoire de l'Égypte d'accord avec la Bible toutes les fois que ses monuments pouvaient servir de contrôle à l'histoire sacrée : l'expédition de Tahraka, au temps d'Ezéchias, la prise de Jérusalem sous Roboam par Sésac, la persécution des Hébreux, à l'époque où le grand Ramsès fondait en Égypte la ville de son nom. Il ne voyait point pourquoi la Bible serait mise en contradiction avec l'histoire de l'Égypte là où la chronologie sacrée commence à faire défaut. Il avait le droit de sourire des objections faites autrefois aux livres saints : la loi gravée sur des tables de pierre au Sinaï ; le Pentateuque écrit au désert !

Le Sinaï! mais la presqu'île du Sinaï contient des inscriptions gravées sur le rocher plusieurs siècles avant Moïse ; le Pentateuque écrit au désert ! Et pourquoi pas ? quand Moïse avait été élevé dans toutes les sciences des Égyptiens ; quand il sortait d'Égypte, où le papyrus n'était pas rare sans doute, ni le moyen de s'en servir inconnu ; quand on a encore aujourd'hui, quand on peut voir aux musées de Paris, de Londres et de Berlin, des manuscrits antérieurs à l'époque où Moïse, selon son témoignage, écrivit le Pentateuque ; quand le rouleau lié, signe du livre, figure comme objet commun parmi les hiéroglyphes du premier empire égyptien ! Il ne s'émouvait donc pas de ces prétendues difficultés, et travaillait à étendre la science, n'en sentant que mieux, comme chrétien, tout le prix des lumières que la foi nous donne sur les questions où la science est forcée de s'arrêter. Il aspirait à la pleine possession de ces lumières dans une autre vie, et je ne puis mieux terminer cette notice d'un savant dont le plus haut mérite fut toujours la sincérité qu'en transcrivant une pensée qu'il consignait, en 1863, au milieu de ses travaux, et que son fils a recueillie de ses papiers.

« Les lumières de la science rayonnent de toutes parts, pénètrent « les intelligences et transforment pour ainsi dire l'homme en un être « nouveau, et de jour en jour plus complet. Cependant les mystères « de la fin et du commencement de toutes choses, toujours inacces- « sibles à ses investigations, le rappellent invinciblement aux bornes « de sa nature et à la dépendance qu'elle lui impose vis-à-vis de son « auteur. Les plus grands côtés de l'être humain seront toujours « obscurs pour notre seule raison. Si le développement des sciences

« nous livre de plus en plus le domaine de l'homme, n'oublions « jamais que la foi agrandit encore la carrière de nos pensées et « qu'elle ouvre à nos contemplations tout le domaine de Dieu. »

Voilà bien la science comprise comme elle doit l'être; nous remercions M. Wallon d'avoir rappelé ainsi les travaux et les sentiments de M. de Rouge.

---

Nous avons promis de revenir à l'étude, ou plutôt à l'attaque de M. Faye contre la lune. Un abonné des *Annales catholiques* nous envoie, à propos d'une erreur commise par M. Faye, erreur que nous voulions relever et qui est vraiment étonnante, un petit travail qui remplacera avantageusement le nôtre; le terrain ainsi déblayé, nous arriverons aux considérations de l'ordre plus purement scientifique.

Dans cette attaque, nous écrit M. l'abbé Béard, M. Faye s'est servi de très-mauvaises armes, s'il faut en juger par cette flèche sortie de son carquois et arrivée jusqu'ici (dans les Hautes-Pyrénées) : « D'où « vient, dit-il, que les anciens n'ont jamais attribué à la lune cette « propriété de faire le beau et le mauvais temps? Ils laissaient à « Jupiter le soin d'assembler les nuages et de lancer la foudre. Non, « jamais les anciens n'ont puisé leurs pronostics du temps dans les « phases de la lune. C'est un préjugé d'origine toute moderne; il « provient justement d'une fausse analogie entre l'atmosphère et « l'Océan, dont les anciens, circonscrits dans le bassin de la Méditer- « ranée, ne connurent les marées que par ouï dire. Les navigateurs « modernes reconnurent, vers le XV^e siècle, l'universalité de ce « phénomène. Aussi est-ce à cette époque, à peu près, que je fais « remonter le préjugé que j'attaque. »

Après avoir lu cette gigantesque affirmation, envie m'a pris de relire le vieux Virgile. Né à Mantoue, dans le bassin de la Méditerranée, du temps des anciens, certainement, quinze siècles à peu près avant la date indiqué par M. Faye à l'origine du préjugé des influences de la lune, ce poète, qui a réuni dans son livre, vraie encyclopédie, toutes les connaissances de son temps, aurait-il été par anticipation imbu de ce préjugé? On va en juger. Je cite cet auteur sans le traduire. Simple curé de village et par conséquent de la classe des ignorantins, je suis censé ne savoir traduire. Prière à M. Faye, devenu ministre de l'instruction publique, de donner, des citations que je vais faire, une traduction à l'usage de la galerie. On lit dans le premier livre des Géorgiques, vers 276 et suivants :

*Ipsa dies alios alio dedit ordine luna,*
*Felices operum.* Quintam fuge . . . . . .
Septima post decimam felix et ponere vitem,
Et prensos domitare boves et licia telo
Addere. Nona fugæ melior, contraria furtis.

Plus bas, Virgile ajoute, vers 355 et suivants :

Aque hoc ut certis possimus discere signis,
Ortusque, pluviasque et agentes frigora ventos,
Ipse Pater statuit *quid menstrua luna moneret*,
Quo signo caderent austri, quid sæpe videntes
Agricolæ, propius stabulis armenta tenerent.

Plus loin, on lit encore, vers 424 et suivants :

Si vero ad solem rapidum *lunasque sequentes*
Ordine respicies, nunquam te crastina fallet
Hora, neque insidiis noctis capiere serenæ.
*Luna revertentes cum primum colligit ignes,*
Si nigrum obscuro comprenderit aera cornu,
*Maximus agricolis pelagoque parabitur imber*
At si virgineum suffuderit ore ruborem,
Ventus erit : vento semper rubet aurea Phœbe.

Et cependant M. Faye a osé crier en pleine académie : « Non, jamais les anciens n'ont puisé leurs pronostics du temps dans les phases de la lune. » Et l'auditoire académique a dégusté, sans mot dire, ce pruneau scientifique. Sganarelle devenu médecin, par la vertu du bâton, plaçait le cœur à droite, par suite des progrès de la science. Par un préjugé invétéré, on sentait qu'il battait à gauche et ce préjugé a prévalu. En sera-t-il de même du préjugé des influences de la lune? Virgile y croyait fortement, comme ses contemporains, pour lesquels il formulait ses préceptes. Privé de l'outillage scientifique moderne, Virgile a fait ou consigné dans ses livres des Géorgiques de fort judicieuses observations, de sorte que telles et telles découvertes modernes semblent avoir été prévues par le génie du poète de Mantoue. Je n'en excepte pas la météorologie, pas même le général Bugeaud, qui d'après M. Faye aurait formulé la loi sur les influences de la lune, dans les termes suivants : « Le temps se comporte onze fois sur douze « pendant toute la durée de la lune, comme il s'est comporté le cin« quième jour, si le sixième jour le temps est resté le même qu'au « cinquième, et neuf fois sur douze comme le quatrième jour, si le « sixième ressemble au quatrième. » Le général Bugeaud avait lu Virgile et il est probable que lorsqu'il formulait sa loi, il avait présents à la mémoire les vers suivants qui font suite à la citation précédente, vers 432 et suivants :

Sin ortu in quarto (namque is certissimus auctor)
Pura neque obtusis per cœlum cornibus ibit,
Totus et ille dies et qui nascentur ab illo,
Exactum ad mensem pluvia ventisque carebunt.

Quelle parenté entre la loi de Bugeaud et celle de Virgile ! Ne dirait-on pas l'une issue de l'autre? Qu'en pense M. Faye?

Concluons que l'origine du préjugé des influences de la lune n'est pas de date moderne, qu'elle est peut-être aussi ancienne que le genre

humain ; mais, à coup sûr, on peut prouver scientifiquement quelle est aussi vieille qu'Hérode.

O science moderne, superbement parée de lunettes et de télescopes, et qui plus est passée maîtresse en Israël, tu parles hardiment *ex cathedra* en pleine Académie, *et hoc ignoras!!*

La démonstration de M. l'abbé Béard est complète; nous n'avons rien à y ajouter.

D[r] DEROUET.

---

## LES CLERCS DE SAINT-SULPICE (1)

M. Tronson, troisième Supérieur général de Saint-Sulpice, pour étendre et pour affermir le bien considérable qu'avait produit dans l'Église l'institution des Grands-Séminaires, fonda vers la fin de l'année 1698 une communauté qui, conformément au vœu du Concile de Trente, recevait des enfants de douze à treize ans, sachant lire et écrire convenablement, et qui, d'après leur caractère et leurs dispositions, paraissaient propres à servir l'Église dans le ministère ecclésiastique. Cette communauté prit de grands développements dans la seconde moitié du siècle dernier, grâce surtout à l'intérêt dévoué que lui portaient M. Eymery, supérieur général de Saint-Sulpice, et M. Nagot, directeur du Séminaire et plus tard fondateur du séminaire de Baltimore.

Toujours gouvernée par des prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice, elle a existé jusqu'en 1792. Son Supérieur, deux directeurs et un jeune professeur reçurent alors la couronne du martyre; ils furent enveloppés dans le massacre des *Carmes*, le 2 septembre.

Un directeur au séminaire Saint-Sulpice, aussi éminent par ses talents que par ses vertus, M. Tesseyre, de sainte et vénérable mémoire, fut choisi par Dieu et désigné par M. Duclaux, supérieur général de Saint-Sulpice, pour faire refleurir sur les ruines d'un si précieux établissement une nouvelle communauté de clercs, dédiée aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. C'est en 1814 que l'œuvre commença, sans ressources et au milieu de toutes sortes de difficultés. Mais Dieu l'avait inspirée, elle grandit et produisit les plus heureux fruits. Dans

(1) Extrait des *Études ecclésiastiques sur les devoirs du sacerdoce et du ministère pastoral*, publication mensuelle, prix d'abonnement: 3 francs par an. S'adresser à la Petite Communauté des Clercs de Saint-Sulpice, à Issy-sur-Seine.

l'espace de seize ans, elle a donné à l'Église deux cents prêtres d'élite, parmi lesquels on compta depuis sept évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques éminents, vicaires-généraux, supérieurs de séminaires, etc.

Le dessein de M. Tesseyre, toutefois, ne se bornait pas à la fondation d'un simple Petit-Séminaire. Sa pensée s'élevait plus haut. Témoin des fruits qu'avait produits dans les Grands-Séminaires la compagnie instituée par M. Olier, il voulait former une compagnie semblable et comme une école normale ecclésiastique pour la direction des Petits-Séminaires. Dieu ne lui en laissa pas le temps, il mourut le 23 août 1818, n'étant âgé que de trente-trois ans.

La communauté des clercs de Saint-Sulpice continua à prospérer sous la conduite de M. l'abbé Poiloup jusqu'en 1830. Privée alors de ses principales ressources, elle fut transformée en une institution de plein exercice, se proposant d'élever des enfants de bonnes et pieuses familles pour les diverses professions libérales de la société; elle fut ainsi l'origine du célèbre collége de Vaugirard, cédé en 1852 aux RR. PP. Jésuites, sous qui il a pris des développements de plus en plus considérables.

Cependant le vénérable M. Mollevaut, supérieur du noviciat de Saint-Sulpice connu sous le nom de Solitude, usait de toute son influence pour faire rétablir la Communauté des clercs, comme M. Tesseyre l'avait conçue. Il croyait que l'œuvre de M. Olier serait incomplète jusqu'à ce que celle de M. Tesseyre fût rétablie. « Voilà plus de vingt ans, écrivait-il, que je fais des vœux pour une société de prêtres voués à la direction des Petits-Séminaires, et chaque année je suis de plus en plus convaincu de sa nécessité. Pour réussir dans une si délicate et si importante affaire et s'assurer de la volonté divine, il faut commencer tout doucement et petitement par manière d'essai, ne pas enjamber sur la Providence, comme dit saint Vincent de Paul, aller très-lentement et ne compter que sur la prière. »

Pour répondre aux désirs de ce saint prêtre, M. l'abbé Millot, ancien élève et ancien professeur de la Petite-Communauté, sur les conseils de M. Carrière, supérieur général de Saint-Sulpice, avec les encouragements de Son Éminence le cardinal Morlot, se détermina, en 1861, à travailler au rétablissement de cette institution précieuse et à former, avec le temps, un corps professoral, d'après l'esprit et les règles de Saint-Sulpice. L'œuvre a passé par toutes sortes d'épreuves et ne s'est développée que

très-lentement. Néanmoins elle a déjà donné à l'Église bon nombre d'excellents prêtres, elle a amélioré sa situation matérielle, surtout depuis qu'elle est établie à Issy, près du séminaire Saint-Sulpice. La maison compte aujourd'hui soixante-quatre élèves. Les professeurs sont presque tous d'anciens élèves, tout dévoués à la Petite-Communauté et commençant cette société de prêtres qu'avait en vue M. Tesseyre et que M. Mollevaut appelait de tous ses vœux.

M. l'abbé Lebeurier, ancien directeur de Grand-Séminaire, supérieur pendant sept ans du Petit-Séminaire d'Orléans, dont la carrière déjà longue s'est toute passée au milieu de la jeunesse cléricale et au service du clergé, s'est fait le disciple de M. Millot et consacre son expérience et toutes ses forces à l'aider dans sa pieuse entreprise.

M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, continuant les traditions de ses prédécesseurs, favorise de tout son pouvoir la Petite-Communauté dans cette nouvelle phase de son existence.

Il y a lieu d'espérer que plusieurs ecclésiastiques, reconnaissant en eux-mêmes l'attrait pour l'éducation des enfants destinés par Dieu à l'honneur du sacerdoce, et en même temps l'attrait pour la vie commune, viendront accroître la société naissante.

Pour être admis au noviciat, il faut être prêtre ou au moins dans les ordres sacrés. Le noviciat dure deux ans. La première année est toute consacrée aux exercices de la vie intérieure; pendant la seconde, on peut être appliqué aux études ou remplir un emploi dans la maison.

La Petite-Communauté de Saint-Sulpice n'a pas à chercher son esprit, ni ses règles; elle participe à la vie de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui a reçu si pleinement et qui depuis deux siècles communique si abondamment au clergé de France le véritable esprit ecclésiastique. L'esprit dont M. Tesseyre voulut animer les directeurs et les professeurs de la Petite-Communauté est donc celui même que le vénérable M. Olier avait inspiré à sa Compagnie. Il le retrace en quelques lignes à l'article 14 de son règlement.

« Les prêtres de la Petite-Communauté se rappelleront qu'ils ne peuvent réussir dans leurs importantes fonctions, s'ils ne travaillent pas constamment à parvenir à une sainteté éminente. Ils doivent employer pour cela la fuite du monde, la fidélité à leur règle, surtout aux exercices de piété, les avis d'un charitable admoniteur et d'un sage directeur. Ils doivent surtout

s'appliquer à combattre sans relâche leurs défauts de caractère afin de se pénétrer de l'esprit qui doit animer le Séminaire de Saint-Sulpice. Ce doit être un esprit vraiment intérieur de foi et de piété, de confiance et de zèle, de religion envers Notre-Seigneur au Très-Saint Sacrement de l'autel et de dévotion filiale pour la Très-Sainte Vierge, de recueillement et d'oraison, d'humilité et d'amour pour la vie cachée, de mortification et d'abnégation de soi-même, de simplicité et de douceur inaltérable, de cordialité et de charité, d'obéissance et d'amour; et pour tout dire en un mot, ce doit être l'esprit de la sainte Enfance de NOTRE-SEIGNEUR, qui leur donnera une grâce merveilleuse pour se faire tout à tous avec les enfants afin de les gagner tous et de les faire croître dans la connaissance et dans l'amour de Jésus-Christ. »

Quant à la direction des enfants, M. Tesseyre ne propose pas d'autre idéal que la direction adoptée dans la Compagnie de Saint-Sulpice pour les Grands-Séminaires. Aussi veut-il que les directeurs et les professeurs mènent la vie de leurs enfants : même nourriture prise à leur table, le Supérieur n'en est pas excepté, seulement il prend ses repas avec les premiers de chaque classe; assistance à tous les exercices, oraison, sainte messe pour ceux qui ne sont pas prêtres, repas, récréations, au moins celles du dîner et du souper (se mêlant aux jeux et aux groupes des enfants), lecture spirituelle, prière du soir, promenades, offices du dimanche et des fêtes et autres exercices de piété qui peuvent avoir lieu dans la maison. Leur bonheur doit être, ajoute le pieux fondateur, de se réunir le plus possible avec leurs enfants.

Ajoutons en finissant que la Petite Communauté n'oubliera pas combien il importe de travailler à élever le niveau des études et à préparer des prêtres solidement instruits. Aussi rien n'y sera négligé sous ce rapport et profitant de toutes les facilités que lui offre l'Université catholique de Paris, elle développera toutes les aptitudes de ses sujets par des études aussi prolongées que possible, et fera en sorte que ses professeurs se recommandent également par la piété et par la science.

—

A cette communication sur l'origine, l'état actuel et l'esprit de la Petite Communauté de Saint-Sulpice, ajoutons une courte notice sur l'institut du Cœur miséricordieux de Jésus qui par

ses prières et ses aumônes est le principal soutien de la Petite Communauté.

Nous lisons dans la correspondance de Madame la marquise de Carcado, et de Mesdames les comtesses de Lastic et de Saisseval, témoins oculaires, que le 10 février 1790 l'infortuné Louis XVI, déjà prisonnier dans les Tuileries, sous prétexte d'une promenade, se rendit du côté de Notre-Dame, accompagné de la reine Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, Madame Royale, le petit Dauphin, âgé de cinq ans, et de plusieurs pieuses dames de la Cour parmi lesquelles se trouvaient Mesdames de Carcado, de Lastic et de Saisseval.

Arrivé sur le parvis, le roi témoigna à ses gardes, devenus ses geôliers, le désir d'entrer quelques instants dans l'église métropolitaine; ce qu'ayant obtenu, il s'avança jusqu'au sanctuaire avec les personnes de sa maison, s'agenouilla devant la statue de la très-sainte Vierge, et consacra sa personne, sa famille et son royaume au Sacré-Cœur de Jésus. Puis, voulant joindre l'aumône à la prière, le pieux monarque, le jeune dauphin, la reine, les princesses et leurs dames d'honneur firent vœu de donner chaque année une offrande, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, pour le salut de la France, laquelle offrande ne devait être employée que l'année suivante à soutenir l'Œuvre jugée la plus importante à la religion. Deux cœurs furent faits de l'or le plus pur; on y mit tous les noms des associés et, après avoir été conservés providentiellement pendant la Révolution, ils furent envoyés à Chartres et déposés dans le voile de la très-sainte Vierge. Le premier représentait le Cœur miséricordieux de Jésus, le second le Cœur immaculé de Marie.

La première somme du vœu, par suite de ces temps malheureux, ne s'éleva qu'à 60,000 fr.; elle servit à favoriser l'évasion d'un grand nombre de prêtres qui avaient refusé le serment exigé contre les lois catholiques de l'Église, ou à soulager ceux qui étaient captifs au couvent des Carmes, ou bien encore à pourvoir à l'existence de ceux qui, étant cachés pendant la tourmente révolutionnaire, administraient les sacrements aux fidèles.

Nous savons que le vœu fut fidèlement accompli sur la terre d'exil, en Allemagne, en Angleterre, par les dames qui avaient accompagné Louis XVI à Notre-Dame. Le fils de saint Louis était monté au ciel le 21 janvier 1793, la reine avait suivi son

royal époux au mois d'octobre suivant; puis, plus tard, Mme Elisabeth, le petit dauphin, rejoignaient le roi et la reine. A leur rentrée en France, après le Concordat, Mmes de Carcado et de Saisseval, avec de pieuses amies désireuses de s'associer au vœu du roi, crurent que, dans un pays où tout était à régénérer, il fallait d'abord travailler à la régénération de la France par l'éducation, et elles fondèrent des orphelinats. Puis vinrent les grandes calamités de l'Église, la captivité de Pie VII à Fontainebleau, la dispersion du Sacré-Collége ; les offrandes provenant du vœu au Sacré-Cœur furent employées à l'entretien du Souverain-Pontife, des cardinaux noirs, ainsi appelés parce que Napoléon Ier, désirant tirer vengeance de ce qu'ils n'avaient pas voulu assister à son mariage avec Marie-Louise, leur avait interdit de porter la pourpre romaine et leur avait retiré tout moyen de subsistance. Après le rétablissement de la paix en Europe, le retour de Pie VII dans ses États, la restauration de la monarchie traditionnelle en France, les pieuses associées du vœu de Louis XVI comprirent que l'éducation des jeunes clercs était l'Œuvre par excellence. Parmi elles. Mme de Saisseval et Mlle sa fille se sentirent fortement inspirées, dans la prière, à travailler de tout leur pouvoir pour donner à notre bien-aimée patrie de dignes ministres des autels, qui devaient être comme le *plus pur froment dans la maison de Dieu*, ou, selon leur expression, *des pierres précieuses destinées à orner la sainte Église*.

C'était en 1820, après l'assassinat du duc de Berri, lorsque la France entière était dans l'attente de l'enfant du miracle; afin d'obtenir cette naissance si désirée, elles créèrent l'*Œuvre du Cœur miséricordieux de* Jésus, association dont le but était *de chercher et de soutenir les vocations sacerdotales*.

La première réunion eut lieu dans le salon de Mme de Saisseval avec l'approbation de Mgr de Périgord, archevêque de Paris (1). S. E. le cardinal de Latil en fut président. Y assistaient Mgr le duc de Rohan, depuis archevêque de Besançon, et NN. SS. de Bonald et Frayssinous. Bientôt s'y enrôla l'élite de la société et des personnes pieuses de toute la France. C'est

(1) Quoique l'archevêché de Paris eût son œuvre propre pour ses petits séminaristes diocésains, Son Eminence avait conçu une telle estime pour l'Œuvre du Cœur miséricordieux de Jésus, qu'il lui avait accordé une subvention, à la seule condition qu'il y aurait toujours un élève agrégé au diocèse de Paris.

sous l'action puissante de si éminents et de si zélés protecteurs que la Petite-Communauté de Saint-Sulpice prit le développement et produisit les fruits que nous avons dit.

La révolution de 1830 avait brisé cette belle et sainte Œuvre, mais elle fut ressuscitée avec l'approbation la plus encourageante de S. E. le cardinal Morlot, en 1861, en même temps que la petite Communauté elle-même.

Mgr Guibert voulut bien lui accorder sa meilleure bénédiction.

Mgr de Ségur l'entoure d'une bienveillance toute spéciale et en préside tous les conseils.

Notre Saint-Père le Pape a daigné accorder de nombreuses indulgences plénières aux dames associées.

---

## QUESTIONS DE JURISPRUDENCE

### Legs pour des messes.

La cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêt important en matière de legs pour la célébration des messes.

La *Gazette des Tribunaux* raconte ainsi les faits du procès :

Le 27 avril 1874 est décédé, à Villeneuve-sur-Yonne, M. Jules-Marie-Dominique Bertrand, âgé de vingt-deux ans. Il ne laissait aucun héritier réservataire, et sa fortune, qui s'élevait à plus de 200,000 francs, devait se partager entre des collatéraux déjà favorisés de la fortune.

Élevé par une grand'mère dans les sentiments les plus chrétiens, préoccupé d'une fin prochaine que son état de maladie rendait probable, ce jeune homme a rédigé un testament dans lequel il a disposé en œuvres pies d'une partie de son patrimoine, donnant 60,000 francs à l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne.

En outre, il léguait « au révérend Père Boyer, supérieur des Frères de la société de Saint-Edme de Pontigny, et, en cas de décès, à son successeur, la somme de 7,000 francs, pour faire dire des messes à l'autel de Saint-Edme, à son intention et à l'intention des membres défunts de sa famille. »

Les légataires universels de M. Bertrand ont refusé d'exécuter la disposition testamentaire ci-dessus de M. Jules-Marie-Dominique Bertrand, prétendant :

1° Que cette disposition concernant M. l'abbé Boyer contenait en réalité une libéralité qui ne lui était pas personnelle; qu'elle avait en vue la société des Pères missionnaires de Saint-Edme

de Pontigny; que cette société n'était pas autorisée, et que M. l'abbé Boyer était une personne interposée, par laquelle le testateur avait voulu faire parvenir un legs de 7,000 francs à une communauté qui ne pouvait le recevoir;

2° Que cette même disposition étant faite au profit du successeur de M. l'abbé Boyer, au cas de décès de celui-ci, était faite à une personne indéterminée.

Le tribunal civil de Joigny, saisi de la demande en nullité de la disposition dont s'agit, fit droit à la requête des légataires par jugement du 3 août 1876.

Le P. Boyer avait soutenu devant le tribunal qu'il n'y avait pas une libéralité dans la disposition attaquée, mais une rémunération d'un service demandé, à savoir les nombreuses messes désirées par M. Bertrand, à son intention et à l'intention des membres décédés de sa famille, et qui devaient être célébrées à l'autel spécialement indiqué, où l'on n'officiait qu'avec l'autorisation du supérieur de la communauté de Saint-Edme.

Sur l'appel interjeté par lui devant la cour d'appel de Paris, la 4e chambre, présidée par M. Rohault de Fleury, a rendu, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Choppin d'Arnouville, l'arrêt suivant, à la date du 23 novembre :

La cour,

Considérant que Jules-Marie-Dominique Bertrand a, par son testament olographe du 25 mai 1874, entre autres dispositions, dit : « Je donne et lègue au R. P. Boyer, supérieur des Pères de la société de Saint-Edme de Pontigny, et, en cas de décès, à son successeur, la somme de 7,000 francs pour faire dire des messes à l'autel de Saint-Edme, à mon intention et à l'intention des membres défunts de ma famille; »

Considérant que les légataires universels s'opposent à l'exécution de cette partie du testament, sur le double motif que le R. P. Boyer est personne interposée, la société de Saint-Edme n'étant pas légalement reconnue et étant la véritable destinataire de sa libéralité, et que le successeur étant appelé au bénéfice de la disposition à son défaut, le légataire se trouve être une personne indéterminée;

Considérant que le jugement dont est appel a admis l'opposition des frères Sauvegrain, par ces mêmes motifs et par cet autre que la cause énoncée, la charge de dire des messes, n'était qu'un moyen de cacher la nullité du legs;

Considérant que pour apprécier le bien fondé de la demande en délivrance ou de la sentence dont est appel, il faut rechercher dans les termes mêmes du testament la volonté du testateur;

Considérant que cette volonté n'est pas suspectée comme n'étant

pas libre ou émanée d'une personne incapable; qu'en effet les autres dispositions du testament ne sont point attaquées;

Considérant qu'il résulte des faits et circonstances de la cause que Bertrand, sentant sa fin prochaine et animé de sentiments pieux, a voulu obtenir les prières de l'Église; que notamment il a voulu des prières à un autel spécial, auquel sa foi attachait des priviléges particuliers;

Que, demandant à l'autel de Saint-Edme des messes auxquelles il consacrait sur sa fortune une somme déterminée, il réclamait de la personne préposée au service de l'autel l'accomplissement de son désir;

Considérant que les 7,000 francs destinée aux messes à dire, loin d'être une libéralité au profit des Pères de Pontigny, ne sont que la rémunération légitime et conforme aux usages destinés aux prêtres qui diront les messes à l'intention de Bertrand et de sa famille; que cette somme, en effet, représente l'honoraire habituel des messes demandées par Bertrand, et qu'enfin ce legs, fait avec charge, s'adresse à la personne qui seule peut l'exécuter, et qui reçoit ainsi du testateur un mandat de confiance et d'honneur imposé à sa confiance;

Considérant que, par ce que dessus, l'abbé Boyer ni son successeur ne sont, soit personne interposée, soit personne incertaine, et que le legs fait à son égard doit recevoir son exécution;

Par ces motifs,

Met le jugement dont est appel au néant;

Emendant, décharge l'abbé Boyer des dispositions et condamnations qui lui font grief, et statuant à nouveau :

Ordonne que, dans la huitaine de la signification, les légataires universels de Bertrand devront faire délivrance à l'abbé Boyer de la somme de 7,000 francs avec les intérêts du 21 septembre 1875, sinon dit que le présent arrêt tiendra lieu de ladite délivrance;

En conséquence, condamne les frères Sauvegrain, en qualité de légataires universels de Bertrand, à payer à l'abbé Boyer la somme de 7,000 francs avec les intérêts comme dessus;

Ordonne la restitution de l'amende;

Condamne les légataires universels aux dépens de première instance et d'appel.

La doctrine de ce remarquable arrêt ressort d'elle-même. La *Gazette des Tribunaux* la résume ainsi :

« Le legs fait au supérieur d'une communauté non autorisée et, dans le cas de décès, à son successeur, d'une somme d'argent pour faire dire des messes à l'autel de cette communauté à l'intention du testateur et des membres de sa famille décédés, ne peut être considéré ni comme une libéralité faite par personne interposée à cette communauté, ni comme une libéralité

faite à une personne incertaine, ni comme un moyen de valider une disposition frappée de nullité.

« Ce legs est au contraire valable comme ne contenant qu'une rénumération légitime destinée aux prêtres qui disent ces messes, avec l'autorisation nécessaire du supérieur légataire ou à celui spécialement préposé au service de l'autel où le testateur a désiré qu'elles soient célébrées; alors surtout que l'imputation dudit legs représente l'honoraire habituel des messes demandées. »

---

## SERVICE FUNÈBRE D'UN MISSIONNAIRE

*Consummatus in brevi*
*explevit tempora multa.*
Ayant peu vécu, il a rempli
la course d'une longue vie.
(Sagesse.)

Tel est le cri qui partait de toutes les âmes, le mardi 9 octobre, à l'office funèbre de l'excellent abbé Ulysse Hugon, missionnaire en Chine, décédé sur cette terre étrangère ; il s'est endormi du sommeil du juste, à l'âge de trente ans. La mort l'a moissonné à la fleur de l'âge, et presque au début d'une carrière remplie déjà de bonnes œuvres, mais pleine aussi d'espérance et d'avenir. Terrible, inexorable dans les coups qu'elle frappe, la mort ne respecte ni l'âge, ni les vertus, ni les mérites.

Le fruit sans doute était mûr et le Seigneur est venu le cueillir, pour le placer dans le jardin des éternelles délices.

Il est mort ! et pour dire les regrets qu'il laisse, soyons dans sa chère église natale de Courcôme, où encore enfant il avait été touché par la grâce divine, les témoins de la cérémonie religieuse faite pour le repos de sa vaillante âme.

Salut, ô victime choisie !
Salut, grappe foulée aux confins de l'Asie,
Pour le calice du Seigneur,
Epi de froment pur, tombé sous la faucille,
Et par le père de famille
Placé dans la gerbe d'honneur.

Cher Ulysse, salut, salut ! à ta patrie,
Au seuil où t'accueillait une mère chérie
Au sol que tes pieds ont foulé ;

Au temple heureux témoin de tes ardentes larmes ;
Salut à ces autels où s'aiguisaient tes armes ;
Héros pour le Christ immolé.

De quels pieux hommages le nom du jeune apôtre est entouré, quels sentiments de deuil et de tristesse réveille sa mémoire, le nombreux concours d'ecclésiastiques de ses anciens amis et condisciples, qui se pressent dans le sanctuaire, le prouve suffisamment.

Après la célébration de l'auguste sacrifice, vingt prêtres entourent, comme une immemse couronne blanche, le catafalque rehaussé des insignes sacerdotaux du cher défunt, les faisceaux de lumière qui brûlent tout autour du simulacre de son cercueil semblent dire aux paroissiens de Courcôme :

Voyez comme votre pieux missionnaire, sur les plages de l'extrême Orient, a été une lumière vive et pure au milieu des peuplades lointaines, qui sont assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ; lui aussi fut une cire vierge, une cire pure par la blancheur de son âme et l'innocence de sa chair ; lui aussi, par la générosité de son apostolat, fut une lumière ardente, une cire enflammée (1).

Soudain éclate sur toutes les lèvres le chant du *libera... Requiescat in pace.* Amen...

—

Il faut maintenant que mon humble prose s'efface pour laisser entendre des strophes lues au presbytère, par un prêtre ami de l'intrépide soldat du Christ (2) ; il va déposer sur les palmes et les couronnes des deux frères prêtres, les douces larmes du souvenir et de l'affection. Sa poésie tour à tour enflammée de foi, d'espérance, et empreinte de tristesse, provoque des murmures d'approbation, et aussi des larmes d'attendrissement.

Empruntant les accents des prophètes antiques,
O mort ! dois-je toujours pleurer sous tes portiques !
Vais-je couvrir mon luth d'un long voile de deuil
Pour soupirer encor sur un nouveau cercueil
Car ton sceptre glacé, nous compte, nous décime
Et renverse en nos rangs victime sur victime.
Insensible aux regrets, aux cris de la douleur
Tu te plais à frapper deux fois le même cœur;
Deux fois ta main cruelle a rempli le calice

(1) *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent.*
(2) L'auteur du poème Notre-Dame de Lourdes, M. l'abbé Chambaud, curé de Montignac (Charente).

Et demandé deux fois le même sacrifice.
Les sanglots de Rachel d'ici sont entendus
Ne la consolez pas; ses deux fils ne sont plus!
Impitoyable mort! au fond du sanctuaire
Tu couchas le premier dans les plis du suaire :
En arrachant un fils à l'amour maternel
Tu ravis d'un seul coup un saint prêtre à l'autel,
A des frères un frère, un guide à la jeunesse
Un maître à la science, un sage à la sagesse.
Mais à peine avons-nous scellé ce froid tombeau
Où vient de s'engloutir un avenir si beau,
Sur ton pâle coursier dévorant les espaces
Par delà l'Océan tu voles sur les traces
Du second. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Ecoutez ces funèbres accords
Io-ri-Kong en deuil redit l'hymne des morts!
Vers le champ de repos un long convoi s'avance.
Est-ce un guerrier tombé sous la flèche ou la lance,
Une mère, une vierge, un enfant, un vieillard
Ou le chef redouté de la tribu Bah-nar?
Non. Aux pleurs des enfants reconnaissez le Père,
C'est le semeur du Christ, le saint missionnaire
Que la mort a frappé bien jeune encor, hélas!
Au sillon commencé qu'il ne finira pas.
Pleurons donc, oui, pleurons notre ami, notre frère
Expirant loin de nous sur la terre étrangère.
Pleurons, mais qu'ai-je dit? un ami pleure-t-il
Le jour où son ami revient d'un triste exil?
Nous, pleurer comme ceux qui n'ont pas d'espérance!
Non, non! la mort du juste est une délivrance.
Chantons plutôt! le ciel vient de s'ouvrir pour lui
Et le jour sans déclin à ses regards a lui!
Le combat est fini! L'Éternité commence,
Le vainqueur a déjà reçu pour récompense
La couronne, la palme, un trône glorieux;
Le frère a retrouvé son frère dans les cieux.

Oui, nous les saluons vos couronnes bénies,
O prêtres bien-aimés! Vos deux palmes, unies
Par les liens sacrés de l'amour fraternel
Brillent d'un double éclat au séjour éternel.

Tandis que les accents de cette émouvante élégie sonnaient à mes oreilles, il me semble avoir vu son frère, de douce et sainte mémoire, prêtre comme lui, moissonné à la fleur de

l'âge (1); instruit de sa mort il accourt, il vole à la porte du paradis, et y attend son cher Ulysse. Le voyant approcher : C'est bien toi, mon frère, s'écrie-t-il, tu as été fidèle à la piété et à la foi, tu as confessé ton Dieu devant les hommes qui le méprisent, par amour pour lui tu as tout foulé aux pieds, viens que je te présente à Marie qui tu as tant aimée, elle te présentera à Jésus son divin Fils dont tu as si bien su porter la croix, viens, en compagnie de ton ange gardien et de tes saints patrons, viens, je te présenterai aux apôtres, aux confesseurs de la Foi, parmi lesquels tu vas prendre place.

Et maintenant, est-ce que la grande émotion éprouvée à la lecture du récit des derniers moments de notre bien-aimé missionnaire, est-ce que cette émotion est entièrement dissipée ? Est-ce que l'attention des esprits ne s'arrête plus à contempler ce beau type de la vertu, la vertu aimable au plus haut degré ? Est-ce que son influence ne se fera pas sentir au milieu de nous d'une manière efficace ? Oh ! le Seigneur ne permettra pas qu'une vie si pure et si sainte demeure sans effet pour le bien des âmes ! Notre missionnaire, à peine était-il parti pour la terre des Annamites, que déjà ses lettres admirables, communiquées en secret, édifiaient les âmes. Sa nombreuse correspondance, heureusement conservée, sera pour nous une source pure et abondante. Le biographe pourra puiser à des sources variées. Aujourd'hui, un doux pressentiment nous le fait croire, cette vie et cette correspondance livrées au public feront naître aussi des vocations nouvelles ; ceux qui ne sentiront pas la force d'entreprendre un si rude labeur, du moins se feront apôtres sur le sol natal, où il y a également tant à faire pour le salut des âmes, et les pieux fidèles, croyons-nous, ne se borneront pas à lire et à admirer ces pages édifiantes; ils seront portés par elles à devenir meilleur ; et chacun, dans la sphère où Dieu nous a placés, nous chercherons à imiter ce zélé prêtre du Christ qui a été une lumière pour l'illumination des gentils et pour la gloire de sa patrie, *lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ Israel,* qui du haut du ciel, où il prie pour nous, nous invite à le suivre, en nous montrant, avec son sourire d'autrefois, sa palme et sa couronne.

MAURICE APCHER.

(1) Décédé professeur de seconde au Petit-Séminaire de Richemont.

# LE SOULIER DE NOEL

**Enfantine** (1).

Ce soir, je ferai ma prière
Dévotement, près du foyer,
Puis je poserai sur la pierre
Avec soin mon petit soulier ;

Car, cette nuit, Jésus va naître,
Et, pour fêter ce grand bonheur,
Dans les souliers il viendra mettre
Ce que l'on demande au Seigneur :

Des pralines, des confitures,
Des chalets d'or de chez Giroux ;
Soldats, pantins, sabres, voitures,
C'est au choix parmi les joujoux.

Jésus à la bonne conduite
Ne refuse rien, à Noël.
Demandez ! vous verrez de suite
Vos souhaits descendre du ciel.

Ainsi je veux !... oh non ! j'y pense,
Il faut, avant que de vouloir,
Réfléchir à la récompense
Que l'on a le désir d'avoir.

J'envierais bien un attelage
Un fusil, un joli tambour...
Par malheur ces jeux font tapage
Dans la maison et dans la cour.

Or, maman se trouve malade,
Ne peut supporter aucun bruit ;
Elle souffrirait de l'aubade :
Vilain tambour, soyez proscrit !

Adieu joujoux, livres, praline,
Mais, en échange, avec élan
Au petit Jésus j'imagine
De dire : « Guérissez maman !

(1) Extrait de *la Muse des Enfants*, chez Plon, Edit. 1 vol. 2 fr.

« Pour cela vous n'avez qu'à prendre
« De la santé dans votre ciel,
« Et de vos mains, sans plus attendre,
« Emplir mon soulier de Noël.

« Comment c'est-il fait ? je l'ignore...
« N'importe ! mettez-en beaucoup !
« Tant qu'il en contient, plus encore,
« Que maman guérisse d'un coup !

. . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . .

Après sa naïve prière,
Le cher enfant, le lendemain,
Fut vite chercher sur la pierre
Le soulier qu'il croyait tout plein.

Il n'y voit rien, se déconcerte,
Des pleurs s'échappent de ses yeux,
Lorsque sa mère, gaie, alerte,
L'embrassant, lui dit: Je vais mieux.

Cette nuit, ton souhait splendide
Est descendu dans mon foyer,
Et de m'en emparer avide,
J'ai repris le petit soulier.

Il contenait la Confiance,
La Foi, l'Amour, la Charité,
Baume divin, sainte espérance,
Qui m'a redonné la santé.

AUGUSTA COUPEY

---

## PIE IX ET LES OUVRIERS

Le *Bulletin* de l'Union des œuvres ouvrières nous a apporté la raduction du bref du Saint-Père à Mgr l'évêque du Puy, en réponse à l'adresse du Congrès du Puy. Ce bref est daté du 3 septembre :

Le Fils de Dieu ayant déclaré qu'il avait été envoyé pour évangéliser les pauvres et s'étant principalement dévoué à la classe ouvrière, dans les rangs de laquelle il a voulu choisir ses disciples, c'est assurément à très-juste titre que ceux qui, conformément au but de leur

Union, se vouent au salut des ouvriers, se sont réunis en Congrès sous les auspices de la Vierge sa Mère.

En effet, c'est avec une compassion toute maternelle, que la Mère de Dieu regarde les souffrances des ouvriers, aperçoit les piéges et les dangers qui les entourent, et voit combien l'impiété se promet d'utiliser à son profit les forces populaires pour mieux réussir à bouleverser l'ordre social. Depuis longtemps déjà, et par une continuelle et splendide série de bienfaits, Marie s'efforce d'attirer à elle les pauvres ouvriers, en même temps qu'elle témoigne, par d'innombrables miracles, qu'elle a pris la France sous sa protection spéciale.

Dès lors, n'aurait-elle pas daigné, par ses plus douces faveurs, révéler sa présence au sein d'un Congrès qui s'était assemblé pour défendre à la fois les intérêts de la France et des ouvriers ?

Aussi, nous vous félicitons, vénérable Frère, d'avoir présidé une assemblée si bien d'accord avec les dispositions de votre cœur pastoral, puisque le président général de l'Union, aussi bien que les directeurs des différentes œuvres qui la composent, n'ont d'autre ambition que de se mettre, eux et tout leur zèle, au service des évêques pour les seconder dans les principaux objets de leur sollicitude.

Lorsqu'en effet ces hommes de bien se dévouent à la formation religieuse de la jeunesse ouvrière, lorsqu'ils lui prodiguent des soins paternels, ne s'efforcent-ils pas de l'arracher aux vices, aux habitudes dépravées et à mille dangers ? Ne s'appliquent-ils pas à la former à la piété, à la pratique des vertus, à l'amour du travail ? Ne cherchent-ils pas à faire tourner les forces de l'intelligence et l'activité des bras au profit de chacun ?

Ne travaillent-ils pas enfin à rapprocher les patrons et les ouvriers, non moins divisés par les idées que par la passion du lucre ?

Et ainsi, après avoir reformé entre eux le lien de la charité, après les avoir affermis dans le bien par l'association, tout en développant par l'émulation l'habileté de chacun, ces mêmes hommes font tous leurs efforts pour procurer et la gloire de Dieu, et l'honneur de l'Église, et le salut des âmes, et le bonheur de la société, et la prospérité de la patrie.

Et voilà les succès que Nous leur souhaitons et que Nous prions le Seigneur de leur accorder surabondamment par l'intercession de sa sainte Mère.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

11 décembre 1877.

Nous avons le budget, c'est-à-dire le sixième du budget ou deux douzièmes ; le gouvernement a des provisions pour jusqu'à la fin de février : c'est splendide, et les confiseurs se réjouissent, et les petits marchands s'apprêtent à étaler leurs boutiques tout le long des boulevards, et les braves commerçants de la rue du Sentier et

autres rues... éclairées, saluent de leurs applaudissements la nouvelle ère de prospérité annoncée par le ministère *responsable* et *indépendant*, dont M. Dufaure est le président. Nous avons vu ce qu'était capable de faire la République *sans* les républicains, nous allons voir ce que peut faire la République *avec* les républicains. Le spectacle vaut qu'on s'y intéresse.

En attendant, comme nous n'en sommes encore qu'aux promesses de l'affiche, qui nous présente la pièce sous les plus belles couleurs, les fonds montent avec un élan qui rappelle les plus beaux jours des haussiers. Le 3 0/0 est au-dessus de 73 et a même un moment touché 74 ; le 4 1/2 a atteint 103, et le 5 0/0 a dépassé 108 presque d'une demi-longueur de franc. Les autres valeurs suivent ce mouvement à des intervalles inégaux, mais avec un véritable succès. Vous crieriez : Casse-cou ! au milieu de cet enthousiasme universel, que vous seriez traité de fou ou de réactionnaire. Ce n'est pas le moment de faire entendre la voix de la raison ; il faut attendre pour cela le retour des Chambres, qui nous ont fait hier leurs adieux, après avoir voté, sans examen, sans discussion, — pressées par la nécessité, — 529 millions 500,000 francs, comme vous ou moi, cher lecteur, nous avalerions un verre d'eau.

La hausse est telle, que les haussiers commencent à en être embarrassés. Acheter pour maintenir et continuer la hausse, c'est acheter bien cher, et si quelque maudit cabot allait briser ou faire verser le char qui porte la République républicaine ? Vendre, c'est difficile, parce que le vent est à la hausse, et qu'il faut encore profiter du vent. Il ne reste d'autre parti que de consolider, l'on consolide ; mais ce n'est plus de la spéculation, et, à la Bourse, c'est la spéculation qu'on aime.

Cependant, comme les placements sur l'Etat et les autres grandes valeurs deviennent chers, l'argent, qui est abondant, ne sait plus où se placer. Car, il faut bien le remarquer, la hausse des fonds d'Etat n'est pas précisément une marque de grande confiance dans l'avenir ; j'oserais dire qu'elle est presque une marque de défiance. Il y a de l'argent, beaucoup d'argent disponible. Si l'on avait confiance, on le ferait travailler dans des entreprises industrielles et commerciales, dans des constructions, etc. ; mais l'avenir paraît si peu sûr, qu'on ne veut pas l'exposer. Alors, pour qu'il produise pourtant quelque chose, quelque peu que ce soit, on le place dans la rente et dans les valeurs dites de tout repos, c'est-à-dire aussi solides que la rente, qui reste le placement le plus sûr de tous, parce qu'on ne peut croire que l'Etat arrive à faire banqueroute.

Oh ! s'il y avait de la confiance, comme on verrait vite l'argent circuler et travailler ; c'est vraiment alors que l'industrie et le commerce reprendraient toute leur activité, et que s'ouvrirait cette ère de prospérité que nous craignons bien de ne voir que dans le message Dufaure-Marcère !

La confiance, que les menaces de la Révolution éloignent sans cesse, aurait aussi bien besoin que la paix se rétablisse en Orient. Il y a encore là un *desideratum* qui ne paraît pas près d'être rempli. La Turquie a demandé la médiation de l'Europe ; mais l'Allemagne

ne veut pas entendre parler de cela, elle veut, — et l'on devine dans quel intérêt, — que la paix se fasse directement entre la Russie et la Turquie ; or la Turquie ne peut pas encore se rendre à merci; elle ne peut renoncer à la lutte que si elle perd Erzeroum et Andrinople ; cela peut arriver vite, mais cela peut aussi être retardé par plus d'un accident, dont l'hiver est le principal.

Jusqu'à présent, l'agriculture ne se plaint pas. Le temps lui est assez favorable, mais elle aussi aurait besoin de confiance en l'avenir pour se livrer aux améliorations qui l'enrichiraient en enrichissant le pays.

Pour les céréales, il y a eu, dans ces dernières semaines, une baisse assez sensible sur un assez grand nombre de marchés de l'intérieur. Cette baisse s'explique par les besoins d'argent qui forcent les cultivateurs de vendre pour réaliser l'argent nécessaire à l'acquittement des fermages, et par les manœuvres de la spéculation, qui sait profiter de cette situation ; mais elle ne saurait s'expliquer par les résultats de la récolte et par l'abondance du stock. Aussi le mouvement de baisse s'est-il complètement arrêté sur les grands marchés commerciaux, où les cours se raisonnent d'après l'état général des affaires et des stocks dans les deux hémisphères. La réaction contre la baisse s'accentue sérieusement sur les grands marchés de New-York, de Londres, d'Anvers, de Marseille, etc. Il est donc de l'intérêt des producteurs de se tenir en garde contre les spéculateurs à la baisse et de ne pas se laisser aller trop facilement à se débarrasser de leurs grains à des prix qu'ils ont le droit de faire plus rénumérateurs. A. F.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

44. **Bibliothèque théologique du XIX^e siècle,** traduction de l'abbé P. Belet. — Tome I, **Patrologie,** par M. le Dr Alzog, prof. de théologie à l'Université de Fribourg ; in-8° de 740 pages ; Paris, 1877, chez Victor Palmé.

C'est une excellente idée de former une grande *Bibliothèque* des meilleurs ouvrages théologiques qui ont été publiés de nos jours par les auteurs les plus estimés de l'étranger et particulièrement par les professeurs des Universités catholiques. En en donnant de bonnes traductions, on met entre les mains du clergé studieux de précieuses ressources qui contribuent à développer encore le magnifique mouvement auquel nous assistons. Il faut que les lèvres du prêtre gardent la science, comme le dit l'Ecriture, *labia sacerdotis custodient scientiam*, et c'est ici de la science sacrée qu'il s'agit plus spécialement, cette science qui est si élevée et si belle, même pour les profanes, même pour les ennemis, oserons-nous dire, lorsqu'on la présente dans sa splendeur divine. Pour qu'elle soit ainsi présentée, il importe qu'elle soit possédée à fond, et c'est pourquoi nous saluons toujours avec bonheur tout ce qui contribue à l'amélioration et au progrès des études ecclésiastiques, si magnifiquement remises en honneur de nos jours, et déjà promettant une si riche moisson. — La *Patrologie* d'Alzog, si justement estimée, commence très-bien la nouvelle *Bibliothèque théologique.* Sans être trop long, Alzog fait suffisamment connaître ces Pères de l'Eglise, dont on s'était trop éloigné, et qui restent

toujours la source féconde des plus sublimes et des plus solides enseignements. C'est l'étude des Pères qui a provoqué en Angleterre ce merveilleux mouvement de retour à l'Eglise romaine, dont le monde est étonné; c'est par l'étude des Pères et des grands théologiens que le clergé, toujours invincible par la charité et par le dévouement, se mettra en état de vaincre la science orgueilleuse de nos jours, en lui montrant la supériorité de la science divine. — La *Patrologie* d'Alzog est pour ainsi dire un livre classique. L'auteur, après une large introduction à l'histoire de la littérature chrétienne pendant la période des Pères, suit chronologiquement la littérature patristique, en faisant connaître les Pères apostoliques du Ier siècle, les ouvrages apologétiques et polémiques des siècles de persécution, l'apogée de la littérature patristique aux IVe et Ve siècles, la décadence, qui s'étend du VIe au IXe siècle. Les Pères grecs, latins et orientaux sont étudiés dans leur ordre, et l'auteur termine cette savante excursion à travers les premiers siècles de l'Eglise par un chapitre très-intéressant sur les poètes chrétiens, grecs et latins, depuis Clément d'Alexandrie jusqu'à Charlemagne. Arrivé là, l'auteur peut bien dire que l'ancienne littérature chrétienne est supérieure sous bien des rapports à la littérature païenne; il est indubitable qu'elle l'emporte incomparablement par la fécondité des doctrines, des idées et des faits, et l'on peut citer plus d'un auteur chrétien chez qui l'élégance du style et la beauté de la forme sont véritablement classiques.

—

45. **Le mal et le bien.** I. l'Antiquité, par Eugène Loudun; in-8° de XVI-336 pages; Paris, 1877, chez Victor Palmé.

« Il y a, dit l'auteur de ce livre, un rapport direct entre les révolutions qui élèvent ou abaissent un peuple et l'idée qu'il a de Dieu. Par les relations qu'un homme a avec Dieu, on connaît sa vie et l'on peut dire quel sera son avenir; de même un peuple. La société moderne se fait de Dieu la même idée que l'Antiquité; elle deviendra semblable à la société païenne et aura la même fin: telle est la pensée de ce livre. » Pour faire ressortir cette pensée, M. Loudun étudie l'Antiquité, le Christianisme et le Temps présent à la lumière des faits; c'est une excellente méthode. Le volume que nous avons sous les yeux est consacré à l'examen du Bien et du Mal dans l'Antiquité; nous espérons que les deux autres suivront bientôt. Trois grandes divisions partagent le premier volume et se retrouvent sans doute dans les autres: la Religion, la Morale, la Société. L'auteur examine successivement ce que l'Antiquité avait conservé des traditions religieuses, et les idées qu'elle avait sur Dieu et sur l'immortalité de l'âme; puis le principe de la morale païenne, qui était l'intérêt, et les grands hommes qu'elle a produits; enfin ce qu'a été l'Etat dans le monde païen, chez les Grecs, chez les Romains, en étudiant d'une façon toute spéciale les grandes questions du mariage et de l'esclavage. Le tableau de la société païenne, qui termine le volume, montre l'aboutissement du paganisme et de l'empire romain, qui le résume, aboutissement qui ne pouvait être que la mort. C'est de cette mort que va sortir le christianisme, et l'on pressent déjà que l'auteur va entrer dans un monde nouveau, où la lumière succèdera aux ténèbres, la vie à la mort, la pureté à la corruption, la charité à l'égoïsme, où, enfin, ce sera le Bien qui, cette fois, l'emportera sur le Mal.

*Le gérant:* P. CHANTREL.

Paris. — Imp SOUSSENS et Cie, rue de Lille,

# LES ANNALES CATHOLIQUES

Nous avons pris l'habitude de rendre de temps en temps compte à nos Abonnés de la situation de l'œuvre que nous avons fondée et que leur concours nous permet de continuer et d'améliorer. Cette situation, nous sommes heureux de le leur dire, est aujourd'hui, au commencement de la septième année de la publication des *Annales catholiques,* aussi satisfaisante que possible.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, nous avons introduit dans notre œuvre des améliorations qui ont été appréciées : nous donnons beaucoup plus de matière, nous suivons de plus près le mouvement politique, si intimement lié au mouvement religieux, et nous croyons n'avoir omis aucun document important de ceux qui intéressent la religion. Nous avons particulièrement suivi le mouvement des Universités catholiques et publié tout ce qui les intéresse; nous allons, dès le mois de janvier, faire connaître des faits et des documents que nous n'avons pu encore reproduire, faute d'espace, mais qui ne seront pas omis, nos lecteurs peuvent y compter.

Nous voudrions être plus complets encore; mais il faudrait pour cela augmenter le nombre des pages de chaque numéro et nous résoudre à augmenter le prix des *Annales;* nous pensons que le moment n'en est pas encore venu.

Nous tenons à féliciter et à remercier nos lecteurs du succès de la souscription ouverte dans les *Annales* pour le cinquantenaire épiscopal de Sa Sainteté le Pape Pie IX; cette souscription a valu à notre œuvre le Bref le plus élogieux et le plus encourageant : nos lecteurs savent que les éloges et les bénédictions sont autant pour eux que pour nous; le Bref du Saint-Père est la plus précieuse récompense de nos travaux, il est en même temps la consolidation de l'œuvre entreprise et poursuivie pour la défense de la cause de Dieu.

—

Nous avons pensé qu'il convenait de mettre particulièrement le Bref pontifical sous les yeux de nos Evêques, dont les encouragements et les bénédictions ont tant contribué aux succès des *Annales catholiques*. L'envoi que nous leur avons fait du Bref nous a valu de nouveaux témoignages dont nous sommes profondément reconnaissant.

« C'est avec bonheur, nous écrit Mgr l'Evêque d'Amiens, « que je recommanderai votre excellente publication. » (Lettre du 16 décembre).

M. le secrétaire particulier de Mgr l'Evêque de Coutances nous écrit, à la date du 17 : « Mgr l'Evêque me charge de « vous dire qu'il bénit votre œuvre et qu'il désire très-« vivement voir le succès continuer de récompenser vos « travaux si chrétiens. Sa Grandeur lit très-régulièrement « votre Revue. Sur le désir exprimé par Monseigneur, le « Directeur de la *Revue catholique* de Coutances recom-« mandera vos *Annales* dans sa modeste feuille ; il le fera « avec d'autant plus de plaisir qu'il partage plus complète-« ment vos doctrines. »

A la même date, M. l'abbé Barrier, vicaire général de Mgr l'Evêque de Chartres, nous écrit : « Sa Grandeur me « charge de vous dire qu'elle apprécie beaucoup votre pu-« blication des *Annales catholiques,* munies d'une aussi « haute approbation que celle du Saint-Père, et qu'Elle se « fera un plaisir de la recommander au clergé et aux bons « fidèles de son diocèse. C'est de tout cœur que Monseigneur « souhaite la propagation d'une œuvre si utile à la religion « et vous donne la bénédiction que vous lui demandez. »

Mgr l'Evêque de Cahors nous fait écrire, à la date du 18 décembre, par M. le Secrétaire général de son évêché : « Sa Grandeur bénit votre œuvre, et Elle veut que je vous « exprime l'intérêt qu'Elle prend à une publication honorée « du plus grand encouragement que puisse ambitionner un « catholique : les vœux et les bénédictions du Saint-Père. »

« Assurément, veut bien nous écrire Mgr l'Evêque de « Limoges, à la même date, votre publication les *Annales* « *catholiques* mérite toutes les sympathies de l'Episcopat,

« du clergé et des fidèles. Je vais la recommander par tous « les moyens dont je puis disposer. Que Dieu bénisse donc « vos efforts. Ne vient-il pas de vous donner de cette béné- « diction un gage bien précieux par le Bref du Saint-Père ? « Je m'en réjouis sincèrement pour vous. »

Le même jour encore, M. l'abbé Martin, vicaire général de Mgr l'Évêque de Fréjus, nous écrit : « Mgr l'Évêque de Fré- « jus et Toulon donne sa complète approbation à l'œuvre que « vous avez entreprise et que vous continuez depuis six « ans avec tant de succès. Vos *Annales catholiques* « sont toutes consacrées à la défense de la Religion, à la « glorification de la sainte Église, à la diffusion de la vérité ; « elles écrivent l'histoire de l'Église et du monde au jour « le jour, et forment le recueil le plus complet et le plus « sûr qu'il soit possible de consulter. Sa Grandeur verra « avec plaisir vos *Annales,* se répandre dans son diocèse. »

Mgr l'Archevêque d'Aix nous écrivait le même jour : « Les Évêques n'ont plus à faire l'éloge des *Annales catho- « liques,* après le témoignage dont le Saint-Père lui-même « a daigné les honorer. »

Nous avons encore un grand nombre d'autres lettres à citer, nous les ferons connaître, parce que, résolu à marcher toujours dans la voie tracée par le Saint-Siége et par l'Épiscopat, nous croyons devoir montrer à nos lecteurs que nos Maîtres dans la doctrine approuvent nos efforts et notre bonne volonté. Nous terminerons aujourd'hui ces citations par la lettre non moins encourageante qu'affectueuse dont Mgr l'évêque de Nevers a bien voulu nous honorer : « Ce que vous demandez de moi (une recomman- « dation pour les *Annales* et une bénédiction pour l'auteur), « je l'ai fait depuis deux ans. Vicaire général d'Autun, je « suivais votre excellente Revue et la lisais avec le plus « grand plaisir ; j'ai même contribué à vous procurer quel- « ques abonnements. Évêque de Nevers, mes sentiments « ne changeront par plus que ne changera la direction que « vous avez inspirée à cette publication dont vous êtes le « fondateur. Vous pouvez donc compter sur la continuation « de toutes mes sympathies. »

—

Le dirons-nous? Rendu hardi par tant de précieux témoignages et de si hauts encouragements, nous croyons le moment venu d'exposer à nos lecteurs une pensée que nous avons depuis longtemps, et que nous hésitions à exprimer. Nous n'avons jusqu'ici rien demandé autre chose pour les *Annales catholiques* que la propagande des abonnements. Notre œuvre se suffit à elle-même, malgré la modicité du prix des *Annales*, et cela, grâce au nombre des Abonnés et au dévouement des rédacteurs et administrateurs, qui ne réclament aucune rétribution pour leurs travaux.

Nous avons tendu la main pour toutes les œuvres qui nous ont été recommandées, pour l'Œuvre de Saint-Paul, pour le Petit Noviciat des Frères, pour la Petite Communauté de Saint-Sulpice, pour les affamés de l'Inde, pour des constructions d'églises, enfin pour le Souverain-Pontife, notre Père commun, obligé de compter sur la générosité de ses enfants afin de subvenir aux mille nécessités de l'Église universelle; ne nous sera-t-il pas permis de tendre aussi la main pour des lecteurs et des abonnés des *Annales* ?

A chaque grande époque de renouvellement, nous avons la douleur de recevoir des lettres de bons curés de campagne, de zélés vicaires, de personnes pieuses qui nous disent que le prix de l'abonnement des *Annales* est encore trop élevé pour eux ou pour des personnes de leur connaissance à qui elles pourraient faire le plus grand bien, et ils nous supplient de consentir à quelque réduction. Que faire? Nous donnons notre travail, notre temps et celui de nos collaborateurs; aller plus loin, ce serait compromettre l'œuvre qui doit pouvoir se suffire à elle-même, sous peine de périr bientôt.

Voici ce que nous avons pensé; si notre appel est entendu, nous en bénirons Dieu, qui, certainement, bénira ceux qui y auront répondu.

Aussitôt que nous aurons reconnu que notre pensée est approuvée, nous ouvrirons dans les *Annales* une souscription dite: *souscription d'abonnements,* dont le produit era *exclusivement* employé à servir des abonnements

gratuits ou semi-gratuits aux personnes pour qui le prix de 15 francs serait trop lourd. A moins de désignation contraire, faite par les donateurs, nous ferons de préférence bénéficier de la souscription les ecclésiastiques gênés, et même les élèves des grands séminaires qui seraient autorisés à recevoir les *Annales*. Nous avons des Abonnés plus riches, des communautés religieuses pour lesquelles notre souscription pourra être un des moyens de faire cette aumône spirituelle des bonnes lectures, qui est plus utile encore que l'aumône destinée au corps ; nous leur faisons particulièrement appel.

Sans doute, les temps sont durs; mais ils le sont surtout parce que le monde manque de la vérité, et c'est le Saint-Père lui-même qui, en déclarant que *la presse religieuse est une œuvre pie d'une utilité souveraine,* nous enseigne que cette presse est l'un des moyens de répandre la vérité. Les besoins de toutes sortes sont grands; il faut que la charité soit plus grande encore, il faut que le mal soit vaincu par le bien. Pour nous, en voyant avec quel empressement et avec quelle générosité nos Abonnés et nos Lecteurs répondent au moindre appel que nous leur faisons, nous sommes persuadé que leurs mains s'ouvriront encore une fois pour cette aumône toute fraternelle à laquelle nous les convions de prendre part.

Les *Annales catholiques* ont commencé leur septième année; nous pensons que la communauté de vue et de sentiments est maintenant assez grande entre nos Lecteurs et nous, pour que nous leur adressions en toute simplicité cette demande en faveur de leurs frères, en faveur surtout de ces prêtres qui donnent toute leur vie, toute leur âme pour le prochain, et qui ne peuvent se procurer les livres les plus nécessaires à leur ministère. Nous sommes dans les jours de la Noël, nous venons de célébrer le souvenir du plus grand don qui ait pu jamais être fait; nous sommes près du renouvellement de l'année, à une époque où la foi nous dit de donner, de donner largement pour couvrir les fautes du passé, pour obtenir les bénédictions de l'avenir; nous sommes dans un temps d'épreuve, d'angoisses patrio-

tiques et religieuses, à la veille, peut-être, des plus terribles luttes : n'oublions pas que la prière est la force des chrétiens, et que la charité est l'aile sur laquelle la prière s'envole jusqu'au trône de la divine Miséricorde.

J. CHANTREL.

---

## SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE

Voici qu'une année de plus s'est écoulée : que nous a-t-elle apporté ! Quels événements a-t-elle préparés pour l'année qui va suivre ?

Elle s'est ouverte au milieu d'une anxiété générale : au dehors, on craignait la guerre ; au dedans, l'on s'effrayait des progrès de la Révolution, partout l'on voyait la lutte entre le bien et le mal, et l'Église persécutée.

La guerre qu'on redoutait a éclaté. La Russie, pressée de se jeter sur la proie qu'elle convoite depuis des siècles, n'a pas voulu laisser à la Turquie le temps de montrer sa bonne volonté de mieux faire ; elle lui a déclaré la guerre sans aucune provocation, et sous le prétexte de protéger, de délivrer les chrétiens opprimés par la barbarie musulmane. Des batailles sanglantes ont été livrées, il y a eu d'héroïques faits d'armes, et la Turquie, injustement attaquée, — il ne faut pas craindre de le dire, — a montré une vigueur qu'on n'attendait pas d'elle. L'Arménie a été envahie par les Russes ; depuis la prise de Plevna, la Russie est à peu près maîtresse de la Bulgarie, et l'hiver seul l'empêche de poursuivre des succès qu'elle doit à la supériorité du nombre. Les chrétiens en sont-ils plus heureux ? La civilisation a-t-elle gagné à ces effroyables tueries ? L'Europe est-elle plus près de retrouver l'équilibre que la guerre de 1870 a si désastreusement rompu ?

Avant la guerre, la Russie déclarait qu'elle n'avait aucune vue d'ambition et que son seul but était d'arracher les chrétiens au joug qui pesait sur eux. Aujourd'hui, elle

déclare non moins hautement qu'elle veut profiter de tous ses avantages. Elle n'ose encore mettre la main sur Constantinople ; mais il lui faut l'Arménie, et peut-être Jérusalem, dont elle commence à revendiquer la possession exclusive; il lui faut la liberté des détroits, qui achèverait de faire de la mer Noire un lac russe, et elle demande la complète indépendance de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Serbie, ce qui équivaut au démembrement de l'empire ottoman à son profit.

Pendant quelque temps, on a pu croire que l'Angleterre, moralement appuyée par l'Autriche, empêcherait ce démembrement, dans l'intérêt de ses possessions de l'Inde, que les progrès de la Russie menacent de plus en plus. Mais la politique du prince de Bismarck a su prévenir ce coup. Fortement allié à la Russie et à l'Italie, il retient l'Autriche dans l'alliance des trois empereurs, et l'Angleterre, qui n'a plus la France pour l'aider, se trouvant isolée, songe à faire la part du feu en intervenant à la distribution des dépouilles. Ne pouvant faire mieux, elle s'en tient à assurer le passage de l'Inde et à rester libre de ses mouvements dans la Méditerranée.

Actuellement donc, voici le grand remaniement territorial qui semble se préparer, et que l'année 1878 verra probablement s'opérer. La Russie prendra pour elle l'Arménie et obtiendra la liberté des détroits, qui lui permettra d'avoir ses flottes dans la Méditerranée comme elle les a dans la Baltique ; la Roumanie, la Bulgarie et la Serbie deviendront nominalement indépendantes sous le protectorat russe ; à l'Autriche, on donnera la Bosnie ; l'Italie pourra obtenir quelques compensations sur la côte d'Afrique ; le Monténégro aura un petit agrandissement de territoire, la Grèce s'augmentera de la Thessalie et peut-être de la Crète, et l'on obtiendra la complicité de l'Angleterre en lui laissant acheter l'île de Chypre et acquérir la suzeraineté de l'Égypte. Si tout cela ne se réalise pas, c'est que des incidents imprévus viendront déranger le plan dont les traits se dessinent à cette heure très-visiblement.

II

Mais on doit se demander quelle part se réserve l'Allemagne, qui n'a pas accoutumé le monde à lui voir pratiquer une politique désintéressée. Qu'on se tranquillise : l'Allemagne aura sa part. Les affaires d'Orient étant arrangées à la satisfaction de la Russie, il est clair que les affaires d'Occident devront s'arranger à la satisfaction de l'Allemagne. Or, à l'Occident, l'Allemagne a besoin d'agrandissements qu'elle entend bien ne pas se refuser trop longtemps : pour elle, la Hollande est un pays germanique, et qui est trop bien placé sur la mer du Nord pour qu'elle ne le convoite pas ; il y a aussi bien des Germains en Suisse, et l'Italie aura été trop favorisée pour ne pas laisser pénétrer sa puissante alliée jusqu'à la mer Méditerranée ; entre temps, on verra s'il est utile de laisser vivre le Danemark, et si la France n'a pas encore quelques parties germaniques nécessaires à la défense de l'Allemagne. Cependant, si la France est sage, c'est-à-dire si elle reste dans cet état révolutionnaire qui l'annule, on pourra lui offrir des compensations du côté de la Belgique, ce qui serait d'ailleurs le moyen de la brouiller définitivement avec l'Angleterre.

Alors, il ne resterait véritablement que deux grands empires, la Russie et l'Allemagne, l'une pesant sur l'Orient, l'autre dominant l'Occident, et tous deux ayant des alliés dans tout ce qui est ennemi de l'Église et révolutionnaire ; les deux colosses, schismatique et hérétique, pourraient se flatter d'en avoir fini avec le catholicisme, qui est le dernier et le seul rempart de la liberté humaine.

Quel magnifique et glorieux rôle pourrait jouer la France, si elle était dans une situation régulière ! Malgré ses malheurs et sa faiblesse, elle reste encore la nation catholique par excellence, et c'est pourquoi le despotisme et la Révolution s'acharnent à la fois contre elle. Mais ses hommes d'État ne comprennent pas, et l'opinion publique est tellement pervertie, que l'on s'éloigne systématiquement de tout ce qui pourrait sauver et relever le pays. Un rayon de lumière avait tout à coup brillé ; on s'était débarrassé d'un ministère et d'une Chambre révolutionnaires, et l'on avait

adressé au pays un appel qui pouvait commencer l'ère du relèvement. Mais, tout en combattant la Révolution, l'on refusait d'en rejeter les principes, et pendant que l'ennemi criait qu'il en voulait surtout au Catholicisme, on s'efforçait de montrer qu'on ne songeait pas à défendre l'Église. La Révolution a triomphé encore une fois; la France a vu s'éloigner le salut; ce sont des ennemis plus ou moins déclarés de l'Église qui sont au pouvoir et qui se félicitent d'avoir l'approbation de l'Allemagne persécutrice: c'est une suprême épreuve qui nous est réservée, c'est probablement l'ère d'une persécution générale qui commence.

III

Mais l'Église vient de chanter près du berceau de Jésus le *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania*, et ce chant est un grand cri d'espérance.

Si l'Église est persécutée, elle possède une force invincible, et ses enfants se montrent plus résolus que jamais à soutenir courageusement la lutte. Les signes d'une magnifique résurrection religieuse apparaissent de toutes parts. En Angleterre, le mouvement des conversions se continue; en Belgique, les catholiques luttent avec succès contre les entreprises du libéralisme; en Allemagne, le *Kulturkampf* n'a fait que ranimer la foi et l'ardeur des fidèles; il en est de même en Italie et en Suisse; les États-Unis voient s'augmenter le nombre des catholiques; nulle part le zèle des missionnaires ne se ralentit, et l'on voit, dans les anciennes colonies américaines de l'Espagne et du Portugal, la persécution maçonnique susciter un mouvement qui promet les plus consolants résultats.

La France participe à ce merveilleux mouvement, dont elle est en plus d'un endroit l'initiatrice par ses missionnaires et par ses religieuses. La foi se réveille, la pratique des sacrements revient en honneur, les pèlerinages sont rentrés dans nos mœurs, les Universités catholiques prospèrent, les études théologiques se fortifient, il se fait un grand travail de régénération et d'ascension.

En même temps, c'est l'Épiscopat qui se serre avec un

empressement de plus en plus marqué autour du centre de l'unité catholique, autour de Pierre, aujourd'hui si glorieusement représenté par l'immortel Pie IX. L'Église catholique forme une innombrable armée admirablement rangée en bataille; de quelque côté qu'on l'attaque, elle est prête à la défense. Elle soutient les droits de la vérité et de la morale, elle retient les sociétés qui chancellent, elle continue de favoriser tous les vrais progrès, de protéger toutes les vraies libertés; les persécutions la fortifient, les épreuves montrent sa divinité; tout ce qui se fait contre elle devient une éclatante démonstration du besoin qu'on a d'elle; par la charité, enfin, par cette charité que nulle secte, nulle école n'a jamais pu imiter, elle attire les foules qui souffrent et que ses ennemis ne peuvent soulager.

Ne désespérons donc pas, ne nous décourageons pas. Les temps sont malheureux, les menaces de l'ennemi sont terribles et le mal est universel; mais ce sont des temps où l'on se sent vivre, où les âmes qui ont la foi s'élèvent, où les événements montrent de plus en plus clairement la fausseté, l'inanité et les dangers des doctrines contraires à la doctrine catholique. Combattons; nous ne verrons peut-être pas le triomphe, mais le triomphe viendra, nous en sommes assurés, et, pour ceux qui auront contribué à le préparer, la récompense sera plus grande.

J. CHANTREL.

---

## AVIS DIVERS

### Le renouvellement de janvier.

Nous prions encore une fois ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec le présent numéro, de vouloir bien le renouveler sans retard. Beaucoup l'ont déjà fait, et nous les en remercions. C'est un service qu'ils rendent à l'administration des *Annales*, qui se trouve surchargée à cette époque de l'année, à cause de l'importance de l'échéance de janvier.

Quelques-uns de nos Abonnés nous demandent un léger délai pour le payement; c'est un délai que nous accordons volontiers.

malgré le surcroît d'écritures que cela nous impose; mais il importe qu'une lettre nous soit adressée à ce sujet, afin que nos registres d'abonnement soient régulièrement tenus. Nous comptons que ceux de nos Abonnés qui ont besoin de ce délai voudront bien, pour nous venir en aide, s'imposer la très-petite gêne d'un mot mis à la poste.

Selon l'usage suivi par les publications du genre de la nôtre et accepté par nos souscripteurs, nous considérerons comme réabonnés tous ceux qui ne nous renverront pas le prochain numéro, c'est-à-dire le premier numéro de janvier 1878.

### Le portrait du Saint-Père.

Nous invitons vivement nos Abonnés et nos lecteurs à profiter de l'occasion que nous leur offrons d'acquérir à peu de frais le beau portrait du Saint-Père dont nous leur avons parlé dans notre dernier numéro.

Pouvoir se procurer pour 1 fr 50 centimes, *franco* par la poste, un portrait du vénéré Pie IX, portrait admirablement exécuté, et qu'il est facile de faire encadrer plus ou moins richement, selon ses goûts ou ses moyens, c'est une occasion véritablement unique, et dont nous sommes heureux de faire bénéficier nos lecteurs.

C'est ici une œuvre de propagande. La Société d'Oléographie qui a exécuté ce portrait, a voulu que chaque famille chrétienne pût se procurer, non pas une simple image, mais un tableau représentant le Saint-Père avec la plus exacte ressemblance. Le Saint-Père vit, en effet, dans ce tableau, et sa physionomie souriante et douce charme les regards et attire les cœurs.

Nous rappelons que le prix de ce tableau, qui est de 6 francs, a été abaissé à 1 fr. 50 en vue de cette propagande qui sera exercée, nous n'en doutons pas, par tous nos lecteurs.

Sur notre premier avis, nous avons déjà eu plus de demandes que nous n'avons pu en satisfaire immédiatement. Tous seront servis dans l'ordre d'arrivée des demandes, et les mesures sont prises pour que ce service se fasse promptement.

Quelques-uns de nos Abonnés nous demandent s'ils ont droit à plus d'un tableau à prix réduit. Nous nous empressons de répondre que c'est à tous, Abonnés, Lecteurs et autres que nous offrons cette faveur, et pour un nombre indéterminé de tableaux. Qu'on nous les demande par 10, par 20, par 100; nous les enverrons au même prix. On ne peut faire une plus agréable acqui-

sition pour soi-même, il nous semble que les personnes pieuses, que tous ceux qui aiment le Pape, ne peuvent faire, à cette époque de l'année, un cadeau plus beau, et mieux accepté, aux familles pauvres où les sentiments chrétiens se sont conservés.

Il faut que le portrait de notre bien-aimé Pie IX se trouve partout, à la place d'honneur de la maison, près du Christ et de la Vierge; Pie IX est le Père de la grande famille chrétienne, quel est le chrétien fidèle qui ne désire pas en connaître et en avoir sous les yeux les traits vénérés?

—

**Le livre du Sacré-Cœur.**

Nous appelons de nouveau l'attention de nos Lecteurs sur le beau livre illustré que le R. P. de Franciosi a dédié au Sacré-Cœur, et que nous pouvons toujours envoyer *franco* par la poste pour 12 francs à ceux qui nous en feront directement la demande.

Nous le disons ici pour le livre du Sacré-Cœur comme pour le portrait de Pie IX et pour toutes les autres faveurs que nous offrons à nos Abonnés et Lecteurs : il importe que les demandes nous soient adressées *directement* et *personnellement* rue de Vaugirard, 371, et non par l'intermédiaire de MM. les Libraires, à qui il est juste de faire une remise qui, dans ce cas, deviendrait onéreuse pour nous.

---

## LES FRÈRES DE SAINT-VINCFNT DE PAUL

L'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul a été fondé, il y a bientôt quarante ans, par l'abbé Leprévost, pour l'éducation de la jeunesse ouvrière. C'est aux membres de cet Institut que la France catholique est redevable de cette magnifique floraison d'œuvres qui ont reçu pour couronnement, en ces dernières années, les cercles catholiques d'ouvriers. Mais la classe ouvrière est nombreuse, le champ est presque sans bornes; ne faut-il pas craindre que les moissonneurs ne viennent à manquer ?... Il faut des ressources pour encourager et soutenir la vocation des jeunes gens qui, après avoir reçu dans quelque patronage le bienfait de l'éducation chrétienne, aspirent à s'éle-

ver jusqu'au sacerdoce, afin d'évangéliser à leur tour de pauvres apprentis et des ouvriers. Cette œuvre s'impose à tous... Nous comprendrons mieux encore son importance et son actualité lorsque nous aurons lu ce qu'écrivait à son sujet un vaillant catholique de Paris, M. Beluze, dans un rapport adressé par lui aux membres du congrès du Puy :

« Pour entrer dans la pratique des choses, laissez-moi vous apprendre que M. l'abbé Lantier, le digne successeur de M. Leprévost, continuant l'une des dernières et des plus belles œuvres du premier supérieur, abrite sous son aile en ce moment, dans le nid de Chaville, plus de soixante novices, enfants de douze à dix-huit ans, précieuse espérance pour la direction de nos œuvres ouvrières. Sur ces soixante sujets, trente environ semblent avoir la vocation du sacerdoce, mais du sacerdoce tout spécialement consacré aux classes populaires, tandis que les autres, bien que non appelés à ce suprême honneur, deviendront, s'il plaît à Dieu, d'excellents directeurs pour nos Cercles et nos Maisons de patronage.

« Mais l'éducation et l'entretien de ces soixante enfants ne laissent pas que d'être fort coûteux, car la plupart sont hors d'état de payer la plus modeste pension.

« Il faut donc absolument trouver un peu d'argent pour exonérer la Congrégation d'une aussi lourde charge. Et c'est à quoi, si vous le voulez bien, nous travaillerons tous : je dis tous, parce qu'il s'agit ici non pas, remarquez-le, d'une œuvre locale et particulière, mais bien d'une œuvre générale dont l'action peut et doit s'étendre partout. C'est pourquoi j'ose exprimer le vœu qu'il sorte de ce Congrès le germe d'une association charitable pour l'entretien des novices de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul. Il y a deux ou trois ans, pareille association s'est établie pour le soutien de l'Œuvre du petit noviciat des Frères des Écoles chrétiennes, et l'un des résultats de cette association a été de permettre aux enfants du bienheureux de la Salle de recevoir près de deux cents novices, recrutés, comme ceux de la Congrégation de l'abbé Leprévost, à cet âge où le vice n'a pas encore détruit le germe des saintes vocations. »

## LE BUDGET DES CULTES

Les Chambres sont en vacances, mais il ne faut pas oublier qu'elles se réuniront le 8 janvier prochain, et qu'alors reparaîtra la grande question du budget. Dans quel esprit pouvons-nous espérer que sera discuté le budget des cultes en particulier? La majorité actuelle de la Chambre des députés est la même que celle de la Chambre dissoute au mois de juin dernier, et dont la Chambre du 14 octobre n'est, à proprement parler, que la continuation.

Or, quel est l'esprit de cette Chambre !

Pour le connaître, il suffit de rappeler le fameux ordre du jour voté le 4 mai 1877, sur la proposition de MM. Laussédat, Leblond et *de Marcère,* aujourd'hui ministre de l'intérieur. Cet ordre du jour était ainsi conçu :

La Chambre,

Considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'État,

Invite le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose,

Et passe à l'ordre du jour.

Pour le gouvernement et pour la Chambre, l'ennemi, c'est le cléricalisme, c'est-à-dire le catholicisme, qu'il importe de traiter en France comme il l'est en Prusse, afin d'assurer « la sécurité intérieure et extérieure du pays. » Or, l'un des moyens de combattre le cléricalisme, c'est de supprimer le budget des cultes. Les radicaux les plus avancés le disent tout haut et le demandent ; les opportunistes ne disent pas qu'on en viendra là tout de suite, mais ils ne disent pas non plus qu'on n'y arrivera pas.

En attendant, on veut bien ne pas supprimer le budget des cultes pour 1878 ; c'est, du moins, ce que nous fait espérer le rapport fait à la Chambre, dans la séance du 6 décembre 1877, par M. Guichard, au nom de la commis-

sion du budget (1). Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur ce rapport, avec les annexes qui le complètent. Nous le reproduirons donc tout entier, nous contentant d'ajouter çà et là quelques notes :

## Rapport sur le budget de 1878.

### PARTIE RELATIVE AU SERVICE DES CULTES.

Messieurs, lorsque la commission du budget de 1878 a été appelée à examiner le budget du ministère des cultes, elle a cru qu'il était de son droit et de son devoir d'examiner aussi comment sont observées les lois qui régissent les cultes. Partageant sa pensée, nous allons reproduire son rapport, dans lequel vous reconnaîtrez la sincère et ferme volonté de l'une et l'autre commission, de concilier le respect des lois nationales et des principes qu'elles consacrent.

Messieurs, disait la précédente commission du budget à la Chambre des députés, dans son rapport déposé le 1er mai dernier, vous savez que selon les traditions parlementaires, c'est surtout lors de la discussion du budget qu'il convient d'aborder les questions sur lesquelles il importe d'appeler plus particulièrement la sollicitude du Gouvernement et des Chambres. Aussi croyons-nous que le vote du budget des cultes est l'occasion légitime d'examiner comment sont observées les lois qui les régissent. Ainsi le comprenait, à la session dernière, l'éminent garde des sceaux de cette époque, lorsque, invité à exprimer son opinion sur les questions relatives aux cultes, que soulevait un rapport concernant l'élection de Pontivy (2), il remit ses explications à la discussion du budget.

Aujourd'hui que le droit et les précédents parlementaires nous donnent la parole sur les graves intérêts étroitement liés au budget des cultes, l'opinion publique s'étonnerait et s'alarmerait si nous gardions le silence au sujet d'illégalités qui portent atteinte aux lois sur les rapports de l'Église et de l'État.

(1) Cette commision est composée de MM. Gambetta, président ; Cochery, Guichard, vice-présidents ; Millaud (Edouard), Devès, Waddington (Richard), Liouville, secrétaires ; Bardoux, Carnot (Sadi), Nadaud (Martin), Allain-Targé, Martin-Feuillée, Tallon (Alfred), Langlois, Wilson, Germain (Henri), Floquet, Parent, Guyot (Rhône), Tirard, Jacques, Dréo, Varambon, Merlin, Blandin, Boysset, Ferry, (Jules), Girerd, Bethmont, Spuller, Le Cesne, Menier, Senard.

(2) L'élection de M. le comte de Mun (N. des *Ann. cath.*).

Les lois que nous venons invoquer sont aussi nécessaires à l'indépendance du clergé qu'à celle de l'État, et c'est à tort que les hommes dont nous avons à signaler les usurpations s'efforcent de persuader que la cause de la religion et celle du clergé se confondent avec leur propre cause. L'histoire prouve, au contraire, que la religion, dont ils font un instrument de leur ambition, et que le clergé qu'ils veulent soumettre à leur domination ont tout à gagner à ce que les lois nationales qui protégent, depuis des siècles, l'indépendance du clergé et celle du gouvernement, soient mises à l'abri de leurs entreprises.

En défendant ces lois, nous ne faisons pas acte d'hostilité, mais de protection à l'égard du clergé. La responsabilité de la violation des lois ne doit pas retomber sur tout le clergé, qui est le premier à en souffrir, mais seulement sur les auteurs et les instigateurs de ces illégalités (1).

Ce n'est pas nous qui soulèverons la question religieuse; nous sommes trop dévoués à notre pays et au Gouvernement existant pour ajouter encore aux dissensions intérieures que notre plus vif désir est d'apaiser. En cette matière, notre opinion est et ne peut être que celle de la France; avec elle, nous professons le respect le plus large pour la liberté de conscience unie au respect de toutes les religions. Nous voulons, avec la France, que les ministres de tous les cultes soient respectés, mais qu'ils restent dans les limites de leurs prérogatives, et qu'ils n'en sortent pas pour entreprendre sur le pouvoir civil (2).

Le premier devoir que la religion, comme le droit public de toutes les nations, leur impose, c'est la soumission aux lois et au Gouvernement de leur pays. Cependant des faits, chaque jour répétés, nous montrent des prélats peu scrupuleux observateurs des lois sur les rapports de l'Église et de l'État.

Les faits sont notoires, inutile de les démontrer, mais il importe d'en prendre acte (3). . . . .

CONCORDAT

Des termes et de l'esprit du Concordat intervenu le 26 messidor an IX, entre le pape et le Gouvernement français, pour

(1) On pouvait s'attendre à un rapport sur le budget des cultes, et c'est un réquisitoire qu'on entend (N. des *Ann.*).

(2) Très-bien, mais où sont donc les empiètements du clergé? (N. des *Ann.*)

(3) Il est plus facile d'affirmer que de prouver (N. des *Ann.*).

régler les conditions du rétablissement du culte catholique en France, il résulte clairement et sans contestation possible que le pape reconnaît la pleine et entière indépendance du gouvernement civil et sa suprématie dans les affaires mixtes (1). La bulle du 10 septembre 1801, contenant ratification du Concordat par le légat du pape, dit expressément que l'Évangile seul suffit pour astreindre les évêques à l'obéissance due aux gouvernements, lesquels doivent être assurés de leur fidélité et de leur soumission, indépendamment de tout serment.

En retour de cet engagement solennel, le culte a été établi, l'État a pourvu à ses frais et à l'entretien de ses ministres. Le Concordat est un contrat synallagmatique obligeant chacune des deux parties. Y aurait-il bonne foi et prudence de la part de ceux qui persisteraient à ne pas se soumettre au contrat dont ils recueillent les bénéfices?

### BREFS DE LA COUR DE ROME

Dans tous les temps, l'interdiction de publier aucun bref, aucune expédition, aucune lettre de la cour de Rome, sans l'autorisation du Gouvernement, a été considérée comme une condition essentielle de la paix publique; à moins de subordonner le Gouvernement national à l'autorité pontificale, on ne peut admettre qu'on laissera publier en France des écrits et des discours émanés de la cour de Rome, contraires à nos lois, à la liberté de conscience, qui poussent à la guerre civile, et compromettent nos alliances par des attaques contre des gouvernement amis de la France. La publication d'un écrit quelconque de la cour de Rome, ou à elle attribué, sans vérification et autorisation préalables, était sévèrement condamnée sous la monarchie, notamment par les ordonnances de 1398, de 1463 et de 1475; législation appliquée pendant des siècles par les parlements dont les arrêts attestent la gravité de l'acte que commettent ceux qui publient un écrit de la cour de Rome sans l'autorisation du Gouvernement (2).

Les articles organiques du Concordat reproduisent expressément les mêmes interdictions dont l'infraction n'est pas soumise

(1) Sa suprématie dans les affaires mixtes? (N. des *Ann.*).

(2) Toujours les lois de la monarchie invoquées par les libéraux contre la liberté de l'Eglise, en même temps qu'ils retirent l'appui que la monarchie prêtait à l'Eglise (N. des *Ann.*).

seulement à l'appel comme d'abus, mais aux dispositions du code pénal; et la jurisprudence constante du conseil d'État, conforme aux prescriptions des articles organiques, condamne la publication de toute bulle non vérifiée et autorisée par le Gouvernement. Cependant les bulles, les écrits, les discours les plus contraires à nos institutions, à la concorde entre les citoyens, sont publiés et propagés en France. On ne se contente pas de violer la loi, on la nie, on n'en tient nul compte, bien que la bulle d'institution canonique des évêques ne soit reçue en France que « sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'ell renferme, et qui sont ou pourraient être contraires aux lois du pays, aux franchises, libertés et maximes de l'Église gallicane. »

Ce sont les termes de la condition mise à la réception de l'institution canonique des évêques, de telle sorte que ceux-ci ne peuvent attaquer les lois du pays et les franchises sur lesquelles repose l'indépendance de l'Église nationale, sans attaquer le titre même de leur institution canonique.

### RÉSIDENCE

D'après l'article 20 des articles organiques, les évêques doivent résider dans leurs diocèses et ne doivent en sortir qu'avec la permission du Gouvernement. Cependant ils sortent de France, sans que jamais il soit fait mention que la permission en ait été accordée, ni même demandée (1).

### ASSEMBLÉES DU CLERGÉ

« Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante ne peut avoir lieu sans la permission du Gouvernement. » C'est la disposition de l'article 4 des articles organiques, qui ne fait en cela que reproduire les dispositions de l'ancien droit. Cependant les évêques tiennent des assemblées qui seraient illégales, alors même qu'on n'y traiterait que des intérêts de la religion, et qui le sont bien plus encore quand on y traite d'affaires politiques (2).

(1) Encore les restrictions anciennes sans les avantages anciens, et les empiètements de l'Etat présentés comme des droits (N. des *Ann.*).

(2) On a argué plus haut du Concordat, comme d'un contrat synallagmatique, et voici qu'on introduit les articles organiques comme en faisant partie, tandis que le Saint-Siége a toujours protesté contre (N. des *Ann.*).

### ENSEIGNEMENT DANS LES SÉMINAIRES

Trop généralement, l'enseignement dans les séminaires n'est pas conforme aux prescriptions impératives de la loi. Les articles organiques et le décret du 25 février 1810, d'accord avec toutes les lois anciennes et récentes, prescrivent d'enseigner la séparation des deux pouvoirs, et la doctrine que le gouvernement civil est complètement indépendant du pouvoir spirituel; que le pape, l'Église même, n'ont aucune autorité sur les choses temporelles et civiles. Cependant cette doctrine n'est pas enseignée dans beaucoup de séminaires, où l'on ne se cache même pas pour enseigner le contraire, en prétendant qu'il faut obéir aux lois de l'Église avant que d'obéir à celles de l'État (1).

### INCULPATIONS CONTRE LES PERSONNES

Toute inculpation, directe ou indirecte, contre les personnes est formellement interdite par la loi; cependant, ainsi que de nombreux arrêts du conseil d'État le constatent, l'exemple de l'infraction à cette disposition est donné trop souvent par de grands dignitaires de l'Église.

### QUÊTES

Les deniers levés en France par la cour de Rome ont toujours été considérés comme un grave abus, cause d'appauvrissement pour le pays, et une sorte de dîme sur l'obole des pauvres, au préjudice desquels se font tous ces envois de fonds au delà des monts; cependent, chaque jour, nous voyons les quêtes augmenter en nombre et en importance, sans autorisation aucune du Gouvernement, bien qu'elles doivent être permises et réglées par l'autorité temporelle (2).

### VŒUX RELIGIEUX

D'après le décret du 18 février 1809, les vœux religieux ne peuvent être prononcés que pour cinq ans, devant l'officier de.

(1) On invoque encore les Articles organiques, qui ne peuvent avoir d'action sur la conscience catholique, et qui sont contraires au droit commun de la France, qui reconnaît la liberté des cultes, de l'enseignement, de la presse, des opinions; on confond la *séparation* avec la *distinction* des deux pouvoirs; on va jusqu'à prétendre donner à l'Etat le droit de faire enseigner une doctrine plutôt qu'une autre dans les séminaires, pourquoi pas de dicter le catéchisme et de modifier à son gré le *Credo?* (N. des *Ann.*).

(2) C'est refuser aux catholiques d'user de leur fortune comme ils l'entendent, liberté qu'on laisse aux débauchés et aux dissipateurs de toute sorte (N. des *Ann.*).

l'État civil, et avec le consentement des personnes dont le consentement est nécessaire pour contracter mariage ; de plus, les maisons des congrégations sont soumises à la police des agents de l'autorité publique.

Ces sages dispositions restent inexécutées au grand préjudice des familles et de l'État. Le développement des congrégations entraîne la diminution proportionnelle des familles, non-seulement à raison de cent et quelques mille célibataires, mais surtout parce que les congrégations font concurrence au travail des familles pauvres, et qu'elles préparent de longue main la spoliation et l'extinction des familles riches, et parce que leur exemple, comme leur enseignement répandent le discrédit sur l'esprit de famille et les devoirs qu'il impose envers la société et la patrie (1).

DÉCLARATION DE 1682

Cette déclaration reconnue, proclamée loi de l'État par l'édit du 23 mars 1682, par le décret du 25 février 1810, par l'arrêt de la cour royale de Paris du 3 décembre 1825, par la jurisprudence constante du conseil d'État, par le Sénat et le corps législatif dans la session de 1865, est la base de notre droit public touchant les rapports de l'Église et de l'État. « Aux termes de la déclaration de 1682, dit l'arrêt du conseil d'État du 30 mars 1861, il est de maxime fondamentale dans le droit public français, que le chef de l'Église et l'Église même n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles et non pas sur les choses temporelles et civiles ; par conséquent, les lettres pastorales que les évêques peuvent adresser aux fidèles de leur diocèse ne doivent avoir pour objet que de les instruire de leurs devoirs religieux. » (2)

Cependant, nous voyons des évêques publier des lettres, des pétitions, des écrits sous diverses formes, où ils traitent de la

(1) Il a été prouvé que les contrées qui fournissent le plus de vocations religieuses, comme la Bretagne, sont aussi celles qui sont les plus populeuses et où les mariages sont le plus féconds ; quant à la concurrence dont on parle, qu'est-elle en regard de la concurrence des grands établissements industriels et des vastes magasins qui absorbent tous les autres? Au reste, le travail et l'industrie sont libres, et nulle loi ne s'oppose au travail en commun ; ce travail deviendrait-il illégal parce qu'il serait fait par des personnes religieuses? (N. des *Ann.*).

(2) La Déclaration de 1682 n'a aucune valeur en présence du principe de la liberté des cultes (N. des *Ann.*).

politique intérieure et extérieure en des termes capables de provoquer la guerre civile et la guerre étrangère. N'est-ce pas là, évidemment, violer les lois qui régissent les cultes, et commettre des actes rentrant dans les dispositions du code pénal?

On peut dire que les lois sur les rapports de l'Église et de l'État sont à ce point mises en oubli qu'au lieu de signaler celles de leurs dispositions qui ne sont pas observées, il serait plus simple de rechercher quelle est celle qui n'est pas méconnue, systématiquement niée, sous prétexte qu'elle émane du gouvernement civil, que l'on affecte de déclarer incompétent et sans droit vis-à-vis de l'Église, même dans les choses temporelles et civiles.

Ceux qui cherchent ainsi à se soustraire à l'autorité de nos lois prétendent que les articles organiques ne sont pas compris dans le Concordat; dès lors, qu'ils ne sauraient obliger la cour de Rome. Évidemment, le Souverain-Pontife n'a pu être obligé par un acte auquel il n'a pas donné son consentement; mais les articles organiques ne sont pas un traité, ils sont une loi française obligeant les archevêques, les évêques comme les autres citoyens (1).

A ceux qui méconnaissent la loi française, nient son autorité et prétendent la subordonner à une autorité étrangère, répondre par le vote silencieux du budget des cultes, ce serait, de notre part, manquer au devoir de faire respecter les lois et le sentiment du pays. Ces lois, nous les invoquons, non pour en faire sortir des mesures d'hostilité, mais des motifs de sécurité pour le clergé comme pour le pays; pour le clergé, qui ne peut trouver de garantie contre la domination de la cour de Rome que dans l'observation des lois qui protégent l'indépendance du pouvoir civil; pour le pays, qui sent le besoin de la stabilité, qui regarde la paix, au dehors et au dedans, comme la condition première des réformes auxquelles il aspire, et qui s'inquiète en face de l'attitude illégale dans laquelle persiste une partie du clergé (2).

Comment en serait-il autrement, quand le clergé, si puissant par lui-même, par son organisation et ses prérogatives, plus

(1) Précisément parce que les archevêques et évêques sont des citoyens, ils peuvent user de la presse comme les autres citoyens (N. des *Ann.*).

(2) Hypocrisie libérale, qui prétend protéger le clergé en l'opprimant et en violentant sa conscience (N. des *Ann.*).

puissant encore depuis que tant de passions politiques sont devenues ses auxiliaires, semble avoir abandonné sa vieille indépendance, pour subir l'influence d'une faction étrangère, qui déclare la guerre aux conquêtes matérielles et morales de notre civilisation (1)?

Dans cette position, le pays se demande s'il est désarmé. Non, il n'est pas désarmé; il a pour se défendre une législation complète, consacrée par l'expérience de tous les temps et par une jurisprudence constante qui n'a jamais varié. Cette législation, notre devoir est de la maintenir, de la mettre en lumière et de la défendre énergiquement, car elle est le rempart de notre nationalité et la sauvegarde de notre liberté civile et religieuse.

Quant à son application, que nous croyons nécessaire, nous désirons y arriver sans secousse; nous l'espérons encore, le clergé reconnaîtra que son véritable intérêt n'est pas d'être assujetti et ultramontain, mais d'être indépendant et national. Comme le disait M. Dupin, en 1844: « La France n'a jamais voulu plier sous le joug clérical; elle le voudrait aujourd'hui moins que jamais. La France est religieuse, mais, je le répète, elle ne veut pas de la domination du clergé. » (2)

Dans la question religieuse, nous ne sommes ni en avant, ni en arrière du pays. Ce qu'il veut, nous le voulons. Cette conformité de volonté nous est facile, car nous avons l'honneur d'appartenir à un pays où règne le respect de tous les cultes, de toutes les opinions en matière religieuse, où la liberté de conscience la plus absolue est écrite dans les cœurs comme dans les lois, où l'on est tolérant même envers les intolérants, où l'on respecte les opinions même de ceux qui ne respectent pas les opinions des autres. (3)

Mais si la persistance dans une voie d'illégalité et d'envahissment forçait le pays à reconnaître qu'il est impossible de laisser sommeiller plus longtemps la loi, sans provoquer de nouvelles agitations, sans compromettre l'ordre public et la paix, même avec nos alliés, nous obéirions à ses inspirations de fermeté, à sa mise en demeure de faire respecter les lois, comme

(1) On voudrait bien savoir quelles sont les vraies conquêtes matérielles et morales auxquelles ce qu'on appelle la faction étrangère déclare la guerre (N. des *Ann.*).

(2) Mais où est donc cette domination du clergé? (N. des *Ann.*).

(3) Ce que dit là le rapporteur détruit tous ses raisonnements précédents (N. des *Ann.*).

nous ne cesserons d'obéir à ses inspirations de patience et de modération.

Telles sont les considérations qui nous ont guidés dans l'étude du budget de 1878. Plus d'un crédit, proposé par le Gouvernement, admis par la commission, soulève des objections fondées; mais il faut juger notre projet dans son ensemble plutôt que dans ses détails, et ne pas perdre de vue la pensée de concorde qui nous fait subordonner l'intérêt financier à un intérêt d'ordre supérieur. Obligés de démontrer qu'une partie du clergé se laisse entraîner à des actes ainsi qu'à une attitude contraires aux lois, nous voulons éviter que l'esprit de parti ne dénature nos intentions; nous voulons, même au prix d'exagérations de crédits, rendre manifeste que la question n'est pas entre le pays et le clergé, mais entre le pays et une faction qui veut s'emparer de la France au nom de la religion.

Depuis que la 1re commission tenait ce langage, les événements ont rendu plus manifestes encore les vérités qu'elle exprimait, ainsi que la nécessité de persévérer dans la voie de modération et de fermeté qu'elle nous a tracée.

*(La suite au prochain numéro.)*

---

## LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — V. le numéro du 15 décembre.)

### **Guérisons.**

Le dimanche suivant, 9 juillet, la petite Madeleine se rendit deux fois toute seule au lieu de l'apparition et elle en revint sans fatigue. Elle ne ressentit plus aucune atteinte de son mal considéré comme incurable par tout le monde. Elle qui ne supportait aucune nourriture, pas même l'eau qu'elle buvait, mangea désormais d'un excellent appétit. Son corps chétif et amaigri se développa, sa figure prit de fraîches couleurs et les saignements de nez ne se reproduisirent plus.

Le menuisier Finkla ne songea donc plus à son cercueil. Le père de la jeune fille, pour exprimer publiquement sa reconnaissance envers l'Immaculée Vierge, crut devoir publier dans le journal de la Saar la relation de la guérison miraculeuse.

### Autre guérison.

*Même jour.*

A cette journée s'attache une autre guérison moins éclatante, sans doute, mais elle mérite d'être relatée :

L'ouvrier mineur André Klos (dans ce pays pauvre les travaux des mines sont l'unique ressource d'un grand nombre de familles), avait un petit garçon âgé de quatre ans et quelques mois, qui souffrait de cruelles douleurs depuis bientôt deux ans. C'était le dos, c'était l'estomac, c'était la poitrine qui étaient le siége de la maladie. Le petit Théodore (c'est le nom de l'enfant) gardait presque constamment le lit et poussait des cris aigus lorsque, pour le soulever, on le tenait sous les bras. La tête du petit était, depuis le commencement de la maladie, tirée en arrière, de sorte que l'on ne pouvait lui voir la nuque. Le haut du corps était si maigre qu'il ressemblait à un squelette. Les soins du médecin avaient été impuissants à conjurer le mal.

La guérison merveilleuse de Reklenwald avait inspiré à la mère du petit Théodore une confiance illimitée envers la bonne Vierge de la forêt: « Elle voudra peut-être, se disait-elle, se laisser toucher et guérir mon enfant. »

Le même soir où fut guérie la petite Madeleine Kirsch, elle prend son jeune malade et l'emporte dans la forêt en adressant de ferventes prières à celle que l'on n'invoque jamais en vain. Elle le dépose à l'endroit du prodige et, suivant les indications des petites voyantes, elle lui fait toucher le pied de la sainte Vierge.

La mère promit de réciter pour l'enfant, pendant huit jours, la pénitence imposée, le *Sub tuum* en allemand : « Unter deinen Schutz und Schirm flihen wir, o heilige Gottesgebiererin, etc. » Cette prière vulgairement n'existe pas en France. La seconde prière était le *Veni creator:* « Komm, heiliger Geist ! »

Je me permets une réflexion : la sainte Vierge, en faisant réciter l'invocation à l'Esprit-Saint, ne voulait-elle pas rappeler aux chrétiens leur coupable oubli envers la troisième personne de la Sainte-Trinité?

La femme Klos affirme que du moment que l'enfant porta la main sur le pied de la Vierge-Mère il fut instantanément guéri. La tête violemment penchée en arrière se redressa et les douleurs disparurent. Ajoutons néanmoins qu'à la suite de la longue habitude de tenir la tête renversée l'enfant conserve une certaine raideur dans la partie supérieure du corps.

Le petit Théodore prétend avoir vu lui-même la sainte Vierge. Sa mère et une autre femme remarquèrent qu'il ne détourna pas ses yeux d'un certain point, que, tout à coup, il se découvrit avec précipitation, joignit ses mains et se mit à prier. En rentrant il fit observer à sa mère que l'image de la Vierge pendue au mur de leur appartement ne ressemblait pas à la dame de la forêt. « Celle-ci, dit-il, est toute vêtue de blanc. »

Notons encore une circonstance qui, sans avoir d'importance, est digne d'attention.

La mère du petit Théodore, voulant jouir avec son enfant du privilége de toucher le pied de la Mère de Dieu, dirigea sa main avec celle du petit vers le lieu indiqué par les jeunes voyantes, mais celles-ci saisissent aussitôt la droite du jeune Théodore et l'attirent sur un point un peu plus éloigné. La Vierge ne voulait-elle pas montrer par là que les malades seuls avaient la faveur de toucher son pied sacré ?

—

Les jours suivants les jeunes filles ne virent rien, bien qu'elles se trouvassent une grande partie de la journée dans la forêt.

La foule allait toujours augmentant et, le dimanche suivant, la forêt était littéralement remplie de pèlerins. Du buisson auprès duquel l'Apparition s'était montrée, il n'y avait plus de trace. Les pèlerins l'avaient arraché par pièces et emporté comme de précieuses reliques. Des hommes du village y élevèrent une croix avec cette inscription : « C'est l'endroit. — Hier ist der Ort. »

Jamais on n'y vit de tronc.

Quatre jours après, à 2 heures de l'après-midi, la petite Kunz et la petite Hubertus revirent l'Apparition, durant plus d'une heure. Elle les avertit qu'elle se présenterait le lendemain.

Pour ce jour-là, M. le curé de Marpingen s'était engagé à chanter une grand'messe en l'honneur de la sainte Vierge, à l'intention des parents des trois enfants. Sur leur demande, si elles devaient revenir avant la messe, la bonne Dame leur répondit : « Allez d'abord à la sainte messe et venez ensuite. — Geht erst in die heilige Messe und darnach kommt ».

L'Apparition leur dit encore que les malades devaient puiser de l'eau à la source supérieure. Il y a en effet, de mémoire d'homme, deux sources dans la forêt de Marpingen.

### Huitième apparition.

*Nouvelles guérisons.*

L'affluence des étrangers devenait de jour en jour plus considérable. Toutes les routes en étaient couvertes.

Le mercredi 12 juillet, les enfants se trouvèrent dans la forêt avant huit heures du matin et ne la quittèrent qu'à onze heures du soir. Après cette longue séance qui dura plus d'un jour, elles furent si épuisées qu'il fallut les porter chez elles. Les pèlerins, qui n'avaient pas voulu qu'elles s'absentassent, leur avaient procuré de quoi manger et boire. Il y avait là plus de vingt mille personnes. Trois à quatre mille environnaient sans cesse le lieu de l'apparition.

On avait cherché à le protéger au moyen de poteaux reliés entre eux avec du fil de fer. Mais cette précaution fut inutile. Les poteaux et le fil de fer disparurent.

Les malades étaient nombreux. Les petites filles ne cessèrent de porter les mains des infirmes à l'endroit du pied de la sainte Vierge et de leur répéter la pénitence qu'elle imposait. C'était presque toujours le *Veni sancte Spiritus* et le *Sub tuum.* « Komm heiliger Geist! — Unter deinen Schutz und Schirm. » Aux enfants elle ne prescrivait ordinairement que trois *Pater*.

Il est à remarquer que deux malades, un homme et une femme, ne furent pas admis.

Lorsque l'apparition commençait à se montrer, la figure des petites filles devenait d'une pâleur livide. Un spectateur déclara que cette particularité avait suffi pour lever tous ses doutes sur la réalité du prodige.

Détail à noter. La petite Suzanne Leist ne vit pas l'Apparition. Lorsqu'on lui demandait si elle voyait la Mère de Dieu, elle secouait tristement la tête, fort embarrassée.

« Je n'oublierai jamais ce mercredi 12 juillet, dit M. le curé Neureuter. Le matin, je ne pus suffire au confessionnal que les pénitents assiégèrent jusqu'à onze heures. Si j'avais voulu, j'y aurais été toute la journée, la nuit et les jours suivants. Mais je ne confessai pas dans l'après-dînée, pour éviter tout soupçon de connivence avec les enfants. Toutes les personnes que je voyais étaient fortement émues. Un grand nombre vinrent tout en larmes m'apporter des intentions de messe; souvent les sanglots étouffèrent leur voix.

« De la fenêtre de mon presbytère, je voyais, du côté de la forêt, des scènes curieuses. Tous les chemins fourmillaient de

pèlerins : les uns étaient à pieds, les autres en voiture. Les alentours de la forêt paraissaient comme une mer d'hommes. Les un étaient assis en cercle et prenaient leur repas. Les autres étaient occupés à décharger leurs malades des voitures. Ici, un vieillard se traînait péniblement, plus loin, des hommes portaient un malade sur leurs robustes épaules. Ceux-là étaient munis de cierges. Des lumières brûlaient au lieu de l'Apparition. »

Une feuille libérale, pour jeter le ridicule sur ces scènes émouvantes, avait mentionné qu'un aubergiste avait débité force bière dans la forêt. La vérité est que personne n'avait songé à vendre des provisions quelconques et que tous les aliments que l'on trouvait au village étaient loin de suffire pour contenter la foule.

*La femme Becker et son enfant.*

Les journées du 12 et du 13 donnèrent lieu à une série de prodiges. On s'occupa aussi de deux petits garçons de quatre ans, qui eurent le privilége de voir la Mère de Dieu. L'un d'eux, le petit Jacques Dœrr, du village de Humes, était paralysé. Lorsque les voyantes lui dirent que la sainte Vierge l'autorisait à toucher son pied blanc, il refusa d'avancer sa main, il la retira. C'est dans ce moment qu'il aperçut la bonne Dame. Il la vit assise à terre, habillée de blanc jusqu'aux bas, le divin Enfant dans ses bras. Il fallait l'entendre décrire dans son langage naïf le beau *bonnet* surmonté d'une croix de l'Enfant Jésus. Il trouvait que sa maman lui avait fait sa robe trop longue, parce qu'elle lui cachait les pieds.

Dès le premier moment de l'Apparition, la paralysie et ses douleurs l'avaient quitté pour toujours.

Une autre guérison fit surtout grande sensation. C'est celle d'une femme et de son enfant.

Catherine Becker, la femme d'un aubergiste nommé Georges Becker, était de Winterbach, village situé à une lieue de Saint-Wendel. Depuis quatre ans, elle se trouvait dans l'impossibilité de s'occuper des travaux de son ménage. Elle était épuisée par des vomissements fréquents et elle ne pouvait se baisser sans ressentir des crampes violentes.

Au mois d'octobre qui précéda les apparitions, des rhumatismes articulaires vinrent compliquer son état et elle fut obligée de garder le lit assez longtemps.

Au printemps suivant, elle devint mère d'un enfant malade. Cet événement lui causa quelque soulagement, mais elle n'était

pas guérie. Son médecin lui ayant conseillé des bains, ses douleurs rhumatismales devinrent plus aiguës.

C'est le 11 juillet qu'elle entendit parler pour la première fois des miracles opérés par la sainte Vierge de Marpingen. Elle n'hésite pas et se fait conduire par son mari, dans une voiture, au lieu célèbre. Mais il lui en coûte de quitter son pauvre nourrisson malade, à peine âgé de quatre mois.

Avant de partir, elle remet aux personnes de la maison un cierge qu'elles devaient allumer dans le cas où Dieu, pendant son absence, appellerait à lui l'enfant malade, car depuis huit jours, malgré les visites réitérées du médecin, l'état du pauvre petit était désespéré.

La voilà arrivée à Marpingen, pleine de confiance. Elle ne prie pas seulement pour elle, mais aussi pour la pauvre créature laissée au berceau.

Dès qu'elle a touché le pied sacré, indiqué par les voyantes, elle sent tout à coup dans la main droite un frémissement, un tremblement, qui se communique à tout son corps. Elle allait être renversée si elle n'avait été soutenue par les personnes qui l'entouraient. On la soutint quelque temps dans un état de complète faiblesse et de prostration, sans qu'elle cessât de remarquer ce qui se passait autour d'elle, car elle avait bien aperçu qu'on lui appliquait de l'eau froide pour la rappeler à elle.

Mais à la grande surprise de tous, la femme Becker se lève tout à coup, et marche à côté de son mari sans éprouver ni douleur ni faiblesse. Lorsqu'elle monte en voiture, elle dit : « Je me trouve si bien que je pourrais faire à pied le chemin de la maison. »

Ils rentrèrent à une heure du matin. Le premier soin de la mère, à son retour, fut d'aller trouver son cher nourrisson. Quel ne fut pas son étonnement lorsqu'elle le vit sourire à son approche et ne manifester aucun signe de souffrance !

La mère et l'enfant étaient parfaitement guéris.

Le 3 août, le journal de la Saar publia une série d'attestations de personnes qui déclaraient avoir été guéries soit dans la forêt de Marpingen, soit par l'usage de l'eau puisée dans la source. Ces certificats sont nombreux, ils sont en bonne et due forme et n'omettent aucune circonstance notable de la maladie et de la guérison merveilleuse.

*(La suite prochainement.)* SOEHNLIN.

# LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

(Suite. — Voir les deux numéros précédents.)

### Mgr de Forges, évêque de Ténarie.

Le sacre de Mgr de Forges, évêque de Ténarie *in partibus* et auxiliaire de Son Em. le cardinal de Rennes, a eu lieu le 21 novembre dans l'église métropolitaine. Son Éminence était le prélat consécrateur; les deux prélats qui l'assistaient étaient Mgr Richard, archevêque de Larisse *in partibus,* coadjuteur de Paris, et Mgr Nouvel, évêque de Quimper-Corentin. On voyait en outre dans le chœur Mgr de La Hailandière, ancien évêque de Vincennes, aux États-Unis, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, Mgr Bécel, évêque de Vannes, Mgr du Pont des Loges, évêque de Metz, qui est né à Rennes. Plus de six cents prêtres complétaient la magnifique couronne rangée autour de l'autel.

Tout près du sanctuaire, la mère presque octogénaire du nouvel évêque suivait du cœur et des yeux les actes de l'imposante cérémonie de la consécration épiscopale.

Nous n'avons plus à décrire cette cérémonie, nous n'avons qu'à dire ici que les fidèles de Rennes ont montré par leur attitude et par leur empressement à aller au-devant de la bénédiction épiscopale, combien ils sont heureux de voir un aussi digne auxiliaire alléger le fardeau que porte si courageusement leur vénérable archevêque, que le Saint-Père a élevé au rang des princes de l'Église.

### Mgr Baduel, évêque de Saint-Flour.

Nous empruntons ici, en l'abrégeant, le récit publié dans l'excellente *Revue religieuse de Rodez* par M. l'abbé Alazard.

Le sacre de Mgr Marie-François-Benjamin Baduel a eu lieu dans l'église de Notre-Dame de Villefranche. A cette cérémonie assistaient dix prélats :

Mgr Bourret, évêque de Rodez, prélat consécrateur; Mgr Grimardias, évêque de Cahors, prélat assistant; Mgr Costes, évêques de Mende, prélat assistant; Mgr Ramadié, archevêque d'Alby; Mgr Lacarrière, ancien évêque de la Basse-Terre; Mgr Legain, évêque de Montauban; Mgr Duquesnay, évêque de Limoges; Mgr Bonnet, évêque de Viviers; Mgr Bouange, évêque de Langres; Mgr Caraguel, évêque de Perpignan.

Deux cents prêtres accompagnaient les évêques. Parmi les laïques occupant un rang officiel se trouvaient MM. Lorois, préfet de l'Aveyron, de Poli, préfet du Cantal, en costume officiel, le colonel Costes, le sous-préfet, le maire et les premières autorités de Villefranche, les sous-préfets de Saint-Flour, de Mauriac et de Murat, etc. La population de Villefranche s'associait également, avec unanimité et enthousiasme, à cette solennité, qui constitue un titre de gloire dans son histoire religieuse.

Au moment où, après la cérémonie du sacre, le cortége allait rentrer dans la chapelle des Pénitents noirs, M. Lamouroux, vicaire général de Saint-Flour, s'est approché du nouvel évêque et l'a félicité au nom du diocèse qui allait avoir le bonheur de le posséder pour pontife et pour père. Il lui a dit, dans une éloquente et chaleureuse allocution, avec quelle joie, quel respect et quelle soumission il serait accueilli par son peuple, et il l'a prié de donner une bénédiction et un souvenir pour les prêtres et les fidèles de l'église de Saint-Flour.

Mgr Baduel a répondu avec émotion, mais en même temps avec une facilité ferme et gracieuse. Dans une courte allocution, il s'est laissé aller aux inspirations de son cœur et a trouvé des paroles charmantes pour tous, pour son clergé, pour tous ses diocésains, pour Mgr de Rodez, son consécrateur, pour les prélats assistants, pour les prêtres du diocèse de Rodez présents à la solennité de son sacre et surtout pour cette ville de Villefranche si bonne et si aimante.

Mgr de Rodez, s'adressant aux prêtres de Saint-Flour, leur a dit en deux mots que s'il leur cédait avec bonheur Mgr Baduel, ce n'était pas sans les plus vifs et les plus profonds regrets. Il leur a dit que bientôt ils apprécieraient le trésor que la Providence leur donnait et qu'ils seraient les témoins de ses œuvres et de ses bienfaits.

Aux vêpres, après le *Magnificat,* Mgr Ramadié, archevêque d'Albi, est monté dans la chaire et a prononcé un éloquent discours. Les gloires de l'épiscopat ont été le thème qu'il a développé avec une magistrale autorité. Les évêques tiennent leur autorité de Dieu. Unis au pape infaillible, ils lui prêtent leur concours pour promulguer et entretenir dans le monde les vérités morales et religieuses qui constituent seules la vie de l'humanité. Les évêques ont toujours été glorieux par leurs vertus et leurs grandes œuvres. Il n'y a pas en France d'institutions bienfai-

santes qu'ils n'aient fondées ou protégées, pas de sciences qu'ils n'aient favorisées, pas de vertus qu'ils n'aient pratiquées.

Nous extrayons le passage suivant du Mandement de prise de possession de Mgr Baduel ; après avoir rappelé qu'il avait fallu les encouragements de Pie IX pour rassurer son âme, il dit :

Au ciel brille une Étoile que notre âme a déjà aperçue et saluée avec amour : *Ave maris stella !* — Cette étoile mystérieuse l'éclairera et la dirigera dans sa nouvelle voie : *Respice stellam, voca Mariam.* Oh ! oui, avec nous vous avez déjà nommé et salué Marie ! Et c'est en Elle, dans ce cœur de mère, dans ce cœur immaculé que nous avons placé notre grande confiance... C'est sous ses auspices et conduit par Elle, en quelque sorte, comme un enfant par la main de sa mère, que nous venons à vous. Nous avons le bonheur de l'avoir pour patronne et de porter son nom, et nous avons voulu que ce nom béni fût le premier gravé sur nos armes avec cette devise qui sera comme une invocation permanente de sa toute puissante et maternelle assistance : *Iter para tutum !* Oui, ô bonne Mère, préparez à votre enfant le chemin qu'il doit suivre ! Ce chemin sans doute est ardu, difficile, escarpé, entouré de précipices, hérissé de difficultés, et comment pourrait-il y marcher sûrement sans votre secours ? Mais, ô Vierge sainte, n'êtes-vous pas la divine conductrice des envoyés de Dieu, n'êtes-vous pas la Reine des Apôtres ? *Regina Apostolorum !* N'avez-vous pas dirigé et soutenu leur nacelle à travers tous les océans, guidé et affermi leurs pas sur tous les continents de l'un et de l'autre hémisphère ? Oh ! oui, Étoile mystérieuse, c'est votre divine lumière qui, depuis le Cénacle, a éclairé la marche de tous ceux qui, dans la suite des siècles, ont reçu du ciel la grande et sublime mission de faire connaître au monde Jésus-Christ, qui seul en est « la voie, la vérité, la vie », *ego sum via, veritas et vita* ; de tous ceux qui, en illuminant les âmes des rayons de l'éternelle justice et les embrasant du feu de la divine charité, devaient aussi faire bénir des hommes votre nom de Mère, en érigeant et multipliant partout sur leur passage les monuments de votre puissance et de votre amour : *Beatam me dicent omnes generationes.*

Ces monuments de votre tendresse, ô mère de miséricorde, *mater misericordiœ,* mon regard se plaît, avec un sentiment de bonheur, d'admiration et de reconnaissance, à les contempler, nombreux et éclatants, sur cette terre d'Auvergne dont vous semblez avoir fait, au milieu même de notre France qui vous fut toujours si chère, comme une terre de prédilection... Il en aperçoit partout, et sur les cimes abruptes de ces hautes montagnes, et dans le fond de ces vallées, et au centre de ces villes, et aux abords de ces hameaux ; qui n'a déjà reconnu : *Notre-Dame des Miracles, Notre-Dame des Neiges, Notre-Dame des Oliviers, Notre-Dame de Lescure, Notre-Dame de Pitié*

*Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de La Fon Sainte, Notre-Dame de Quézac, Notre-Dame d'Aubespeyre*, et tant d'autres célèbres pèlerinages que nous a légués, N. T.-C. F., la piété de vos pères? Précieux héritage, que vous transmettrez vous-mêmes à vos enfants en vous efforçant, par votre fidélité toujours croissante au culte de Marie, d'ajouter une splendeur nouvelle aux gloires du passé.

Permettez-nous, N. T.-C. F., d'évoquer ici un souvenir d'enfance, déjà bien éloigné sans doute, mais toujours, et à l'heure présente surtout, particulièrement cher à notre cœur. Un jour une pieuse mère, son enfant dans les bras, s'acheminait à travers vos montagnes vers un de ces sanctuaires vénérés, en grand renom dans le pays; et bientôt, à genoux devant l'auguste Madone honorée dans ces lieux, elle lui *vouait* cet enfant... Et cette fois encore, *ô Notre-Dame de Pitié*, ce ne fut pas en vain que les larmes d'une mère s'épanchèrent à vos pieds pour implorer les tendresses de votre cœur compatissant? Quelques instants après, cette mère se relevait heureuse et reconnaissante de la protection spéciale dont vous aviez daigné couvrir son enfant... Elle s'en retourna, célébrant vos bienfaits, et cette action de grâce, que longtemps après elle aimait à répéter encore, elle est allée depuis, nous en avons la douce confiance, la continuer au ciel... Mais après la mère, c'est bien à l'enfant à la redire encore dans ces lieux et à célébrer, lui aussi, les bienfaits de son auguste protectrice..... O divine Marie, il est à vos pieds cet enfant, devenu, par une de ces dispositions providentielles dont Dieu seul a le secret, le Pasteur de votre chère Église de Saint-Flour. Ah! souvenez-vous de vos anciennes tendresses pour lui... Et n'oubliez pas qu'aujourd'hui plus que jamais il a besoin de votre assistance, *ô Notre-Dame de Pitié*, qu'aujourd'hui plus que jamais il attend tout de vous et qu'aujourd'hui plus que jamais il place aussi en vous toute sa confiance : *Monstra te esse matrem!* Cette confiance, oh! non, elle ne saurait être trompée, car elle repose sur le cœur même de Marie, et le cœur de Marie est pour nous le cœur d'une mère, et cette mère est aussi la mère de Jésus: *Maria de qua natus est Jesus...*

L'entrée solennelle de Mgr Baduel dans sa ville épiocopale a eu lieu le samedi 15 décembre, au milieu d'un grand concours de peuple et d'un clergé très-nombreux. Arrivé à l'entrée du territoire, le nouvel évêque, après avoir revêtu les ornements pontificaux, mitre en tête et crosse à la main, a reçu les hommages respectueux que lui a présentés, au nom de tous ses administrés, le maire de la ville.

En quelques mots heureusement choisis, M. le docteur Delotz, entouré de la commission municipale et d'un groupe compacte de fonctionnaires en tête desquels marchaient le sous-préfet de Saint-Flour, son collègue de Murat, celui de Mauriac et le

secrétaire particulier de M. de Poli, alors encore préfet du département, a souhaité la bienvenue au vénérable prélat. Mgr Baduel a fait une courte et gracieuse réponse. Prenant ensuite place sous le dais, il s'est dirigé vers la cathédrale, escorté par la compagnie des pompiers et suivi d'un cortége imposant et d'une foule sans cesse grossissante que Sa Grandeur bénissait à droite et à gauche avec une visible satisfaction. Sur son passage étaient dressés deux arcs de triomphe décorés avec goût, l'un à quelques pas du petit-séminaire, à deux cents mètres de cette porte Ribeyre dont le nom rappelle le souvenir d'un évêque cher au pays, l'autre entre la Halle aux Blés et la maison des saintes Filles de Saint-Vincent.

Complimenté à l'entrée de son église cathédrale, Mgr Baduel, avant la bénédiction de la statue du Sacré-Cœur, est monté en chaire, et dans une improvisation brillante, après avoir payé un juste et délicat tribut aux mérites précieux, à l'éclatante vertu de Mgr de Pompignac, Sa Grandeur a remercié les fidèles confiés à ses soins de la réception cordiale qu'ils lui avaient ménagée.

Le nouvel évêque de Saint-Flour porte fort allégrement ses onze lustres et demi, dit la *Gazette d'Auvergne*. Sa stature moyenne, que l'âge ne courbe nullement, fait ressortir une tête bien caractérisée, au front large, à l'œil profond, aux lignes graves. La volonté, l'énergie, la persévérance unies à la bonté, se lisent couramment sur ses traits. Son abord facile, gracieux, sa parole bien timbrée, son élocution élégante, pleine de noblesse, saisissent vivement l'esprit.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

## UN MIRACLE A LOURDES

Sous ce titre : *Le Miracle du 16 septembre 1877*, M. Henri Lasserre, l'historien de Notre-Dame de Lourdes, vient de détacher du second volume qu'il prépare, un chapitre des plus intéressants, que nous sommes autorisés à reproduire, et qui édifiera, nous en sommes certains, nos pieux lecteurs. En tête de son récit, M. Lasserre place la déclaration suivante :

Conformément aux prescriptions de notre sainte Mère l'Église catholique, nous déclarons formellement :

Que nous soumettons, sans aucune restriction, au jugement du Saint-Siége tout ce que nous écrivons.

Qu'en ce qui concerne les guérisons extraordinaires que nous pouvons raconter (alors même que nous nous servons du mot usuel de *Miracle,* et que nous en relevons les circonstances qui nous semblent prouver l'intervention divine), nous n'entendons nullement en décider de notre propre chef le caractère surnaturel, ne voulant donner à nos paroles d'autre force que celle d'un témoignage purement historique.

Que quand il nous arrive, en parlant de pieux et vénérés personnages, de nous servir de termes consacrés par l'Église dans les causes des saints, nous n'entendons nullement prévenir le jugement du Siége apostolique, auquel seul il appartient de prononcer en pareille matière.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à reproduire le récit :

I

Vers le mois d'août 1874 arriva à Lourdes M. le chanoine Martignon, ancien curé-archiprêtre d'Alger. C'était un homme d'environ quarante ans. Atteint, sur le sol africain, d'une extinction de voix et d'une affection de la poitrine, il avait franchi la Méditerranée et venait dans la cité de Marie, attiré par le bruit des miracles qui s'accomplissaient à la Grotte, et espérant, lui aussi, obtenir une part dans ces grâces extraordinaires.

Aux roches de Massabielle, il s'agenouilla; il pria, il but à la source miraculeuse, il se plongea dans la piscine ; mais la guérison demandée ne descendit point du ciel.

Allons ! se dit-il, ne nous décourageons pas. Une si courte insistance ne suffit point : il faut frapper plusieurs coups à la porte, pour qu'elle s'ouvre à qui veut entrer. Faisons une neuvaine.

La neuvaine s'achève. Nulle amélioration.

La foi du chanoine ne défaille point, ni son espérance non plus.

Je vais faire une neuvaine de semaines.

Le voilà donc à Lourdes pour soixante-trois jours.

Au soixante-quatrième, se trouvant absolument dans le même

état, il va passer un certain temps à Pau, cherchant dans la douceur du climat quelque allégement momentané.

Mais il se reprochait en lui-même cette fuite de Lourdes comme une faiblesse et un manque de foi. Il avait, du reste, dans le fond de son cœur, je ne sais quel pressentiment assuré que, à une date proche ou lointaine, la Très-Sainte Vierge finirait par céder à ses instances et exaucer sa prière.

Dans cette pensée, il ne tarde point à revenir à la grotte bénie, et à s'installer en ville dans un domicile moins provisoire. Il commence dès lors à y prendre racine.

Lui malade, il se constitue garde-malade. Et les pèlerins qui ont fait à Lourdes un séjour un peu prolongé se souviennent assurément d'y avoir remarqué, en ces dernières années, un prêtre encore jeune, à longue barbe blonde, au regard vif et doux, au visage distingué, à la taille haute et grêle, au corps amaigri, aux épaules étroites et quelque peu voûtées par la souffrance. Ce prêtre conduisait des aveugles, donnait le bras à des infirmes, amenait à la piscine des estropiés, employait à consoler les affligés le souffle de sa voix éteinte. C'était l'abbé Martignon.

— Si la sainte Vierge ne me guérit pas cette fois-ci, disait-il en souriant, je suis résolu à faire une neuvaine d'années et puis encore une neuvaine de siècles; mais après cela je m'arrête...

Il eut la joie de voir guérir miraculeusement plusieurs des malades dont il s'était fait le guide et le soutien; mais lui-même, bien qu'il éprouvât parfois quelque léger soulagement, ne reçut point le don surnaturel de la guérison totale qu'il implorait.

Finit-il alors par avoir le sentiment de quelque résistance secrète de la Vierge à accorder la grâce qu'il sollicitait ? Nous ne savons ; mais il nous a semblé que, si sa foi était toujours la même et si sa charité allait s'accroissant, la vertu d'espérance tournait peu à peu, chez lui, à la vertu de résignation, ou, pour mieux dire, qu'il ajournait son espérance. Heureux de demeurer en ce coin de la terre, où la Reine du Ciel avait posé ses pieds, se contentant de respirer cette atmosphère sacrée et d'aller, chaque jour, prier devant la grotte sainte, il n'entreprit donc point cette neuvaine d'années et de siècles dont il avait parlé en souriant.

— Je reste là, nous disait-il, à la disposition de Notre-Dame de Lourdes. Elle m'exaucera quand elle voudra. Je suis comme

quelqu'un qui est assis dans une antichambre et qui attend son audience. Mon tour viendra. J'aurai mon heure ou ma minute, et je ne la laisserai point échapper.

Il attendit cette minute ou cette heure pendant trois ans.

Or, il y quelques mois, il eut l'inspiration intérieure de frapper encore à la céleste porte. Dans le courant de 1877, il forma la résolution de faire, en septembre, une nouvelle *Neuvaine* de façon à la terminer à la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Il n'avait nullement remarqué du reste que, cette fête étant mobile, le premier jour de cette Neuvaine coïnciderait, cette année-ci, avec la Nativité de la très-sainte Vierge, et que sa prière irait ainsi, en quelque sorte, de la naissance de Marie au dernier soupir de Jésus, du berceau de la Mère au tombeau du Fils (1).

II

Pourquoi donc Marie n'avait-elle pas exaucé immédiatement les vœux et les prières de l'abbé Martignon ? Pourquoi n'avait-elle pas rendu la santé, les forces et la voix à celui qui l'aimait si filialement et qui parlait si bien d'elle ? Il devait y avoir quelque raison cachée. Nous est-il permis de la soupçonner et de nous pencher sur le cœur de notre Mère pour lui demander ce secret ?

Guéri, ce prêtre eût quitté les abords de la grotte et repris, en quelque ville de l'Algérie, l'exercice du saint ministère. Malade, il restait à Lourdes et remplissait l'office que nous venons de dire.

Nous nous imaginons donc que, si la Vierge n'accordait point tout d'abord la guérison implorée, c'est qu'elle n'entendait point délivrer si vite son congé à un pareil serviteur. Dieu n'y perdait rien, ce nous semble, et le serviteur n'y perdait rien non plus. Quand, à nos prières, Dieu refuse ou fait attendre telle ou telle grâce temporelle, c'est-à-dire la monnaie de cuivre, c'est qu'il nous prépare la monnaie d'or et le centuple, soit en ce monde, soit au delà.

Une nouvelle mission n'avait pas tardé d'ailleurs à s'imposer au zèle et à l'ardente charité de M. l'abbé Martignon. Et elle

(1) La Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs se célèbre le troisième dimanche de septembre. Or, cette année-ci (1877), le troisième dimanche étant le 16 septembre, cette fête arrivait le neuvième jour après celle de la Nativité, qui a lieu le 8 septembre.

découlait tout naturellement de cette fonction qu'il s'était donnée à lui-même de consoler les affligés.

Dès le commencement de son séjour à Lourdes, il avait rencontré un homme plus endolori que les malades et plus éprouvé que les affligés ordinaires ; et à celui-là aussi il avait prêté son aide et son appui. Mêlé à l'événement religieux le plus considérable de notre époque, l'homme dont nous parlons avait eu en sa vie l'honneur inouï de recevoir un message du ciel et d'accomplir, malgré tous les obstacles, les ordres divins. Mais la Vierge, lui réservant sans doute une place plus haute, avait dit : « Je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour mon amour » Et les peines les plus inattendues étaient venues torturer cet héroïque cœur.

Par un étrange et saisissant contraste, il était à la fois sur le Calvaire et sur le Thabor. Tandis que le monde entier célébrait son nom et proclamait sa gloire, tandis qu'il était béni de sa grande famille paroissiale, dont il fut toujours le père et le patriarche bien-aimé, il avait d'autre part (surtout en ces derniers temps) l'amère douleur d'être méconnu, délaissé et sourdement persécuté dans ce qu'il avait de plus cher, dans son zèle pour les intérêts de son peuple et pour la maison du Seigneur. Comme le Cyrénéen, c'était l'homme portant la croix ; et ses robustes épaules étaient déchirées et ensanglantées par le fardeau sacré. Autour de son supplice, comme autour de celui du Maître, plusieurs hochaient la tête et murmuraient : « Puisqu'il a été l'instrument de Marie, qu'elle le délivre et lui vienne en aide. »

A l'époque des apparitions de la Mère de Dieu à la grotte de Lourdes, voilà bientôt vingt ans, il avait demandé à la Vierge de faire fleurir des roses en la saison des neiges. Mais Notre-Dame de Lourdes, qui devait, en ce même lieu, opérer tant de miracles, avait refusé celui-là. Au prêtre qu'elle avait choisi, elle avait répondu par le mot austère de « Pénitence ». Les roses ne sont point pour l'hiver de la vie : c'est pour l'éternel printemps, c'est après le trépas, que Marie les réserve à ses élus, à ses serviteurs, à ses amis. L'illustre abbé Peyramale, le grand curé de Lourdes, le prêtre de l'Immaculée-Conception, avait donc été condamné à souffrir.

Il le comprenait lui-même, et nous ne pouvons résister au désir de citer ici ses propres paroles sur les dispositions de la Providence, dans l'ordre de la douleur. Une personne pieuse, dont il

dirigeait la conscience et qui prenait soin de noter ses conseils, a bien voulu nous confier un recueil des avis et instructions, qu'il lui faisait entendre au saint tribunal.

Dans ce qu'il disait ainsi aux autres, il nous a été aisé de reconnaître ce qu'il se répétait chaque jour à lui-même. Or voici comment il parlait :

« Souffrons avec force et courage, et même avec joie, afin d'as-« surer notre élection, comme dit saint Paul !... Oui ! quand « l'âme a été fidèle et qu'il voit alors, ce grand Dieu qui sonde « les reins et les cœurs, qu'il peut compter sur cette âme et « qu'elle ne l'abandonnera pas, voici qu'après l'avoir visitée par « des grâces qui sont l'avant-coureur des plus rudes épreuves, il « se cache et l'abandonne à sa propre faiblesse, à sa propre mi-« sère, aux ennuis, aux désolations, aux opprobres, quelquefois « aux médisances, aux mépris, aux calomnies.

« Que cette âme sache souffrir, se taire ; Dieu est là : il ne la « perd point de vue, et elle lui est bien chère.

« Vainement cependant elle l'appelle, elle le cherche, elle « soupire vers cet unique époux qui est seul son amour et sa « joie. Il paraît sourd et muet. Il veut qu'on soit en quête de « lui et qu'on le poursuive, et au moment où vous semblez le « tenir, il fuit !... C'est ainsi qu'il fait avec vous, n'est-ce pas ? « Mais un jour, comme un enfant caché derrière une porte et se « faisant chercher par ceux qu'il aime, il vous ouvrira le ciel en « riant, tout heureux de vous avoir contraint à acquérir des mé-« rites, que vous auriez laissé perdre s'ils eussent été à votre « choix.

« Quand Dieu a vu qu'une âme est fidèle et généreuse, il a « toujours les yeux sur elle ; car il la réserve pour le ciel et il « compte en faire une des plus belles pierres de cette éternelle « cité. Aussi, pour la tailler, emploie-t-il le ciseau et le mar-« teau. Et, malgré ses cris, il la soumet aux plus cruels brise-« ments. Si elle lui reste fidèle au milieu de toutes ces afflic-« tions, pour la récompenser il les redouble ; et si elle se montre « toujours constante et généreuse, il fait peser sur elle d'autres « peines plus grandes encore. Si enfin elle ne l'abandonne pas, si « elle est prête à tout accepter, que fera-t-il pour lui témoigner « qu'il est content et satisfait ? — Il lui enverra de ces tortures « intolérables parfois, et qu'il ne donne qu'aux cœurs nobles et « héroïques ; et c'est là sa meilleure récompense. Il la traite « comme son fils Jésus, car il la regarde comme son véritable

« enfant; et il l'aime trop pour ne pas la combler de tout ce « qu'il a de plus précieux sur la terre: les souffrances, les hu- « miliations, les afflictions. *Mais dans ce chaos de peines, cette « âme s'unit à Dieu pour l'éternité.* Que doit faire cette pauvre « âme affligée, désolée, torturée? Se souvenir que Dieu l'aime « et ne pas en douter un instant, volontairement. »

Tel était l'homme, tel était le prêtre dont M. l'abbé Martignon avait été, depuis quelques années, le consolateur filial et l'ami de toutes les heures.

Il n'entre point dans notre dessein de faire connaître ici sous le poids de quelles douleurs succomba le vénérable prêtre, dont Mgr Langénieux a dit jadis cette juste parole: « Que Notre-Dame de Lourdes se l'était choisi pour confident, pour témoin et pour apôtre des merveilles de son apparition (1). »

Rappelons seulement que, lorsque fut achevée et enrichie de tous les dons de l'univers la basilique de la grotte, qui doit être le point d'arrivée des processions demandées par la Vierge, le curé Peyramale entreprit de construire l'église paroissiale, qui doit en être le point de départ.

Il mourut à la peine, sans avoir pu compléter son œuvre.

Et cette mort, il l'avait plus d'une fois annoncée comme une sorte de nécessité, comme un sacrifice suprême dans l'intérêt de la Maison de Dieu.

L'église inachevée s'était arrêtée à la hauteur des voûtes... Des secours sur lesquels il devait compter lui avaient fait défaut; des hostilités étonnantes avaient en partie entravé ses efforts.

— Je ne pénétrerai point dans la terre promise, et je ne la verrai que de loin, disait-il quelquefois. Il faut que je meure pour parer à la ruine. Quand je ne serai plus ici, toutes difficultés finiront par s'aplanir. Mon corps sera le levain. Ma mort payera tout. Il faut que je meure pour parer à la ruine.

Paroles mélancoliques qui faisaient monter des larmes à ses propres yeux, et aux yeux de ceux qui l'aimaient.

Nous avons eu la douloureuse consolation d'assister à son départ de la terre, et nous avons raconté alors comment Dieu avait choisi la bienheureuse fête de la Nativité de la Vierge pour ouvrir à son Serviteur les portes de l'éternité.

(1) Lettre de Mgr Langénieux, évêque nommé de Tarbes, en date du 22 août 1873.

Au jour de la Nativité, l'incomparable Vierge, que l'office de l'Immaculée-Conception nous montre présente aux conseils du Très-Haut, avait paru toute rayonnante d'innocence et de gloire, parmi les ombres de ce monde. Au jour de la Nativité, le curé de Lourdes quitta les ombres de ce monde pour entrer dans l'autre patrie.

Autour du lit funèbre de Mgr Peyramale, étaient groupés son frère, sa parenté, ses vicaires, ses amis, tous ceux de son peuple qui avaient pu pénétrer dans la chambre de l'homme de Dieu.

Parmi cette famille en pleurs l'intime ami des dernières années, l'abbé Martignon, était là, tout brisé de douleur et ne pensant guère à lui-même, ni à sa maladie, ni à sa guérison, ayant presque oublié sa *neuvaine* à Notre-Dame des Sept-Douleurs, neuvaine qui se trouvait justement, par une rencontre étrange, devoir commencer en cette même journée...

III

Donc, après une longue agonie, Mgr Peyramale venait de rendre à la terre son dernier soupir et à Dieu son âme immortelle.

L'ami fidèle, le bon chanoine de la capitale africaine, se sentit seul ici-bas, non qu'il n'eût encore un père en la personne de son vénérable et bien-aimé archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, mais était-il sûr de jamais le revoir, et n'était-il pas trop malade pour entreprendre la traversée ?...

En cette heure de douleur et d'abandonnement, il éleva son âme vers les invisibles régions dans lesquelles était désormais le Serviteur de Marie. Et, en tournant son cœur vers la Consolatrice des affligés, il se rappela la neuvaine projetée et promise, et il se souvint que ce jour-là, 8 septembre, fête de la Nativité, en était précisément le premier jour.

Que se passa-t-il en son âme ? Agenouillé contre la couche mortuaire, tenant en ses mains les mains inanimées du curé de Lourdes, il resta un instant prosterné et silencieux.

Puis il se releva et dit à plusieurs de ceux qui étaient là, aux vicaires de la paroisse, à celui qui écrit ces lignes, à quelques autres :

— Je viens de faire la première prière de ma *neuvaine* à Notre-Dame des Sept-Douleurs et ma demande de guérison, auprès de cette sainte dépouille. Et je conjure Notre-Dame de Lourdes *de permettre que*, en son nom à Elle, *et le neuvième jour, notre ami me transmette* lui-même *la réponse.*

Puis il ajouta :

— Le choix que Dieu a fait du 8 septembre, pour appeler à lui le curé des apparitions, m'autorise suffisamment à associer son souvenir à mon humble supplique.

En même temps qu'une immense douleur, une immense espérance était descendue dès ce moment dans le cœur du prêtre malade. Assurément, la pensée de guérir n'allégeait en rien son affliction, car nulle considération personnelle ne pouvait atténuer le chagrin qu'il avait de la perte de son ami. Mais en se voyant seul désormais sur la terre de France, il lui était doux de songer que son protecteur était au ciel, et que ce serait sans doute à son intervention qu'il devrait, après la sainte Vierge et après Dieu, la grâce qu'il sollicitait depuis si longtemps.

Il en parlait avec conviction, et il lui semblait qu'avec un tel intercesseur, la sainte Vierge, *au neuvième jour,* allait se mettre en quelque sorte à la disposition de sa prière. Il écrivit même à Paris au R. P. Picard, de l'Assomption, pour lui faire part de son espoir.

Déjà il s'entretenait de ce qu'il ferait une fois guéri, et comment il s'emploierait encore à l'œuvre inachevée du curé de Lourdes. Au milieu de son deuil et de ses larmes, il goûtait par avance les douceurs de sa santé rétablie, de ses forces revenues et de sa voix recouvrée.

Il priait avec ferveur. Des amis s'unissaient à lui. Et ainsi on arriva au samedi 15 septembre. C'était la veille de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; c'était la veille du *neuvième jour.*

Ce samedi-là, dans la matinée, il reçut un télégramme lui annonçant l'arrivée de M. et Mme Guerrier, et lui demandant le service de vouloir bien les attendre à la gare avec une voiture...

M. et Mme Guerrier lui étaient entièrement inconnus. Une lettre de M. le curé de Saint-Gobain, que la poste avait apportée vingt-quatre heures avant la dépêche, lui apprenait seulement que, depuis plusieurs années, Mme Guerrier était atteinte d'une maladie très-grave, et qu'elle partait pour aller à Lourdes implorer une guérison en laquelle elle avait une foi absolue. On recommandait instamment à M. l'abbé Martignon cette dame et son mari, qui se rendaient pour la première fois dans la cité de la sainte Vierge.

Le chanoine n'eut garde de refuser cet office de charité et s'achemina vers la gare, pour s'y trouver au train de trois heures.

Laissons-le, durant quelques instants, penché sur son bréviaire et lisant son office dans la salle d'attente, et racontons par quelle série de circonstances M. et Mme Guerrier arrivaient à Lourdes ce jour-là.

*(La suite au prochain numéro.)*

HENRI LASSERRE.

---

## UN POÈME LITURGIQUE

Rien ne confirme mieux la définition de Platon : le beau est la splendeur du vrai, que la liturgie catholique dont toutes les parties font si magnifiquement resplendir les vérités de la religion. On fait étudier à notre jeunesse les beautés des poètes antiques et modernes, et ce n'est pas un tort, mais croit-on qu'on n'élèverait pas encore plus les cœurs et les esprits des jeunes étudiants, si l'on avait soin de leur montrer les beautés supérieures de nos Livres saints, de notre littérature sacrée et de cette liturgie qui arrive à produire les plus puissants effets avec le langage et les formes les plus simples ? On nous accoutume à n'admirer, à ne goûter que ce qui est humain ; et cependant c'est dans le divin que l'âme humaine se sent le plus à l'aise, car c'est là qu'elle contemple dans son éclat la vérité, la bonté, la beauté auxquelles elle aspire, parce qu'elle est faite pour elles, et que c'est là qu'elles se fondent dans une harmonieuse et splendide unité.

Donnons un exemple, à propos des fêtes de Noël, en reproduisant ici une très-belle page d'une revue belge qui s'adresse aux étudiants, et qui est rédigée par des étudiants (1). Il s'agit de l'attente du Sauveur et de la préparation liturgique à la fête de Noël.

---

Prope est jam Dominus ; venite, adoremus.
Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant Justum;
Aperiatur terra, et germinet Salvatorem.
Ecce Virgo concipiet et pariet Filium,
Et vocabitur nomen ejus Emmanuel.

(1) L'*Étudiant catholique* de Gand.

Nous sommes en présence du plus sublime *poème* qui soit au ciel et sur la terre.

« Dieu, s'écrie Bossuet dans l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de toute autre cause, et ne tenant qu'à Lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité: c'est Jésus-Christ et son Église »

Ce divin ouvrage va nous être révélé. L'Eglise nous prépare dans l'Avent à cette révélation. Comment le fera-t-elle ?

Ne nous attendons pas aux futiles ornements de la phrase humaine et aux subtils encouragements des périodes académiques. C'est la grande voix de l'humanité qui va dire ses séculaires souffrances et sa longue attente.

Drame unique; style unique. Chaque mot est grand, large, profond et sonore.

Arrière les artifices de langage et les détours de la pensée !

Les dernières invitations de l'Église à Jésus prennent un ton à la fois tendre et solennel. Les sept jours qui précèdent la Vigile de Noël ont dans l'office une Antienne commençant par O et qu'on appelle pour cette raison *les O de l'Avent*. C'est un cri vers le Messie; chaque jour l'Église l'appelle par un des titres qui lui sont attribués dans l'Écriture.

Ces admirables Antiennes, dit Dom Guéranger, qui contiennent toute la moelle de la Liturgie de l'Avent, sont ornées d'un chant plein de gravité et de mélodie.

1.

Jésus est la Sagesse du Pére. C'est le titre de la première Antienne.

Cette Sagesse est *forte:* elle arrive à ses fins d'une manière cachée aux hommes, mais invincible.

Au moment de la naissance du Christ, le dénombrement de l'univers par Auguste agitait les hommes par millions sur le globe : c'était pour amener à Bethléem Marie et Joseph.

Cette Sagesse est *douce*: elle ne fait aucune violence à la liberté humaine.

O Sapientia, quæ ex ore Altissimi prodiisti,
Attingens a fine usque ad finem fortiter,
Suaviterque disponens omnia ;
Veni ad docendum nos viam prudentiæ.

2.

Jesus est l'*Adonaï*, le Seigneur suprême.

La même force qui nous a donné des lois viendra nous sauver.

O Adonai, et dux domus Israël,
Qui Moysi in igne flammæ rubi apparuisti,
Et ei in Sina legem dedisti ;
Veni ad liberandum nos in brachio extenso.

Les enfants d'Israël, maltraités par les Egyptiens, se plaignent de leur dure et longue servitude. Moïse, leur chef, s'adresse au Seigneur qui lui dit de se rassurer et de consoler les Israélites par la promesse de la délivrance. C'est alors que Dieu prend le nom d'Adonaï.

Ego Dominus qui apparui Abraham, Isaac et Jacob...; et nomen meum Adonaï non indicavi eis.... Ego Dominus qui eduxi vos de ergastulo Egyptiorum, et eruam de servitute, ac redimam in brachio excelso. (Exode, VI. 2. 3. 6.).

3.

Environ huit siècles avant la naissance de Jésus, le prophète Isaïe (chap. XI) annonçait et précisait ainsi cet adorable mystère (v. 1. 2. )

Et egredietur virga de radice Jesse,
Et flos de radice ejus ascendet,
Et requiescet super eum Spiritus Domini, etc...

In die illa, radix Jesse, qui stat in signum populorum ; ipsum gentes deprecabuntur, et erit sepulchrum ejus gloriosum. (v. 10).

C'est de Jessé, descendant d'Abraham, que naquit David.

O radix Jesse, qui stas in signum populorum,
Super quem continebunt reges os suum,
Quem gentes deprecabuntur :
Veni ad liberandum nos, jam noli tardare.

4.

Le genre humain était *captif* de ses erreurs et de ses vices. Le pécheur aujourd'hui languit encore dans la prison du péché.

Venez, Seigneur, avec votre *clef* toute puissante, délivrer les prisonniers de Satan !

O clavis David et sceptrum domus Israel,
Qui aperis et nemo claudit; claudis et nemo aperit;
Veni et educ vinctum de domo carceris,
Sedentem in tenebris et umbra mortis.

5.

Le jour de la délivrance approche. L'Église fait retentir cet avis solennel : *Nolite timere; quinta enim die veniet ad vos Dominus noster.* Le Sauveur a pour nom l'*Orient,* d'après la prophétie de Zacharie : « Voilà l'homme qui a pour nom l'Orient. Ce sera un germe qui poussera de lui-même... » (VI. 12.)

L'Orient, c'est la lumière, l'espérance.

O Oriens, splendor lucis æternæ,
Et sol Justitiæ :
Veni et illumina
Sedentes in tenebris et umbra mortis.

6.

Jésus est le Roi du monde. Les nations ne peuvent trouver leur salut qu'en Lui. C'est la *pierre angulaire,* qui unit les deux Testaments.

O Rex gentium et desideratus earum,
Lapisque angularis, qui facis utraque unum ;
Veni et salva
Hominem quem de limo formasti.

7.

Les chants et les soupirs deviennent plus pressants. Dieu qui vient à nous, Dieu avec nous, c'est l'*Emmanuel!* Il paraîtra demain ! Écoutez :

Ecce completa sunt omnia,
Quæ dicta sunt per Angelum
De Virgine Maria.

Puis vient la dernière Antienne :

O Emmanuel, Rex et Legifer noster,
Expectatio gentium et Salvator earum ;
Veni ad salvandum nos,
Domine Deus noster.

Les courriers de la divine promesse se sont succédé. Courez, heures légères ; achevez rapidement votre cours, pour que nous puissions bientôt voir le Fils de Dieu.

Hodie scietis quia veniet Dominus,
Et mane videbitis gloriam ejus —
Sanctificamini hodie et estote parati :
Quia die crastina videbitis
Majestatem Dei in vobis —

Constantes estote ; videbitis auxilium Domini super vos :
Judæa et Jerusalem, nolite timere :
Cras egrediemini, et Dominus erit vobiscum,
Et auferet a vobis omnem languorem —
Crastina die delebitur iniquitas terræ;
Et regnabit super nos Salvator mundi —
Tollite portas, principes, vestras,
Et elevamini, portæ æternales :
Et introibit Rex Gloriæ —
Revelabitur gloria Domini :
Et videbit omnis caro salutare Dei nostri —

Ce sont là les chants de la sainte Vigile. Enfin les Matines entonnent le glorieux refrain:

Christus natus est nobis:
Venite, adoremus.

CAMATÈTE.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

27 décembre.

Les fêtes de Noël et du Nouvel-An influent toujours sur la tenue de la Bourse. On s'occupe alors beaucoup plus des fêtes religieuses et des fêtes de famille que de spéculation ; les gros spéculateurs négligent un peu les affaires, et la Bourse éprouve une certaine atonie que la rend à peu près stationnaire. Il faudrait des événements extraordinaires pour la tirer de sa langueur. Cette année, les choses se passent comme à l'ordinaire : la question d'Orient ne paraît pas encore entrée dans la phase pacifique, mais les gens d'affaires espèrent que cela ne tardera pas ; chez nous, la politique chôme un moment, grâce à l'absence des Chambres, et cette tranquillité relative contrebalance le mauvais effet de la continuation de la guerre. C'est pourquoi la Bourse conserve une bonne physionomie. Si l'on pouvait compter sur un peu de tranquillité à l'intérieur, l'approche de l'Exposition universelle améliorerait encore cette situation ; mais... mais... Espérons cependant contre toute espérance.

A la Bourse d'hier, le 3, le 4 1/2 et le 5 0/0 étaient respectivement à 72,10, — 102,10 et 107,75. Un moment, le bruit d'une conversion du 5 avait jeté du discrédit sur ce fond ; mais le bruit a été démenti, et le 5 a retrouvé toute la faveur du public.

—

La hausse paraît décidément l'emporter sur le marché des cé-

réales. Nous avions signalé cette tendance dans notre dernière revue ; cette semaine, le mouvement se dessine tout à fait.

Les huiles sont également en hausse; les spiritueux le sont aussi à Paris.

Le *Journal des fabricants de sucre* donne ces bonnes nouvelles :

« Le nombre des usines ayant terminé leur râpage s'accroit chaque jour, et dans le Nord, où, cette année, on travaille plus longtemps qu'ailleurs, toutes ou presque toutes auront terminé cette semaine. Malgré l'échauffement de la betterave, on reste très-satisfait du rendement en sucre, pleinement accusé dans le tableau officiel de la production, arrêté au 30 novembre, et qui, à cette date, est de 254 millions de kilogrammes et l'emporte en effet de 73 millions sur l'année dernière, et cela avec une quantité de jus supérieure seulement de 9 1/2 millions d'hectolitres. Dans le Nord et Pas-de-Calais notamment, on peut admettre que la généralité des usines retire de 2 0/0 de plus que l'année dernière, c'est-à-dire réalise un rendement de 6 1/2 au lieu de 4 1/2 pour 100.

« Après les mauvais résultats des deux années précédentes, nos fabricants ont lieu d'être satisfaits. Pour en revenir au tableau officiel, la production du mois de novembre a été de 123 millions; celle d'octobre avait été de 119 millions, et celle de septembre de 13 millions.

« La production du mois de décembre sera beaucoup moindre que celle de novembre, et celle de janvier sera insignifiante ; mais il y aura les excédants sur la prise en charge qui seront vraisemblablement de 10 à 12 pour 100. En tenant compte de ces divers éléments et en déduisant comme il convient le sucre des mélasses épuisées, on a la certitude que la production totale atteindra 350 millions de kilogrammes. »

—

L'enquête votée par le Sénat ne donne décidément pas à la passion politique, qui l'avait fait demander, la satisfaction qu'elle attendait. Comme les faits commerciaux et industriels fournissent seuls les matériaux d'une conclusion sérieuse et pratique, on voit qu'il faut renoncer à attribuer à l'acte du 16 mai une fâcheuse situation qui n'est d'ailleurs que trop réelle.

Notre excellent confrère de la *Gazette des Campagnes* donne à ce sujet des appréciations que nous lui demandons la permission de nous approprier.

Une déposition très-importante, dit-il, est celle des délégués du comité linier de Lille, qui représente une de nos grandes industries dont le sort se lie étroitement à une de nos plus importantes spécialités agricoles, la culture du lin.

Voici les faits relevés par les délégués, MM. Leblan, Agache et Dubar.

Tous déclarent que leur industrie décline depuis les traités de 1860, et elle est rendue imposible par les impôts créés depuis 1870.

« Pendant que nos charges s'accroissaient, dit M. Dubar, celles de l'Angleterre diminuaient. Depuis quinze ans l'impôt s'est accru de 700 millions en France, pendant qu'il était allégé en Angle-

terre de 740 millions. Dès lors, il y a eu un écart d'équilibre de 1500 millions à la charge de la production française. En 1860, chaque sujet anglais payait 72 fr. d'impôt, chaque sujet français 54. En 1875, chaque Anglais paye 56 fr., chaque Français 74 francs. »

Donc, la production anglaise étant dégrevée de 740 millions, et la nôtre surgrevée de 700 millions, la concurrence a été ruineuse. M. Agache démontre que depuis les impôts de 1861, il paye au fisc 125,000 fr. de plus par année qu'avant la guerre, et que sur les 148 filatures de lin 41 ont été fermées depuis 1872, et 8,000 ouvriers congédiés. Il cite une filature fondée en 1873, qui a coûté un million et qui est en liquidation avec une perte de 900 mille francs, malgré son outillage perfectionné.

Les délégués déclarent par conséquent que la crise politique n'est qu'un incident dans la crise de leur industrie, qui a son point de départ dans les traités de 1860, puis qui a été aggravée par les impôts de 1871.

Les délégués relèvent les importations de fils et tissus d'Angleterre en France depuis 1860. Ainsi, en 1859, l'Angleterre importait en France pour 2,520,892 fr. En 1875, pour 96 millions. Les fils et tissus de coton, en 1859, 1,950 mille francs. En 1875, 127 millions.

Le 16 mai n'a donc rien à voir dans cette crise, disent les délégués. Les traités de 1860 sont la première cause du désastre et la seconde est dans la politique qui a amené la guerre d'invasion et les impôts écrasants qui en ont été la conséquence.

Ces faits sont accablants. Pour ce qui concerne l'agriculture, on comprend que ce serait trahir ses intérêts que de soutenir qu'à la suite d'une aggravation de 700 millions d'impôts, elle doit être condamnée à lutter avec la production étrangère aux conditions déjà iniques que lui imposaient les traités de 1860. En 1865, M. Léonce de Lavergne estimait que les charges de l'agriculture aggravaient de 2 fr. le prix de revient de chaque hectolitre de blé. D'où on concluait légitimement qu'une taxe douanière de 2 fr. sur le blé étranger ne serait pas une taxe protectioniste, mais tout simplement une taxe compensatrice, ou *égal échangiste.* Aujourd'hui cette taxe serait au moins de 2 fr. 50.

Nous ne prétendons pas qu'il faille pousser la logique jusqu'à ce degré de rigueur, parce qu'il y a des intérêts considérables à ménager. Mais nous exposons ces faits pour ouvrir les yeux des myopes sur les bévues colossales qui, en matière économique, sont soutenues comme des vérités lumineuses par la plupart des journaux.

Ainsi conclut la *Gazette des Campagnes*, qui nous paraît avoir parfaitement raison.

A. F.

---

*Le gérant :* P. CHANTREL.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME IV de 1877 (1).

(Tome XXI de la collection)

**Numéro 303** (6 octobre 1877). — A nos lecteurs, 5. — Chronique de la semaine, 7. — Les élections, 17. — Les écoles sans religion, 28. — Le scandale des nations latines, 32. — L'Orgue, 37. — Molière et Bourdaloue, 43. — Les opinions libres, 48. — Variétés, 50. — Revue économique et financière, 53. — Bulletin bibliographique, 55.

**Numéro 304** (13 octobre 1877). — Chronique de la semaine, 57. — Congrès catholique italien, 64. — La Vénérable Marie de l'Incarnation, 63. — Les Anciens Hiberniens, 70. — La crise sociale et religieuse, 75. — L'unité italienne, 81. — Universités catholiques, 84. — Le scandale des nations latines (fin), 100. — Les cercles catholiques d'ouvriers dans les campages, 105. — Revue économique et financière, 109. — Bulletin bibliographique, 111.

**Numéro 305** (20 octobre 1877). — Chronique de la semaine, 113. — Les élections, 117. — Universités catholiques, 134. — Congrès catholique italien, 143. — Nos Académies, 152. — Jésuites ! 157. — Histoire d'un inconnu (suite), 163. — Revue économique et financière, 166. — Bulletin bibliorgaphique, 167.

**Numéro 306** (27 octobre 1877). — Chronique de la semaine, 169. — Une protestation du Saint-Siége, 179. — Universités catholiques, 186. — Le devoir électoral, 197. — La propagande des journaux, 202. — Congrès catholique italien (fin), 204. — La foi de nos marins, 211. — Histoire d'un inconnu (suite), 216. — Revue économique et financière, 221. — Bulletin bibliographique, 222.

**Numéro 307** (3 novembre 1877). — Chronique de la semaine, 225. — La question d'Orient et les Lieux-Saints, 230. — Libéralisme et cléricalisme, 234. — L'infaillibilité du Pape, 239. — Les causes finales, 249. — Les Dominicains d'Arcueil, 256. — Histoire d'un inconnu (suite), 264. — Variétés, 267. — Revue économique et financière, 269. — Bulletin bibliographique, 270.

**Numéro 308** (10 novembre 1877). — La situation, 273. — Diocèse de Tarbes, 276. — Diocèse de Nevers, 277. — Un évêque, 280. — La question d'Orient et les Lieux-Saints, 289. — L'affaire du P. Curci, 290. — Le Rosaire vivant, 297. — Apparitions de la sainte Vierge à Gierczwald, 297. — Universités catholiques, 303. — Comité catholique du Nord, 306. — Le mariage civil, 310. — Histoire d'un inconnu (suite), 312. — Revue économique et financière, 317. — Bulletin bibliographique, 318.

**Numéro 309** (17 novembre 1877). — Chronique de la semaine, 321. — Les lois de mai en Prusse, 330. — Le devoir électoral, 334. — Ce qu'est une

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

église, 336. — Catholicisme et socialisme, 339. — Le droit et le nombre, 345. — L'œuvre dominicale, 348. — Nos Académies, 351. — Monseigneur Bataillon, 359. — Histoire d'un inconnu (suite), 368. — Variétés, 371. — Revue économique et financière, 373. — Bulletin bibliographique, 375.

**Numéro 310** (24 novembre 1877). — Chronique de la semaine, 377. — Discours de M. de Broglie, 381. — La fête de saint Martin à Tours, 398. — La famine dans l'Inde, 404. — Vingt-cinq ans d'épiscopat, 408. — Le duc de Norfolk, 413. — Libéralisme et liberté, 417. — L'Œuvre des prières pour les victimes de la guerre, 421. — La population de la France, 423. — Revue économique et financière, 428. — Bulletin bibliographique, 430.

**Numéro 311** (1er décembre 1877). — Chronique de la semaine, 433. — La persécution en Pologne, 444. — Le libéralisme, 447. — Aveux et sophisme, 455. — Nos Académies, 458. — Les Frères des Ecoles chrétiennes, 467. — Mathilde de Nédonchel, 473. — Histoire d'un inconnu (suite), 477. — Les voyages à travers l'Afrique, 483. — Revue économique et financière, 485. — Bulletin bibliographique, 487.

**Numéro 312** (8 décembre 1877). — Chronique de la semaine, 489. — Congrès catholique de Lille, 499. — Les lois de mai devant le parlement prussien, 505. — Actes pontificaux, 510. — Union des œuvres ouvrières, 517. — Le libéralisme devant la conscience, 519. — Un livre de M. Renan, 525. — La dépopulation de la France, 527. — L'Œuvre de Saint-Paul 531. — Histoire d'un inconnu (suite), 536. — Revue économique et financière, 542. — Bulletin bibliographique, 543.

**Numéro 313,** (15 décembre 1877). — Chronique de la semaine, 545. — Musulmans et radicaux, 554. — Enseignement public, 555. — Les nouveaux évêques, 560. — Congrès catholique de Lille (fin), 568. — Les affamés de l'Inde, 577. — Les apparitions de Marpingen, 582. — Société générale de librairie catholique, 589. — Revue économique et financière, 597. — Bulletin bibliographique, 600.

**Numéro 314** (22 décembre 1877). — Chronique de la semaine, 601. — Avis divers, 606. — Le parti de Dieu, 608. — Les nouveaux évêques (suite), 609. — Les catholiques de Hollande, 614. — Monseigneur de Montpellier, 618. — Le divorce, 625. — L'Église et les opinions libres, 629. — Nos Académies, 631. — Les Clercs de Saint-Sulpice, 638. — Questions de jurisprudence, 644. — Service funèbre d'un missionnaire, 647. — Le soulier de Noël, 651. — Pie IX et les ouvriers, 652. — Revue économique et financière, 653. — Bulletin bibliographique, 655.

**Numéro 315** (29 décembre 1877). — Les *Annales catholiques*, 657. — Situation politique et religieuse, 662. — Avis divers, 666. — Le budget des cultes, 670. — Les apparitions de Marpingen (suite), 679. — Les nouvaux évêques, 685. — Un miracle à Lourdes, 689. — Un poème liturgique, 698. — Revue économique et financière, 702. — Tables du tome XXII, 705.

# TABLE ALPHABÉTILUE [1]

(Tome III de 1877).

---

## A


*Abdique (n') pas!* par A. Carvin, 224.
Académies (nos) par le Dr DEROUET, 152, 351, 458, 631 — Séance des cinq académies, 351. — Séance annuelle des Inscriptions et belles-lettres, 631.
Actes pontificaux. — Le pape et la Pologne, 510. — Le congrès catholique italien, 513. — Liberté du culte en Italie, 515.
Affaire (l') du P. Curci, 290.
Agen. — Adresse des prêtres du diocèse au Saint-Père, 13.
ALEXANDRE (Edouard). — La propagande des journaux, 202.
Almanachs, — *Almanach du Pèlerin*, par Gondry du Jardinet, 55. — Les almanachs pour 1878, 318. — *Almanach illustré des familles*, 319. — Almanach historique et patriotique, 376.
Alzog (Dr). — *Patrologie*, 655.
AMBERT (le général). — Les Frères des Ecoles chrétiennes, 467.
Aoste (le duc d'). — Ses sentiments religieux, 372.
APCHER (Maurice). — Service funèbre d'un missionnaire, 647.
Apparitions de la sainte Vierge. — Apparitions à Gierczwald, 297. Les apparitions de Marpingen, par SŒHNLIN, 582, 679.
Archéologie. — Les fouilles du Dr Schliemann, 153.
Arméniens. — Bref du Saint-Père à Mgr Azarian, 9.
*Art (l') d'écrire*, par A. Rondelet, 544.
*Attaque (une) nocturne*, par J. Gondry du Jardinet, 432.
*Aventures (les) de l'Eveillé*, par Eug. Paris, 320.
Aveux et sophismes, 455.
Avis au clergé, 371.


## B


Badère (Mme). — *L'enlèvement de Céline*, 223.
Barbier (Mlle) — *Les merveilles du bon Dieu*, 488.
Bataillon (Mgr). — Notice biographique, 359. — Lettre du P. Ollivaux, 361.
Baudeant (l'abbé). — *Histoires curieuses et édifiantes*, 376.
BÉARD (l'abbé) — Il signale plusieurs erreurs de M. Faye, 636.
Beckx, (R. P.) — Il écrit au P. Curci, 293.
Bénezet (Etienne). — Sa mort, 116.
Bibliographie, 55, 111, 167, 222, 270, 318, 375, 430, 487, 543, 600, 655.
*Bibliothèque théologique du XIX<sup>e</sup> siècle*, par l'abbé P. Belet, 655.
Bougeault (Alfred). — Précis historique de la littérature française, 270.
Brésil. — Les francs-maçons, 551.
Broglie (duc de). — Discours au Sénat, 381.
Budget (le) des cultes, 670.
Bulletin bibliographique. — Voyez Bibliographie.


## C


Calmette (G.). — *Traité de l'administration temporelle des associations religieuses et des fabriques*, 272.
Carvin (A.). — *N'abdique pas!* 224.
Causes (les) finales, par J. RAMBOSSON, 249.
Casoni (L'avocat). — Discours au congrès catholique italien, 150.
Catholicisme et socialisme, 339.


(1) Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules ; les titres des livres sont en italiques.

Cercles (les) catholiques d'ouvries. — Cercles dans les campagnes, 105.
Chambéry (l'archevêque de). — Circulaire sur les élections, 21.
*Chantal (Sainte Jeanne de)*, 375.
J. CHANTREL. — Chronique de la Semaine, 7, 57, 113, 169, 225, 321, 377, 433, 489, 545, 601. — Les élections, 17. — Infaillibilité du pape, 239. — La situation, 273. — Un évêque, 280. — Situation politique et religieuse, 662.
Charité (Les Sœurs de la) de la Bienheureuse Vierge Marie. — Approbation de leurs constitutions, 15.
CHAULNES (vicomte G. de). — Libéralisme et cléricalisme, 234.
Chesnel (l'abbé François). — Les droits de Dieu et les idées modernes, 487.
Chili. — Question des cimetières, 553.
Christ (le) de Calvi, par l'abbé PERETTI, 267.
Chronique de la semaine, par J. CHANTREL, 7, 57, 113, 169, 225, 321, 377, 433, 489, 545, 601.
CISSEY (L. de). — L'œuvre dominicale, 348.
CIVEZZA (Frère Marcellin de). — Les voyages à travers l'Afrique, 483.
Clercs (les) de Saint-Sulpice, 638.
Colombie. — La persécution, 552.
Congrès. — Le congrès catholique italien, 64, 143, 204, 513. — Congrès des vieux-catholiques, 115. — Congrès catholique allemand, 174. — Programme du congrès des comités catholiques du Nord, 306. — Premières séances du congrès, 499. — Dernières séances, 568.
Conil (Pierre). — *Encyclopédie populaire*, 432.
COUPEY (Augusta). — Le soulier de Noël, 651.
*Cours complet de Catéchèses*, traduit par l'abbé J. Gapp, 320.
Crise (la) sociale et religieuse, par le P. H. RAMIÈRE, 75.
Curci (P.) — Il quitte la Compagnie de Jésus, 290.

**D**

Darche (Jean). — *Les plaintes des défunts*, 271.
Dépopulation (la) de la France, 527.
DEROUET (le Dr). — Nos académies, 152, 351, 458, 631.
Devoir (le) électoral, par le P. SIMPLICIEN DE LA NATIVITÉ, 197. — Lettre des évêques du Canada, 337.
*Dictionnaire de la Bible*, par E. Spol, 272.
*Dictionnaire universel de littérature*, par G. Vapereau, 111.
Divorce (le) par de GAVARDIE, 625.
Dominicains (les) d'Arcueil sous la Commune, par Maxime DU CAMP, 256.
Droit (le) et le nombre, 345.
*Droits (les) de Dieu et les idées modernes*, par l'abbé Chesnel, 487.
DU CAMP (Maxime). — Les dominicains d'Arcueil sous la Commune, 256.

**E**

Ecoles chrétiennes. — Les Frères, par le général AMBERT, 467.
Ecoles (les) sans religion, 28.
Education (l') religieuse, par LEGOUVÉ, 52.
Eglise. — Ce qu'est une église, par Mgr Mermillod, 336.
Eglise. — Ses épreuves et sa force, par J. CHANTREL, 433.
Elections (les), par J. CHANTREL, 17. — Les évêques et le Saint-Père, 19. — Manifeste de M. Gambetta, 57. — Leçon des élections, 113. — Elections du 14 octobre, liste des députés, 117. — Les élections passées et prochaines, 169. — Le devoir électoral 197. — Elections du 23 octobre, 225. — Résultat général des élections, 226.
*Enchiridion ad sacrarum scripturarum cultores accommodatum*, par Zitelli-Natali, 55.
*Encyclopédie populaire*, par Pierre Conil, 432.
*Enlèvement (l') de Céline*, par Mme Badère, 223.

Enseignement public. — Réorganisation du comité consultatif, 556.
*Essai sur le symbolisme de l'homme*, 430.
Etats-Unis. — Situation morale, 17.
Evêques. — Nouveaux évêques français, 178. — Les nouveaux évêques, 560. — Mgr Goux, 561. — Mgr Bouange, 565. — Mgr Lelong, 609. — Mgr de Forges, 685. — Mgr Baduel, 685.
Evêque (un), par J. CHANTREL, 280.

F

Faligan (Ernest). — *Une nièce du balafré*, 488.
Faye. — Discours sur les influences de la lune, 459, 636. — Il réorganise le comité consultatif de l'enseignement public, 556.
FÉVAL (Paul). — *Jésuites !* 157.
*Foi (la)*. — Conférences par le P. de Pascal, 432.
Foi (la) de nos marins, 211.
*Fonds (le) des reptiles*, par Wutke, 488.
France. — V. Elections et Chroniques de la Semaine. — Ouverture des Chambres, 321. — Crise gouvernementale, 377. — Le ministère d'affaires, 441. — Les Chambres et le gouvernement, 489. — Séance du 4 décembre, 490. — Suite de la crise, 547. — Le ministère parlementaire, 601. — Message présidentiel, 604. — Franciscaines (les) de la petite famille obtiennent l'existence légale, 553.
François de Sales (Saint). — Patron de la presse catholique, 497.
Freppel (Mgr) évêque d'Angers. — Il reçoit un bref du Saint-Père, 14.
Fresneau (Armand). — *Le roi*, 223.

G

Gapp. — *Cours complet de Catéchèses*, 320.
GAVARDIE (de). — Le divorce, 625.
Georges (Abel). — *Genius Perras*, 112.
GIGNOUX (Mgr) évêque de Beauvais. — Lettre pastorale annonçant la nomination de son auxiliaire, 281.
Gondry du Jardinet (J.) — *Almanach du Pèlerin*, 55. — *Une attaque nocturne*, 432.
GRABINSKI (Joseph). — La question d'Orient et les Lieux-Saints, 230.

H

*Harmonies (les) du son*, par J. Rambosson, 543.
Hausselin (de). — *Les soirées du vieux manoir*, 319.
Hello (Ernest). — *Paroles de Dieu*, 600.
Hiberniens (les Anciens), 70.
*Histoire anecdotique des fêtes et jeux populaires au Moyen-Age*, par Mlle Amory de Langerack, 167.
Histoire d'un inconnu, 163, 216, 264, 312, 368, 477, 536.
*Histoires curieuses et édifiantes*, par l'abbé Baudrant, 376.
Hollande (les catholiques de), 614.
Honnête (l') homme, 50.

I

Ignorantins (les), 53.
Incarnation (la Vénérable Marie de l'). — Introduction de sa cause, 65. — *Sa vie*, par l'abbé Richaudeau, 168. — Traduction du décret de béatification, 172.
Inde. — La famine, 176. — Lettre de l'évêque de Moulins, 404. — Lettre de M. Borey, 406. — Lettre de Mgr Laoüenan, 578. — Lettre de Mgr Bardou, 581.
*Indulgences apostoliques*, 224.
Infaillibilité du Pape, par J. CHANTREL, 239.
Institut du Cœur miséricordieux de Jésus, 641.
Italie. — Elections municipales, 439. — Note du cardinal Simeoni sur la liberté du culte, 515.

J

*Jésuites !* par PAUL FÉVAL, 157.

**L**

Laborde (Mgr), évêque de Blois.— Le parti de Dieu, 608.
Langerack (Mlle Armory de). — *Histoire anecdotique des fêtes et jeux populaires au moyen-âge*, 167.
Lasserre (Henri). — Un miracle à Lourdes, 689.
Le Berre (Mgr), évêque d'Archis. — Son sacre, 229.
Ledoux (P. Sostène M.). — *Les sept bienheureux fondateurs des Servites*, 431.
Legouvé. — L'éducation religieuse, 52.
Lelong (Mgr), évêque de Nevers. — Circulaire des vicaires généraux sur sa prise de possesion, 277. — Son sacre, 609.
Levasnier (Gabriel). — *Du rétablissement des corporations ouvrières*, 430.
Le Verrier. — Discours sur sa tombe, 162.
Libéralisme (le), 447. — Le libéralisme devant la conscience, 519.
Libéralisme et cléricalisme, par le vicomte G. de Chaulnes, 234.
Libéralisme et liberté, 417.
*Livre (le) unique des fidèles*, par l'abbé Peyre, 271.
Livres. — Voyez Bibliographie.
Loudun (Eug.). — *Le mal et le bien*, 656.
Lourdes (Notre-Dame de). — Pie IX lui envoie la rose d'or, 61. — Le nouveau curé, 554. — Un miracle, par Henri Lasserre, 689.
Louvain. (Université de). — Programme des cours, 84.

**M**

*Mal (le) et le bien*, par Eug. Loudun, 656.
Marcillac (Ulysse de). — Sa mort édifiante, 498.
Mariage (le) civil, — Association de jeunes filles contre le mariage civil, 310.
Martin (saint). — Les fêtes de saint Martin à Tours, par J. Messire. 398.
Mermillod (Mgr). — Ce qu'est une église, 336.
*Merveilles (les) du Bon Dieu*, par Mlle Barbier, 488.
Messes. — Les legs pour des messes, 644.
Messire (J.). — Fêtes de saint Martin à Tours, 398.
Mexique. — Patriotisme des évêques, 498.
*Missions (les) catholiques dans toutes les parties du monde*, par M. de Montrond, 56.
*Molière et Bourdaloue*, par Louis Veuillot, 43.
Montpellier (Mgr de). — Ses 25 ans d'épiscopat, 408. — Notice biographique, 618.
Montroud (Max. de). — *Les missions catholiques dans toutes les parties du monde*, 56.
Musulmans et radicaux, par L. de la Rallaye, 555.

**N**

Nedonchel (Mathilde de), par Poujoulat, 473.
Nevers (diocèse de). — Circulaire des vicaires généraux, 277.
*Nièce (une) du Balafré*, par E. Faligan, 488.
Nombre (le droit et le), 345.
Norfolk (duc de), 413. — Son mariage, 443.
*Nuit (la) de la Saint-Jean*, nouvelle bretonne, par Eug. Paris. 56.

**O**

Œuvres. — Œuvre de Saint-Roch contre les mauvaises lectures, 204. — Œuvres ouvrières, 205. — L'œuvre dominicale, par E. de Cissey, 348. — Œuvre des prières pour les victimes de la guerre, 421. — Union des œuvres ouvrières, 517. — L'œuvre de Saint-Paul, 531. — Œuvre de la Chananéenne, 554.
Ollivaux (le P.). — Lettre sur Mgr Bataillon, 361.
Opinions (les) libres, par le cardinal Parocchi, 48. — L'Eglise et les opinions libres, 629.
Orgue (l'), 37.
Orient (la question d'), 7, 59, 114, 171, 329, 380, 496, 545.

## P

Paraguay. — Un évêque intrus, 552.
Paris (Eug.) — *La nuit de la Saint-Jean*, 56. — *Les aventures de l'Eveillé*, 320.
PAROCCHI (cardinal). — Les opinions libres, 48.
*Paroles de Dieu*, par Hello, 600.
Parti (le) de Dieu, par Mgr LABORDE, 608.
Pascal (P. de). — *La foi*, 432.
*Patrologie*, par le Dr Alzog, 655.
Pèlerinage. — Le Pèlerinage de Saint-Martin, 177.
PERETTI (l'abbé). — Le Christ de Calvi, 267.
*Perras (Génius)*, par Abel Georges, 112.
Persécution (la) en Pologne, 444.
Peyre (l'abbé). — *Le livre unique des fidèles*, 171.
*Philosophie spéculative (nouveau cours élémentaire de)* par J. Prisco, 43.
PIE IX. — Bref à Mgr Azarian, 9. — Députation de médecins, 11. — Bref à Mgr Freppel, 14. — Santé de Pie IX, 61, 115, 171, 228, 377, 435, 497 551. — Longévité de Pie IX, 107. — Bref à M. Léon Harmel, 108. — Audience aux Dames promotrices de l'éducation de la jeunesse pauvre, 115. — Bref à l'archevêque de Toulouse pour l'université catholique, 141. — Bref au congrès catholique italien, 144. — Bulle d'institution de l'Université d'Angers, 187. — Audiences pontificales, 228. — Bref au Maître général des Frères prêcheurs, 295. — Audience aux pèlerins de Carcassonne, 436. — Bref à Mgr Jacobini, 511. — Bref aux membres du congrès catholique italien, 513. — Pie IX et les ouvriers, 652.
*Plaintes (les) des défunts*, traduit de Gerson, par Jean Darche, 271.
Population (la) de la France. — Dernier recensement, 423. — V. Dépopulation.
Poëme (un) liturgique, 698.
POUJOULAT. — Mathilde de Nédonchel, 473.
*Précis historique de la littérature française*, par Alfred Bougeault, 270.
Prisco (Joseph). — *Nouveau cours élémentaire de philosophie spéculative*, 431.
Propagande (la) des journaux, par EDOUARD ALEXANDRE, 202.
Protestation (Une) du Saint-Siége, 179.
Prusse. — Les lois de mai, protestation contre ces lois, 330. — Discussion au parlement prussien, 505.

## Q

Question (la) d'Orient. — Voyez Orient.
Question (la) d'Orient et les Lieux saints, par JOSEPH GRABINSKI, 230, 289.

## R

RALLAYE (LÉONCE DE LA). — Musulmans et radicaux, 555.
RAMBOSSON (J.). — Les causes finales, 249. — *Les harmonies du son*, 543.
RAMIÈRE (le P. Henri). — La crise sociale et religieuse, 75.
Regnaud (l'abbé). — *Somme du Catéchiste*, 600.
*Religion, poésie, philosophie*, par Mme C. L. R., 222.
Renan (Ernest). — Un livre de M. Renan, 525.
*Rétablissement (du) des corporations ouvrières*, par G. Levasnier, 430.
Revue économique et financière, 53, 109, 166, 221, 269, 317, 373, 428, 485, 542, 597, 653, 702.
Riario Sforza (cardinal) archevêque de Naples. — Sa mort, 12. — Sa prière en mourant, 62. — Ses funérailles, 63.
Richaudeau (l'abbé). — *Vie de la Vénérable Marie de l'Incarnation*, 168.
*Roi (le)*, par Armand Fresneau, 223.
Rondelet (Antonin). — *L'art d'écrire*, 544.
*Rosaire du Sacré-Cœur de Jé-*

*sus*, 223.
Rosaire (le) vivant. — Bref au Maître général des Frères prêcheurs, 295.
Rougé (M. de). — Notice par M. Wallon, 633.
Russie. — Réponse du Saint-Office, sur l'emploi liturgique de la langue russe, 172. — La persécution en Pologne, 444.

S

Scandale (le) des nations latines, 32, 100.
Scherr (Mgr), archevêque de Munich. — Sa mort, 229.
Schliemann (le Dr). — Ses fouilles à Mycène, 153.
*Sept (les) bienheureux fondateurs des Servites*, par le P. Ledoux, 431.
Service funèbre d'un missionnaire, par Maurice Apcher, 647.
Siméoni (cardinal). — Circulaire au corps diplomatique, 180.
Simplicien (le P.) de la Nativité. — Le devoir électoral, 197.
Situation (la) par J. Chantrel, 273. — Situation politique et religieuse, par le même, 663.
Socialisme (catholicisme et), 339.
Société générale de librairie catholique, 589.
Sœhnlin. — Les apparitions de Marpingen, 582, 679.
*Soirées (les) du vieux manoir*, par M. de Hausselin, 319.
Soulier (le) de Noël, par Augusta Coupey, 651.
*Somme (la) du Caétchiste*, par l'abbé Regnaud, 600.
Spol (E.). — *Dictionnaire de la Bible*, 272.
Suisse. — Circulaire du conseil supérieur de Genève. 175.

T

Tarbes (diocèse de). — Lettre de Mgr Jourdan au vicaire de Lourdes, 276.
*Traité de l'administration temporelle des associations religieuses et des fabriques*, par G. Calmette, 272.
*Traité (petit) sur le mot bête*, 223.

U

Unité (l') italienne, 81.
Universités catholiques. — L'université de Louvain, programme des cours, 84. — Université de Lille, 134. — Université de Paris, 136. — Université d'Angers, 140. — Université de Toulouse, bref du pape, 141. — Erection canonique de l'Université d'Angers, 136. — Université de Toulouse, 193. — L'enseignement scientifique à l'Université de Paris, 303.
Ursulines. — Lettre du roi de Hanovre, 229.

V

Vapereau (G). — *Dictionnaire universel de littérature*, 111.
Variétés, 50, 107, 267, 371.
Veuillot (Louis). — *Molière et Bourdaloue*, 43.
*Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, par l'abbé Richaudeau, 68.
Voyages (les) à travers l'Afrique, par le F. Marcellin de Civezza, 483.
Zitelli-Natali (Mgr). — *Enchiridion ad sacrarum scripturarum cultores*, 55.

W

Wallon (Henri). — Notice sur M. de Rougé, 633.
Wutke (Henri). — *Le fonds des reptiles*, 488.

Paris. — Imp. SOUSSENS et Cie, rue de Lille.

